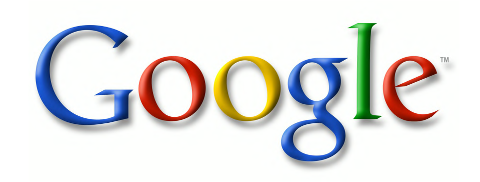
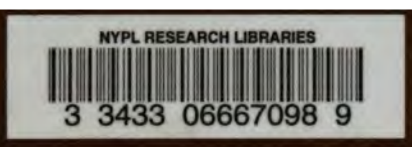
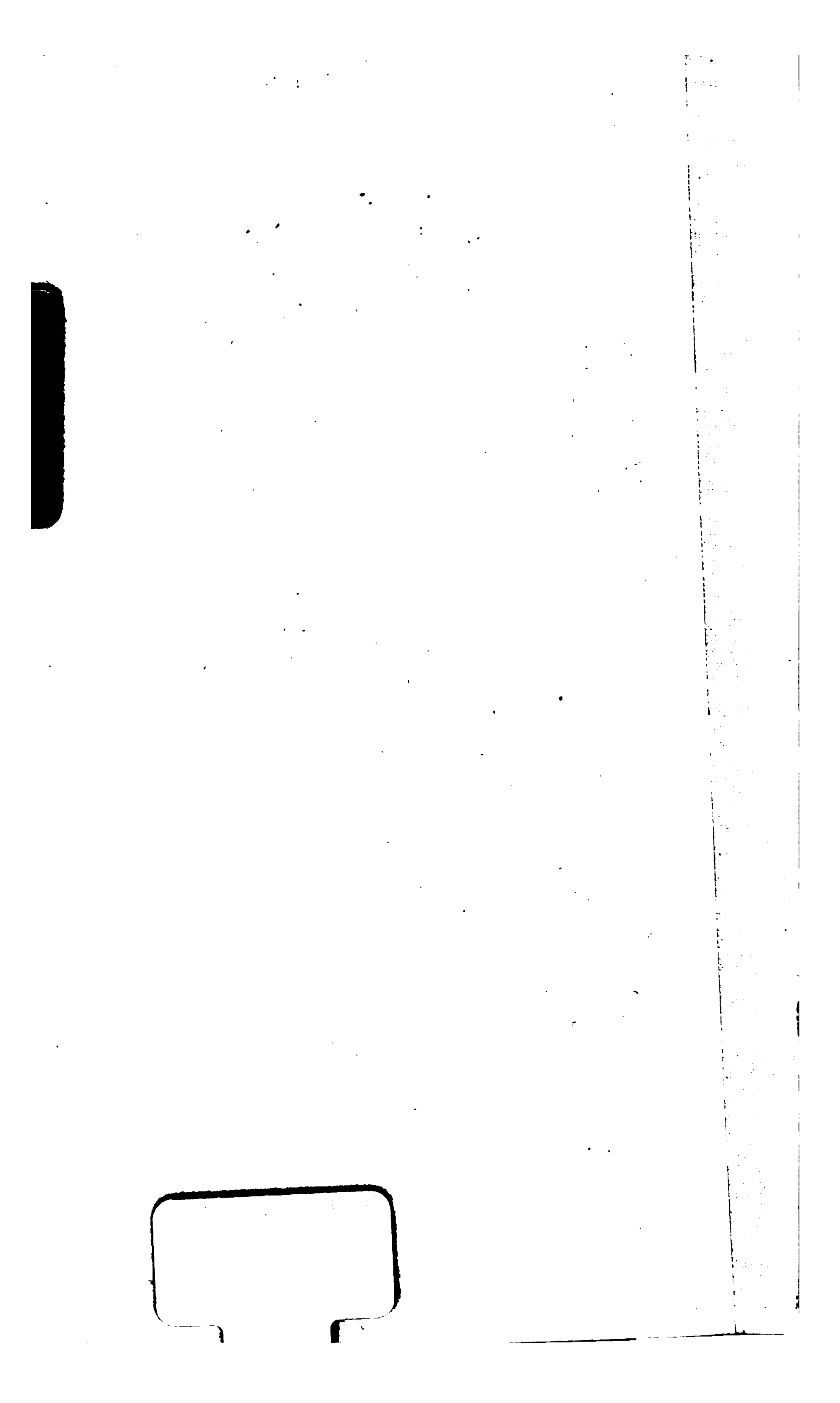

Google



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06667098 9



ANNALES

DE

HAINAUT,

PAR JEAN LEFÈVRE,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS, AVEC DES NOTES,

Par M. le Marquis

DE FORTIA D'URBAN,

De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, de l'Académie de Bruxelles, etc., etc.;

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

AUX

ANNALES DE JACQUES DE GUYSE.

TOME SEIZIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR,

RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N. 12.

1835.

ANNALES

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

ANNALES

DE

HAINAUT,

PAR JEAN LEFÈVRE,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS, AVEC DES NOTES,

Par M. le Marquis

DE FORTIA D'URBAN,

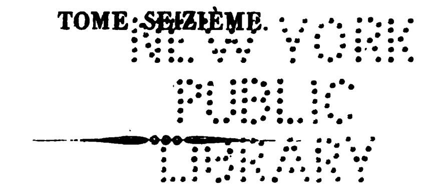
De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, de l'Académie de Bruxelles, etc., etc.;

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

AUX

ANNALES DE JACQUES DE GUYSE.

TOME SEIZIÈME.

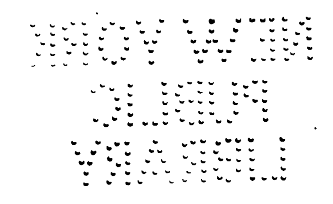


A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR,

RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N. 12.

1835.



PRÉFACE.

Le volume précédent, dans ses derniers chapitres de Jacques de Guyse, a donné l'histoire des premières années du règne de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut; ici je reprends avec Jean Lefèvre les dernières années de la sœur aînée de Marguerite, c'est-à-dire de Jeanne, aussi comtesse de Flandre et de Hainaut; et je n'en donne même qu'une partie. L'histoire de Hainaut n'y va que depuis l'an 1226, époque de la prise d'Avignon par Louis VIII, jusqu'à l'an 1233, époque de l'interdit mis par Louis IX ou saint Louis sur l'évêché de Beauvais. Je publie des pièces inédites sur le mariage de Bouchard d'Avesnes avec Marguerite de Flandre, et sur le traité de Melun, conclu entre Louis VIII et Louis IX, rois de France, et Fernand de Portugal, premier mari de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut. Une longue note commencée à la fin de ce volume, est destinée à faire voir comment le christianisme a été introduit à Paris et dans la Belgique. Ce point d'his-

toire, entièrement neuf, m'a paru mériter de plus longs développemens qui occuperont même une partie du volume suivant. On pardonnera l'étendue de cet ouvrage à l'intérêt qui m'a été témoigné pour sa publication. Le tome X contient deux extraits du savant académicien M. Raynouard, ancien secrétaire de l'Académie française et membre de celle des Inscriptions. Ils y occupent les pages 307-350. Ils avaient pour objet les deux premières parties de la chronique de Jacques de Guyse. Celui que l'on va lire traite de la troisième qui est la dernière, et je le publie sur le manuscrit de l'auteur où se trouvent de légères différences avec le *Journal des Savans*. M. Raynouard ne craint point de fixer ses regards sur les antiquités de la Belgique, rapportées par Jacques de Guyse d'après d'anciens auteurs aujourd'hui disparus. Des monumens récemment découverts viennent à l'appui de ces vieilles traditions beaucoup trop décriées. Voici ce que rapporte un journal (1), d'après l'ÉCHO DE LA FRONTIÈRE.

« Il a été trouvé dans le faubourg de la porte de « Famars, près Valenciennes, une médaille gau- « loise en or, antérieure à la domination romaine « dans ce pays. Ces sortes de pièces, qui remon- « tent à la plus haute antiquité, sont rares et mé- « ritent l'attention des archéologues, lorsqu'elles « sont bien conservées et chargées de quelques

(1) Le Rénovateur du 17 janvier 1835.

« emblêmes. Celle que nous citons porte d'un
« côté une tête à cheveux bouclés d'un galbe
« grec, sans ornemens; au revers, un cheval libre
« sans selle, simbole de la liberté dont jouissent
« les habitans de la Gaule belgique, placé entre
« une étoile, emblême de la noblesse de leur ori-
« gine, et une roue qui n'est peut-être que la fi-
« gure informe d'un astre radieux. Un homme
« debout étend la main sur le cheval qui semble
« le suivre. Cette médaille, qui a été acquise par
« M. le maire pour le musée de la ville, est mieux
« exécutée que ne le sont ordinairement celles de
« cette époque reculée. Son âge est d'environ
« deux mille ans.

« Lundi dernier, un ouvrier de Leuwarde a dé-
« couvert, à une profondeur de vingt piés, dans
« un terrain appelé le Champ-de-Marq, des bronzes
« antiques fort bien conservés. Quatre bustes,
« qui paraissent représenter deux jeunes guer-
« riers, un druide et un chef gaulois, étaient en-
« fermés dans une boîte de métal, dans laquelle
« se trouvaient aussi trois pièces de monnaie ro-
« maine en cuivre. La boîte a été brisée par la
« bêche de l'ouvrier; mais les bustes sont parfai-
« tement intacts. On se propose de faire des fouilles
« pour s'assurer s'il n'existe pas encore dans cet
« endroit de ces précieux monumens d'histoire.
« C'est dans les mains de M. Héringuer, à Leu-
« warde, que sont aujourd'hui ceux que le hasard
« vient de faire découvrir. »

J'ai aussi trouvé dans le département de Vaucluse des médailles que je crois avoir prouvé dater de l'an 269 avant l'ère chrétienne (1), non pour le tems auquel elles ont été frappées, mais pour l'époque à laquelle elles ont été cachées dans un marais, selon l'usage des anciens Gaulois observé par Strabon. J'ai déjà parlé de ces médailles (tome V, première partie, p. 400); elles ont été découvertes par le jardinier de M. de Biliotti, derrière son château de Beauregard, commune de Jonquières, arrondissement d'Orange, dans une terre que ce jardinier cultivait pour des pépinières. La terre est une plaine unie, sur un fonds d'argile. Un premier défoncement, vulgairement appelé culture, c'est-à-dire à deux pointes de luchet, n'avait produit aucune découverte. L'été suivant, un simple binage, une culture seulement de cinq à six pouces, montra à l'ouvrier un monceau de deux cens médailles d'argent très pur, fort bien conservées, et qui sans doute avaient primitivement été renfermées dans un vase ou dans un sac dont il ne restait pas le moindre indice. M. de Saint-Vincent d'Aix, savant numismate, trouva ces médailles fort belles, et jugea qu'elles étaient carthaginoises, c'est-à-dire phéniciennes. Je les ai achetées au nombre de cent quatre-vingt-douze, et je les ai décrites

(1) Antiquités et Monumens du département de Vaucluse. Paris, 1808, p. 286.

fort au long. M. Tochon, de l'Académie des Inscriptions, les a fait graver.

Voilà encore des médailles qui remontent à deux mille ans, long-tems avant celles des Romains. L'existence d'un royaume belge antérieur à la fondation de Rome n'a donc rien d'extraordinaire, et M. Raynouard a eu parfaitement raison de la faire connaître aux savans dans son second extrait. Il s'occupe d'événemens plus modernes dans le troisième qui suit :

EXTRAIT

Du *Journal des Savans*, novembre 1834.

Histoire du Hainaut, par Jacques de Guyse, traduite en français avec le texte latin en regard et accompagnée de notes. Paris, tomes I à XV, in-8°. 1826-1834 (1).

Dernier article.

« Pour parler encore une fois de cette Histoire, j'ai attendu qu'elle fût entièrement imprimée et publiée. Le quinzième et dernier volume a paru

(1) Ces quinze volumes en font véritablement seize, le cinquième étant double. On les trouve chez l'auteur, rue de La Rochefoucaud, n° 12.

cette année. Le texte du manuscrit est divisé en trois parties. L'éditeur a jugé convenable de conserver cette division; trois tables des matières placées l'une, pour la première partie, au cinquième volume qui est en deux tomes, l'autre, pour la seconde partie, au dixième, et une autre au quinzième volume, pour la troisième et dernière partie, facilitent les recherches. Dans l'extrême quantité des faits et des documens contenus dans les Annales du Hainaut, je suis forcé de me réduire au choix de quelques détails en divers genres. On trouve assez souvent dans cet ouvrage des faits qui appartiennent à l'histoire générale, surtout à celle de l'Église, et l'on y rencontre en plus grand nombre les récits, les documens concernant l'histoire ecclésiastique du pays, les fondations d'églises, d'abbayes, de monastères; les légendes, les vies de saints personnages y abondent; enfin ce qui me paraît constituer le mérite spécial de l'auteur, c'est l'exposition des événemens et des titres particuliers qui font connaître, soit d'original, soit avec des circonstances nouvelles, une partie de l'histoire de Flandre et de Hainaut.

« Jacques de Guyse a inséré dans ses Annales l'acte de la prétendue donation de Constantin au pape Silvestre, sans élever le moindre doute sur ce document apocriphe, qui, s'il était aussi authentique qu'il est faux, loin d'être utile à la Cour de Rome, serait une arme puissante en faveur

des ennemis de son autorité spirituelle. En effet, Constantin confère à Silvestre des droits temporels sur des pays considérables, et en même tems accorde et proclame l'autorité spirituelle du pape en ces termes : « Nous avons décrété qu'il aurait « la suprématie, tant sur les quatre principaux « siéges d'Antioche, d'Alexandrie, de Constanti-« nople et de Jérusalem, que sur toutes les églises « de Dieu, qui sont dans l'univers. Nous voulons « aussi que le pontife qui présidera à l'Église ro-« maine soit le prince et au-dessus de tous les « prêtres du monde, et qu'il dispose de tout ce « qui concerne le culte et la stabilité de la foi « chrétienne. » Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit tant de fois sur la fausseté de ce titre; mais je dirai que les faussaires, ni les papes ou leurs adhérens qui voulurent en soutenir la validité, n'en saisirent pas les conséquences; car si l'empereur avait conféré au pape la suprématie sur les quatre siéges principaux et sur tous les prêtres chrétiens, on aurait droit de tirer de ce fait deux conséquences également incontestables, la première : que, jusqu'à Constantin, le pontife romain n'avait pas encore joui de cette suprématie qui lui était concédée; la seconde, qu'il ne la tenait que du pouvoir impérial. Il faut excuser le bon frère mineur de n'avoir pas exercé sa critique sur ce document : il était réservé à un chanoine de l'Église de Latran, à Laurent Valla, de démontrer

le premier, à ses propres risques et périls, la fausseté de ce titre.

« Au sujet de la fondation de l'abbaye de Vicogne, Jacques de Guyse raconte qu'un prêtre appelé Gui, Breton de naissance, mais parfaitement instruit du langage et des mœurs des Français, après avoir passé ses jeunes années dans les dissipations du monde, vint résider auprès de Douai, et, voulant y fonder un monastère, acheta d'un Allemand, nommé de Pons, le terrain convenable, et que le prix fut stipulé, partie en argent qu'il paya, et partie en promesse de la vie éternelle (1). La convention eut lieu en présence de nombreux témoins.

« Ce qui abonde surtout dans les Annales du Hainaut, ce sont les vies de saints (2). Dans la vie de saint Aibert, on lit qu'étant jeune, il avait été frappé du récit qu'un jongleur fesait de la vie, de la conversion et des austérités de saint Théobald. Ce fut pour Aibert l'instant de la grace; il était

(1) Partim præsentis lucri acceptione, partim mercedis æternæ sponsione, t. XII, p. 114.

(2) Il s'y trouve vingt-neuf vies de saints et dix vies de saintes dont voici les noms.

Saints. — Achard, Aibert, Aldebert, Amand, Amé, Aubert, Badillon, Bavon, Bernard, Dominique, Druon, François d'Assise, Gaugeric, Guislein, Hugues, Humbert, Lambert, Landelin, Landric, Mauront, Maxime, Norbert, Philibert, Sauve, Véron, Vincent, Vulfran, Waubert, Willebrod.

Saintes. — Aldegonde, Élisabeth de Hongrie, Hiltrude, Marie d'Oignies, Monegonde, Prisque, Reinfride, Reine, Rictrude, Valtrude ou Vautru.

pieux, mais dès lors il se voua à la plus sévère pénitence, et, quelque tems après, il fut assez heureux pour convertir à son tour le jongleur, qui renonça à son métier frivole et profane, pour se guider dans la voie du salut.

« La vie de saint Aibert a été écrite par Robert, archidiacre d'Ostrevant, vers l'an 1148. Aibert était mort en 1140.

« Quoique la paix ou charte de commune de la ville de Valenciennes ne porte que la date de 1114, elle relate des coutumes beaucoup plus anciennes et des institutions municipales déjà existantes; on y lit : « Baudouin, voyant que la bonne « ville de Valenciennes, qui renfermait une nom« breuse population, n'avait point de loi écrite, « mais seulement des coutumes, établit, avec le « conseil et assentiment de ses vassaux, une loi à « laquelle on donne le nom de paix; » et plus bas : « Instituée par Baudouin, comte de Hainaut, et la « comtesse son épouse, et par les barons, cheva« liers et bourgeois, avec le consentement de tout « le clergé. » Les bourgeois existaient donc à Valenciennes, et délibéraient sur les intérêts publics, avant la charte de commune dans laquelle il est parlé des jurés de la commune comme étant en exercice, car on ne les crée, on ne les institue pas; il paraît qu'avant cette charte, le beffroi convoquait les habitans : « Lorsqu'une alarme ré« pandue dans la ville obligera de sonner le cou« vre-feu et le beffroi, quiconque ne prendra pas

« les armes et ne se rendra pas immédiatement « sur le lieu où sera le bruit, paiera cinq sous « pour le comte et le chancelier de la commune. « — Quand les hommes de la commune feront « sonner les deux cloches de l'église en même « tems, les connétables devront s'assembler de- « vant la chapelle de saint Pierre et y attendre « les ordres qu'on aura à leur donner.—Si un tu- « multe ou un grand bruit s'élève dans la ville, « sans qu'on sonne les cloches, nul ne pourra ve- « nir armé ou avec des armes, avant que les ju- « rés de la commune l'aient ordonné.—Dès qu'un « enfant aura atteint sa quinzième année, il devra, « s'il en est requis, jurer d'observer fidèlement la « paix de la commune; s'il le refuse, il sera « chassé de la ville pour toujours, et s'il a une « maison, elle sera confisquée ou démolie. »

« En 1200, le comte Baudouin, qui depuis fut empereur de Constantinople, donna par écrit la charte du Hainaut; la rédaction prouve que ce fut une sorte d'acte législatif, pour lequel l'assentiment des pairs du Hainaut, des nobles et des chevaliers fut nécessaire. Voici un article bien sévère : « Quiconque porte un couteau pointu, à « moins qu'il ne soit chasseur, cuisinier, ou bou- « cher, ou que ce soit un étranger traversant le « pays, sera tenu de payer une amende de soixante « sous, et si, à raison de sa pauvreté, il ne peut « acquitter cette somme, on lui coupera une « oreille. » Dans cette même charte se trouve un

article qui impose aux fils des chevaliers l'obligation de le devenir eux-mêmes. « Les fils des che-
« valiers qui atteindront leur vingt-cinquième
« année sans avoir reçu l'ordre de la chevalerie,
« dès la fin de cette vingt-cinquième année révo-
« lue, seront réputés pour non nobles, vilains et
« rustiques, dans la paix de la commune du
« pays. »

« L'annaliste du Hainaut fournit de nouveaux éclaircissemens sur l'aventurier qui, en 1225, se fit passer pour Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople, et qui, ayant pendant quelques mois, joui du fruit de son imposture, fut ensuite puni du dernier supplice. M. le Marquis de Fortia, éditeur de Jacques de Guyse, avance que M. de Sismondi, dans son Histoire des Français, laisse planer sur la comtesse Jeanne, fille de Baudouin, le soupçon d'avoir fait pendre son père, et semble reprocher à Louis VIII, roi de France, fils de la sœur de Baudouin, d'avoir été complice de la comtesse. Il importe d'examiner la question et de justifier les assertions de Jacques de Guyse qui, dans plusieurs de ses récits, ne parle du coupable que comme d'un imposteur, reconnu pour tel.

« Si je démontre que Baudouin mourut en Orient vers 1206, j'aurai résolu la question d'une manière incontestable.

« Le 14 avril 1205, l'empereur Baudouin perdit une bataille auprès d'Andrinople, et fut fait pri-

sonnier par Johannice, roi des Bulgares. L'historien Geoffroi de Ville-Hardouin et Manassès de l'Isle rallièrent les débris de l'armée. Ce Johannice s'était emparé du royaume de Bulgarie; pour légitimer son usurpation, il reçourut à la protec-du pape, lui soumit son royaume, et voulut tenir de lui la couronne royale. Innocent III, qui gouvernait alors l'Église, ne négligea pas cette occasion d'étendre l'autorité du Saint-Siége. Il envoya vers Johannice un légat qui le couronna solennellement dans la ville de Trinoue (Ternove), capitale des États de ce prince, et lui remit, au nom du pontife romain, l'étendard de l'Eglise. Ce nouveau roi proposa aux Français et à Baudouin de faire alliance avec eux, mais ils élevèrent des prétentions qui amenèrent la guerre où Baudouin fut fait prisonnier. Les chevaliers français ne conférèrent à son frère Henri que le titre de baile ou régent de l'empire, jusqu'à ce qu'ils fussent assurés de la mort de leur empereur, et ce fut, dit Ville-Hardouin (1), Renier de Trit qui en donna la certitude.

« Alors Ville-Hardouin et les barons se rendirent à Constantinople pour y faire couronner Henri.

(1) Lors distrent li baron que il avoient maintes fois oï dire que l'empereres Baudoins ere mort en la prison Johannis, més il n'el créoient mie, et Reniers de Trit dit que POUR VOIR (*véritablement*) ere mors et il le crurent. Ville-Hardouin *edit* de Ducange. n° 230 p. 182.

« Quand Innocent III apprit la captivité de Baudouin, il s'empressa de réclamer sa liberté auprès de Johannice; celui-ci exposa au Saint-Père qu'il n'avait pas été l'aggresseur, qu'il s'était seulement défendu contre les Latins; quant à Baudouin, le Bulgare déclara que son captif était mort en prison.

« Le pape avait envoyé sur les lieux un nonce qui, admis dans la Cour de ce roi, avait pu s'assurer de la vérité de cette déclaration; le pontife annonça officiellement la mort de Baudouin par une circulaire adressée aux comtes, barons et chevaliers prêts à partir pour une nouvelle croisade; il disait expressément que l'empereur de Constantinople, Baudouin, d'illustre mémoire, était mort dans la prison de son ennemi. Il serait difficile de fournir pour l'époque une preuve plus solennelle (1). Nicétas, historien grec contemporain, donne les détails affreux du supplice de Baudouin. Il remonte à la cause qui excita la fureur cruelle de Johannice, et il ajoute : « Au reste, la mort de Baudouin « arriva de cette manière (2). » Il nomme ensuite une autre victime de la colère sanguinaire du Bulgare. Citerai-je Acropolite, qui assure que Johannice buvait dans le crâne de Baudouin (3)?

(1) Rec. des Hist. de France, t. XIX, p. 285.

(2) *Nicetæ Choniatæ Annales*, p. 413.

(3) Ducange, notes sur Ville-Hardouin, p. 348.

Giles de Roye et Effrem, dans sa Chronique, attestent aussi cette mort, et le dernier la qualifie de *mort misérable* (1). Sicard, évêque de Crémone, également contemporain, puisqu'il mourut en 1215, parle de la mort de Baudouin comme d'un fait notoire dans la chrétienté (2). Henri de Valenciennes, continuateur de Ville-Hardouin, était un des Français qui combattirent sous les ordres de Baudouin et de Henri, empereurs de Constantinople. Parlant de Vorislas qui était en guerre avec Esclas, au sujet de la succession de Johannice, il s'exprime en ces termes : « Lors commanda li empe-« reres que li os chevauchast, com cil qui avoit « moult grant desirier de trouver Burille, son « anemi; car Johannis ses oncles lui avoit ochis « son frère l'empereur Baudouin (3). »

« J'ajouterai à des preuves aussi positives une considération qui me paraît d'un grand poids. Henri, devenu empereur, fit divers traités avec Vorislas et Esclas, neveux de Johannice; il eut à recevoir leur serment de foi et hommage; enfin il accorda sa fille à Esclas, l'un d'eux; peut-on concevoir que si la mort de Baudouin n'avait été généralement attestée et reconnue, Henri, Eustache son frère, tous les barons français n'eussent

(1) Ibidem.
(2) Recueil des Hist. de France, t. XIX, p. 248.
(3) Recueil des Hist. de France, t. XVIII, p. 492.

réclamé et obtenu sa liberté, surtout depuis la mort de Johannice? Enfin, si Baudouin, échappé de prison, avait repassé en Europe, son premier soin ne devait-il pas être de se présenter au pape, au roi de France son neveu, à la comtesse sa fille, au lieu de se cacher sous un froc d'ermite, dans une forêt, et d'y demeurer environ une année, exposé aux questions des curieux, qui d'abord prétendaient qu'il était un noble homme, en attendant que des mécontens ou des ambitieux soutinssent qu'il était l'empereur Baudouin (1), et s'emparassent de lui pour exciter des soulèvemens dans le pays?

« Aussi Jacques de Guyse atteste (2) qu'en 1206, la nouvelle de la mort de Baudouin s'étant répandue dans la France, dans la Flandre et dans le Hainaut, ses amis et ses vassaux le regrettèrent et le pleurèrent; il ajoute que des services funèbres furent célébrés dans toutes les églises, et d'abondantes aumônes distribuées, à l'intention du défunt, aux veuves et aux orphelins des deux comtés, dans les asiles des pauvres, dans les léproseries et les hôpitaux. Cependant, à cette époque même, le bruit courut que Baudouin s'était échappé de sa prison et arriverait bientôt en France; alors le roi de France et Philippe de Namur, dit l'historien, montrèrent aux comtes de

(1) Annales de Hainaut, par Jean Lefèvre, liv. XLVI, ch. 17.
(2) Tome XIV, p. 2 et 4.

Flandre et de Hainaut les lettres qui avaient été envoyées par Henri, successeur de Baudouin, contenant le récit de la mort du prince infortuné (1).

« Maintenant je me crois dispensé de discuter les exposés fabuleux de Matthieu Paris et d'Albert de Stade, auteurs étrangers à la Flandre et au Hainaut, qui ont donné à entendre que la comtesse avait immolé son père au désir de conserver la domination, tandis que des écrivains locaux, tels que Jean d'Ypres, dans sa Chronique de saint Bertin, Jacques de Guyse, Oudegherst, ne parlent du prétendu Baudouin que comme d'un imposteur hardi. Un témoignage important, et qui, à lui seul, serait décisif, ne me paraît pas avoir été encore invoqué dans cette discussion; c'est celui de l'évêque de Tournai, Philippe Mouskes, qui, plus ancien que Jacques de Guyse, et ayant, comme lui, écrit sur les lieus, fournit sur le faux Baudouin des faits et des détails qui ne se trouvent pas dans les autres chroniqueurs. Son ouvrage est en vers français. Il le composa avant l'année 1242, époque où il s'arrête; il était alors chanoine, et c'est en 1274 qu'il fut nommé évêque. D'abord, il rapporte la mort de Baudouin :

Ensi li blac et li coumain,
En lor prison et en lor main,

(1) Ibidem, p. 4.

Orent le comte Bauduin,
Et si l'oceïsent en la fin.

Il assure qu'Henri ne fut couronné empereur à la place de son frère :

Jusques à tant qu'il seut DE FI (1)
C'on l'avoit mort e desconfi.

« Mouskes a été le témoin des événemens qu'il expose en grand détail. Il a consacré plus de six cens vers aux aventures de l'imposteur, en nommant un grand nombre de personnes qui prirent parti pour ou contre lui; après avoir dit :

S'ot a nom Biertraas de Raïs..... (2)
Ses pères ot nom Pieres Cordièle.

Il raconte enfin son jugement, sa condamnation et son supplice.

« Des assertions de divers historiens ou chroniqueurs, il résulte que Louis VIII crut convenable de juger par lui-même des moyens de l'imposteur. Assurément ni ce prince, ni la comtesse de Flandre ne pouvaient être en doute sur la mort de Baudouin, quand un pape l'avait annoncée depuis vingt ans, quand des rapports continuels avec

(1) *De toute certitude.*

(2) On trouve dans le Mercure de France, de février 1770, une dissertation dont l'auteur essaie de prouver que le faux Baudouin était de la ville de Reims.

rester convaincue de l'imposture de Bertrand.

« Un événement non moins remarquable dans l'Histoire de Flandre et de Hainaut, et qui ne nous a été transmis que par les annales de Jacques de Guyse, c'est la formation de la société des Ronds. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, gouverna ce pays, pendant trente-cinq années, pour le malheur de ses sujets et celui de sa propre famille. D'oppressions en oppressions, elle en vint à révoquer tous les officiers du comté de Hainaut, principalement ceux qui étaient nés dans le pays. Elle remplaça par des Flamands les baillis, les prévôts, les châtelains, et même les sergens du comté, surchargea de tailles les gens de toutes conditions, mit un impôt exorbitant sur toutes les marchandises, et pour faire respecter ses ordres et imposer silence à l'opinion publique, elle choisit trois cens Flamands, auxquels elle accorda le privilége de faire le mal avec impunité, les nomma vassaux de la comtesse de Flandre, et leur distribua tous les emplois du comté. Ces trois cens malfaiteurs, dispersés et échelonnés en des lieux différens, mais unis par le lien des mêmes principes, étaient autorisés à prendre arbitrairement les vivres qui leur étaient nécessaires, à la seule condition de n'en rien vendre.

« Un boucher de Chièvres, nommé Gérard-le-Rond, venait d'une foire où il avait acheté un bœuf fort gras et fort beau, au prix de seize

pièces d'or. Conduisant ce bœuf à Chièvres, il fut rencontré par neuf vassaux qui tentèrent de le lui enlever; il résista; ils le tuèrent, se saisirent de l'animal qu'ils vendirent ensuite douze pièces d'or au châtelain d'Ath, qui était un des leurs. Le défunt laissait six fils; ceux-ci, ayant placé le corps de leur père sur un brancard, le portèrent, en pleurant et en poussant des cris de douleur et de vengeance, au milieu du marché de Chièvres, et réclamèrent justice, mais en vain. Après avoir enseveli honorablement leur père, ils réunirent leurs parens, leurs amis et leurs serviteurs, au nombre de soixante personnes, s'armèrent, et, parcourant les différens pays, attaquèrent les vassaux qu'ils y trouvaient dispersés, tuèrent les hommes, mutilèrent leurs femmes, et après avoir exercé ces cruelles représailles, se retirèrent à Thuin, dans l'évêché de Liége, d'où ils adressèrent leur manifeste : » Nous avons, » disaient-ils, « tué à Melin dix de ces vassaux et leurs domes-« tiques, et blessé au visage leurs femmes et leurs « maîtresses; nous avons tué six vassaux à Ardre, « et trois à Lens, sans rien prendre de ce qui leur « appartenait, et nous fesons savoir publique-« ment que nous mettrons à mort tout le reste des « vassaux, et que nous prendrons leurs biens, « jusqu'à ce que nous ayons obtenu vengeance et « indemnité des lâches assassins de notre père. « Adieu, et de la part de la société générale des « Ronds de Hainaut. »

« Bientôt, rentrant sur le territoire du Hainaut, ils massacrèrent un grand nombre de vassaux, et s'emparèrent de leur bétail qu'ils conduisirent à Thuin. Des hommes d'armes, envoyés à leur poursuite, tandis qu'ils étaient encore dans les forêts du Hainaut, étant entrés en pourparlers avec eux, furent aisément touchés par ce discours : « Le pays entier devrait nous consoler, « nous favoriser, nous soutenir. Jamais nous n'a« vons enlevé à un habitant du Hainaut un seul « pain, un seul fromage, un seul poulet ; au con« traire, pour eux, pour notre patrie nous expo« sons notre vie et celle des nôtres contre les vas« saux, ces tirans qui oppriment le pays...... « Veuillez donc vous retirer en paix, et allez dire « ce que vous venez d'entendre. Nous portons « tous dans nos cœurs l'amour de la patrie, le désir « de la voir heureuse ; mais si ceux qui la gouver« nent nous persécutent, peut-être ce sentiment « s'altérera-t-il ; nous sommes trois cens de « notre société qui avons juré haine aux vassaux, « mais à eux seuls. » A ces paroles, les écuyers déposèrent les armes, et, la tête découverte, jurèrent de ne jamais les porter contre les Ronds. Depuis lors, tout le monde, dans le Hainaut, commença à favoriser en secret les Ronds, et cessa de les attaquer. Ils pourchassèrent si bien les vassaux, que bientôt, soit tués, soit fugitifs, il n'en resta plus aucun dans le Hainaut.

La comtesse ayant entendu les plaintes des

vassaux qui s'étaient réfugiés auprès d'elle, en Flandre, leur promit vengeance. La société des Ronds séjournait à Thuin, et le gouvernement de Hainaut, ayant écrit à l'évèque de Liége, et lui demandant d'expulser les Ronds, ce prélat répondit : « Nous avons fait rechercher et exami-« ner par nos Cours le but de la société des Ronds « et les actions des hommes qui la composent; il « a été reconnu que leur conduite, jusqu'à pré-« sent, a été bonne, et qu'ils ont agi par un sen-« timent de justice. » Bientôt les Ronds s'unirent aux troupes qui allaient combattre pour le comte de Hollande contre Marguerite. Dans cette guerre, ils donnèrent des preuves d'une grande valeur; chargés des dépouilles des Flamands, ils revinrent à Liége, où ils furent reçus avec honneur.

« Ils étaient au nombre de cinq cent soixante, portant les insignes de la société qui étaient un O couronné, cousu sur le capuce ou sur la tunique. Quelque tems après, les Ronds combattirent en Hainaut contre Marguerite et le comte d'Anjou, arrivé de France à son secours. Malheureusement on ne sait pas ce qu'ils devinrent dans la suite, le manuscrit de Jacques de Guyse finissant par ces mots : Les Ronds, voyant le danger auquel les exposait la haine de Marguerite, tandis que le roi... »

L'annaliste avait tiré ces divers récits d'un poëme original en vers français qui contenait

l'histoire des Ronds en deux mille vers, et qui ne s'est point retrouvé.

« Dans mon premier article sur les Annales du Hainaut, j'avais eu soin de faire connaître le caractère loyal de l'auteur, sa franche et naïve probité ; j'achèverai de peindre son dévouement courageux, en citant le passage suivant : « Les trente-« cinq années du règne de la comtesse Margue-« rite furent marquées par tant de troubles et de « turpitudes, que je n'aurais pas osé en écrire « l'histoire, si je n'y eusse été déterminé par la « pitié, par ma conscience et par mon amour « pour la vérité et la justice. En voyant les hommes « de bien opprimés, poursuivis chaque jour, « contre toute équité et toute raison, tandis que « leurs oppresseurs persévéraient dans le crime, « et semblaient s'en faire gloire, je n'ai pu soute-« nir ce spectacle, et, à l'exemple de Judas Ma-« chabée, j'aime mieux m'exposer à la mort pour « défendre la vérité, que de voir et d'entendre « ainsi raconter chaque jour les maux de mon pays « et des saints qui l'honorent, sans plaider la « cause de la vérité et de la justice, etc., etc.

« On a justement loué M. le marquis de Fortia d'avoir consacré ses soins et fait des dépenses pour répandre l'ouvrage d'un historien à qui on reconnaît le mérite de la bonne foi. Il y a sans doute beaucoup d'erreurs dans le recueil du bon frère mineur qui avait plus de zèle que de critique, et

qui n'a pas toujours apprécié à leur juste valeur les nombreux et divers matériaux qu'il employait avec confiance; le docte éditeur, par des notes instructives, courtes et exactes, a redressé beaucoup d'erreurs; il aurait pu en signaler quelques autres; mais, dans l'état où il se trouve, l'ouvrage de Jacques de Guyse pourra circuler, fournir des détails ignorés, éclaircir des récits obscurs, et peut-être, ainsi que je l'ai déjà dit, être la cause de la découverte de quelques-uns des manuscrits dont il indique les textes, et qu'on n'a pas encore retrouvés. En établissant la renommée de Jacques de Guyse, M. le marquis de Fortia a ajouté à la sienne et aux nombreux services qu'il a constamment rendus et qu'il rend encore à la littérature.

RAYNOUARD.

Après cette savante analise faite par un confrère que j'honore et que j'estime, je prie mes lecteurs de me permettre de placer ici l'éloge d'un ancien ami dont le suffrage n'est pas moins flatteur pour moi. C'est M. de Prilly, évêque de Châlons, dont je vais rapporter l'extrait d'une lettre.

LETTRE

Datée de Châlons, *le* 30 *décembre* 1832.

« Monsieur et cher et honorable compatriote,

car tous ces titres vous sont dus, voici l'époque où chacun s'occupe à écrire et à faire des complimens. A tous ceux que je vous adresse ainsi qu'à Madame, et à tous les vœux que je fais pour vous en ce renouvellement d'année, je dois joindre mes remerciemens pour le plaisir que m'a fait l'histoire de Jacques de Guyse, traduite par vous et publiée par vos soins. C'est un ouvrage très curieux et fait pour intéresser tout lecteur instruit ou du moins qui cherche à s'instruire. Je suis dans cette dernière catégorie. Cette peinture des vieux usages, des anciennes mœurs, forme avec notre état présent un contraste, je dirai presque singulier; et on aime à retrouver ces images du bon vieux tems, dont bientôt il ne nous restera plus de trace, tant on est empressé à en détruire tous les monumens. J'aime le caractère de ces gens d'autrefois un peu durs, il est vrai, et par conséquent peu traitables, mais pleins de franchise et d'honneur, mettant au premier rang les devoirs envers Dieu, se bâtissant de modestes logis, mais beaucoup de belles églises, fesant d'utiles fondations, et multipliant les témoignages de leur piété et de leur zèle. L'homme se retrouve cependant dans tout cela, mais sous d'autres traits que les nôtres, et, après tout, je serais tenté de préférer ces caractères fiers et ingénus, cette simplesse et cette bonhomie, à notre politesse exquise sur laquelle il y aurait beaucoup à dire. Enfin j'ai été charmé de trouver au bout de l'ouvrage

(c'est-à-dire à la fin du tome XIV, p. 479) une note de votre façon qui résumait précisément tout ce que j'avais senti dans le cours de cette lecture. Vous y regrettez avec raison qu'on ait traité parfois durement des gens qu'il ne fallait que convaincre, et je suis bien de votre avis; heureux si les hérétiques de tous les siècles étaient des gens de bonne foi, et qui cherchassent à être convaincus, qui consentissent à rendre hommage à la vérité connue! Par malheur, c'est ce qu'ils ne furent jamais. Il fallait les réduire sans frapper si fort; c'est de quoi je conviens, et ne les attirer qu'avec du miel; car ce sont là nos maximes. On en est venu aujourd'hui à d'autres excès, et partout l'homme se fait reconnaître. Ce que je pardonne le moins au siècle présent, c'est de mépriser tous les autres, et de se proclamer soi-même le premier de tous; cela est impertinent et insupportable : c'est le cachet de la sottise, et quand j'y pense, j'en ai de l'humeur. Aussi j'estime, monsieur le marquis, que les hommes vraiment instruits doivent s'attacher, comme vous faites, à mettre en honneur le tems passé. Quant à moi, je m'incline avec respect au nom de nos pères qui valaient cent fois mieux que nous. Ils avaient leurs défauts, et nous avons bien les nôtres. L'essentiel serait d'être juste envers tous, et de ne s'établir, de son propre chef, au-dessus de personne. Que de choses à dire sur ce point! on en ferait de gros livres. Celui de Jacques de Guyse est fort bon

pour ce dessein, et vous avez rendu service à la bonne cause, à celle des gens sages et instruits, en nous montrant tous ces vieux portraits, toutes ces bonnes peintures.

ANNALES
DE HAINAUT,

MANUSCRIT DE JEAN LEFÈVRE

SUITE DU QUARANTE-SIXIÈME LIVRE.

CHAPITRE XXVI.

De l'humilité de sainte Élisabeth.

Sainte Élisabeth estoit de sy grant humilité, que elle ne souffroit en nulle manière que ses chamberières l'appellassent dame, mais parlassent ainsy à elle comme à la plus petite et à la plus basse. Elle lavoit aucunefois les escuielles et les vaisseaulx de la cuisine, et les muschoit que ses chamberières ne le des-

tourbassent et disait : « Se je eusse trouvé une aultre « vie plus despitée, je l'eusse prise. »

Ell'ut la meilleure partie comme Marie (1). Elle eult grace espéciale d'espandre larmes, de veoir célestielles visions, et d'enflamber les aultres en l'amour de Dieu. Ung jour de la sainte quarantaine, elle estoit en l'église sy que elle regardoit à l'autel ententivement, ainsy comme se elle fust en la présence divine : et lors retourna à sa maison, et prophétisa de ellemeismes que elle veroit Jhesuchrist ou ciel. Et tantost comme elle fut appoiée par foiblesse ou gyron de sa chambrière, elle regarda ou chiel, et elle fut sy très joyeuse, que elle commença moult fort à rire. Et quant elle eult esté longuement joyeuse, elle fut souldainement tournée en pleur : et de rechief elle regarda ou chiel, et retourna en la première joye. Et quant elle clooit les yeulx, elle ploroit, et demena celle vie jusques à complye, et demora ès visions divines : et lors se teult une espace, et après dit ainsy :

(1) Marie, sœur de Marthe et de Lazare, demeurait avec son frère et sa sœur à Béthanie, village près de Jérusalem. Jésus-Christ avait une affection particulière pour cette famille; et l'on voit par l'Évangile qu'il se retirait souvent dans leur maison avec ses disciples. Un jour, et peut-être la première fois que Jésus y alla, Marthe l'ayant reçu avec beaucoup d'affection et s'empressant à lui faire la meilleure chère qu'elle pouvait, Marie, sa sœur, se tenant aux piés de Jésus, écoutait tranquillement sa parole; mais Marthe dit à Jésus : « Seigneur, ne considérez-vous point « que ma sœur me laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle « m'aide. » Mais Jésus lui répondit que Marie avait choisi la meilleure part, qui ne lui serait point ôtée. (Dict. de la Bible, par dom Calmet, art. Marie.)

« Sire, veulx-tu estre avoec moy, et je avoec toy? Je « ne me vueil de toy départir.»

Après ce, ses chambrières lui demandèrent qu'elle leur dist pour quoy elle avoit ainsy ris et ploré. Et elle dist, et elle dist (1): « J'ay veu le chiel ouvert, « et Jésuchrist qui s'inclinoit débonnairement, sy « estoie joyeuse de sa vision, et ploroie de sa dépar« tie; et me dist: — Se tu veulx estre avoecques moy, « je seray avoec toy. — Et je respondis sicomme vous « oystes. »

Son oraison estoit de si grant ardeur, que elle atiroit les aultres à bien faire. Elle appella à soy ung jouvenchiel mondainement vestu, et luy dist: « Tu « vis dissoluement, et tu deusse aymer Dieu. Veulx-tu « que je prie nostre Seigneur pour toy? » Et il dit: « Je le veulx et le vous requiers forment. » Et lors se mit en oraison, et le jouvenchiel pria pour luimeismes, et tantost le jouvenchiel crya: « Cesses vous, « dame, cesses; » mais elle oroit toujours plus ententivement, et il crya: « Cesses vous, dame; car « je deffault tout et suy tout ars. » Et il estoit espris de sy grant chaleur que il suoit et fumoit, et degettoit ses bras à se déchirer, sy que plusieurs y accoururent qui le despoullèrent pour sa grant chaleur, et eulx meismes le souffroient à paine. Et quant elle eult son oraison acomplye, le jouvenchiel laissa à eschauffer, et revint à soy, et entra en l'ordre des frères mineurs.

(1) Cette répétition est dans le texte.

Et quant elle eult prins l'habit de religion, elle se mit ententivement ès œuvres de miséricorde. Car elle rechupt pour doaire IIe mars d'argent, dont elle donna une partie aulx povres : et de l'autre partie en fist ung hospital : et pour ce estoit-elle appellée dégasteresse et folle. Et elle souffrit joyeusement toutes ces injures. Et quant elle eult fait faire cestui hospital, elle se mist comme humble chamberière au service des povres : et se porta sy humblement en ce service, qu'elle portoit la nuyt entre ses bras les povres malades ès chambres faire leurs nécessités, et rapportoit et nettoioit leurs draps qui estoient honnis. Elle couchoit les meseaulx (lépreux), et leur lavoit et torchoit leurs playes, et faisoit tout ce qui appartenoit à hospitalité. Et quant elle n'avoit nuls povres, elle entendoit à filer laine qui lui estoit envoyée d'une abbaye près, et en donnoit le pris aulx povres. Et quant elle eult moult de povretés, elle rechut ve mars d'argent pour son doayre qu'elle départit aulx povres ordonneement. Lors fut mise ordonnance que quiconques mueroit son lieu ou préjudice d'aultre quant elle donneroit l'aumosne, qu'il auroit les cheveulx tondus. Et lors vint une pucelle nommée Radegonde, qui resplendissoit pour beaulté de cheveulx. Sy passa par là et non pas pour l'aumosne, mais pour visiter une sienne sœur malade. Et lors fut amenée à sainte Élisabeth comme trespassant l'ordonnance. Et elle commanda tantost que on lui coppast les cheveulx, et elle ploroit et le contradisoit forment. Et si comme ung homme qui là estoit disoit qu'elle estoit inno-

cente, sainte Élisabeth dist : « Au moins ne jouera « elle mais en pièce aulx danses pour convoitise de ses « cheveulx, ni ne hantera aulcunes vanités.» Et sainte Élisabeth lui demanda se elle avait oncques eu propos de vie de saint? Et elle respondit que se l'amour de ses cheveulx ne fust, elle euist dès long-temps prins l'habit de religion. Et elle dist : « J'ai plus chier que tu ayes « perdu tes cheveulx, que se mon filz fuist empereur.» Et tantost la pucelle print l'habit de religion.

Il advint que une femme povre enfanta une fille, et Élisabeth fut marrine, et lui mit son nom, et pourveut à la mère. Et tellement que du pelichon de sa chamberière elle osta les manches que pour envelopper la petite fillette, et donna ses propres soliers à la mère. Et après III sepmaines, la mère laissa sa fille, et occultement avec son mary s'en fuit, et quant sainte Élisabeth oyt ces nouvelles, elle se mist en oraison, et cest homme et femme ne peurent aller plus avant. Et ainsy contrains retournèrent, et demandèrent miséricorde à sainte Élisabeth, laquelle les reprint ainsy comme il appartenoit, et leur bailla leur fille à norir, et les pourveut en leur nécessité.

OBSERVATIONS.

Tous ces détails ne se trouvent pas dans Jacques de Guyse (1), ni dans Vincent de Beauvais qu'il a copié. J'ai dit (2) où l'on pouvait les trouver. J'en donnerai seulement

(1) Livre XX, chap. 97, t. 14, p. 428.

(2) Ibid., p. 433.

ici un extrait plus circonstancié que ce que j'ai dit à la fin du chapitre précédent. Élizabeth, par la singularité de sa vie et son étonnante piété, mérite d'être bien connue.

On a vu plus haut qu'en 1227, le landgrave Louis, son mari, se croisa pour passer en Palestine avec l'empereur Frédéric Barberousse. Son départ fut une épreuve bien sensible pour lui et pour Élizabeth. Les sentimens de religion dont ils étaient animés les élevèrent au-dessus de ceux de la nature. Le landgrave alla joindre l'empereur dans le royaume de Naples. Mais lorsqu'il était sur le point de s'embarquer, il fut attaqué d'une fièvre maligne à Otrante. Il demanda les sacremens de l'église, qui lui furent administrés par le patriarche de Jérusalem, et il mourut dans de grands sentimens de piété, le 11 septembre 1227. On lit dans l'Histoire de Thuringe et dans celle des croisades (1), que sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles. La nouvelle de sa mort remplit d'amertume le cœur d'Élizabeth. « Puisque mon frère, » c'est le nom qu'elle donnait à son mari, « ne vit plus, je mourrai à moi-même, au monde et « à toutes ses vanités. » Mais ce ne fut là que le prélude des tribulations qui l'attendaient (2).

L'envie, la haine, l'ambition, qui n'avaient osé se montrer du vivant du landgrave, se réunirent pour la perdre. On allégua d'abord pour prétexte qu'elle avait ruiné l'État par des aumônes excessives; qu'il était nécessaire de rétablir les finances épuisées; que le prince Herman, fils du feu landgrave, était trop jeune pour gouverner; qu'on devait choisir quelqu'un qui fût en état de protéger et d'étendre les domaines du landgrave; et qu'il fallait, pour cela, jeter les ieux sur Henri, oncle d'Herman. Les Grands trouvèrent le

(1) Tome II, livre 10, p. 310.

(2) Vies des Saints, par Godescard. Paris, 1826, 19 novembre, p. 439 et 440.

moyen de gagner le peuple. Henri prit donc possession du gouvernement. Le premier acte de son autorité fut de chasser Élizabeth. Non seulement il lui refusa les choses les plus nécessaires à la vie; mais il fit même défendre à toutes les personnes de la ville de la recevoir et de la loger. La princesse souffrit cet injuste et cruel traitement avec une patience admirable; il ne lui échappa ni plaintes, ni murmures. Pleine de confiance en Dieu, elle sortit tranquillement du château avec ses femmes, et se retira dans une auberge, d'autres disent dans une chaumière. À minuit, elle se rendit dans l'église des Franciscains, pendant qu'on disait matines, et y fit chanter le *Te Deum* en actions de graces de ce qu'elle avait été jugée digne de souffrir. Le lendemain, elle fit tous ses efforts pour trouver un logement; mais personne n'osa la recevoir, dans la crainte de déplaire à l'usurpateur et à ceux qui le soutenaient. Elle passa tout le jour dans l'église des Franciscains. Le soir on lui apporta ses enfans que Henri avait aussi renvoyés du château. Elle ne put retenir ses larmes, en voyant ces innocentes victimes de la barbarie de leur oncle, qui n'étaient point encore en âge de sentir leur malheur, témoigner par leurs tendres caresses la joie qu'ils avaient de revoir leur mère, seul sentiment qu'éprouvèrent alors ces innocentes créatures. Un prêtre cependant, touché de ce spectacle, la reçut dans sa maison, qui était fort pauvre, et il ne lui put donner qu'une misérable chambre pour elle, ses enfans et ses femmes. La fureur de ses ennemis la poursuivit jusque dans ce triste asile : elle fut contrainte d'en sortir pour retourner dans l'auberge ou la chaumière dont nous avons parlé. Ainsi la mère de tant de pauvres, la souveraine d'un si grand nombre de sujets, la fille d'un puissant roi, manquait du nécessaire, et se voyait réduite à solliciter pour elle-même les aumônes des autres. Une situation aussi déplorable ne prenait rien sur la tranquillité de son ame. Elle offrait à Dieu ses souffrances et ses humiliations; elle lui

demandait la grace de ne vivre, de ne respirer que pour lui, et les consolations intérieures qu'elle recevait donnaient à son courage une nouvelle activité. Elle eut même quelquefois des ravissemens qui étonnèrent Hentrude, une de ses dames d'honneur, à laquelle elle était tendrement attachée, et qu'elle avait associée à ses pratiques de piété et de mortification.

L'abbesse de Kitzingen, au diocèse de Vurtzbourg, tante maternelle d'Élizabeth, fut informée de tout ce qui se passait. Touchée des malheurs de sa nièce, elle lui fit offrir une retraite dans son monastère. Elle lui conseilla ensuite d'avoir recours à l'évêque de Bamberg. son frère, oncle d'Élizabeth. C'était un prélat qui joignait la prudence à la charité, et qui avait beaucoup de crédit. L'évêque et les ecclésiastiques de son clergé, qui étaient avec lui, ne purent retenir leurs larmes en voyant Élizabeth. Le prélat lui fit donner une maison commode auprès de son palais. Comme elle était jeune et belle, il lui proposa de se remarier; il crut qu'une nouvelle alliance était l'unique moyen qu'il y eût à prendre pour qu'elle pût recouvrer ses droits et ceux de ses enfans. Mais la sainte lui répondit qu'elle ne se rendrait jamais à une semblable proposition; qu'elle voulait rester veuve, et servir Dieu le reste de ses jours dans une chasteté parfaite.

Ce fut dans ce tems qu'on leva de terre le corps du feu landgrave, qui avait été enseveli à Otrante. Les chairs ayant été entièrement consommées, on renferma les ossemens dans un coffre fort riche, et on les transporta en Allemagne. Un grand nombre de princes et de seigneurs de la première qualité suivaient le cercueil, tous marchant en ordre, avec les instrumens militaires qui étaient couverts de noir, et qui ne fesaient entendre que des sons lugubres. Les seigneurs de chaque pays par où le corps passait se relevaient successivement; pendant la nuit, on déposait le cercueil dans une église ou dans un monastère, et l'on y récitait des prières. Lorsqu'on fut près de Bamberg, l'évêque avec son

clergé et les moines, alla processionellement au devant de la pompe funèbre. La noblesse resta dans la ville avec Élizabeth pour la consoler. La vue du cercueil renouvela dans le cœur de la pieuse princesse une douleur d'autant plus vive qu'elle s'associait avec le souvenir d'un époux qu'elle avait pour ainsi dire envoyé à la mort en l'engageant à se croiser. Cependant, quoique les larmes coulassent de tous les ieux dans l'église, elle sut commander à la nature; mais quand on vint à ouvrir le coffre qui renfermait les ossemens de son mari, elle ne put résister à ce spectacle, et sa tendresse la trahit. Réfléchissant ensuite sur elle-même, elle fit à Dieu le sacrifice de sa douleur, et le remercia de ce que, dans sa miséricorde, il avait appelé à lui un prince encore si jeune, pour l'introduire dans les tabernacles éternels. Le corps resta plusieurs jours à Bamberg, après quoi il fut conduit solennellement en Thuringe.

Élizabeth pria les seigneurs qui le suivaient de plaider sa cause, et d'engager son beau-frère à lui rendre justice. Elle ne l'accusa point des mauvais traitemens qu'elle avait reçus de lui; elle les attribuait uniquement aux conseils qu'on lui avait donnés. Ceux qu'elle chargeait de ses intérêts promirent de ne rien négliger pour lui faire obtenir satisfaction. L'ardeur qu'ils montrèrent sur ce point était si vive, qu'Élizabeth fut obligée de modérer leur zèle. Elle exigea qu'ils n'employassent que d'humbles remontrances. Arrivés en Thuringe, ils représentèrent au landgrave Henri qu'en déshonorant sa propre maison, il avait violé toutes les lois divines et humaines, et brisé les liens les plus sacrés de l'humanité.

« Pensez, » lui dirent-ils, « qu'il existe un Dieu qui voit « tout. Quelle faute a commise contre vous une femme que « la faiblesse de son sexe empêche de rien entreprendre, et « qui d'ailleurs est si remplie de vertus et de piété? Que « vous ont fait ses enfans, qui sont votre propre sang? Leur « âge tendre ne doit-il pas vous parler en leur faveur? »

Quoique l'ambition eût endurci le cœur de Henri, il ne put résister à des représentations si solides et qui lui étaient faites par les principaux barons du landgraviat. Il promit de rendre à Élizabeth son douaire et tout ce qu'elle était en droit de réclamer; il promit même de remettre le gouvernement entre ses mains. La princesse, instruite de ce qui s'était passé, déclara qu'elle renonçait au gouvernement : mais elle demanda qu'il fût réservé à son fils. On la reconduisit au château d'où elle avait été chassée, et Henri, non content de la traiter en princesse, cherchait les occasions d'entrer dans toutes ses vues. Mais sa tranquillité fut encore troublée, et les persécutions se renouvelèrent de tems en tems jusqu'à sa mort.

Le prêtre Conrad, qui l'avait suivie dans ses voyages, revint à Marbourg avec elle. Voyant l'aversion qu'elle avait pour les grandeurs de la terre, et son amour pour la retraite, il lui permit de faire, en sa présence, vœu d'observer la règle du tiers-ordre de saint François, dont elle porta depuis secrètement l'habit sous ses vêtemens ordinaires. Les revenus que produisait son douaire furent employés au soulagement des pauvres. Conrad étant obligé de résider dans la ville de Marbourg, elle choisit pour demeure une maison qui fût bâtie dans le voisinage, et elle y passa les trois dernières années de sa vie dans la pratique des plus héroïques vertus. Ses discours étaient réservés et modestes, et l'on remarquait, à la manière dont elle s'exprimait, en niant ou affirmant quelque chose, qu'elle craignait beaucoup de se méprendre. Elle parlait peu, et toujours avec gravité : Dieu était le sujet ordinaire de ses conversations : il ne lui échappait jamais une parole qui tendît à donner bonne opinion d'elle-même. Pleinement résignée à la volonté de Dieu, elle conservait une parfaite égalité d'ame dans la prospérité et l'adversité. Elle fit vœu d'obéir à Conrad, son confesseur, et reçut de ses mains un habit grossier, fait de laine, auquel la teinture n'avait point ôté sa couleur naturelle. C'est ce

qui a donné lieu au pape Grégoire IX, qui était en correspondance avec elle, de dire qu'elle portait l'habit religieux, et qu'elle s'était soumise au joug de l'obéissance. Élizabeth imitait donc la vie des religieuses, autant qu'il était en elle : mais elle ne quitta point l'état séculier afin de pouvoir continuer ses aumônes. Conrad s'aperçut qu'elle avait un attachement trop sensible pour deux de ses femmes, Gute et Isentrude, ce qui pouvait retarder ses progrès dans la perfection; il lui proposa de les renvoyer. Elle obéit sans réplique, quelque douloureux que fût ce sacrifice. Elle préparait avec ses femmes la nourriture qu'elle prenait; elle ne vivait ordinairement que d'herbes et de pain, et ne buvait que de l'eau. Inutilement le roi de Hongrie, son père, voulut l'attirer à sa Cour : elle aima mieux rester dans l'état d'humiliation et de souffrance où elle était. Les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle l'occupèrent jusqu'à ses derniers momens. Plus d'une fois ses exhortations convertirent des pécheurs endurcis. Elle puisait dans la prière la force dont elle avait besoin pour se soutenir dans cette vie passagère, et elle y était souvent favorisée de graces extraordinaires (1).

Une vie aussi dure était au-dessus des forces d'un corps aussi faible que celui d'Élizabeth, qui n'aspirait qu'à la jouissance d'un monde meilleur. Elle y parvint de bonne heure, comme on le verra dans le chapitre suivant.

(1) Godescard, mois de novembre, p. 440-445.

CHAPITRE XXVII.

Du trépas de sainte Élisabeth, et d'aucuns miracles.

Quant le tamps approcha que Dieu ordonna que celle qui avoit despité le royaume mortel, eult le royalme des angèles, Jesuchrist lui apparut et lui dit : « Vien, bien aymée, en lieu qui est glorieuse- « ment apareillié. »

Et elle se coucha malade de fièvres, et retourna devers le paroy ; et ceulx qui là estoient l'oyrent mettre hors doulche mélodie. Et quant une des chambrières lui enquist que c'estoit, elle respondit : « Ung « oysiel se mist entre moy et la paroy, et chanta sy « souef qu'il me esmeult à chanter aussy. » Et en celle maladie elle estoit tousjours lye et ne cessa oncques de oraison.

Le dernier jour de son trespassement, elle demanda à ses chamberières : « Que feriez-vous se le dyable venoit ? » Et tantost elle dist III fois : « Fuy, « fuy, fuy, » ainsy comme chassant le dyable. Et puis nuyt aprocha en laquelle Jesuchrist fut né et reposa en la crèche, et aprocha l'heure de son trespassement.

Elle dist : « Il est tamps que Dieu appelle ses amis à « ses nopces. »

Et ainsy l'an de notre Seigneur M. IIe XXXI, elle s'endormit en Jésuchrist, et nonobstant que son corps eust été ensevelis de IIII jours, sy n'en rendit-il point de puanteur, mais très grant oudeur surmontant toutes odeurs (1) naturelles. Et lors taut d'oiseaulx qui oncques mais n'avoient esté venuz se assamblèrent dessus l'église, et commenchèrent ung chant de très grant mélodie, ainsy comme se il fist les obsecques d'icelle. Et lors son corps fut mis en ung monument, qui tantost après redondoit d'huille. Et advint moult de très beaux miracles à son tombeau après sa mort es parties de Saxonne, ou diocèse de Hildense. Il estoit ung moyne en ung monastère de l'ordre de Cisteaulx, nommé Henry, qui était en sy grande enfermeté que il crioit treffort que il ne laissoit nulz reposer léans. Une nuyt se aparut à luy une très honorable dame et dévote dame (2) vestue de blanc, qui le admonesta qu'il se voast à sainte Élisabeth se il vouloit avoir santé : et la nuyt ensuivant s'aparut aussy : et du conseil de son abbé il fist le veu. La tierche nuyt elle se apparut aussy, et fist la croix sur luy, et il rechut santé. Et quant l'abbé et le prieur vindrent à lui, ilz furent tous esmerveilliés,

(1) Le copiste vient d'écrire *oudeur*. C'est avec cette négligence qu'il travaille presque toujours, quoique son écriture soit assez belle.

(2) Cette répétition du mot *dame* est dans le texte.

et se doubtèrent moult de l'accomplissement du veu. Et le prieur dist que moult souvent advenoit que soubz espèce de bien venoit illusion d'ennemy; et que il lui conseilloit que il confermast sa pensée non establie par confession. Et la nuyt ensuyvant celle meisme personne se aparut à luy et luy dist : « Tu seras tous« jours malade tant que tu ayes ton veu acomply, » et tantost cette enfermeté le print, et lors acomply son veu par la licence de l'abbé, et fut du tout guary.

Une pucelle qui avoit nom Bénigne, du dyocèse de Mayence, demanda à sa chamberière à boyre : et elle plaine d'ire luy tendit à boyre et dist, « Le dya« ble puisse-tu boire! » et celle beut, et luy fut advis que feu ardant luy entrast au corps; et lors comencha à crier, et le ventre luy enfla tantost comme un baril, que chacun veit qu'elle estoit démoniacle, et fut deux ans en tel estat, et lors fut menée au tombeau de sainte Élisabeth, et rechut plaine santé.

Herman qui estoit du dyocèse de Coulongne sy estoit en prison, sy appeloit à grant dévocion sainte Élisabeth à son ayde, et la nuyt ensuivant elle s'aparut à lui, et le conforta moult : et au matin sentence fut donnée contre luy, qu'il fust pendu; et lors le juge donna congié aulx parens après ce qu'il fut pendu, qu'ilz le fist (1) despendre et qu'ilz l'ostassent, et dont l'emportèrent tout mort, et prièrent

(1) Pour *fissent*.

sainte Élizabeth (1), et tantost le mort résuscita devant tous.

Ung escolier du dyocèse de Mayence, nommé Ouytard, ainsy qu'il peschoit, il chut au fleuve, et après un grant espace de tamps fut tiré tout froit et sans mouvement, que chacun le jugeoit mort; et sainte Élisabeth, invocquée, luy restitua la vie.

Ung josne enfant qui avait III ans et demy, du dyocèse de Mayence, qui avoit nom Ugolin : quant il eult mis hors l'esprit, et son corps eult esté par IIII miliares roud et fut comme mort : sa mère appela sainte Élisabeth de toute sa dévocion; lors elle rechut son enfant tout vif et sain.

Ung enfant de IIII ans estoit cheu en ung puis et noyé : et ung homme vint pour prendre de l'eaue, et le veyt et le trayt hors, et le voèrent à sainte Élizabeth, et il fut tantost restably et mis à plaine santé.

Une pucelle aussy noyée en une eau rendit elle à vie par ses mérites.

Fédéric, qui estoit saige en l'art de noer, se baignoit en une eaue, et se mocquoit d'ung povre homme lequel sainte Élisabeth avoit illuminé, et celluy dist : « Celle sainte dame qui m'a fait grace, « me veuilles vengier de toy, sy que tu ne isse jà de « là que mort. » Et tantost cellui perdit sa force, et ne se pooit ayder, mais descendit au fons de l'eaue comme une pierre, et noya, et fut trait hors mort, et

(1) C'est ainsi qu'est écrit ici ce nom, jusqu'à présent et dans la suite écrit *Élisabeth*.

lorsaulcuns de ses prochains le voèrent à sainte Élisabeth, et elle le rendit à vie.

Ung homme nommé Thiéry estoit grièvement malade ès genoulx et ès cuisses, sy que il ne pooit aller. Sy se voa qu'il yroit au tombel de sainte Élisabeth, et mist VII jours à aller là, et fut là ung moys et ne eult point de remède, et s'en retourna à sa maison : et lors veit en dormant ung homme qui l'arousoit d'eaue, sy s'esveilla et fut courouchié contre son compaignon; et il dist : « Pour quoy me arouses-tu de « aue? » et il respondit : « Je ne te en ay point getté; « mais je croy que cest arousement te sera cause de « salut. » Et lors se leva tout sain et rendit graces à Dieu et à sainte Élisabeth.

OBSERVATIONS.

Ce langage est tellement grossier et le manuscrit si mal copié, qu'après le chapitre suivant je me contenterai de rapporter textuellement ces vingt-sept premiers chapitres du quarante-sixième livre de Jean Lefèvre. A l'avenir, je le ferai parler français, mais sans altérer le sens de son discours, et en conservant même ses expressions lorsqu'elles me paraîtront le mériter pour mieux rendre ses idées. Revenons ici à sainte Élizabeth.

Lorsqu'elle sentit que sa fin approchait, elle redoubla de ferveur dans tous ses exercices. Par son testament, elle institua Jésus-Christ son héritier, dans la personne des pauvres. Elle voulut, avant de recevoir les sacremens, faire une confession générale de toute sa vie, et jusqu'à son dernier soupir elle ne cessa de s'entretenir des mistères de la

vie et des souffrances du Sauveur. Sa bienheureuse mort arriva le 19 novembre 1231; elle était dans la vingt-quatrième année de son âge (1). Jean Lefèvre se trompe lorsqu'il la fait mourir en 1226. Ces deux nombres en chiffres romains s'écrivent M. CC. XXXI et M. CC. XXVI. Jean Lefèvre a pris le troisième X pour un V. Telle est vraisemblablement la cause de son erreur et de la place où il a mis la mort de sainte Élizabeth avant celle de Louis VIII. Jacques de Guyse a eu raison de placer ce sujet plus tard, et le travail de l'ancien historien est en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, mieux rédigé que celui du nouveau.

Le corps d'Élizabeth fut enterré dans une chapelle, près de l'hôpital qu'elle avait fondé. Plusieurs malades recouvrèrent la santé à son tombeau. Siffroi, archevêque de Maïence, constata juridiquement divers miracles opérés par l'intercession d'Élizabeth, et en envoya la relation à Rome. Le pape Grégoire IX, après une longue et mûre discussion, la canonisa le jour de la Pentecôte, en 1235. Siffroi étant informé de cet événement, désigna un jour pour la translation des reliques de la sainte, et la cérémonie s'en fit à Marbourg, l'année suivante. L'empereur Frédéric II voulut y assister; il enleva la première pierre du tombeau, et mit sur la châsse une magnifique couronne d'or, dont il fit présent à l'église. Le prince Herman, alors landgrave, et ses sœurs Sophie et Gertrude, assistèrent également à cette auguste cérémonie, ainsi que les archevêques de Cologne et de Brême, et un grand nombre de princes, de prélats et de seigneurs. Les reliques de la sainte, renfermées dans une châsse de vermeil, furent placées sur l'autel, dans l'église de l'hôpital.

Un moine de l'ordre de Cîteaux affirma avec serment que, priant au tombeau de sainte Élizabeth, quelque tems avant la translation de son corps, il avait été guéri d'une palpita-

(1) Vies des Saints, par Godescard. Paris, 1826, XI, 445.

tion de cœur qui le fesait beaucoup souffrir depuis quarante ans, et dont tous les remèdes possibles n'avaient pu le délivrer. Montanus rapporte plusieurs autres guérisons opérées au tombeau ou par l'intercession de la sainte.

On garde une portion de ses reliques dans l'église des Carmelites à Bruxelles, et une autre dans la belle chapelle de la Roche-Guyon-sur-Seine. Il y en a aussi une portion considérable dans une châsse précieuse qui fait partie du trésor électoral de Hanovre (1).

Les femmes du tiers-ordre de saint François, qui est devenu ordre religieux long-tems après la mort de notre sainte (2), l'ont choisie pour patrone, et s'appellent quelquefois religieuses de sainte Élizabeth. Cet institut est bien différent de ce que nous nommons communément tiers-ordre de saint François, et qu'embrassent des personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe qui vivent au milieu du monde (3). Le portrait d'Élizabeth de Hongrie a été peint par le Titien, d'après lequel Nicolas Béatrice l'a très bien gravé au burin.

(1) Voyez le *Thesaurus Reliquiarum electoris Brunswico-Luneburgensis*, *Hanoveræ*, 1713.

(2) Voyez sur toutes ces sœurs l'Histoire des Ordres monastiques. Paris, 1718, t. VII, pages 287 et suivantes, jusqu'à la page 354.

(3) Vies des Saints, par Godescard, 19 novembre.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le roy Loys VIIIe (1) *du nom conquist Avignon, et comment il trespassa de ce siècle à Monpencier, selon la mère des histoires, ou second volume.*

Or l'an de l'incarnacion de nostre Seigneur M. II^c^ et XXVII, au moys de may, Loys roy de France et tous les croisiés de son royalme s'assemblèrent en la cité de Bourges, et se mirent en la voye par la cité de Nevers, et de Lyon, et vindrent à Avignon, noble cité et forte à conquerre et à prendre. Ceulx de celle cité avoient jà esté en interdit et excommuniés par l'auctorité de l'église de Rome par l'espasse de VII ans pour l'orde punaisie du péchié de hérésie. Quant le roy fut devant la cité d'Avignon, il cuyda paisiblement passer luy et son ost par convenance de paix qu'il avoit faite aulx bourgois de la ville. Mais ils lui cloyrent les portes, sy que le roy et ses gens de-

(1) Le texte dit VIIe. C'est une faute évidente.

morèrent dehors. Le roy se esmerveilla moult de ce qu'ils avoient fait. Et lors print en son cœur force et vigueur, et fist incontinent assagier la ville en trois lieux. Et commencha ce siège la veille de saint Andrieu l'apostre. Lors fit le roy drechier engins, et getter pierres en la cité. Mais ceste chose valut peu; car ceulx de dedens se deffendoient forment, et firent au roy et à ses gens moult de dommages : et le siège dura fort et aspre, jusques à la feste de l'Assomption Notre-Dame; auquel jour moururent de dars volans de pierres de mangonneaulx environ deux mille des gens du roy. En ce siége mourut le comte de Saint-Pol, quy estoit nommé Guy, et fut féru d'une pierre d'ung mangonnel, dont ce fut grand dommaige; car il estoit preux en armes et ferme en foy. Là trespassa de ce siècle l'évesque de Lymoges. Thiébault conte de Champaigne se partit du siège et vint en son pays sans congié demander au roy ne à Romain dyacre et cardinal et légat de Rome. Quant le roy veyt ceulx de la cité sy forment contre lui tenir, sy jura et dist qu'il ne se partiroit du siège jusques à tant qu'il eust la cité conquise. Ceulx d'Avignon sceurent assés tost le serment et la voulenté du roy, et comment il les avoit prins en hayne. Sy se doubtèrent et eulrent conseil ensemble, et envoyèrent deux des plus grans de la ville en hostaiges au roy et jurèrent qu'ils feroient la voulenté du roy et de l'église de Rome, sicomme le cardinal diroit. Ceste ordonnance faite, le roy et ses gens entrèrent en la cité : et commanda que les fossés fussent remplis, et fist abatre et

arraser trois cens maisons qui estoient en la cité, et les murs de la ville jusques au pied. Le cardinal absolut la ville, et y mist moult de belles coustumes; et fist ordonner et sacrer là en évesque ung moyne de Clugny nommé maistre Pierre Corbie. Après ces choses le roy partit d'Avignon et tout son ost, et vint par Prouvence, et là les cités, les chasteaulx et les forteresses se rendirent à luy en paix sans rien faire jusques à quatre lieues près de Thoulouse. Quant le roy veyt ce, sy establit et ordonna en son lieu garde de toute la terre et la contrée ung sien chevalier que on appelloit Imbert de Beaujeu qui estoit de son lignage, et s'appareilla de retourner en France. Le joedy de devant la feste de Toussaints s'émeult pour retourner, et chevaucha tant qu'il vint à Monpensier. Là coucha malade d'une grande enfermeté, et morut le dymenche d'après les octaves de la Toussains. Jésuchrist en ayt l'ame; car bon crestien estoit et avoit toujours esté de grant sainteté et de grant pureté de corps tant comme il fut en vie. Car on ne troeuve point qu'il eust oncques à faire à femme fors à celle qu'il print par mariage. Assés sont qui dirent que par la mort du roy fut acomplie la prophétie de Merlin qui dit : *In monte ventris morietur leo pacificus*, c'est-à-dire : Au mont du ventre mourra le lyon paisible. Le roy Loys fut en sa vie fier comme ung lyon envers les mauvais, et paisible envers les bons. On ne troeuve mye que oncques roy de France fors cestui morut à Monpensier. Après que le bon roy fut trespassés de ce

siècle, il fut apporté à Saint-Denis en France, et là fut enterrés emprès son père le bon roy Philippe.

OBSERVATIONS.

Le contenu de ce chapitre se trouve presqu'en entier dans les chapitres XCV et XCVI du livre XX des Annales de Jacques de Guyse (1). Il paraît que les Avignonais furent compris dans l'excommunication publiée par le pape Honorius III, pendant la messe du couronnement de l'empereur Frédéric II à Rome, le 22 novembre 1220. Cette excommunication était dirigée contre tous les hérétiques et leurs fauteurs, et contre ceux qui feraient observer des statuts et des coutumes abusives contre la liberté de l'église, s'ils ne les abrogeaient dans deux mois (2) ; ce qui le ferait croire, ce sont les sept ans que Jean Lefèvre dit s'être écoulés entre cette excommunication et la prise d'Avignon. Cette ville s'était érigée en république dès l'an 1134 (3).

A la fin du douzième siècle, l'hérésie des anciens manichéens reparut avec violence dans la Septimanie, nommée depuis Languedoc. On appela ses partisans albigeois, parce que la ville d'Albi en était pleine, et qu'elle était comme le centre de ces hérétiques (4). Alexandre III la condamna dans le concile général de Latran l'an 1179. L'erreur n'eut

(1) P. 421 du tome XIV.

(2) Voyez *Honorii III*, *epist.* 310, C. novarit. 49 *de sentent. excom.*

(3) Mémoires de l'Athénée de Vaucluse. Avignon, 1804, p. 199. Précis historique sur la république d'Avignon.

(4) Cette opinion sur l'origine du nom d'Albigeois est prouvée très en détail par dom Vaissette, dans son Histoire générale du Languedoc, tome III, note 13, p. 553.

pas moins son cours; et parmi ses nombreux fauteurs, on comptait Raimond VI, dit le Vieux, comte de Toulouse et marquis de Provence (le comtat), Raimond, comte de Foix, et plusieurs seigneurs de haut parage. Quelques villes donnèrent dans ces écarts, et la république d'Avignon fut de ce nombre; l'excommunication dont la frappa Honorius III le prouve assez. On le voit d'ailleurs par les plaintes continuelles qu'en firent à Rome les évêques de la ville, et surtout Guillaume de Monteils, qui ne cessa avec son métropolitain Martin, archevêque d'Arles, d'écrire contre le comte de Toulouse, la république d'Avignon, et les villes adhérentes (1).

L'an 1226 de notre ère, Louis VIII, roi de France, ayant pris depuis quelques années la croix contre les hérétiques albigeois, assiégea et prit Avignon; les historiens en ont écrit diversement. Nous mettrons ici ce qu'en a dit Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raimond le Jeune, comte de Toulouse, qui paraît le plus véridique et le mieux instruit, étant contemporain. C'est dans sa Chronique (2), au chapitre VIII (3) qu'il dit :

« L'an du Seigneur 1226, au printems, saison qui est où les rois ont coutume d'aller à la guerre, le roi Louis, béni par Dieu, après avoir pris la croix de Romain, diacre, cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, qui ne le quitta jamais, ayant assemblé une puissante armée, vint à Lion (4) et descendit le Rhône en côtoyant le Languedoc, tous les consuls des villes qu'il trouva sur sa route et qui appartenaient au comte de Toulouse, lui en portèrent les clés,

(1) Mémoires de l'Athénée de Vaucluse, p. 202, et Dictionnaire chronologique et historique des Hérésies, par Pinchinat. 1216.

(2) Elle a été réimprimée par M. Guizot, dans sa Collection des Historiens de France, tome XV, p. 203.

(3) C'est le chapitre 35 dans l'édition de M. Guizot, p. 271.

(4) L'édition de M. Guizot ajoute ici : Ce qu'il fit à cause des commodités d'un pays plat pour le passage des chariots, et des facilités que la navigation du Rhône prête au transport des troupes.

Ceux mêmes de la ville d'Avignon furent au-devant de lui, protestant de leur obéissance et de celle de leur cité. Mais y étant arrivé la veille de la Pentecôte, après qu'une bonne partie de son armée eût passé le pont; les habitans, craignant d'être pillés par les soldats s'ils y entraient en trop grand nombre, ou parce que Dieu le voulut ainsi, fermèrent leurs portes au roi et au légat. Ils ne voulurent leur permettre l'entrée qu'en petite compagnie, et à condition qu'il plairait à Sa Majesté de passer sous le rocher, où le chemin était fort étroit. Le roi, regardant cette condition, non-seulement comme injurieuse, mais encore comme dangereuse, commanda que l'on traçât un camp et que l'on dressât des machines de guerre pour faire le siège de la ville. De leur côté, les citoyens se mirent en défense, et opposèrent machines à machines pour incommoder l'armée et les gens du roi. Le siège fut rude, pendant trois mois qu'il dura. Enfin les habitans se voyant privés de tout secours, et n'ayant pas l'espoir de pouvoir tenir plus long-tems, se rendirent au roi et au légat le 12 septembre (1), promettant d'obéir et d'accomplir tout ce qui leur serait prescrit par le légat, qui donna sa sentence quelques mois après. Le roi entra dans Avignon, fit abattre une partie des murailles, et combler les fossés. Après quelque séjour, il reprit le chemin de Toulouse en compagnie du légat (2). »

(1) Cette date est donnée par Nouguier, et ne se trouve pas dans l'édition de M. Guizot.

(2) Histoire de l'église et des Évesques et Archevêques d'Avignon, par François Nouguier. Avignon, 1660, p. 74.

CHAPITRE XXIX (1).

De Grégoire, cent quatre-vingt-cinquième pape, et neuvième du nom; et comment l'empereur Frédéric, second de ce nom, fut anathématisé; selon Jean Platine, en son livre des papes.

Grégoire, cent quatre-vingt-cinquième pape et neuvième de ce nom, était du pays d'Anagni, de la famille et lignée des Conti. Il était neveu du pape Innocent, troisième du nom. Il fut élu à la papauté en septizode, en l'an de Notre Seigneur 1227. Incontinent qu'il fut élu pape, il commanda à l'empereur Frédéric, sous peine d'anathème, d'aller contre les Sarrasins et infidèles, et de leur faire la guerre : laquelle chose promit de faire l'empereur Frédéric, et manda à son ost qu'un chacun se préparât, et même aux princes d'Allemagne qui s'étaient croisés, qu'ils se trouvassent à un certain jour en la ville et

(1) Dorénavant je corrigerai l'écriture sans altérer le stile de mon manuscrit, mais sans conserver l'ortographe picarde.

cité de Brindes, où est un port de mer en façon d'une tête de cerf, et par là on va par mer en Grèce. Or y était venue de Germanie une grande multitude de gens d'armes, et même le landgrave de Thuringe (1), lequel mourut en la ville de Brindes, en attendant Frédéric qui était en Sicile, feignant d'être malade. Mais la fraude et simulation puis après fut manifeste. Car incontinent qu'il sut que le landgrave était allé de vie à trépas, il n'arrêta guère qu'il n'arrivât par mer à Brindes où il prit et déroba tous les biens qu'il avait apportés en la ville de Brindes, et après la pillerie qu'il avait faite, il fit semblant de vouloir naviger et aller en Asie contre les infidèles : pourquoi il commanda que chacun fît apprêter ses navires, ce qui fut fait, et se mirent sur mer les Chrétiens, et donnèrent les voiles aux vents. Mais quand Frédéric vit que les Chrétiens et autres princes étaient partis, après qu'il eut été un jour ou deux sur la mer, il revint à Brindes, disant qu'il avait été agité par les vents et tourmenté du mal de mer; mais il mentait: car il n'avait pas la volonté d'aller en mer contre les infidèles. Or quand Jean roi de Jérusalem apprit que le pape Grégoire (IX) avait tant fait qu'il avait engagé les Chrétiens à se croiser et à aller outre mer contre les Infidèles, il en fut fort aise, et vint dans la

(1) Le texte écrit *de Asye*, je ne sais pourquoi. Il s'agit ici évidemment du mari d'Élizabeth de Hongrie, Louis, dont j'ai parlé fort au long précédemment. Jean Lefèvre le nomme landgrave d'Asie peut-être parce qu'il commandait l'expédition d'Asie dans l'absence de Frédéric.

ville de Bologne avec son épouse Bérengère (de Castille) pour remercier le pape. Il prit ensuite congé de Grégoire, et s'embarqua sur les navires et galères des Vénitiens pour aller à Jérusalem. Lorsque le pape reconnut la fraude reprochée à l'empereur Frédéric, il fut extrêmement irrité et affligé. C'est pourquoi il proféra une sentence d'excommunication, et renouvela l'anathême que le pape Honorius III avait lancé autrefois contre Frédéric. Il l'eût poursuivi plus vivement encore, s'il n'eût pas été occupé des Infidèles et des Maures qui firent une descente en Espagne. Mais Ferdinand, roi d'Aragon, livra bataille à ces Maures et aux Sarrasins, et les combattit avec tant de courage qu'il remporta sur eux une victoire éclatante. Il en tua un grand nombre, et recouvra l'île de Majorque. Il chassa ensuite les Sarrasins de Valence, et fit contraindre les habitans de vivre chrétiennement. L'empereur Frédéric fut enfin obligé par le pape, ainsi que par les menaces et les prières de ses amis, de s'embarquer et de s'avancer dans la mer jusqu'à l'île de Chipre, afin que les Chrétiens qui étaient dans la Terre-Sainte, reprissent courage, et osassent attaquer les Sarrasins. Le pape était alors à Pérouse pour aller prendre dans la cité d'Assise des informations sur les miracles de saint François, dont la nouvelle lui était parvenue. Quand il s'y fut rendu, il en reconnut la vérité. C'est pourquoi il le canonisa et le fit insérer dans le catalogue des saints que l'Église place dans le paradis. Pendant ce tems-là, le pape écrivait aux Chrétiens qui avaient passé la mer pour combattre

les Infidèles; il leur envoyait lettres et messagers pour les avertir de n'avoir aucune confiance en Frédéric qui n'était qu'un homme traître et rusé. Peu de tems après que le pape eût écrit cette lettre, Frédéric revint à Brindes, et chercha tous les moyens qu'il put imaginer pour faire la paix avec le pape et conclure une alliance avec lui. Il lui promit d'être dorénavant feudataire et vassal de l'église romaine; il s'engagea à se reconnaître en cette qualité pour le royaume de Sicile. Avant même que le pape lui eût accordé son pardon, il paya cent mille onces d'or à l'Église en dédommagement du pillage et des dévastations faites aux terres et seigneuries qui appartenaient au Saint-Siège. Le pape retourna alors dans la ville de Pérouse pour apaiser les plaintes et les querelles des bannis.

OBSERVATIONS.

Jacques de Guyse parle au chapitre xcvi, p. 425, du tome XIV de la mort d'Honorius III, et de la prétendue excommunication qu'il avait lancée. Mais l'empereur Frédéric n'avait été que menacé d'anathême par le pape Honorius qui lui avait fait promettre et jurer sur les saints évangiles, qu'au mois d'août 1227, sans pouvoir alléguer aucune excuse, il irait dans le Levant avec des forces capables d'y soutenir la guerre, consentant d'être excommunié s'il y manquait. Mais ce pape ne put voir l'exécution de ce grand dessein qu'il avait si fort à cœur : car il mourut au commencement de l'année 1227, et Grégoire IX, parent de deux comtes que Frédéric avait proscrits et bannis du royaume de Naples, succéda à Honorius, non-seulement en

son pontificat, mais encore en ses maximes contre l'empereur. En effet, il ne fut pas plutôt élevé sur la chaire de saint Pierre, qu'il envoya un légat *à latere* vers Frédéric pour le presser d'exécuter la promesse si solennelle qu'il avait faite d'aller en Sirie; et sur le refus qu'il en pourrait faire sous de nouveaux prétextes, le menacer de fulminer l'excommunication à laquelle lui-même s'était soumis, par le dernier accord, au cas qu'il se refusât à faire ce voyage (1).

Frédéric ne pouvant donc plus différer son départ, vu même que plusieurs princes et un grand nombre de chevaliers et autres gens de tous les royaumes chrétiens, s'étaient rendus auprès de lui pour l'y accompagner, fit promtement mettre sa flotte en état, et partit de Brindes le 11 août avec l'équipage le plus magnifique et les meilleures troupes du monde. Mais après trois jours de navigation, étant tombé malade, ou, comme d'autres disent, les vents lui ayant été contraires, il fut obligé de retourner avec sa maison à Brindes, se contentant d'envoyer son armée dans le Levant (2).

Le pape, piqué de ce promt retour de l'empereur, du consentement de tous les cardinaux, prononça que Frédéric avait encouru la peine d'excommunication que lui-même s'était imposée, au cas qu'il n'exécutât pas la promesse qu'il avait faite d'aller en personne à la Terre-Sainte, et il le déclara indigne de la couronne impériale.

L'empereur fut tellement irrité, croyant que la cause qui avait déterminé son retour était légitime et plus que suffisante pour être dispensé de ce pénible voyage, qu'il chercha tous les moyens possibles pour mortifier le pape. Il y réussit parfaitement par l'adresse et le pouvoir des Frangipani et autres riches seigneurs de Rome. Grégoire fut obligé de quitter la ville dans la crainte d'y être maltraité, et de se

(1) Histoire de l'Empire, par Heiss. Paris, 1711, I, 348 et 349.
(2) Id., p. 349 et 350.

réfugier à Pérouse. Ce fut à cette occasion et dans cette conjoncture que commença d'éclater, tant à Rome que dans tout le reste de l'Italie, l'animosité des factions des Guelfes et des Gibelins, dont la première tenait le parti du Saint-Siège, et l'autre celui de l'empire ; car elles étaient demeurées sans action depuis le règne de l'empereur Conrad III, sous lequel elles avaient pris naissance (1).

Cependant Frédéric, pour ôter au pape le sujet de toutes ces excommunications, fut pressé par ses amis de s'acquitter de son vœu. D'ailleurs il jugea que pour l'intérêt de son fils Conrad, qu'il avait eu d'Yolande, sa femme, qui était morte depuis peu et qui était héritière du royaume de Jérusalem, il lui était important d'aller prendre possession de ce royaume qui appartenait à son fils. Il s'embarqua donc une seconde fois au mois d'août 1228, et, ayant passé dans l'île de Chipre, il vint dans l'Asie mineure et alla descendre au port d'Acre. Aussitôt qu'il y fut arrivé (2), c'est-à-dire le 7 septembre. Grégoire envoya deux frères mineurs après lui, pour défendre aux chrétiens de lui obéir. Ce pape ambitieux fit en même tems publier une croisade pour enlever la Pouille à l'empereur, et mit à la tête de cette expédition Jean de Brienne, beau-père de Frédéric. Ainsi, tandis que ce prince fait la guerre aux ennemis de la religion chrétienne, il apprend que le vicaire de Jésus-Christ envahit ses terres. A cette nouvelle, il se presse de conclure avec le soudan d'Égipte un traité qui fut signé le 18 février 1229. Maître de Jérusalem par cet accord, il y entre le 17 mars, et, le lendemain, étant allé à l'église du Saint-Sépulcre, il y prend lui-même la couronne sur l'autel, aucun évêque ne s'étant présenté pour la lui donner (3). Devenu ainsi roi de

(1) Histoire de l'Empire, par Heiss. Paris, 1771, t. I, p. 350.

(2) Id., p. 350 et 351.

(3) L'Art de vérifier les dates, chron. des empereurs d'Occident.

Jérusalem, il a transmis après lui ce titre qui a toujours été conservé par les rois de Sicile (1).

Le premier mai suivant, Frédéric se remit en mer pour retourner en Europe (2). Il revint à Naples, et trouva à son arrivée ce qu'il avait bien prévu; c'était que le pape ne l'avait envoyé en Sirie que pour lui faire la guerre en Italie. Sa Sainteté avait même déjà désavoué tout ce que ce prince avait fait en Sirie, regardant le traité conclu avec le soudan comme un acte honteux au nom chrétien; d'où Grégoire prenait un nouveau prétexte de ne point absoudre l'empereur de son excommunication. Frédéric, voyant qu'il n'y avait plus de ménagemens à garder, mit promtement ses troupes en état d'agir; il reprit les places fortes et les villes que le pape lui avait enlevées pendant son absence. Grégoire s'en était emparé par le moyen des gens de guerre qu'il avait fait lever pour la Sirie, où il aurait dû les envoyer, suivant la promesse qu'il avait faite (3).

L'empereur ayant ainsi chassé de ses terres toutes les garnisons que le pape y avait établies, devint agresseur à son tour: il fit ravager et piller les villes et villages qui appartenaient au Saint-Siège jusqu'aux portes de Rome. Affligé de ces dissensions scandaleuses, saint Louis, roi de France, lui conseilla de négocier un accommodement. Il ne s'y refusa point, et dépêcha pour cet effet à Rome Bertold, patriarche d'Aquilée, Éverhard, évêque de Saltzbourg, Seifried, évêque de Ratisbonne, Sibold, évêque d'Augsbourg, et Léopold VI, duc d'Autriche et de Stirie. Mais le pape les reçut si froidement, et il éleva de si hautes prétentions qu'ils retournèrent sans avoir rien conclu (4).

(1) Histoire de l'Empire, par Heiss, I, 351.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chron. des emp. d'Occident.

(3) Histoire de l'Empire, par Heiss, I, 351 et 352.

(4) Id., ibid.

Malgré ce mauvais succès, l'empereur ne se rebuta point. L'année suivante 1230, il renvoya à Rome Léopold VI, duc d'Autriche, avec le grand-maître de l'ordre teutonique, Herman de Salza: leur négociation eut un meilleur succès; ils eurent l'avantage de conclure un traité de paix avec le pape, moyennant cent vingt mille pièces d'or, qu'au nom de l'empereur ils promirent de payer pour dédommager l'Église du pillage de ses villes. Ce traité, signé le 9 juillet, fut ratifié de part et d'autre; et les ratifications ayant été échangées, Frédéric se rendit auprès du pape à Anagni, où il fut absous, le 28 août, de son excommunication, et où Sa Sainteté, pour témoigner la sincérité de cette réconciliation, lui donna un magnifique repas (1).

(1) Histoire de l'Empire, par Heiss, t. I, p. 352 et 353. L'Art de vérifier les dates, chron. des emp. d'Occident.

CHAPITRE XXX.

D'une sédition suscitée à Rome par un nommé Annibal, et comment l'empereur Frédéric trompa encore le pape.

PENDANT ce tems-là s'éleva une grande sédition à Rome. Le chef s'appelait Annibal, et appartenait à une famille considérable de ce nom. Il était soutenu par plusieurs prêtres qui conspirèrent avec lui contre l'Église. Le peuple de Rome était pour eux. Mais cette sédition fut bientôt réprimée, et la colère de Dieu se manifesta contr'eux. En effet les eaux du Tibre grossirent si promtement que ce fleuve causa de grands dommages, non-seulement aux biens de la terre et aux fruits, mais encore aux habitans et au peuple de Rome. De plus la peste vint affliger la ville au point qu'elle emporta les neuf dixièmes de la population. Le pape, témoin de cet affreux spectacle, eut pitié des malheurs de Rome. Il s'empressa de venir au secours des habitans et pardonna aux séditieux. Il fit ensuite chasser du sénat de Rome Annibal et ses prêtres qui furent convaincus d'hérésie. Eux-

mêmes reconnurent leurs erreurs, et recevant ses instructions, rentrèrent dans la bonne voie. Il fit ensuite reconstruire les lieux où la peste était la plus forte, et comme elle n'était pas encore extirpée, il sortit de la ville et fut dans celle de Riéti où il canonisa, selon quelques auteurs, saint Dominique, général de l'ordre des Frères-Prêcheurs et saint Antoine, né à Lisbonne et mort à Padoue, qui était religieux de Saint-François.

L'empereur Frédéric vint parler au pape à Riéti, et lui promit de faire la guerre avec lui contre les Romains; mais il le trompa comme il l'avait toujours fait : il retourna en Allemagne, laissant à ses capitaines et chevaliers l'ordre de faire tout ce que les Romains désireraient. Le pape en ayant été instruit fut aussi affligé qu'irrité. Il fit publier dans l'armée de l'empereur qu'il payerait et soudoyerait bien tous ceux qui voudraient le servir. Il eut ainsi une troupe tellement nombreuse que les Romains n'osèrent l'attaquer, quoique les deux armées fussent en présence. Ainsi le pape recouvra sans peine les villes, terres et seigneuries du patrimoine de saint Pierre. Il ne voulut pas recevoir les ambassadeurs du soudan, qui étaient venus demander la paix. Il envoya au contraire en Europe des Frères-Prêcheurs et des Franciscains pour prêcher la Croisade et pour animer les Chrétiens à combattre les Turcs, les Sarrasins et les Païens. Ces prédicateurs réussirent, et jamais il n'y eut plus de Chrétiens rassemblés pour aller combattre les Infidèles.

OBSERVATIONS.

Les faits placés dans ce chapitre n'appartiennent que de bien loin à l'histoire du Hainaut, et Jacques de Guyse n'en a rien dit.

L'histoire ecclésiastique parle de deux entreprises contre le pape, faites à Rome : la première eut lieu au mois de juin 1227, pendant que le pape avait été à Anagni, craignant le mauvais air de la capitale à cette saison de l'année. A l'insçu de ce pontife qui pressait alors Frédéric II d'entreprendre sa croisade, un particulier profita de l'absence de Grégoire IX pour se dire faussement son vicaire. Soutenu par quelques Romains, il se tenait au portique de Saint-Pierre, et donnait pour de l'argent à tous les croisés qui le demandaient, l'absolution de leur vœu. Mais le pape, en étant averti, le dénonça au sénateur de Rome qui le prit et le punit comme il le méritait, au mois d'août de la même année 1227 (1).

La seconde entreprise qui fut faite à Rome contre le pape eut lieu au mois de mars 1228. Frédéric, avant de partir pour la Terre-Sainte, fit venir les Frangipani et d'autres Romains des plus nobles et des plus puissans, pour les engager à lui prêter serment, comme vassaux de l'empire, et à le servir en toutes rencontres. Il leur fit donc estimer à un certain prix tout ce qu'ils avaient de biens immeubles à Rome en maisons et en terres : puis il les acheta d'eux et les leur rendit à titre de fief. Ceux-ci étant retournés à Rome, excitèrent le peuple contre le pape : en sorte que le lundi de Pâques (27 mars 1228), comme il célébrait la messe à

(1) Histoire ecclésiastique par Fleury, livre LXXIX, § 36. L'auteur cite *Vita Gregorii apud Rainald.* n. 24; et *Ric.-S.-Germ.*

Saint-Pierre, suivant la coutume, ils vinrent l'insulter avec de grands cris mêlés de menaces même pendant le canon de la messe. Ainsi le pape ne se croyant pas en sûreté à Rome, en sortit au mois d'avril, et vint avec une bonne escorte à Riéti d'où il passa ensuite à Spolète et à Pérouse (1).

Ces faits sont antérieurs à celui dont il est ici question et j'en ai parlé dans les observations sur le chapitre précédent. L'entreprise des Annibal ou plutôt Annibaldi, dont l'Histoire ecclésiastique de Fleury ne parle pas, est postérieure et se rapporte à la fin de 1229. En effet, ce fut dans cet hiver que le Tibre inonda extraordinairement, en sorte que, le premier jour de février 1230, l'eau s'éleva dans les maisons de Rome jusques à Saint-Pierre et Saint-Paul. Il y périt plusieurs hommes et plusieurs bêtes : on perdit quantité de blé, de vin et de meubles; et quand l'inondation fut diminuée, il resta dans la ville beaucoup de grands serpens qui causèrent une infection horrible et des maladies. Les Romains en furent si effrayés que, craignant de périr tous, ils prirent aussitôt une délibération commune par laquelle ils envoyèrent à Pérouse des députés prier le pape de revenir. Il y consentit : et la première semaine de carême, qui était la fin du même mois de février, il rentra à Rome où il fut reçu avec beaucoup de joie. On lui rendit de grands honneurs (2), et il paraît que la famille des Annibaldi se réconcilia avec lui, puisqu'en 1237 il nomma cardinal Richard Annibaldi ou Hannibaldi, qui mourut au concile de Lion en 1274 (3).

(1) Histoire ecclés., par Fleury, § 41. Il cite Conrad d'Usperg. Le fait est aussi raconté dans la Vie de Grégoire IX. Voyez la *Storia de' romani pontefici*, par Piatti. *Napoli*, 1767, VII, 141.

(2) Id. § 61. L'auteur cite *Gesta Greg. apud Rain.* n. 2; et *Ric. S.-Germ.*, p. 1005. Le même fait est rapporté aussi sous la date du 1[er] fév. 1230, dans l'Abrégé de l'hist. d'Italie, par Saint-Marc. Paris, 1770, VI, 254.

(3) Dict. de Moréri. Paris, 1759; art. Hannibaldi.

Ce ne fut pas à Riéti, mais à Anagni, que le premier septembre de cette même année 1230, l'empereur invité par le pape, vint le trouver de son camp près de Céprano en Campanie. Frédéric entra dans la ville le lendemain 2, accompagné magnifiquement par les cardinaux et les plus nobles du lieu. Étant venu devant le pape, il ôta son manteau, et se mit à ses piés, et reçut le baiser de paix (1).

Le 3, le pape l'invite à dîner. Ils mangèrent ensemble à une même table, et plusieurs seigneurs dans le même lieu. Après le repas, Grégoire et l'empereur eurent une longue conversation dans la chambre du pape, en présence seulement du grand-maître de l'ordre teutonique : et le lendemain lundi, l'empereur prit congé du pape. Il retourna à son camp, et ensuite à son royaume (2), où bientôt après il maltraita les habitans de Foggia et de la Capitanate, qui s'étaient signalés parmi les rebelles. Le pape, débarrassé de la guerre, et de retour à Rome, y fit bâtir des palais et des hôpitaux (3).

Cependant, dès l'an 1232, Grégoire chassé de Rome par les Romains toujours rebelles, demeura successivement à Spolète, à Anagni, et à Riéti, d'où, le 24 juillet, il écrivit à l'empereur Frédéric, le priant de venir promtement au secours de l'Église, sa mère : c'est-à-dire, selon le stile de ce tems-là, du pape et de sa suite. Mais l'empereur fomentait sous main la révolte des Romains, même par ses largesses. Il ne laissait pas de promettre au pape d'employer ses armes pour la protection de l'Église. Il envoya pour l'en assurer l'archevêque de Messine, et Pierre, juge de la

(1) Histoire ecclésiast., par Fleury, livre LXXIX, § 63. Il cite Ricard, p. 1012; et *Gesta Gregorii apud Rainald.*, n. 15.

(2) Id. et Saint-Marc, Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie, VI, 256.

(3) Saint-Marc, ibid.

Cour impériale (1). Le pape l'en remercia en termes magnifiques (2), soit qu'il fût effectivement trompé, soit qu'il ne voulût pas encore aigrir l'empereur. Mais quelque tems après il se plaignit à lui (3) que des Sarrasins qui étaient à son service avaient fait une écurie d'une église dépendante du monastère de Saint-Laurent d'Averse; et ensuite, l'ayant abattue, en avaient employé les matériaux à des bâtimens qu'ils fesaient à Nocéra. Il restait en Sicile quantité de Sarrasins sujets de l'empereur qui les feasit servir dans ses troupes (4).

L'an 1234, le pape étant à Spolète, tint une assemblée dont la croisade était l'objet. De concert avec l'empereur, Grégoire envoya un nouveau légat à la Terre-Sainte, afin de réunir les Latins divisés. Il écrivit en même tems plusieurs lettres aux princes et aux prélats, pour les animer au secours de la Palestine. Il fit plus : il ne se contenta pas de donner de tous côtés des ordres pour la publication de la croisade; lui-même la prêcha à Spolète dans la grande place, où tout le peuple était assemblé. Son sermon fut si touchant, qu'un grand nombre reçut aussitôt la croix de sa main, fondant en larmes (5).

On voit que Jean Lefèvre a raconté dans un même chapitre les évènemens de plusieurs années qu'il n'a pas distinguées, et qu'il ne suit nullement l'ordre chronologique. On va voir qu'il n'observe pas davantage cet ordre dans le chapitre suivant.

(1) Histoire ecclés. par Fleury, livre LXXX, chap. 19. Il cite *Rich. S.-Germ. ann.* 1232; et *Rain.* I, 37, 40.

(2) VI *ep.*, t. 9.

(3) *Ép.* 184.

(4) Fleury, livre LXXX, chap. 19.

(5) Histoire des papes. La Haye, 1733, III, 186. Voyez les citations de l'auteur.

CHAPITRE XXXI.

Comment il y eut un grand nombre de Chrétiens qui furent tués; confédération entre les Génois et les Vénitiens. Comment la lance et l'éponge furent vendues aux Vénitiens.

PENDANT que l'on cherchait un bon général pour conduire cette armée, le pape canonisa sainte Élizabeth, fille du roi de Hongrie, et la mit dans le catalogue des saints, à cause des miracles qu'elle fesait. Thibaud, roi de Navarre, Aimeri de Montfort, et Henri, comte de Bar et de Champagne, conduisaient une armée nombreuse de Chrétiens. Ils traversèrent la Germanie et la Hongrie, et s'avancèrent jusqu'à Constantinople. Ils passèrent ensuite le Bosphore et parvinrent à Ptolémaïs, en mettant tout le pays à feu et à sang. Mais les Infidèles vinrent en si grand nombre pour combattre les Chrétiens, qu'ils passèrent deux jours entiers à leur bataille, sans discontinuer. A la fin les Chrétiens furent battus par les Sarrasins, faute de conduite et d'intelligence parmi leurs chefs. Ainsi fut détruite en peu de tems une armée qui en

avait consommé beaucoup pour être rassemblée. Quand le pape en fut instruit, il fut extrêmement affligé, et retourna à Rome pour faire faire des processions, des prières et apaiser la colère de Dieu. Mais cette pieuse occupation fut interrompue par Pierre Frangipani (1), qui favorisait le parti de l'empereur Frédéric. Le pape irrité alla de Pérouse à Viterbe, où il prit la délibération de faire la guerre à Frédéric. Celui-ci était occupé à combattre sans raison quelques villes d'Italie. Grégoire crut aussi devoir attaquer le tiran Eccelin qui avait autrefois été capitaine de gens d'armes sous l'empereur Othon III, et qui alors servait la cause de Frédéric. Cet Eccelin avait déjà usurpé beaucoup d'autorité dans l'Italie transpadane; car il avait soumis Trévise, Padoue, Vicence, Vérone, Brescia. C'est ainsi que l'alliance contractée entre ces villes et l'oncle de l'empereur Frédéric fut violée par ce prince ou ses gens d'armes. Il leur livra un rude combat à Corte-Nuova (2). Là furent vaincus les Milanais qui perdirent beaucoup de monde. Quand le pape sut que les troupes de Milan et des villes confédérées avaient été détruites, et leur territoire occupé par Frédéric, il prit le parti de retourner à Rome. Jean de Cencio, qui gouvernait cette ville en qualité de sénateur, s'efforça de l'en empêcher. Mais Jacques Cappoccio, bourgeois et ci-

(1) Le texte écrit mal *Fregepane*.

(2) Lefèvre écrit *Novancourt*. Cette bataille fut livrée le 27 novembre 1237.

toyen de la ville, qui était riche et puissant, résista au sénateur, et l'emporta. Le pape fut reçu magnifiquement dans la ville. On voit encore à Rome dans l'église de Notre-Dame-de-la-Crèche, le tabernacle et le tombeau de ce Jacques Cappoccio. Son frère Pierre Cappoccio y est aussi enseveli. Celui-ci était cardinal et persécuta vivement Frédéric qu'il traita de schismatique. Il fit construire à Rome les écoles connues sous le nom de la Sophie et l'hôpital de Saint-Antoine, situé près de Notre-Dame-de-la-Crèche. Après que le pape Grégoire eut pacifié la ville de Rome, il anathématisa l'empereur Frédéric (1) pour la seconde fois, et le priva de l'empire. Il entendit ensuite les légats et ambassadeurs des Génois et des Vénitiens, qui se fesaient une guerre à mort. Il conclut la paix entr'eux sous la condition qu'ils ne feraient séparément ni paix ni alliance avec l'empereur de Constantinople, et que s'ils voulaient faire la guerre, ils la feraient de concert. Ils promirent de n'avoir qu'une seule bannière ou étendart, qu'ils porteraient alternativement. Ils furent d'accord que si d'ici à neuf ans les uns ou les autres manquaient à ces conditions, le pape excommunierait ceux qui les auraient violées, et les mettrait en interdit. Baudouin (2) qui avait obtenu la ville de Constantinople deux ans après la mort de Jean (de Brienne), ne pouvait plus se défendre

(1) Le jour des Rameaux, l'an 1239.

(2) De Courtenay; il avait succédé à son frère Robert l'an 1228. Voyez l'histoire d'Italie, par Saint-Marc, VI, 273.

contre ses ennemis, parce qu'il avait peu d'argent. Il en avait emprunté aux marchands de Venise, auxquels il avait donné son fils en gage. Il fit arracher des églises tout le plomb qui s'y trouvait. Il prit aussi la lance qui avait percé le côté de Jésus-Christ au tems de la Passion, ainsi que la sainte éponge; et il vendit le tout à deniers comptans aux Vénitiens qui étaient fort riches et pécunieux. Ils favorisaient le pape Grégoire, ce qui mit l'empereur Frédéric dans une grande colère contr'eux. Ce prince leur fit beaucoup de mal. Mais les Vénitiens se confédérèrent avec les villes voisines, et conspirèrent contre Frédéric. Ils prirent pour chef à la guerre Grégoire de Montelungo (1). C'est sous sa direction que fut reprise Ferrare, qui appartenait à l'église de Rome, mais qui était occupée par Frédéric. La capitaine Salinguerra qui la gardait pour l'empereur, l'avait défendue pendant quelques jours. Le gouvernement en fut donné à Azon d'Este, au nom de l'église de Rome. Cet événement eut lieu l'an 1240.

OBSERVATIONS.

On voit que ce chapitre embrasse toute l'histoire ecclésiastique depuis l'an 1234 jusqu'à l'an 1240. Je vais retracer tous ces événemens en donnant une plus grande étendue à ce récit.

(1) Jean Lefèvre écrit Montlong. Il prit Ferrare l'an 1240. Voyez Saint-Marc, VI, 312.

On a vu dans le chapitre précédent qu'en 1234 Grégoire IX avait convoqué à Spolète une assemblée à laquelle assista Frédéric avec les patriarches de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem. On résolut dans cette assemblée (1) de recommencer la guerre en Palestine, malgré la trève conclue avec le soudan d'Égipte ou le sultan du Caire. Grégoire était impatient d'accomplir ses desseins et de proclamer les lois de l'Église dans les riches contrées de l'Orient; en attendant qu'on pût y envoyer des guerriers, il ordonna à plusieurs missionaires de traverser les mers, et d'aller, armés du glaive de la parole, convertir les infidèles de la Sirie et de l'Égipte. Le souverain pontife était si persuadé du succès de cette croisade, qu'il écrivit au calife de Bagdad, au prince de Damas, aux principaux chefs des Musulmans, pour les exhorter à embrasser le christianisme. Le prince de Damas était fils de Malek-Adel, et se nommait Malek-Aschraf Moussa. Le souverain pontife s'attache à prouver au calife et au sultan que le Christ a été promis par les prophètes, et leur démontre par combien de miracles il a manifesté sa gloire. Il menace le sultan de la colère céleste s'il refuse de croire en Jésus-Christ, et sollicite le calife à embrasser sa foi. Il est aisé de juger que les lettres de Grégoire firent peu d'impression sur l'esprit de ces princes infidèles (2).

L'histoire ne dit pas quel fut le sort des Frères-Prêcheurs en Orient; mais le calife de Bagdad et les princes musulmans ne cessèrent point d'être les ennemis des Chrétiens. Grégoire IX fut mieux inspiré et plus heureux lorsqu'il envoya dans plusieurs provinces de l'Occident des orateurs sacrés, pour apaiser les troubles et les guerres civiles qui nuisaient au triomphe de la religion et détour-

(1) Voyez sur cette assemblée Rainaldi, *ad annum* 1234, n. 28.

(2) Voyez Rainaldi ou plutôt Rinaldi, *ad annum* 1233, n. 16 à 22.

naient les peuples de la grande entreprise des guerres saintes (1).

Il crut devoir échauffer le zèle religieux par une cérémonie imposante. Siffroi, archevêque de Maïence, lui avait envoyé la relation de divers miracles opérés par l'intercession d'Élizabeth de Hongrie, et constatés juridiquement. Grégoire IX, après une longue et mûre discussion, la canonisa le jour de la Pentecôte, 27 avril 1235 (2).

L'enthousiasme des peuples, que ne pouvait pas ranimer l'éloquence chrétienne, avait besoin, pour se montrer encore, de l'exemple des princes et des guerriers les plus illustres. C'était surtout du royaume de France que la chrétienté attendait le signal, de ce royaume d'où lui étaient venus tant de modèles d'un pieux héroïsme, et que les colonies chrétiennes d'Orient regardaient comme leur véritable appui. Mais, à cette époque, la France venait d'épuiser ses forces dans la malheureuse guerre des Albigeois, et la minorité de Louis IX, en donnant aux grands vassaux l'espoir de secouer le joug de la couronne, avait répandu parmi les seigneurs et barons un dangereux esprit de faction et de discorde. A la tête de la ligue formée contre la royauté, cette même année 1235, on remarquait le duc de Bourgogne, Hugues IV, fils d'Eudes III et d'Alix de Vergi. Il avait épousé en 1229 Yolande, fille de Robert III, comte de Dreux, et entra dans la ligue formée contre le comte de Champagne. Il se mit en marche pour les joindre; mais apprenant que Louis IX était à la poursuite des confédérés, il revint sur ses pas (3).

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud. Paris, 1827, IV, 48 et 49.

(2) Vies des Saints, par Godescard: 19 novembre. Paris, 1826, p. 445.

(3) Histoire des Croisades, par M. Michaud. Paris, 1827, IV, p. 54 et 55.

Ce comte de Champagne était Thibault, qui à ce titre réunissait celui de roi de Navarre. Il était fils de Thibault IV, mort lorsqu'il se disposait à la croisade de 1200, dont il devait être le chef. Thibault V avait découvert les embûches que les princes ligués avaient dressées pour surprendre le jeune roi Louis IX, et avait rendu par là un service signalé à la France. Il avait alors trente-trois ans; il était beau et de fort bonne mine, d'une humeur douce et agréable, d'un esprit extrêmement vif, et poli par la culture des lettres, surtout de la poésie. Thibaut était fort attaché à la religion. Il avait les inclinations très nobles. Tous les historiens parlent de la passion qu'il avait conçue pour la reine Blanche, qui n'y répondit jamais que par l'indifférence, mais qui sut habilement en profiter (1).

A ces deux princes s'était joint Pierre de Dreux, comte de Bretagne, que ses démêlés avec le clergé avaient fait surnommer *Mauclerc*. Ce surnom lui venait, selon les uns, de ce qu'ayant été destiné à la cléricature, il avait embrassé le parti des armes; et suivant les autres, de ce qu'il avait travaillé à diminuer la juridiction ecclésiastique. Il était fils de Robert II, comte de Dreux, lequel était petit-fils de Louis-le Gros, roi de France. Il avait épousé en 1212 Alix, fille aînée de Gui de Thouars et de Constance, duchesse de Bretagne. Alix lui apporta en dot le comté de Richemont en Angleterre. Pierre de Dreux était le prince le plus spirituel et le plus habile de son tems; mais il avait plus de penchant au mal qu'au bien, et dans ce qu'il avait de bon, il se glissait toujours quelque vice qui en effaçait le mérite. Inquiet et turbulent, il eut toujours les armes à la main, et les employa, tour à tour, contre les ennemis de l'état, contre ses sujets, contre son roi et contre les infidèles (2).

(1) Id., p. 55.
(2) Id., p. 55 et 56.

La fermeté de la régente, et le caractère de Thibault, qui ne put se montrer constant ni dans sa soumission ni dans sa révolte, firent à la fin échouer les entreprises plusieurs fois renouvelées des factieux et des rebelles. Comme on prêchait alors (en 1235), dans tout l'occident, la croisade contre les musulmans, et la paix entre les princes chrétiens, l'ambition déçue des chefs de la ligue, leur orgueil trompé par la fortune des armes, se changèrent tout à coup en un sentiment religieux qui leur inspira la résolution d'expier dans une guerre sainte les crimes de la guerre civile. Dès l'an 1230, suivant Matthieu Paris, le comte de Champagne s'était engagé, dans une assemblée tenue par Louis IX et la régente, sa mère, à passer dans la Terre-Sainte avec cent chevaliers. Comme il passait pour le principal auteur des troubles qui avaient eu lieu, on voulut l'éloigner, et on l'obligea à se croiser (1).

Thibault avait moins de réputation parmi les guerriers que parmi les troubadours, et la postérité connaît plus son goût pour la poésie, ses mœurs chevaleresques et galantes, qu'elle ne connaît ses exploits et ses travaux militaires. Des bruits long-tems accrédités et recueillis par des chroniques contemporaines, des chansons du comte de Champagne qui nous sont restées, nous autorisent à croire que des souvenirs d'amour et le vertueux ascendant de la dame de ses pensées, eurent quelque part dans la pieuse détermination qu'il prit tout à coup en 1235, de partir pour l'Orient. La mère de saint Louis, née en 1188, avait alors près de quarante-huit ans. Nous ne répéterons point ici les accusations dirigées contre Thibault et la reine elle-même, accusations recueillies par Matthieu Paris en des termes que l'on s'étonne de trouver sous la plume d'un écrivain ecclésiastique. Nous nous bornerons à citer un passage des Grandes

(1) Id., p. 56.

chroniques de Saint-Denis, qui parlent avec un ton romanesque, mais décent, d'une entrevue du comte Thibault avec la reine. « Adonc, » disent ces chroniques, « le comte « regardant la reine, qui tant était belle et sage, s'écria tout « esbahi de sa grande beauté : — Par ma foi, ma dame, « mon cœur et toute ma terre sont à votre commandement; « ne n'est rien qui vous pust plaire si que ne fisse volon- « tiers; et jamais, à Dieu plaist, contre vous ni les vôtres « n'en frai. — D'illec se partit tout pensif, et lui venait sou- « vent en remembrance le doux regard de la reine, et sa « belle contenance; lors si entrait dans son cœur la douceur « amoureuse : mais quand il lui souvenait qu'elle était si « haute dame et de si bonne renommée, et de si bonne vie « et nette, si muait sa douce pensée en grande tristesse. » Il suffit de connaître ce passage assez curieux, pour juger que la reine Blanche avait assez d'ascendant sur l'esprit de Thibault pour l'envoyer à la croisade, et la sagesse avec laquelle elle gouvernait le royaume de son fils nous laisse penser qu'elle ne mit point de scrupule à se servir de cet ascendant pour assurer la paix de la France (1).

La muse de Thibault, qui n'avait chanté que des amours profanes, fit entendre les plaintes de Jérusalem, et ranima par des chansons chrétiennes l'ardeur des soldats de la croix. « Apprenez, » disait-il dans ses vers, « que le ciel est fermé « à tous ceux qui ne traverseront pas la mer pour visiter et « défendre le tombeau de Dieu. Oui, tous les braves qui « aiment Dieu et la gloire, n'hésiteront pas à prendre la « croix et les armes; ceux qui préfèrent le repos à l'hon- « neur, ceux qui redoutent les périls resteront seuls dans « leurs foyers. Jésus-Christ, au jour du jugement, dira aux « uns : — Vous qui m'aidâtes à porter ma croix, montez « au lieu qu'habitent les anges et ma mère Marie ; — il dira

(1) Id., p. 56 et 57.

« aux autres : — Vous qui ne m'avez point secouru, des-
« cendez au séjour des méchans. — » Cette poëtique exhortation, adressée aux chevaliers, se trouve dans les poësies de Thibault (1).

L'exemple des ducs de Bourgogne et de Bretagne, les éloquentes déclamations de Thibault, réunies aux prédications du Saint-Siége, réveillèrent un moment l'enthousiasme des croisades dans les provinces de la France. Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, s'engagea, comme le roi de Navarre, à passer dans la Terre-Sainte, après avoir appelé à son secours le roi d'Angleterre, au moment même où il vint se soumettre au roi de France (2). Les comtes de Bar, de Forêts, de Mâcon, de Joigni, de Nevers; Amauri, fils de Simon de Montfort; André de Vitri, Geoffroi d'Ancenis, une foule de barons et de seigneurs prirent la croix et firent le serment d'aller en Asie combattre les infidèles l'an 1236 (3).

Comme la prédication de la croisade avait été accompagnée de plusieurs abus qui pouvaient nuire au succès de la sainte expédition, un concile assemblé à Tours, le 10 juin 1236 (4), s'occupa d'y remédier et d'arrêter le mal dans sa source. Long-tems auparavant, les prédicateurs de la guerre sainte, en recevant les criminels sous les bannières de la croix, avaient scandalisé les chevaliers chrétiens; les croisades, ainsi qu'on l'avait vu dans le dousième siècle,

(1) Id., p. 58.

(2) Id., p. 58. L'auteur renvoie à la Monarchie française, par Montfaucon.

(3) Id., p. 58 et 59.

(4) Histoire ecclésiastique, par l'abbé Fleury, livre LXXX, chap. 59. Voyez le tome XI des Conciles, page 504. Rinaldi l'a passé sous silence; mais le père Mansi a réparé cet oubli dans une note. M. Michaud cite mal Fleury, et date ce concile de 1237 au lieu de 1236.

n'étaient plus regardées comme un moyen de salut par tous les fidèles, et comme la voie du Seigneur dans laquelle tout le monde pouvait entrer. Les grands coupables ne trouvaient plus leur place dans les rangs des pieux défenseurs de Jésus-Christ. Le concile de Tours décida que les croisés arrêtés par la justice seraient remis entre les mains d'un juge ecclésiastique qui n'aurait aucun égard à leurs privilèges, et leur ôterait même la croix s'il les trouvait coupables d'homicide ou de quelque grand forfait commis contre les lois divines et humaines (1). Ainsi que dans les autres croisades, le peuple s'était porté à de violens excès contre les juifs, que l'on accusait d'avoir immolé le Dieu pour lequel on allait combattre, et qui retenaient entre leurs mains d'immenses trésors, tandis que les croisés étaient obligés d'engager leurs biens pour faire le voyage de la Palestine. Afin d'arrêter le cours des violences populaires, le concile défendit, sous peine des censures ecclésiastiques, de maltraiter les juifs, de les dépouiller de leurs biens et de leur faire aucun outrage.

On avait remarqué un autre abus non moins préjudiciable à la croisade que tous les autres; les prédicateurs de la guerre sainte et plusieurs théologiens permettaient aux croisés de se racheter de leur vœu en payant la somme qu'ils auraient dépensée dans leur pélerinage (2). Cet abus causa un grand scandale parmi les fidèles; mais le Saint-Siége, qui en retirait des sommes considérables, n'eut aucun égard aux plaintes qui s'élevèrent à ce sujet en Angleterre et dans plusieurs États de l'Europe (3).

Les croisés fesaient les préparatifs de leur départ, lorsque

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 59 et 60.

(2) Matthieu Pâris s'élève fortement contre cet abus, qui fit naître beaucoup de murmures en Angleterre.

(3) M. Michaud, Hist. des Croisades, IV, 60.

tout à coup un nouveau cri d'alarme retentit dans l'Occident. L'empire des Latins à Constantinople était réduit à la dernière extrémité (1). Après le règne de Baudouin de Flandre, comte de Hainaut, et de son frère Henri, mort en 1216, la famille de Courtenai, appelée au trône impérial, n'avait connu des grandeurs que les chagrins et les revers qu'elles entraînent après elles dans un empire qui s'écroule. Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, lorsqu'il allait prendre possession du trône de Baudouin, fut surpris dans la Macédoine, et massacré en 1218 par les ordres de Théodore de Lascaris, prince d'Épire, qui s'était fait couronner empereur à Nicée (2). Peu de tems après, l'impératrice sa veuve, Yolande de Flandre et de Hainaut, sœur de Baudouin et de Henri, qui s'était rendue par mer à Constantinople, mourut de douleur en apprenant la mort de son époux, au mois d'août 1219. Robert de Courtenai, second fils de Pierre et d'Yolande, fut couronné à Constantinople, le 25 mai 1221. Mais il ne monta sur le trône que pour voir la rapide décadence de l'empire latin; vaincu dans une grande bataille par Jean Ducas Vatace, successeur de Lascaris, l'an 1224, il perdit toutes les provinces situées au-delà du Bosphore et de l'Hellespont; d'un autre côté, le prince d'Épire s'empara de la Thessalie et d'une grande partie de la Thrace. Constantinople, menacée par des ennemis formidables, voyait du haut de ses tours flotter les étendards des Grecs de Nicée et des barbares du mont Hémus. Au milieu des désastres qui désolaient l'empire, Robert

(1) Sur les événemens arrivés dans l'empire latin à Constantinople, on peut consulter Nicétas, Acropolite, Richard de Saint-Germain, et les Épitres de Grégoire IX, livre III, ép. 51. On en trouvera un abrégé dans l'éclaircissement qu'a donné M. Michaud, Histoire des Croisades, tome V.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des empereurs romains. M. Michaud dit mal Théodore *Comnène*.

mourut (1) en 1228, du chagrin que lui causa l'outrage qu'on avait fait à une demoiselle d'Artois, qu'il voulait épouser. Il ne laissait pour successeur que son frère Baudouin II qui n'avait tout au plus que onze ans. Jean de Brienne, ci-devant roi de Jérusalem, et alors occupé à faire la guerre en Italie à l'empereur Frédéric II son gendre, pour le pape Grégoire IX, fut appelé, par les barons, l'an 1229, avec la permission du pontife pour gouverner pendant la minorité de Baudouin. Il avait alors quatre-vingt-un ans. C'était un vieillard vénérable et vigoureux, qui joignait à une taille avantageuse et bien proportionnée beaucoup de probité, de prudence et de valeur. Il gouverna effectivement avec le titre d'empereur à vie depuis l'an 1231, époque de son arrivée (2). Mais le trône de Constantin était alors bien chancelant. Les Grecs et les Bulgares, animés par l'ardeur du pillage, étaient aux portes de la capitale. Leurs flottes pénétrèrent jusque dans le port; leurs innombrables bataillons se préparaient à escalader les remparts de la ville : le nouvel empereur leur livra plusieurs batailles, s'empara de leurs vaisseaux, et dispersa leurs armées. On peut lire quelques détails sur ces victoires de Jean de Brienne, dans la lettre que le pape Grégoire adressa à Béla, roi de Hongrie, pour lui demander des secours en faveur de ce prince. Sa lettre est datée de Viterbe, le 15 des calendes de janvier 1235 (3).

(1) M. Michaud, Hist. des Croisades, IV, 61.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des empereurs d'Orient.

(3) Rinaldi, *ad annum* 1235, n. 53. Voyez aussi l'Éclaircissement de M. Michaud sur l'empire des Latins à Constantinople, au tome III de l'Histoire des Croisades. Dans une autre lettre datée d'Interamne, le 6 des ides de décembre 1236, et adressée aux évêques de France et de Hongrie, le pape demande des secours pour l'empereur de Constantinople, et veut que ceux qui ont fait vœu d'aller dans la Terre-Sainte changent de dessein, et aillent se joindre aux troupes de Jean de Brienne et de Baudouin. Voyez Rinaldi, *ad annum* 1235, n. 52, et 1236, n. 69.

Les victoires miraculeuses de Jean de Brienne augmentèrent sa renommée, mais ne firent qu'épuiser ses forces : après avoir vaincu ses ennemis, il se trouva sans armée; et tandis que les poëtes le comparaient à Hector, à Roland, à Judas Machabée, il était obligé d'attendre dans la capitale des secours qu'on lui avait promis et qui n'arrivaient point. Agé de quatre-vingt-neuf ans, il termina sa carrière l'an 1237, en disputant aux barbares les restes d'une puissance que les armes avaient fondée, et dont les misérables débris ne purent être sauvés par les prodiges de la valeur (1).

Les ruines qui l'entouraient à ses derniers momens durent lui faire sentir le néant des grandeurs humaines, et le ramener aux sentimens de l'humilité chrétienne. Il avait passé les premiers jours de sa jeunesse dans les austérités du cloître. A son lit de mort, il déposa la pourpre impériale et voulut rendre les derniers soupirs sous l'habit d'un disciple de saint François d'Assise. L'historien des Frères-Mineurs (2) rapporte que Jean de Brienne, désirant ardemment connaître l'heure de sa mort, eut une vision pendant la nuit. Un vieillard vénérable, vêtu de blanc, se présenta à lui, tenant dans ses mains l'habit et les sandales des Frères-Mineurs, et lui dit que la volonté de Dieu était qu'il mourût sous ce vêtement. La nuit suivante, il vit deux vieillards, et la nuit d'après trois vieillards vêtus de même, qui lui dirent la même chose. Jean de Brienne fit appeler frère Ange, son confesseur, à qui il raconta ces trois visions. et qui lui répondit qu'il en avait eu une semblable. L'empereur n'hésita plus : peu de jours après il prit l'habit et entra dans l'ordre des Frères-Mineurs, où il termina *heureusement* sa vie (3), dit Wading.

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud. Paris, 1827, IV, 62.

(2) Wading, dans ses Annales des Frères-Mineurs, année 1240.

(3) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 63.

Un simple chevalier français, assis pendant quelques années sur deux trônes prêts à s'écrouler, gendre de deux rois, beau-père de deux empereurs, Jean de Brienne, ne laissa en mourant que le souvenir de ses exploits et l'exemple d'une étrange destinée (1). Il avait épousé, 1° le 14 septembre 1210, Marie de Montferrat, veuve d'Amauri, roi de Jérusalem, et fille de Conrad, marquis de Montferrat, et d'Isabeau d'Anjou, reine de Jérusalem ; 2° l'an 1222, Bérengère de Castille, fille d'Alfonse IX, roi de Léon (2), et sœur de Ferdinand, roi de Castille. Du premier mariage vint seulement Yolande de Brienne, reine de Jérusalem, mariée en 1223 à Frédéric II, empereur d'Allemagne, morte en couches l'an 1228. Du second lit sortirent : 1° Alfonse, comte d'Eu ; 2° Jean de Brienne, dit d'Acre, bouteiller de France ; 3° Louis de Brienne, vicomte de Beaumont-au-Maine ; 4° Marie de Brienne qui épousa par contrat du 19 avril 1229 Baudouin II de Courtenai, empereur de Constantinople (3).

Le jeune Baudouin, qui avait épousé la fille de Jean de Brienne et qui devait lui succéder, ne put recueillir son déplorable héritage. Il était en Flandre où il sollicitait du secours contre les Grecs (4). Sorti comme un fugitif de sa capitale, il était venu, en 1236, se faire restituer le marquisat de Namur usurpé par sa sœur Marguerite de Courtenai, femme de Henri, comte de Vianden. Baudouin II réclama son patrimoine. Marguerite voulut en vain le faire passer

(1) Id., p. 63 et 64.

(2) Histoire d'Espagne, par Ferréras. Paris, 1744, IV, 96. Il place ce mariage sous l'an 1224, et Mariana sous l'an 1232. Je suis ici le calcul de Moréri. M. Michaud dit qu'elle était fille du roi d'Aragon, et se trompe évidemment.

(3) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, II, 291, art. Brienne.

(4) L'Art de vérifier les dates, Chron. des empereurs d'Orient.

pour un imposteur qui venait renouveler la scène dont un autre imposteur, l'an 1225, avait donné le spectacle en Flandre, ainsi que nous l'avons raconté plus haut. Baudouin, avec les troupes que le roi saint Louis et Jeanne, comtesse de Flandre, lui fournirent, contraignit Marguerite, après bien du sang répandu, à lui abandonner l'héritage dont elle s'était injustement emparée.

Baudouin, devenu maître du marquisat de Namur en 1237, n'y fit pas un long séjour. Obligé de retourner en Orient très-promtement pour y prendre possession d'une succession plus importante après la mort de Jean de Brienne, il donna les ordres nécessaires pour assurer la tranquillité du pays durant son absence, et partit. En passant à Paris, il hipothéqua son marquisat au roi saint Louis, pour une somme de cinquante mille livres, que ce prince lui prêta (1).

Baudouin ne fut pas aussi heureux avec le roi d'Angleterre qui lui refusa d'abord l'entrée de son royaume et qui ensuite ne lui accorda qu'avec peine sept cents marcs d'argent. Mathieu Pâris dit que Baudouin fut reçu dans Londres avec de grands honneurs, après qu'il eut déclaré qu'il venait, non pas pour *troubler* le royaume, mais pour demander du secours. Les Annales de Meyer (2) rapportent que ce prince recueillit beaucoup d'argent dans la Champagne et dans la Belgique, et que ce fut avec le secours du roi de France qu'il recouvra le comté de Namur. Guillaume de Nangis raconte que Baudouin racheta la couronne d'épines et les autres reliques qu'il avait engagées à Venise pour obtenir de l'argent, et que ces reliques furent transportées à Paris, où Louis IX les reçut avec grande pompe (3). Louis IX abandonna à Baudouin l'argent confisqué sur les

(1) Id., Chronologie des marquis de Namur.

(2) *Norimbergæ*, 1538, p. 121, *verso*, *ad annum* 1237.

(3) Voyez l'Éclaircissement de M. Michaud sur l'empire des Latins à Constantinople, au tome III de l'Histoire des Croisades.

juifs, argent que l'on regardait comme le produit honteux de l'usure, et qu'on croyait en quelque sorte purifier en l'employant dans une guerre sainte (1). Pendant que l'empereur d'Orient parcourait l'Italie, la France et l'Angleterre, Constantinople, restée sans défenseurs et livrée à tous les genres de misères, vendait jusqu'aux reliques, objet de la vénération du peuple et derniers trésors de l'empire Les croisés, qui devaient partir pour la Terre-Sainte, furent invités à secourir leurs frères de Constantinople ; mais les prières et les exhortations du Saint-Siège ne produisirent que de faibles secours ; les esprits étaient divisés ; les uns voulaient défendre l'empire des Latins, les autres le royaume de Jérusalem. Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et plusieurs autres seigneurs, soit pour faire plaisir au pape, soit parce que l'entreprise en faveur de Constantinople leur paraissait moins difficile et moins dangereuse, s'attachèrent d'abord à Baudouin ; mais le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et les comtes de Bar, de Vendôme et de Montfort, trouvaient étrange qu'on ruinât ou du moins qu'on affaiblît une croisade pour une autre. Ils se plaignirent au pape, et lui reprochèrent son changement. Grégoire IX répondit qu'on ne pourrait jamais chasser les Infidèles de la Terre-Sainte, si l'on n'assurait la conquête de Constantinople (2).

Cependant les princes et les seigneurs français persistaient dans leur résolution d'aller combattre les Sarrasins en Asie. Mais toutes ces incertitudes retardèrent leur départ jusqu'en 1239. Les barons et les chevaliers engageaient ou vendaient leurs terres pour acheter des chevaux et des armes, quittaient leurs donjons et leurs châteaux, s'arrachaient aux embrassemens de leurs épouses. Thibault, leur chef et leur interprète, fesait ses adieux à la France dans des vers qui

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 64.

(2) Voyez le livre XII des Épîtres de Grégoire, ép. 351 et 399.

nous sont restés, et qui expriment à la fois la dévotion des chrétiens et le caractère de la chevalerie. Sa muse, en même tems pieuse et profane, déplorait les tourmens de l'amour, les chagrins de l'absence, et célébrait la gloire des soldats de Jésus-Christ; pour se consoler d'avoir perdu la dame de ses pensées, le roi de Navarre invoquait la Vierge Marie, *dame des Cieux*, et terminait sa plainte par ce vers qui peint si bien les mœurs du tems :

Quand dame perds, dame me soit aidant (1).

D'autres troubadours, à l'exemple du roi de Navarre, chantaient le départ des pélerins; ils promettaient dans leurs vers les indulgences de la croisade aux guerriers qui partaient pour la Sirie, et conseillaient aux dames et aux demoiselles de ne point écouter ceux qui restaient en Europe; car, disaient-ils, il ne restera que les lâches : tous les braves vont chercher en Orient la gloire des combats (2).

Tandis que la France répétait les chansons des troubadours, on adressait au ciel, dans toutes les églises, de ferventes prières pour le succès des expéditions d'outremer. Toutefois il se mêlait aux chants de la poësie et aux himnes de la piété un spectacle douloureux et trop digne d'un siècle barbare. La guerre des Albigeois avait jeté dans le cœur des peuples un esprit ardent de persécution et d'intolérance. Au moment même où les chevaliers et les barons se disposaient à porter la guerre au pays des infidèles, dans plusieurs cités du royaume, on dressait des bûchers pour les fauteurs de l'hérésie. Peu de jours avant son départ pour la croisade, le comte de Champagne assista au supplice de cent quatre-vingt-trois de ses vassaux, qui furent brûlés

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 66.
(2) Id., p. 67.

comme hérétiques. Ils étaient de la secte des Bulgares ou Albigeois. Ils furent brûlés sur le mont Aimé, en Champagne, près de Vertus (aujourd'hui département de la Marne, arrondissement d'Épernai). Outre le roi Thibault et les seigneurs de Champagne, plusieurs évêques et autres prélats assistèrent à ce supplice comme à une fête. On y compta jusqu'à sept cent mille personnes présentes (1).

A ces scènes déplorables se joignaient les tristes effets des démêlés du pape et de l'empereur, démêlés qui jetaient le trouble dans le sanctuaire comme hors du sanctuaire, et répandaient partout les germes d'une funeste discorde entre la noblesse et le clergé, entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. J'en ai parlé assez au long dans les observations sur le chapitre précédent. La paix conclue en 1230 entre le pape et l'empereur ne dura pas plus de six ans. Grégoire se plaignit à Frédéric de l'oppression sous laquelle ce prince tenait l'Église de Sicile. L'empereur essaya de se justifier; mais, au rapport de Richard de Saint-Germain, Frédéric, dans l'année 1236, excita dans Rome, à l'aide de Pierre Frangipani, une sédition contre le pape et le sénat (2).

Au milieu de la fermentation générale des esprits et des hostilités toujours prêtes à éclater, le souverain pontife, à la voix duquel les croisés avaient pris les armes, n'applaudissait plus à leur enthousiasme; Grégoire, qui s'était créé de formidables ennemis en Occident, paraissait avoir oublié une guerre qu'il avait prêchée et ne songeait plus qu'à ses propres périls (3).

(1) Voyez Histoire des Comtes de Champagne et de Brie, t. II, page 70.

(2) Voyez sur ce sujet Rinaldi, sous la date de cette année, n. 14 et suivans.

(3) Histoire des Croisades par M. Michaud, IV, 68. En 1237, Grégoire IX choisit Pierre de Dreux, ancien duc de Bretagne, pour lui confier la conduite de l'armée chrétienne contre les infi-

La plupart des chefs de la croisade d'outre-mer étaient assemblés à Lion pour délibérer sur leur entreprise, lorsqu'ils reçurent un nonce du souverain pontife, qui leur ordonna de retourner dans leurs foyers. Cet ordre inattendu de Grégoire IX scandalisa les princes et les barons qui répondirent à l'envoyé de la Cour de Rome que le pape pouvait changer de politique, désapprouver ce que lui-même avait ordonné, mais que les défenseurs de la croix, ceux qui s'étaient voués au service de Jésus-Christ, restaient inébranlables dans leurs desseins. « Nous avons fait, » ajoutaient-ils, « tous nos préparatifs; nous avons engagé ou « vendu nos terres, nos maisons et nos meubles; nous « avons quitté nos amis et nos familles, annoncé notre ar- « rivée en Palestine : la religion et l'honneur nous défen- « dent de retourner sur nos pas (1). »

Comme le nonce du pape voulut faire parler l'autorité de l'Église, et qu'il accusa les barons de trahir la cause qu'ils allaient défendre, les guerriers chrétiens ne purent contenir leur indignation; les soldats et les chefs s'emportèrent au point de maltraiter l'ambassadeur du souverain pontife; ils l'auraient immolé à leur colère sans les conseils et les prières des prélats et des évêques (2).

A peine les croisés venaient de renvoyer avec mépris le nonce du pape, qu'ils virent arriver des députés de l'empereur d'Allemagne, qui les suppliaient également de suspen-

dèles. Voyez l'Hist. ecclés. de Fleury, livre 81, chap 6. Pierre de Dreux se croisa avec deux mille chevaliers et dix mille hommes de pié, pour le secours de l'empire de Constantinople, en 1238. Voyez id., chap. 9.

(1) Id., p. 68 et 69. Voyez dans la Bibliothèque des Croisades, l'extrait des chroniques anglaises. On y trouvera ce que Matthieu Pâris raconte à ce sujet. Voyez aussi Rinaldi, Albéric, Richard de Saint-Germain, et l'Histoire ecclésiast., de Fleury, livre LXXXI, § 26. Fleury place cet ordre du pape en 1239.

(2) Id., p. 69. Voyez encore Matthieu Pâris, au même endroit.

dre leur marche, et d'attendre que lui-même eût rassemblé ses troupes pour se mettre à leur tête. Ce prince avait écrit au pape une lettre datée de Crémone, le 7 décembre 1238, pour le prier de faire retarder l'expédition, promettant d'en être lui-même à la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante, c'est-à-dire le 24 juin 1239; mais Frédéric n'avait d'autre but que d'empêcher cette expédition. Il devait craindre que les nouveaux croisés n'allassent en Palestine augmenter le nombre de ses ennemis, et troubler l'ordre qu'il croyait y avoir établi. Ainsi, d'un côté le pape, de l'autre l'empereur, par des motifs différens, s'opposaient à l'expédition. S'il faut en croire une chronique manuscrite dont nous parlerons plus bas, Frédéric envoya une première fois prier les seigneurs croisés de différer leur départ d'un an, promettant de les accompagner alors; les seigneurs croisés délibérèrent entr'eux, et consentirent à attendre une année. Quand cette année fut révolue, et que Frédéric sut qu'ils se disposaient à partir, il leur envoya faire la même prière, promettant de les accompagner dans un an, lorsque les affaires qui le retenaient encore seraient arrangées. Les seigneurs croisés, dit la Chronique, virent bien que ce « n'était que guille et treicherie « que li emperor leur mandoit, et se décidèrent à partir (1). »

Les chevaliers et les barons, animés d'un zèle sincère pour la délivrance des saints lieux, ne pouvaient concevoir ces retards qu'on voulait mettre à leur entreprise, et gémissaient sur l'aveuglement des puissances qui voulaient les détourner de la voie du salut. Le roi de Navarre, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, la plupart des seigneurs qui avaient pris la croix, persistèrent dans le dessein d'accomplir leur serment, et s'embarquèrent à Marseille l'an 1239, pour se rendre en Sirie (2).

Un nouveau démêlé venait d'éclater entre le pape et Fré-

(1) Id, p. 69 et 70.
(2) Id., p. 70.

déric qui se disputaient la souveraineté de la Sardaigne. « J'ai juré, » dit Frédéric dans une de ses lettres, « de « réunir, comme tout le monde le sait, toutes les parties de « l'empire, et je ne négligerai rien pour remplir ce but (1). » Cette phrase de Frédéric explique toute sa politique et ses vues. Son projet était de ressusciter l'empire romain, dont la Sardaigne fesait autrefois partie, mais qui était alors un fief relevant du Saint-Siége. Ce projet, hautement annoncé, devait soulever contre l'empereur toutes les puissances de l'Église; quoique Frédéric fût supérieur à son siècle, il n'était pas assez fort pour le dominer. Il devait succomber dans son entreprise.

Toutes les passions se mêlèrent bientôt à cette querelle, et s'armèrent tour-à-tour des vengeances du ciel et des fureurs de la guerre. Cette guerre entre le pape et l'empereur commença par des écrits, des lettres et des manifestes qu'on fit courir de part et d'autre, et qui contenaient les accusations et les réponses. Matthieu Pâris les rapporte en grande partie. L'empereur reprochait des abus à la Cour de Rome, surtout sa conduite injuste envers lui. Le pape reprochait à Frédéric ses envahissemens sur les droits de l'autorité spirituelle, et l'oppression des églises. Les reproches, de part et d'autre, n'étaient pas dénués de vérité. Frédéric, qui voulait relever l'empire des anciens Césars, sentait que le plus grand obstacle lui viendrait de la Cour de Rome et du clergé; il voulait commencer par abattre l'un et l'autre; de là les violences qu'il exerça sur l'Église de Sicile. Il nomma lui-même à des siéges vacans (2).

Grégoire, après avoir de nouveau excommunié Frédéric, voulut attaquer sa renommée, et le poursuivre dans l'opinion de ses contemporains; on lut, dans toutes les églises

(1) Voyez Matthieu Pâris, *ad annum* 1239.

(2) C'est ce que l'on peut voir dans Rinaldi, sous la date de 1236, n. 14 et suivans, qui ont deja été cités.

de l'Europe, des monitoires et des brefs du pape, dans lesquels on représentait l'empereur comme un impie, comme un complice des hérétiques et des Sarrasins, comme un oppresseur de la religion et de l'humanité. Frédéric répondit par de violentes déclamations aux accusations du souverain pontife; il s'adressa aux Romains pour les exciter à la révolte contre le Saint-Siège. Il appela tous les princes de l'Europe à défendre sa cause : « Rois et princes de la « terre, » disait-il, « regardez l'injure qui nous est faite « comme la vôtre (1); *apportez de l'eau pour éteindre le « feu allumé dans votre voisinage;* un pareil danger vous « menace. » Le pape irrité lança toutes les foudres de l'Église contre son adversaire; il alla même jusqu'à prêcher une croisade contre l'empereur, disant qu'il y avait plus de mérite à combattre un prince rebelle aux successeurs de saint Pierre, qu'à délivrer Jérusalem. Dans sa bulle d'excommunication, datée de Latran, des ides d'avril (2) 1239, le pontife accuse l'empereur d'avoir excité dans Rome une sédition contre l'Église romaine, de vouloir en chasser le pontife et les cardinaux, de marcher en armes contre Rome malgré ses sermens et ce qu'il doit à la liberté de l'Église, et d'avoir empêché l'évêque de Préneste, légat du Saint-Siège, d'aller fortifier la foi catholique contre les erreurs des Albigeois. Il lui reproche en outre l'oppression des églises, la profanation des temples, etc. (3).

Au milieu de la lutte scandaleuse qui venait de s'élever, les partis étaient tellement animés, que, pour les uns, l'Église n'avait plus rien de sacré, et, pour les autres, l'autorité des princes rien de légitime. D'un côté, le souverain pontife et ses partisans regardaient les sujets restés fidèles

(1) Voyez dans Matthieu Pâris la longue lettre que Frédéric adressa au comte de Cornouailles, son beau-frère, *ad annum* 1239.

(2) C'est-à-dire le 13 avril.

(3) Histoire des Croisades par M. Michaud, IV, 72 et 73.

à l'empereur comme les ministres et les complices du démon ; d'un autre côté, l'empereur et ceux qui défendaient sa cause ne voulaient point reconnaître le pape pour le vicaire de Jésus-Christ ; enfin, Grégoire promit la couronne impériale à celui des princes qui prendrait les armes contre Frédéric, et le ferait descendre du trône. L'offre de l'empire fut d'abord faite à Voldemar II, roi de Danemark, et ensuite à Robert, frère de Louis IX (1). Une lettre apostolique fut lue devant Louis IX et ses barons, dans laquelle le souverain pontife donnait à Robert la couronne impériale et la couronne de Sicile, si la France se déclarait contre l'empereur d'Allemagne. Les seigneurs du royaume, extrêmement surpris, protestèrent de leur zèle pour la défense de la foi et de leur respect pour l'Église ; mais tous déclarèrent qu'ils ne pouvaient servir la colère de Grégoire qu'ils croyaient injuste, ni profiter de la disgrace de Frédéric, dont ils ignoraient les motifs. Matthieu Pâris, qui rend compte de la réponse des barons à la proposition du pape, leur fait dire que, si l'empereur a mérité d'être déposé, il ne peut l'être que par un concile général. *Qui si, meritis suis exigentibus, deponendus esset, non nisi per generale concilium cassandus judicaretur.* S'il est vrai que les barons de France, rappelant les tems de Louis-le-Débonnaire, aient reconnu le droit qu'un concile général a de déposer les rois, on ne doit plus s'étonner que l'Europe ait approuvé, par son silence, la sentence de déposition prononcée six ans plus tard, dans le concile de Lion, contre l'empereur Frédéric (2). En 1239, époque à laquelle nous sommes ici, la querelle était personelle entre le pape et

(1) Voyez sur cette offre le n. 39 des *Ann. eccles.*, *ad annum* 1239. Voyez aussi sur tous ces événemens les observations sur le chapitre suivant. J'y reviendrai même dans la suite des observations sur ce chapitre.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 73 et 74.

l'empereur. On en vint bientôt aux hostilités. Frédéric, après avoir remporté une grande victoire sur les Milanais, et porté l'effroi dans toutes les républiques de Lombardie, marcha vers Rome à la tête d'une armée. Grégoire, qui n'avait point de troupes, parcourut sa capitale à la tête d'une procession. Il montra aux Romains les reliques des apôtres, et, fondant en larmes, il leur dit qu'il ne pouvait défendre ce sacré dépôt sans leur secours (1). La noblesse et le peuple, touchés des prières du pape, jurèrent de mourir pour la défense du Saint-Siége. On fit des préparatifs de guerre ; on fortifia à la hâte la ville de Rome, et lorsque l'empereur s'approcha des portes, il vit ces mêmes Romains qui, peu de tems auparavant, avaient embrassé sa cause contre le pape, rangés en bataille sur les remparts et déterminés à mourir pour le chef de l'Église. Le père Maimbourg fait à cet égard la réflexion suivante : « Tant l'esprit du « peuple tourne aisément, en passant même d'une extrémité « à l'autre, particulièrement quand on fait agir par quel- « qu'objet éclatant la religion, qui peut tout sur lui, quand « elle s'en est une fois rendue maîtresse ! (2) ».

Frédéric assiégea la ville sans pouvoir s'en emparer; dans sa colère, il accusa les Romains de perfidie, et se vengea par d'horribles cruautés exercées sur les prisonniers. L'historien de Grégoire (3) dit que Frédéric fit périr au milieu des supplices ceux qui refusèrent de quitter la croix que le pape leur avait fait prendre contre lui, et que des ecclésiastiques souffrant ainsi le martire pour une cause qui n'était rien moins que sainte, chantèrent au milieu des flammes *te martyrum candidatus laudat exercitus*. Bientôt la haine allumée entre l'empereur et le souverain pontife passa dans

(1) Voyez à ce sujet le récit de l'auteur de la Vie de Grégoire, copié par Rinaldi, *ad annum* 1240, n. 12.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 74 et 75.

(3) Cité par Rinaldi, *ad annum* 1240, n. 12.

l'esprit des peuples, et les fureurs de la guerre civile ravagèrent toute l'Italie (1).

Au milieu du désordre et de l'agitation générale, on n'entendit plus les cris et les prières des chrétiens de la Palestine. A l'expiration de la trève conclue avec Frédéric, le prince de Carac était rentré dans Jérusalem, avait détruit la tour de David et les faibles remparts élevés par les chrétiens (2).

La chronique manuscrite dont nous avons parlé plus haut donne quelques détails sur la destruction de la tour de David. « Les pierres estoient, » dit-elle, « si avant, que tous « s'émerveilloient; elle estoit si fort maçonnée à chaulx et « à ciment, et les pierres soudées à plomb et à grosses « bandes de fer et à crocs, et d'une part et d'autre, que à « trop grant peine et à trop grant forces le porrent abattre « jus. » On peut comparer ce récit à celui des auteurs arabes (3).

Cette conquête, qui ranima le courage des musulmans, jetait dans le désespoir les malheureux habitans de la Terre-Sainte. Au lieu de recevoir dans ses murs les armées innombrables qu'annonçait la renommée, Ptolémaïs ne voyait plus arriver que des pélerins sans armes qui racontaient les déplorables querelles des princes et des monarques chrétiens. La plupart des communications étaient fermées avec l'Orient; toutes les flottes des villes maritimes d'Italie combattaient, les unes pour la cause de l'empereur, les autres pour celle du souverain pontife (4).

Les croisés réunis à Lion craignirent de n'avoir pas assez de vaisseaux pour s'embarquer. Les Génois, qui tenaient le parti du pape, avaient besoin des leurs pour se défendre

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 74 et 75.

(2) Id., p. 75 et 76.

(3) Bibliothèque des Croisades, § 79.

(4) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 76.

contre la flotte de Frédéric. Les Vénitiens étaient occupés à servir l'empereur de Constantinople contre les Grecs. Les Pisans, déclarés pour Frédéric, étaient toujours prêts à s'opposer aux Génois. Il n'y eut que les ports de la Provence et du Languedoc où les croisés purent trouver des vaisseaux pour leur passage; et comme il n'y en avait pas assez pour transporter tous les pélerins, ceux-ci furent contraints de se partager (1).

Plusieurs des croisés qui avaient fait le serment de se rendre en Sirie, accompagnèrent Baudouin à Constantinople, ou prirent parti dans la croisade prêchée contre Frédéric. Les princes et les seigneurs français qui, malgré les ordres du pape, partirent pour l'Asie et s'embarquèrent dans les ports de Provence, ne purent conduire avec eux en Palestine qu'un petit nombre de guerriers (2).

A l'arrivée des croisés, qui eut lieu cette même année 1239, l'Orient n'était pas moins troublé que l'Occident. Le sultan du Caire, Malek-el-Kamel, venait de mourir (3), laissant deux fils, dont l'aîné était déjà sultan de Damas, en sorte que le cadet prit possession du Caire qui lui fut bientôt disputé par son frère. Ce fut ainsi que la mort du vieux sultan Malek-el-Kamel, devint le signal de plusieurs guerres sanglantes entre les princes de sa famille, qui se disputaient tour à tour le royaume d'Égipte, les principautés de Damas, d'Alep, de Hamah. Au milieu de ces divisions, les

(1) Voyez Richard de Saint-Germain, Sanut, Blondus, Bosius et Hérold.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 76 et 77.

(3) Malek-el-Kamel, sultan d'Égipte, mourut au mois de mars 1238. Il fut remplacé par son jeune fils Malek-Adel, son fils aîné Malek-el-Saleh ayant acquis en janvier ou février précédent le royaume de Damas de Malek-Modhaffer en échange du Sandgiar. Mais cet aîné reprit bientôt après l'Égipte sur son frère cadet. Voyez la chronologie des Sultans dans l'Art de vérifier les dates.

Émirs et les Mamelouks, dont on implorait sans cesse le dangereux appui, s'étaient accoutumés à disposer de la puissance, et se montraient plus redoutables à leurs souverains qu'aux ennemis de l'islamisme. L'autorité suprême semblait être le prix de la victoire ou de l'habileté dans la trahison, les trônes musulmans se trouvaient environnés de tant de périls, qu'on vit un prince de Damas abandonner le sceptre et se vouer à la retraite, en disant « qu'un épervier et un « chien de chasse lui plaisaient mieux que l'empire. » Les princes divisés entr'eux avaient appelé à leur secours les Karismiens et d'autres peuples barbares qui brûlaient les villes, pillaient les provinces, achevaient de détruire les puissances qu'ils venaient défendre, et mettaient le comble à tous les maux enfantés par la discorde. Il n'est pas de notre sujet d'entrer plus avant dans le détail de ces révolutions (1), et notre propre histoire nous donne assez de leçons de ce genre.

Les croisés auraient pu profiter des troubles de l'Orient; mais ils ne réunirent jamais leurs efforts contre les ennemis qu'ils avaient juré de combattre; le royaume de Jérusalem n'avait point de gouvernement qui dirigeât les forces de la croisade; la foule des pélerins n'avait point de lien, point d'intérêt commun qui pût les tenir long-tems rassemblés sous les mêmes étendards. On voyait partout des troupes de soldats, mais nulle part une armée; chacun des chefs et des princes suivait un plan de campagne, déclarait la guerre, proclamait la paix en son nom, et semblait ne combattre que pour son ambition et sa renommée (2).

Sanut, Matthieu Pâris, Nangis et Jordan (3) parlent des divisions qui régnaient alors en Orient, parmi les Infi-

(1) Voyez les Extraits des auteurs arabes, par M. Reinaud, Bibliothèque des Croisades, § 79.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 77 et 78.

(3) Cités par Rinaldi, *ad annum* 1240.

dèles et parmi les Chrétiens, et du peu de succès qu'y obtinrent les nouveaux croisés. Le roi de Navarre y fut sans autorité, et ne put rien faire. Le comte de Bretagne prit et saccagea quelques places peu importantes du territoire de Damas, et revint, chargé d'un riche butin, à Ptolémaïs, avec de grandes acclamations des soldats, comme s'il eût remporté sur les ennemis quelque victoire mémorable (1). Ses exploits n'avaient cependant pas une grande importance. Suivi de ses chevaliers, il avait porté la guerre sur les terres de Damas, et il était revenu au camp des croisés avec une multitude de chameaux, de bœufs, de chevaux, d'ânes et de buffles enlevés aux Sarrasins (2).

Le comte de Bar, le duc de Bourgogne, et *autres grands barons de l'Ost*, dit une relation manuscrite (3), *orent grand envie et grant dépit de cette proie que le comte de Bretagne avoit gagné sur les mescréants.* La manière dont il l'avait obtenue était bien simple. Le comte de Bretagne l'avait enlevée à un émir qui conduisait des vivres à Damas, que les Sarrasins savaient devoir être assiégé par les croisés. Un grand combat avait eu lieu, dans lequel on s'était battu à l'épée et à la masse. Les Chrétiens étaient près de succomber; mais le comte de Bretagne, qui tenait des troupes en embuscade, ayant fait sonner du cor, les troupes embusquées étaient accourues et avaient forcé les Sarrasins à prendre la fuite, abandonnant à leurs vainqueurs toutes les bêtes et les provisions qu'ils conduisaient (4).

Par une émulation très-naturelle, quelques-uns des autres chefs de la croisade résolurent de faire à leur tour quel-

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 78.

(2) Id., ibidem.

(3) Voyez l'extrait de cette relation manuscrite, qui a déjà été citée, dans la Bibliothèque des Croisades, à la suite de l'analise du continuateur de Guillaume de Tir.

(4) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 78 et 79.

qu'expédition où ils pussent s'enrichir des dépouilles de l'ennemi ; ils se disposèrent à marcher sur le territoire de Gaza, dont la renommée vantait les riches pâturages et les fertiles moissons. Quand leur dessein fut connu, les plus sages des seigneurs et des barons vinrent auprès d'eux et les conjurèrent de ne pas se séparer de l'armée chrétienne. Le comte de Champagne, qu'on avait nommé le chef de la croisade, leur ordonna, au nom de Jésus-Christ, de rester au camp. Toutes les remontrances, toutes les prières furent vaines les comtes de Bar, de Montfort, plusieurs autres seigneurs se contentèrent de répondre qu'ils étaient venus en Sirie *pour guerroyer les Infidèles*, et partirent avec leurs hommes d'armes. Ceux qui restaient au camp, redoutant quelque malheur, prirent le parti de suivre de loin leurs compagnons imprudens, et se dirigèrent vers Ascalon. La troupe qui n'avait pas voulu suivre les drapeaux de l'armée, arriva vers la fin de la journée au ruisseau que l'Écriture appelle *Egiptus*, et qui bornait le royaume de Jérusalem du côté de l'Égipte. *La nuit estoit moult bele et moult soueve*, dit la relation manuscrite; *la lune et les étoiles luisoient et rendoient moult clarté* (1).

Malgré les conseils de Gauthier, comte de Jaffa, la troupe marcha toute la nuit dans l'espoir d'atteindre une vaste prairie où paissaient les troupeaux des Musulmans. A l'approche du jour, les croisés fatigués se trouvèrent dans un défilé situé entre des collines de sable, et suspendirent leur marche, attendant que *les bestes fussent envoyées aux champs, et que les gens fussent au labourage*. La chronique citée plus haut décrit ici la halte de cette troupe aventureuse : *les riches homes firent mettre les nappes, et se mirent à mangier le pain, les gallines et chapons, la chair cuite qu'ils avaient apportée avec eux, sans oublier le vin en bouteilles et en barils.* Les uns mangeaient, ajoute

(1) Id., p. 79 et 80.

le chroniqueur, les autres dormaient, d'autres soignaient leurs chevaux ; telle était leur aveugle sécurité, qu'ils songeaient à peine aux ennemis qu'ils allaient chercher : ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que *notre sire Jésus-Christ ne veult mie que on le serve en telle manière* (1).

Le commandant de Gaza, averti de l'arrivée des Chrétiens, avait fait allumer pendant la nuit de grands feux qui furent comme un signal d'alarmes pour tous les habitans. De toutes parts les Sarrasins accoururent en armes ; à l'approche des ennemis, le comte de Bar se mit à la tête de ses cavaliers, et s'avança dans la plaine pour reconnaître le nombre et la force des Musulmans. Des cris menaçans, le bruit des tambours, des cornets, retentissaient dans toute la contrée ; des hommes armés couvraient la campagne ; les frondeurs et les archers occupaient les hauteurs. Le commandant de Gaza avait ordonné à ses gens qui occupaient les montagnes voisines, qu'ils jetassent « pierres vigoureuse-« ment pour occire et combriser eulx et leurs chevaulx ; « ce pooient-ils légièrement faire, ce disoit ; car li nostres « ne pooient mie poindre à eulx contre mont les mon-« tagnes (2) ».

Les chefs des croisés ne pouvaient se dissimuler le danger auquel ils se trouvaient exposés par leur imprudence. Ils tinrent conseil ; le comte de Jaffa, le duc de Bourgogne étaient d'avis que les chrétiens *s'en retournassent* et qu'*ils n'attendissent mie la bataille*, attendu qu'ils avaient du sable jusqu'aux genoux, et que les Sarrasins étaient treize contr'un. Les comtes de Bar et de Montfort voulaient qu'on se battît, et la raison qu'ils en donnaient, c'est que l'ennemi était présent, et qu'il y avait plus de péril et surtout plus de honte à se retirer qu'à combattre. Le comte de Jaffa et le

(1) Id., p. 80.
(2) Relation manuscrite.

duc de Bourgogne répondaient qu'*ils ne voulaient mie perdre eux-mêmes et leurs gens*, et donnèrent le signal de la retraite. Les pèlerins qui persistaient à rester en présence d'un ennemi redoutable, sentaient tout le danger du parti qu'ils avaient pris, et voyant leurs compagnons s'éloigner et prendre le chemin d'Ascalon, ils les conjurèrent d'engager le roi de Navarre et les autres chefs à venir au plus tôt les secourir. En vain le duc de Bourgogne et le comte de Jaffa les supplièrent de nouveau de se dérober à une perte certaine, ils ne purent vaincre leur obstination (1).

Déjà les Sarrasins donnaient le signal du combat; une grêle de traits fut lancée contre les croisés. « Quant li mescréants qui estoient ès montagnes, » dit la relation manuscrite, « s'approchèrent tant qu'ils porrent traire et geter si « espessément, commencièrent à ruer pierres et à fondefler « et à traire sayettes et quarriaux que pluie ne gresieur ne « peust faire graigneur obscureté, et moult y ot navré de « nos chrestiens et de leurs chevaulx. » Cependant les archers chrétiens firent d'abord reculer l'ennemi; mais les traits et les flèches leur manquèrent, ce qui redoubla le courage des Musulmans. Plusieurs fois, ayant à leur tête les comtes de Bar et de Montfort, les cavaliers se précipitèrent sur les Infidèles. Après avoir dispersé l'immense multitude qu'ils avaient devant eux, ils revinrent occuper le défilé où ils avaient dressé leurs tentes, et qui leur servait de camp retranché. Après plusieurs attaques, le commandant de Gaza les attira dans la plaine, en feignant de fuir, et dans le même tems il ordonna à ses soldats, placés sur les collines, de s'emparer du lieu qu'occupaient les chrétiens. Suivant la relation manuscrite, les chrétiens commirent une grande faute en quittant de nouveau ce défilé pour courir après les ennemis. Les auteurs arabes disent la même chose. Le com-

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 81 et 82.

mandant de Gaza, qui l'avait prévu, sut habilement en profiter. Notre chroniqueur accuse ici amèrement l'*orgueil et la grant fierté des chrétiens* (1).

Cette manœuvre ayant réussi au commandant de Gaza, les croisés se trouvèrent environnés et assaillis de toutes parts, sans autre espoir que de vendre chèrement leur vie. Les comtes de Bar, de Montfort, et quelques barons et chevaliers résistèrent encore long-tems, et firent *merveilles d'armes ;* à la fin ils succombèrent, accablés de fatigue et couverts de blessures (2).

Pendant ce malheureux combat, les autres croisés, arrivés avec le roi de Navarre dans les murs d'Ascalon, apprirent bientôt que leurs téméraires compagnons d'armes étaient en danger de périr. Les plus braves se précipitèrent sur la route de Gaza. Lorsqu'ils approchèrent du lieu du combat, les guerriers chrétiens ne résistaient plus : les Musulmans s'occupaient de lier leurs prisonniers et de dépouiller les morts. L'ennemi n'attendit point les nouveaux croisés ; il se retira emportant son butin et traînant à sa suite les captifs. Le champ de bataille était couvert de cadavres nus. Les braves guerriers arrivaient trop tard. « Ils trou-« vèrent les Chrestiens tous désarmés et tous découpés, « gisans tous mors et tous nus ; car li Sarrasins en avoient « toutes portées leurs dépouilles. Aucuns en trouvèrent-ils « qui n'estoient mie encore mors ; de ceux-là messire Anliaus « de Lisle, oui ils trouvèrent tout nus gisant tout de « plaie (3) ».

Quelques blessés qui vivaient encore furent placés sur les écus des chevaliers pour être transportés à Ascalon. Comme plusieurs des pèlerins demandaient qu'on poursuivît les Sarrasins dans leur retraite, le roi de Navarre et les autres chefs

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 81 et 82.

(2) Id., p. 82.

(3) Relation manuscrite.

prirent conseil des chevaliers du Temple et de saint Jean, qui connaissaient le pays. Ceux-ci répondirent qu'il serait dangereux d'attaquer les Musulmans protégés par leurs forteresses, et qu'une poursuite imprudente pouvait compromettre la vie des prisonniers chrétiens. Un auteur arabe accuse à ce sujet les chevaliers et les chrétiens du pays, d'avoir eux-mêmes, *suivant la coutume*, livré leurs frères au fer des Égiptiens (1).

Les amis et les parens de ceux qui avaient été pris par les infidèles, n'écoutaient qu'un aveugle désespoir; mais de si grands malheurs avaient déjà marqué cette journée, qu'on ne voulut point tenter de nouveaux périls; il fut décidé qu'on reprendrait le chemin d'Ascalon, « où il y eust grant « criées et grant brairies pour cette doloreuse aventure, *qui* « avint à la chrétienté cet an et ce mois même que nous « avons devant dit. Ce fut le dimanche qui est après la « feste Saint-Martin, qui est au mois de novembre 1239 (2), « c'est-à-dire le 13 novembre (3) ».

La relation manuscrite s'exprime ainsi sur l'issue du combat :

« En la fin ils furent lassés et li Sarrasins leur coururent « sus de toutes parts. En cette bataille, fu ou mors ou pris, « on ne sait mie bien lequel, li quens de Bar, li quens de Mont- « fort fu pris, Philippe de Nanteuil, et assez d'autres que « nous ne savons mie nommer, qui furent liés et traînés en « prison en Égypte, à Damiette et au Caire, etc. Li mé- « créans, » ajoute la relation, « prirent fiente de chevaux « et autres bestes, et les mestoient ès *enckenseirs* (encen- « soirs), et les encensoient; assés leur fesoient de hontes « et de vilennies; quand ils passoient parmi les rues, tous

(1) Bibliothèque des Croisades, auteurs orientaux, § 79.

(2) Relation manuscrite.

(3) Tables de l'Art de vérifier les dates.

« li mescréans, petit et grant, les couroient voir de toutes « parts (1) ».

Amauri de Montfort et plusieurs autres seigneurs tombèrent entre les mains des Infidèles et furent donnés en spectacle dans la capitale de l'Égipte (2); on ne put jamais savoir ce qu'était devenu le comte de Bar, et l'incertitude de son sort avait fait naître une foule de récits merveilleux qu'on répéta long-tems parmi les croisés. L'armée chrétienne revint tristement à Ptolémaïs; elle se rendit ensuite à Sidon, à Tir, à Tripoli, *et autres bonnes villes chrétiennes*. A leur arrivée en Sirie, les chefs de la croisade avaient eu le dessein d'assiéger Damas; mais cette entreprise était abandonnée. Les chefs, qui s'étaient ruinés pour la guerre, et qui comptaient sur la guerre pour réparer leurs pertes, n'osaient plus risquer le sort des combats, dans la crainte de tout perdre et de devenir eux-mêmes la proie ou le butin de l'ennemi. Le roi de Navarre, dont les chansons avaient excité les guerriers à prendre les armes, gardait le silence, et sa muse n'entreprit pas même d'exhorter ses compagnons découragés à la patience et à la résignation. Néanmoins, parmi les chevaliers, et sous les tentes des soldats de la croix, il se rencontra plusieurs troubadours qui chantèrent les douleurs de l'exil, et dont les pélerins répétaient les tristes complaintes. Philippe de Nanteuil, qui fut fait prisonnier et mené au Caire, fit dans sa prison plusieurs chansons qui furent envoyées à l'armée des Chrétiens. La relation manuscrite en cite une qui commence ainsi :

La France, douce contrée,
Que tous soulent (ont coutume) honorer,
Votre joie est acornée,
De tout en tout en plourer.

(1) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 84 et 85.

(2) Voyez le récit des Orientaux à l'endroit cité.

Toujours mais serez plus mue,
Trop vous est mésavenue,
Tel doleurs est avenue
Avez vos contes perdus.

Las! Quens de Bar quel souffraite
De vous li François auront,
Quand ils sauront la nouvelle
De vous grant duel (deuil) en feront, etc. (1).

A l'exemple des prophètes dont les chants avaient retenti dans les mêmes lieux, les troubadours annonçaient les malheurs du peuple choisi, et déploraient l'inaction et les misères d'une armée à qui le ciel irrité refusait son appui. Les ecclésiastiques prêchaient contre l'orgueil, la jalousie, l'avarice des seigneurs qu'on accusait de montrer peu de zèle pour le triomphe de la croix. *Maître Guillaume*, légat du pape, terminait chacun de ses sermons par ces paroles : « Pour Dieu, belles gens, priez Dieu qu'il rende les cœurs « aux hauts homes de cet ost (2). »

Au milieu de l'oisiveté naquirent de grands débats, dans lesquels les chefs se reprochaient réciproquement les malheurs et la honte des croisés. Dans l'impossibilité de faire triompher leurs armes, ils traitèrent séparément avec les Infidèles, et firent la paix comme ils avaient fait la guerre. Les templiers et quelques chefs de l'armée convinrent d'une trève avec le prince de Damas, et obtinrent la restitution des saints lieux; de leur côté, les Hospitaliers, le comte de Champagne, le comte de Bretagne, le duc de Bourgogne, conclurent un traité avec le soudan d'Égipte, et s'engagèrent à le défendre contre les musulmans de Sirie, pour assurer aux Chrétiens la possession de Jérusalem. Rien n'est plus cu-

(1) Voyez dans la Bibliothèque des Croisades, l'extrait de la chronique déjà citée.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 86 et 87.

rieux que d'entendre le récit des auteurs arabes sur ces négociations (1). Les Musulmans étaient scandalisés de voir leurs princes alliés avec les soldats de la croix. Les chaires des mosquées retentissaient de plaintes à cet égard (2).

Jean Lefèvre ne suit pas l'ordre des tems, et après avoir parlé du mauvais succès de la croisade en 1239, il revient à Rome et raconte ce qui s'y passa en 1236. Au mois de novembre de cette année, Frédéric II prit Vicence et la brûla en partie. Mais ayant appris la révolte du duc d'Autriche, il fut obligé de retourner en Allemagne. Avant de partir, il fit prier le pape de travailler à la paix de Lombardie, et le pape y envoya deux nouveaux légats, Rainald, évêque d'Ostie, et Thomas, prêtre cardinal du titre de Sainte-Sabine : c'est ce que l'on apprend par sa lettre écrite le 29 novembre aux prélats de Lombardie pour leur recommander ces deux légats. L'empereur retourna en Allemagne, défit le duc d'Autriche, le dépouilla de ses états, et passa l'hiver à Vienne (3).

A Rome, cette même année 1236, Pierre Frangipani, attaché à l'empereur, et à l'instigation de ce prince, excita le peuple à se révolter contre le pape (4). Cependant Grégoire n'était pas encore alors en guerre ouverte avec Frédéric. En 1237, il enjoignit aux villes qui s'étaient confédérées en Lombardie contre ce prince, d'envoyer des députés à Mantoue, dans l'espérance que l'empereur se prêterait à quelque accommodement. Au mois de janvier, Frédéric envoya à la Cour du pape son chancelier Pierre des Vignes et le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique ; loin de montrer aucune disposition à la paix, il fit demander

(1) Voyez la Bibliothèque des Croisades, § 79.

(2) Histoire des Croisades, par M. Michaud, IV, 86 et 87.

(3) Histoire ecclés., par Fleury, livre LXXX, chap. 61.

(4) Abrégé de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc. Paris, 1770, VI, 301.

des secours pour favoriser ses entreprises contre les Lombards, qui s'étaient révoltés, et qui, disait-il, donnaient retraite chez eux aux hérétiques.

Il fit élire cette même année son fils Conrad, roi des Romains.

Les Lombards confédérés s'emparent du château de Peschiéra (1).

Seize citoyens que l'on avait chargés à Padoue de chercher les moyens d'écarter l'orage prêt à fondre sur cette république, entretiennent une secrète correspondance avec Eccelin. Le podestà le découvre, et leur ordonne de se retirer à Venise. Mais, au lieu d'obéir, ils se révoltent contre la commune de Padoue. Au mois de février 1237, Marin Badoéro est nommé podestà de cette ville ; et bientôt il envoie deux cents cavaliers à Cartario, parcequ'Eccelin et le comte Gaboard de Souabe, général des troupes de l'empereur, menaçaient Monfélice. Les troupes impériales arrivent en effet avant la fin de février près de Cartario, dont elles s'emparent ; et mettent aux fers toute la garnison, composée principalement de nobles Padouans. Monfélice se rend ensuite sans faire aucune résistance. Eccelin et le comte Gaboard y font venir le marquis d'Este, et lui demandent s'il veut être ami ou ennemi de l'empereur ? Le marquis répond qu'il est prêt à servir l'empereur, pourvu qu'on ne surcharge ses états et ses sujets d'aucune imposition nouvelle. Les commandans impériaux traitent avec ceux qu'ils avaient gagnés à Padoue ; et ceux-ci font servir la crainte des armes de l'empereur et le désir de ravoir les prisonniers, à persuader à leurs concitoyens d'ouvrir leurs portes aux officiers de ce prince.

En effet, le 25 février 1237, Eccelin et le comte Gaboard entrent dans Padoue avec un corps de troupes. On observa

(1) Id., p. 302.

qu'en arrivant à la porte, Eccelin la brisa ; le peuple en tira mal à propos un bon augure. Eccelin, affectant de respecter la liberté des Padouans, refuse en public de se mêler du gouvernement de la ville, et ne veut pas accepter la place de podestà; mais l'empereur l'avait créé vicaire de la Marche Trévisane ; on ne fait dans Padoue que ce qu'il résout en secret; et, pour n'avoir point de concurrent dans l'exercice de sa puissance, il conseille à Gaboard d'aller en Allemagne porter lui-même à l'empereur l'heureuse nouvelle de tout ce qui vient de se passer (1).

Bientôt après, il commence à se conduire tiranniquement à Padoue. Il se fait donner des ôtages ; il envoie en prison dans la Pouille et dans d'autres endroits éloignés tous ceux qui lui paraissent capables de s'opposer à ses desseins, ou qu'il soupçonne d'être amis du marquis d'Este. Il crée chaque jour de nouveaux prétextes pour accuser le marquis lui-même d'être peu soumis aux ordres de l'empereur. Ensuite, au commencement de juillet 1237, il se met à la tête des troupes de Vérone et de Padoue, et va faire le siège du château de Saint-Boniface. Ses machines endommagent beaucoup de maisons ; mais il ne peut prendre la place. Léonise, fils du comte Richard, bien que très-jeune encore, la défend avec autant d'habileté que de courage (2).

Après le 15 d'août 1237, l'empereur arrive en Italie ; et fait aussitôt abandonner le siége de Saint-Boniface, parce qu'il voulait employer ses troupes à quelqu'entreprise plus considérable, et parceque le comte Richard et les Mantouans entrent en négociation avec lui. Vers la fin d'août, ayant avec lui les troupes de Padoue, de Vérone et de Vicence, deux mille cavaliers allemands et beaucoup d'autres du Trentin, il passe le Mincio, pour aller camper à Goito ; ceux de Reggio, de Modène, de Crémone et de Parme, et

(1) Id., ibidem.
(2) Id., p 302 et 303.

dix mille archers sarrasins, le joignent dans ce camp. Le comte Richard et les députés de Mantoue y viennent lui faire offre de leurs services. Il les reçoit avec joie, leur pardonne tout, et confirme, par un diplôme, les privilèges et les statuts de Mantoue. Il y vient aussi des légats du pape, auxquels il refuse de donner audience.

Il entre ensuite dans le Brescian, et va faire le siège de l'important et riche bourg de Montechiaro, que les Bresciens avaient fortifié pour défendre l'entrée de leur territoire. La garnison, quoique nombreuse, après s'être un peu défendue, capitule le 22 d'août, à condition d'avoir la liberté de se retirer. L'empereur, sans égard pour sa promesse, ne laisse pas de faire conduire cette garnison dans les prisons de Crémone. Il abandonne la place au pillage, et la fait brûler ensuite.

Le 2 novembre 1237, les châteaux de Gambara, de Gotolengo, de Pavone et de Prà-Albino tombent en sa puissance, et sont traités de même. Il marche ensuite vers Ponte-Vico, dans le dessein de passer l'Oglio ; mais il trouve l'armée de Milan, d'Alexandrie, de Verceil et de Novare campée sur l'autre bord, et résolue de lui disputer le passage. Les deux armées restent en présence durant plusieurs jours. L'empereur ayant fait courir le bruit qu'il allait retourner en arrière, et déjà même ayant renvoyé quelques-unes de ses troupes auxiliaires, les pluies continuelles et les autres incommodités de la saison engagent les confédérés à se retirer (1).

Frédéric passe aussitôt la rivière; et le 27 novembre, il atteint auprès de Corte-Nuova l'armée ennemie qui marchait en désordre, ne croyant pas avoir à combattre. Les Sarrasins commencent l'attaque; mais il en reste un très-grand nombre sur la place. Toute l'armée impériale prend bientôt part au combat, qui se soutient de part et d'autre

(1) Id., p. 303.

avec un égal courage; et la perte est très-considérable des deux côtés. Les confédérés sont enfin rompus et prennent la fuite; plusieurs milliers d'entr'eux sont pris. Il ne reste à vaincre que le corps de bataille des Milanais, qui, composé de la jeunesse la plus courageuse et la plus forte, gardait le *carroccio*. Les Impériaux font des efforts inutiles pour rompre ce corps, qui tient ferme jusqu'à ce que la nuit fasse cesser le combat. C'était alors l'exploit le plus éclatant que de prendre le *carroccio* des ennemis. Celui de Frédéric était une tour que portait un éléphant; au haut et dans le milieu, était son gonfalon avec quatre étendards aux quatre angles; et dans la tour quelques chrétiens et quelques Sarrasins bien armés (1).

L'empereur pensant qu'il manquait quelque chose à sa gloire, puisqu'il n'avait pas pris le *carroccio* des Milanais, fait reposer pendant la nuit ses troupes toutes armées, pour recommencer le combat avec le jour : mais les Milanais s'étaient retirés pendant l'obscurité de la nuit; et parce que les pluies avaient rompu les chemins, ils avaient abandonné parmi leurs autres voitures leur *carroccio*, auquel ils avaient ôté leur bannière et tous ses ornemens. Frédéric enfla considérablement sa victoire; et, suivant les relations qu'il en fit publier, les Milanais devaient avoir perdu plus de dix mille hommes, tant tués que prisonniers. Parmi ces derniers étaient plusieurs nobles de Milan, d'Alexandrie, de Verceil (2) et de Novarre, avec le podestà de Milan, Pierre Tiépolo, fils du doge de Venise. L'empereur l'envoya dans la Pouille avec les autres nobles, et le fit ensuite pendre sur le bord de la mer; cet acte de cruauté révolta les Vénitiens, qui se déclarèrent contre lui.

(1) Id., p. 303 et 304.

(2) L'histoire politique de cette ville n'est point comprise dans le bel ouvrage de M. le président de Grégory, intitulé : *Istoria della Vercellese letteratura ed arti. Torino*, 1819, 4 vol. in-4.

Comme il était en bonne intelligence avec les Romains dont il avait reçu des députés dans ce même mois de novembre 1237, il fit conduire à Rome le *carroccio* des Milanais pour être mis avec une inscription en vers sur le Capitole, afin d'y servir d'un monument éternel de sa victoire. On en voyait encore quelques restes au commencement du dix-huitième siècle.

Après sa victoire, Frédéric se rend à Crémone, et marche ensuite à Lodi, qui se soumet à lui.

Pendant que les troupes de Modène servaient dans l'armée de l'empereur, les Bolonais se rendent maîtres du château de Castel-Leone, ou Castiglione, qu'ils détruisent si bien qu'il en reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

Les querelles continuèrent cette année 1237 entre le pape et le sénat de Rome. Au mois de mai, on crée *sénateur*, c'est-à-dire chef du sénat, Jean de Poli. Bientôt après, on se révolte contre lui. La sédition se ranime au mois de juillet; on destitue le nouveau sénateur, et l'on met en sa place Jean de Cencio. Les deux partis en viennent aux mains; et l'on tue de part et d'autre un assez grand nombre d'hommes. En octobre 1237, la faction du pape prévaut sur celle de l'empereur (1) par le secours de Rainier Cappochi, de Viterbe, nommé cardinal diacre du titre de Sainte-Marie in Cosmedino par le pape Innocent III en 1212, puis évêque de Viterbe (2). Honorius III l'avait envoyé légat dans la Toscane, et Grégoire IX lui avait continué cet emploi (3). Il était sans doute oncle de Jacques Cappochi, appelé Cappoccio par Jean Lefèvre, et de Pierre Cappochi, frère de Jacques, nommé aussi cardinal en 1244. Ce sont évidemment ceux dont parle Jean Lefèvre. Mais Muratori ne

(1) Abrégé de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, p. 304.
(2) Dict. de Moréri. Paris, 1759, art. Cardinal.
(3) Id., art. Cappochi.

les nomme point (1) lorsqu'il parle du triomphe de la faction du pape.

Grégoire IX revient à Rome en 1237, après une longue absence. On l'y reçoit avec de grands honneurs; mais le sénat ne tarde pas à lui faire éprouver de nouveaux dégoûts, surtout en entretenant une correspondance ouverte avec l'empereur. D'ailleurs ceux de Viterbe, jusqu'alors si fidèles au pape, le voyant bien avec les Romains, s'alarment, et commencent à faire quelques usurpations sur l'Église. Comme ils ne firent aucune attention aux remontrances et aux exhortations du pape, il les excommunia (2).

L'Église romaine, comme on peut se le rappeler, avait, quoique sans fondement réel, des prétentions sur la Sardaigne. Elle trouva à les confirmer cette année 1237. Par une suite d'intrigues que l'histoire ne fait pas connaître, les juges ou petits rois de Gallura, de Turri et d'Arborea, c'est-à-dire de trois des quatre parties de l'île, prêtent serment entre les mains d'un légat du pape (3).

L'empereur étant, au mois de janvier 1238, à Pavie, le peuple de Verceil se soumet à lui. On trouve qu'il était le 11 février dans cette ville. Tout le pays, depuis Pavie jusqu'à Suze, le reconnaît aussi pour roi d'Italie, et commence à payer les impositions. Par ce moyen, la ligue de Lombardie n'était plus composée que de Milan, de Brescia, de Plaisance

(1) *Annali d'Italia. Roma*, 1753, *tomo VII*, part. 1re, p. 312. Saint-Marc ne fait que le traduire.

(2) Abrégé de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VI, 304.

(3) Id., p. 304. Je corrige les noms des trois États de Sardaigne d'après Muratori. Les Pisans, dès l'an 1016, occupaient entièrement la Sardaigne qu'ils avaient partagée en quatre provinces ou principautés qui portaient les noms de Cagliari, d'Oristagni, de Torres et de Galluri (Géographie de Mentelle. Paris, 1803, VIII, 513.) Il paraît qu'il est ici question des trois dernières, ce qui prouve qu'Arborea est Oristagni, aujourd'hui archevêché.

et de Bologne. Leurs habitans, se voyant exposés à toute la colère de l'empereur, envoient leurs députés lui faire offre de se soumettre, de lui fournir de l'argent, et de lui prêter serment de fidélité. Frédéric exige qu'ils se rendent à discrétion, et ne veut convenir d'aucune condition avec eux. Les Milanais, instruits de l'inflexibilité de l'empereur, prennent la résolution courageuse de se défendre les armes à la main jusqu'à la mort, plutôt que de s'exposer à périr dans les prisons ou sous le fer des bourreaux de celui qu'ils appellent leur tiran. Matthieu Pâris assure que le refus de traiter à l'amiable avec le reste de la ligue de Lombardie fut cause que plusieurs des peuples qui s'étaient soumis commencèrent à le voir de mauvais œil, et même à former des vœux pour sa ruine (1).

Au printems de cette année 1238, il fait un court voyage en Allemagne, pour y rassembler des troupes, qu'il charge le roi Conrad d'amener en Italie. Il revient à Vérone au mois d'avril. On y voit arriver, le 22 mai, Selvaggie, une de ses filles naturelles, dont il fait la femme d'Eccelin, le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le 23 mai, le lendemain de son arrivée. Il célèbre ces noces avec une grande magnificence. Entre ses autres enfans naturels, il avait un fils qu'il aimait beaucoup, et qui se nommait Henri. Il est connu dans l'histoire d'Italie sous le nom d'*Enzio*. Frédéric lui fait épouser, cette année, Adélasie ou Adélaïde, qui se trouvait héritière en Sardaigne des deux judicatures de Turri et de Gallura. Par le moyen de ce mariage, Enzio devint peu à peu maître de toute la Sardaigne; et son père l'en créa roi. Dans la suite, il unit ce royaume à l'empire, malgré les réclamations de la Cour de Rome, qui le prétendait du domaine de l'Église. Frédéric soutenait au contraire, avec raison, que c'était un ancien domaine de l'empire romain, et qu'il était de son

(1) Id., p. 304 et 305.

devoir de recouvrer tout ce que l'on avait laissé perdre (1). On voit qu'alors le consentement des peuples n'était compté pour rien. Mais Frédéric II pouvait-il prétendre à la succession de l'empereur Auguste?

De pareilles entreprises devaient agiter tous les esprits. Les troupes s'assemblaient de toutes parts en Italie; et le roi Conrad, fils de l'empereur, arrive à Vérone au mois de juillet 1238, avec un corps de troupes et plusieurs princes allemands. Henri II, roi d'Angleterre, son beau-frère, envoie même à son secours cent cavaliers bien armés et bien montés, avec une somme très considérable d'argent en pur don. Frédéric était à Goïto dès le 28 juin 1238, pour y faire la jonction de toutes ses troupes. Il lui restait à faire deux entreprises difficiles, les sièges de Milan et de Brescia. Par le conseil d'Eccelin, il se détermine à commencer par celui de Brescia qui semblait le moins coûteux. Il croyait aussi qu'après la prise de cette ville, Milan serait bloqué de toutes parts : mais il connaissait mal les Brescians, peuple d'une valeur et d'une constance à toute épreuve. Il entre dans leur territoire en saccageant et brûlant tout. Le 3 août 1238, il met le siège devant la ville (2).

Les habitans, qui s'étaient tenus prêts à tout, ayant très abondamment pourvu leur ville de vivres et de toutes les choses nécessaires, ne sont point effrayés de la vue d'une armée nombreuse, et se résolvent à la défendre avec tout le courage dont ils étaient doués. S'il faut qu'ils succombent, ils veulent du moins vendre très chèrement leur vie. Frédéric emploie contre les fortifications de la ville les tours et toutes les autres machines alors en usage. Les assiégés avaient aussi toutes les machines qui leur étaient nécessaires. Par un hazard heureux pour eux, ils avaient pris un ingénieur espagnol très habile, qui était venu d'Al-

(1) Id., p. 305.
(2) Id., ibid.

lemagne pour le service de l'empereur. Ils l'avaient menacé de la mort, s'il ne les servait pas fidèlement dans leur défense (1).

Frédéric II, se rappelant l'expédient cruel dont son aïeul Frédéric Ier s'était servi lorsqu'il assiégeait Crême, fait venir les prisonniers brescians, qu'il avait à Vérone, et les fait lier au-devant de ses machines, pour empêcher les assiégés de tirer dessus pour les briser. Leurs machines ne laissent pas pour cela de lancer des pierres; et l'on voit par la *chronique de Reggio*, qu'ils les lancèrent avec tant d'adresse ou de bonheur, qu'ils ne blessèrent aucun des leurs. Pour rendre le change à l'empereur, ils attachent par les piés au-dehors de leurs palissades les prisonniers qu'ils avaient faits sur les Impériaux. Ils font aussi de tems en tems des sorties, dont celle de la nuit du 9 octobre est la plus remarquable: ils pénètrèrent, en massacrant tout ce qu'ils rencontraient, jusqu'au quartier de l'empereur, qui courut grand risque d'être pris lui-même. Après deux mois et six jours de siège, Frédéric s'aperçoit qu'il perd inutilement du tems et des troupes; il brûle toutes ses machines, et se retire à Crémone; sa retraite, en augmentant la réputation des Brescians, diminue considérablement son crédit en Italie (2).

Pendant qu'il fesait inutilement le siège de Brescia, les Milanais font un tel dégât dans le territoire de Pavie, qu'ils forcent le peuple de cette ville de leur demander grace, et de rentrer sous leur obéissance. Ils tournent ensuite leurs armes contre le Bergamasque, dont ils ravagent presque tout le territoire. Les Plaisantins envoient encore à leur secours mille cavaliers, qui s'emparent du château d'Orio, et ce château fut ensuite détruit (3). Guillaume de Savoie, désigné pour remplir le siège épiscopal de Valence, et qui

(1) Id., p. 305 et 306.

(2) Id., p. 306.

(3) Muratori, *Annali d'Italia*. VII, partie 1re, p. 316.

fut ensuite évêque de Liège cette même année 1238 (1), commandait alors pour l'empereur dans Crémone. C'était le frère de Thomas de Savoie, que son mariage avec Jeanne de Constantinople avait fait comte de Flandre. Il accourt à la défense du Lodigian. Les Plaisantins font marcher de nouvelles troupes au secours de leurs cavaliers, et l'on combat dans le voisinage d'Orio. Les Plaisantins, mis en déroute, laissent beaucoup des leurs sur la place, et plus de mille prisonniers entre les mains des Impériaux (2).

Eccelin continuant à Padoue de faire emprisonner tantôt les uns, tantôt les autres, les bons citoyens de cette ville excitent sous main le marquis d'Este, Azzon VII, à les délivrer de ce tiran, et s'engagent à lui livrer la porte des *Torreselle*. Le marquis rassemble le plus secrètement qu'il peut des troupes dans ses États, et y joint les bannis de Padoue. Il se montre le 13 juillet 1238 dans le *Prato della Valle*, l'un des faubourgs de cette ville. Eccelin fait prendre les armes au peuple, et fermer toutes les portes. Pendant que les troupes du marquis travaillent à renverser la porte des *Torreselle* que l'on défendait du dedans avec vigueur, le marquis fut informé par ses intelligences dans la place, qu'un accident imprévu n'avait pas permis qu'on lui tînt parole, et que les cloches sonnaient pour avertir le peuple de se préparer à une sortie (3).

Azzon n'en anime pas moins ses gens à continuer l'assaut. Eccelin sort avec ses Allemands et tout le peuple. Les troupes d'Este prennent aussitôt la fuite, sans pouvoir être retenues; et le marquis lui-même est réduit à se confier à la vitesse de son cheval. Eccelin fait beaucoup de prisonniers, entr'autres Jacques de Carrare, l'un des principaux

(1) L'Art de vérifier les dates, Chron. des évêques de Liège.

(2) Abrégé chron. de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VII, 306. Il continue de traduire Muratori, en fesant quelques omissions.

(3) Id., ibidem, et Muratori, p. 317.

bannis de Padoue, lequel, pour se racheter et rentrer en grace, fut obligé de céder son château de Carrare à la commune de Padoue, ou plutôt au tiran Eccelin. Depuis ce jour le peuple de Padoue, les uns par crainte, les autres par flatterie, traitèrent Eccelin de *seigneur* (1).

Pour se venger du marquis, il rassemble son armée et marche contre le bourg d'Este, que le marquis abandonne pour se retirer à Rovigo. Le 22 juillet 1238, Eccelin s'empare d'Este, ne fait aucun mal aux Sarrasins, y laisse en garnison un bon corps de Padouans et de Sarrasins, et marche à Montagnana. C'était une autre terre du marquis, dont il comptait s'emparer avec aussi peu de peine; et comme le bourg en était aussi peuplé que beaucoup de villes, il se fait joindre par la milice de Vérone. Il est, malgré lui, forcé d'en faire le siège. Les habitans se défendent avec vigueur, et brûlent même en plein jour son *Bilfred* : c'était une tour de bois, qu'il avait fait élever pour faciliter la prise de la place. Lui-même était dans cette tour lorsque les assiégés l'attaquèrent sans qu'il eût pu le prévoir; il s'échappa, et leva le siège (2).

Comme il soupçonnait l'avocat de Padoue (3) et Jacques de Carrare d'être d'intelligence avec les ennemis, il leur ordonne de se présenter devant le podestà de Padoue. Ils promettent d'obéir; mais ils se réfugient dans le château d'Anguillara, qui tenait pour le marquis, et dont était seigneur *Jacopino Pappafava*, fils d'Albertino de Carrare, frère de Jacques (4).

Au mois d'août 1238, le marquis Azzon recouvre Este;

(1) Id., p. 306 et 307. Muratori, p. 318.

(2) Id., p. 307. Muratori, p. 319.

(3) *L'Avvocato di Padova*. C'est ce que dit Muratori. Saint-Marc traduit « *Auvescato*, noble de Padoue, » contre-sens évident.

(4) Abrégé chron. de Saint-Marc, VI, 307. Muratori, p. 319.

mais le château reste à la garnison, qu'il ne peut en chasser. Eccelin écrit à l'empereur pour le presser de tourner les armes contre Azzon, le plus grand de ses ennemis. Il lui dit entr'autres choses : « Il faut frapper le serpent à la tête « pour écraser plus facilement le corps » (1). Dans sa réponse du 21 décembre 1238, rapportée par Rolandino (2), Frédéric observe que le marquis Azzon VI, ayant toujours soutenu sa cause pendant sa vie et lui ayant en quelque sorte servi de tuteur, lui Frédéric ne peut comprendre que le fils Azzon VII dégénère si fort. Il promet à Eccelin de venir le trouver au mois de janvier suivant (3).

Savone, Albenga, Port-Maurice et Vintimille (*Ventimiglia*) se révoltent contre les Génois qui sont obligés de leur faire la guerre. Dans cet intervalle, deux commissaires de l'empereur viennent à Gènes demander le serment de fidélité. Le Conseil répond qu'on enverra des députés à la Cour de l'empereur. C'est effectivement ce que l'on fait après la prise de Vintimille. Ces députés revinrent à Gènes après avoir prêté le serment exigé. Ils sont bientôt suivis de deux autres commissaires de l'empereur, qui présentèrent des lettres par lesquelles il demandait un serment de *fidélité* et de *seigneurie*, c'est-à-dire qu'il exigeait que les Génois le reconnussent pour leur seigneur particulier; ce qui paraissait annoncer qu'il en voulait à leur liberté. Les lettres furent lues dans l'assemblée générale du peuple; et le terme de seigneurie excita de grands murmures. Le podestà, qui était Paul de Sorésina, noble Milanais, profita de cette disposition du peuple, pour faire une description pathétique des mauvais traitemens que Frédéric fesait à ses sujets des

(1) Id., ibid.

(2) Livre IV, ch. 7.

(3) *Annali d'Italia da Muratori. Roma*, 1753, p. 319 Saint-Marc n'a pas traduit ce passage.

Deux-Siciles et de ses autres États. Les commissaires de l'empereur furent renvoyés sans réponse ; et les Génois firent avec le pape et les Vénitiens un traité d'alliance contre l'empereur, en vertu duquel le pape prit Gènes et Venise sous sa protection (1).

Un certain Accarisio s'empara de Faenza le 3 juillet 1238 ; mais, un mois après, il en fut chassé par Paul Traversara, riche citoyen de Ravenne. Bientôt après, l'armée de Bologne chassa Paul et lui tua beaucoup de monde. Elle défendit ensuite cette ville contre les efforts du comte Aghinolfo de Modigliana, qu'elle fit prisonnier, et dont elle mit les troupes en fuite (2). Cette année 1238, Jacques Tiépolo, doge de Venise, irrité de l'insulte qui lui avait été faite dans la personne de son fils, fait prisonnier l'année précédente, le 27 novembre, à la bataille de Cittànuova, envoya des ambassadeurs en Cour de Rome, pour y conclure une *ligue* avec le pape et les Génois contre Frédéric ; ce qui ne souffrit aucune difficulté (3). On a vu dans le récit de Jean Lefèvre quelles en furent les conditions.

Le pape, voyant que ses prières ni ses menaces n'opéraient rien sur l'empereur, l'excommunia le jour des Rameaux, 20 mars 1239, dans la basilique de Saint-Pierre (4). L'excommunication était conçue en ces termes :

« De l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, des « apôtres saint Pierre et saint Paul, et de la nôtre, nous « excommunions et anathématisons Frédéric, soi-disant em- « pereur, pour avoir excité une sédition à Rome contre « l'Église, à dessein de nous en chasser, nous et les cardi- « naux; contre les prérogatives d'honneur et de dignité, qui

(1) Id., p. 319. Abrégé de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VI, 307.

(2) Id., 320. Saint-Marc, p. 308.

(3) L'Art de vérifier les dates, Chron. des doges de Venise.

(4) Muratori, p. 321. Saint-Marc, p. 308.

« appartiennent au Saint-Siége, contre la liberté ecclésias-
« tique, et au préjudice du serment qu'il a fait à l'Église :
« *item*, pour avoir empêché par quelques-uns des siens
« l'évêque de Palestrine, légat du Saint-Siége, de procéder
« en sa légation contre les Albigeois : *item*, parce qu'il ne
« permet pas de remplir les siéges de quelques églises cathé-
« drales et autres vacantes dans le royaume de Sicile, ce
« qui met en danger la liberté de l'Église, et même la foi,
« parce qu'il n'y a personne qui distribue la parole de Dieu
« et qui gouverne les ames : *item*, parce que, dans le même
« royaume, les clercs sont pris, emprisonnés, proscrits
« et mis à mort. On y profane et on y détruit les églises
« consacrées à Dieu. Frédéric ne permet point de rétablir
« l'église de Sora : *item*, parce qu'il retient le neveu du
« roi de Tunis, qui venait à l'église romaine pour recevoir
« le batême; parce qu'il a pris et retient en prison Pierre
« Sarrasin, noble citoyen romain, qui venait à Rome de la
« part du roi d'Angleterre : *item*, parce qu'il a envahi plu-
« sieurs terres de l'Église, entr'autres la Sardaigne : il a
« aussi envahi et ravagé les terres de quelques nobles du
« royaume de Sicile, que l'Église tenait en sa main. Il a
« dépouillé de leurs biens quelques églises cathédrales, et
« quelques monastères. Dans le même royaume, les Tem-
« pliers et les Hospitaliers, dépouillés de leurs biens, n'ont
« pas été entièrement rétablis, suivant la teneur de la paix.
« On y contraint les prélats, les abbés de Cîteaux et d'au-
« tres ordres, de donner une certaine somme par mois,
« pour la construction de nouveaux châteaux : *item*, contre
« la teneur du traité de paix, ceux qui ont été du parti de
« l'Église sont dépouillés de tous leurs biens et contraints
« d'aller en exil, leurs femmes et leurs enfans demeurant
« en captivité. Enfin, nous l'excommunions parce qu'il em-
« pêche le secours de la Terre-Sainte, et le rétablissement
« de l'empire de Romanie; et nous déclarons absous de
« leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur dé-

« fendant étroitement de l'observer, tant qu'il demeurera « excommunié. Quant aux vexations des nobles, des pau- « vres, des veuves et des orphelins, pour lesquelles Fré- « déric a juré autrefois d'obéir aux ordres de l'Église, nous « prétendons l'admonester et procéder selon la justice. Mais, « quant aux articles précédens, pour lesquels il a été par « nous admonesté souvent et soigneusement, et n'a tenu « compte d'obéir, c'est pour ceux-là que nous l'excommu- « nions. Au reste, parce qu'il est notablement diffamé pres- « que par tout le monde, tant à cause de ses paroles que « de ses actions, comme n'ayant pas de bons sentimens de « la foi catholique, nous procéderons sur ce sujet, Dieu ai- « dant, selon que l'ordre de droit le requiert (1). »

Frédéric s'était rendu, vers la fin de janvier, à Padoue, avec une suite nombreuse de courtisans et de troupes. Il avait avec lui l'impératrice Isabelle d'Angleterre, qui préférait d'être appelée reine. Il passa deux mois à Padoue, allant prendre le divertissement de la chasse, et jouissant des autres amusemens qu'Eccelin avait soin de lui procurer. Il alla visiter Monfelice, dont il ordonna que l'on augmentât les fortifications. Il fit venir le marquis d'Este avec lequel il eut de secrètes conférences (2).

Les Padouans s'applaudissaient des bons traitemens qu'ils recevaient de l'empereur; et ce prince, de son côté, ne se lassait point de leur témoigner combien il était content d'eux. La nouvelle de l'excommunication lancée contre lui changea tout à coup la face des choses. Le Jeudi-Saint 24 mars 1239, Grégoire IX réitéra son excommunication

(1) Matthieu Pâris, *Hist. Angl.*, ann. 1239. Sigonius, *de Regno Italiæ*, livre 19. *Monachus Paduanus*, Histoire des Papes. La Haye, 1733, III, 190 et 191. Muratori et Saint-Marc ne font qu'indiquer cette pièce. Elle est rapportée et commentée dans Rinaldi, *ann. ecclés.* 1239, § 1 et suivans, p. 475.

(2) Abrégé chron. de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VI, 308.

dans la basilique de Latran, et fit publier de tous côtés quantité de choses désavantageuses à ce prince, qu'il accusait même d'être ouvertement athée (1).

Une morne tristesse et des murmures sourds succédèrent dans Padoue à l'allégresse publique (2). Frédéric ne pouvait empêcher qu'une sentence, adressée au monde chrétien, ne fût incessamment connue de toute la ville; aussi préféra-t-il de la publier lui-même, afin de publier en même tems sa justification; il fit donc assembler tous les citoyens de Padoue au palais public, dans la salle des Conseils généraux; il y avait fait préparer son trône, sur lequel il monta dans toute la pompe de la royauté, tandis que son chancelier, Pierre des Vignes, placé auprès de lui, se leva pour haranguer le peuple. Il choisit pour son texte deux vers d'Ovide, *epist. V*, vers 7, *OEnone Paridi* :

Leniter ex merito quidquid patiare, ferendum est;
Quæ venit indigno pœna, dolenda venit.

car c'était alors l'usage, même dans les discours profanes, de ne parler que d'après un texte. Pierre des Vignes, appliquant le sien à l'empereur, déclara en son nom, que si la sentence d'excommunication lancée contre lui avait été méritée, il n'aurait pas dédaigné de reconnaître sa faute devant tout le peuple, et de se soumettre au jugement de l'Église; mais il prit ce même peuple à témoin de l'injustice du procédé du pape, et passant en revue les allégations qui servaient de motif à l'excommunication, il s'efforça d'en prouver la fausseté (3).

L'empereur n'en demeura pas là. Il écrivit aux Romains dans la colère dont il était outré. Il leur fit de grands re-

(1) Id., ibidem.

(2) Id., ibidem.

(3) Hist. des rép. italiennes du moyen-âge, par Sismondi. Paris, 1818, III, 49 et 50.

proches d'avoir souffert l'excommunication lancée contre lui, sans prendre sa défense contre le pape. Il les exhorte à réparer leur faute, en le vengeant de l'injure qu'il a soufferte : autrement il les menace de leur ôter ses bonnes graces, comme à des ingrats (1).

Il écrivit en même tems aux rois et aux princes une longue lettre, où il se justifie pleinement sur toutes les accusations du pape. Deux auteurs contemporains (2) rapportent cette pièce curieuse. Quand le pape eut vu la lettre circulaire de Frédéric, il en publia une de son côté, adressée aussi à tous les princes et à tous les prélats. Il prétend détruire tout ce que l'empereur avait avancé contre lui, comme étant des mensonges et des calomnies. Mais il ne paraît pas qu'il y réussisse. Voici le passage le plus curieux de cette lettre. « Nous avons, » dit le pape, « des preuves « encore plus fortes contre sa foi. C'est qu'il a dit que le « monde entier avait été trompé par trois imposteurs, Jé- « sus-Christ, Moïse et Mahomet; mettant Jésus-Christ « crucifié, au-dessous des deux autres morts dans la gloire. « Il a de plus osé dire que des insensés pouvaient seuls croire « qu'un Dieu, créateur de tout, soit né dans le sein d'une « vierge; il ajoute qu'un homme ne peut être conçu que « par l'union des deux sexes, et qu'on ne doit croire que « ce qu'enseigne la raison naturelle. On pourra prouver en « tems et lieu tous ces blasphêmes, et qu'il a combattu la « foi en plusieurs autres manières, tant par ses paroles que « par ses actions (3). »

Il est très vraisemblable que ces blasphêmes attribués à l'empereur n'étaient que des impostures de ses ennemis

(1) *Monachus paduanus*. Sigonius, *de Regno Italiæ*. lib. 18. Matthieu Pâris *ad annum* 1239.

(2) *Petrus de Vineis*, I, *epist* 21; Matthieu Pâris.

(3) Voyez Rinaldi, an 1239, n. 22. Matthieu Pâris; et le tome XI de la Collection des Conciles, p. 340.

pour le rendre odieux. Il est vrai qu'alors la conduite des Chrétiens était peu propre à inspirer de bons sentimens de la religion qu'ils professaient. Mais l'empereur, ayant vu la lettre du pape, y fit une réponse où il rendait injures pour injures. « C'est, » dit-il en parlant du pape, « le grand « dragon qui séduit l'univers, l'antéchrist, un autre Balaam, « et un prince de ténèbres. » Pour se justifier au sujet des trois imposteurs, il fait sa profession de foi correcte et catholique sur la divinité de Jésus-Christ et le mistère de l'incarnation. Il parle de Moïse et de Mahomet, comme doit le faire un chrétien, soit qu'en effet il n'eût pas les sentimens qu'on lui attribuait, soit que la crainte l'empêchât de s'expliquer en termes précis. Il reproche aux cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du pape, qu'il attribue à la jalousie de ses bons succès contre les Lombards. Il soutient que le pape a perdu sa puissance en perdant sa vertu : il tient ses censures pour nulles, et ne les considère que comme des injures desquelles il doit tirer vengeance, même par le fer, si les cardinaux ne ramènent le pape à la raison, et n'arrêtent le cours de ses violences (1).

A Padoue, malgré les motifs allégués par Frédéric, pour faire voir que les censures du pape étaient injustes et nulles, le peuple persistait dans ses mauvaises dispositions à l'égard de l'empereur, et commença même à le ménager peu dans ses discours. On attira le marquis d'Este à Padoue; et tous les jours il se tenait des assemblées secrètes dans le monastère de Sainte-Justine. Eccelin vient à bout par ses espions de savoir les noms de tous ceux qui se trouvaient à ces assemblées. Frédéric met des garnisons dans tous les châteaux du marquis, et l'oblige de lui donner en ôtage son fils Renaud, avec Adelasie, femme de ce jeune prince, et fille d'Albéric de Romano, frère d'Eccelin : il les envoie l'un et

(1) *Petrus de Vineis*, I, *epist.* 31.

l'autre dans la Pouille. Plusieurs nobles des principales familles de Padoue et des amis du marquis sont exilés en divers endroits. Le 3 mai 1239, Frédéric fait consulter les astres sur la tour de la commune de Padoue, par maître Théodore, son astrologue, et sort ensuite de Padoue avec ses troupes, pour passer dans la Lombardie (1).

Aussitôt Albéric, indigné de l'exil de sa fille et de son gendre, se joint aux seigneurs de Camino, s'empare de Trévise, et met en prison les officiers et les soldats impériaux, à la réserve du podestà, Jacques de Morra, gentilhomme de la Pouille, qui eut le bonheur de s'échapper. Frédéric, furieux, cite aussitôt les Trévisans à comparaître dans huit jours à son camp de Castel-Franco. La citation reste sans effet; et l'empereur fait présent aux Padouans de la ville de Trévise, par un diplôme muni d'un sceau d'or (2).

Une éclipse de soleil, arrivée le 3 juin 1239 (3), l'engage à décamper. Après avoir eu de secrètes conférences avec le marquis d'Este, avec Eccelin et les autres principaux seigneurs de la Marche trévisanne, il s'avance en Lombardie avec ses Allemands et les troupes de la Pouille, auxquelles il se fiait principalement. Comme on arrivait près du château de Saint-Boniface, le marquis d'Este, qui l'accompagnait avec cent chevaux, apprend, dit-on, par un homme de la Cour, son ami, que Frédéric se disposait à lui faire trancher la tête. Il se réfugie sur-le-champ, avec sa suite, dans le château; les promesses de l'empereur, et l'éloquence de Pierre des Vignes ne purent l'en faire sortir. L'armée continua sa marche en Lombardie (4).

(1) Abrégé chron. de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VI 308, et 309. *Annali d'Italia da* Muratori, *tomo* VII, part. 1. p. 323.

(2) Saint-Marc, VI, 309. Muratori, p. 323 et 324.

(3) L'Art de vérifier les dates, Chron. des éclipses.

(4) Saint-Marc, p. 309. Muratori, p. 324 et 325.

Le marquis d'Este, ayant rassemblé beaucoup de bonnes troupes, recouvre dans le mois d'août 1239, le château d'Este et celui de Baonne par la force de ses armes. Il prend celui de Lucio par famine. La seule frayeur, inspirée par les machines de guerre, engage la garnison de Calaonne à se rendre. Le marquis assiége ensuite Cerao, que des Sarrasins défendaient. Eccelin s'avance pour secourir cette place, et n'ose le tenter. Elle tombe au pouvoir du marquis, qui ne permet pas que l'on fasse aucun tort à ces infidèles. Ses succès causèrent la perte des amis qui lui restaient à Padoue : Eccelin les fit tous mourir (1). Ne consultant que la soif de ses vengeances, il fesait trancher la tête sur la place publique aux gentilshommes dont le crédit lui fesait ombrage, et fesait périr au milieu des flammes, ou sur un honteux échafaud, les bourgeois qui témoignaient encore quelque attachement à leur indépendanee : dix-huit de ces malheureux subirent le dernier supplice dans un même jour, sur le pré *della Valle*, à Padoue, en septembre 1239 (2).

Cette barbarie servait mal la cause de l'empereur. Au mois de juillet 1239, Paul de Traversara, secouru par les Bolonais et les Vénitiens, lui enleva Ravenne. A cette occasion, Frédéric vient dans le Bolonais avec son fils naturel Enzio, roi de Sardaigne. Il fait conjointement avec les troupes de Reggio, de Modène, de Parme et de Crémone, le siége du château de Piumazzo, qui le retient très longtems. Il le prend enfin, y fait cinq cens prisonniers, et le brûle. Il prend aussi Crévalcuore, qui ne lui coûte guère moins, et qu'il détruit de même. Ce qu'il lui faut de tems et de peine pour s'emparer de ces deux bicoques, décrédite ses armes, surtout parce qu'en même tems les Bolonais font une incursion jusqu'aux portes de Modène, dont ils brûlent

(1) Saint-Marc, p, 309. Muratori, p. 325.

(2) Rolandini, *de Factis in March. Tarvis*, t. IV, c. 13. p. 232.

le faubourg de Saint-Pierre, et qu'ils s'emparent aussi, dans le Frignano, des châteaux de Monte-Tortore et de Marano-di-Campiglio (1).

Frédéric, en correspondance secrète avec quelques nobles de Milan, quitte le Bolonais, et porte ses armes de ce côté, pillant et brûlant tout sur sa route. Les Milanais, affligés de cette invasion, disputent entr'eux pour savoir s'il faut sortir en campagne, ou s'il vaut mieux attendre l'ennemi dans leur ville. On suit l'avis du légat apostolique, Grégoire de Montelungo, qui fait armer les clercs et les moines; et l'on va occuper, en présence de Frédéric, le poste de Camporgnano. Sur-le-champ, une partie des nobles passe dans le camp de l'empereur, et les troupes de Côme imitent leur exemple. L'armée milanaise n'en reste pas moins en présence des impériaux dont elle inonde le camp à l'aide de plusieurs ruisseaux qu'elle détourne; et, dans un combat, elle enlève le Carroccio des Crémonais qu'elle met en fuite, ainsi que ceux de Pavie. Les Plaisantins remportent aussi quelques avantages sur les Impériaux; et Frédéric, ne voyant rien à faire de ce côté, prend le parti d'aller en Toscane. Ceux de Lucques et de Pise le reçoivent avec joie; il passe les fêtes de Noël de l'an 1239 dans la seconde de ces villes (2).

Avant qu'il entrât en Lombardie, les troupes de Pavie, d'Asti, de Verceil, de Novarre et de Tortone, étaient venues par terre et par eau pour détruire un nouveau pont que les Plaisantins avaient construit. En même tems, des troupes de Crémone et de Bergame s'étaient portées jusqu'à Lodi pour empêcher les Milanais de secourir les Plaisantins. Quelque chose qu'on eût fait contre le pont, auquel même on avait tâché d'attacher des brûlots, on n'avait pu rien gagner, parce que les barques des Plaisantins avaient pris

(1) Saint-Marc, p. 309. Muratori, p. 325 et 326.
(2) Saint-Marc, p. 319 et 320. Muratori, p. 326.

les brûlots; et leurs ennemis avaient été forcés de se retirer (1). On vient de voir que le carroccio des Crémonais fut pris.

Après que l'empereur eut quitté les Bolonais, toutes les troupes de cette république s'étaient rassemblées pour aller assiéger le château de Vignola, l'un des plus forts du district de Modène. Une grande partie des murailles avait été renversée par les machines des assiégés, lorsque, le 4 octobre 1239, des troupes de Modène, de Ferrare, de Parme et de Simon, comte de Chiéti (2), vinrent les attaquer : la bataille fut longue et sanglante ; mais les Bolonais furent obligés de fuir. Dans leur retraite, ils eurent beaucoup d'entr'eux tués ou noyés dans le Panaro. Les ennemis leur firent environ deux mille prisonniers (3).

Lorsque l'empereur était encore dans le Bolonais, il avait envoyé le roi de Sardaigne, son fils, faire des hostilités dans la Marche d'Ancône. Ce prince y fit en effet d'assez grandes conquêtes, dans le mois d'octobre 1239. Le cardinal Jean (4) Colonne reçoit ordre de marcher avec autant de troupes qu'il pourra contre ce prince (5). Ce Jean Colonne est celui qui a le plus contribué à la grandeur et à l'élévation de sa famille. Il était fils de Pierre Colonne, et avait été mis dès l'an 1216 au nombre des cardinaux par le pape Honorius III.

(1) Saint-Marc, p. 310.

(2) La république de Chiéri, que nous appelons Quiers, dont j'ai donné l'histoire dans la Vie du brave Crillon, tome I, p. 89, était alors sous l'influence de la famille des Balbes, comme on peut le voir à la page 102 de cet ouvrage. On pourrait croire que ce Simon, qualifié comte de Chiéri par Saint-Marc, était de cette maison. Mais Saint-Marc copie mal Muratori, qui, à la page 327, qualifie ce Simon, comte de Chiéti dans la Pouille, *conte di Chieti pugliese*.

(3) Saint-Marc, p. 310. Muratori, p. 327.

(4) Comme le dit Muratori, et non Jacques, ainsi que l'écrit Saint-Marc, qu'il ne faut citer qu'avec précaution.

(5) Muratori, p. 327. Saint-Marc, p. 310.

Ensuite il fut déclaré légat de l'armée chrétienne qu'on envoya au Levant. C'est cette même armée qui, sous Jean, roi de Jérusalem, et sous les autres croisés, prit le 5 novembre 1219 la ville de Damiette après vingt-deux mois de siége. Le légat contribua beaucoup à cette prise par le zèle avec lequel il anima les chefs et les soldats. Aussi, ayant été pris par les Sarrasins, il fut condamné à être scié par le milieu du corps; mais sur le point de souffrir l'exécution de cet arrêt barbare, sa constance les surprit si fort, qu'ils lui donnèrent la liberté. On dit qu'à son retour en Italie, il apporta à Rome la colonne à laquelle Jésus-Christ avait été attaché pour être flagellé, et qu'il la mit dans l'église de Saint-Praxède où on la voit encore. Depuis, le pape Grégoire IX lui avait donné la conduite de l'armée destinée à faire la conquête de Naples sur Frédéric II; mais ce dessein se trouvant plus difficile à exécuter qu'on ne se l'était promis, le cardinal Colonne occupa l'armée à reprendre quelques places que les Impériaux avaient surprises dans la Marche d'Ancône (1).

A son retour d'Anagni, le pape, se confiant dans l'armée du cardinal, réitéra pendant l'octave de saint Martin, c'est-à-dire du 11 novembre 1239, l'excommunication lancée contre Frédéric, et, par la même occasion, il excommunia le roi de Sardaigne et tous ceux qui l'accompagnaient dans son invasion de la Marche d'Ancône, domaine de l'église de Rome. Il fit en même tems, avec les Vénitiens, un nouveau traité, par lequel ils s'engageaient à l'aider, si l'occasion s'en présentait, à faire la conquête de la Sicile, et à entretenir pour cet effet un certain nombre de galères, etc. Outre la mort ignominieuse du fils de leur doge Tiépolo, les Vénitiens avaient un autre grief contre l'empereur. Sa flotte leur avait enlevé quatorze galères et quatre grands bâtimens, chargés de mar-

(1) Moréri. Paris, 1759, art. Colonne. Voyez-y les citations.

chandises et de grains, lesquels venaient de la Pouille dans la Marche d'Ancône (1).

Frédéric, pour gagner ou pour s'attacher davantage Boniface, marquis de Montferrat, lui fit, cette année, par un diplôme expédié le 31 août 1239, au camp de Pizzighitone, une cession de différens droits légitimes ou seulement prétendus, et lui confirma les donations faites précédemment de quelques châteaux (2). Le 4 septembre de la même année, Guillaume Isambart, et maître Guillaume des Vignes, juges de la Cour impériale, tous deux nonces de l'empereur, remirent au marquis Boniface, dans son château de Clavasio, lieu de sa résidence, les lettres de ce prince, qui y renonçait, tant à la succession de Démétrius, prince de Thessalie, mort en 1227, après avoir fait son testamment en faveur de l'empereur, et qui était oncle de Boniface, qu'aux droits que pouvait exercer Conrad, son fils, sur le marquisat de Montferrat, du chef d'Yolande, son aïeule maternelle, fille de Conrad, roi de Jérusalem. Ces lettres étaient scellées en or (3).

Muratori ne fait point mention de quelques faits que Matthieu Pâris, écrivain anglais, non suspect à notre sujet, rapporte à cette année 1239. J'en ai déjà parlé plus haut : mais ils font trop d'honneur à notre nation pour ne pas mériter d'être rapportés plus en détail.

Le pape Grégoire IX envoya en France des légats pour y donner avis de la nouvelle excommunication qu'il avait lancée contre Frédéric et offrir, de sa part, l'empire au roi pour son frère Robert d'Artois. Mais on leur répondit avec la prudence courageuse des Français, en pleine assemblée des

(1) Saint-Marc, p. 310. Muratori, p. 327.

(2) Benvenuto de S. Giorg. *Storia del Monferrato.* Ce diplôme y est rapporté, col. 385, 386.

(3) L'Art de vérifier les dates, Chron. des marquis de Montferrat.

princes et des grands du royaume (1) : « qu'on s'étonnait « fort que le pape eût témérairement entrepris de déposer un « aussi grand prince....... que, quand même il serait con- « vaincu des crimes dont on l'accusait, et qu'il les aurait « avoués, ce ne serait point du tout au pape que ce pouvoir « appartiendrait, de le détrôner ; mais à un concile général « qui aurait tout examiné ; que les Français n'ont garde de « faire la guerre à un prince qui ne leur paraît pas cou- « pable; qu'il leur a toujours été un bon voisin, et qu'ils le « croient fort bon catholique ; que cependant on enverra « des ambassadeurs à Frédéric pour savoir de lui s'il est vrai, « comme ses ennemis le publient, qu'il ait renoncé à la foi « chrétienne. Car si cela est » ajoute-t-on, « il n'y aurait « plus de paix avec lui, les Français étant résolus de pour- « suivre jusqu'à la mort tous ceux qui se seront déclarés « contre Dieu, fût-ce l'empereur, ou même le pape. »

Sur cela les légats furent renvoyés à Rome, et l'on envoya des ambassadeurs à Frédéric pour apprendre de lui ce qui en était; mais comme il leur eut assuré, les larmes aux ieux, l'intégrité de sa foi, en prenant Dieu à témoin de son innocence, et lui demandant la vengeance d'une si horrible calomnie par laquelle on voulait l'opprimer : « A Dieu ne « plaise », lui dirent les ambassadeurs français, « que nous « attaquions de gaîté de cœur et sans raisons un prince chré- « tien et notre allié ; car pour l'ambition et pour l'envie de « posséder votre empire, ce n'est pas de quoi nous sommes « tentés. Votre Majesté sait que le roi, notre maître, qui « tient de ses ancêtres le royaume de France, par droit de « naissance et de succession, est plus grand que tout em- « pereur de qui la fortune dépend de la volonté des hommes, « par l'élection libre qu'ils en font pour le mettre sur le

(1) *Coràm ipso (rege), et toto baronagiò Franciæ..... Circumspecta Francorum prudentia respondit, quo spiritu vel casu temerario.....*

« trône; et quant à ce qui regarde monseigneur Robert, « comte d'Artois, il n'a que faire de l'empire, ayant l'hon« neur d'être frère d'un si grand roi. » Frédéric fut ravi de cette générosité française; il en témoigna vivement sa reconnaissance (1), et donna aux ambassadeurs toutes les marques qu'il put de sa bienveillance et de son amitié (2).

Les seigneurs français croyaient servir bien mieux la religion en s'occupant de la croisade devenue si nécessaire par la mort de Jean de Brienne, arrivée le 23 mars de l'an 1237. La perte de cet empereur causa la plus grande consternation dans Constantinople. Baudouin, à qui l'empire appartenait, était occupé en Europe à mendier des secours pour relever son empire, qui était près de céder aux efforts des ennemis. Comme il fallait absolument un chef, les seigneurs, en attendant que le jeune empereur pût se rendre à Constantinople, choisirent pour régent Anseau de Cahieux, gentilhomme de Picardie (3).

Le roi de Bulgarie et l'empereur Vatace avaient résolu d'abolir le nom français en Orient (4); une rupture entre ces deux princes fut le salut des Français. Le roi de Bulgarie fut jaloux de la puissance des Grecs: il craignit qu'après avoir chassé les Français, ils ne voulussent recouvrer la Bulgarie : il forma donc le projet de rompre son alliance avec Vatace, et de se liguer contre lui avec les Français. La princesse de Bulgarie était à la Cour de Vatace, où elle devait épouser Théodore Lascaris, fils de l'empereur. Le roi pria Vatace de la lui envoyer, afin de l'embrasser, et de passer quelques

(1) *Totus in gratiarum actiones assurgo.*

(2) Saint-Marc, p. 311.

(3) Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople, par Burigny. Paris, 1750, II, 449 et 450.

(4) Acropolite, p. 28. Le roi de Bulgarie, appelé ici Azen, est Jean Asan II dans l'Art de vérifier les dates, Chronologie des rois des Bulgares.

jours avec elle; son dessein était de la retenir. Dès qu'elle fut revenue auprès de lui, il joignit ses troupes à celles des Français (1); les armées réunies allèrent faire le siége de Chiorli (2).

Nicéphore Barchaniote, qui y commandait, se défendit avec beaucoup de courage (3): tandis que le siége tirait en longueur, le roi Azen reçut la nouvelle de la mort de la reine Anne son épouse, et d'un de ses fils. Soit qu'il regardât cette perte comme un effet de la colère de Dieu, qui le punissait du parti qu'il venait de prendre, ainsi que le suppose George Acropolite, soit qu'il ne se fût déclaré pour les Français, qu'à la sollicitation de la reine, sa femme, fille d'André, roi de Hongrie, et parente de la maison de Courtenai, il retourna promtement en Bulgarie, et ramena avec lui son armée, après avoir brûlé des machines de guerre. Les Français n'étant pas en état de continuer le siége de Chiorli, retournèrent à Constantinople. Le roi Azen, non content de cette première infidélité, renouvela peu de tems après un traité d'alliance avec l'empereur Vatace; et ils vinrent bloquer Constantinople par mer et par terre (4). La ville était si pressée, qu'elle eût été obligée de se rendre, si douze galères vénitiennes n'y fussent entrées heureusement avec dix autres commandées par Geofroi de Ville-Hardouin, prince d'Achaie et de Morée. Baudouin, informé du triste état de l'empire, fesait de très-grands préparatifs avec le plus de diligence qu'il lui était possible; enfin il partit de France dans l'été de l'an 1239. Son armée était de soixante mille hommes,

(1) Id., p. 29.

(2) Hist. de Constantinople, par Burigny, II, 450. Chiorli ou Chiourlic est aujourd'hui une ville de la Turquie européenne, ou du Roum-Ili, à 20 lieues de Constantinople.

(3) Acropolite, p. 30.

(4) Ducange, p. 115.

si l'on en croit Acropolite (1). Ce qui est constant, c'est qu'il avait avec lui environ sept cens chevaliers, outre les écuyers et les arbalestriers à cheval, dont le nombre était de plus de trente mille. Il passa par l'Italie, le Tirol, la Bavière, l'Autriche et la Hongrie; il arriva à Constantinople sur la fin de l'an 1239. Il y fut couronné solennellement dans l'église de Sainte-Sophie : ce ne fut que de son sacre qu'il data les années de son empire (2). Il avait alors vingt-deux ans, et le succès qu'il obtint compensa en quelque sorte les malheurs qui accablèrent les croisés que Frédéric n'avait pas voulu commander.

Cet empereur séjourna en Toscane pendant tout l'hiver de 1240, et sa présence fit prendre le dessus presque partout à la faction gibeline. Cependant Florence ne voulut point se soumettre; mais Pise et Lucques, s'étant déclarées pour lui, s'emparèrent, avec le marquis Obert Pelavicino, de la Garfagnana. Les Siennois, dans l'espérance d'être soutenus contre les Florentins, se donnèrent à l'empereur. C'est ce que fit aussi la ville d'Arezzo, parce qu'elle avait des différends avec celle de Pérouse, qui tenait ferme pour le pape. Dans la marche d'Ancône, plusieurs villes, à l'exemple de celle d'Osimo, se rendirent au roi de Sardaigne (3).

Au mois de février 1240, l'empereur entre dans le duché de Spolète. Foligno le reçoit à bras ouverts, ainsi que d'autres terres. Il eut aussi Spello, Orta, Citta Castellana, Corneto, Sutri, Montefiascone et Toscanella. Mais ce qui affligea le plus Grégoire IX, fut que le peuple de Viterbe eut l'ingratitude de se jeter entre les bras de Frédéric, en haine du peuple romain. L'empereur s'était même fait un parti

(1) P. 31.

(2) Histoire de Constantinople, par Burigny, II, 451 et 452.

(3) Abrégé chron. de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc, VI, 311 et 312. Muratori, p. 328 de ses *Annali d'Italia*, tome VII, partie 1.

dans Rome, et cette ville était entourée de toutes parts de lieus dont il était maître (1).

Le pape, se trouvant dans un plus grand embarras que jamais, fait une procession générale, dans laquelle il porte les têtes sacrées de saint Pierre et de saint Paul, et prêche la croisade contre l'empereur. Ce que cette pieuse cérémonie avait d'imposant engage la plus grande partie, non-seulement des laïcs, mais aussi des ecclésiastiques, à prendre la croix et les armes pour la défense du pape et de Rome. Les historiens des papes disent que, de ces croisés de nouvelle espèce, il n'en tomba point entre les mains de l'empereur, qu'il ne condamnât à mort, après leur avoir fait souffrir divers tourmens (2). Il faut composer avec ces historiens, qui ne se piquaient pas de dire exactement la vérité. Nous avons vu et nous reverrons encore Frédéric se laisser quelquefois un peu trop emporter à la colère, et faire mourir quelques-uns de ses prisonniers : mais on ne doit pas oublier les mœurs du tems où il a vécu. Comme empereur et roi d'Italie, il fesait, dans ce pays, la guerre contre des vassaux et des sujets révoltés; or, l'on ne saurait nier que, par les lois reconnues alors, les premiers n'eussent au moins mérité de perdre leurs fiefs, et que les seconds n'eussent encouru la peine de mort (3).

Au mois de mars 1240, Frédéric passe dans la Pouille, pour y chercher des hommes et de l'argent. Il ne ménagea pas la bourse de ses sujets, surtout celle des ecclésiastiques (4).

Le pape, de son côté, fait manœuvrer sous main, en Allemagne, en France, en Espagne, pour faire élire un nouvel empereur; et ne trouve nulle part que l'on veuille se prê-

(1) Saint-Marc, p. 312. Muratori, p. 328.
(2) Id., p. 312. Muratori, p. 328 et 329.
(3) Saint-Marc, p 312.
(4) Muratori, p. 329. Saint-Marc, p. 312.

ter à servir son animosité. Ses légats lèvent, contre tout droit, sur le clergé de France et sur celui d'Angleterre, des sommes immenses, qui servent à soutenir une guerre dans laquelle il s'était engagé de gaîté de cœur. Il sollicite en même tems partout les peuples et les princes à quitter le parti de l'empereur pour embrasser le sien (1).

Grégoire de Montelungo, son légat en Lombardie, engage les Bolonais, les Vénitiens et le marquis d'Este, à faire le siége de Ferrare. Jacques Tiépolo, doge de Venise, s'y trouve en personne avec le marquis, auquel la conquête de cette ville importait plus qu'à tout autre. Les Mantouans, qui s'étaient soustraits à l'obéissance de l'empereur, Richard, comte de Saint-Boniface, Albéric, frère d'Eccelin, et les seigneurs de Camino viennent au secours des assiégeans. Le siége dure depuis le commencement de février jusqu'au 3 de juin 1240 : et l'on n'avait encore alors aucune espérance de prendre la place. Quelques gens puissans dans la ville, entr'autres Hugues de'Ramberti, que l'on avait gagnés à force d'argent, demandent hautement la paix. Elle se conclut à des conditions favorables aux assiégés (2).

Salinguerra vient lui-même au camp pour confirmer et ratifier le traité; mais, au rapport de l'historien Ricobaldo Malaspina (3), cet homme si rusé se laissa tromper par le légat apostolique, lequel n'était alors qu'un simple notaire, « homme, » dit cet historien, « de grande activité, mais de « conscience large. » Le marquis d'Este, témoignant l'horreur qu'il a de la fraude que l'on fait à Salinguerra, dit en vain « que son honneur et son serment ne lui permettent « pas d'y consentir. » — « Le légat lui persuade, » ce sont les termes de Ricobaldo, « de fouler aux piés son serment « et son honneur, pour accepter ce qui peut lui être utile,

(1) Saint-Marc et Muratori, ibidem.

(2) Saint-Marc, p. 312. Muratori, p 329 et 330.

(3) *In Pomario tomi IX rerum italicarum.*

« c'est-à-dire pour jouir de Ferrare, à l'exclusion de Salin-« guerra. » Ce vieillard octogénaire est donc conduit en prison à Venise, où les Vénitiens le traitent avec politesse, et lui laissent finir ses jours en paix. La maison d'Este, au bout d'un grand nombre d'années, rentra ainsi dans la possession de Ferrare, où elle s'établit encore plus solidement dans la suite. Cette même année 1240, le pape fit consigner au marquis d'Este, Argenta, bourg aussi considérable que plusieurs villes (1).

(1) Muratori, p. 329 et 330. Saint-Marc, p. 312 et 313.

CHAPITRE XXXII.

De la naissance des Gibelins et des Guelfes. Comment Bénevent fut détruite; et de la mort du pape Grégoire IXe de ce nom.

Quand Frédéric s'aperçut que plusieurs villes d'Italie favorisaient le pape, il divisa ces villes en deux factions : il donna le nom de Guelfes à celles qui avaient embrassé le parti du pape, et celles qui restaient attachées à l'empire reçurent le nom de Gibelins. Ces deux dénominations ont causé de grands maux, et leur invention n'a eu lieu qu'avec de mauvaises intentions. Le lieu où elles furent employées pour la première fois est la ville de Pistoie, où se trouvaient deux frères teutoniques, ennemis l'un de l'autre. Le nom de l'un était Gibel, et l'autre s'appelait Guelfe. Les Gibelins en chassèrent les Guelfes.

Dans ce même tems, les Florentins chassèrent les nobles hors de Florence, et les envoyèrent en exil parce qu'ils favorisaient les Pisans, et ceux-ci les Gibe-

lins. Ceux d'Arezzo et de Sienne exilèrent les Guelfes, en sorte qu'à cette époque s'élevèrent des guerres civiles dans toute l'Italie. Plusieurs villes, comme Viterbe et d'autres, quittèrent l'alliance du pape, et se révoltèrent contre lui. Le peuple romain était aussi divisé, et les querelles y auraient été fort vives si le pape Grégoire n'avait pas fait porter en procession les chefs de saint Pierre et de saint Paul. Il fit aussi un beau sermon au peuple dans l'église de Saint-Pierre; il leur remontra quels inconvéniens résultaient nécessairement des factions. Il les exhorta et les persuada si bien, que d'un commun accord ils voulurent prendre la croix pour la défense de l'Église romaine, et firent reculer l'empereur Frédéric qui s'était avancé en armes jusque sous leurs murs. Quand Frédéric les vit combattre pour le pape avec une telle ardeur, il se mit fort en colère contr'eux. Il fit subir plusieurs tourmens à tous les prisonniers, et les condamna même ensuite à mourir. Il leva le siége de Rome, et vint attaquer Bénevent qu'il prit. Il la mit au pillage, la détruisit, et fit abattre les murs jusqu'aux fondemens. Il revint ensuite vers Rome par la voie Latine : il dépouilla sur cette route et fit enlever tout ce qui se trouva au monastère du mont Cassin. Il saccagea et mit en cendres la ville de Sora. Il fit partout détruire et piller ce qui appartenait aux Templiers. Il aimait tant les Sarrasins, qu'il en avait toujours aux guerres qu'il fesait. Il choisissait parmi eux des capitaines et des généraux; il leur donna dans la Campanie une ville pour

y habiter, appelée Nocera de' Pagani (1). Il empêcha le fils du roi de Tunis d'être batisé dans la ville de Panorme, quoique ce jeune prince le désirât, et qu'il voulût être chrétien. Frédéric le découragea par de belles paroles. Il prit d'assaut la ville de Ravenne : c'est pourquoi le pape Grégoire donna l'ordre d'assembler un concile dans Rome, à l'église de Saint-Jean de Latran, pour déposer Frédéric. Mais quand Frédéric sut que les cardinaux et les prélats de la chrétienté s'y rendaient, il plaça des gens à lui sur la route tant par mer que par terre. Avec le secours des Pisans, il fit arrêter plusieurs cardinaux et prélats, et les fit mettre en prison. Cet acte de violence causa au pape un si grand chagrin, qu'il mourut peu de tems après. Un peu avant sa mort, il arriva une éclipse de soleil plus grande qu'on ait jamais vue. Il fit compiler et rédiger le livre des Décrétales; Raimond de Barcelône, son chapelain, l'aida dans ce travail. Il ne siégea que quatorze ans et trois mois. Plusieurs historiens, qui ont écrit sur le pape Grégoire, en ont témoigné une si haute opinion, qu'il est impossible de le louer davantage.

OBSERVATIONS.

Jacques de Guyse ne dit que peu de chose sur le différend

(1) Sur les bords du Sarno. C'est la *Nuceria* de Strabon. Voyez sa Géographie, p. 249. Jean Lefèvre écrit *Nucerie sarrasine*, et la place dans la *Champagne*. Elle est située dans la principauté de Salerne, province de la Terre de Labour, appelée autrefois *Campania felix*.

entre le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II. Il parle en même tems de la mort de Grégoire en 1240, au chapitre 118 du livre XX (1). Il a raison de placer cet événement plus tard, et Jean Lefèvre donne ici une nouvelle preuve du désordre de sa chronologie.

Ce que dit Jean Lefèvre sur l'origine des Guelfes et des Gibelins ne s'accorde point avec ce que j'ai dit plus haut (2), et je donnerai ici de plus grands détails à ce sujet. L'histoire parle souvent de la faction des Gibelins opposée à celle des Guelfes, et toutes deux contribuèrent à désoler l'Italie pendant deux ou trois siècles. Voici ce qui en paraît de plus vraisemblable. Le schisme qui troubla l'Église chrétienne l'année 1130, par la concurrence des deux papes, Innocent II et Anaclet, avait extrêmement partagé les esprits. Néanmoins la meilleure partie des États de la chrétienté, et surtout les empereurs d'Occident, reconnaissaient Innocent pour légitime pontife. L'antipape Anaclet avait mis dans ses intérêts Roger, comte de Naples et de Sicile, prince belliqueux et descendu des Normands qui avaient conquis ce pays-là. Le prétexte de cette double élection entretînt pendant huit ans une guerre qui fut toujours favorable à Roger (3). Il enleva les terres qui relevaient de l'empire dans l'Apulie ou la Pouille; elles servirent à augmenter son nouveau royaume; et, pour s'y maintenir, il ne trouva point de meilleur moyen que d'entretenir la guerre civile en Allemagne. Henri-le-Superbe, duc de Bavière et de Saxe, avait disputé l'empire à Conrad III, duc de Franconie et de la France rhénane, qui lui avait été préféré. La diète de Goslar obligea les princes qui voulaient soutenir leur élection de dépouiller publiquement Henri de ses duchés de Bavière et de Saxe, desquels il fut fait don, savoir

(1) Tome XV, p. 45.
(2) P. 30, observations sur le chapitre 29.
(3) Moréri. Paris, 1759, art. Gibelin.

de la Saxe à Albert, marquis de Brandebourg, et de la Bavière à Léopold, marquis d'Autriche. Henri fut tellement touché de cette violence, que dans la même année il en mourut. Son frère Welf ou Guelphe, duc de Bavière, fut encouragé par Roger à combattre cette injustice. Guelphe, aidé par les Saxons qui lui étaient restés fidèles, résolut de faire la guerre à l'empereur. Il avait reçu de Roger une somme d'argent si considérable, qu'il fut en état de la soutenir. Les troupes des deux princes se battirent en quelques rencontres; mais enfin, l'an 1140, Guelphe fut assiégé dans son château de Weinsberg. Il résolut de faire une sortie contre les Impériaux, donnant pour mot à ses gens *Hie-welf.* Frédéric, duc de Souabe, frère de l'empereur, général des Impériaux, découvrit ce mot, et donna aux siens celui de *Hiegibelin*, qui était le nom d'un village en Souabe, où le duc Frédéric avait été élevé. Ces deux noms, depuis ce tems-là, eurent une grande vogue, particulièrement en Italie. On entendait par les Guelfes ou Welfs, ceux qui soutenaient le parti du pape, et par les Gibelins, on entendait les Impériaux (1).

« La discorde, » dit Muratori (2), « régnait depuis long-« tems entre la maison de Conrad, héritier des empereurs « Henri du sang Ghibellin, et celle du duc Henri, prove-« nue véritablement du sang italien des princes d'Este, « mais héritière en Allemagne de la maison des Welfs; ce « qu'il faut remarquer, parce que c'est de là, comme nous « l'apprenons d'Otton de Frisinghen, et comme la suite le « fera bien voir, que tirèrent leur origine les factions « Guelfe et Ghibelline qui déchirèrent si long-tems la mal-« heureuse Italie (3).

Othon, évêque de Freisingen, fils de Léopold, marquis

(1) Histoire de l'Empire, par Heiss, I, 279.

(2) Tome VI, p. 463.

(3) Abrégé de l'Hist. d'Italie, par Saint-Marc. V, 6.

d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, est mort le 12 septembre 1158(1). Ce chroniqueur célèbre est un auteur contemporain. Son autorité ne peut être récusée. C'est d'après lui que le père Maimbourg (2) s'exprime ainsi : « Il y avait sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie, « vers la source du Rhin, deux maisons très illustres et très « anciennes; l'une des Henris de Guibeling, et l'autre des « Guelfes d'Adorf, qui, par une émulation de gloire et une « jalousie d'ambition, étaient presque toujours en querelle, « et causaient souvent par leur dissension, un grand dés- « ordre dans l'empire. Les empereurs Conrad-le-Salique, « et les trois Henris, ses successeurs, étaient de la première « maison; et la seconde a produit les ducs de Bavière, fort « connus sous le nom de Guelfes. » C'est là sans doute la véritable origine des noms qu'on donna depuis dans le douzième et le treizième siècles à ces grandes factions qui partagèrent toute l'Italie entre les papes et les empereurs; ceux qui tenaient pour l'empereur étaient appelés Gibelins, du nom de la maison d'où étaient sortis les empereurs ducs de Souabe; et ceux qui suivaient le parti du pape, prenaient le nom de Guelfes, qui était celui des ennemis déclarés de cette maison (3). Muratori n'y met pas le moindre doute, et donne à ce sujet d'assez grands détails (4). Sigonius est du même avis (4), et son commentateur le combat par un fort mauvais argument (6), par le témoignage d'un auteur obscur qui n'est d'ailleurs nullement contraire à Othon de Freisingen auquel il est postérieur. Cet auteur a cru

(1) Biographie universelle, XXXII, 240, art. Othon.

(2) Décadence de l'empire.

(3) Moréri. Paris, 1759, art. Gibelin.

(4) *Annali d'Italia; in Roma*, 1753, tome VII, partie 1, p. 130.

(5) *De Regno Italiæ* dans l'édition des œuvres de Sigonius, par Argelati, *Mediolani*, 1732, II, 512.

(6) Id., p. 751, note 1re.

comme celui que suit ici Jean Lefèvre, que le nom de Guelfes et de Gibelins n'a été donné que sous Frédéric II, et a appuyé cette dénomination sur une fausse base, tandis que ces deux noms, connus depuis long-tems en Allemagne, ont été transportés en Italie sous Frédéric II ou même peut-être auparavant.

Reprenons à présent la suite des événemens après la prise de Ferrare dont les nobles, en 1240, transmirent la souveraineté au fils du marquis d'Este, avec cette formule étrange « qu'ils soumettaient à sa volonté la décision du juste et de « l'injuste. » Dès lors Ferrare ne doit plus être considérée comme une république. Il est vrai que pour y établir une pareille tirannie, il fallut envoyer en exil près de quinze cens familles, et qu'il fallut partager leurs biens entre leurs ennemis, pour attacher ceux-ci à la défense du nouveau régime (1).

Quant aux Florentins, Muratori ne nous dit point (2) ce que nous apprenons de Jean Lefèvre, qu'ils chassèrent les nobles hors de leur ville, et les envoyèrent en exil, parce qu'ils favorisaient les Pisans, et ceux-ci les Gibelins.

Ils purent aisément braver la puissance de Frédéric II, qui, au mois de mai 1240, s'éloigna de Pise et de la Toscane pour faire le dégât dans tout le territoire de Bénevent, dont le pape était seigneur. Il fit assiéger la ville au mois d'août de la même année : mais le peuple donna des preuves de sa fidélité par une vigoureuse défense. Dans le même mois, il marcha de Capoue vers la Campanie romaine, avec une puissante armée : mais bientôt une contre-marche le conduisit à Ravenne, dont la mort de Paul de Traversara, chef de la faction des Guelfes, pouvait lui faciliter la prise. Cette ville se rendit en effet le 22 août, après quelques jours

(1) Histoire des Républiques italiennes, par Simonde de Sismondi. Paris, 1818, III, 39 et 40.

(2) *Annali d'Italia*, tome VII, partie 1. *Roma*, 1753, p. 328.

de siége. Frédéric fit ensuite celui de Faenza, qui tint durant quelques mois. Au mois de novembre, l'empereur chasse de ses États des Deux-Siciles tous les frères Prêcheurs et Mineurs, à la réserve de deux par couvent, lesquels doivent être nés dans le pays (1).

Le marquis d'Este quitte dans le mois de mai 1240 le séjour de Ferrare, pour aller faire le siége du château de Galbo dans le Véronais. Le podestà de Vérone s'avance le 16 de ce mois jusqu'à la Badia, terre du marquis, pour faire lever le siége; mais les Véronais ne soutiennent pas l'effort des assiégeans. Ils prennent honteusement la fuite, en abandonnant leurs barques et leurs charrois. Le marquis se rend maître du château qu'il assiégeait et de celui de la Fratta; il détruit l'un et l'autre. Il n'a pas le même bonheur contre le podestà que l'empereur avait à Padoue. Ce podestà le combat près de Ponte-Rosso, le met en déroute, et lui fait beaucoup de prisonniers (2).

Les Mantouans combattent les Véronais près de Trevenzolo : mais ils sont battus. Ils laissent sur la place leur podestà, Gérard Rangone, de Modène : Booca Dasino, leur capitaine, et beaucoup de leurs citoyens sont pris et conduits, chargés de fers, à Vérone (3).

Les Alexandrins, abandonnant la ligue de Lombardie, se donnent à l'empereur, et reçoivent pour gouverneur le marquis Manfred Lancia. Celui-ci, joint au marquis Obert de Pélavicino, vicaire de l'empereur dans la Lunigiane, va faire le dégât dans le territoire de Gênes. Les Milanais et les Plaisantins envoient du secours aux Génois, qui repous-

(1) Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital., par Saint-Marc, p. 313. Muratori, p. 330 et 331.

(2) Saint-Marc, p. 313. Muratori, p. 331.

(3) Id., ibid. Je corrige Saint-Marc par Muratori. Saint-Marc écrit *Ponte Rossa* pour *Ponte Rosso*, *Boccadafina* pour *Boccadasino*.

sent courageusement les deux marquis; ils vont ravager les environs de Savone et d'Albenga, qui persistaient dans leur révolte (1).

Une escadre de galères vénitiennes va faire, au mois de septembre 1240, une descente dans la Pouille, saccage Termoli, Vasto, et les autres places maritimes des environs, et se retire avec un très riche butin (2).

Au mois de janvier 1241, le cardinal Jean de la Colonne ou Jean Colonne se brouille avec le pape, prend le parti de l'empereur, met en état de défense Lagosta, maison fortifiée qu'il avait dans Rome, et fortifie plusieurs châteaux qu'il avait hors de la ville (3).

L'empereur continue le siége de Faenza durant tout l'hiver; et, l'argent lui manquant, il met en gage sa vaisselle d'or et d'argent, et ses joyaux. Cette ressource étant bientôt épuisée, il fait battre de la monnaie de cuir qu'il donne pour bonne, et dont il s'engage de rendre la valeur qu'il y mettait. En effet, son trésorier changea cette monnaie pour des *agostares* d'or, valant chacun un florin d'or et un quart. Enfin, le 14 ou le 15 d'avril, par les soins de Rinievi, comte de Cunio, Faenza se rend à condition de laisser aux habitans la vie et les biens. L'empereur leur tient parole. Césène se soumet ensuite d'elle-même; et le peuple remet le château neuf à Frédéric, qui le fait abattre pour en rebâtir un autre, dont il donne le dessin. Bénevent, qui se défendait depuis le mois d'août de l'année précédente, se rend aussi dans le mois d'avril 1241. L'empereur en désarme les habitans; il fait abattre les murs jusqu'aux fondemens, et baisser les tours (4).

(1) Saint-Marc, p. 313. Muratori, p. 331 et 332.

(2) Saint-Marc, p. 313. Muratori, p. 331.

(3) Saint-Marc, p. 313 et 314. *Ann. d'Ital.*, par Muratori. *In Roma* 1753, tome VII, partie 2, p. 4.

(4) Saint-Marc, p. 314. Muratori, tome VII, partie 2, p. 3 et 4.

Le pape Grégoire IX avait indiqué, l'année précédente, un concile général, qui devait se tenir à Rome cette année 1241. L'empereur qui ne doutait pas que l'excommunication prononcée contre lui ne fût confirmée dans ce concile, avait résolu de l'empêcher. Pour y parvenir, on arrête de tous côtés par son ordre, on met en prison ou l'on force de retourner chez eux les évêques d'Italie qui passent sur les terres de son obéissance pour aller à Rome. Instruit qu'un grand nombre d'évêques et d'abbés français étaient en chemin avec les cardinaux Eudes le Blanc, des marquis de Mont-Ferrat, de Casal en Lombardie, diacre-cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere* (1), et Jacques de Pécoraria, de Plaisance, cardinal évêque de Palestrine (2), et que l'on préparait à Gènes une grande flotte pour leur passage, il fait armer dans ses ports des Deux-Siciles un grand nombre de galères, qu'il envoie sous les ordres de son fils Enzio, roi de Sardaigne, s'opposer au passage de ces prélats. Il ordonne en même tems aux Pisans de mettre en mer toutes leurs forces navales, et d'attaquer la flotte génoise. Un grand nombre de prélats français arrivent jusqu'à Nice. Ils apprennent les précautions et les ordres de l'empereur, et s'en retournent parce que l'armement des Génois ne leur paraît pas suffisant pour leur sûreté. D'autres, plus courageux ou moins prudens, arrivent, au mois d'avril 1241, au rendez-vous où les députés de Milan, de Plaisance, de Brescia se rendent aussi, c'est-à-dire à Gènes (3).

De leur côté, les Pisans, résolus d'obéir à l'empereur, et voulant ménager les Génois avec lesquels ils étaient alors

(1) Au lieu de Eudes Leblanc, etc., Muratori et Saint-Marc, son copiste, disent *Otton de Saint-Nicolas in carcere*.

(2) Muratori et Saint-Marc disent seulement *Jacques, évêque de Palestrine*.

(3) Muratori, p. 4 et 5. Saint-Marc, p. 314.

en bonne intelligence, avaient, dès le mois de mars, envoyé des députés prier la commune de Gènes de renoncer à l'engagement pris avec les prélats français, parce qu'ils avaient ordre d'attaquer leur flotte; mais leurs prières n'avaient servi de rien, parce qu'à l'appât d'un fret très considérable, se joignaient des lettres du pape qui mandait aux Génois « qu'ils ne devaient pas avoir peur d'un prince qui « se trouvait dans la disgrace de Dieu (1). »

Vers le même tems, on intercepta des lettres de l'empereur, qui font voir qu'il avait gagné plusieurs nobles de Gènes, et principalement les familles Spinola et Doria, dont la faction fut appelée dans la suite les *Mascherati* (les masqués). Le podestà fait prendre les armes au peuple, et procède contre les nobles (2).

Après le tumulte apaisé, la flotte se met en mer avec les cardinaux, les prélats français et les députés des villes confédérées. On conseillait à l'amiral d'attendre un renfort de dix galères, et de voguer vers Corfou, pour ne pas rencontrer les ennemis; mais il veut partir, fait route en droiture pour Rome, et rencontre en effet le 3 de mai, auprès de la petite île de Mélora (3), les ennemis qui l'attaquent. Le combat est long et vif; mais enfin, de vingt-sept galères génoises, il ne s'en sauve que cinq, sur lesquelles se trouvaient les prélats espagnols (4). Les vingt-deux autres avec

(1) Saint-Marc, p. 314. Muratori, p. 5.

(2) Id., ibidem.

(3) La carte d'Italie du célèbre d'Anville place le nom de cette île auprès de Livourne, au nord de l'île d'Elbe. Nicolas de Curbio s'exprime incorrectement en disant que la rencontre eut lieu près des îles de Giglio et de Pianosa, c'est-à-dire entre l'île d'Elbe et Civita Vecchia. Voyez Sigonius *de Regno Italiæ*, p. 977, dans l'édition d'Argelati.

(4) Voyez leur lettre dans Rinaldi, et l'Hist. d'Espagne, par Ferréras, traduite par d'Hermilly. Paris, 1744, IV, 173 et 174.

les cardinaux, les prélats français, les députés lombards, environ quatre mille Génois et des richesses immenses restent au pouvoir des flottes combinées de l'empereur et de Pise. Suivant une lettre écrite par Frédéric au roi d'Angleterre et rapportée par Matthieu Pâris, outre les vingt-deux galères qui furent prises, il y en eut trois qui coulèrent à fond avec environ deux mille hommes. Tous les prisonniers sont conduits à Naples, distribués dans différens châteaux du territoire, et traités, dit-on, très-inhumainement (1), ce qui ne doit pas être vrai par rapport aux prélats français. Frédéric avait intérêt de ne pas se brouiller avec Saint-Louis, qui n'approuvait pas les procédés de la Cour de Rome à son égard. Aussi Frédéric ne tarda-t-il pas à relâcher ces prélats à la prière de ce prince (2).

Il envoie ensuite 40 galères contre les Génois; et, par son ordre, le marquis Obert Pélavicino, les marquis de Montferrat et del Bosco, les troupes de Pavie, de Tortone, d'Alexandrie et de Verceil, et celles de plusieurs villes de Lombardie, entrent en même tems par terre dans l'État de Gènes. Mais les Génois ne perdent pas courage; ils arment une flotte de cinquante-deux galères ou tartanes, mettent sur pié deux armées de terre, et font tête partout (3).

L'empereur assiége Fano, et, trouvant trop de résistance, il lève le siége, ravage le territoire, marche à Spolète, et s'en rend maître aisément. Pour subvenir aux frais de la guerre, il oblige toutes les églises de la Pouille à lui prêter les vases d'or et d'argent, les pierres précieuses et les riches ornemens conservés dans leurs trésors. Une armée innombrable de Tartares ayant dévasté la Russie, la Pologne (4)

(1) Muratori, p. 5 et 6. Saint-Marc, p. 314 et 315.

(2) Saint-Marc, p. 315.

(3) Id., ibidem. Muratori, p. 6.

(4) Cette année 1241, la ville de Cracovie fut mise en cendres par les Tartares (Abrégé chronologique de l'Histoire du Nord, par Lacombe. Amsterdam, 1763, II, 469).

et la Bohême, menaçait alors la Hongrie ; et l'on avait à craindre qu'après avoir englouti ce royaume, elle ne se jetât sur les provinces germaniques. Frédéric, ayant à sa Cour Richard, comte de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre et de l'impératrice Isabelle, lequel revenait de la Terre-Sainte, envoie ce prince à Rome avec plein pouvoir de traiter d'une paix, devenue plus que jamais nécessaire à la chrétienté. Richard ne peut faire agréer au pape aucune des conditions qu'il lui propose. Grégoire exige : « que Frédéric se soumette sans réserve à ce qu'il lui plaira « d'ordonner ; » et Richard va retrouver l'empereur, sans avoir pu rien faire. Frédéric continue la guerrre ; et, dans le mois de juin, il s'empare de Terni. Riéti, qui lui résiste, a son territoire ravagé. Narni subit le même sort. Attiré vers Rome par le cardinal Colonne, l'empereur se rend maître de Tivoli, de Mont-Albano et de différens châteaux de l'abbaye de Farfa. Pendant qu'ensuite il était campé près de Grotta-Ferrata, Grégoire IX meurt le 21 août 1241 (1). Il était âgé de près de cent ans, selon Matthieu Pâris (2). Ainsi le chagrin n'était pas bien nécessaire pour terminer une si longue vie ; mais il peut en avoir hâté la fin de quelques mois. C'est à lui que l'on doit la collection des décrétales.

Les décrétales sont des lettres des souverains pontifes, qui répondant aux consultations des évêques, ou même de simples particuliers, décident des points de discipline. On les appelle *décrétales*, parce qu'elles sont des décisions qui ont force de loi dans l'Église catholique. Elles étaient fort rares au commencement, et l'on s'en tenait à l'autorité des canons des premiers conciles : aussi voyons-nous que les anciens recueils de canons ne renferment aucune de ces *décrétales*. Denis le Petit est le premier qui en ait inséré quel-

(1) Saint-Marc, p. 315. Muratori, p. 6 et 7

(2) L'Art de vérifier les dats, Chron. des papes.

ques-unes dans sa collection, savoir : celles depuis le pape Sirice, élu l'an 384, jusqu'au pape Anastase II, mort en 498 : la première décrétale que nous ayons du pape Sirice, est datée du 11 février de l'an 385, et est adressée à Himérius, évêque de Tarragone. Les compilateurs qui ont succédé à Denis le Petit jusqu'à Gratien exclusivement, ont eu pareillement l'attention de joindre aux canons des conciles les décisions des papes ; mais ces dernières étaient en petit nombre (1). Dans la suite des tems, diverses circonstances empêchèrent les évêques de s'assembler, et les métropolitains d'exercer leur autorité : telles furent les guerres qui s'élevèrent entre les successeurs de l'empire de Charlemagne, et les invasions fréquentes qu'elles occasionèrent. On s'accoutuma donc insensiblement à consulter le pape de toutes parts, même sur les affaires temporelles ; on appela très souvent à Rome, et l'on y jugea les contestations qui naissaient non-seulement entre les évêques et les abbés, mais encore entre les princes souverains. Peu jaloux alors de maintenir la dignité de leur couronne, et uniquement occupés du soin de faire valoir par toutes sortes de voies les prétentions qu'ils avaient les uns contre les autres, ils s'em-

(1) On trouve dans la plupart des éditions des conciles, des lettres des papes, depuis saint Lin, premier successeur de saint Pierre, jusqu'au pape Sirice. Elles renferment beaucoup de règles de discipline inconnues aux premiers chrétiens : c'est pourquoi on doit les rejeter comme apocriphes et supposées, selon le père Richard, analise des conciles. Paris, 1772, t. I, p. 176. Ce serait cependant mal-à-propos, disent les auteurs de l'Art de vérifier les dates, dans la Chronologie des papes, à l'article de saint Sirice, qu'on les rejetterait toutes comme supposées. Leur collection est attribuée à Riculfe, évêque de Maïence, l'an 787, dont on peut voir l'article dans l'Art de vérifier les dates. Voyez aussi sur cette collection l'article Décrétales dans Moréri, Paris, 1759, et surtout l'article Fausses Décrétales qui suit l'article Décrétales, dans l'Encyclopédie, où j'ai puisé presque tout cet article.

pressèrent de recourir au souverain pontife, et eurent la faiblesse de se soumettre à ce qu'il ordonnait en pareil cas, comme si la décision d'un pape donnait en effet un plus grand poids à ces mêmes prétentions. Enfin l'établissement de la plupart des ordres religieux et des universités qui se mirent sous la protection immédiate du Saint-Siége, contribua beaucoup à étendre les bornes de sa juridiction; on ne reconnut plus pour loi générale, dans l'Église, que ce qui était émané du pape, ou présidant à un concile, ou assisté de son clergé, c'est-à-dire du consistoire des cardinaux. Les *décrétales* des souverains pontifes étant ainsi devenues très fréquentes, elles donnèrent lieu à diverses collections, dont je vais rendre compte.

La première de ces collections parut à la fin du douzième siècle : elle a pour auteur Bernard de Circa, évêque de Faenza, qui l'intitula *Breviarium extrà*, pour marquer qu'elle est composée de pièces qui ne se trouvent pas dans le *Décret* de Gratien. Ce recueil contient les anciens monumens omis par Gratien, les *décrétales* des papes qui ont occupé le siége depuis Gratien, et surtout celles d'Alexandre III; enfin, les décrets du troisième concile de Latran, et du troisième concile de Tours, tenus sous ce pontife. L'ouvrage est divisé par livres et par titres, à peu près dans le même ordre que l'ont été depuis les décrétales de Grégoire IX. On avait seulement négligé de distinguer par des chiffres les titres et les chapitres : mais Antoine Augustin a suppléé depuis à ce défaut.

Environ douze ans après la publication de cette collection, c'est-à-dire au commencement du treizième siècle, Jean de Galles, né à Volterra dans le grand duché de Toscane, en fit une autre dans laquelle il rassembla les décrétales des souverains pontifes, qui avaient été oubliées dans la première; il ajouta celles du pape Célestin III, et quelques autres beaucoup plus anciennes, que Gratien avait passées sous silence. Tancrède, un des anciens interprètes

des décrétales, nous apprend que cette compilation fut faite d'après celles de l'abbé Gilbert, et d'Alain, évêque d'Auxerre. L'oubli dans lequel elles tombèrent, fut cause que le recueil de Jean de Galles a conservé le nom de *seconde Collection*. Au reste, elle est rangée dans le même ordre que celle de Bernard de Circa, et elles ont encore cela de commun l'une et l'autre, qu'à peine virent-elles le jour, on s'empressa de les commenter : ce qui témoigne assez la grande réputation dont elles jouissaient auprès des savans, quoiqu'elles ne fussent émanées que de simples particuliers, et qu'elles n'eussent jamais été revêtues d'aucune autorité publique.

La troisième collection est de Pierre de Bénevent : elle parut aussi au commencement du treizième siècle par les ordres du pape Innocent III, qui l'envoya aux professeurs et aux étudians de Bologne, et voulut qu'on en fît un usage dans les écoles comme dans les tribunaux : elle fut occasionée par celle qu'avait faite Bernard, archevêque de Compostelle, qui, pendant son séjour à Rome, avait ramassé et mis en ordre les constitutions de ce pontife : cette compilation de Bernard fut quelque tems appelée la *Compilation romaine*; mais comme il y avait inséré plusieurs choses qui ne s'observaient point dans les tribunaux, les Romains obtinrent du pape qu'on en fît une autre sous ses ordres, et Pierre de Bénevent fut chargé de ce soin : ainsi cette troisième collection diffère des deux précédentes, en ce qu'elle est munie du sceau de l'autorité publique.

La quatrième collection est du même siècle; elle parut après le quatrième concile de Latran, célébré l'an 1215 sous Innocent III; elle renferme les décrets de ce concile et les constitutions de ce pape, qui étaient postérieures à la troisième collection. On ignore l'auteur de cette quatrième compilation, dans laquelle on a observé le même ordre de matières que dans les précédentes. Antoine Augustin (1),

(1) Encyclopédie, art. Décrétales

archevêque de Tarragone, l'un des plus célèbres jurisconsultes et des plus illustres prélats que l'Espagne ait produits, nous a donné une édition de cette collection, qu'il a enrichie de notes, sous le titre de *Antiquæ collectiones Decretalium, cum notis*, Ilerda, 1567, in-folio; réimprimé à Rome, 1583, in-folio; Paris, 1609, in-folio (1).

La cinquième collection est de Tancrède de Bologne, et ne contient que les décrétales d'Honorius III, successeur immédiat d'Innocent III. Honorius, à l'exemple de son prédécesseur, fit recueillir toutes ses constitutions; ainsi cette compilation a été faite par autorité publique. Nous sommes redevables de l'édition qui en parut à Toulouse en 1645, à M. Ciron, professeur en droit, qui y a joint des notes savantes.

Ces cinq collections sont aujourd'hui appelées les ANCIENNES COLLECTIONS, pour les distinguer de celles qui font partie du corps de droit canonique. Il est utile de les consulter, en ce qu'elles servent à l'intelligence des décrétales qui sont rapportées dans les compilations postérieures où elles se trouvent ordinairement tronquées, et qui par là sont très-difficiles à comprendre, comme nous le ferons voir ci-dessous.

La multiplicité de ces anciennes collections, les contrariétés qu'on y rencontrait, l'obscurité de leurs commentateurs, furent autant de motifs qui firent désirer qu'on les réunît toutes en une nouvelle compilation. Grégoire IX, qui avait succédé au pape Honorius III, chargea de ce travail Raimond de Pennafort, descendant des comtes de Barcelone (2); il était son chapelain et son confesseur, homme

(1) Biographie universelle, art. Augustin.

(2) Voyez l'art. Raimond de Pennafort, dans la Biographie universelle. Le père Touron a inséré sa vie dans le tome 1er des Hommes illustres de l'Ordre de saint Dominique, où l'on pourra la consulter. Il mourut le 6 janvier 1275, dans sa centième année.

d'ailleurs très-savant et d'une piété si distinguée, qu'il mérita dans la suite d'être canonisé par Clément VIII. Raimond a fait principalement usage des cinq collections précédentes; il y a joint plusieurs constitutions que l'on y avait omises, et celles de Grégoire IX; mais pour éviter la prolixité, il n'a point rapporté les décrétales dans leur entier; il s'est contenté d'insérer ce qui lui a paru nécessaire pour l'intelligence de la décision. Il a suivi dans la distribution des matières le même ordre que les anciens compilateurs : eux-mêmes avaient imité celui de Justinien dans son code. Tout l'ouvrage est divisé en cinq livres, les livres en titres, les titres non en chapitres, mais en *capitules*, ainsi appelés de ce qu'ils ne contiennent que des extraits des décrétales.

Le premier livre commence par un titre sur la Sainte Trinité, à l'exemple du code de Justinien; les trois suivans expliquent les diverses espèces du droit canonique, écrit et non écrit : depuis le cinquième titre jusqu'à celui des pactes, il est parlé des élections, dignités, ordinations et qualités requises dans les clercs; cette partie peut être considérée comme un traité des personnes : depuis le titre des pactes jusqu'à la fin du second livre, on expose la manière d'intenter, d'instruire, et de terminer les procès en matière civile ecclésiastique, et c'est de là que nous avons emprunté, suivant la remarque des savans, toute notre procédure. Le troisième livre traite des choses ecclésiastiques, telles que sont les bénéfices, les dîmes, le droit de patronage; le quatrième des fiançailles, du mariage, et de ses divers empêchemens; dans le cinquième, il s'agit des crimes ecclésiastiques, de la forme des jugemens en matière criminelle, des peines canoniques, et des censures.

Raimond ayant mis la dernière main à son ouvrage, le pape Grégoire IX lui donna le sceau de l'autorité publique, et ordonna qu'on s'en servît dans les tribunaux et dans les écoles, par une constitution qu'on trouve à la tête de cette

collection, et qui est adressée aux docteurs et aux étudians de l'université de Bologne.

Ce n'est pas néanmoins que cette collection ne fût défectueuse à bien des égards. On peut reprocher avec justice à Raimond, que pour se conformer aux ordres de Grégoire IX, qui lui avait recommandé de retrancher des superfluités dans le recueil qu'il ferait des différentes constitutions éparses en divers volumes, il a souvent regardé et retranché comme inutiles des choses qui étaient absolument nécessaires pour arriver à l'intelligence de la décrétale. Donnons-en un exemple. Le chapitre IX, *extrà de Consuetud.* contient un rescrit d'Honorius III, adressé au chapitre de Paris, dont voici les paroles :

Cùm consuetudinis usûsque longævi non sit levis autoritas, et plerùmque discordiam pariunt novitates, autoritate vobis præsentium inhibemus, ne absque episcopi vestri consensu immutetis ecclesiæ vestræ constitutiones et consuetudines approbatas, vel novas etiàm inducatis : si quas fortè fecistis, irritas decernentes.

Le rescrit conçu en ces termes ne signifie autre chose, sinon que le chapitre ne peut faire de nouvelles constitutions sans le consentement de l'évêque : ce qui étant ainsi entendu dans le sens général, est absolument faux. Il est arrivé de là que ce capitule a paru obscur aux anciens canonistes; mais il n'y aurait point eu de difficulté, s'ils avaient consulté la décrétale entière, telle qu'elle se trouve dans la cinquième compilation, *cap. I, eodem titulo*. Dans cette décrétale, au lieu de ces paroles, *si quas fortè* (*constitutiones*) *fecistis, irritas decernentes*, dont Raimond se sert, on lit celles-ci : *irritas decernentes* (*novas institutiones*) *si quas fortè fecistis in ipsiûs episcopi prœjudicium, postquàm est regimen parisiensis ecclesiæ adeptus*. Cette clause omise par Raimond ne fait-elle pas voir évidemment qu'Honorius III n'a voulu annuler que les nouvelles constitutions faites par le chapitre sans le consentement de l'é-

vêque, au préjudice du même évêque? Et alors la décision du pape n'aura besoin d'aucune interprétation.

On reproche encore à l'auteur de la compilation d'avoir souvent partagé une décrétale en plusieurs; ce qui lui donne un autre sens, ou du moins la rend obscure. C'est ainsi que la décrétale du *cap. V de foro competenti*, dans la troisième collection, est divisée par Raimond en trois différentes parties, dont l'une se trouve au *cap. X, extrà de constit.*, la seconde dans le *cap. III, extrà ut lite pendente nihil innovetur;* et la troisième au *cap. IV, ibidem.* Cette division est cause qu'on ne peut entendre le sens d'aucun de ces trois capitules, à moins qu'on ne les réunisse ensemble, comme ils le sont dans l'ancienne collection.

De plus, en rapportant une décrétale, il omet quelquefois la précédente ou la suivante, qui jointe avec elle offre un sens clair, au lieu qu'elle n'en donne point lorsqu'elle en est séparée. Le *cap. III, extrà de constit.*, qui est tiré du *cap. IV, eod. in primâ compil.*, en est une preuve. On lit dans les deux textes ces paroles :

« Translato sacerdotio, necesse est ut legis translatio fiat;
« quià enim simul et ab eodem et sub eâdem sponsione
« utraque data sunt, quod de uno dicitur, necesse est ut de
« altero intelligatur. »

Ce passage qui se trouve isolé dans Raimond est obscur, et l'on ne comprend pas en quoi consiste la translation de la loi : mais si l'on compare le même texte avec les *cap. III et V* de la première collection que Raimond a omis dans la sienne, alors on aura la véritable espèce proposée par l'ancien compilateur, et le vrai sens de ces paroles, qui signifient que les préceptes de l'ancienne loi ont été abrogés par la loi de grâce, parce que le sacerdoce et la loi ancienne ayant été donnés en même tems et sous la même promesse, comme il est dit dans notre capitule, et le sacerdoce ayant été transféré, un nouveau pontife nous a été donné dans la personne de Jésus-Christ. Il était donc nécessaire que l'on

nous donnât aussi une nouvelle loi, et qu'elle abrogeât l'ancienne quant aux principes mistiques, et aux cérémonies légales dont il est fait mention dans ces chapitres III et V omis par Raimond.

Enfin ce compilateur est répréhensible pour avoir altéré les décrétales qu'il rapporte, en y fesant des additions; ce qui leur donne un sens différent de celui qu'elles ont dans leur source primitive. Nous nous servirons pour exemple du *cap. I, extrà de judiciis*, où Raimond ajoute cette clause, *donec satisfactione præmissâ fuerit absolutus*, laquelle ne se trouve ni dans le canon 87 du code d'Afrique, d'où originairement la décrétale est tirée, ni dans l'ancienne collection, et qui donne au canon un sens tout-à-fait différent. On lit dans le canon même et dans l'ancienne collection :

« Nullus eidem quod vult Deo communicet donec causa « ejus qualem potuerit terminum sumat. »

Ces paroles font assez connaître le droit qui était autrefois en vigueur, comme le remarque très-bien Cujas sur ce capitule. Dans ce tems-là, on n'accordait à qui que ce soit l'absolution d'une excommunication, qu'on n'eût instruit juridiquement le crime dont il était accusé, et qu'on n'eût entièrement terminé la procédure. Mais dans les siècles postérieurs, l'usage s'est établi d'absoudre l'excommunié qui était contumace, aussitôt qu'il avait satisfait, c'est-à-dire donné caution de se représenter en jugement, quoique l'affaire n'eût point encore été discutée au fond ; et c'est pour concilier cet ancien canon avec la discipline de son tems, que Raimond en a changé les termes.

Nous nous contentons de citer quelques exemples des imperfections qui se rencontrent dans la collection de Grégoire IX ; mais nous observerons que dans les dernières éditions de cette collection, on a ajouté en caractères italiques ce qui avait été retranché par Raimond, et ce qu'il était indispensable de rapporter pour bien entendre l'espèce du capitule. Ces additions que l'on a depuis appelées dans

les écoles *pars decisa*, ont été faites par Antoine Lecomte, François Pégna, espagnol, et dans l'édition romaine : il faut avouer cependant qu'on ne les a pas faites dans tous les endroits nécessaires, et qu'il reste encore beaucoup de choses à désirer ; d'où il résulte que nonobstant ces supplémens, il est très-avantageux pour la connaissance du droit ecclésiastique de recourir aux anciennes décrétales, et de remonter même jusqu'aux premières sources, puisque les anciennes collections se trouvent elles-mêmes souvent mutilées, et que les monumens apocriphes y sont confondus avec ceux qui sont authentiques ; telle est en effet la méthode dont Cujas, Florent, Jean de la Coste, et surtout Antoine Augustin, se sont servis avec le plus grand succès.

Grégoire IX, en confirmant le nouveau recueil de décrétales, défendit par la même constitution, *qu'on osât en entreprendre une autre sans la permission expresse du Saint-Siége*, et il n'en parut point jusqu'à Boniface VIII ; ainsi pendant l'espace de 70 ans, le corps du droit canonique ne renferma que le décret de Gratien et les décrétales de Grégoire IX. Cependant, après la publication des décrétales, Grégoire IX et les papes ses successeurs donnèrent en différentes occasions de nouveaux rescrits ; mais leur authenticité n'était pas reconnue dans les écoles, ni dans les tribunaux (1). On voit quelle a été toute l'importance de cet ouvrage dû à Grégoire IX, dont malheureusement les querelles avec Frédéric II agitèrent tellement la vie, qu'il est étonnant qu'une si grande production puisse être son ouvrage.

Il est naturel que, dans un tems où l'astrologie était en vogue, on ait voulu lier l'époque de la mort de ce pape à une éclipse très remarquable. En effet, Grégoire mourut le 21 août 1241, et le 6 octobre de cette même année, à midi, il y eut une éclipse de soleil totale et centrale, visible en Europe,

(1) Encyclopédie, art. Décrétales, par M. Bouchaut.

en Afrique et à l'occident de l'Asie (1). Mais Jean Lefèvre a tort de placer l'éclipse avant la mort de Grégoire IX. Aussi le comte Henri de Rantzau, qui s'était surtout appliqué à l'astrologie et croyait avoir fait d'importantes découvertes dans cette science chimérique (2), ne parle point de cette éclipse dans son recueil de prédictions joint au traité qu'il a intitulé : *Catalogus imperatorum, regum et principum qui artem astrologicam amarunt*, etc. Anvers, 1580, in-12 de cent quarante-neuf pages (3). Du moins on ne la trouve pas dans l'extrait que Beyerlinck a donné de cet ouvrage (4), où il est question d'une éclipse de soleil dont fait mention Antoine Fritschius. Elle a eu lieu le 15 octobre 1232, à une heure après midi, et a été totale et centrale, visible dans l'Europe entière, en Afrique et dans l'Asie occidentale. Elle était prodigieuse et a produit un grand nombre de maux, selon cet auteur. Jean Lefèvre a donc tort de dire que celle de 1241, qui n'arriva que neuf ans après, était la plus grande qu'on eût jamais vue.

(1) Chronologie des éclipses, dans l'Art de vérifier les dates.

(2) Biographie universelle, art. Rantzau.

(3) Lalande en a donné le titre entier dans sa Bibliographie astronomique, p. 109. Le livre étant fort rare, je rapporterai ce titre ici :

1580. *Antuerpiæ*, in-12. Catalogus imperatorum, regum ac principum qui astrologicam artem amarunt, ornarunt et exercuerunt, quibus additæ sunt astrologicæ quædam prædictiones veræ ac mirabiles omnium temporum, desumptæ ex Josepho, Suetonio, Tacito, Dione, Xiphilino, Cuspiniano, et aliis, ex quibus certitudo ac veritas harum disciplinarum colligi potest. Adjectus est prætereà tractatus de annis climatericis, unà cum variis exemplis illustrium virorum qui annis iisdem, et præsertim annis 49, 56 et 63 periere; versus insuper nonnulli de planetis ac signis, mensiumque laboribus, quæ omnia tam lectu jucunda, quàm scitu necessaria, videntur : collecta ab Henrico Ranzovio, ac edita à Theophilo Silvio. 109 pages.

(4) *Magnum theatrum vitæ humanæ. Lugduni*, 1665, art. Eclipsis, p. 49.

CHAPITRE XXXIII.

Comment Saint-Louis fut couronné roi de France à Reims (1), *et comment les barons de France murmurèrent contre le roi, selon la Mère des Histoires, au second volume.*

Quand Louis (VIII), roi de France, fut obligé de marcher contre les Albigeois et la ville d'Avignon, avant de partir, il confia l'administration de son royaume à la reine, son épouse, Blanche (de Castille), et à ses enfans. J'ai dit qu'il mourut à ce voyage (chapitre 28). Un mois après la mort de ce prince, son fils, qui n'avait pas douze ans accomplis, fut mené à Reims, et l'évêque de Soissons fut appelé pour le couronner, parce qu'il n'y avait point alors d'archevêque à Reims. L'enfant fut oint et sacré au milieu d'un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques. On lui mit la couronne sur la tête. On pro-

(1) On observera que Jean Lefèvre écrit ici *Rains*, de même qu'il l'a fait pour la patrie de l'imposteur Baudouin, né vraisemblablement aussi à Reims.

nonça les paroles et les prières qui sont d'usage pour cette haute dignité. Lorsque l'enfant fut couronné, il vint à Paris où le peuple le reçut avec beaucoup de joie, ainsi que les bonnes gens de la contrée. La reine Blanche, sa mère, s'occupa beaucoup de son instruction et lui donna d'excellens maîtres : car c'était elle qui en était chargée comme tutrice et régente. Elle composa son Conseil des hommes les plus probes et les plus sages qu'elle put trouver. Leur doctrine et leur loyauté pour les affaires du royaume était extrêmement distinguée. Il y avait des ecclésiastiques et des laïcs. Leur choix fut annoncé le premier dimanche de l'Avent.

La même année qu'avait eu lieu ce couronnement de l'enfant (1), Hugues, comte de la Marche, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et Thibaut, comte de Champagne, eurent des conférences, et commencèrent à murmurer contre le roi, disant qu'un si jeune enfant ne pouvait gouverner le royaume de France, et qu'il faudrait être bien fou pour lui obéir à cet âge. Ils firent donc une alliance ensemble et s'engagèrent à n'obéir ni à lui ni aux porteurs de ses ordres. Dès qu'ils furent partis d'auprès de lui, le duc de Bretagne mit garnison dans deux châteaux forts et susceptibles d'être défendus. L'un s'appelait saint Jacques de Beuron (Beuvron), et l'autre Bellesme. Le père de saint Louis les avait donnés à garder au duc de Bre-

(1) La Chronique de Nangis dit que ce fut l'an 1227, et conséquemment l'année qui suivit celle du couronnement.

tagne, quand il partit pour son expédition contre les Albigeois, précisément parce que ces deux châteaux étaient forts et pouvaient être défendus. Le jeune roi apprit que le duc mettait garnison dans ces châteaux forts, et qu'il s'était ligué avec le comte de la Marche et Thibaut, comte de Champagne, pour lui faire la guerre et s'élever contre lui. Il prit conseil de sa mère et de ses barons. Le conseil qui lui fut donné fut de marcher sur-le-champ contre le duc parce qu'il avait mis garnison dans ses châteaux sans en en avoir reçu l'ordre. Louis manda ses chevaliers et ses sergens d'armes; il assembla une armée nombreuse et se mit en route pour aller droit à la chanière de Charron. Avec lui était un cardinal venu de Rome en France, envoyé par le pape. Il était aussi accompagné par Philippe (de France, dit Hurepel), comte de Boulogne, qui était son oncle, et par Robert, comte de Dreux, frère du duc de Bretagne. Quant à Thibaut, comte de Champagne, lorsqu'il vit l'armée sortir de France, et composée de tant de braves chevaliers, et de vaillans soldats, il pensa que, s'il persistait à faire la guerre au roi, il pourrait lui en mésarriver. Il se sépara donc de ses compagnons au point du jour, et vint auprès du roi qu'il pria de lui pardonner. Il promit de renoncer à ses projets de révolte et sollicita son pardon, s'engageant à ne plus retomber dans la même faute. Le roi, qui était enfant et indulgent, le reçut en grace et lui pardonna sa faute. Il manda ensuite au duc et au comte de la Marche, pour leur donner le choix de venir

selon ses ordres, ou de marcher en bataille contre lui. Ils lui mandèrent qu'ils feraient volontiers la paix avec lui, mais qu'il leur pardonnât et leur indiquât le jour et le lieu où ils pourraient parler de paix et de concorde. Quand le roi eut entendu les messagers, il leur assigna un jour pour venir au château de Chinon. Ensuite il congédia son armée qu'il fit retourner en France, et de sa personne il vint à Chinon. Là, il les attendit au jour fixé; mais ils ne vinrent point, et n'envoyèrent personne. Louis leur fit une seconde semonce, et ils ne vinrent pas davantage. Il en fit une troisième et les somma de comparaître. Le comte et le duc parlèrent alors ensemble, et dirent que cette fois ils ne pourraient l'emporter sur le roi; ils répondirent par leurs messagers qu'ils viendraient volontiers le trouver à Vendôme, et qu'ils consentaient d'être punis de l'outrage qu'ils lui avaient fait sans raison, s'en remettant à sa discrétion. Le roi, qui était jeune et débonnaire, leur envoya des assurances de paix et d'amour, en les avertissant cependant de n'y pas revenir.

OBSERVATIONS.

Les faits rapportés dans ce chapitre remontent à l'an 1226, et nous rejettent conséquemment long-tems avant les événemens qui ont été l'objet des observations précédentes. A l'histoire du pape Grégoire IX succède celle de saint Louis, qui va nous occuper. Né le 25 avril 1215, il était dans sa douzième année quand il monta sur le trône, après la mort de son père, arrivée le 8 novembre 1226. Son

règne n'en fut fut pas moins glorieux, grace à la direction de sa mère, qui eut à la fois sa tutèle et la régence, mais aussi grace à l'excellent caractère du jeune prince qui se développa avant l'âge.

Le premier dimanche de l'Avent, dit la Chronique de Guillaume de Nangis (1), c'est-à-dire le 29 novembre, près d'un mois après avoir perdu son père, mais n'ayant pas encore douze ans, il fut sacré et couronné à Reims, par Jacques de Bazoche (2), évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant. Jacques de Guyse (3) parle de ce couronnement ; mais il se trompe en disant que le jeune prince *allait* accomplir sa quatorzième année le jour de la fête de saint Marc, évangéliste, c'est-à-dire le 25 avril 1227. Étant né le 25 avril 1215, il ne devait avoir alors que douze ans. La situation d'un royaume tel que la France, gouverné par une femme et un enfant, mérite de nous occuper. On verra que cette situation qui, au premier coup-d'œil, semble effrayante, n'est pas aussi fâcheuse qu'elle le paraît.

Lorsque Louis VIII rendit les derniers soupirs au château de Montpensier, en Auvergne, le 8 novembre 1226, n'étant âgé que de trente-neuf ans, cette mort, aussi prématurée qu'inattendue, mit la France en péril. De grandes mesures avaient été prises par ses trois prédécesseurs pour affermir l'autorité royale, donner une direction uniforme aux forces de l'État, et rendre plus supportable le sort des peuples, en soumettant à des formes pacifiques et régulières des différends qui renaissaient sans cesse, et ne se décidaient que par la violence. L'abaissement progressif des grands vassaux, l'affranchissement des communes dépendantes de la couronne, l'extension des justices royales, avaient été essayés, non sans succès, par Louis-le-Gros, continués

(1) P. 136 dans la Collection de M. Guizot.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des rois de France.

(3) Tome XIV, p. 427.

moins heureusement par Louis-le-Jeune, et presque consommés pendant le règne long et glorieux de Philippe-Auguste. Ainsi cette grande aristocratie féodale, dont Hugues Capet, montant sur le trône des Carlovingiens, avait été obligé de consacrer toutes les prétentions, tendait à devenir une monarchie dans la véritable acception de ce mot (1).

Cette féodalité ou puissance indépendante des seigneurs fut affaiblie par Saint-Louis, attaquée vivement par Philippe-le-Bel et Louis Hutin, presqu'abolie par Louis XI; et sa ruine fut entièrement consommée par le cardinal de Richelieu. Il n'est donc pas ici question des privilèges qui lui survécurent et que la révolution de 1789 a détruits (2). Ceux-ci étaient purement pécuniaires, et ne donnaient presqu'aucune influence politique.

L'aristocratie féodale des seigneurs qui avaient couronné Hugues Capet, était bien autrement importante. Louis VIII avait puissamment concouru à l'abattre pendant les trois premières années de son règne. Mais la mort avait interrompu tout à coup son ouvrage. Rien n'était affermi, et de profonds ressentimens fermentaient dans les cœurs d'un grand nombre de seigneurs, dont les familles avaient été humiliées ou dépouillées. Leur puissance n'ayant été qu'entamée et non détruite, et la force étant encore entre leurs mains, ils brûlaient d'en faire usage; poussés par les deux passions qui influent le plus sur les révolutions politiques, l'ambition et la vengeance. La France n'avait à leur opposer qu'une femme étrangère et un enfant qui était encore dans sa douzième année. Entrons dans le détail de cette situation vraiment extraordinaire (3).

Quatre grands vassaux, possesseurs d'une partie considé-

(1) Collection de M. Petitot. Paris, 1819, II, 21 et 22.

(2) Note p. 21.

(3) Id., p. 22 du texte.

rable du royaume, s'opposèrent au gouvernement de Blanche de Castille, dès le commencement de sa régence (1).

Au premier rang, nous trouvons Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Car la Bretagne était alors un comté ; elle ne fut érigée en duché-pairie qu'au mois de septembre 1297, par Philippe-le-Bel ; cela n'empêche pas quelques historiens contemporains de Mauclerc, de l'appeler duc de Bretagne. Ce prince de la maison de France, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros, d'abord comte de Dreux, avait épousé Alix, héritière de la Bretagne. Le nom de *Mauclerc* ou *mauvais clerc* lui avait été donné, soit, parce qu'ayant été destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique, il avait préféré le parti des armes, soit parce qu'il s'était permis d'abolir dans ses États quelques privilèges du clergé. J'ai déjà parlé de lui (2). Esprit remuant, difficile, inconstant, et n'ayant pu se corriger qu'après avoir éprouvé de grands revers, il ne supportait pas l'idée de voir une princesse espagnole à la tête des affaires, et préférait, s'il ne parvenait pas à se rendre indépendant, de reconnaître le roi d'Angleterre pour suzerain. Ses forces étaient considérables, et ses domaines s'étendaient jusqu'à quinze lieues de Paris (3).

Hugues de Lusignan, comte de la Marche, était moins puissant ; mais le caractère ambitieux et indomptable de sa femme, Isabelle d'Angoulême, le rendait ennemi très dangereux. La destinée de cette princesse avait été des plus singulières. Promise dès sa plus tendre enfance à Hugues de Lusignan qu'elle aimait, élevée dans la famille de ce prince, au moment de l'épouser, elle avait été enlevée par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, qui l'avait forcée à recevoir sa main. Après avoir vécu dix-sept ans avec cet époux, sa mort la rendit libre le 19 octobre 1216. Elle re-

(1) Id., ibidem.

(2) Voyez ci-dessus, p. 45, 57, etc.

(3) Collection de M. Petitot, II, 22 et 23.

vint en France, et se maria bientôt avec celui dont elle avait reçu les premiers soins. Mais son caractère était entièrement changé. Jean-Sans-Terre lui avait communiqué ses horribles et honteuses passions : on la croyait capable de tous les crimes. Humiliée, après avoir été long-tems assise sur un des premiers trônes du monde, de n'être que la femme d'un comte, et de ne plus porter que le vain titre de reine, elle avait voué une haine implacable au jeune Louis et à sa mère, et comptait sur les puissans secours de son fils Henri III, roi d'Angleterre (1).

Raimond VII, comte de Toulouse, fils de celui contre lequel Philippe-Auguste avait dirigé la croisade des Albigeois, et dont Louis VIII, dans la dernière année de sa vie, voulait anéantir la puissance, quoique dépouillé d'une grande partie de ses domaines, était encore maître de Toulouse. La persécution que sa famille éprouvait depuis vingt ans, avait multiplié ses partisans. La mort imprévue de Louis VIII, son ennemi le plus redoutable, en augmenta le nombre. Tous fondèrent leurs espérances sur une minorité qui devait être de plusieurs années (2).

Thibaut IV, comte de Champagne, dont j'ai parlé déjà assez longuement (3), eût été encore plus dangereux que les trois princes dont nous venons de parler, si l'inconstance de son caractère, une passion insensée, et un horrible soupçon qui pesait injustement sur lui, n'eussent mis beaucoup de désordre dans ses résolutions et ses entreprises. Ses domaines s'étendaient aux environs de Paris. Maître de Meaux et de la Brie, il disposait en quelque sorte des subsistances de la capitale. Philippe-Auguste s'était cru obligé à prendre des précautions contre ce prince, orphelin avant sa naissance. Ces précautions avaient irrité l'orgueil du

(1) Id., p. 23 et 24.

(2) Id., p. 22.

(3) P. 45, 46, 47, 48, etc.

jeune comte, et l'auraient porté vraisemblablement à la révolte, au moment de la mort de Philippe, si la beauté et plus encore les vertus de Blanche de Castille, femme de Louis VIII, son successeur, n'eussent inspiré à Thibaut un amour que les obstacles semblaient augmenter, et dont l'ascendant, à la moindre lueur d'espérance, détruisait tous les projets ambitieux que le dépit avait fait concevoir. Thibaut venait de désobéir à Louis VIII au moment où ce prince fut attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau. On supposa, sans le moindre fondement, que sa haine pour le roi et son penchant pour la reine l'avaient entraîné à un forfait entièrement contraire à son caractère, et qu'il avait fait empoisonner Louis VIII. Cette horrible imputation devait lui inspirer l'indignation la plus forte contre les ministres de Blanche, et l'unir, en quelque sorte malgré lui, aux ennemis de cette princesse (1).

C'était à la bataille de Bouvines, donnée douze ans auparavant, que Philippe-Auguste avait presque détruit la puissance des grands vassaux révoltés contre lui. Deux de ces princes étaient tombés entre ses mains et se trouvaient encore étroitement gardés, l'un à Péronne, l'autre dans la tour du Louvre. Fernand de Portugal, comte de Flandre, époux de Jeanne, fille aînée de Baudouin, premier empereur français de Constantinople, était vivement regretté par sa femme, qui sollicitait en vain sa liberté depuis longtems (2). Renaud, comte de Boulogne, d'un âge avancé, inspirait moins de regrets à sa famille. Philippe, son gendre,

(1) Collection de M. Petitot, II, 24 et 25.

(2) M. Petitot dit au contraire que Fernand était médiocrement regretté par son épouse qui, suivant quelques auteurs, pensait même à faire casser son mariage pour contracter de nouveaux liens. C'est une insigne calomnie prouvée non-seulement par le témoignage de Jacques de Guyse, mais encore par celui de Buzelin, tome I, p. 277; et par Moreau, dans ses Discours sur l'histoire de France, XIX, 44 et 75. Je reviendrai sur ce fait dans la suite.

frère de Louis VIII, oncle du jeune roi, prétendant à la régence, gouvernait le fief de son beau-père, et ne fesait aucun vœu pour la délivrance de ce prince. La régente pouvait profiter des dispositions de Jeanne et de Philippe pour les empêcher de se déclarer contre elle. Elle avait en son pouvoir deux prisonniers dont la délivrance confondrait en un instant les projets d'un prince qui ne devait sa puissance qu'à la captivité de celui dont il avait épousé la fille (1), et satisferait au contraire les vœux d'une femme qui avait failli être dépouillée par un imposteur et qui sentait le besoin d'être protégée par un mari vertueux.

Les relations de la France avec les États voisins fixaient aussi l'attention de Blanche. Il n'y avait rien à craindre du côté de l'Espagne. Les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille, occupés de leurs querelles particulières, et de leurs guerres avec les Maures, qu'ils auraient chassés, s'ils avaient pu s'unir franchement contr'eux, n'étaient pas disposés à donner des secours au comte de Toulouse. L'Allemagne et l'Italie étaient dans le plus grand désordre par les différends de l'empereur Frédéric II et du pape Grégoire IX. Les détails que j'en ai donnés en sont la triste preuve. L'Angleterre, livrée quelque tems auparavant à la guerre civile et étrangère, révoltée contre le roi Jean-Sans-Terre, qui n'avait su réparer ses fautes que par des crimes, ayant, au milieu des plus horribles calamités, obtenu de ce prince une charte dont elle s'honore encore aujourd'hui, venait de se réunir autour du trône de son jeune fils Henri III, qui, étroitement lié avec le comte de la Marche, dont la femme était sa mère, devait nécessairement prendre part aux troubles de la France. Il possédait la Guyenne et quelques portions de l'Anjou, du Poitou et de la Saintonge. Ces provinces étaient gouvernées par Richard, son frère (2).

(1) Collection de M. Petitot, p. 25 et 26.

(2) Id., p. 26.

Telle était la situation de la France, lorsque Blanche de Castille fut appelée à la régence. Éloignée de son époux pendant la courte maladie qui l'enleva, elle ne put recueillir ses dernières volontés; mais l'archevêque de Sens, les évêques de Beauvais et de Chartres, qui l'assistèrent à sa mort, déclarèrent, par acte authentique, scellé de leur sceau, quelle était son intention. Il voulut que Blanche gouvernât jusqu'à la majorité de son fils. C'est ce que déclara aussi Matthieu II, de Montmorenci, connétable de France, à qui Louis VIII avait confié la garde du jeune Louis. Ce seigneur était le petit-fils de Matthieu I, de Montmorenci, qui avait concouru à la prise de Constantinople par les croisés. On le distingua de son aïeul par le surnom de Grand (1).

C'était en France la première fois que la régence était confiée à une femme; cette femme était une étrangère. Quelles vertus et quels talens ne lui fallait-il pas pour détruire les préventions qui, de tous côtés, s'élevaient contre elle, et pour continuer le grand ouvrage entrepris par les quatre derniers rois? Fille d'Alfonse VIII, roi de Castille, elle était venue en France l'an 1200, ayant à peine quatorze ans, et elle avait épousé le prince Louis, qui avait quelques mois de moins qu'elle; peu d'années après, elle obtint l'estime et l'entière confiance de Philippe-Auguste, son beau-père. Malgré sa jeunesse, elle était admise à tous les Conseils; et ses avis, dont l'énergie était tempérée par ce tact délicat qui n'appartient qu'à une femme, furent souvent suivis. La politique, pour laquelle elle avait beaucoup d'attrait, parce que son génie y était éminemment propre, ne la détourna point de ses devoirs de mère. Elle voulut nourrir elle-même ses enfans. Sa tendresse jalouse ne souffrait pas que d'autres femmes en prissent soin, et quand leur âge permit de leur donner quelque instruction, ce fut encore elle seule qui y présida. Lorsque Louis VIII parvint au trône, elle prit plus

(1) Id., p 26 et 27.

de part au gouvernement. Les deux époux étaient unis par les mêmes sentimens, les mêmes principes et les mêmes projets. Blanche ne quittait presque jamais le roi; habituée aux fatigues, elle le suivait à la guerre et dans ses voyages; elle ne se séparait de lui que lorsqu'il la chargeait de gouverner en son absence (1).

A la mort de Louis VIII, elle avait près de quarante ans; mais sa beauté calme et parfaite, animée cependant par un esprit supérieur et plein d'agrément, était encore plus séduisante que dans sa première jeunesse. La passion que le comte de Champagne nourrissait pour elle, avait éclaté en diverses occasions : un regard, un mot avait suffi pour la réprimer. La manière dont elle composa son ministère fit naître dans le cœur de ce prince une jalousie aussi folle que son amour (2).

Elle donna les sceaux à Guerin, vice-chancelier de Philippe-Auguste, nommé chancelier par Louis VIII, chevalier de l'ordre de l'Hopital, évêque de Senlis, vieillard plein d'expérience dans le gouvernement, magistrat aussi intègre que savant (3). On a vu (4) avec quelle adresse il démasqua, l'année précédente, l'imposteur qui se disait être Baudouin, empereur de Constantinople.

Le connétable Matthieu de Montmorenci, déjà couvert de gloire sous les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, eut la direction des affaires militaires et le commandement suprême de l'armée (5). Louis, aux portes du tombeau, tournant ses regards mourans sur le connétable, l'avait conjuré, dans les termes les plus touchans, de prendre la

(1) Id., p 27 et 28.

(2) Id., p. 28.

(3) Id., ibid.

(4) Chap. 19 et 20 de ce livre de Jean Lefèvre, tome XV de cet ouvrage, p. 369 et suivantes.

(5) Collection de M. Petitot, II, 28.

garde de son fils. Matthieu, accablé de douleur, ne put d'abord répondre que par ses larmes et ses sanglots; mais enfin, fesant un effort sur lui-même, il protesta à son roi qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense du prince et de la famille royale. C'est ainsi que s'exprime sur ce touchant événement Philippe Mouskes, évêque de Tournai (1) :

Puis apiela ses compagnons
Et son clergiet, et ses barons,
Si lor fit esrancant jurer
De s'ainsnet fils asseurer
Et de couronner à quintaine,
Pour oster d'ennuis et de painne
Et la contrée et le pays.....
  Et Maheu de Monmorenci
Proia-t'il, que par sa merci
Presist en garde son enfant,
Et il l'otria en plorant.

Manuscrit, *p.* 179, *verso.*

Louis VIII, plein de confiance en la grandeur d'âme et la fidélité du connétable, avait paru mourir avec moins de regret (2). Il était bien naturel que Blanche eût en Montmorenci la même confiance.

Romain, cardinal de Saint-Ange, la partagea. Il était plus jeune et moins austère que le chancelier; et son état, sa piété, la pureté de ses mœurs n'empêchèrent pas le comte de Champagne de concevoir les soupçons les plus extraor-

(1) En 1274, mort en 1282 Voyez son article dans la Biographie universelle, où M. de Choiseul d'Aillecourt qui en est l'auteur, témoigne avec raison le regret que sa Chronique n'ait pas été imprimée. Il fait remonter, comme Jacques de Guyse, l'histoire de France à la prise de Troie.

(2) Histoire de la maison de Montmorenci, par Désormeaux. Paris, 1765, I, 243 et 244.

dinaires. Indigné de ce qu'on l'accusait d'avoir fait empoisonner le roi, plus épris que jamais de la reine devenue libre, consumé par la jalousie, en proie à une foule de passions différentes, il était capable des plus fausses démarches, et de toutes les espèces d'indiscrétions (1).

Le premier soin de Blanche fut de hâter le couronnement de son fils. Les seigneurs furent convoqués à Reims pour le 29 novembre. La ligue des mécontens n'étant pas encore formée, plusieurs obéirent en murmurant; d'autres, et ce fut le plus petit nombre, restèrent chez eux. Pierre Mauclerc, l'un des plus ardens, prit ce dernier parti. Thibaut de Champagne, dans la position difficile où il se trouvait, après plusieurs irrésolutions, se mit en route; mais la régente, instruite des bruits qui couraient sur ce prince, craignant que la présence de celui que l'on accusait faussement d'avoir empoisonné le roi, ne troublât l'auguste cérémonie, ou du moins n'y causât un affreux scandale, lui envoya l'ordre de se retirer. Il se soumit, et la comtesse sa femme arriva seule à Reims; la comtesse de Bretagne s'y rendit aussi, malgré les protestations de son époux. Le comte de Boulogne, oncle du roi, à qui la régence appartenait de droit, si Louis VIII n'y eût appelé Blanche, cacha son ressentiment, et parut entièrement résigné : la comtesse de Flandre y fut amenée par le desir de rendre la liberté à son mari. Le comte de Toulouse, en guerre ouverte avec le roi, ne demanda point de trêve (2).

Au milieu de toutes ces semences de troubles, le sacre se fit avec une grande magnificence, vingt et un jours après la mort de Louis VIII. On exprimerait difficilement l'effet que cette cérémonie produisit sur les peuples. On voyait un enfant dans sa douzième année, de la figure la plus noble et

(1) Collection de M. Petitot, II, 28 et 29.

(2) Collection de M. Petitot. II, 29. Il répète ici la calomnie contre Jeanne de Flandre. Voyez les observations sur le chapitre suivant.

la plus touchante, que la Providence appelait sur un trône ébranlé par les factions, et qui n'avait d'appui qu'une mère aussi intéressante que lui, dont la présence inspirait, il est vrai, l'amour et le respect, mais qui n'avait pas encore déployé sur un grand théâtre cette force de caractère, cette profonde connaissance de la politique, qualités renfermées jusqu'alors dans sa famille, et que son époux seul avait pu remarquer (1).

Le siége de Reims étant vacant, Jean de Bazoche, évêque de Soissons, l'un des suffragans, fit la cérémonie. Les comtesses de Champagne et de Flandre se disputèrent l'honneur de porter l'épée devant le roi : la régente décida que cet honneur appartenait au comte de Boulogne qu'elle avait intérêt de ménager. A cette cérémonie se trouvait un prince dont nous avons beaucoup parlé (2) : Jean de Brienne, roi de Jérusalem, que sa haute réputation de valeur devait appeler deux ans après au trône de Constantinople, vit l'aurore du règne de Saint-Louis (3).

Après le sacre, la plupart des seigneurs rapportèrent dans leurs châteaux un mécontentement plus grand encore que celui qu'ils avaient éprouvé en apprenant les dernières dispositions de Louis VIII. Réunis à Reims, ils s'étaient excités mutuellement, et la ligue s'était formée sous les ieux mêmes de la reine. Ils apprirent que le comte de Bretagne, pendant que la comtesse assistait au sacre, fortifiait deux châteaux qui lui avaient été confiés par Louis VIII, et qu'ils pouvaient se réunir dans les états de ce prince. Ils surent que le comte de la Marche négociait avec Henri III, roi d'Angleterre, qui voulait profiter de la minorité pour recouvrer la Normandie confisquée par Philippe-Auguste sur Jean-Sans-Terre. Le comte de Boulogne, oncle du roi, était

(1) Id., p. 29 et 30.
(2) Page 51 de ce volume.
(3) Collection de M. Petitot, II, 30.

bien instruit de tous ces détails. Malgré la confiance de la reine, il présidait aux conciliabules des conspirateurs, et il était l'ame de cette faction : il n'osait se déclarer; mais, en cas de succès, la régence lui était promise (1).

De retour chez eux, les seigneurs firent connaître leurs prétentions. Ayant à leur tête les comtes de Bretagne, de la Marche, de Champagne et de Touraine, ils déclarèrent qu'ils voulaient qu'on mît en liberté les comtes Fernand et Renaud, et qu'on vendît toutes les terres usurpées sous les deux derniers règnes. Ces propositions n'étaient qu'un prétexte pour se faire des partisans. Leur véritable but était de renverser la régente, et de confier le pouvoir au comte de Boulogne, dont ils attendaient toutes sortes de concessions. Le comte de Toulouse, contre lequel Louis VIII, au moment de sa mort, poussait vivement la guerre, venait de repousser loin des murs de sa capitale, Imbert de Beaujeu, commandant des troupes royales; et ce succès donnait aux mécontens les plus grandes espérances (2).

Blanche, malgré les dangers dont elle était menacée, rejeta les demandes des seigneurs. Elle s'empressa de lever une armée; et joignant l'art des négociations aux préparatifs de la guerre, elle parvint non-seulement à se faire de nouveaux partisans, mais à porter la division parmi ses ennemis. Robert, comte de Dreux, frère du comte de Bretagne, Hugues IV, duc de Bourgogne, embrassèrent ses intérêts. Elle retint dans sa prison le malheureux Renaud de Boulogne, victime de la politique; la menace de le relâcher contint son gendre dans l'apparence de la soumission. La reine donna en outre à Philippe une somme de six mille livres à prendre chaque année au trésor du Temple de Paris, et le prince promit de ne plus réclamer aucun apanage (3).

(1) Id., p. 30 et 31.
(2) Id., p. 31.
(3) Id., p. 31 et 32.

Je donnerai la suite de ces événemens avec Jean Lefèvre qui nous fournira de nouveaux détails. Mais je vais d'abord m'occuper avec lui d'un événement qui rentre dans notre sujet puisqu'il va encore être question de Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, de qui l'on vient de voir que la mise en liberté était réclamée, et cette demande était parfaitement juste.

CHAPITRE XXXIV.

Du rachat du comte Ferrand; de la discorde qui s'éleva entre les barons de France et le roi; et comment le comte de Champagne fut attaqué par les barons, selon maître Jacques de Guyse, au XXe chapitre du 21e livre.

Ferrand de Portugal, comte de Flandre et de Hainaut qui, depuis l'espace de douze ans et six mois, avait été retenu prisonnier du roi dans la tour du Louvre, fut enfin mis à rançon l'an de Notre Seigneur 1227, et revint en son pays de Flandre et de Hainaut, dit le livre de la Mère des Histoires.

L'année suivante, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche, conseillèrent aux barons de France de se révolter contre le roi. Le sujet de leur mécontentement venait de ce que, suivant les barons, la reine Blanche, mère du jeune prince, ne devait pas gouverner un royaume aussi grand que la France, une femme n'étant pas capable de soutenir un tel fardeau. Le roi

maintenait contre les barons qu'il était assez puissant pour gouverner son royaume, avec le secours de plusieurs conseillers éclairés. Telle était la cause du murmure des barons; ils se flattaient de pouvoir s'emparer de la personne du roi, lorsqu'il se promenait à cheval dans l'Orléanais. Mais le jeune prince, en ayant été averti, se hâta de prendre la route de Paris; il pressa si bien son cheval qu'il arriva à Montlhéri (département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, route d'Orléans à Paris); il s'y arrêta, s'y croyant plus en sûreté contre les barons. Il fit aussitôt prier sa mère de lui envoyer promtement du secours. A cette nouvelle, la reine fit appeler les hommes les plus considérables de Paris, et les pria de secourir leur jeune roi. Ils répondirent qu'ils étaient tous prêts, et que la reine ferait bien de convoquer les communes de France, afin d'en imposer par leur nombre et de mettre le roi hors de danger. La reine envoya ses barons dans toute la contrée, ordonnant que l'on vînt aider les Parisiens pour délivrer son fils. Les chevaliers de toute la contrée vinrent s'assembler à Paris de toutes parts, et tout ce qui était honnête se joignit à eux. Lorsqu'ils furent réunis, ils sortirent de Paris, bannières déployées, et prirent la route de Montlhéri; dès qu'ils furent en chemin, les barons rebelles en furent instruits, et connurent leur nombre et leur force. Ils virent qu'ils n'étaient pas en état de les combattre, et se séparèrent. Chacun retourna dans son pays. Les Parisiens vinrent au château de Montlhéri, où ils trouvèrent

le jeune roi qu'ils ramenèrent dans sa capitale. Tous étaient rangés et serrés en bataille pour défendre leur bon prince si cela était nécessaire.

En l'an 1228, plusieurs barons de France s'assemblèrent et commencèrent à ravager la terre du comte de Champagne du côté d'Allemagne. Ils l'avaient pris en grande haine, parce qu'il avait été d'accord avec le roi. Ils mirent le feu à tout ce qu'ils rencontrèrent et le réduisirent en charbon jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à une ville appelée Chaource (département de l'Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine); ils en commencèrent le siége. Le comte Thibaut, les voyant si fort irrités contre lui, demanda du secours au roi, le priant de venir sur-le-champ le garantir du mal que lui fesaient les barons pour s'être accordé avec lui. Le roi reconnut la justice de cette demande, et envoya des messagers aux barons pour les engager à cesser leurs attaques contre le comte Thibaut. Mais les barons ne firent aucune attention à ces messagers et méprisèrent le commandement du roi. Lorsque Louis eut appris qu'ils s'obstinaient à continuer, il fit venir ses gendarmes et ses soldats à pié et à cheval, il convoqua les chevaliers et les communes, prêt à marcher contre les barons pour se venger de leur refus. Les barons l'apprirent et surent qu'il avait rassemblé une armée nombreuse. Ils voulaient d'abord se mesurer avec lui; mais ils ne l'osèrent. Ils abandonnèrent leur siége le plus tôt qu'ils purent, et chacun se retira dans sa contrée. Quand le roi l'eut appris avec certitude, et

qu'il fut assuré de la levée du siége, il retourna sur ses pas et revint en France.

OBSERVATIONS.

La bataille de Bouvines à laquelle le comte Fernand avait été fait prisonnier, s'était donnée le 27 juillet 1214. Si donc il a été retenu douze ans et six mois en prison, il en est sorti le 27 janvier 1227, nouveau stile, ainsi que compte Jean Lefèvre, et 1226 vieux stile selon le calcul de Guillaume de Nangis. Mais tous deux parlent du retour de ce comte en Flandre. Car la véritable époque de la mise en liberté de Fernand de Portugal est un peu antérieure comme on va le voir.

Jacques de Guyse parle au chapitre 69 de son vingtième livre (1) des efforts inutiles que Jeanne avait faits pour obtenir la liberté de son mari, de Philippe-Auguste et de Louis VIII. On a vu (2) que Fernand était encore détenu au Louvre en 1226.

Il paraît qu'en fesant sortir de prison son mari, la comtesse Jeanne exécuta un traité conclu dès le mois de mars de cette année 1226. L'armée royale, en marchant contre les Albigeois, ne put se mettre en chemin qu'au commencement de mai; une importante négociation entamée par Louis VIII avec la comtesse de Flandre, et terminée dans le mois d'avril, par le traité de Melun, occupa la Cour jusqu'à ce départ funeste (3).

On sera peut-être bien aise, à cette occasion, d'insister sur un fait qui annonce les progrès de la monarchie. Je dé-

(1) Tome XIV, p. 287.

(2) Ibid., p. 347.

(3) Discours sur l'Histoire de France, par Moreau. Paris, 1787, XIX, 22.

velopperai donc ici les clauses de ce traité de Melun et j'en détaillerai les circonstances, parce que tout m'y paraît caractériser l'ascendant que le trône avait déjà pris sur les plus puissans vassaux de la couronne. L'anarchie féodale était passée; c'était un vrai gouvernement, mais mêlé de beaucoup de licence. Saint-Louis fit sans doute de grand pas pour perfectionner l'édifice politique; on voit ici de quel point il partit et l'on apprend ce que c'est que cette *ligéité*, instrument si utile à la restauration projetée par Philippe-Auguste (1).

Je viens de rappeler que la captivité du comte de Flandre durait depuis la bataille de Bouvines. On a dit que sa femme, qui ne l'aimait pas, s'était donné peu de mouvement pour obtenir sa liberté; qu'elle s'était facilement accoutumée aux douceurs du commandement, dans des provinces qu'elle regardait comme l'héritage de ses pères, et entièrement étrangères à son mari (2). Cette accusation est-elle bien fondée? C'est ce dont je crois pouvoir douter. En effet, nous savons par un acte authentique (3) que dès l'an 1221, elle avait emprunté de très-grosses sommes à de très-forts intérêts pour la délivrance de son mari, sous la caution de son amie Blanche de Navarre, veuve de Thibaut III comte de Champagne, et de son fils posthume Thibaut IV, comte de Champagne dont nous avons déjà parlé fort au long.

Il est à la vérité certain que Jeanne était propriétaire des comtés de Flandre et de Hainaut. Elle était en effet la fille aînée de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, qui, dans la croisade de 1202, était devenu empereur de Constantinople. Ce prince avait disparu dans une bataille donnée en 1205

(1) Id., p. 35 et 36.

(2) Id., p. 36 et 37. M. Moreau confirme cette accusation par son témoignage, qu'il ne raisonne point.

(3) Rapporté par dom Martène *Thesaurus novus Anecdotorum*. *Lutetiæ*, 1717, I, 786.

devant Andrinople, contre le roi des Bulgares; mais avait-il été tué ou n'avait-il été que prisonnier (1)? C'est la question que se fait un historien qui connaissait bien la France, mais qui n'avait pas étudié l'histoire de Constantinople. S'il l'avait sue, il n'aurait pas ignoré que Henri, frère de Baudouin, ne prit que le titre de régent tandis que Baudouin vécut, et que celui d'empereur ne lui fut donné que lorsque la mort de son aîné ne fut plus douteuse (2). Il aurait su que le pape Innocent III ne reconnut l'élection de Henri qu'après avoir reçu du roi des Bulgares une lettre où ce roi constatait la mort de son prisonnier (3). L'historien que je viens de citer prouve donc seulement son ignorance lorsqu'il ajoute que le doute sur la mort de Baudouin n'avait jamais été éclairci, et que le laps de tems avait seul fait présumer sa mort (4). Mais voyons ce qui s'est passé en France en remontant quelques années plus haut.

Le comte de Namur, oncle paternel de Jeanne, et son tuteur, l'avait confiée à Philippe-Auguste, qui, comme suzerain, réclamait le droit d'administrer son fief, et même de lui donner pour mari celui qu'il se choisirait pour vassal. On voit que dès-lors la Flandre et le Hainaut étaient des fiefs féminins, sans quoi le comte de Namur, instruit de la mort de son frère aîné, auquel il survécut sept ans (5), en eût demandé l'investiture; ainsi dès-lors ils appartenaient à l'aînée des filles, sans quoi Marguerite, sœur cadette de Jeanne, aurait pu réclamer le partage : la garde de ces fiefs apparte-

(1) Discours sur l'Histoire de France, par Moreau, XIX, 37.

(2) Voyez le tome XV de cette histoire, p. 403.

(3) Id., p. 409.

(4) Discours sur l'Histoire de France, XIX, 37.

(5) Philippe, comte de Namur, frère puîné de l'empereur Baudouin, mourut le 8 octobre 1212, suivant l'Art de vérifier les dates. Henri était son frère puîné. Si l'empereur Baudouin vivait encore, tout ce raisonnement de Moreau porte à faux.

nait donc au roi, et non au plus proche parent mâle, sans quoi le comte de Namur en eût joui jusqu'au mariage de sa nièce. Telles sont les maximes qu'il est important de recueillir en passant, à mesure que l'on étudie l'histoire (1).

Philippe-Auguste avait fait épouser à l'héritière de Flandre Ferdinand ou Fernand, fils du roi de Portugal, et ce vassal, ingrat envers son seigneur, s'était, deux ans après son mariage, ligué contre lui avec le roi d'Angleterre. Philippe, vengé à Bouvines, ne s'était pas pressé de le tirer de prison, et Louis VIII y avait ensuite peu songé lui-même (2).

En 1225, il arrive en Flandre un aventurier qui avait des traits frappans de ressemblance avec Baudouin, père de la comtesse; il prit le nom de ce prince, s'attacha des partisans, et demanda hautement à être remis en possession de ses états. Jeanne, certaine de la mort de son père, refusa de reconnaître cet audacieux, et le traita d'imposteur; mais ce qui lui fit à elle-même le plus grand tort, fut le refus de le voir. Plusieurs Flamands y furent cependant trompés; la comtesse craignit les progrès de cette opinion, qui, après avoir séduit le peuple, avait gagné une partie de la noblesse (3).

Les choses en vinrent au point qu'il fut nécessaire de décider cette grande question; mais à qui en appartenait la connaissance? contre une pareille prétention, un souverain n'aurait eu d'autres juges que Dieu et sa conscience, d'autre défense que son épée. La comtesse de Flandre reconnut que sa cause devait être portée au tribunal du roi son seigneur (4). Ce n'est pas pour cette raison que Jeanne fut assignée par deux chevaliers au nom du roi l'an

(1) Discours sur l'Histoire de France, XIX, 37 et 38.

(2) Id., p. 38.

(3) Id., p. 38 et 39.

(4) Id., p. 39.

1224 (1) vieux stile, c'est-à-dire avant Pâques 1225. *Judicatum est in curiâ domini regis, quod comitissâ fuerat sufficienter et competenter citata per duos milites, et quod tenebat et valebat submonitio per eos facta de comitissâ.* Tels sont les termes d'un arrêt donné à Paris en 1224 vieux stile. Je reviendrai sur ce sujet.

Louis vint à Péronne, et là, fut instruit et jugé ce célèbre procès. Il ne nous reste aucune autre trace des procédures; mais tous les auteurs du tems assurent que le faux Baudouin comparut devant le monarque. Vraisemblablement on suivit l'usage du tems, on entendit des témoins, on fit des enquêtes, on interrogea le prétendant; celui-ci craignit bientôt pour sa vie, et prit la fuite (2). Jugé et condamné à mort, il fut poursuivi, arrêté et pendu à Lille, après avoir été promené par toute la Flandre. Ce jugement, ainsi que l'attention de rendre les peuples eux-mêmes juges de la ressemblance, devait naturellement justifier la princesse de l'horrible parricide que ses ennemis lui imputèrent; cependant il subsista contr'elle des soupçons qui empoisonnèrent le reste de sa vie. Malheureuse condition des princes! trop de mécontens se plaisent à les accuser. Jeanne s'aperçut bientôt qu'elle avait beaucoup perdu de l'affection publique. Elle craignit les suites du mouvement dont elle avait été témoin et résolut de travailler sérieusement à rendre enfin à ses états cet époux infortuné, sans lequel elle avait régné jusque-là (3), mais dont la présence lui aurait peut-être évité de grands chagrins.

(1) Lancelot, mémoire de Lancelot, intitulé : Recueil des Écrits qui ont été faits sur le différend entre les pairs de France et les présidens à mortier. Paris, 1716, p. 30 des preuves.

(2) On en a vu les détails dans Jacques de Guise, tome XIV, p. 415, et dans Jean Lefèvre, tome XV, p. 372.

(3) Discours sur l'histoire de France, par Moreau, XIX, 39 et 40.

Très peu de tems après cette exécution, qui excita tant de murmures, elle sollicite de nouveau la liberté du comte Fernand, et se rend médiatrice entre lui et son souverain. Les conditions qui jusque-là avaient paru si dures aux ministres de la Cour de Flandre, sont acceptées, et tout est réglé, dit M. Moreau, le 19 avril 1226, c'est-à-dire le premier jour de l'an, puisque c'était le jour Pâques, par le traité de Melun, qu'elle jura d'observer; soit qu'elle eût fait pour cela le voyage de France, soit que les plénipotentiaires le lui eussent envoyé pour le ratifier (1). Je reviendrai sur cette date que M. Moreau donne plus exactement dans la suite de son ouvrage (2). Elle est du 12 avril 1225, vieux stile, c'est-à-dire du 12 avril 1226, selon notre manière actuelle de compter.

Le prix auquel fut portée la rançon du comte n'est pas ce qui paraît le plus digne d'attention dans cet acte important. Elle fut fixée à une somme de cinquante mille livres parisis, dont moitié devait être payée au moment où Fernand sortirait de prison, et dont l'autre, simplement promise, était assurée par le nantissement des trois places que l'on cédait au roi, et qu'il ne devait rendre qu'après l'entier paiement consommé. Ces villes étaient Lille, Douai et l'Écluse; et il était même stipulé, qu'à compter du dernier paiement, Douai resterait encore entre les mains du roi pendant dix ans, et que la garnison française en serait payée par le comte : mais tout cela ne prouvait que le droit du plus fort. Voici ce qui assurait le droit du souverain légitime d'après le droit public reconnu à cette époque, et voici en même tems le caractère de cette *ligéité* réciproque qui garantissait également et la justice due au roi et celle due au vassal (3).

(1) Id., p. 40.
(2) Id., p. 75.
(3) Id., p. 41 et 42.

Observons d'abord que si Louis VIII consent à mettre en liberté le comte de Flandre, c'est en partant du devoir que lui impose son titre de *seigneur-lige*. Ce traité, qui fut publié au nom du comte et de la comtesse de Flandre, et par des lettre patentes de leur chancellerie, porte en termes formels : *Notum facimus..... quòd charissimus dominus noster Ludovicus, rex Franciæ illustris, creantavit mihi comitissæ et sicut dominus meus ligius, quòd me Flandrensem comitem liberabit de prisoniâ* (1).

Voilà en deux mots le titre et le motif de l'obligation imposée au seigneur; il ne peut traiter son vassal comme un ennemi étranger; il doit le juger et non le tenir captif; il peut le punir par des lois; mais du moment que le comte de Flandre se soumet au jugement de la Cour royale, il est sous la protection des lois féodales, et a le droit de demander qu'on le juge. La *ligéité* imposait des devoirs réciproques au seigneur et au vassal. Ils n'étaient pas sans doute d'une nature différente de ceux qui les avaient liés dès l'origine des fiefs; mais ces engagemens mutuels avaient été oubliés, et le supérieur, lorsqu'il avait été le plus *fort*, n'avait songé qu'aux obligations de l'inférieur, et non aux siennes propres. La *ligéité* fut un nom qui en fixa le souvenir de la réciprocité, et fit du seigneur et du vassal deux confédérés dont les intérêts furent les mêmes (2).

On observera que la ligéité mutuelle influait même sur les arrière-vassaux du suzerain, de manière que le vassal-lige, en prêtant son hommage, vouait à son seigneur non-seulement son service, mais celui même de tous les possesseurs d'arrière-fiefs qui formaient l'assise du vassal, et devaient le suivre à la Cour du seigneur; et voilà cette ligéité par assise dont il est question dans cette législation du

(1) Id., p. 42 et 43.
(2) Id., 43 et 44.

royaume de Jérusalem, que l'on sait avoir été rédigée du tems de Saint-Louis (1).

Or, cette obligation des arrière-vassaux et de toute l'assise, est ici non-seulement indiquée clairement, mais stipulée énergiquement : *Nos debemus facere haberi domino regi securitates ac fidelitates militum : communiarum, et villarum Flandriæ, de quibus eas habere voluerit, quod videlicet, si nos resiliremus à conventionibus istis, milites et homines communiarum Flandriæ domino regi adhærerent contrà nos, nec nobis auxilium præstarent, vel consilium, quousque id esset emendatum ad judicium parium Franciæ* (2).

« Nous devons faire remettre au roi les assurances et les « soumissions des chevaliers, des communes et des villes de « Flandre, que nous indiquera ledit seigneur roi, portant « que si nous nous écartons des dispositions du présent « traité, lesdits nobles et les hommes desdites communes « de Flandre se joindront au roi contre nous, et ne nous « feront ni le service de l'ost ni celui de l'assise, jusqu'à ce « que nous ayons fait raison audit seigneur roi d'après le « jugement de la Cour des Pairs (3). »

Le traité de Melun, qui est cité ici (4), porte ce titre : « Projet d'un traité de paix entre le roi Saint-Louis et la « reine Blanche, sa mère, d'une part ; et Ferrand, comte de « Flandres, et la comtesse Jeanne, d'autre part. Fait à Me- « lun, l'an 1225, au mois d'avril. » Lancelot ajoute qu'il donne ce titre d'après du Tillet. Je crois bien qu'il s'agit ici de l'an 1225 vieux stile, et conséquemment de l'an 1226

(1) Id., p. 44.

(2) Id., p. 44 et 45.

(3) Id., p. 45.

(4) D'après le Recueil de la Pairie, par Lancelot, p. 30, où l'on n'en voit que le titre, que je donne ici. C'est lui qui prend Louis VIII pour Saint-Louis.

avant le 19 avril. Mais même avec cette explication, le titre est fautif; car Saint-Louis ne régnait pas alors; c'était Louis VIII et Blanche de Castille, son épouse. Je rapporterai en entier tout à l'heure cet important traité d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi; mais l'article qui vient d'être copié suffit pour démontrer une vérité historique d'un haut intérêt.

C'est que le vassal-lige était tenu de garantir à son seigneur le service même de la noblesse et des villes du fief dont il lui fesait hommage, et le suzerain avait droit d'exiger sur cela toutes les assurances qui pouvaient lui en répondre. Nous devons observer ici un fait justifié par plusieurs monumens; c'est que la plupart des villes de Flandre n'ont pas eu besoin de lettres de communes, et ont conservé la plupart des anciens droits des cités, et notamment l'exercice de la puissance publique, *legem suam* (1).

Qu'on ne dise pas qu'ici Louis VIII fesait la loi à un vassal prisonnier. Philippe-Auguste, traitant avec le comte de Champagne, armé et maître de ses actions, en avait exigé et obtenu les mêmes engagemens. *Et omnes homines mei, quorum juramenta receperit dominus rex.... adhærebunt domino regi contrà me, et eum jurabunt donec id fuerit emendatum ad judicium curiæ suæ* (2).

Une preuve que ces garanties n'étaient pas seulement destinées à assurer l'exécution d'un traité, mais devaient avoir un effet perpétuel, comme tenant essentiellement à la loi de la mouvance, c'est que cette forteresse de Douai, que le roi devait garder pendant dix ans, à compter de la signature du traité de Melun, ne devait être remise au comte qu'après que les nobles et le corps municipal de cette

(1) Discours sur l'Histoire de France, par Moreau, XIX, 45 et 46.

(2) Id., p. 46. Il cite le Cartulaire de Champagne, et le Recueil de la Pairie (sans doute par du Tillet, p. 27).

ville auraient donné au monarque les mêmes sûretés qu'il pouvait exiger de toutes les autres villes. Or, à cette époque, il ne restait plus rien à exécuter des conditions prescrites au comte de Flandre. Cette obligation des arrière-vassaux envers le souverain, considérée comme une modification essentielle des promesses qu'ils fesaient à leur seigneur immédiat, fut donc regardée comme leur état ordinaire : elle devint le droit commun de ce siècle, et, à partir du règne de Philippe-Auguste, ils exceptèrent toujours le roi dans l'engagement qu'ils prirent de servir leur seigneur envers et contre tous. Ici, le comte de Flandre va même jusqu'à s'obliger de chasser de son territoire, et de punir par saisie de tous leurs biens, quiconque refuserait au roi cette assurance de se réunir à lui contre le seigneur lui-même (1).

Le dirai-je cependant? La multitude des précautions, et l'énergie des expressions que l'on croyait devoir employer alors pour maintenir les engagemens féodaux, annonçaient le peu de confiance que les princes avaient dans leurs promesses réciproques. On voit avec peine, dans ce traité de Melun, le comte et la comtesse de Flandre s'engager à remettre entre les mains du roi un bref du pape Honorius III, qui enjoignait à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Senlis, ainsi qu'à leurs successeurs, d'excommunier le comte, et de jeter l'interdit sur tous ses États dans les quarante jours de la dénonciation que leur ferait le roi, de quelqu'atteinte donnée au traité. Malheureux ces souverains qui comptaient moins sur l'honneur, sur la conscience, sur la justice de ceux avec lesquels ils traitaient, que sur la terreur inspirée par l'excommunication, et sur les désordres affreux dont elle était presque toujours suivie (2)! Les disputes de Frédéric II et de Grégoire IX en sont un triste exemple.

Heureusement nous touchons au tems où ces armes spi-

(1) Id,, p. 46 et 47.
(2) Id., p. 48.

rituelles cesseront peu à peu d'être un épouvantail, dès qu'on voudra les employer contre leur destination. Ce fut le plus saint de nos rois qui, le premier, osa attaquer les superstitions de ce siècle d'ignorance; ce fut le plus religieux des enfans de l'Église qui réprima ces entreprises et qui imposa silence aux prétentions ambitieuses du clergé. Sous son règne, on vit la nation française commencer peu à peu à s'éclairer, les Grands, qui n'avaient aucune confiance les uns pour les autres, se rapprocher, se réunir insensiblement par celle que la justice du souverain sut leur inspirer; et les peuples, rebutés de tant de traits insidieux qui ramenaient toujours la discorde et la guerre, demander au roi des lois uniformes et durables (1).

Sans doute le secours accordé à la comtesse de Flandre contre l'imposteur Baudouin et la liberté rendue à son mari, furent payés bien cher par le traité de Melun qui n'a point encore été publié. C'est ce qui m'engage à l'insérer ici, avec toutes les pièces qui l'ont précédé. Elles feront connaître les rapports entre la France et la Flandre depuis l'an 1196 jusqu'en 1226, c'est-à-dire pendant trente ans. Je les puise dans le manuscrit de la bibliothèque du roi, coté S. G., 205; H. G.; S. G. veut dire *Saint-Germain*, et H. *Harlay*.

Quel est le droit du roi de France sur le comté de Flandre?

« Notum igitur facimus universis, tàm regi quàm « ipsiûs principibus, simulque præsentibus et suc- « cessoribus nostris, quòd nihil pertinet ad regem

(1) Id., p. 49.

« Franciæ de electione vel positione comitis Flandriæ, « si sine hærede aut cum hærede obiisset. Terræ « compares et cives proximum comitatûs hæredem « eligendi habent potestatem, et in ipso comitatû « sublimandi possident libertatem. Pro jure ergò ter- « rarum quas in feodum tenuerit à rege cum obierit « consul, pro eodem feodo dabit successor comitis « armaturam tantummodò regi, nihil ulteriùs debet « consul terræ Flandriæ regi Franciæ, neque rex ha- « bet rationem aliquam, ut potestativè seu per « coemptionem seu per precium, nobis superponat « consulem aut aliquem præferat (1). »

OBSERVATIONS.

Selon l'Art de vérifier les dates, dans la Chronologie des comtes de Flandre, ce fut Charles-le-Chauve qui, l'an 862, érigea la Flandre en comté en faveur du mariage de sa fille Judith avec Baudouin, surnommé Bras-de-Fer, à cause de sa force extraordinaire. La constitution précédente ne peut remonter plus haut qu'à cette époque.

« Ex compositione factâ inter Philippum regem « Francorum, et Richardum regem Anglorum, co- « mitem andegavensem, sine die et consule.

« Super his quæ ad jus comitis et regis pertinent « in civitate Turonensi.

« Comes etiàm nec potest nec debet homines de « castronovo ducere in expeditionem sive in equita-

(1) Manuscrit, p. 1 et 2.

« tionem contrà aliquem nisi fortè contrà et nomine « belli, ità tamen quòd vexillum beati Martini præ-« cedat. Contrà verò regem Francorum nullo modo « potest eos ducere (1). »

OBSERVATIONS.

Il s'agit ici de Philippe II, surnommé Auguste, roi de France, et de Richard, Cœur de Lion, roi d'Angleterre, quatrième duc de Normandie de ce nom, et premier du nom comte d'Anjou et du Maine. Ils conclurent la paix et réglèrent tous leurs différends près de Gisors, le samedi 22 juillet 1189, jour de la Madelène (2). C'est vraisemblablement alors qu'eut lieu la convention précédente qui n'a point de rapport à la Flandre.

Ce que c'est que la Flandre impériale. 1050.

La comté de Brachbant ou Burbant, qui est une des quatre comtés de Hainault, était autrefois de plus grande étendue qu'elle n'est pas à présent, et contenait en soi la comté de Eenham (3), dont le château de ce nom était la place capitale; ce fut là, selon Balderic, que Godefroi le Captif avec Herman, son fils, bâtirent trois églises. Le roi Lothaire y avait

(1) Id., p. 2 et 3.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des ducs de Normandie.

(3) Le premier comte d'Eenham ou Einham est Herman, cinquième fils de Godefroi l'Ancien, comte de Verdun, et qui fut lui-même vicomte de Verdun avec le titre de comte. Il mourut vers 1034. Voyez la Généalogie des comtes de Verdun dans l'Art

aussi fait construire une fort belle tour dont les ruines se voient encore près du monastère. Cette contrée était divisée en deux langues : ceux de Eenham et des environs le long de la rivière de Tarre parlaient flamand, et les autres parlaient walon en tirant vers le midi. Baudouin de Lille, comte de Flandre, ayant fait la guerre à l'empereur avec Godefroi, duc de Lorraine, se saisit du château de Eenham qu'il ruina, et se saisit de la comté d'Alost, qui appartenait au comte de Hainault. La guerre s'étant échauffée, le pape Léon IX étant allé visiter l'empereur, fit la paix de Godefroi et de Baudouin. Ils rendirent Anvers et Cambrai dont ils s'étaient saisis, et, pour rendre l'accommodement plus entier, on ménagea que le comte de Flandre bailla au comte de Hainault ce qu'il avait à Valenciennes, et le comte de Hainault céda au comte de Flandre ce qui lui appartenait de la comté de Eenham, qui parlait flamand, le long de la rivière de l'Escaut, jusques à celle de Tarre, unissant le reste de ladite comté de Eenham à la comté de Hainault avec Valenciennes. Cela se fit en l'année 1050, en la présence de l'empereur, qui stipula que l'on lui rendrait hommage de cette partie de la comté de Eenham que le comte de Hainault avait transportée au comté de Flandre, qui contenait les terres d'Alost,

de vérifier les dates. M. Dewez parle de cet Herman comme comte d'Eenham dès l'an 1015 dans son Histoire particulière des Provinces belgiques. Bruxelles, 1816, I, 37. Balderic écrit *Iham*. Voyez la belle édition que vient de donner de cet auteur M. Le Glay. (Paris, 1834). p. 240 et 308.

de Grandmont et de Eenham, ce que l'on a depuis appelé la **Flandre impériale**.

Le château ou la tour que le roi Lothaire avait fait bâtir dans la comté de Eenham fait voir que cela dépendait de la couronne de France; ce ne fut que par l'accommodement fait l'an 1050 que l'empereur en eut l'hommage, et il ne lui appartenait pas.

Voyez les Annales de la province et comté de Hainault de Pierre Vinchant (1), ou plutôt l'histoire générale de la Belgique, par M. Dewez (2). On y verra que la partie de la Flandre située entre l'Escaut et la Dendre, c'est-à-dire le pays d'Eenham, qui est l'ancien *Bracbantum*, fut envahi l'an 1046 par Baudouin de Lille, comte de Flandre, qui prit et détruisit le château, où il fonda une abbaye de bénédictins. Alors finit la dénomination des comtes d'Eenham, et commença celle des comtes d'Alost, qui obtinrent des comtes de Flandre, à titre *bénéficiaire*, la plus grande partie de ce pays d'Eenham, dont, après la chute du château de ce nom, Alost devint la capitale. C'est à dater de cette époque que l'on compte une suite non interrompue de comtes d'Alost, qui finit à l'an 1165, où Philippe d'Alsace réunit tout ce pays à la Flandre.

OBSERVATIONS.

Le fait dont il est ici question se rapporte au livre XIV

(1) Manuscrit, p. 3 et 4.
(2) Bruxelles, 1826, II, 328.

de Jacques de Guyse (1), mais n'y est pas mentionné. Godefroi, qualifié ici duc de Lorraine, est effectivement qualifié dans Jacques de Guyse, fils de Gothelon, duc de Lorraine. Notre annaliste dit qu'on lui refusa le duché de Mosellane, qu'il ne voulut point accepter un autre duché, et qu'il se révolta contre l'empereur l'an 1044, époque à laquelle il avait perdu son père. L'année suivante, à l'instigation de quelques fidèles de Dieu, il essaya de se réconcilier avec l'empereur, qui était alors Henri III, surnommé le Noir; mais il fut pris et jeté en prison. Néanmoins, ayant donné son fils en ôtage, il fut relâché. Ensuite l'ôtage étant mort, rien ne l'empêcha plus de rentrer dans la rébellion. Il engagea Baudouin de Lille, comte de Flandre, l'an 1046, à envahir le comté de Hainaut et à se révolter aussi contre l'empereur. L'an 1047 (2), Godefroi, comte de Lorraine, et Baudouin de Lille, comte de Flandre, incendièrent le palais de Nimègue (3), et le détruisirent de fond en comble. Ils brûlèrent aussi la ville des Clabes, appelée Verdun. L'an 1048, Brunon, évêque de Toul, qui s'est fait appeler Léon et que nous appelons Léon IX, gouverna l'Église de Rome. Après avoir pris possession du Saint-Siége à Rome, il revint dans les Gaules l'an 1049, pour apaiser les troubles que Baudouin et Godefroi avaient excités dans l'empire. Il réconcilia Godefroi avec l'empereur. Mais Baudouin de Flandre ayant mis plus d'obstination dans sa conduite, Henri III marcha contre lui à la tête de son armée, et le comte se laissa fléchir. Il vint à Aix le jour qui avait été convenu et satisfit l'empereur (4). Ce fut sans doute alors que se conclut le traité dont il est ici question. L'Art de vérifier les

(1) Tome IX, p. 463.

(2) Id., p. 465.

(3) L'Art de vérifier les dates dit que c'était le palais de Charlemagne. Chronol. des ducs de Lothier.

(4) Tome IX de cet ouvrage, p. 467.

dates (1) parle en détail de tous ces événemens et en raconte fort bien toute la suite. Le duché de Lorraine avait été partagé l'an 959, sous l'empereur Otton Ier, en deux provinces où gouvernemens, qu'on distinguait en haute et basse Lorraine. Dans celle-ci était compris non-seulement le Brabant, mais le Hainaut, le comté de Namur, celui de Luxembourg, le pays de Liège, le Limbourg; et généralement tout ce qui était entre la Meuse, l'Escaut et le Rhin, à commencer à l'embouchure de la Moselle, avait fait partie de ce duché ou gouvernement, qui avait été réuni à celui de la Haute-Lorraine par Gothelon, dit le Grand, qui devint ainsi l'un des plus puissans princes de son tems. La victoire mémorable qu'il remporta au mois de novembre 1037 sur Eudes, comte de Champagne, qui prétendait en même tems au royaume de Bourgogne et à celui de Lorraine, acheva d'établir son autorité. Mais à sa mort, arrivée l'an 1044, il laissa trois fils et trois filles; les fils sont : Godefroi, Gothelon et Frédéric. Ce dernier, après avoir été moine, puis abbé de Mont-Cassin, devint pape sous le nom d'Étienne IX. A l'égard des deux autres, Gothelon, avant sa mort, obtint de l'empereur Henri III que l'aîné lui succéderait au duché de la Basse-Lorraine, et l'autre à celui de la Haute. Ode, l'aînée des filles de Gothelon, fut mariée à Lambert II, comte de Louvain; Regelinde, la seconde, devint femme d'Albert II, comte de Namur; et Mathilde, la troisième, eut pour époux Henri, dit le Furieux, comte palatin d'Aix-la-Chapelle.

Godefroi, fils aîné de Gothelon Ier, et son collègue dans le gouvernement des deux Lorraines, ne fut pas content du duché de la Basse, que son père, avec l'agrément de Henri III, lui avait assigné par son testament. Il voulut y joindre encore le duché de la Haute-Lorraine, appelée plus

(1) Chronologie des ducs de Lothier et de Brabant.

haut la Mosellane, qui était le partage de Gothelon II, son frère (1). Telle fut l'origine de ses discussions avec Henri III dont on a vu le récit plus haut.

Acte de l'hommage de la comté de Flandre, rendu par Baudouin, comte de Flandre, au roi Philippe-Auguste, en 1196, à Compiègne.

« Guillelmus, Dei gratiâ Remensis archiepiscopus, « sanctæ romanæ ecclesiæ tituli sanctæ Sabinæ car- « dinalis, apostolicæ sedis legatus, L. Attrebatensis, « S. Tornacensis et Literuanensis eâdem gratiâ epis- « copi, omnibus ad quos litteræ istæ pervenerint in « Domino salutem.

« Noveritis quod Balduinus comes Flandriæ et « Annoensis, in præsentiâ domini regis Franciæ et « nostrâ et multorum baronum constitutus juravit do- « mino regi Franciæ quod omnibus diebus vitæ suæ « jurabit cum bonâ fide et sine malo ingenio contrà « omnes homines qui possunt vivere et mori tanquàm « dominum suum ligium de feodo Flandriæ de eâ sci- « licet parte quammodò tenet et de eâ parte quæ ad « eum venerit, quâcumque et quomodocumque vene- « rit, et quòd non sustinebit quòd aliquis de aliâ « terrâ suâ, quâcumque noceat domino regi Franciæ « vel suis, salvâ fidelitate quam dictus comes debet « nostro domino imperatori et episcopo Leodicensi.

« Concessit etiàm idem comes sub eodem jura-

(1) Id., ibidem.

« mento, et nos rogavit ut quotiescumque vel quo-
« modocumque ab his resiliret totiens personam
« ipsiûs excommunicaremus et totam suam terram in-
« terdiceremus nonobstante contradictione suæ appel-
« lationis quæ ab eo vel propter eum fieret.

« Nos verò ad preces prædicti comitis id domino
« regi nos facturos firmiter concessimus et litteris
« annotatis sigillis nostris roboravimus.

« Actum Compendii anno Verbi incarnati M° C°
« LXXXX° VI° (1).

Carta pacis inter regem et comitem Flandriæ.
(Janvier 1199).

« Ego Balduinus comes Flandriæ et Hainoniæ (2)
« omnibus notum fieri volo quod hæc est forma pacis
« inter dominum meum Philippum regem Franciæ
« et me hoc modo, quod ipse dimittit sanctum Au-
« domarum cum pertinentiis suis et Arriam cum per-
« tinentiis suis et feodum comitis Guinarii et feodum
« de Ardâ et feodum de Lilers et Richebore et Dor-
« gan (3), et aliam terram quam advocatus Bethuniæ
« tenet ultrà fossatum versùs Flandriam, omnia verò
« alia de quibus contentio erat inter dominum regem
« et me, scilicet feoda et domania remanent in manu

(1) Manuscrit sur la Flandre, f. 4 et 5.

(2) Dans l'acte précédent, *comes annoensis* désigne le comte de Hainaut; ici c'est *comes Hainoniæ*.

(3) On lira plus bas *Richebourc et Sorgam*.

« domini regis et filii sui nepotis mei Ludovici et hæ-« redi suo et omnia alia quæcumque tenebat dominus « rex antè guerram, exceptis suprà dictis remanent « mihi; et si contingeret quod dominus Ludovicus « filius domini regis moreretur absque hærede ex « carne suâ, tota terra quæ est de Flandriâ et de At-« trebatesio quæ non movet de Veromandiâ, redibit « ad me absque rachato, et ad hæredem meum « salvo rachato domini regis. Si verò contigerit M. (1) « quæ fuit uxor comitis Philippi, mori, dominus rex « vult quòd tota terra de dotalitio reveniat ad me, « et ipse quittat mihi rachatum terræ. Si etiàm con-« tingeret quòd comitissa superviveret mihi, tota « terra prædicta reveniet ad hæredem meum, salvo « rachato domini regis de Mauritaniâ. Sic erit quod « si quis dominus rex habebit in eâ, quittat mihi, « salvo jure episcopi Tornacensis. Noster dominus « etiàm rex facit dominum Ludovicum filium suum « hanc pacem concedere; et si fortè hoc nollet facere « quandò habebit ætatem dominus rex, neque de « terrâ illâ, neque de aliâ parte faceret eî donec illî « concessisset. Hanc pacem concessi, quam tenendam

(1) Cette lettre initiale semble désigner Marie, fille du roi Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, qui fut fiancée l'an 1206 à Philippe, comte de Namur, frère de Baudouin. Mais comme l'acte que je transcris ici est de 1199 vieux stile, ou 1200 nouveau stile, cette conjecture est fausse. Il faudrait alors que Philippe, comte de Namur, ait eu une première femme dont l'histoire ne dit rien. C'est de Philippe d'Alsace qu'il est ici question, et de sa veuve Mathilde de Portugal.

« tuâ fide et sine malo ingenio et partem meorum « feci jurare, et partem jurare faciam. pacem tenen- « dam domino regi bonâ fide et sine malo ingenio. « Quod ut firmum et stabile sit, sigillo meo con- « firmo. Actum Peronæ anno Domini 1199 mense « januario. »

OBSERVATIONS.

Il s'agit dans cet acte de Mathilde de Portugal, qui avait épousé en 1184 Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mort de la peste au siége d'Acre, le 1er juin 1191 (1). Elle était donc veuve l'an 1199 ou 1200, date de l'acte. Elle survécut à son mari jusqu'au 6 mars 1219.

Quant au roi Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, il était né dans la nuit du 4 au 5 septembre 1187, et ne régna qu'en 1223. Il était donc trop jeune pour concourir à cet acte où l'on voit que son père stipule pour lui.

Lettres par lesquelles le comte de Namur se départ de l'accord du mariage entre lui et Michault, fille de Pierre, comte de Nevers, et fait déclaration de la paix qui avait été accordée entre le roi Philippe-Auguste et son frère Baudouin, comte de Flandre, à Vincennes.

Janvier 1199.

« Ego Philippus, comes Namarci, notum facio

(1) Chronologie des comtes de Flandre dans l'Art de vérifier les dates.

« universis ad quos præsens scriptum pervenit, quòd
« ego quittavi coràm domino meo illustri Franciæ
« regi Philippo omnes conventiones factas mihi de
« Mathilde filiâ Petri comitis Nivernensis quæ mihi
« tradenda erat in uxorem, et omnes cartas quæ ex
« et indè factæ erant domino regi reddidi, et hanc
« quietationem bono corde et bono animo factam ju-
« ravi domino regi tenendam. Sciendum etiàm quòd
« hoc est forma pacis factæ inter dominum meum
« Philippum regem Franciæ et fratrem meum Bal-
« duinum comitem Flandriæ et Hainoniæ, quòd do-
« minus rex dimittit dicto fratri meo sanctum Audo-
« marum cum pertinentiis suis, et Ariam cum
« pertinentiis suis, et feodum comitis Guinatensis,
« et feodum de Ardâ et feodum de Lilers et Riche-
« bourc et Sorgam, et aliam terram quam advocatus
« Bethuniæ tenet ultrà fossatum versùs Flandriam :
« omnia verò alia de quibus contentio erat inter do-
« minum regem et fratrem meum prædictum, scilicet
« feoda et domania, remanent domino regi et filio
« suo Ludovico nepoti meo et hæredi suo, et omnia
« alia quæcumque tenebat dominus rex antè guer-
« ram, exceptis supràdictis quæ remanent prædicto
« fratri meo : et si contingeret quòd Ludovicus filius
« domini regis moreretur absque hærede ex carne
« suâ, tota terra quæ est de Flandriâ et Attrebasio,
« quæ non movet de Viromandiâ redibit ad prædic-
« tum fratrem meum absque rachato et ad hæredem
« fratris mei, salvo rachato domini regis. Si autem
« contingeret Mathildem quæ fuit uxor comitis Phi-

« lippi, mori, dominus rex vult quòd tota terra re-« veniat ad dominum fratrem meum, et ipse quittat « eidem fratri meo rachatum de terrâ. Si etiàm con-« tinget quòd comitissa superviveret fratri meo, tota « terra prædicta reveniet ad hæredem dicti fratris « mei, salvo rachato domini regis de Mauritanià. Sic « erit quod si quid dominus rex habebat infrà, quit-« tat domino fratri meo, salvo jure episcopi Torna-« censis ubique.

« Dominus etiàm rex faciet filium suum Ludovicum « hanc pacem concedere; et si fortè hoc nollet facere « quandò habebit ætatem, dominus rex neque de « terrâ illâ, neque de aliâ parte faceret, et donec id « concessisset.

« Hanc pacem juravit dominus frater meus tenen-« dam bonâ fide et sine malo ingenio et partem homi-« num suorum fecit jurare, et partem jurare faciet; « et si contingat quòd dictus frater meus moreretur, « hæres ejus juraret hanc pacem tenendam domino « regi, sine malo ingenio et bonâ fide.

« Hæc omnia tractavi et juravi super sacro sancta, « bonâ fide, sine malo ingenio tenenda, quod et fir-« mum est et stabile, sigillo meo confirmo.

« Actum Vincennis juxtà Parisios, anno ab incar-« natione Domini millesimo cento nonagesimo nono « mense januarii (1). »

(1) Manuscrit, p. 7 verso, 9.

OBSERVATIONS.

On voit que ce traité, daté de janvier 1199 vieux stile, est de janvier 1200. L'Art de vérifier les dates en fait mention à l'article des comtes de Flandre, et dit que Leibnitz, qui le rapporte dans son *Codex diplomaticus*, le date mal de 1099, se trompant ainsi de cent ans. Le Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, dont il y est question, est Baudouin IX en Flandre et Baudouin VI en Hainaut. Sa sœur Isabelle avait épousé Philippe-Auguste, roi de France (1), dont elle avait eu Louis VIII. Son autre sœur Yolande avait épousé en 1193 Pierre de Courtenai, qui était petit-fils de Louis-le-Gros par son père dont il portait le nom. Depuis 1192, il était veuf d'Agnès, héritière du comté de Nevers, de laquelle il avait une fille appelée Mahaud, à qui appartenait l'héritage de sa mère. Il paraît que, par ce traité, Baudouin voulait marier Mahaud avec son frère Philippe, comte de Namur, qui parle dans cet acte, où Philippe dit qu'il épousera Mahaud. Mais la princesse fut mariée par Philippe-Auguste avec Hervé, comte de Donzi, son cousin (2), et, pour dédommager le comte de Namur, le roi le maria l'an 1206 avec sa fille Marie.

L'an 1202, Baudouin, comte de Flandre, partant pour la croisade, où il fut élu empereur de Constantinople, confia la tutèle de ses deux filles, Jeanne et Marguerite, à son frère Philippe, marquis de Namur, qui les envoya Paris pour y être élevées sous les ieux de la reine Isabelle, leur tante. Le marquis s'attira par là de sanglans reproches de la part des Flamands dont le mécontemement fut si loin qu'ils lui ôtèrent la régenee (3).

(1) L'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Flandre.

(2) Id., Chronologie des comtes de Nevers.

(3) Id., Chronologie des marquis de Namur.

L'an 1208, Philippe-Auguste ayant fait amener à Paris les deux princesses, déclara l'ainée comtesse de Flandre et de Hainaut, à l'exclusion de la cadette, parce que les grandes seigneuries, dit M. d'Aguesseau, sont impartables de leur nature; et l'an 1211, la maria à Ferrand ou Ferdinand, fils de Sanche I, roi de Portugal, et neveu de Mathilde, veuve du comte Philippe d'Alsace.

Serment de fidélité fait par le comte de Flandre, Fernand, au roi Philippe-Auguste, à Paris, le jour de saint Vincent (22) *janvier* 1211.

« Ego Ferrandus comes Flandriæ, notum facimus « quod ego sum homo ligius domini mei illustris « Franciæ regis Philippi contrà homines et feminas « quæ possunt vivere et mori; et juravi eîdem quod « ego eî faciam bonum servicium et fidele, neque de « eo defficiam quoad ipse mihi voluerit facere rectum « curiæ suæ. Si autem de bono et fideli servitio eî « deficerem, concedo quòd homines omnes mei, tàm « barones quàm milites, et omnes communiæ et com- « munitates villarum et burgi terræ meæ contrà me « sint in nocumentum ad posse suum usquedùm sit « eîdem domino regi emendatum ad gratum suum; « et volo et præcipio quòd prædicti omnes, tàm ba- « rones quàm milites, et alii, hanc domino regi ju- « rent et faciant securitatem. Si autem aliquis esset « qui nollet hoc jurare, omne malum quod possum, « nec pacem nec treugàm cum eo ullo modo haberem « nisi per voluntatem et beneplacitum domini regis « esset, quod ne possit oblivione deleri et ut perpe-

« tuam obtineat firmitatem præsentes litteras sigilli « mei testimonio roboravi.

« Actum Parisius, anno Domini millesimo cc° un- « decimo mense januarii die sanctâ Vincentii (1). »

Le roi Philippe-Auguste, en mariant Fernand avec sa nièce, ne se contenta pas de ce serment. Il exigea, cette même année 1211, pour prix de cette alliance, que Fernand cédât, par traité du jour de saint Mathias, le 24 février, Aire et Saint-Omer au prince Louis, son fils, comme fesant partie de la dot de sa mère (2). Les noces se célébrèrent à Paris aux dépens de la Flandre et du Hainaut. A leur départ pour la Flandre, le prince Louis accompagna les deux époux jusqu'à Péronne, où il les laissa sous bonne garde pour aller prendre possession des deux villes que Fernand devait lui livrer. Les Flamands accusèrent Philippe-Auguste d'avoir vendu la comtesse en la mariant à Fernand. On refusa à ce dernier l'entrée de la ville de Gand. Jeanne et Mathilde s'y rendirent. On écouta leurs propositions et la paix fut conclue (3).

L'an 1212, Philippe-Auguste convoqua une grande assemblée à Soissons, pour avoir des forces capables de résister au roi d'Angleterre. Fernand s'y trouva, et refusa hautement le secours qu'on lui demandait, à moins qu'on ne lui rendît les villes d'Aire et de Saint-Omer. Voici une petite anecdote qu'un Ancien rapporte sur l'une des causes de la rupture de Fernand avec le roi Philippe-Auguste. *Erat*, dit-il, *quidam comes in Flandriâ, Ferrandus nomine, qui uxorem suam quæ regis Franciæ consobrina erat, quam pro ludo scaccorum quo cùm ipsa uxor sæpè*

(1) Manuscrit sur la Flandre, volume 1er, p. 10 verso, 11 verso.

(2) Du Mont, tome I, partie I, p. 142.

(3) L'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Flandre.

mataverat, ipsum verberaverat et inhonestè tractaverat. Quæ irata hæc regi Franciæ indicavit, qui comiti Ferrando duriter comminatus est; improperans eí quòd non ideòcomitatum Flandrensem et cognatam dedisset ut eam sic dehonestaret. Comes verò minas regis ægrè ferens, assumpto sibi comite Boloniensi cum aliis pluribus, abiit ad Othonem imperatorem (1).

C'est ainsi que la perte de quelques parties d'échecs fut, dit-on, le principe du manque de foi de Fernand dont on vient de lire le serment. Le roi lui offrit en vain un dédommagement pour les deux villes qu'il réclamait. Le comte se retira pour aller s'allier avec les ennemis de l'État. Philippe-Auguste, l'an 1213, tourna contre la Flandre les préparatifs qu'il avait faits contre l'Angleterre. Plusieurs villes se rendirent, ou furent emportées de force (2). Jacques de Guyse donne quelques détails sur cette guerre (3).

L'année suivante 1214, l'empereur Othon IV vint au secours de Fernand, avec une armée de plus de cent mille hommes (4). La bataille de Bouvines, près de Tournai, fut gagnée le 27 juillet par le roi sur l'empereur et le comte de Flandre. Ce dernier, pris avec le comte de Boulogne, par Hugues et Jean de Mareuil, fut emmené en triomphe à Paris, et renfermé dans la tour du Louvre. *Nul ne pourroit dire ne deviser la grand joye que ceulx de Paris firent au roi Phelippe, leur seigneur, après celle victoire, lequel emmenoit Ferrant avecque luy en une litière que portoient deus chevaus pommelés. Si crioit le peuple quand Ferrant passoit, par manière de gaber et moquer; que*

(1) *Ex chronico senoniensi Richerti apud Labbeum*. Mélanges curieux, tome II, p. 638.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Flandre.

(3) Livre XX, chap. 19, tome XIV, p. 75. Voyez aussi les chapitres suivans.

(4) Id., chap. 33 et suivans, p. 129.

deux ferrans (chevaux arabes) *portoient Ferrant, mais Ferrant estoit enferrez* (1). La comtesse Jeanne obtint la permission de retourner dans ses États et de les gouverner elle-même, sous la seule condition de consentir à la démolition des fortifications d'Ipres, de Cassel, de Valenciennes et d'Oudenarde (2). Elle fit plus, et donna son fils en ôtage. C'est ce que l'on voit par l'extrait de l'inventaire des titres du thrésor des chartres (3), où l'on trouve la pièce suivante.

Lettre de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, par laquelle elle déclare qu'elle a promis au roi de lui mettre entre les mains son fils le duc de Louvain, et qu'elle fera ruiner les forteresses de Valenciennes, Ipres, Oudenarde et Cassel, et qu'elles ne s'établiront qu'à la volonté du roi. Il est fait mention dans cette lettre de Sibille de Wavrin, Arnoul d'Audenarde, Robert de Gavre, Michel de Boulers, connétable, Gilles d'Apremont, Pierre de Douai, Gilles de Berbençon, Gaultier de Fontaines, Alard de Cimai, Gaultier de Ligne, Gaultier de Lens. Cette lettre est datée de Paris, 1214, et scellée de quatorze sceaux (4).

C'est ici le lieu de parler d'un événement très important, du premier des deux mariages de Marguerite de Constantinople, sœur de Jeanne, et née sans contestation l'an 1202. Je m'en suis suis déjà occupé dans une note du volume précédent (5). Mais j'y ai pris pour guide l'Art de vérifier les dates qui affirme (6), sans en donner aucune preuve, que Marguerite s'est mariée à onze ans en 1213, qu'elle a eu deux enfans, et qu'elle s'est remariée à seize ans en 1218.

(1) Chronique manuscrite.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Flandre.

(3) Flandre, coffre 1, sac 2, n° 3.

(4) Manuscrit sur la Flandre, tome I, p. 10 recto et verso.

(5) Tome XV, p. 23.

(6) Chronologie des comtes de Hainaut.

J'avoue que j'ai de la peine à recevoir ces faits comme certains. Je préfère ici l'autorité du père Anselme, qui d'ailleurs me donne de plus grands détails (1). Voici ce qu'il m'apprend.

Marguerite de Constantinople, fille puînée de Baudouin IX du nom, comme comte de Flandre, VI comme comte de Hainaut, et Ier comme empereur de Constantinople, et de Marie de Champagne, naquit à Valenciennes en 1202, le jour de la fête de la Pentecôte, qui fut cette année le 2 juin. Elle resta avec Jeanne, sa sœur aînée, *sous* la conduite de Philippe de Hainaut, leur oncle paternel. Mais Jeanne ayant été mariée en 1211, et Philippe étant mort le 9 décembre 1212 (2), Bouchard d'Avesnes, alors archidiacre de Laon, chanoine et trésorier de Tournai, prévôt et chanoine de Lille (3), fut chargé par la comtesse Jeanne, sa sœur, née l'an 1188, quatorze ans avant elle, et par le comte Ferdinand de Portugal, mari de Jeanne, sans doute avec l'assentiment de Mathilde de Portugal, comtesse de Flandre, tante de Ferdinand et aïeule de Marguerite, de la tutelle de cette jeune princesse. Cette même année 1212, Marguerite avait été accordée et fiancée par son beau-frère à Edmond d'Angleterre, duc de Cornouailles, qui mourut incontinent après. Cet Edmond descendait vraisemblablement de Renaud, comte de Cornouailles, fils na-

(1) Histoire généalogique de la maison de France. Paris, 1726, II, 728, troisième édition.

(2) Ou le 8 octobre de cette année, selon l'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Namur.

(3) Delewarde, dans son Histoire générale du Hainau, Mons, 1718, III, 392 et suivantes, donne de grands détails sur Bouchard d'Avesnes, et prétend que Baudouin, comte de Flandre, le nomma l'un des tuteurs de ses deux filles en partant pour la guerre sainte : mais j'aime mieux croire avec le père Anselme que Philippe, comte de Namur, fut seul chargé de ce soin, et que Bouchard ne fut nommé qu'après sa mort.

turel de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Ce Renaud mourut l'an 1176, et laissa des enfans de N., fille de Guillaume Fitz-Richard (1). Ce fut sans doute après la mort d'Edmond, que Richard d'Angleterre, second fils de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, né l'an 1209, prit le titre de comte de Cornouailles.

Bouchard d'Avesnes, se prévalant de la jeunesse de sa pupille, s'insinua si bien dans son esprit qu'il lui persuada de l'épouser clandestinement, quoiqu'il fût engagé dans les ordres sacrés. C'est du moins ce que dit le père Anselme. Mais selon Jacques de Guyse (2), ce fut en face de l'église que cette princesse épousa Bouchard d'Avesnes, l'an 1214. Ce mariage avait eu lieu de l'assentiment des deux époux Fernand et Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, de Gautier d'Avesnes, de Gui, son frère, et de beaucoup d'autres seigneurs invités à cette solennité.

Cette date de 1214 pour le premier mariage de Marguerite, est préférable à celle que donne l'Art de vérifier les dates, qui est de 1213. D'abord la jeune princesse avait alors douze ans, et douze ans pour un mariage sont plus vraisemblables que onze. Ensuite 1214 est l'année de la bataille de Bouvines à laquelle Fernand de Portugal fut fait prisonnier le 27 juillet. Ce fut une année de désordres pour la Flandre: quelques jours avant la bataille, ou même lorsque le comte eut été arrêté, Bouchard d'Avesnes put obtenir plus aisément sa signature et celle de Jeanne, pour un acte coupable, selon les lois de l'Église, mais que les parties ne connaissaient pas alors, en sorte qu'il fut nié dans

(1) Moréri. Paris, 1759, art. Angleterre, I, seconde partie, p. 62.

(2) Tome XV, p. 21. Delewarde, p. 395, dit aussi que les noces se firent en Flandre avec une magnificence royale. Mais il ajoute que le mariage fut approuvé par Philippe, comte de Namur, mort dès le 9 décembre 1212. Cet auteur m'a paru peu exact.

la suite par Fernand et Jeanne qui assurèrent n'en avoir pas eu connaissance. Il faut un témoignage aussi grave que celui de Jacques de Guyse pour admettre ici un vrai mariage. Le témoignage de cet auteur est d'ailleurs fortifié par une pièce authentique (1), dans laquelle, le 4 avril 1214, le comte Fernand et Jeanne, son épouse, reconnaissent que Marguerite est épouse de Bouchard d'Avesnes.

L'affaire n'éclata que par la naissance du fils aîné, dit le père Anselme (2), et le mariage fut cassé, ajoute-t-il, par le pape Innocent III, qui prononça que l'union était nulle, attendu que Bouchard étant sous-diacre, n'avait pas demandé dispense pour pouvoir le contracter. Or, ce pape, élu le 30 mars 1191, mourut le 16 ou 17 juillet de l'an 1216, après avoir excommunié Philippe-Auguste, roi de France, le vainqueur de Bouvines, et son fils Louis. Il peut donc très bien avoir vu naître le fils aîné de Marguerite, et même le second fils de cette princesse, avant sa mort l'an 1215, pour l'aîné, et au mois de janvier 1216 pour le second, et les avoir déclarés bâtards en janvier 1216. Je vais rapporter le texte de cet acte sévère du pape.

(1) « Litteræ Ferrandi Flandriæ comitis et Johannæ uxoris ejus, « de stando testimonio sex militum super jure Bochardi de Avesnis « in comitatibus Flandriæ et Hannoniæ, ratione uxoris suæ.

« Ego Ferrandus comes Flandriæ et Haynoniæ, et Johanna co- « mitissa uxor mea, notum esse volumus universis præsentes litte- « ras inspecturis, quòd hoc quod Gerardus de Jaucea, et Willer- « mus patruus, et G. Castellanus de Bello-Monte, et Arnulphus de « Audenarde, et Balduinus de Cominis pater, et Gillebertus de « Borghellâ dicent pro jure, quod dominus Bossardus de Avesnis « habere debeat, sive in Flandriâ, sive in Haynoniâ, pro hæredi- « tate, vel excauciis uxoris suæ, nos eum sine contradictione ha- « bere permittemus, et hoc fide interpositâ promisimus nos obser- « vaturos. Datum Gandavi feriâ v post diem Paschæ, anno Domini « MCCXIV. Ex cartario Hasnoniensi dominorum de Avesnis. » *Thesaurus novus anecdotorum. Lutetiæ*, 1717, I, 841.

(2) Tome II, p. 728.

Bulle du pape Innocent III, par laquelle le mariage que Bouchard d'Avesnes prétendait avoir contracté avec Marguerite de Flandre, sœur de Jeanne, comtesse de Flandre, est déclaré un rapt et concubinage, parce que Bouchard était chantre de Laon, pour raison de quoi il est excommunié (1).

« Innocentius episcopus, servus servorum Dei, ve-
« nerabilibus fratribus Remensi archiepiscopo et suf-

(1) Suivant Delewarde, dès l'an 1215, deux ans après le mariage de Boucahrd, le bruit de son sous-diaconat se répandit peu à peu dans les Cours de la comtesse Jeanne et de la reine Mathilde (c'est-à-dire Mathilde de Portugal, qui n'a jamais été reine mais qui en prenait le titre). Delewarde cite à ce sujet l'histoire de Matthieu-Pâris, p. 885. Les deux princesses, ajoute-t-il, furent étrangement irritées : elles lui ordonnèrent de se séparer de celle qu'il avait si vilainement trompée, et de la leur envoyer, quoiqu'il en eût deux enfans. Bouchard, ne voulant pas y consentir, prit le parti d'aller à Rome pour avoir dispense du pape qui était alors Innocent III, l'un des plus savans papes qui fût jamais assis sur le siége de Saint-Pierre. Quoiqu'il ne s'en fût avisé qu'après coup, dit toujours Delewarde, il obtint le pardon de sa faute : mais ce ne fut qu'à la charge de passer un an dans la Terre-Sainte, et de remettre ensuite la princesse entre les mains de ses parens, en leur fesant satisfaction d'un tel outrage. Il avait peut-être intention d'obéir; mais, à son retour, la manière dont l'innocente Marguerite le reçut, l'ayant attendri, il protesta qu'il se résoudrait plutôt à être écorché vif, qu'à la quitter. Ce sont ses paroles, suivant Delewarde, qui cite à ce sujet Jacques de Guyse et la Chronique de Meyer sous l'an 1215. Mais ces deux auteurs n'en disent pas un mot et le pape n'en fait aucune mention dans sa bulle. Tout ce récit de l'auteur flamand est fabuleux, et la suite qu'on peut lire dans son ouvrage ne l'est pas moins.

« fraganeis ejus salutem et apostolicam benedictionem :
« Portentum et execrabile facinus auribus nostris « innotuit quòd cùm Bochardus de Avesnis, quondàm « cantor Laudunensis sit in subdiaconatûs ordine » constrictus, nobilem mulierem Margaretam soro- « rem dilectæ in Christo filiæ nobilis mulieris Joannæ « comitissæ Flandriæ, consanguineam suam, in quo- « dam castro suæ fidei commendatum, non est ve- « ritus fraudulenter abducere, ac eam detinere non « metuit impudenter mentiens se cum eâ matrimo- « nium contraxisse. Cùm igitur ex testimonio plu- « rium prælatorum et aliorum proborum virorum « qui ad sacrum generale concilium accesserunt, « constiterit nobis plenè dominum Bochardum esse « subdiaconum et fuisse cantorem ecclesiæ Laudunen- « sis, nos moti pietatis visceribus circà dictam puel- « lam et volentes exerceri debitum officii pastoralis « adversùs tàm nefandi sceleris præsumptorem, per « apostolica vobis scripta percipiendo mandamus qua- « tinùs præfatum Bochardum apostatam in quem tu- « limus excommunicationis sententiam suâ nequitiâ « exigente singulis diebus dominicis et festivis pulsatis « campanis et candelis accensis cum suis fautoribus « faciatis per vestras dyoceses tamdiù excommunica- « tum publicè nunciari ab omnibus arctiùs evitandum « loca in quibus prædictus Bochardus præsens fuerit, et « puella præfata detenta etiamsi ad partes alias extrà « vestram provinciam divertere vel illam abducere « fortè præsumpserit, faciendo interim cessare à di- « vinis donec idem Bochardus præfatam Margaretam

« liberam dictarum restituerit comitissæ congruè satisfaciens de commissis et humiliter revertatur ad « conversationem honestam et observantiam ordinis « clericalis. Sic autem universi et singuli hoc exerceri « efficaciter audentis quod diligere justitiam, et ini- « quitatem videamini detestari, non possitis de inobe- « dientiâ vel negligentiâ reprehendi.

« Datum Laterano XIV kal. februarii, pontificatûs « nostri anno XVIII (1). ».

Ce fut donc le 19 janvier 1216 qu'Innocent III lança cet anathème contre Baudouin d'Avènes, qui n'en continua pas moins de vivre avec sa pupille, en sorte que, comme le dit le père Anselme (1), Innocent III étant mort le 16 ou 17 juillet de cette même année 1216, Honorius III, qui lui succéda dès le 18 juillet, ne perdit pas de tems et prononça une nouvelle excommunication encore plus sévère, ainsi qu'on va le voir :

« Honorius episcopus, servus servorum Dei, vene- « rabilibus fratribus archiepiscopo Remensi et suf- « fraganeis ejus salutem et apostolicam benedic- « tionem.

« Utinàm apostata ille Bochardus de Avesnis, per- « fidus, impudicus vel percussus doleret et attritus « acciperet disciplinam, ut vexatio sibi pareret intel- « lectum, et repletâ ejus facie ignominiâ, verteretur « impius, et non esset ne vituperaretur per eum mi-

(1) Manuscrit, p. 34-35.
(2) II, 728.

« nisterium ordinis clericalis, nec operiret confusio « vultum cleri, sed à voce exprobrantis, et obloquen« tis esset immunis cùm per illum nomen clericale in « gentibus blasphemetur, et vos pro eo de quâdam « negligentiâ videamini arguendi. Ille namque dùm « esset subdiaconus et cantor ecclesiæ Laudunensis « pro ut notorium esse constat, totus dicatus vitiis, « virtutibus abdicatis, proditionem simul commisit « et raptum, dùm nobilem mulierem Margaretam « germanam nobilis mulieris Johannæ comitissæ Flan« driæ, suæ fidei commendatam de quodam castro « fraudulenter ac violenter abducens enim sub ma« trimonii velamento, quod nequaquàm contrahere « poterat, illicito sibi commercio copulavit, quam ut « apostasiam proditioni et raptui cumularet, spreto « divino timore ac abjectâ reverentiâ ordinis clericalis « detinet impudicè in animæ suæ periculum ac enorme « scandalum plurimorum, undè cùm hæc ad audien« tiam felicis memoriæ Innocentii papæ prædecessoris « nostri pervenissent ex relatione multorum, imò et « testimonio prælatorum quamplurium et aliorum fide « dignorum qui ad generale concilium convenerant « plenariè constitisset, in præfatum apostatam ore « proprio excommunicationis sententiam promulga« vit, dans vobis suis litteris in præceptis ut dictum « Bochardum cum suis fautoribus singulis diebus « dominicis et festivis, campanis pulsatis, candelis « accensis, per vestras dioceses excommunicatum « faceretis publicè nunciari ab omnibus arctiùs evi« tandum, et loca in quibus præfatus Bochardus mo-

« ram faceret, et puella foret detenta, etiamsi ad « partes alias extrà vestras dioceses, transferretur, « supponentes ecclesiastico interdicto cessare faceretis « interim à divinis utramque sententiam tamdiù in- « violabiliter observando donec idem prædictam « Margaretam liberam ipsi restitueret comitissæ, et « congruè satisfaciens de commissis reverteretur hu- « militer ad conversationem honestam et observan- « tiam ordinis clericalis ; et licet sicut dicta comitissa « nostris auribus intimavit memoratum Bochardum « excommunicatum feceritis nuntiari, quià tamen in « aliis non minùs necessariis non estis plenariè præ- « ceptum apostolicum executi, ille non est reversus « ad percutientem se, nec dominum exercituum requi- « sivit, sed cùm sit nervius, ferreus, cervix, et frons « sua ænea, nec divino timore nec humano est pu- « dore percussus, ut ulla signa pertenderet pæniten- « tis, propter quod præfata comitissa, dolore ac ro- « bore confusa, gemit se sororem suam non potuisse « hactenùs liberare (1), ut gravior pæna pungat, « quem pænitudo hactenùs non compunxit, frater- « nitati vestræ per apostolica scripta firmitùs perci- « piendo, mandamus, quatenùs juxtà præcedens præ- « decessoris nostri præceptum contrà sæpedictum « apostatam sublato appellationis obstaculo proceda- « tis, ità quòd tot et tanta facinora non abhominari « probetis, et comitissa præfata super hoc non co-

(1) J'ajoute ce mot *liberare* qui est en blanc dans mon manuscrit.

« gatur tractare querelam, nosque rectitudinis vestræ « zelum possimus meritò commendare.

« Datum Anagnio xvi° kal. Augusti et pontificatûs « nostri anno primo (1). »

On voit que cette date répond au 17 juillet 1217, dernier jour de la première année du pontificat d'Honorius III.

La comtesse Mathilde, qui prenait le titre de reine parce qu'elle était fille du roi de Portugal et qu'elle avait été régente du royaume à cause de la faiblesse de son frère, mourut à Furnes, le 6 mars 1218, d'une chute de son chariot. Toute la Flandre gallicane, qui était son douaire, retourna à la princesse Jeanne (2).

Honorius crut devoir renouveler son excommunication contre Bouchard d'Avesnes, par la bulle suivante, publiée le 24 avril 1219.

« Honorius episcopus, servus servorum Dei, dilec- « tis filiis abbati sancti Bartholomei, priori sancti « Eligii et cantori novionensi, salutem et apostolicam « benedictionem.

« Si divinæ pietatis immensa benignitas sustineret « ut Bochardus de Avesnis apostata vir iniquus à summo « exurgeret et obscuratos oculos aperriet ut suam « iniquitatem perpenderet cerneretque spurectias « quibus à plantâ pedis usquè ad verticem capitis res- « persus, infixus in limo profundi laborat, et forsàn « clamans ad Dominum ut ipsum de lacû miseriæ ac

(1) Manuscrit sur la Flandre, I, p. 35-37.

(2) Histoire générale du Hainau, par Delewarde. Mons, 1718, III, 486.

« de fæcis luto educere dignaretur. Verumtamen quòd « dolentes referimus, induratum est cor ipsiûs, quo- « niàm putrescens in stercore sordibus erectâ cervice « obturat admodùm surdæ avidis aures suas ne disci- « plinam exaudiat et increpationes avertat, quibus à « suâ deberet nequitiâ si datum esset à Domino re- « vocari, propter quod potest miser non immeritò « formidare ne Deo et hominibus execrabilis correc- « tione duplici conteratur temporali pœnâ videlicet « et æternâ. Jàm enim pudor est dilectæ in Christo « filiæ nobilis mulieris Johannæ comitissæ Flandriæ « et Hannoniæ totiens repetere scelera quæ in ejus con- « tumeliam dictus apostata in nobilem mulierem Mar- « garetam sororem ipsiûs exercuit impudenter, dùm « idem dudùm in subdiaconatûs ordine constitutus « eamdem Margaretam lineâ sibi consanguinitatis con- « junctam in quodam castro suæ fidei commendatam « fraudulenter abduxit ipsamque detinet inhonestè « mentiendo se cum eâ matrimonium contraxisse. « Cùm autem ex testimonio plurium prælatorum et « aliorum proborum virorum qui ad sacrum gene- « rale concilium accesserunt, felicis recordationis « Innocentio papæ prædecessori nostro plenè consti- « terit dictum Bochardum fuisse subdiaconum et can- « torem ecclesiæ Laudunensis; idem motus pietatis « visceribus circà dictam puellam, volensque debi- « tum officium pastorale exerceri contrà nefandi sce- « leris præsumptorem, bonæ memoriæ Remensi « archiepiscopo et suffraganeis ejus suis dedit litteris « in præceptis ut prædictum apostatam in quem ore

« proprio suâ exigente nequitiâ excommunicationis « sententiam ipse tulit singulis diebus dominicis et « festivis, pulsatis campanis et candelis accensis, per « suas dioceses facerent cum suis fautoribus excom- « municatum pronunciare ab omnibus arctiùs exci- « tandum, loca in quibus prædictus Bochardus mo- « ram faceret cùm puella foret detenta etiamsi ad « partes alias extrà ipsas dioceses diverteret vel ipsam « fortè abduceret, facientes interim cessare à divinis « donec idem Bochardus præfatam Margaretam libe- « ram ipsî restitueret comitissæ, congruè satisfaciens « de commissis, et rediret humiliter ad conversatio- « nem honestam et observantiam ordinis clericalis, « et licet executores ipsi præfati præceptum præde- « cessoris et nostrum super eodem negocio postmo- « dùm eis directum fuerint executi.

« Quià tamen nobiles viri Waleranus Tierricus de « Hensalis et quidam alii Laudunensis, Cameracen- « sis et Leodiensis diocesium eumdem apostatam ex- « communicatum claves ecclesiæ penitùs contemnen- « tem in maliciâ suâ forent receptacula in quibus « dictam Margaretam detineret aliaque subsidia sibi « dando : et Guido (1) nobilis viri germanus ejusdem « apostatæ, et quidam alii earumdem diocesium cum « pro viribus manu teneret et quidam alii sacerdotes « et clerici eidem et familiæ suæ, aliisque ipsiûs fau- « toribus in locis in quibus dicta Margareta detenta

(1) Jacques d'Avesnes, mort glorieusement en Palestine en 1191, avait laissé quatre fils : Gautier, Bouchard, dont il est ici question, Jacques et Gui désigné dans ce passage.

« extitit non sunt veriti divina officia temerè cele-
« brare. Sæpè dictus apostata quasi delinquens im-
« punè satisfacere penitùs vilipendit in suæ iniquita-
« tis pertinaciâ obstinatiùs.

« Cùm nobilis comitissa præfata supplicavit ut ne
« ipsa inter multas angustias quibus dignoscitur esse
« afflicta ex detentione ac pudore dictæ sororis suæ
« ignominiosæ confusionis respersa opprobrio in
« mœrore deficiat, si non habuerit adjutorem ad com-
« primendam ipsiûs apostatæ maliciam, insistere
« dignaremus.

« Quo circà discretioni vestræ per apostolica scripta
« mandamus, quatinùs dictam excommunicationis
« sententiam per singulas circumadjacentes provincias
« et dioceses singulis diebus dominicis et festivis pul-
« satis campanis et candelis accensis tandiù faciatis
« aucthoritate nostrâ solemniter publicari loca in
« quibus Bochardus moram fecerit et dictam Marga-
« retam detineri contigerit, supponentes ecclesias-
« tico interdicto, donec idem vir iniquus ab errore
« suo; si à Deo datum fuerit, resipiscat juxtà scriptam
« formam, dictam Margaretam ipsî restituat comi-
« tissæ, satisfaciens congruè de commissis et ad con-
« versationem honestam et observantiam clericalis
« ordinis revertatur. Dictos autem nobiles et alios
« quoslibet fautores apostatæ supradicti, necnon et
« dictam etiàm Margaretam si tanto flagitio inventa
« fuerit consentire, nec monita studuerit cùm potue-
« rit à suo recedere corruptore per excommunicatio-
« nis nominatim in personas et infamitias, et terras

« eorum interdicti sententias à favore ipsiûs sublato « appellationis obstaculo compescatis et faciatis utram- « que sententiam usquè ad satisfactionem condignam « inviolabiliter observari. Præfatos sacerdotes et cle- « ricos et alios si qui forsàn similia perpetrare præ- « sumpserint penâ catholicâ, sublato cujuslibet con- « tradictionis et appellationis obstaculo, præsentes, « mandatum nostrum taliter impleatis quòd non pos- « sitis de negligentiâ reprehendi, et nos sollicitudinis « nostræ studium dignis possimus in Domino laudibus « commendare. Quod si non omnibus viis exequen- « dis potueritis interesse duo vestrum et nihilominùs « exequentur.

« Datum Romæ apud sanctum Petrum VIII kal. « maii pontificatûs nostri anno III. »

Cette dernière excommunication que l'on voit avoir été faite sous l'an 1219, et le 24 avril, est très curieuse, et je ne crois pas qu'elle ait jamais été publiée. Les deux premières, adressées à l'archevêque de Reims, avaient apparemment été tenues secrètes. Bouchard d'Avesnes n'y avait fait aucune attention, et n'en avait pas instruit son *épouse*. Celle-ci adressée à l'abbé de saint Barthélemi prieur de Saint-Éloi et chantre de Noyon, fut sans doute communiquée à Marguerite et lui fit une vive impression. Elle prouve que cette princesse n'avait point épousé Guillaume de Dampierre en 1218, comme je l'avais cru (1) d'après l'Art de vérifier les dates. L'autorité de cet ouvrage, d'ailleurs très respectable, doit encore ici le céder à celle du père Anselme

(1) Tome XV, p. 23.

qui affirme (1) que ce mariage n'eut lieu qu'en 1223, quatre ans après la troisième excommunication qui fut publique, en sorte que Marguerite retourna près de sa sœur qui la maria dans la suite, par ressentiment contre Bouchard d'Avesnes et vraisemblablement après la mort de Bouchard.

Delewarde ne paraît pas avoir connu la troisième excommunication. Il dit que les deux premières n'empêchèrent pas qu'il ne naquît encore un enfant du commerce de Bouchard et de Marguérite (2), en sorte que Jean d'Avesnes, l'aîné de ses enfans, a pu naître l'an 1215 et le second l'an 1217.

Cet historien ajoute que Bouchard et Marguerite se séparèrent d'eux-mêmes lorsque le tems eut émoussé la pointe que donne l'opposition des lois (3). Mais s'il avait connu la troisième excommunication, peut-être en aurait-il tiré la même conséquence que moi. Il paraît que cet auteur n'a pas consulté les sources et qu'il n'a fait que copier les citations de Bucelin qui est peu instruit de toute cette histoire et qui la raconte ainsi (4) :

Philippe-Auguste étant à Bapaume (l'an 1214), apprit une nouvelle vraie ou fausse, mais à laquelle il ajouta foi. Le comte de Boulogne, lui dit-on, avait fait conseiller secrètement à l'empereur Othon de rassembler ses troupes dispersées (après la bataille de Bouvines), et d'aller se renfermer à Gand avec elles. Là, ajouta le comte, l'empereur réunirait aisément des troupes pour recommencer la guerre. Cette nouvelle excita une telle colère dans l'esprit du roi qu'il s'emporta contre le comte de Boulogne, et, l'ayant arrêté à Péronne, il l'y fit enfermer très étroitement dans une prison, chargé de chaînes, après lui avoir fait de vifs reproches. Fer-

(1) Histoire généalogique de la maison de France, II, 728.

(2) Histoire générale du Hainau. Mons, 1718, III, 416.

(3) Ibidem.

(4) *Annales Gallo-Flandriæ. Duaci*, 1624, p. 160.

nand, arrêté aussi à Péronne, fut conduit delà à Paris, où il fut détenu dans une tour neuve. On comprend que les troubles élevés en Flandre sur tous les points après une pareille défaite, y causèrent de violens chagrins et un deuil universel. A l'exception des villes fortifiées, rien ne fut laissé entier dans la Flandre gauloise. A peine Lille put-elle se relever des ruines qui désolèrent toute la contrée. Les monastères, les bourgs, les citadelles furent livrés au pillage et aux flammes. Une grande irruption de l'Océan inonda et dévasta les parties inférieures de la Flandre. Il en résulta une peste effroyable qui fit périr en Flandre un grand nombre d'hommes. Au milieu de tant de maux, la princesse Jeanne ne perdit point courage. D'abord elle se rendit à Paris et ne négligea rien pour obtenir que son mari sortît de prison. Mais elle trouva le roi tellement irrité que tout ce qu'elle put faire, ce fut de s'assurer que la vie de Fernand serait conservée. Cependant Philippe permit que, selon les lois déjà établies auparavant, elle conserverait le gouvernement de la Flandre, et que les Flamands seraient compris dans la trève accordée au roi d'Angleterre pour cinq ans. Peu de tems après, Jeanne, vivement irritée à son tour contre Bouchard d'Avesnes, prit un grand parti. Un bruit d'abord sourd ensuite général s'était en effet répandu, après qu'il avait eu deux enfans, que Marguerite de Flandre ne les lui avait donnés qu'à la suite d'un mariage illégitime, parce que Bouchard avait été consacré sous-diacre à Orléans. Ce bruit s'était tellement répandu que Mathilde et Jeanne elle-même en avaient été informées et que la terreur les avait saisies. Aussitôt que Bouchard se vit découvert, il prit le chemin de l'Italie vers le souverain pontife qui était alors Innocent III. Il se jeta aux piés du pape en suppliant, lui expliqua le crime qu'il avait commis dans tous ses détails, et implora son pardon avec beaucoup de prières et de larmes. Il pria qu'on lui accordât de légitimer ces noces qu'il avait contractées criminellement. Le pontife voulut

dissoudre entièrement un mariage aussi sacrilège : mais à cause du courage qu'il avait montré à la guerre, il lui pardonna sa vie passée. Seulement il lui enjoignit sévèrement de faire en Sirie un pélerinage d'un an, de gravir le mont Sina, d'aller à Jérusalem, de renoncer au lit de Marguerite, de ne plus habiter avec elle, et de reprendre l'habit clérical. Un pélerinage ne pouvait effrayer un militaire. Bouchard, pénétré d'un vrai repentir, promit au pape de vivre saintement, et de se séparer de son épouse. Animé par l'esprit d'obéissance, il passa la mer, fut en Palestine et en Arabie et passa une année entière à visiter les lieus saints. Mais lorsqu'il fut retourné dans le Hainaut, son esprit se partagea entre la soumission aux vœux qu'il avait prononcés et les désirs sensuels. A peine fut-il rentré dans sa maison qu'il salua sa femme par les expressions les plus tendres. La vue d'une épouse et de ses enfans lui arracha de profonds gémissemens, et il s'écria sans pouvoir s'en empêcher, qu'il préférait d'être écorché vif au chagrin de quitter sa femme et ses deux fils. Marguerite ne comprit rien à ces expressions passionées; elle ignorait les obstacles qui s'opposaient à son mariage, et Bouchard n'eut pas de peine à vivre paisiblement avec elle. Il s'abstint cependant d'aller en Flandre, et vécut en repos dans ses possessions du Hainaut. Mais lorsque des messagers eurent appris son retour à Mathilde et à Jeanne, toutes deux, par leurs lettres accompagnées de menaces, le pressèrent de leur renvoyer Marguerite qu'il avait souillée par une coupable union. Elles ne purent rien obtenir. Le bruit s'étant répandu de toutes parts qu'un concile général allait se réunir à Rome, Jeanne envoya quelques affidés au souverain pontife et aux pères du sinode, pour se plaindre de Bouchard. L'an 1215, presque tous les évêques de l'Europe se trouvèrent fort à propos réunis à Rome, au palais de Latran, où ils avaient été convoqués pour le concile. Ils y étaient déjà lorsque les envoyés de Jeanne arrivèrent à Rome. Les plaintes de Jeanne

ayant été ainsi entendues, Innocent fut vivement ému de l'insigne obstination de Bouchard; et, bientôt cédant aux justes plaintes de la princesse, il interdit le feu, l'eau et les sacrifices à Bouchard : afin d'effrayer ceux qui pourraient être tentés de commettre de pareils crimes, il voulut que son excommunication fût proclamée toutes les semaines dans tout le diocèse de Reims, jusqu'à ce que Bouchard, pénitent du crime qu'il avait commis, rendît à Jeanne sa sœur, et quittât l'habit militaire pour prendre celui de sous-diacre. Mais Bouchard ne put même ainsi être ramené à une meilleure vie. Il garda son épouse et se précipita ainsi lui-même dans l'état le plus misérable. Ce qu'ensuite ont écrit quelques auteurs qu'il retourna de nouveau à Rome, et qu'il y obtint du souverain pontife Honorius de pouvoir continuer de vivre avec Marguerite comme avec son épouse, n'a pas l'ombre de vraisemblance. Ceux-là méritent plus de croyance qui disent que dans la route il eut la tête coupée par des assassins. D'autres préfèrent de croire qu'il fut mis en prison par ordre de la princesse Jeanne, et qu'enfin il fut poignardé à Rupelmonde.

Tel est le récit de Bucelin (1), qui n'a pas bien su quel historien il devait préférer, parce qu'il n'a pas connu les pièces que j'ai rapportées et qui me semblent précises. Le récit de Jacques de Guyse (2), paraît avoir été amplifié par Bucelin qui le cite; ce récit se trouve dans un chapitre répété (3) qui peut avoir été ajouté après coup. Bucelin raconte encore la fin de Bouchard d'une autre manière dans la même page où il dit (4) :

L'an 1218, Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, qui avait eu pour douaire la Flandre gauloise dont elle jouissait,

(1) P. 269 et 270.
(2) Tome XIV, p. 33.
(3) *Capitulum VIII bis, libri XX.*
(4) P. 270.

mourut au mois de mars par la chute subite d'une voiture sur laquelle elle voyageait. La Flandre gauloise fut ainsi réunie au domaine de Jeanne qui en toucha les revenus. Ce fut alors que Bouchard d'Avesnes, étant rappelé par l'ordre de cette princesse, fut tué à Rupelmonde. Il était déjà détenu prisonnier à Gand depuis long-tems, comme le rapportent les chroniques de Flandre les mieux rédigées. Plusieurs motifs avaient empêché qu'il ne perdît plus tôt la vie. Sa tête fut portée dans toutes les villes de Flandre et de Hainaut. Ce fut ainsi que celui dont on avait tant loué la sagesse et la modestie, paya son crime en devenant le jouet du public. Au bout de quelques mois, Marguerite, sœur de Jeanne, fut donnée pour épouse à Guillaume de Dampierre, d'une naissance illustre chez les Bourguignons, mais qui avait peu de fortune.

Jacques de Guyse rapporte bien la dégradation de Bouchard d'Avesnes par le pape (1); mais il ne dit rien de la mort de Bouchard, qui est placée trop tôt par Bucelin, si elle a précédé de peu de mois le mariage de Guillaume de Dampierre, et si ce mariage n'a eu lieu qu'en 1223, comme le dit le père Anselme.

Bucelin raconte quelque tems après (2) qu'en 1221, Jeanne, comtesse de Flandre, fit de nouveaux efforts pour faire sortir Fernand de la prison de France, soit par ses supplications, soit à force d'argent. Les chanoines de Saint-Pierre de Lille lui offrirent spontanément trois cens livres monnaie de Flandre pour l'aider. D'autres particuliers lui fournirent de grosses sommes pour le même objet. L'acte de cet emprunt nous a été conservé par dom Martène (3); en voici la traduction littérale. On y verra que l'argent de-

(1) Tome XIV, p. 193.

(2) P. 271.

(3) *Thesaurus novus anecdotorum*, *tomus primus*. *Lutetiae*, 1717, p 886.

vait être bien rare à cette époque pour que deux dames telles que la comtesse de Flandre et la comtesse de Champagne aient pu accepter de telles conditions. Leur extrême condescendance prouve clairement le désir qu'avait Jeanne de rendre la liberté à son mari ; et la réalité de sa négociation à ce sujet avec Philippe-Auguste sera démontrée par la bulle du pape Honorius III, qui sera placée immédiatement après l'emprunt.

Lettres de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, sur des sommes empruntées à intérêt pour le rachat de Fernand, comte de Flandre, prisonnier chez le roi de France (1).

Moi, Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, à tous ceux qui verront les présentes lettres, je fais savoir qu'ayant reçu pour la mise en liberté de mon très cher époux Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, qui était retenu en prison par monseigneur le roi de France, en mon nom et en celui de mondit époux, de marchands siennois, romains et autres, savoir de Cortebragne et de ses associés, onze mille et quarante livres qui leur vaudront treize mille et quarante livres; d'Hubert de Châteauneuf, trois mille et quarante-huit livres, qui lui produiront quatre mille livres; de Jean le Juif, trois mille livres, qui lui vaudront trois mille cinq cent trente-six livres et cinq sous; de Grégoire Alexis et de ses associés, cinq

(1) Cette pièce a été tirée des manuscrits de Colbert sur la Champagne. Le texte est latin, j'ai traduit littéralement.

mille et cent six livres, dont il aura six mille livres; de Barthélemi, sept mille livres dont il aura huit mille cinquante livres. Pour ces divers engagemens, les créanciers ont aussi des lettres de ma très chère dame et amie l'illustre Blanche, comtesse de Troies, et de son fils Thibaut, comte de Champagne (1). Ladite comtesse et ledit comte de Champagne, aux instances de mon époux et aux miennes, de notre volonté et consentement, ont fait leur promesse auxdits créanciers et leur en ont donné des lettres patentes. Que si par hazard, lesdites sommes n'étaient pas entièrement payées aux termes fixés, alors ladite comtesse et le comte de Champagne, à la réquisition de ces mêmes créanciers, interdiraient leurs marchés à tous les marchands et bourgeois de notre territoire, et tant dans que hors ces marchés saisiraient et prendraient tant les effets que les corps des bourgeois et marchands de notre territoire, partout où ils les trouveraient soit dans leur territoire soit ailleurs, et les retiendraient jusqu'à ce que lesdits créanciers fussent pleinement satisfaits de tout ce qui leur sera dû et des frais. Moi donc et mondit mari avons promis et accordé tant nos personnes que tous nos biens présens et à venir, nous les avons obligés à ladite comtesse et audit comte; en sorte que si à l'occasion de cet emprunt, ils éprouvaient par hazard quelques dommages, ou s'ils étaient obligés à faire quelque dépense

(1) Blanche de Navarre, veuve de Thibaut III, comte de Champagne, et son fils Thibaut IV, comte de Champagne. Elle est qualifiée ici comtesse de Troies.

pour la mise en liberté de notre dit époux, nous leur en ferions la restitution entière, et nous les dédommagerions de tout ce qu'ils auraient perdu ou dépensé, sur leur simple parole.

En foi de quoi j'ai fait dresser les présentes lettres, et je les ai munies de mon sceau l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1221.

Philippe-Auguste, pendant toute sa vie, resta inexorable aux prières et à l'argent de la comtesse Jeanne. Après sa mort, arrivée le 14 juillet 1223, cette princesse invoqua auprès de Louis VIII l'intercession du pape Honorius III, de qui elle obtint la bulle suivante (1) :

Bulle du pape Honorius III, par laquelle il donne pouvoir et mandement à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Senlis de faire exécuter même par censures apostoliques, excommuniement et interdit, ce que Ferdinand accorderait pour sa délivrance avec le roi Louis VIII.

A Latran, le x *des calendes de mars (ou le* 20 *février)* 1224.

« Honorius episcopus, servus servorum Dei, vene« rabilibus fratribus archiepiscopo Remensi et epis« copo Silvanectensi salutem, et apostolicam bene« dictionem.

« Pro captivis et afflictis quasi jugiter generalis erat

(1) Manuscrit sur la Flandre, I, 12.

« ecclesia et nos qui eî licet immeriti præsidemus, « captivitatis incommoda patientibus non compati ne- « queuntes tantò ad deliberationem ipsorum libenter « interponimus partes nostras quantò captivantibus et « captivis et potiùs liberatis et liberantibus nos consu- « lere salubriùs arbitramur, quarè licet alieno intuitu « carissimo in Christo filio nostro Ludovico illustri « regi Francorum præces dirigamus ad præsens ex eo « tamen quod personam ejus speciali prærogativâ « dilectionis et gratiæ amplexantes ipsum secundùm « utrumque hominem præficere affectamus ea quæ ad « salutem animæ suæ ac gloriam regiæ dignitatis per- « veniunt studiosè intendimus suadere ipsum ad man- « suetudinem præcibus et monitis invitabo scientes « quòd exaltat mansuetos Dominus in salutem, et sa- « piens filium admonens ait : in mansuetudine, fili, « opera tua perfice, et super hominum gloriam erige- « ris; sanè intellecto quondàm quòd inter claræ mè- « moriæ Philippum patrem regis ejusdem, et nobilem « comitem Flandrensem convenerit ut idem comes pro « certâ se redimeret pecuniæ quantitate præstandâ « sibi nihilominùs de terrâ Flandriæ quæ ad dominum « regem spectat eâ quam posset impendere cautione « nos ulteriùs compassi miseriæ ac miserationi alterius « delectati eumdem regem nostris litteris rogavimus « et monuimus ut dictum comitem divinæ pietatis in- « tuitû liberaret, volentes quoque indemnitati regiæ « præcavere, ad postulationem ipsiûs comitis nobis « nostris dedimus litteris in mandatis ut si prænomi- « natus comes in regem vel prolem seu terram suam,

« quod absit, insurgeret, nisi infrà quadraginta dies « postquàm esset monitus in curiâ regiâ satisfactione « super hoc juxtà parium suorum judicium exhibere, « eumdem comitem excommunicationi ac terram suam « interdicto supponere deberetis, donec ipse modo « satisfaceret supradicto. Verùm nequitiâ diaboli bo- « nis actibus invidente, prædicto Philippo sublato de « medio, conventio incompleta remansit, et dicti « comitis liberatio est hactenùs prohibita. Quià verò « nimis inhumanum videtur dictum comitem ulteriùs « captivitatis horrorem gravari, memoratum regem « rogamus, monemus et hortamur attentè et pruden- « ter attendens quòd misericordibus misericordiam « Dominus pollicetur, agnoscens quòd optimum vin- « dictæ genus est nolle punire cùm possit eo quod « magnanimitas est magnificè parcere ad liberationem « ipsiùs comitis cor suum clementer inflectat et ipsum « redimi patiatur; nos enim vobis nostris litteris da- « mus in præceptis quæ volumus etiàm ad nostros « successores extendi, ut si fortè comes et comitissa « Flandriæ contrà conventiones (1) quas ipsiûs regis et « ejusdem comitis et comitissa ad coadjutorum suorum « personas excommunicationis et in terras eorum in- « terdicti sententias, appellatione post positâ, pro- « mulgetis et faciatis easdem inviolabiliter observari, « donec per curiæ regiæ judicium fuerit emendatum.

« Quod si non ambo his exsequendis potueritis in-

(1) Il paraît manquer ici dans le texte quelques mots dont le sens est exprimé dans la traduction française.

« teresse, alter vestrum eas nihilominùs exequatur.

« Datum Laterano x kal. martii pontificatûs nostri « anno VIII°. »

Traduction.

« Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis, salut et bénédiction apostolique.

« L'Église en général prie presque continuellement pour les prisonniers et les affligés; et nous qui, quoique sans le mériter, présidons l'Église, ne pouvons ne pas compatir aux malheurs de la prison pour ceux qui les souffrent, nous devons d'autant plus volontiers nous entremettre à leur délivrance; comme nous le jugeons le plus salutaire, et la conseiller aux détenteurs et aux détenus, à ceux qui peuvent délivrer et aux prisonniers. C'est pour cette raison qu'ayant jeté nos regards sur notre cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Louis, roi des Français, nous lui adressons présentement nos prières, parce que nous chérissons à présent sa personne par une grace spéciale et par un attachement particulier, nous désirons son avantage selon Dieu et le monde, et nous entendons l'avertir soigneusement de ce qui servira au salut de son ame et à la gloire de sa dignité royale, en excitant sa pitié par nos avertissemens et nos prières, sachant que Notre Seigneur exalte les miséricordieux pour leur salut et que le sage, avertissant

son fils, lui dit : « Mon fils, achève tes ouvrages avec « douceur, et ta gloire surpassera celle des autres « hommes; » et comme nous avons appris qu'entre Philippe d'illustre mémoire, père dudit roi, et noble homme le comte de Flandre, eut été convenu que ledit comte se racheterait pour certaine quantité d'argent à payer par la terre de Flandre de laquelle la seigneurie appartient audit seigneur roi; en donnant pour la somme telle caution qu'il pourrait fournir, nous, ayant compassion de la misère de l'un et confiance en la bonté de l'autre, avons, par nos lettres, prié ledit roi et averti qu'ayant égard à la commisération divine, il délivrât ledit comte. Voulant aussi pourvoir à l'indemnité dudit roi, avons, par nos lettres, mandé que si ledit comte s'insurgeait contre ledit roi ou sa postérité, ce qui n'advienne, si dans quarante jours après avoir averti dans la Cour du roi, il ne fesait pas satisfaction sur ce audit roi, selon le jugement des pairs de sa Cour, vous missiez et jetiez sur lui sentence d'excommunication et d'interdit, ainsi que sur sa terre, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction de la manière ci-dessus prescrite. Mais par la méchanceté du diable, qui s'oppose aux bonnes actions, ledit Philippe ayant été enlevé de cette vie, la convention est restée incomplète, et la délivrance du comte n'a pu avoir lieu. Or, il semble que ce serait une trop grande inhumanité de faire supporter plus long-tems l'horreur de la prison : c'est pourquoi nous prions, admonestons et exhortons ledit roi que, réfléchissant avec prudence que Dieu promet

sa miséricorde aux miséricordieux, reconnaissant que la plus grande et la plus noble vengeance est de ne pas vouloir punir quand on le peut, la magnanimité consistant à pardonner avec grandeur, il doit vouloir fléchir son cœur avec clémence et permettre que le comte soit racheté; ainsi nous donnons en mandement, par ces présentes lettres, lesquelles nous voulons être étendues aussi à nos successeurs, que si, par hazard, le comte ou la comtesse de Flandre viennent agir contre les conventions qu'il vous apparaîtra avoir été scellées des sceaux dudit roi, du comte et de la comtesse, vous et vos successeurs jetiez et publiiez une sentence d'excommunication, sans égard à quelque appel que ce soit, dirigée contre les personnes desdits comte et comtesse et de leurs fauteurs; vous jetterez aussi et publierez une sentence d'interdit sur leurs terres et ne permettrez pas qu'elle soit enfreinte jusqu'à ce qu'il soit amendé par un jugement en la Cour du roi; et si vous ou eux ne pouviez exécuter ces choses, nous voulons que l'autre procède à l'exécution.

« Donné à Latran, le x° des calendes de mars et de notre pontificat le huitième. »

Le pape Honorius ayant été promu le 10 juillet 1216, sa huitième année est l'année 1224 (1), en sorte que cette date revient au 20 février 1224.

Après que cette bulle eut été expédiée, plusieurs cardinaux crurent devoir l'appuyer par la lettre suivante (2).

(1) Manuscrit, p. 17 verso.

(2) Id., p. 18, verso.

Lettre de plusieurs cardinaux au roi Louis huitième pour le prier de mettre en liberté Fernand, comte de Flandre, le 27 avril 1224.

Les cardinaux déclarent que cette lettre n'est pas scellée des sceaux de tous ceux qui y sont nommés, mais seulement de trois d'entr'eux, parce que tous les cardinaux ne s'en servent pas, et ne mettent leurs sceaux qu'aux bulles apostoliques.

« Excellentissimo domino Lodovico Dei gratiâ regi « Francorum, illustri, Hugo episcopus (1) Hostien« sis, Pelagius Albanensis, Nicolaus Tusculanensis, « Guido Prænestinensis, episcopi, Leo cardinalis « sanctæ crucis in Hierusalem, Gat. cardinalis sancti « Martini in Monte, Stephanus basilicæ XII apostolo« rum, Gregorius presbyter sanctæ Anastasiæ, Tho« mas presbyter sanctæ Sabinæ, Johannes presbyter « sanctæ Praxedis, presbyteri, Octavianus sanctorum « Sergii et Bachi, Gregorius (2) sancti Theodori, « Romanus sancti Angeli, Stephanus sancti Adriani, « Petrus sancti Georgii ad velum aureum, diaconi, « sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinales, salutem et « præcibus nostris aures misericorditer inclinare.

« Cùm ad opera pietatis regiam celsitudinem in-

(1) Au lieu d'*episcopus*, le manuscrit dit *eadem*, qui n'a pas de sens.

(2) Le texte dit mal *Gregorii*.

« vitamus, tantò potiùs exaudiri speramus ni præci-
« bus quantò per eas indeficiens meritum quod est
« præstantius apud Dominum vobis acquiritur et apud
« homines laudis et gloriæ præconium comparatur,
» quod etsi gloriosum et temporaliter affectandum est
« de hostibus optatum obtinere triumphum, multò
« magis gloriosus est et ampliùs amplectendum of-
« fensam remittere misericorditer et parcere jàm
« prostratis. Beati enim misericordes quoniàm ipsi
« misericordiam consequentur! Sanè cum nobilis viri
« comitis Flandriæ qui non spontaneus sed seductus
« in novitate suâ regiam magestatem offendit, pec-
« catum et infortunium sibi necessitatem ingresserit
« misericordiam postulandi et vobis paraverit oppor-
« tunitatem misericordiam miserio misericorditer mi-
« serendi. Regiam celsitudinem quantâ possumus
« affectione rogamus et obsecramus ut Domino Jesu-
« Christo qui cùm esset altissimi filius, rex regum et
« Dominus dominantium non solùm pro vobis capti-
« vari voluit, manibus traditus, et potestati nocen-
« tium sed etiàm opprobriosum crucis subire tor-
« mentum, quatinùs ipsiûs intuitû principaliter, nec-
« non et summi pontificis qui de consilio ac consensû
« nostro pro ejusdem comitis liberatione regiæ ma-
« jestati dirigit scripta sua nostris etiàm coadjuvanti-
« bus precibus ipsum de compedibus et captivitate
« liberare dignemini, servatis vobis ab ipso condi-
« tionibus quas cum inclitæ memoriæ patre vestro
« rege Philippo dicitur juvisse, et quæ vestro et ip-
« siûs comitis et comitissæ sigillis fuerint sigillatæ :

« ut dùm in vos peccati offensam et peccatum remit-
« tetis, securiùs ac confidentiùs vobis à Domino de-
« bita vestra postuletis remitti.

« Quià verò non est de consuetudine, quòd om-
« nium nostrûm sigilla eîdem imprimantur scripturæ
« nec aliquibus litteris nisi privilegiis dumtaxat apos-
« tolicis subscribamus, sigillum priorum nostrorum
« Hugonis Hostiensis episcopi, Leonis cardinalis
« sanctæ crucis Hierusalem presbyteri, Octavianus
« sanctorum Sergii et Bachi diaconi, cardinalium,
« præsente cartà fecimus communiri.

« Datum Laterano, v kalendis maii, pontificatûs
« Domini Honorii papæ III anno octavo (27 avril
« 1224). »

Lesdites lettres écrites en parchemin, reployées et scellées de trois sceaux de cire jaune en ovale, où sont empreintes les enseignes des dignités, et non les armes particulières des trois cardinaux nommés à la fin de la lettre.

Lesdits trois sceaux pendant chacun à une queue double de parchemin.

Il n'y a point de signatures (1).

Quinze cardinaux parlent dans cette charte, dont quatre évêques, six prêtres, et cinq diacres, savoir :

Les quatre évêques :

1. *Hugo, cardinalis Hostiensis.* C'est Hugolin Conti, romain, nommé cardinal-diacre du titre de saint Eustache, en 1198, par Innocent III, puis évêque d'Ostie. Il devint

(1) Le manuscrit porte p. 21, collationné à l'original étant au trésor des Chartres du roi, à Paris, en juin 1646. Flandre. Coffre 1, sac 3, n. 6 Galland.

pape après la mort d'Honorius III, sous le nom de Grégoire IX (1), et j'en ai parlé fort au long.

2. *Pelagius Albanensis.* Payo Galvam, portugais, nommé cardinal-diacre du titre de sainte Marie *in septi collio*, par Innocent III, en 1206, puis du titre de sainte Cécile, enfin évêque d'Albano et légat du pape en l'expédition de Damiette et en Sicile, mort en 1240 (2).

3. *Nicolaüs Tusculanus.* Nicolas de Clermont, sicilien, religieux de l'ordre de Citeaux, nommé cardinal-évêque de Frescati en 1219, par Honorius III, fut aussi nommé légat en Allemagne (3).

4. *Guido Prænestinensis.* Gui, romain, nommé cardinal-diacre du titre de saint Nicolas *in carcere*, en 1205, par le pape Innocent III, puis évêque de Palestrine et légat en Lombardie. Il est mort en 1227 (4).

Les six prêtres.

5. *Leo, cardinalis sanctæ crucis in Hierusalem.* Léon Brancaléon, romain, chanoine régulier de saint Fridien de Lucques, fut nommé cardinal-diacre du titre de sainte Lucie *in septi-folio*, l'an 1200, par le pape Innocent III, puis prêtre du titre de sainte Croix en Jérusalem, légat en Allemagne, Saxe, Hongrie et Bulgarie, mort en 1230 (5).

6. *Gat.*, *cardinalis sancti Martini in Monte.* Je crois qu'au lieu de *Gat.*, il faut lire *Jac.*, ou peut-être *Gal.* C'est Jacques Gallon, mal nommé *Gualla*, évêque de Verceil. Il fut nommé cardinal-diacre du titre de sainte Marie *in Porticû*, en 1205, par le pape Innocent III, puis prêtre

(1) Dictionnaire de Moréri. Paris, 1759, art. Cardinal, p. 197.
(2) Id., p. 198.
(3) Id., p. 198 et 199.
(4) Id., p. 198.
(5) Id., p. 197.

du titre de saint Silvestre et de saint Martin, et légat en France, en Angleterre et en Allemagne (1).

7. *Stephanus basilicæ XII apostolorum*. Étienne de Ceccano, dit *de Fossanovâ*, romain, nommé cardinal-diacre du titre de saint Ange, en 1212, par le pape Innocent III, puis prêtre du titre des Douze Apôtres, mort en 1227 (2).

8. *Gregorius presbyter sanctæ Anastasiæ*. Grégoire Theodoli, nommé cardinal-prêtre du titre de sainte Anastasie, en 1212, par le pape Innocent III (3).

9. *Thomas presbyter sanctæ Sabinæ*. Thomas de Capoue, nommé cardinal-prêtre du titre de sainte Sabine, en 1212, par le pape Innocent III. Il fut légat en Lombardie, et mourut en 1243 (4).

10. *Johannes presbyter sanctæ Praxedis*. Jean, nommé cardinal-prêtre du titre de sainte Praxède, en 1211, par Innocent III (5).

Les cinq diacres.

11. *Octavianus sanctorum Sergii et Bachi*. Octavien Conti, romain, créé cardinal-diacre du titre de saint Serge et de saint Bacche, en 1206, par Innocent III (6).

12. *Gregorius sancti Theodori*. Grégoire Crescentio, romain, nommé cardinal-diacre du titre de saint Théodore, en 1206, par le pape Innocent III, et légat en Danemark, mort en 1225 (7).

(1) Id., p. 198. Il renvoie à l'article Galon.
(2) Id., ibidem. Il renvoie à l'article Ceccano.
(3) Id., ibid.
(4) Id. Il renvoie à l'article de Thomas.
(5) Id., ibid.
(6) Id., ibid.
(7) Id., ibid.

13. *Romanus sancti Angeli.* Romain Bonaventura, Romain, nommé cardinal-diacre du titre de saint Ange, en 1212, par le pape Innocent III, puis évêque de Porto, légat en France et en Angleterre, et vicaire du pape (1). C'est par ses lettres du 15 février 1225 que le pape Honorius III nomma le cardinal Romain son légat en France (2). Il suivit de près l'expédition des lettres que l'on vient de lire, qui sont du 20 février 1224.

14. *Stephanus sancti Adriani.* Étienne avait été nommé cardinal-diacre du titre de saint Adrien, par le pape Innocent III, en 1212, avec le cardinal Romain. Il fut ensuite prêtre du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, et légat en Sicile. Il mourut en 1254 (3).

15. *Petrus sancti Georgii ad velum aureum.* Pierre Romain avait été nommé cardinal-diacre du titre de saint Georges *in Velabro*, en 1216, par le pape Honorius III. Il mourut en 1242 (4).

Avant de m'occuper du résultat des lettres qu'on vient de lire, je parlerai ici d'un célèbre procès qu'eut la comtesse Jeanne en 1224.

Jean de Nesle II du nom était fils de Jean Ier de Nesle, seigneur de Nesle, de Flavy et de Herelle, châtelain de Bruges, et d'Élizabeth de Lambersat. Son père, issu des comtes de Soissons, était un grand seigneur à la Cour de Flandre, et commanda la flotte du comte Baudouin en 1202, pour l'expédition de la Terre-Sainte (tome XV, p. 274). Il sortit de la Cour de Flandre en 1212 par quelque mécontentement, et se retira dans ses terres de Picardie, où il mourut en 1214; il fut enterré dans l'abbaye d'Orcamp. Voyez André du Chesne, Histoire de la maison

(1) Id., ibidem.
(2) Tome XV, p. 422, où je donne les détails de cette légation.
(3) Dictionnaire de Moréri. Paris, 1759, art. Cardinal, p. 198.
(4) Id, ibidem.

de Béthune, p. 273. Jean II, devenu châtelain de Bruges par la mort de son père, vendit cette chastellenie en 1224 à Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, moyennant la somme de vingt-quatre mille cinq cent quarante-cinq livres, six sous huit deniers parisis (tome XV, p. 353). Il eut à cette occasion un procès contre la comtesse. Dans le cours de ce procès, il requit que le jugement fût rendu par les pairs de France : elle n'y voulait pas consentir, disant que Jean de Nesle avait des pairs en Flandre qui devaient le juger. Elle fut déboutée; et il intervint en 1224 le fameux arrêt qui adjugea aux premiers officiers de la maison du roi, savoir le chancelier, le bouteillier, le chambrier et le connétable, le droit de siéger avec les pairs de France, dans le jugement des affaires qui concernaient les pairs. Voici cet arrêt, tiré des annales de Belleforest, livre III, fol. 626.

Arrêt donné contre la comtesse de Flandre, où il est fait mention de la manière d'ajourner les pairs, comme aussi des pairs du comte de Flandre.

« Cùm esset contentio inter Johannam comitissam « Flandriæ ex unâ parte, et Joannem de Nigellâ ex « alterâ ; idem Johannes appellavit comitissam de de- « fectû ad curiam regis. Dominus rex fecit comitis- « sam citari coràm se per duos milites. Comitissa ad « diem comparens, proposuit se non sufficienter fuisse « citatam per duos milites *quià per pares suos citari « debebat*. Partibus appodiantibus se super hoc, ju- « dicatum est in curiâ domini regis, *quòd comitissa*

« *fuerat sufficienter et competenter citata per duos* « *milites*, et quòd tenebat et valebat submonitio per « eos facta de comitissâ.

« Item comitissa proposuit, quòd *Joannes de Ni*- « *gellâ pares habebat in Flandriâ per quos debebat* « *judicari in curiâ comitissæ, et quòd parata erat* « *ei facere jus in suâ curiâ per pares ipsiûs Joannis*; « sed idem Joannes dicebat, quòd comitissa defecerat « ei de jure per pares ipsiûs, per quos judicari de- « bebat in curiâ comitissæ : et ità requirebat comi- « tissa curiam suam de Joanne de Nigellâ. Joannes « de Nigellâ è contrario respondebat, quòd ad cu- « riam comitissæ nullo modo reverti volebat, quià « ipsa defecerat de jure, et de defectû juris illam ap- « pellaverat ad curiam domini regis, paratus erat « eam convincere de defectû juris. Ad consideratio- « nem curiæ domini regis super iis judicatum est, « quòd Joannes de Nigellâ non debebat reverti ad « curiam comitissæ, et quòd comitissa debebat ei res- « pondere in curiâ domini regis, ubi eam appellave- « rat de juris defectû.

« Præterеà, *cùm pares Franciæ dicerent*, quòd « cancellarius, buticularius, camerarius, et consta- « bularius Franciæ, ministeriales hospitii domini re- « gis non debebant cum eis interesse *ad facienda* « *judicia super pares Franciæ*, et dicti ministeria- « les hospitii domini regis è contrario dicerent *se de*- « *bere ad usus et consuetudines observatas interesse* « *cum paribus ad judicandum pares*; judicatum fuit « in curiâ domini regis, quòd ministeriales prædicti

« de hospitio domini regis *debent interesse cum pa-*
« *ribus Franciæ ad judicandum pares.*

« Et tunc prædicti ministeriales judicaverunt co-
« mitissam Flandriæ *cum paribus Franciæ*. Apud
« Parisios, anno Domini millesimo ducentesimo vi-
« gesimo quarto » (1).

La réunion des sollicitations du pape et des cardinaux fut toute-puissante auprès de Louis VIII, et, le 5 avril 1225, il fit rédiger le traité de Melun. On y régla les conditions auxquelles la liberté serait rendue à Fernand, comte de Flandre, et qu'il serait tenu de faire jurer aux communautés de Flandre (2).

Traité et convention faite entre le roi Louis VIII, et Fernand et Jeanne, comte et comtesse de Flandre; Jeanne y stipule la délivrance de Fernand, comte de Flandre, son mari, et s'y oblige à payer certaines sommes au roi Louis VIII. Ils se soumettent à l'excommunication et à l'interdit de leur pays en cas qu'ils aillent au contraire, et de faire obliger les communautés de Flandre de les abandonner et d'aider le roi en cas que ces communautés n'observassent pas les traités (3).

Ce manuscrit se trouve au 95[e] volume des recueils de M. de Loménie, et au volume premier des Ducs et Pairs,

(1) Histoire généalogique de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, II, 506 et 801. Voyez Oudegherst, p. 176.

(2) Manuscrit de Flandre, p. 18.

(3) Id., p. 21 *verso*, où l'on dit que le manuscrit a été colla-

page 80, verso. Il est extrait dans Oudegherst (1), en français (2). En voici les conditions :

Le comte Fernand et sa femme s'obligèrent pour eux et leurs successeurs à perpétuité, pardevant le pape, de ne jamais se soustraire à la féaulté et hommage du roi de France ; à peine que s'ils le fesaient les évêques de Laon et de Senlis pourraient quarante jours après mettre l'interdit en Flandre, sans en faire relaxation jusqu'à ce qu'ils eussent amendé leur méfait. Que la ville et forteresse de Douai, laquelle était alors en la main du roi, y demeurerait encore dix ans; mais iceux expirés, elle retournerait au comte, sauf au roi l'hommage et souveraineté. Que les nobles et communautés de Flandre s'obligeraient qu'en cas que le comte, la comtesse de Flandre ou leurs successeurs contrevinssent à cette paix, ils abandonneraient le comte, et tiendraient le parti du roi, jusqu'à ce que de leur différend droit en ait été fait par les pairs de France. Et s'il y avait quelque noble qui refusât de faire ladite obligation, le comte serait tenu de le chasser du pays et de confisquer ses biens, même de ne jamais le recevoir en grace, sans le consentement du roi (3). Que jamais plus le comte Fer-

tionné avec le tome 95 des Manuscrits Dupuy. Le texte sera rapporté plus bas.

(1) Id., p. 53.

(2) Les Chroniques et Annales de Flandre, par Pierre d'Oudegherst. Anvers, 1571, p. 177, chap. 107.

(3) Le texte ajoute *et de la reine Blanche, sa mère*. Mais le roi

nand en sa personne, ne s'élèverait contre le roi ni ses successeurs rois de France, et ne se soustrairait de leur obéissance, ni du service qu'il est obligé de leur faire, tant et si longuement que le roi lui ferait raison en la Cour des pairs. Que les comtes et comtesses de Flandre ne pourraient jamais faire de forteresses nouvelles ni réparer les vieilles situées en deçà de l'Escaut, sinon avec le congé du roi et de ses successeurs rois de France. Que, moyennant ce, de toutes choses avenues tant d'un côté que de l'autre, rien ne serait demandé, mais que demeurerait entr'eux une bonne paix ferme et stable. Ce qui fut fait à Melun au mois d'avril mil deux cent vingt-cinq.

A peine ce traité eut été rédigé que l'éxécution en fut suspendue par un événement dont j'ai déjà beaucoup parlé à la fin du volume précédent, l'apparition de l'imposteur qui prit le nom de l'empereur Baudouin. L'historien Delewarde (1) en parle à peu près comme Jacques de Guyse, et dit qu'il fut instruit par des gentilshommes mécontens du gouvernement de la comtesse Jeanne. C'est ce que notre annaliste a expliqué aussi (2) fort en détail. Mais ni l'un ni l'autre, ni aucun historien que je connaisse, n'explique l'intérêt qu'avaient ces gentilshommes pour aposter ainsi un malheureux hermite qui sans eux n'aurait pas imaginé de jouer un tel rôle. Pour le comprendre, on se sou-

était alors Louis VIII, dont la reine Blanche était l'épouse et non la mère. Il y a donc ici une anticipation des titres donnés dans la rédaction définitive du traité sous la reine Blanche, comme on le verra dans la suite.

(1) Histoire générale du Hainau. Mons, 1718, III, 431.

(2) Tome XIV, p. 411.

viendra que Jeanne avait fait casser le mariage de sa sœur avec Baudouin d'Avesnes, qui avait été excommunié avec son frère Gui. Jacques Méyer (1) dit que si l'on en croit les Annales de Hainaut, Bouchard partit pour Rome, où il obtint du pape les dispenses nécessaires pour célébrer son mariage : mais, ajoute-t-il, ces Annales méritent peu de confiance, et si l'on veut la vérité sans déguisement, on saura que Bouchard fut long-tems prisonnier à Gand, qu'il eut enfin la tête tranchée par ordre de la princesse; que sa tête fut portée dans toutes les villes de Flandre et de Hainaut, où elle servit de jouet. Ce fut ainsi, conclut Méyer, qu'il subit la peine due à son crime. On a vu que Bucelin dit la même chose, et Delewarde le répète (2).

Ce ne fut qu'après la mort de Bouchard d'Avesnes, toujours selon Méyer (3), en 1223, selon le père Anselme, que Marguerite, âgée de 21 ans, et devenue libre, épousa Guillaume de Dampierre, fils de Gui, sire de Bourbon, et frère puîné d'Archambaud-le-Grand. Il était du sang des ducs de Bourgogne, et conséquemment très-noble. Bucelin dit la même chose (4). Delewarde le cite faussement pour affirmer que Bouchard vivait encore lorsque Marguerite se remaria, qu'il lui écrivit et lui fit de grands reproches, mais qu'il n'en tira d'autre réponse, si ce n'est qu'il pouvait aller gagner les distributions de ses chanoines, et que, pour elle, elle se trouvait bien (5). Ce conte ridicule fait voir de quelles calomnies étaient capables les partisans de la famille d'Avesnes. Ce furent eux sans doute qui suscitèrent l'imposteur

(1) Voyez sa Chronique sous l'an 1218, p. 116 verso, dans l'édition de 1537.

(2) Histoire du Hainau, III, 417.

(3) Sous l'an 1218.

(4) *Annales Gallo-Flandriæ. Duaci*, 1624, p. 270.

(5) Histoire du Hainau, III, 417.

Baudouin. Marguerite eut cinq enfans de son second mari, et l'aîné avait pu naître l'an 1224. Les d'Avesnes (1) sentirent combien cette nouvelle postérité leur était préjudiciable, et se flattèrent qu'avec l'autorité d'un père tel que l'empereur de Constantinople, ils pourraient dissoudre ce second mariage : mais Louis VIII déjoua ce projet par le moyen de l'évêque de Senlis.

Louis VIII étant mort à Montpensier en Auvergne, la nuit du 7 novembre de l'an 1226, sans avoir fait couronner Louis, son fils aîné, de son vivant, ce qui fut cause de grandes brouilleries après sa mort, Blanche de *Castille*, reine et régente du royaume, dépêcha des courriers partout pour mander les Grands de l'État au sacre du roi : parmi les gens de marque qui s'y réunirent, les principaux étaient Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le patriarche de la même ville, le cardinal de Saint-Ange, la comtesse de Flandre et de Hainaut, et celle de Champagne, toutes deux proches parentes du roi, et la première suivie d'un grand nombre de seigneurs de Flandre et de Hainaut qui venaient payer la rançon de son mari. La reine était toute disposée à le relâcher, parce que les seigneurs mécontens n'avaient pas voulu assister au sacre, si auparavant on n'avait mis en liberté les prisonniers de guerre vassaux de la couronne, et surtout le comte de Flandre et de Hainaut. Ces plaintes contribuèrent à déterminer la reine : elle ne crut pas devoir en user avec la même rigueur à l'égard du comte Fernand qu'à celui du comte de Boulogne, alors le personage le plus considérable de l'État (2). Le sacre de Louis IX eut lieu le 1er dé-

(1) Gautier d'Avesnes, frère aîné de Bouchard, avait épousé Marguerite, comtesse de Blois. Voyez la Chronologie des comtes de Blois dans l'Art de vérifier les dates et l'Histoire généalogique de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, II, 847.

(2) Id., p. 433-435.

cembre 1226 (1). L'accommodement du comte Fernand, qui avait souvent été proposé par la Cour de Rome, entrepris vainement par les évêques sous le règne de Philippe, et conclu à Melun, le 5 avril précédent, sous celui de Louis VIII, devait s'exécuter à Noël de cette année. La reine Blanche fit même plus que d'exécuter ce qui avait été résolu par son mari, ne doutant pas qu'il ne fût plus avantageux au roi, son fils, de regagner ainsi un prince auquel s'intéressaient le Portugal et la Castille. Mais quoique la liaison du sang l'y portât assez, puisqu'elle était sa tante maternelle, ce ne fut qu'après l'avis des Grands du royaume qu'elle remit Fernand en liberté, et qu'elle lui accorda des conditions plus douces que les premières. Car au lieu que par le traité de Melun, il devait payer vingt-cinq mille livres avant de sortir, et encore autant dans un certain tems, et donner en attendant les villes de Douai, de Lille et de l'Écluse pour sûreté; il en fut quitte pour la première somme et pour laisser la citadelle de Douai pendant dix ans entre les mains du roi. Il sortit de prison au commencement de l'année 1227 (2), le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, qui appartenait encore à l'an 1226 selon l'ancien stile de France (3). Fernand s'attacha depuis si fortement au service du jeune roi, que rien ne put l'ébranler, pas même l'occasion qu'il avait de réparer ses pertes en se joignant à ceux qui complotaient contre la régence (4).

Je donnerai ici d'abord le traité de Melun tel qu'il fut conclu par Louis. Je le trouve dans le manuscrit dont j'ai parlé (5), et je ne crois pas qu'il ait jamais été imprimé.

(1) *Cronica Flandriæ per Jac. Meyerum. Anno* 1226

(2) Histoire de Hainau, par Delewarde, II, 435 et 436.

(3) *Cronica Flandriæ per Jac. Meyerum. Anno* 1226.

(4) Histoire de Hainau, p. 437.

(5) P. 21 verso.

Traité conclu par Louis VIII, à Melun, le 5 avril 1226.

« LUDOVICUS DEI GRATIA FRANCORUM REX. Omnibus præsentes litteras inspecturis; noveritis quòd nos tractavimus dilectæ consanguineæ et fideli nostræ comitissæ Flandriæ, sicut dominus suus ligius quòd Fernandum comitem Flandriæ liberabimus nostrâ prisoniâ instanti festo nativitatis Domini anno ab incarnatione ejusdem Domini millesimo ducentesimo vicesimo sexto : et antequàm idem comes exeat de prisoniâ, tenetur comes et comitissa Flandriæ nobis et certo mandato nostro solvere viginti quinque millia librarum parisiensium : et antequàm liberetur comes, debent nobis tradere comes et comitissa villam quæ dicitur Insula et Duacum et Exclusam cum eorum pertinentiis, sicut eas tenet ad præsens comitissa, tenendas in manû nostrâ ad usus et consuetudines quibus villæ prædictæ Duci solent obtractari, donec alia viginti quinque milia librarum dederuntque nobis comes et comitissa ultrà prædictam summam quinquaginta millia librarum parisiorum quæ cùm fuerint persolutæ nos reddemus comiti et comitissæ Insulam, Duacum et Exclusam cum eorum pertinentiis, salvâ conventione factâ de forteritiâ Duaci tenendâ per decennium sicut est inferiùs ordinatum. Quòd si comes moriretur infrà instantem nativitatem Domini, comitissa non tenetur reddere pecuniam præ-

« dictam. Si verò, quod absit, nos descederemus « antè festum nativitatis Domini, hæredes nostri te- « nerentur ad liberationem comitis faciendam, eo « modo quo prædictum est : et si antè dictum termi- « num non revertemur de Albigesio, nos nihilominùs « mitteremus ad comitem liberandum sub formâ præ- « dictâ; comes et comitissa tenentur nobis tradere « litteras domini papæ continentes quòd si comes vel « comitissa resiliret de conventionibus firmatis inter « nos ex unâ parte et comitem et comitissam ex al- « terâ, sicut in litteris ex utrâque parte confectis con- « tinetur, dilecti et fideles nostri archiepiscopus Re- « mensis et Silvanectensis et eorum successores infrà « quadraginta dies postquàm ex parte nostrâ fuerint « requisiti super hoc per litteras aut núncium nostrum, « promulgarent aucthoritate domini papæ sententiam « excommunicationis in comitem et comitissam Flan- « driæ et omnes coadjutores et factores eorum, et « sententiam interdicti in terras eorumdem et illas « sententias tenerent et facerent teneri sine relaxa- « tione quousque id esset emendatum ad judicium « parium Franciæ, nos à die quo fuit ultima paga de « ultimis viginti quinque millibus librarum usquè ad « decem annos completos tenebimus forterіciam « Duaci in quâ nunc est garnisio nostra ad custum « comitis et comitissæ Flandriæ per viginti solidos « parisienses de liberatione singulis diebus cum se- « curitate et fidelitate villæ Duaci; et in fine illorum « decem annorum reddemus comiti et comitissæ « Flandriæ forterіciam Duaci, salvo eo quod homines

« Duaci tenebuntur nobis facere securitatem quam aliæ
« villæ Flandriæ nobis fécerint. Comes et comitissæ
« debent facere nobis haberi securitates et fidelitates
« militum communiarum Flandriæ, de quibus eas ha-
« bere voluerimus, quod videlicet si comes vel co-
« mitissa resilirent à conventionibus istis, milites et
« homines communiarum Flandriæ nobis adhærerent
« contrà comitem et comitissam, nec eis auxilium
« præstarent vel consilium, quousque id esset emen-
« datum ad judicium parium Franciæ comes vel co-
« mitissa non poterunt nos vel filios nostros in cau-
« sam trahere, nec homines nostros occasione alicujus
« rei factæ antè pacem istam quià remaneamus te-
« nentes nos et filii et homines nostri de omnibus hiis
« de quibus eramus tenentes nos et filii et homines
« nostri, die quâ pax ista fuit facta postquàm de hiis
« quæ in conventionibus prædictis continentur comes
« et comitissa non inquietabunt nec guerrabunt nos
« nec filios nec homines nostros, nec nobis deficient
« de servitio cum jurefaciendo quandiù nos velimus
« facere comiti et comitissæ jus in curiâ nostrâ per ju-
« dicium parium suorum; et qui autem de militibus
« vel villis Flandriæ nollent facere nobis securitatem
« promissam, comes et comitissa expellerent eos de
« terrâ suâ et saisirent quidquid ipsi haberent in feodo
« nostro sine revocare eos et sine reddere eis res suas
« nisi per nos, donec fecerint securitatem præmissam.
« Comes et comitissa non possunt facere novas forte-
« ricias nec veteres infortiare in Flandriâ citrà fluvium
« qui dicitur Escaut, nisi per nos.

« Has siquidem conventiones juravit comitissa se « bonâ fide servaturam et easdem tenetur comes ju- « rare.

« Actum Meledunum, anno Domini millesimo du- « centesimo vigesimo quinto, mense aprili. »

OBSERVATION.

On voit que, par ce traité, conclu à Melun, le 5 avril 1225 vieux stile, ou 1226 nouveau stile, puisque l'année 1226 ne commença qu'au 19 avril, époque du jour de Pâques de cette année (1), Louis VIII avait déjà la triste prévision de sa mort qui arriva effectivement la même année. Fernand ne perdit pas de tems pour ratifier les conventions un peu dures acceptées par son épouse. C'est ce que prouve la pièce suivante (2).

Ratification par Fernand, comte de Flandre, et Jeanne, comtesse de Flandre, sa femme, du traité par elle fait à Melun, peu de jours auparavant, pour la délivrance de Fernand, avec le roi Louis VIII, fait à Melun, avril 1225.

« Ego Fernandus comes Flandriæ et Hanoniæ et « Joanna comitissa uxor mea, notum facimus univer- « sis præsentes litteras inspecturis.

« Charissimus dominus noster Ludovicus rex Fran-

(1) Table chronologique de l'Art de vérifier les dates.

(2) Tirée du même recueil sur la Flandre, p. 25. Il y est dit que la copie a été collationnée avec le tome 95 des Manuscrits Dupuy.

« corum illustris tractavit mihi comitissæ sicut do-
« minus meus ligius quod me Fernandum comitem
« liberabit de prisoniâ in instanti festo nativitatis
« Domini anno ab incarnatione ejusdem millesimo
« ducentesimo vigesimo sexto; et antequàm ego co-
« mes exeam de prisoniâ, teneor ego vel comitissa
« domino regi vel ejus certo mandato solvere viginti
« quinque millia librarum parisiorum, et antequàm
« ego comes sim liberatus debemus ego et comitissa
« tradere domino regi villam quæ dicitur Insula et
« Duacum et Exclusam cum earum pertinentiis uni-
« versis sicut ea ad præsens tenet comitissa, tenen-
« das in manû domini regis ad usus et consuetudines,
« quibus villæ prædictæ duci solent et tractari, donec
« alia viginti quinque millia librarum parisiensium
« domino regi solvantur : ità etiàm quod fructus uni-
« versos et proventus dictarum villarum et pertinen-
« tiarum suarum quos dominus rex recipiet, quandiù
« villas illas tenebit in manû suâ donec ei solvantur
« illa ultima viginti quinque millia librarum.

« Dedimus domino regi ego et comitissa ultrà præ-
« dictam summam quinquaginta millia librarum pa-
« risiensium quæ quandò fuerint solutæ, dominus
« rex reddet nobis Insulam, Duacum et Exclusam cum
« eorum pertinentiis, salvâ conventione factâ de for-
« tericiâ Duaci tenendâ per decennium sicut est infe-
« riùs ordinatum.

« Quod si ego comes decederem infrà instantem
« nativitatem Domini, ego comitissa non tenerer red-
« dere pecuniam prædictam.

« Si verò, quod absit, dominus rex decederet antè « instans festum nativitatis Domini, hæredes sui te- « nerentur ad liberationem meî comitis faciendam eo « modo quo prædictum est.

« Et si antè dictum terminum dominus rex non « reverteretur de Albigesio, ipse nihilominùs mitte- « ret comitem ad me deliberandum sub formâ præ- « dictâ.

« Nos tenemur domino regi tradere litteras do- « mini papæ, continentes quod si comes ego et co- « mitissa resiliremus ac conventibus firmatis inter « dominum regem ex unâ parte et nos ex alterâ, « sicut in litteris ex utrâque parte confectis contine- « tur; archiepiscopo Remensi et episcopo Silvanec- « tensi et eorum successorum, infrà quadraginta dies « postquàm ex parte domini regis promulgarent auc- « thoritate domini papæ sententiam excommunica- « tionis in nos et omnes coadjutores et factores « nostros, et sententiam interdicti in terram nostram « et terras coadjutorum et factorum nostrorum, et « illas sententias tenerent et facerent teneri sine re- « laxatione, quousquè id esset emendatum ad judi- « cium parium Franciæ.

« Dominus rex à die quo fiet ultima paga de ulti- « mis viginti quinque millibus librarum usquè ad « decem annos completos tenebit forteriçiam Duaci in « quâ nunc est garnisio sua ad custum nostrum per « viginti solidos parisienses de liberatione singulis « diebus cum securitatibus et fidelitate villæ Duaci; « et in fine illorum decem annorum dominus rex

« reddet nobis fortericiam Duaci, salvo eo quod ho-
« mines Duaci tenebuntur domino regi facere secu-
« ritatem quam aliæ villæ Flandriæ ei fecerint.

« Nos debemus facere haberi domino regi securi-
« tates et fidelitates militum communiarum et villa-
« rum Flandriæ de quibus eas habere voluerit, quod
« videlicet si nos resiliremus à conventionibus istis,
« milites et homines communiarum Flandriæ domino
« regi adhærerent contrà nos nec nobis auxilium
« præstarent vel consilium, quousque id esset emen-
« datum ad judicium parium Franciæ, nos non pote-
« rimus dominum regem vel filios suos in causam
« tradere, nec homines suos occasione alicujus rei
« factæ antè pacem istam, quin remaneant tenentes
« die quâ pax ista fuit facta, postquàm de hiis quæ
« in conventionibus prædictis continentur, nos non
« inquietabimus nec guerrabimus dominum regem
« nec filios nec homines suos, nec eis deficiemus de
« servitio et jure faciendo quandiù dominus rex velit
« facere nobis jus in curiâ suâ per judicium parium
« nostrorum; si qui autem de militibus vel villis
« Flandriæ nollent facere domino regi securitatem
« præmissam, nos expelleremus eos de terrâ nostrâ
« et saisiremus quidquid ipsi haberent in feodo do-
« mini regis sine revocare eos et sine reddere eis res
« suas nisi per dominum regem donec facerint secu-
« ritatem præmissam, nos non possumus facere novas
« fortericias, nec veteres infortiare in Flandriâ citrà
« fluvium qui dicitur Escaut, nisi per dominum
« regem.

« Has siquidem conventiones juravi ego comitissa « me bonâ fide servaturam, et easdem teneor ego « comes jurare.

« Actum Meledunum, anno Domini millesimo du- « centesimo vicesimo quinto mense aprilis. »

OBSERVATIONS.

Cette ratification répète textuellement toutes les clauses du traité de Melun, dont j'ai dit plus haut que la date était du 5 avril 1226 nouveau stile. C'est donc à cette ratification qu'il faut rapporter celle du 12 avril suivant, donnée au traité par un auteur moderne (1). La mort de Louis VIII, prévue par les deux actes, arriva le 7 novembre de la même année 1226. Le sacre de Louis IX eut lieu le 1er décembre, et Blanche, sa mère, gouverna pour ce jeune prince qui n'avait que onze ans. Elle se trouva donc chargée de l'exécution du traité de Melun. Obligée à mettre Fernand en liberté aux fêtes de Noël de cette année, ou le 25 décembre, elle crut devoir adoucir la rigueur des conditions sous lesquelles son mari l'avait promis : c'était ne rien faire que de délivrer le comte de Flandre, si on ne se l'attachait irrévocablement. La reine flatta les députés qui avaient suivi la comtesse à Reims, et, contente de recevoir les vingt mille livres parisis qu'ils avaient apportées, elle fit remise du second paiement de la rançon. Lille et l'Écluse restèrent au pouvoir du comte qui en fut quitte pour laisser entre les mains des Français la forteresse de Douai, qu'on promit de lui rendre dans dix ans. Ce noble procédé fut payé par l'inaltérable fidélité du comte (2), qui fit rédiger une nouvelle ratification du traité

(1) Discours sur l'Histoire de France, par Moreau. Paris, 1787, XIX, 75.

(2) Id., p. 76.

de Melun. Je la rapporterai encore ici pour complèter tout ce qui regarde cette importante négociation. Je la puise dans le manuscrit déjà cité (1).

Ratification faite par Fernand et Jeanne, comte et comtesse de Flandre, du traité fait à Melun, au mois d'avril 1225 (vieux stile), pour la délivrance de Fernand, comte de Flandre, avec obligation envers le roi Saint-Louis, de l'observation d'icelui. A Paris, décembre 1226 (2).

Ou traité entre le roi Saint-Louis et Fernand, comte de Flandre, fait (originairement) à Melun, en avril 1225, où il est dit que le comte sera fidèle au roi, tant que le roi lui fera droit en sa Cour par jugement de ses pairs (3).

« Ego Fernandus comes Flandriæ et Hannoniæ, « et ego Joanna comitissa uxor ipsiûs, notum faci- « mus universis præsentes litteras inspecturis, quòd « nos conventiones subscriptas inivimus et fecimus « cum charissimo domino nostro Ludovico rege Fran-

(1) Flandre, vol. I, p. 28 verso. Collationné avec le tome 95 des Manuscrits Dupuy.

(2) Cette ratification se trouve avec le titre suivant dans l'Histoire généalogique de France, par le père Anselme, II, 801.

(3) Le père Anselme cite les manuscrits de la bibliothèque Colbert, Baluz. *Miscellan.*, t. 7, p. 251, et Galland, Preuves des Mémoires de Haynault et Flandre, p. 145. Mais sa copie est incomplète, et, par exemple, ne rapporte pas la clause relative aux excommunications du pape. Celle-ci est littérale sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

« corum illustri et hæredibus et fratribus ejus et illustri « reginâ Blanchiâ matre ipsiûs; videlicet quod nos te« nemus tradere domino regi litteras domini papæ « continentes quod si ego comes vel comitissa vel suc« cessores nostri in comitatû Flandriæ resiliremus, « quod absit, de conventionibus firmatis inter domi« num regem ex unâ parte, et nos ex alterâ, Laudu« nensis et Silvanectensis episcopi et eorum successo« res infrà quadraginta dies postquàm ex parte domini « regis Francorum super hoc requisiti per litteras aut « nuncium domini regis permulgarent auctoritate do« mini papæ sententiam excommunicationis in nos et « successores nostros in comitatû Flandriæ et omnes « coadjutores et fautores nostros et sententiam inter« dicti in terras nostras et terras coadjutorum et fac« torum nostrorum et illas sententias tenerent et « facerent teneri sine relaxare quousque id esset « emendatum in curiâ domini regis ad judicium pa« rium Franciæ.

« Dominus rex tenebit forterіciam Duaci in quâ « garnisio sua nunc est in manu suâ ab instanti die « circumcisionis Domini usquè ad decem annos com« pletos ad custum nostrum per viginti solidos pari« sienses de liberatione singulis diebus cum securitate « et fidelitate villæ Duaci, ità quod in fine illorum « decem annorum dominus rex reddet nobis forteri« ciam Duaci salvo eo quod homines villæ Duaci « renovabunt domino regi eandem securitatem et fi« delitatem quam aliæ villæ Flandriæ eî fecerunt.

« Nos fecimus haberi domino regi securitates et

« fidelitates militum, communiarum et villarum
« Flandriæ, de quibus eas habere voluit; quod vide-
« licet si nos resiliremus à conventionibus in hâc cartâ
« contentis, milites homines communiarum et villa-
« rum Flandriæ domino regi et hæredibus et fratribus
« ejus et dominæ reginæ matri ipsiûs adhærerent et
« fideliter se tenerent contrà nos, nec nobis auxilium
« præstarent vel consilium, quousque id esset emen-
« datum in curiâ domini regis ad judicium parium
« Franciæ : et si qui milites vel homines, vel si quæ
« villæ sint quæ non fecerint easdem securitates et
« fidelitates, nos de ipsis eas habere faciemus quandò
« super hoc fuerimus requisiti. Si qui autem de mili-
« tibus, communis, vel villis Flandriæ nollent facere
« domino regi fidelitates et securitates quas alii tàm
« milites quàm villæ Flandriæ jàm fecerunt, nos ex-
« pelleremus eos de terrâ nostrâ, et saisiremus quid-
« quid ipsi haberent in feodo domini regis sine revo-
« care et sine reddere eis res suas nisi per dominum
« regem vel successores ejus, donec fecerint fidelitates
« et securitates præmissas.

« Nos et successores nostri non poterimus domi-
« num regem vel hæredes vel fratres suos vel etiàm
« dominam reginam matrem ejus nec homines eorum
« in causam trahere occasione alicujus rei factæ antè
« pacem quam, quin remaneant semper in pace, te-
« nentes de omnibus his de quibus dominus rex Lu-
« dovicus claræ memoriæ pater ejus et homines sui
« erant tenentes de omnibus his de die quâ eodem pa-
« tre ejus conventionem fecimus de liberatione nostri

« comitis faciendâ quod factum fuit apud Meledunum « anno incarnationis Domini millesimo ducentesimo « vicesimo quinto mense aprilis; et nihil juris de « cætero in his et vindicabimus vel reclamabimus « præterquàm de forteritiâ Duaci sicut superiùs est « expressum. Nos et successores nostri non inquieta- « bimus dominum regem nec hæredes nec fratres « suos, nec dominam reginam matrem ejus, nec « homines eorum, nec deficiemus de servitio et jure « faciendo quandiù dominus rex velit facere nobis « jus in curiâ suâ per judicium parium nostrorum, « nos non possimus facere fortalitias novas nec vete- « res infortiare in Flandriâ citrà fluvium qui dicitur « Escault, nisi per dominum regem vel successores « ejus. Has siquidem conventiones ego comes et ego « comitissa prædicta tactis sacrosanctis juravimus et « promisimus nos bonâ fide firmiter et fideliter ob- « servandas teneantur per omnia hæredes et successo- « res nostri in comitatû Flandriæ. Ut autem præmissa « perpetuo firmitatis robur obtineant, præsentem « paginam sigillis nostris duximus roborandam.

« Actum Parisius, anno dominicæ incarnationis « millesimo ducentesimo vicesimo sexto, mense de- « cembris. »

OBSERVATIONS.

C'est l'évêque de Laon qui est substitué ici à l'archevêque de Reims. Cet archevêque, qui se nommait Guillaume de Joinville, et qui était frère du célèbre sénéchal de Cham-

pagne, avait sacré Louis VIII avec la reine Blanche, en 1223. Il mourut au retour de l'expédition contre les Albigeois, à Saint-Flour, le 5 novembre 1226, en même tems que Philippe (1) II de Courtenai, marquis de Namur, neveu par sa mère de Philippe de Hainaut, marquis de Namur, et gendre de Philippe-Auguste (2), avec lequel Delewarde l'a confondu (3). Philippe II mourut sans avoir été marié. Son corps, rapporté de Saint-Flour dans les Pays-Bas, fut inhumé à Vaucelles, près de Cambrai (4). Son frère Henri de Courtenai fut mis en possession du marquisat de Namur après sa mort, n'étant pas encore majeur, par Enguerrand de Couci, son tuteur (5).

Le jeune Louis IX confirma aussi le traité de Melun par l'acte suivant, qui ne se trouve point dans le manuscrit que j'ai cité, mais dans d'autres, et que le père Anselme a imprimé ainsi (6) :

Lettres du roi Saint-Louis, qui confirment le traité de Melun, fait avec le comte de Flandre. Il y est aussi parlé du jugement des pairs de France.

« Ludovicus etc. notum etc. quod dilecti et fideles « nostri Fernandus comes Flandriæ et Hanoniæ, et « Johanna uxor ejus conventiones subscriptas inive-

(1) *Gallia christiana. Lutetiæ*, 1656, I, 523 et 524.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chron. des marquis de Namur.

(3) Histoire générale du Hainau. Mons, 1718, III, p. 433.

(4) Albericus *ad annum* 1226.

(5) L'Art de vérifier les dates, Chron. des marquis de Namur.

(6) Histoire généalogique de la maison de France. Paris, 1726. Troisième édition, tome II, p. 802. L'auteur cite les manuscrits de la bibliothèque Colbert; et Baluz. *Miscellan*, tome 7, p. 258.

« runt nobiscum, et fecerunt, et hæredibus et fratri-
« bus nostris, et illustri reginâ Blanchâ charissimâ
« matre nostrâ : videlicet quod ipsi tenentur tradere
« nobis litteras domini papæ continentes quod si ipse
« comes vel comitissa, vel successores eorum in co-
« mitatû Flandriæ resilirent, quod absit, de conven-
« tionibus firmatis inter nos ex unâ parte, et ipsos
« ex alterâ, Laudunensis et Sylvanectensis episcopi,
« et eorum successores infrà quadraginta dies, post-
« quàm à parte nostrâ fuerint super hoc requisiti per
« litteras aut nuncium nostrum promulgarent aucto-
« ritate domini papæ sententiam excommunicationis
« in prædictos comitem et comitissam, et successores
« eorum in comitatû Flandriæ, et omnes coadjutores
« et fautores eorumdem, et sententiam interdicti in
« terras suas et terras coadjutorum et fautorum suo-
« rum, et illas sententias tenerent et facerent teneri,
« sine relaxare, quo usque id esset emendatum in
« curiâ nostrâ ad judicium parium Franciæ.

« Nos tenebimus forterieiam Duaci in quâ garnisio
« nostra nunc est, in manû nostrâ ab instanti die
« circumcisionis Domini usquè ad decem annos com-
« pletos comitis et comitissæ per viginti solidos pari-
« sienses de liberatione singulis diebus pro securitate
« et fidelitate villæ Duacensis, ità quòd in fine illo-
« rum decem annorum nos reddemus comiti et comi-
« tissæ fortericiam Duacensem ; salvo eo quòd ho-
« mines villæ Duacensis nobis renovabunt eandem
« fidelitatem et securitatem quam aliæ villæ Flandriæ
« nobis fecerunt. Comes et comitissa fecerunt haberi

« nobis securitates et fidelitates militum communia-
« rum et villarum Flandriæ de quibus eas habere vo-
« lumus, quòd videlicet si ipsi resilirent à conventio-
« nibus in hâc chartâ contentis milites et homines
« communiarum et villarum Flandriæ, nobis et hæ-
« redibus et fratribus nostris et dominæ reginæ
« matri nostræ adhererent et fideliter se tenerent
« contrà ipsos, nec eis auxilium præstarent vel con-
« silium quousque id esset emendatum *in curiâ nos-*
« *trâ per judicium parium Franciæ.* Et si qui mili-
« tes vel homines, vel si quæ villæ sunt quæ non
« fecerint easdem securitates et fidelitates, ipsi de iis
« illas habere fideliter, quandò super hoc fuerint re-
« quisiti. Si qui autem de militibus, communiis, vel
« villis Flandriæ nollent facere nobis fidelitates et se-
« curitates quas alii tàm milites quàm villæ Flandriæ
« jàm fecerunt, comes et comitissa expellerent eos de
« terrâ suâ, et saisirent quicquid ipsi haberent in
« feodo nostro sine revocare eos, et sine reddere eis
« res suas nisi per nos, vel successores nostros, donec
« fecerint fidelitates et securitates promissas. Comes
« et comitissa, et successores ipsorum non poterunt
« nos, vel hæredes, vel fratres nostros, vel etiàm
« dominam reginam matrem nostram, nec homines
« nostros in causam trahere occasione alicujus rei
« factæ antè pacem istam, quin remaneamus semper in
« pace tenentes de omnibus his de quibus dominus rex
« Ludovicus claræ memoriæ genitor noster, et homi-
« nes tenentes die quâ cum eodem genitore nostro

« conventionem fecerunt de liberatione dicti comitis « faciendâ.

« Quod factum fuit apud Meledunum, anno incar- « nationis dominicæ millesimo ducentensimo vige- « simo quinto, mense aprili.

« Et nihil juris de cætero vendicabunt nec recla- « mabunt præterquàm de fortericiâ Duacensi, sicut « superiùs est expressum. Comes et comitissa, et suc- « cessores eorum non inquietabunt nec guerreabunt « nos, nec hæredes, nec fratres nostros, nec domi- » nam reginam matrem nostram, nec homines nostros, « nec nobis deficient de servitio et jure faciendo; « quandiù nos velimus facere jus *in curiâ nostrâ per « judicium parium suorum.*

« Comes et comitissa non possunt facere forteri- « cias novas, nec veteres infortiare in Flandriâ citrà « fluvium qui dicitur Escaut, nisi per nos vel suc- « cessores nostros.

« Has si quidem conventiones comes et comitissa « tactis sacrosanctis, et promiserunt se bonâ fide fide- « liter et firmiter servaturos, et volunt quòd ad illas « similiter, firmiter et fideliter observandas teneantur « per omnia hæredes et successores eorum in comi- « tatû Flandriæ. Ut autem hæc omnia perpetuæ sta- « bilitatis robur obtineant, præsentem paginam sigilli « nostri auctoritate fecimus roborari.

« Actum Parisius, anno dominicæ incarnationis « millesimo ducentesimo vigesimo sexto, mense de- « cembri. »

SUITE DES OBSERVATIONS.

C'est après la signature de ces deux ratifications que l'affaire fut entièrement terminée et que Fernand de Portugal, comte de Flandre, sortit de prison le 6 janvier 1227.

Quant aux détails donnés par Jean Lefèvre sur les guerres des autres barons, ils sont conformes à ceux que donne la chronique de Guillaume de Nangis, ainsi qu'on va le voir, à une légère différence près.

L'an 1227, selon cette chronique (1), Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Thibaut, comte de Champagne, âgé alors de vingt-six ans, et Pierre, comte de Bretagne, conspirèrent contre leur seigneur Louis, roi de France, et conclurent une alliance mutuelle. Le roi l'ayant appris, rassembla, par le conseil de sa mère, la reine Blanche, une multitude incroyable de troupes, et s'avança promptement jusqu'aux carrières de Coursay.

Coursay ou Courçai est en Touraine sur les bords de l'Indre. L'armée revenait alors de la guerre contre les Albigeois. Elle put donc être rassemblée en Touraine. L'abbé Velly (2) écrit la *quarrière de Courcet*, et Courset est dans le département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne. On pourrait lire Courseult, village du département des Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, qui était l'ancienne cité des Curiosolites, et qui devait appartenir au comte de Bretagne. Mais la conférence que l'on va voir s'étant tenue à Vendôme, il est plus naturel de croire qu'il s'agit ici de Courçai en Touraine, aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, presqu'à moitié chemin de Loches à Tours.

(1) Collection de M. Guizot, p. 137.

(2) Histoire de France. Paris, 1770, II, 364.

Le comte de Champagne, continue la chronique, saisi de crainte à la vue de ces préparatifs, se repentit de son mauvais projet, et se rangeant du parti du roi de France, qui était alors dans sa treizième année, se retira promptement de l'alliance des comtes de la Marche et de Bretagne. Le roi l'accueillit avec bonté, et, pour ne rien faire contre la justice, invita à se rendre à une troisième conférence les deux autres comtes, qu'il avait déjà, par un édit royal, appelés à une conférence, mais qui avaient dédaigné d'y venir. Alors réfléchissant à leur orgueil insensé et à la clémence du roi, ils vinrent le trouver à Vendôme, et firent satisfaction pour leurs méfaits (1). Pierre de Dreux fut contraint de rendre hommage lige au roi, c'est ce qui fut cause que les Bretons le surnommèrent *Mauclerc*, c'est-à-dire mal habile (2).

L'an 1228, toujours selon la même chronique (3) dont le récit doit être préféré à celui de la Mère des Histoires, adopté par Jean Lefèvre, quelques barons de France, irrités de ce que le comte de Champagne, contre la volonté des comtes de la Marche et de Bretagne, et le traité qu'il avait conclu avec eux, s'était rapproché du roi de France, et avait révélé leurs abominables desseins, rassemblèrent une armée innombrable, entrèrent en ennemis par l'Allemagne, sur le territoire du comte de Champagne, et incendièrent les villes, les châteaux et les villages. Comme ils assiégeaient Bar-sur-Seine sans vouloir obéir à l'ordre que leur donnait le roi de s'en éloigner, le roi rassembla une multitude d'hommes d'armes, et marcha promptement contr'eux; les barons, à la nouvelle de son arrivée, levèrent au plus vite le siége. Le roi, après avoir défendu son homme-lige contre leurs attaques, revint à Paris. Il était alors dans sa quatorzième année.

(1) Guillaume de Nangis, p. 137, dans la traduction de M. Guizot.

(2) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras. La Haye, 1749, II, 404.

(3) P. 137, dans la traduction de M. Guizot.

J'observe que Jean Lefèvre, dans le récit qu'il fait de cette expédition, ne dit pas que Bar-sur-Seine fût assiégée, mais Chaource. Ces deux villes sont voisines, et la différence est peu importante. Mais je puiserai dans l'histoire de l'abbé de Velly (1) de plus grands détails qui concilient ces deux assertions: ils feront d'ailleurs mieux voir ce que peut un roi dans sa quatorzième année, dirigé par une mère habile et courageuse.

Les mécontens, outrés de l'infidélité du comte de Champagne, qui deux fois avait fait échouer leur entreprise, convinrent entr'eux de lui déclarer la guerre, et de le poursuivre à outrance. Le prétexte paraissait des plus spécieux; c'était la trahison qu'il avait faite au feu roi en l'abandonnant au siége d'Avignon, la mort précipitée du monarque, dont on voulait qu'il fût l'auteur, enfin un zèle apparent pour les droits d'Alix de Champagne, reine de Chipre, qu'il avait dépouillée de la succession de son père (2). Quelques-uns néanmoins, plus éclairés sur leurs véritables intérêts (3), leur firent comprendre que, dans les circonstances présentes, le rétablissement de cette princesse leur serait très peu profitable, et leur proposèrent, pour perdre la régente, un moyen qui leur parut infaillible. Ce fut de lui débaucher ce seigneur, qui, par sa puissance, était son principal appui, et qui, par la situation de ses états, serait son plus dangereux ennemi, si on pouvait le gagner. L'expédient fut généralement goûté; et la colère qui les animait contre un perfide, céda, sans aucune résistance, à la haine qui les armait contre Blanche. La comtesse de Champagne, Agnès de Beau-

(1) Tome II, p. 309.

(2) Les droits d'Alix sont discutés dans l'Art de vérifier les dates, Chron. des comtes de Champagne.

(3) Joinville, p. 17, dans l'édition originale, et p. 194 dans celle de M. Petitot. Paris, 1819.

jeu, était morte, si l'on en croit l'abbé Velly (1); mais le père Anselme (2) et l'Art de vérifier les dates (3) disent qu'elle ne mourut que le 11 juillet 1231, et qu'il se remaria en 1232; ainsi cette histoire paraît fausse. Je la continuerai cependant parce qu'elle est puisée dans Joinville, qui raconte ce fait de la manière la plus positive.

Thibaut, libre de se marier si l'on en croit Joinville, était jeune encore puisqu'il n'avait que vingt-six ans, et n'avait qu'une fille. Il cherchait à se remarier : le comte de Bretagne lui fit offrir la princesse Iolande, sa fille; la proposition fut acceptée, et les articles réglés. On devait amener la demoiselle à l'abbaye de Valserre (4), et tous les princes ligués, parens ou amis des parties, devaient s'y trouver. Déjà même le comte de Champagne, avec un équipage magnifique, était parti de Château-Thiéri pour aller au rendez-vous, lorsque Geoffroi de la Chapelle, grand pannetier de France, lui apporta de la part du roi la lettre suivante :

Sire Thibault de Champaigne, j'ai entendu que vous avez convenancé et promis à prendre à femme la fille du conte Pierre de Bretaigne; pourtant vous mande, qui si cher que avez tout quant que amez ou royaume de France, que ne le facez pas. La raison pourquoi vous savez bien, je jamais n'ay trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui.

Un ordre si pressant arrêta tout court le comte de Champagne, et lui fit changer de résolution. Il envoya sur-le-

(1) II, 309.

(2) Histoire généalogique de la maison de France, II, 843.

(3) Chronologie des comtes de Champagne.

(4) Comme dit Joinville dans l'édition de Petitot, et non du Val-Secret, comme dit Velly. Cependant il y avait à Château-Thiéri une abbaye de l'ordre de Prémontré qui a été transférée au Val-Secret. Voyez l'article Château-Thiéri dans La Martinière et dans Expilly. Je serais tenté de croire que Joinville a pris les Prémontrés pour des Frères-Prêcheurs.

champ faire ses excuses au comte de Bretagne, protestant qu'il avait des raisons de la dernière importance, qui l'obligeaient de retirer la parole qu'il lui avait donnée ; aussitôt il retourna à Château-Thiéri d'où il était venu.

Tel est le récit de Joinville, copié par l'abbé Velly. J'ai déjà observé qu'il porte à faux (1), mais la suite m'a paru plus exacte, et je continue de m'en servir (2) :

Cette nouvelle inconstance de Thibaut ralluma toute la fureur des princes ligués, arrivés pour la plupart à Valserre, moins pour la célébration des noces, que pour concerter avec le comte une révolte générale dans l'état. Ils reprirent donc leur premier dessein de vengeance, et *mandèrent la royne de Chippre, qui tentoust arriva à eulx* (3), pour soutenir ses vieilles prétentions sur la Champagne. Ce fut alors que le comte de Boulogne se déclara ouvertement. C'était de tous les mécontens le plus animé contre le comte de Champagne, qu'il avait même appelé en duel, pour punir, disait-il, un traître qui avait empoisonné le feu roi (4). La défection d'un prince qui avait tous les cœurs de la nation,

(1) Il n'a cependant été attaqué par aucun critique, et l'Art de vérifier les dates convient qu'il y eut une séparation entre Thibaut et Agnès de Beaujeu. Il n'en fixe pas la date. Peut-être cette séparation est-elle antérieure à l'an 1227. M. de Sismondi, abandonnant la Chronologie de Guillaume de Nangis, place cet *événement* en 1228, tome VII, p. 56 de son Histoire de France. Mais il n'en donne aucune raison, et ne parle pas d'Agnès de Beaujeu.

(2) Histoire de Saint-Loys, par Joinville, p. 195 dans l'édition de Petitot. Histoire de France par l'abbé Velly, II, 310.

(3) Ce sont les expressions de Joinville, p. 18 dans l'édition originale, et p. 195 dans celle de Petitot que je suis.

(4) Cette particularité est puisée par l'abbé Velly dans Matthieu-Pâris qu'il aurait dû citer. Joinville ne parle point de cette calomnie d'empoisonnement qui ne mérite aucune confiance. Elle se trouve cependant aussi dans le *Chronicon Floriacense*, comme on le verra plus bas.

entraîna celle de Hugues, duc de Bourgogne; du comte Robert de Dreux jusque-là toujours fidèle; du comte Robert de Brienne, avec tous les seigneurs de sa famille; d'Enguerrand de Couci et de Thomas son frère; de Hugues, comte de Saint-Pol; du comte de Nevers, et d'une infinité d'autres qui ne cherchaient qu'à brouiller, mais que la crainte avait toujours retenus dans le devoir. Chacun assembla ses gens d'armes, et tous en même tems vinrent fondre sur la Brie et sur la Champagne. Rien n'égale les ravages que firent ces troupes maîtresses de la campagne, et que l'animosité des chefs laissait en pleine liberté. Tout désertait à leur approche, et la plupart des vassaux du comte aimaient mieux abandonner leurs biens, que de les défendre en le servant. On ne voyait de tous côtés que châteaux, maisons de campagne, villages et villes en feu : *les barons en fureur ardoient et brusloient tout le pays par où ils passoient*, *et aussi faisoit le duc de Bourgoigne, qui s'entendoit avecques eulx.* Thibaut se vit lui-même obligé, pour couper les vivres à ses ennemis, de livrer aux flammes plusieurs de ses places, entr'autres, Épernai, Vertus et Sezanne. Déjà une partie des rebelles était à Chaource, petite ville à la source de l'Armance, qu'ils assiégèrent inutilement, et l'autre sous les murs de Troies, qui, ayant appelé Simon, sire de Joinville, père de l'historien, parut si résolue de se bien défendre, qu'ils n'osèrent l'attaquer. Les uns et les autres se joignirent à quelques lieues de Bar-sur-Seine, et allèrent camper à Isle, sur la rivière de Hozain.

Le comte de Champagne pendant ce tems-là fortifiait ses places et rassemblait ses troupes. Mais trop faible par lui-même pour résister à tant de princes réunis, il eut recours à la protection du roi et de la régente, qui ne pouvaient la lui refuser. C'était la cause commune : les ligués ne cherchaient à détruire le *sujet*, que pour détrôner ensuite le

souverain (1). Louis d'ailleurs connaissait trop bien l'obligation réciproque du seigneur et du vassal. On y était alors si fidèle, que tout vassal abandonné pouvait ne plus reconnaître son seigneur; et que pour recevoir un hommage nouveau, on n'y regardait guère de moins près que pour le rendre. Il manda donc aux mécontens de mettre les armes bas; et comme ils n'y parurent pas disposés, lui-même se mit à la tête de son armée, malgré son extrême jeunesse, et vint camper sous les murs de Troies, au même lieu que les princes avaient abandonné. Thibaut s'y rendit aussi avec ce qu'il avait pu ramasser de gens de guerre; et Mathieu II, duc de Lorraine, y mena de son côté quelques troupes; aussitôt la régente envoya aux rebelles un second ordre de sortir de la Champagne, avec assurance de leur faire justice, s'ils avaient quelque sujet de plainte contre son mari. Ils répondirent insolemment (2), qu'ils avaient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, et non pas pour l'attendre d'une femme qui se déclarait la protectrice du meurtrier de son mari (3).

Cette hauteur néanmoins n'était qu'apparente, et destinée à cacher leur embarras. Ces princes orgueilleux, soit horreur de tirer l'épée contre leur souverain, soit incertitude du succès contre un jeune monarque déjà tant de fois victorieux de la rébellion, ne montrèrent que l'irrésolution dans toute la suite de leur conduite. Puis enfin prenant un parti bizarre, plutôt que de n'en point prendre (4), *ils mandèrent au roi par prière et requête, que son plaisir fût soy tirer en arrière son corps; qu'ils iroient combattre à l'encontre du conte de Champaigne et du duc de Lorraine et de tous*

(1) Duchesne, tome V, p. 328.

(2) *Chronicon Floriacense*, p. 49 dans le tome III de Duchesne.

(3) Histoire de France, par l'abbé Velly, II, 315.

(4) Histoire de Joinville, p. 18 dans l'édition originale, et 196 dans celle de M. Petitot.

leurs gend'armes, avec trois cens chevaliers moins que lui, le conte et le duc n'auroient.

Louis répondit avec une noble fierté qu'il ne savait point être simple spectateur d'un combat où ses gens étaient exposés; qu'il fallait accepter la bataille qu'il leur offrait, ou sortir des terres de Thibaut. Les barons, étonnés d'une telle fermeté dans un âge si tendre, lui députèrent de nouveau, pour lui dire qu'ils allaient faire leur possible pour engager la reine de Chipre à entrer en négociation avec le comte sur la discussion de leurs droits. *Je les en dispense*, dit froidement le jeune monarque aux envoyés; *jamais à nulle paix n'entendray, ni ne souffriray que Thibault y entende, jusqu'à ce que la Champaigne soit vuidée.* A cette sage réponse, un reste de respect, soutenu apparemment par la crainte, les fit retirer jusqu'à July. Le roi les suivit, vint camper à Isle qu'ils avaient abandonné, et les poussa de logement en logement jusque dans le comté de Nevers (1).

Ce qui contribua le plus à cette déférence forcée pour les ordres du souverain, fût la fidélité de Fernand de Portugal aux engagemens pris l'année précédente. A la sollicitation de la reine, le comte de Flandre fit une diversion sur les terres du comte de Boulogne cette même année 1228 (2). Le prince, obligé de courir à la défense de son propre pays, déclara aux ligués qu'il ne pouvait plus rester avec eux, et se retira en effet avec toutes ses troupes. La régente, en même tems, le sollicita vivement de rentrer dans son devoir. Il eut beaucoup de peine à se rendre: mais enfin on lui fit de

(1) Histoire de France, par l'abbé Velly, II, 311 et 312.

(2) Comme dit Guillaume de Nangis. Velly dit 1227; mais il est clair qu'il se trompe, car il va tout de suite à 1229 (p. 316), sans rien dire de 1228. On trouvera des détails très étendus sur cette expédition du comte de Flandre dans le Recueil des Historiens de France, tome XVIII, p. 581, d'après une chronique où cette expédition est placée en 1229.

si grandes offres, qu'il les accepta avec joie. Ce qui aida surtout à le déterminer, c'est, dit-on, qu'il sut que ce n'était pas lui, mais Enguerrand de Couci, que les alliés avaient dessein d'élever à la royauté. Couci était un gentilhomme d'une maison véritablement illustre, proche parent de Louis VIII, et oncle des princes de Dreux, enfans de sa sœur. On assure en effet (1), sur l'autorité de la chronique de Flandre, que « ce seigneur, du consentement général de « la nation, fut élu et honoré pour roi comme prince géné- « reux, sage, vertueux, extrait du sang royal et impérial; « mais qu'il eut assez de modération pour préférer le bien « et le repos public à son honneur et profit particulier. » C'est au désintéressement de ce grand homme, ajoute-t-on, que les descendans de Saint-Louis doivent la couronne qui est encore dans leur maison. « Paroles bien hardies pour un « écrivain français, » dit un judicieux critique (2), « *voire* « *sans garant*, » car outre que Meyer et les autres historiens flamands n'en parlent point, quelle apparence qu'on pût préférer Enguerrand à tant de princes à qui leur naissance vraiment royale donnait un droit plus spécieux au trône (3)? Comment accorder l'éloge que l'on fait de ce comte avec ce qu'en disent les historiens anglais (4), qui ne le représentent que comme un seigneur violent, cruel, persécuteur des gens de bien et de l'église? Si quelque chose néanmoins pouvait donner de la vraisemblance à ce récit fabuleux, ce serait ce qu'on lit dans une ancienne chronique (5), que Couci, sur la parole des conjurés qui lui promettaient de le faire roi, eut la folie de se munir par avance de tous les ornemens de la royauté, qu'il portait devant ses confidens. Mais

(1) L'Allouette, Histoire de la maison de Couci, livre III, 1577.

(2) Observ. de A. Menard sur l'histoire de Saint-Louis.

(3) Voyez le Joinville de Ducange, p. 374.

(4) Matthieu Pâris, p. 639.

(5) Duchesne, Histoire de la maison de Couci, p. 367.

comme on ne voit dans les auteurs de ce tems aucune trace de l'exécution d'un si ridicule projet, il y a toute apparence que cette vision fut peut-être proposée, et ne fut approuvée de personne (1).

Suivant la chronique de Nangis, ce fut cette même année 1228 que Pierre, comte de Bretagne, soutenu par le secours et les conseils de quelques barons de France, les mêmes sans doute qui venaient d'être contraints à lever le siége de Bar-sur-Seine, crut qu'un aussi jeune prince, malgré l'avantage qu'il venait de remporter, ne pourrait pas long-tems défendre son autorité. Il se révolta de nouveau contre lui, et invita Henri III, roi d'Angleterre, à passer la mer avec une grande multitude d'Anglais (2).

Cette année (3), Henri aurait pu tirer un grand parti des troubles de la France, s'il avait su en profiter. Mais ce prince n'avait pas un caractère propre à former de grands projets. S'il en essayait quelquefois, c'était toujours dans des circonstances désavantageuses, pendant qu'il laissait échapper les plus favorables. Il ne s'était jamais présenté d'occasion meilleure que celle-ci pour recouvrer les provinces que les Anglais avaient perdues en France, si elle eût été bien ménagée. Les Normands étant entrés dans les intérêts des barons ligués contre la régente de France, avaient fait savoir à Henri que, s'il voulait se rendre dans leur pays, il y serait reçu à bras ouverts, et qu'ils le mettraient en possession de cette riche province. D'un autre côté, les Poitevins le pressaient de venir s'emparer des places de leur pays, occupées par les Français, et lui offraient leur assistance. Dans le même tems, les Gascons lui députèrent l'archevêque de Bordeaux, pour

(1) Histoire de France, par l'abbé Velly, II, 312 et 313.

(2) Guillaume de Nangis, dans la traduction de M. Guizot, p. 138.

(3) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras. La Haye, 1749, II, 401.

l'informer qu'il ne tiendrait qu'à lui de profiter des mouvemens qu'il y avait en France, pour chasser les Français des places qu'ils occupaient dans la Guienne. Des invitations si pressantes, dans une conjoncture si favorable, auraient dû déterminer Henri à faire quelque puissant effort pour recouvrer ce que le roi, son père, avait perdu par sa négligence et sa mauvaise conduite. Mais, par un aveuglement que les Anglais attribuèrent aux conseils de leur grand-justicier, ce prince répondit : qu'il fallait attendre une occasion plus convenable; comme s'il eût été assuré qu'il dût s'en présenter tous les jours. L'année entière s'écoula et fut employée seulement à quelques préparatifs. C'est ainsi que ce prince, âgé alors de vingt-et-un ans, se laissait aveuglément conduire par ses ministres, qui abusaient de sa facilité et de son peu de génie pour se renfermer dans le soin de leurs propres affaires, sans aucun égard aux intérêts de leur maître (1).

Louis IX n'avait encore que treize ans; mais il était dirigé par une mère habile et courageuse qui ne perdait pas de vue le salut de son fils. Dès que ce jeune prince fut instruit des dangers de sa situation, il rassembla son armée, et s'avança vers le château de Bélesme, que le comte de Bretagne avait reçu en garde du roi Louis VIII, et qu'il n'avait pas voulu rendre. Dès l'an 1228, le roi Louis IX forma le siége de ce château, qui fut tellement ébranlé par les coups des machines de guerre qu'il menaçait ruine en plus d'un endroit. Les assiégés, saisis de crainte, se rendirent au roi de France (2), au mois de janvier 1229 (3).

Dans le même tems que Louis, le saint roi de France, dit Guillaume de Nangis, s'empara du château de Bélesme, Jean des Vignes, très valeureux chevalier, rassemblant une

(1) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras, II, 401 et 402.
(2) Guillaume de Nangis, p. 138 et 139.
(3) Discours sur l'histoire de France, par Moreau, XIX, 119.

armée en Normandie, et la conduisant à La Haye-Pesnel, soumit cette ville au roi de France dans l'espace de peu de jours (1).

Quand les troubles furent ainsi apaisés en France, et que par conséquent l'occasion d'en profiter était perdue, Henri III, roi d'Angleterre, forma le dessein de recouvrer par les armes les provinces que le roi son père avait laissé perdre; sans considérer que les affaires de France étaient alors sur un autre pié, les seigneurs qui s'étaient opposés à la régente étant tous soumis, et n'étant plus en état de le favoriser. Pour exécuter ce dessein, il voulut faire un armement considérable, et, dans cette vue, il somma tous les vassaux de la couronne de se trouver, après la fête de saint Michel, c'est-à-dire après le 29 septembre 1228, à Portsmouth, où il assembla une des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Angleterre. Cependant cet armement si extraordinaire devint inutile, parce que, quand il fut question de faire embarquer les troupes, il ne se trouva pas assez de vaisseaux pour les transporter. Ce contre-tems lui causa un tel chagrin, qu'il appela plusieurs fois traître le grand-justicier Hubert de Bourg, qui s'était chargé de faire les préparatifs. Il l'accusa d'avoir reçu de l'argent de la Cour de France, pour faire échouer cette expédition; et dans la colère où il était, il tira son épée pour le tuer. Il l'aurait vraisemblablement fait, si le comte de Chester ne s'était mis au-devant, moins pour sauver le justicier, que pour empêcher le roi de tremper ses mains dans le sang d'un de ses sujets. Au reste, il est incertain si Hubert avait agi par malice ou par négligence. Mais, quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre fut obligé de différer l'embarquement pendant tout l'hiver. A cela contribua beaucoup l'arrivée de Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui, voyant qu'on avait perdu tant de

(1) Guillaume de Nangis, p. 189.

tems pour attendre les vaisseaux de transport, et que la saison étant déjà trop avancée, l'armée anglaise serait obligée de prendre des quartiers d'hiver dans son pays où elle devait débarquer, conseilla au roi de remettre l'entreprise au printems suivant. Pendant cet intervalle, Hubert trouva le moyen de rentrer en grace, et de se conserver l'administration des affaires comme auparavant (1).

Henri retourna de Portsmouth dans sa capitale. C'est à quoi Guillaume de Nangis peut faire allusion en disant : « Alors le roi d'Angleterre, craignant pour lui, s'en re« tourna dans son royaume, couvert de honte et d'ignominie, « et le roi Louis se retira à Paris (2). » Le texte dit : *Tunc rex Angliæ sibi timens cum pudore et ignominiâ in Angliam remeavit, et rex Ludovicus Parisius se retraxit* (3). Mais si l'on fait attention à l'usage où est Guillaume de Nangis de commencer l'année à Pâques, on observera que le jour de Pâques 1229 fut le 15 avril. Or, le printems était déjà commencé, et comme Henri III partit de Portsmouth au printems de 1229, il a pu partir avant Pâques. Il paraît qu'il retourna bientôt après.

Il fallait que Guillaume de Nangis fût bien mal instruit des affaires de Flandre et de Hainaut, pour dire, sous l'an 1228 : « Jeanne, comtesse de Flandre étant morte, les comtés de « Flandre et de Hainaut revinrent à sa sœur Marguerite, « femme de Bouchard d'Avesnes. » Il y a presqu'autant de fautes que de mots dans ce passage. Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, n'est morte qu'en 1244, et Marguerite, veuve de Bouchard d'Avesnes, avait épousé en 1223 Guillaume de Dampierre, et n'hérita de sa sœur qu'après sa mort. Il est singulier que dom Luc d'Acheri, dans son édi-

(1) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras, II, 403 et 404.

(2) Guillaume de Nangis, p. 139 dans la traduction de M Guizot.

(3) *Spicilegium operâ D. Lucæ* d'Achery. *Parisiis*, 1723, III, 31.

tion de Guillaume de Nangis, n'ait fait aucune note pour relever une faute aussi grossière. On a vu que Bouchard d'Avesnes avait été excommunié par Innocent III et Honorius III en 1216 et 1219, sans doute à la sollicitation de Jeanne, comtesse de Flandre, dont le mari était alors en prison. Marguerite, sa sœur, devenue libre, épousa Guillaume de Dampierre vers l'an 1223, selon le père Anselme, date que je préfère à celle que donnent les Bénédictins, qui est 1218; il fallait bien que la princesse eût vingt-et-un ans pour se décider ainsi à flétrir ses premiers enfans. Guillaume de Dampierre était parent de Philippe-Auguste, alors roi de France, comme l'observe Jacques de Guyse. L'historien ajoute avec raison que ce prince, oncle de Marguerite par son épouse, voulut que le noble et intrépide chevalier devînt ainsi beau-frère et peut-être héritier de la comtesse de Flandre. Philippe, retenant en prison Fernand de Portugal, fut bien aise de donner à ce prince un beau-frère qui lui était attaché et qui avait nécessairement du crédit sur sa belle-sœur. Quant à l'objection que fait Jacques de Guyse sur l'âge de Guillaume II de Dampierre, fils aîné de Marguerite, il a pu naître en 1224, et il avait vingt-sept ans lorsqu'il fut tué dans un tournoi à Trazégnies, l'an 1251. Ces faits peuvent très-bien se concilier. Les dates certaines que demande cet auteur à l'endroit cité (tome XV, p. 21 de cet ouvrage) sont donc fournies d'une manière plus plausible par le père Anselme que par les Bénédictins. Ce qui a embarrassé Jacques de Guyse, c'est qu'il partait d'une base fausse, en croyant que Marguerite n'avait épousé Guillaume qu'en 1244, après la mort de sa sœur Jeanne, date contraire au témoignage du père Anselme, de l'Art de vérifier les dates, et à l'époque des excommunications de Bouchard, toutes sollicitées par elle.

Le 21 janvier 1229, le comte de Bretagne fit une proclamation qui nous a été conservée. Il s'y plaint de ce que le roi l'a fait assigner à Melun pour le dimanche d'après Noël.

tandis qu'il aurait dû lui donner au moins quarante jours de terme; que le roi n'avait point siégé lui-même à la Cour, que la reine n'avait point communiqué aux barons qui devaient le juger le cahier de ses plaintes qu'il avait envoyé à Melun, que le roi venait enfin l'attaquer dans les fiefs qu'il tenait de lui en Anjou et dans le Perche, qu'il y avait tué des hommes, ravagé sa terre, et qu'il assiégeait enfin son château de Bélesme. En conséquence Mauclerc renonçait à son hommage, il déclarait n'être plus l'homme de Louis IX, et il le défiait (1). Cette protestation n'est pas datée en ancien stile, puisqu'il y est question du siége de Bélesme qui avait été fait en 1228, comme d'un événement récent, et que, dans le vieux stile, l'an 1228 s'étend jusqu'au jour de Pâques 1229, qui fut le 15 avril (2); ainsi la date du 21 janvier 1229, en vieux stile, nous conduirait en 1230, ce qui ne s'accorderait nullement avec l'histoire d'Angleterre, d'après laquelle je vais parler.

Quoique Henri III attendît avec impatience l'arrivée du

(1) Histoire des Français, par M. de Sismondi. Paris, 1826, *VII*, p. 58 et 59. Il cite Ducange, observations sur Joinville, édition in-folio, p. 44, etc. M. de Sismondi, p. 97, ne met la prise de Bélesme qu'après la proclamation, et place en 1230 la campagne du roi d'Angleterre, que Rapin de Thoyras met en 1229. M. de Sismondi ne paraît pas avoir étudié avec assez de soin la chronologie de cette époque. Elle est à la vérité fort difficile. Les Annales du règne de Saint-Louis par Guillaume de Nangis, ouvrage différent de la Chronique (il se trouve imprimé pour la première fois dans l'Histoire de Saint-Louis, par Capperonnier. Paris, 1761, p. 167) disent que le siége de Bélesme fut fait en hiver, et entrent dans de grands détails à ce sujet. Elles ajoutent que, lorsqu'il fut pris, Henri III retourna en Angleterre. On a vu que Bélesme fut pris en janvier 1229. Or, selon l'historien d'Angleterre que j'ai cité, Henri III ne débarqua en Bretagne qu'au printems de l'an 1229. Je reviendrai sur ce sujet au chapitre suivant.

(2) Table chronologique de l'Art de vérifier les dates.

printems de 1229 pour passer son armée en France, le séjour qu'il fit en Angleterre, pendant cet hiver, ne lui fut pas inutile. Dans cet intervalle, il obtint du clergé un présent considérable. Il en exigea encore un de la ville de Londres; et, pour ne laisser en arrière aucun moyen d'amasser de l'argent, il força les Juifs, qui étaient alors en très grand nombre dans le royaume, à lui payer une taxe de la troisième partie de leurs biens. Dès que le printems fut venu, il alla s'embarquer à Portsmouth avec son armée, et se rendit à Saint-Malo, où le comte de Bretagne alla le recevoir; après quoi, il lui mit entre les mains ses plus fortes places (1).

Les Français, qui avaient eu tout l'hiver pour se préparer, s'étaient postés dans le voisinage d'Angers pour lui fermer le passage du Poitou. Henri leur donna tout le loisir nécessaire pour se fortifier dans ce poste, pendant qu'il attendait à Nantes l'arrivée de quelques troupes qui devaient venir d'Irlande. Quoique, par la prudente conduite de la régente de France et par le confiance qu'inspirait la sagesse du jeune roi, parvenu alors à l'âge de quatorze ans, tous les mécontens du royaume eussent été soumis, et qu'ils eussent promis de demeurer en repos, ils ne virent pas plus tôt le roi d'Angleterre en Bretagne, et toutes les forces de Louis occupées de ce côté-là, qu'ils commencèrent à s'agiter. Ces mouvemens obligèrent le roi et la régente à quitter l'Anjou, pour aller s'opposer aux desseins des mécontens qui leur parurent plus dangereux que les progrès bien lents des Anglais. C'était alors pour Henri le moment d'agir vigoureusement et de profiter de cette conjoncture, d'autant plus que les Normands le pressaient d'aller dans leur pays où ils ne demandaient pas mieux que de le recevoir, pour le favoriser autant qu'il leur serait possible. Mais, quoiqu'il témoignât

(1) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras. La Haye, 1749, II, 405.

quelqu'envie de tourner de ce côté-là, on prétend qu'il en fut dissuadé par son favori qui lui fit entendre que cette entreprise était sujette à de trop grandes difficultés. Ensuite, comme s'il eût voulu faire comprendre aux Français mécontens qu'ils ne devaient rien attendre de lui, il se rendit en Guienne, pour y recevoir des Gascons le serment de fidélité. Enfin, après avoir perdu là beaucoup de tems, il revint en Bretagne, où il ne s'occupa qu'à des choses qui marquaient son peu d'inclination pour la guerre. Cette conduite donna lieu de soupçonner que ses ministres étaient d'intelligence avec l'ennemi à qui on donnait tout le loisir dont il avait besoin pour pacifier les troubles de son royaume. Effectivement, la régente profita d'un tems qu'on lui accordait si à propos, pour faire un accommodement avec les barons ligués. Ils s'y résolurent sans peine, quand ils virent que Henri ne *fesait* aucune démarche pour les soutenir (1).

Dès que la régente n'eut plus rien à craindre de ce côté-là, elle fit marcher l'armée vers la Bretagne, où Henri achevait de prodiguer son argent en fêtes et en divertissemens, comme si, en partant d'Angleterre, il n'avait eu dessein que de faire un voyage de plaisir. A la première nouvelle qu'il eut de l'approche des ennemis, ayant épuisé ses finances, et craignant d'avoir toutes les forces de la France sur les bras, il retourna honteusement en Angleterre. Ce ne fut même qu'avec beaucoup de peine qu'on le fit consentir à laisser une partie de ses troupes en Bretagne, sous le commandement des comtes de Chester et de Pembrook, pour soutenir le comte qu'il avait si mal-à-propos engagé dans cette guerre, ou plutôt par lequel il s'y était laissé entraîner. Ces seigneurs, moins timides que leur roi, ne laissèrent pas, avec ce peu de troupes, d'empêcher les Français d'entrer en Bretagne. Ils firent même des courses en Anjou et en

(1) Id., 405 et 406.

Normandie, d'où ils emportèrent un grand butin. C'est à cela que se termina cette expédition. Au lieu de procurer quelqu'avantage à Henri, elle ne servit qu'à lui attirer le mépris de ses sujets, qui ne voulurent plus entendre parler d'aucune entreprise contre la France, voyant qu'il avait si mal profité d'une conjoncture si favorable. Il en rejeta toute la faute sur l'infidélité du comte de la Marche et des Poitevins, qui ne lui avaient pas tenu ce qu'ils lui avaient promis (1). Mais il était lui-même la cause de leur changement, puisque, selon les apparences, ils ne l'auraient pas abandonné, s'ils l'eussent vu agir d'une manière qui leur eût pu faire espérer une puissante protection (2). Il termina la guerre sans aucun traité, ni paix, ni trêve, et en sacrifiant les intérêts du duc de Bretagne qui se trouva réduit à ses propres forces (3).

La Chronique de Nangis ne parle pas même de Henri III, sous cette année 1229. Elle dit seulement que Pierre, comte de Bretagne, affligé d'avoir perdu le château de Bélesme, recommença de nouveau à infester les terres du roi de France. Louis, irrité, rassembla encore une armée contre lui, marcha vers le château d'Adou, l'assiégea et le prit d'assaut. Il se transporta ensuite vers un autre château appelé Chantoceaux, qui se rendit à lui. Après avoir ainsi rabaissé Pierre, comte de Bretagne, le roi Saint-Louis gouverna en paix pendant plus de quatre ans le royaume de France (4).

J'ai voulu rassembler ici tout ce que dit la Chronique de Guillaume de Nangis sur la révolte des seigneurs français, en y joignant ce qu'ont dit les autres historiens anglais et

(1) *Acta publica*, t. I, p. 325.

(2) Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras, II, 406, et 675.

(3) Id., p. 675.

(4) Guillaume de Nangis, p. 31 dans le *Spicilegium* de D. Luc d'Acheri, pour le texte, et p. 139 dans la traduction de M. Guizot.

français sur ce sujet, afin d'éclaircir complètement les faits souvent mal exposés par cette Chronique. On y voit que cette guerre civile et étrangère, qui aurait pu embarrasser un souverain plus expérimenté, fut terminée par Louis, malgré sa jeunesse, sous la direction de sa mère. Il était dans sa quinzième année, lorsqu'elle fut entièrement apaisée. On voit par là ce que le gouvernement monarchique peut faire dans un pays où le nom de roi est respecté comme il doit l'être. Ces faits sont tellement importans qu'en y revenant dans les chapitres suivans, je ne craindrai pas de m'exposer à quelques répétitions que je prie le lecteur d'excuser. Aucun historien que je connaisse n'a bien approfondi cette partie essentielle de nos Annales. L'histoire du règne de Saint-Louis jusqu'à la croisade, malheureusement entreprise par ce prince en 1248, serait un sujet digne d'occuper un homme d'état. Les matériaux ne lui manqueraient pas. Ils sont au contraire tellement nombreux, qu'il serait difficile de les réunir et de les concilier, ainsi qu'on va le voir.

CHAPITRE XXXV.

Comment le duc de Bretagne engagea le roi d'Angleterre à faire la guerre.

En cette même année (1228) Pierre Mauclerc s'en alla au roi d'Angleterre, et lui fit entendre que s'il voulait, encore pourrait-il recouvrer le duché de Normandie, que le roi son père avait perdu. « Comment, » dit le roi, « pourrai-je le recouvrer? si j'avais lieu de « le croire, je m'en occuperais sérieusement. » — « Je « vous le dirai, » reprit le duc. « Le roi de France est « jeune et enfant, son âge ne lui permet pas de por- « ter la couronne. Il n'a pas été couronné du vœu des « barons, mais contre leur volonté; si donc vous mar- « chez contre lui, personne ne voudra l'aider. C'est « ainsi que vous pourrez réparer la perte que votre « père a faite. » Pierre Mauclerc fit tant et parla tant, que le roi Henri vint en Bretagne avec un grand nombre d'Anglais. Le duc assembla une grande armée et entra dans les terres du roi de France par la force des armes. Là ils commencèrent à dévaster et à brû-

ler les villes et les châteaux; les peuples furent tellement effrayés par ces désordres, qu'ils se réfugièrent dans les forteresses et dans les villes fortifiées; ils envoyèrent exposer leur situation au roi. Ce prince fut très irrité, et résolut de se venger. Il assembla une grande armée des communes des bonnes villes de son royaume, et prit la résolution de marcher d'abord contre le duc de Bretagne qui était le principal auteur de tous ces malheurs; il monta à cheval et vint droit au château de Bélesme que le duc avait reçu en garde du père de Saint-Louis quand il partit pour faire la guerre aux Albigeois; mais le duc retenait ce château par force et ne voulait plus le rendre. Le roi fit enclore tout le château et en commença *le siège*, qu'il ne quitta point malgré les rigueurs de l'hiver. Le froid était tel que les hommes ni les chevaux n'eussent pu le supporter sans la reine qui était venue au siège devant le château; elle fit *proclamer* dans l'armée que tous ceux qui voudraient *être bien* payés allassent abattre des arbres, noyers, pommiers, et tout ce qu'ils trouveraient de bois; elle leur ordonna de porter tous ces arbres à l'armée. A peine l'ordre fut-il donné, que les *varlets* allèrent abattre tout ce qu'ils trouvèrent et l'envoyèrent à l'armée sur de chevaux et des charrettes; ceux de l'armée firent de grands feux dans leurs tentes et leurs pavillons, de sorte que le froid ne put faire aucun mal aux chevaux. Aussitôt que le siège eut été mis tout autour, on courut à l'assaut; mais ceux qui étaient dans le château se défendirent si vigoureusement, que ce jour-là les

gens du roi ne purent y pénétrer. Le lendemain, le maréchal de l'armée fit assembler ceux qui savaient miner, et leur commanda de saper les fondemens du château, promettant de veiller à leur défense, lui et ses chevaliers. En effet ils commencèrent d'un côté à lancer des pierres et de l'autre à saper les murs; mais ceux de dedans se défendirent si bien qu'ils firent reculer les mineurs et fuir les chevaliers. L'assaut dura jusqu'à l'heure de nones; le château fut cependant entamé et creusé par dessous; le lendemain matin, le maréchal fit dresser deux machines; l'une jetait de plus grosses pierres, l'autre de plus petites; les grosses pierres furent jetées sur le château avec une telle force, qu'elles enfoncèrent le palais. Les pierres heurtèrent la maîtresse tour avec un tel choc, qu'elle s'écroula. Ceux de dedans se voyant si maltraités, ne surent quel parti prendre; car ils reconnurent que le château était en aussi mauvais état dessus que dessous, et qu'ainsi ils n'avaient pas aucun point d'appui : d'ailleurs le duc de Bretagne, en qui ils avaient une grande confiance, ne leur portait aucun secours; ils se rendirent donc au roi à discrétion. Quand le roi d'Angleterre apprit que Bélesme était pris, il manda le duc de Bretagne, et lui dit : « Vous me fesiez entendre et vous m'assuriez que ce jeune roi « ne trouverait aucun défenseur parmi ses sujets; je « vois au contraire qu'il a plus de troupes que moi et « vous ensemble n'en avons. S'il vient m'attaquer, « comment pourrai-je me défendre? je n'ai pas assez « de monde pour le combattre, et la saison n'est pas

« favorable pour faire la guerre. » Quand il eut ainsi parlé, il se sépara du duc, se mit en mer, et retourna en Angleterre, fort affligé et irrité de n'avoir rien fait.

OBSERVATIONS.

On voit que le siège de Bélesme est placé ici en 1229 comme dans la Chronique de Guillaume de Nangis, et comme dans l'Histoire de Saint-Louis du même auteur. Les détails qu'il donne (1) sont les mêmes. « Cette chouse », dit-il, « fu fète « ou temps d'iver, que si grand froys estait seur terre que à « painnes le povoit nulz soufrir. » Plus haut, il dit : « *Quant* « li roys d'Engleterre oi dire que li châtiaux de Belesme *es*- « toit pris, si ot paour, et s'en retourna à grant honte et à « grant vergoigne hastivement en Angleterre. » Il est clair que l'année est comptée jusqu'à Pâques dans la Chronique et dans l'Histoire de Guillaume de Nangis, comme dans le manuscrit de Jean Lefèvre. Ces auteurs sont *conséquemment* d'accord avec l'historien anglais Rapin de Thoyras qui place l'expédition de Henri III en 1229, en années du nouveau stile : seulement celui-ci la met au printems, et les autres en hiver. Nous trouverons des dates plus précises dans l'Histoire de Bretagne.

Dom Lobineau s'est chargé de l'écrire dans un tems où l'histoire de France et celle d'Angleterre n'étaient pas bien connues, et il s'est laissé induire en erreur par une ancienne chronique de Bretagne, qui à la vérité peut être exacte sur

(1) Histoire de Saint-Louis par Jehan sire de Joinville ; les Annales de son règne par Guillaume de Nangis ; sa vie et ses miracles par le confesseur de la reine Marguerite. Paris, 1761 p 167.

la marche de Henri III, mais qui se trompe pour la date; en voici la traduction d'après le texte latin (1).

« Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, fils de Robert, « comte de Dreux, fut duc de Bretagne à cause de sa femme « Alix. Il eut d'elle un fils, appelé Jean le Roux, et l'an du « Seigneur 1230, il eut une guerre avec Louis, roi de France. « Henri, roi d'Angleterre, vint à son secours, et descendit « avec une grande armée de l'île de Bretagne à Saint-Malo « qui en est voisine. Là le duc Pierre vint au devant du roi « avec son armée. Ils entrèrent ensuite dans le royaume de « France et commencèrent à dévaster notre patrie. Ils démo-« lirent plusieurs forteresses et plusieurs villes, excepté le « château de Bélesme que ce même duc de Bretagne retint « pour lui et qu'il garda long-tems en son pouvoir. Ils par-« coururent ainsi la France à cheval, et vinrent jusqu'à Bor-« deaux où ils demeurèrent un mois; à la fin de ce mois, le « duc avec ses Bretons traversa l'Aquitaine à cheval et vint à « Nantes; mais le roi d'Angleterre Henri resta à Bordeaux, « et retourna dans la suite en Angleterre par mer. Peu de « tems après, Louis, roi de France, vint à Angers, et fit la « guerre contre Pierre de Dreux son neveu (2). Cette guerre « dura long-tems entr'eux, et le roi y recouvra son château

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par dom Maurice. Paris, 1742, p. 40.

(2) Louis-le-Gros, roi de France, eut deux fils :

1° Louis-le-Jeune, roi de France, père de
Philippe-Auguste, roi de France, père de
Louis VIII, roi de France, père de Saint-Louis;

2° Robert Ier, comte de Dreux, père de
Robert II, comte de Dreux, père de
Robert III, comte de Dreux, frère de Pierre de Dreux, comte de Bretagne.

Il résulte de cette généalogie que Pierre de Dreux n'était pas neveu, mais oncle à la mode de Bretagne de Saint-Louis, roi de France, ou cousin issu de germain de son père.

« de Bélesme ; car l'an du Seigneur 1231, et le dixième jour « du mois de septembre, il y eut une convention faite en- « tr'eux sur quelques dissensions et controverses qui les di- « visaient depuis longtems. »

On voit que cette chronique mérite peu de confiance sur les dates et sur les faits ; elle est d'ailleurs rectifiée dans le même ouvrage par une autre chronique de Bretagne qui fixe la véritable année de la descente de Henri III (1); j'en donnerai aussi la traduction littérale.

« L'an 1229, c'est à dire à la fête de la sainte croix » *(le 3 mai)*, « à la suggestion de Pierre, comte de Bretagne, « Henri roi des Anglais débarqua de son île à Saint-Malo ; « et ensuite Louis, roi de France, fils de Louis, vint au de- « vant de lui à Angers le jour de l'Ascension » (le 24 mai).

« L'an 1230, la guerre se fit entre Louis, roi de France, « et Pierre, comte de Bretagne ; Henri, roi des Anglais, vint « en Bretagne au secours dudit Pierre. »

On voit qu'après avoir donné la véritable date, le chroniqueur s'est cru obligé de répéter celle de son prédécesseur, comme s'il y avait eu deux descentes, tandis que l'*histoire* d'Angleterre, qui doit nous diriger sur ce point, n'en donne qu'une.

De tout ce que je viens de dire, il résulte que la descente de Henri III, ayant eu lieu en 1229, il faut diminuer d'une année le récit des faits rapportés par dom Lobineau pour le mettre d'accord avec l'histoire d'Angleterre. Je vais répéter ici son texte avec ce changement (2).

« Sur la fin du mois de septembre 1228, le roi d'Angle- « terre, résolu de tenter la fortune et de s'embarquer pour la « France, malgré les oppositions et les délais de son grand jus- « ticier, assembla à Portsmouth toute la noblesse du royaume,

(1) Id., p. 110.

(2) Histoire de Bretagne, par dom Gui Alexis Lobineau. Paris, 1707, I, 225.

« qui s'y trouva en si grand nombre, qu'aucun de ses ancê-
« tres n'en avait jamais tant mis ensemble : il lui en vint en-
« core un nombre très considérable du pays de Galles, d'Ir-
« lande et d'Écosse; mais il ne se trouva pas la moitié des
« vaisseaux nécessaires pour l'embarquement. Henri s'em-
« porta contre le grand justicier, l'appela *vieux traître*, lui
« reprocha qu'il avait reçu de la reine Blanche cinq mille
« marcs d'argent pour faire échouer tous ses projets, tira
« l'épée sur lui, et l'allait tuer sans que Ranulfe, comte de
« Chester, et quelques autres se mirent entre deux. Le grand
« justicier se retira jusqu'à ce que la colère du roi fût passée;
« et, dans cette conjoncture, Pierre Mauclerc aborda à Ports-
« mouth le 9 octobre pour convenir de l'exécution d'un
« traité qu'il avait fait avec le roi d'Angleterre; il avait été
« arrêté que le duc conduirait ce prince en Bretagne; mais
« la saison étant trop avancée, il lui conseilla d'attendre à
« Pâques. Le roi le crut, congédia ses troupes, reçut le justi-
« cier en grace, et donna cinq mille marcs d'argent au duc
« pour garder sa terre dont il lui fit hommage, *envers et*
« *contre tous les Bretons*, en considération de quoi Henri
« lui rendit tout ce qu'il prétendait en Angleterre. »

Dom Lobineau a contesté la réalité de cet hommage; mais il est difficile de comprendre sur quoi il fonde sa dénégation; le fait est que cet hommage est rappelé dans une lettre du roi d'Angleterre au pape, par laquelle il se plaint de ce que Pierre Mauclerc lui avait manqué de foi après lui avoir prêté serment : *Nobis significavit quòd paratus erat ad servitium nostrum venire et de nobis in capite tenere.... cùm igitur monitis suis adquiescentes exercitum totiûs regni nostri convocassemus apud Portesmue, habentes in proposito transfretare in Britanniâ ad jura hæreditaria nostra perquirenda in partibus transmarinis, memoratus comes in eodem ibi applicans, coràm universis magnatibus terræ nostræ homagium nobis fecit de terrâ suâ Britanniæ et sacràmentum de fideli servitio nobis præstitit, et tunc ho-*

norem de Richemundiâ, in quo jus vindicabat, ei reddidimus; et plura alia feoda et terras ei dedimus non modicas (1).

Voilà pour le fait de l'hommage : quant aux termes de cet hommage, il est rapporté dans le recueil intitulé : *Acta publica inter reges Angliæ et imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates*, tome V, page 452 ; en voici le texte : « Jeo vous reconnoisse droiturel roy de France et à « vous, comme mon seigneur lige et droiturel roy de France, « face mon hommage pour ladite duché de Bretaigne, quel « jeo claime tenir de vous, monseigneur, et devienk votre « home lige de vie et de terrien, à vivre et mourir contre « toutes gens. » Il ne s'agit pas ici d'examiner sur quel fondement le roi d'Angleterre pouvait à cette époque prétendre au titre de roi de France (2).

On voit que Pierre Mauclerc fit bien hommage à Henri III, qui lui rendit Richemont, comme le dit Lobineau lui-même (3) : cet historien continue ainsi :

« Le duc s'en revint aussitôt; mais il ne fut pas longtems « sans être puni de la fausse démarche qu'il venait de faire; « le roi, qui savait tout le détail de son complot, le fit assi- « gner pour comparaître à Melun, le dimanche après Noël, « par devant les juges qu'il avait nommés : la reine devait s'y « trouver; mais le jeune prince, qui n'avait alors que treize « ou quatorze ans, ne voulut pas assister au jugement lui- « même. Le duc envoya à l'assemblée, pour faire représenter « aux barons qui lui avaient été nommés pour juges : que le « terme que le roi lui avait prescrit étant trop court, il de- « mandait que selon la pratique du royaume, on lui en as-

(1) Actes de Bretagne dans les Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne; par dom Morice. Paris, 1742, I, 898.

(2) Histoire de Bretagne, par M. Daru. Paris, 1826, II, 23 et 24.

(3) P. 225.

« signât un de quarante jours (1); ce qui n'était que pour « gagner du tems. Craignant néanmoins que, nonobstant sa « demande, les juges ne passassent outre, et ne le condam- « nassent sans avoir ouï ses défenses, il fit présenter un écrit « où tous les sujets de plainte qu'il avait contre le roi et con- « tre la reine étaient amplement déduits. La reine empêcha « (du moins le duc s'en plaignit) que cet écrit ne fût vu par « les barons; et le duc, par la sentence de l'assemblée, fut « déclaré *dessaisi* de tout ce qu'il tenait du roi en Anjou.

« Ce ne fut pas la seule mortification qu'il reçut; le roi as- « siégea encore en même tems Bélesme au plus fort de l'hiver. « Le duc irrité du siége et de la sentence, envoya un che- « valier du Temple à la Cour, pour déclarer de sa part qu'il « ne se tenait plus pour *homme* du roi, et qu'il le *défiait*. « C'était la pratique en ce tems-là que quand un vassal se « trouvait dans la nécessité ou dans la résolution de faire la « guerre à son seigneur, il se croyait hors d'atteinte de l'ac- « cusation de félonie, pourvu qu'avant de prendre les armes « contre lui, il lui déclarât qu'il lui rendait son hommage, « c'est-à-dire qu'il ne se tenait plus pour son sujet; vaine « cérémonie qui ne pouvait pas changer la nature des choses, « ni faire que ce qui était une révolte fût une guerre légi- « time » (2).

Voici l'acte ou la lettre par laquelle Pierre surnommé Mau- clerc se retira de l'hommage du roi (3).

« Universis præsentes litteras inspecturis Petrus « dux Britanniæ comes Richemond, salutem; Noveritis

(1) Voyez la lettre de Mauclerc, en Ducange, sur Joinville. Elle sera rapportée plus bas.

(2) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau. Paris, 1707, I, 225.

(3) Donné par Ducange. Histoire de Saint Louys. Paris, 1668. Observations, p. 44 et 45.

« quòd nos mittimus regi Franciæ per F. Templarium « latorem præsentium has præsentes litteras.

« Rex adjornaverat comitem Britanniæ ad domi- « nicam post Natale apud Melodunum, cui diei ipse « dominus rex noluit interesse : comes illuc misit, et « regi mandavit, quòd terminus quem ei posuerat, « non erat competens, quià non erat de quadraginta « diebus, et propter hoc requisivit alium terminum « competentem ab illis qui erant loco regis ibidem ad « faciendum quòd debent, et propter hoc comes fe- « cit scribi omnes querimonias suas et injurias, quas « rex et mater sua et sui ei fecerant, et scriptum « illud super querimoniis traditum fuit illis qui *erant* « loco regis; quod scriptum sicut factum fuit intelligi « comiti, noluit regina quòd ostenderetur baronibus « et probis hominibus Franciæ, imò aliter eis fecit « intelligi voluntatem suam; comes nunquàm potuit « habere emendationem de injuriis, et malis *sibi fac-* « tis per regem et suos; nisi hoc quod ipse rex fecit « desaisiri eundem comitem de eo quod ab ipso tene- « bat in Andegaviâ undè erat homo suus, et castrum « suum de Belismo, quod similiter ab ipso tenebat, « obsedit, et terram suam fecit destrui, et homines « suos fecit interfici. Hæc mala cum aliis malis fecit ei « rex sine defectû juris quem comes fecisset, et sine « eo quòd nunquàm fuisset adjornatus per regem, « nec antè, nec post, nisi ad dictum diem; propter has « injurias, et propter alias de quibus comes non potuit « habere emendationem, mandat ipse comes regi quòd « se non tenet plus pro homine suo, imò ab homagio

« suo recedit, et in hoc recessû intelligit comes diffi-
« dationem. Actum anno gratiæ 1229, die dominicâ
« in octavis B. Hilarii (1). »

Le jour de saint Hilaire est le 14 janvier, qui se trouvait un dimanche l'an 1229 (2); ainsi l'octave de ce jour, date de cet acte, qui était aussi un dimanche, était le 21 janvier. Il prouve clairement que dom Lobineau s'est trompé en mettant le siège de Bélesme et la descente de Henri III en 1230. Sa faute a cependant été copiée par dom Morice, qui n'a fait ici que l'abrégé de son prédécesseur et qui a supprimé la mention de cette lettre de Pierre de Dreux; le témoignage de ces deux auteurs a entraîné le président Hénault. Aucun d'eux n'a tenu compte du témoignage de la chronique et de l'histoire de Nangis, non plus que de celui de Rapin de Thoyras qui, écrivant une histoire très détaillée d'Angleterre sur les monumens, n'a pu se tromper sur l'époque d'un évènement aussi important que la descente d'un roi d'Angleterre en France. Reprenons à présent le récit de dom Lobineau en continuant d'anticiper ses dates d'une année.

« Bélesme dont le roi fesait le siège, est la principale ville « du Perche, sa juridiction s'étend seize lieues en long, et « son ressort comprend plusieurs autres villes et places, « comme la Perrière, Nogent le Rotrou et ses dépendances, « la baronie de Villerai, le comté de Clinchamp, les châtel- « lenies de Céton, de Preaux, du Tail, et autres; les comtes « du nom de Bélesme perdirent leur ville sous Henri Ier du « nom, roi d'Angleterre », l'an 1113 (3), « sur Guillaume

(1) Voyez d'Argentré, Fauchet, livre II des Poëtes français, et d'autres.

(2) Tables de l'Art de vérifier les dates.

(3) J'ajoute cette date d'après la Chronologie des comtes du Perche dans l'Art de vérifier les dates.

« Talvas fils de Robert, et comte de Ponthieu; il la donna « avec sa fille » naturelle (1) « Mathilde, à Rotrou II, comte « de Mortagne, qui prit le nom de comte du Perche; et Bé- « lesme demeura dans sa maison jusqu'à Guillaume (2), « évêque de Châlons » -sur-Marne, « son petit-fils qui mou- « rut en 1226 », le 18 janvier, nouveau stile. Après sa mort, Blanche, comtesse de Champagne, et Jacques, seigneur de Château-Gonthier, qui descendaient l'un et l'autre du comte du Perche, se disputèrent vivement sa succession; le roi Louis VIII, qui avait aussi des prétentions sur le Perche, le mit sous sa main par provision, et confia la garde de Bélesme à Pierre de Dreux, comte de Bretagne, en allant faire la guerre aux Albigeois; ce monarque étant mort la même année, Pierre cabala contre la reine Blanche, régente du royaume, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et fit fortifier Bélesme pour servir de place à la ligue; obligé de se soumettre, la garde de Bélesme lui fut conservée par le traité de Vendôme, conclu l'an 1227; mais bientôt il renoua ses intrigues; ce que le roi Saint-Louis ayant appris, il partit avec sa mère, pendant l'hiver de 1229, nouveau stile, et vint assiéger Bélesme (3).

« Pierre de Dreux n'avait d'autres droits sur Bélesme que « ceux qui lui étaient acquis par la donation contenue dans « le traité de Vendôme; et fonder ses prétentions, comme « quelques-uns l'ont fait, sur les droits de son père, c'est une « chose absurde. Robert II de Dreux, comte de Braine, son « père, ne s'étant qualifié comte du Perche qu'en vertu des « droits de la comtesse Harvise de Sarisbéri, veuve de Ro-

(1) J'ajoute encore ce mot sur la même autorité.

(2) Dom Lobineau dit *ou Jacques*; mais l'Art de vérifier les dates ne dit que Guillaume.

(3) Tout ce qui est ici depuis les guillemets est tiré de l'Art de vérifier les dates, qui place conséquemment ici le siége de Bélesme sous l'an 1229 nouveau stile.

« trou II, comte de Mortagne, et mère de Rotrou III, qui « était mineur lorsqu'elle épousa Robert II, comte de Braine; « ce qui ne pouvait pas créer un droit à son second mari sur « un bien qui appartenait aux enfans du premier lit. Le « comte de Champagne et le roi Louis IX étaient les seuls « qui eussent droit par leur naissance à la succession de l'é- « vêque de Châlons, dernier comte du Perche, parce que « Louis VII et Rotrou III avaient épousé deux filles du grand « Thibaut. C'est pourquoi le roi, par le traité de Vendôme, « avait disposé de Bélesme comme de son héritage en faveur « de Pierre Mauclerc, en lui cédant pour toujours la posses- « sion de cette ville et de ses dépendances. Véritablement il « y avait quelqu'ambiguité dans les termes de cette cession, « qui fesait que le roi était toujours en droit de prétendre « que ce n'était qu'en considération du mariage accordé entre « la fille de Pierre et le comte d'Anjou. Le comte d'Anjou « étant mort (1), et le duc s'étant ligué sur ces entrefaites « avec tous les ennemis du roi dedans et dehors le royaume, « le roi ne se contenta pas de lui avoir fait ôter par la sen- « tence de Melun tout ce qu'il avait eu en Anjou; il voulut « aussi lui ôter Bélesme, qu'il ne lui avait donné qu'à cette « occasion.

« Le château était très fort, et par sa situation escarpée, « et par la bonté de ses tours et de ses murs. Toutes ces rai- « sons devaient naturellement engager le roi, qui était jeune, « et n'était point encore endurci à la fatigue, à différer le

(1) Jean, comte d'Anjou et du Maine, cinquième fils de Louis VIII, né au mois de septembre 1219, fut accordé par traité passé à Vendôme, au mois de mars 1227, à Iolande de Bretagne, fille aînée de Pierre de Dreux, comte de Bretagne; mais il mourut jeune, sans avoir accompli le mariage, et fut enterré avec son frère aîné Philippe, dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Poissi, sous une même tombe de cuivre jaune, autour de laquelle sont écrits quatre vers latins qui sont leur épitaphe (Hist. de la maison de France, par le père Anselme, I, 82).

« siége. Mais, d'un autre côté, s'il attendait le retour de la « belle saison, il était à craindre qu'il n'eût toute l'armée « d'Angleterre sur les bras. Cette dernière considération le « fit résoudre à braver la rigueur de l'hiver, pour prévenir « ses ennemis.

« Il marcha donc contre Bélesme à la tête des communes « du royaume, et fit enfermer le château de tous côtés. Le « froid était extrêmement rude, et, sans les soins de la « reine, les troupes n'en eussent pu supporter la violence. « Elle fit publier dans le camp que l'on donnerait de grandes « récompenses à tous ceux qui voudraient aller couper du « bois et l'amener au camp. L'espoir du gain mit aux champs « tous les valets de l'armée ; ils coupèrent tous les arbres des « environs, fruitiers et autres, et amenèrent au camp une « telle quantité de bois que, pendant tout le siége, on fit de « grands feux dans tous les cartiers, qui préservèrent du « froid et les hommes et les chevaux.

« Tout étant prêt pour l'attaque, on alla à l'assaut. La « garnison était forte; elle se défendit vigoureusement, et « repoussa les troupes du roi. Le lendemain, le maréchal de « l'Ost, » Mathieu de Montmorenci (1), « fit assembler les « mineurs, et les attacha aux fondemens du château, pen- « dant que lui et ses chevaliers les soutenaient avec les gens « de trait, et que l'on montait encore à l'assaut d'un autre « côté, après avoir fait jouer contre les assiégés tous les « pierriers et autres machines. L'assaut dura jusqu'à trois « heures après midi, et finit comme le précédent, avec cette « différence pourtant que les fondemens du château demeu- « rèrent fort endommagés. Le troisième jour, le maréchal « fit jouer deux pierriers, dont l'un jetait de si grosses « pierres qu'elles brisèrent tous les dedans du château, et

(1) Ce connétable est nommé ici par M. Petitot, II, 13. Cet auteur ne fait pas la même faute que les deux historiens de Bretagne, et place le siége de Bélesme en 1229.

« firent enfin tomber la grosse tour, dont les mineurs avaient « déjà ébranlé les fondemens.

« Les assiégés voyant le mauvais état du château, et qu'il « ne leur venait point de secours de Bretagne, se rendirent « au roi qui pardonna aux habitans et à la garnison. Il était « déjà maître de la place quand le roi d'Angleterre, après « avoir fait à Reading la revue de son armée, fit voile de « Portsmouth le 30 avril, et aborda le 3 de mai à Saint-« Malo avec la plus grande partie de sa flotte. Le reste « aborda en d'autres ports de Bretagne; et toute l'armée « anglaise se réunit en peu de tems. Le duc remit au roi « d'Angleterre toutes les places fortes du pays, et engagea « beaucoup de nobles à lui rendre hommage; mais leur « exemple ne fut pas suivi par André de Vitré, et beaucoup « d'autres seigneurs qui fortifièrent leurs châteaux, et se « mirent en état de faire tête aux Anglais (1). »

Jean Lefèvre se trompe lorsqu'il dit qu'après la prise de Bélesme, situé aujourd'hui dans le département de l'Orne, arrondissement de Mortagne, Henri III retourna en Angleterre. Mais sans doute il se rembarqua pour aller à Nantes, dont Louis se rapprocha par terre, comme on va le voir.

(1) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau. Paris, 1707, I, 226. L'autre Histoire d'Espagne, par dom Morice, Paris, 1750, I, 160, dit à péu près la même chose.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le roi envoya à La Haye Paynel, et comment il alla en la terre du duc de Bretagne.

Le jour que le roi Saint-Louis prit Bélesme, il apprit que ceux de La Haye Paynel s'étaient déclarés contre lui. La reine Blanche, qui ne perdait de vue aucune affaire, fit venir devant elle un chevalier appelé Jean des Vignes, et lui commanda d'aller *sur-le-champ* en ce lieu, et de punir ceux qui ne voudraient pas lui obéir. Il quitta donc l'armée, emmenant avec lui de vaillans gens d'armes à cheval; il arriva bientôt dans la contrée qui s'était révoltée, et la soumit tout entière; car ils furent surpris, ne croyant pas que le roi pût les attaquer en tems d'hiver, ni détacher contr'eux une partie des troupes qui lui étaient nécessaires pour combattre le duc et le roi d'Angleterre. Ils se rendirent à discrétion. Le roi partit de Bélesme, et entra dans les terres du duc de Bretagne. Il vint à un château que l'on appelle Oudon. Il y mit aussitôt le siége et plaça ses gens tout au-

tour. La garnison résista de toutes ses forces; mais elle fut obligée de céder aux forces du roi, et se rendit. Quand ce château eut été pris, le roi s'avança vers un autre appelé Chanceaux. Ceux qui y étaient furent tellement effrayés d'une si grande armée et d'une attaque si soudaine, que ceux qui y commandaient en sortirent pour apporter leurs clés. Ils se rendirent en demandant que leurs biens leur fussent conservés. Le roi fit aussitôt entrer ses troupes dans le château pour s'en assurer la possession. Quand le duc vit de tels progrès, son orgueil s'abaissa, et il perdit courage. Il fit prier son frère le comte de Dreux, que le roi aimait, et ses autres amis, d'engager le roi à suspendre les dégâts que l'armée commettait dans ses terres. Quand le comte reçut cette commission de son frère, il fut très satisfait, ayant craint que le duc ne perdît ses terres, et pria le roi de les lui conserver. Il se rendit caution et garant que son frère n'attaquerait plus le roi. Le duc jura sur les évangiles que jamais il ne s'élèverait contre lui; il lui fit hommage, et lui donna de bonnes cautions et de bons ôtages, en s'engageant à ne plus marcher contre lui, ainsi qu'on vient de le dire. Après cette soumission, les autres barons devinrent plus souples, et nul d'entr'eux n'osa entreprendre la guerre contre le roi. Ce prince gouverna depuis pendant quatre ans tout entiers sans avoir aucun adversaire.

OBSERVATIONS.

Jacques de Guyse ne parle d'aucun de ces faits qui se trouvent dans la Chronique de Guillaume de Nangis, d'après laquelle je les ai rapportés. Les deux historiens de Bretagne ne disent rien de La Haye Pesnel que le père Daniel place en Normandie (1). Celui-ci met ce fait sous l'an 1229, et la descente de Henri III en 1230, avec les historiens de Bretagne, sans se mettre en peine de concilier cette contradiction. Quant à La Haye Pesnel, il y a effectivement un bourg de ce nom, chef-lieu d'une sergenterie du même nom, en Normandie, bien loin de Bélesme. Ce bourg était dans le diocèse et élection de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen. On y comptait cent cinquante-six feux. Il est situé sur un ruisseau, à deux lieues et deux tiers à l'est-sud-est de Grandville, et cinq et deux tiers au sud de Coutances (2). Il est aujourd'hui dans le département de la Manche, arrondissement d'Avranches. Foulques Painel ou Pesnel, sans doute seigneur de ce lieu, et Guillaume, son frère, avaient offert au roi d'Angleterre de lui conquérir la France, s'il voulait seulement leur donner deux cent soixante chevaliers (3).

La même année 1229, dès le mois de février, le jeune roi était venu assiéger Angers, qu'il prit après quarante jours de siége (4). Il prit ensuite Ancenis, Oudon et Champtoceaux, dont il se rendit maître en peu de tems. Il ne lui

(1) Histoire de France. Paris, 1755, p. 300.

(2) Dictionnaire de la France, par l'abbé Expilly, III, 739, article Haye.

(3) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, I, 229.

(4) Histoire de France, par le père Daniel. Paris, 1755, IV, 302. C'est le 24 mai que Louis vint à Angers. Voyez ci-dessus, p. 258.

en coûta pour entrer dans ce dernier château, que de passer la Loire et de se présenter aux portes. Aussitôt les habitans lui en apportèrent les clés et il y mit garnison (1). C'est ainsi qu'il faut lire les noms de ces deux châteaux fort importans parce qu'ils pouvaient servir pour fermer aux Nantais le cours de la Loire. Oudon est à droite de la Loire au-dessous d'Ancenis, dans le département de la Loire-Inférieure, arrondissement d'Ancenis; et Champtoceaux est vis-à-vis, dans le département de Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupréau. Or, Pierre Mauclerc avait amené l'armée anglaise à Nantes, dans le dessein d'entreprendre quelque chose; mais la présence de l'armée française postée si avantageusement rendit pour quelque tems tous ses desseins inutiles (2).

Les détails de cette expédition si glorieuse pour un roi de quatorze ans, n'appartiennent point à l'histoire du Hainaut. J'observerai seulement que les comtes de Flandre et de Champagne y accompagnaient le roi. Le comte de Champagne, dans la marche, avait conduit une fois l'avant-garde, et deux fois l'arrière-garde. Le comte de Flandre prétendit qu'il prenait sur lui en cela des avantages qui ne lui appartenaient pas; et, sur ce différend, ils se seraient brouillés ensemble si le jeune roi n'eût employé son crédit et ses prières pour les réconcilier. Il fut réglé que le comte de Flandre conduirait une fois l'avant-garde et deux autres fois l'arrière-garde, et que, dans la suite, ils partageraient tour à tour ces honneurs, et seraient alternativement l'un à la tête, l'autre à la queue de l'armée (3). Ce fut ainsi que la raison supérieure d'un enfant, guidé à la vérité par sa mère et par le connétable de Montmorenci, mais sachant se laisser

(1) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, I, 228.
(2) Id., p. 229.
(3) Id., ibid.

éclairer par une expérience plus consommée que la sienne, parvint à mettre la paix parmi ses troupes et à les conduire à la victoire.

Au reste, le comte de Flandre avait à venger contre Henri III une querelle personelle. J'ai dit (1), dans le volume précédent, que le roi d'Angleterre s'était beaucoup trop pressé de prendre le parti du faux Baudouin contre la comtesse Jeanne, épouse de Fernand. Je rapporterai ici sa lettre qui m'a paru nécessaire pour compléter cette histoire. J'en donne le texte dans les propres termes de Rymer.

De fœdere cum Baldwino (verone an ficto) comite Flandriæ ineundo (2).

A. D. 1225.

« Rex karissimo amico suo Balduino illustri co« miti Flandriæ et Hanoniæ salutem, et sinceram in « Domino dilectionem.

« Audivimus quòd, omnipotenti Domino vobiscum « misericorditer agente, à captivitate liberati, in ter« ram vestram venistis, ubi confluentes ad vos ho« mines vestri vos in dominum receperunt ut de« cebat.

« Lætati sumus gaudio magno, optantes et volentes « ut eadem fœderis obligatio, quâ confœderati fuisse « noscuntur antecessores vestri nobiscum, mutuo et

(1) Tome XV, p 367.

(2) Ce mot *ineundo* n'annonce qu'un simple projet de traité qui ne fut pas conclu parce que l'imposteur fut reconnu *fictus* et non *verus*.

« indissolubili nos et vos habeat amoris vinculo fœ-
« deratos, quod et vos ex parte vestrâ velitis.

« Sanè satis est industriæ vestræ notorium quòd « rex Franciæ utrumque nostrum exhæreditavit, et « optamus rogantes quatenùs, pro loco et tempore, « nobis in auxilio et consilio velitis assistere contrà « ipsum, qui parati sumus manum auxiliarem vobis « pro viribus extendere.

« Mittere autem velitis ad nos aliquem de vestris, « de quo confidatis, qui de statu vestro, et voluntate « vestrâ circà præmissa nos poterit certificare.

« Teste rege apud Westmonasterium undecimo « die aprilis (1). »

(1) Rymer's *fœdera*, t. I, p 277.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le roi d'Aragon conquit Maïorque.

En cette même année (1229) Jacques, roi d'Aragon, tint son parlement dans la cité de Barcelone; il manda tous les barons de son royaume, et tous les chevaliers; il leur dit que toute la Cour de Rome l'avait invité d'aller óutre mer exercer son courage contre les Sarrasins, qui étaient dans son voisinage et qui touchaient, pour ainsi dire, à son royaume. « Si vous le voulez, » leur dit-il, « jetez les ieux sur « ce roi de Maïorque, qui n'a ni amitié, ni estime « pour vous. Il possède une belle et bonne contrée, « que nous pouvons lui enlever si vous m'en croyez « et si vous m'aidez dans cette entreprise. Si Dieu « nous fait la grace de nous permettre de la conqué« rir, nous la partagerons entre nos amis loyalement : « Notre Seigneur y sera servi et honoré; la fausse loi « qu'ils observent sera détruite. » Les barons répondirent qu'ils étaient prêts à l'aider et à lui confier leurs corps et leurs vies, dont il pourrait disposer. Le

roi profita de la bonne volonté de ses barons; il rassembla l'armée la plus nombreuse qu'il put avoir et entra sur les terres de Maïorque. Les coureurs qui formaient l'avant-garde s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent : chèvres, bœufs et moutons; ils conduisirent ce butin à l'armée du roi d'Aragon, et tuèrent tous les Sarrasins qu'ils rencontrèrent. C'est ainsi que commença la guerre. On entendit les cris des Sarrasins fuyant vers les forteresses et vers les vallées de Burienne. Le roi d'Aragon marcha droit vers la ville de Maïorque en détruisant tout ce qu'il trouva sur la route. Il envoya vers les vallées de Burienne deux frères, bons chevaliers, qui s'avancèrent jusqu'à un château situé près d'une vallée. Là les deux frères se reposèrent jusqu'au lendemain. Lorsque le jour fut arrivé, ces deux frères ordonnèrent à leurs gens de revêtir leurs armes et de s'apprêter à marcher sur les ennemis. Leurs ordres furent exécutés. Pour eux ils s'avancèrent comme s'ils n'avaient eu personne à combattre, et n'attendirent pas leur compagnie. Mais à peine eurent-ils fait un quart de lieue en avant de leurs troupes, ou un peu plus, que les Sarrasins, qu'ils ne croyaient pas si près d'eux et qui étaient cachés dans les rochers, coururent sur eux et les environnèrent de toutes parts. Les deux frères, se voyant surpris, se mirent en défense; ils espéraient d'être bientôt secourus par leurs gens avant qu'on pût les faire prisonniers ou les tuer; mais les Sarrasins se hâtèrent de les attaquer. Ils les jetèrent à bas de leurs chevaux et les tuèrent. Quand ils les

eurent massacrés, ils tournèrent vers le château qui était à deux lieues de là. Les Aragonais étaient à cheval et sur le chemin. Ils trouvèrent leurs maîtres morts. Cette vue les surprit tellement qu'ils en furent étourdis, et qu'ils ne savaient plus que dire ni que faire. Ils regardèrent de tous côtés pour découvrir ceux qui avaient commis ce meurtre. Ils pensèrent que ceux qui en étaient les auteurs s'étaient tournés vers le château qui était devant eux. Ils s'y avancèrent aussitôt et assiégèrent ce château dès qu'ils l'eurent atteint. Les Sarrasins qui s'y trouvaient se défendirent vigoureusement; ils élevèrent des feux sur la plus haute tour du château, afin que les autres villes voisines pussent les voir et venir à leur secours. Les Aragonais poursuivirent leur attaque, et firent de tels efforts qu'ils entrèrent dans le château par les jardins et le prirent par force. Ils massacrèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent, hommes, femmes et enfans. Ils mirent le feu au château dans toutes ses parties, et retournèrent par le chemin direct qui les ramena vers le roi d'Aragon. Ils lui racontèrent le malheur qu'ils avaient éprouvé. Le roi fut extrêmement irrité et affligé de la mort des deux chevaliers. Il promit à Dieu qu'il ne retournerait pas en Aragon que cette mort ne fût vengée. Le roi de Maïorque, instruit des excès commis sur ses États, demanda du secours au roi de Grenade, au roi de Maroc et au prince d'Andalousie (1). D'un autre côté, il le fit

(1) Le texte dit au roi d'*Ammarot* et au prince d'*Ammacie*.

savoir au roi de Barbarie et à celui de Bougie pour être aidé et secouru. Quand il eut rassemblé son armée, il sortit de Maïorque en bataille contre le roi d'Aragon. De son côté, le roi Jacques avait bien ordonné ses troupes. Il leur rappela qu'elles étaient des modèles de chevalerie, et qu'elles prouveraient leur amour pour Dieu en frappant les Sarrasins. Quand les Aragonais furent à la portée des Sarrasins, ils tirèrent leurs glaives, et les deux armées se chargèrent. Les Sarrasins avaient un homme merveilleusement grand et fort. Il tenait une *guisarme* et s'avança vers le roi d'Aragon pour le frapper à tour de bras étendu de toute sa longueur. Le roi se détourna pour esquiver le coup, et un chevalier, qui se trouvait près du Sarrasin, frappa son cheval de sa lance jusqu'aux boyaux, en sorte que le Sarrasin tomba de sa monture. Sa tête s'inclina vers le roi, qui le frappa d'une épée longue et grêle entre la jointure de son casque et la *gorgerie*. Il lui perça la gorge de part en part. Quand le Sarrasin se sentit blessé à mort, il éleva sa *guisarme* et frappa un chevalier à qui il donna un si grand coup sur la tête qu'il lui abattit la joue entière jusqu'aux dents. Le chevalier tomba devant lui; mais le Sarrasin, entraîné lui-même par la force de son coup, tomba mort entre les piés du chevalier. La chute de ce Sarrasin fut un mauvais présage pour le roi de Maïorque, qui avait fondé sur lui l'espérance de la victoire. Lui et ses sujets furent saisis d'une grande peur en le voyant mort. Les Aragonais reconnurent aisément la folie

de leurs ennemis et voyant la faiblesse de leur contenance, il s'empressèrent de tomber sur eux et les frappèrent à grands coups. Les Sarrasins battus prirent la fuite et rentrèrent dans Maïorque. Les Aragonais les poursuivirent de si près qu'ils forcèrent aussi l'entrée de la ville dont ils tinrent les portes ouvertes jusqu'à ce que leur roi et tous ses gens y fussent entrés. Alors ils massacrèrent tous les Sarrasins qu'ils y trouvèrent, avec leurs femmes et leurs enfans. Le roi fit élever sa bannière sur la plus haute tour, afin que ceux qui arrivaient comprissent certainement qu'il était maître de la ville. Après cet exploit, ils se reposèrent des fatigues du combat. Ils trouvèrent en abondance des vins et des viandes pour se réconforter. Quand ils eurent fait quelque séjour, ils se mirent en chemin et vinrent à une autre ville appelée Vicenne (1). Ceux de cette cité, effrayés de la venue des Chrétiens, leur envoyèrent les clés, et se rendirent à la discrétion du roi. De là ils allèrent à une autre cité nommée Valence, où monseigneur saint Laurent est né. L'empereur de Rome Valérien (2) le fit brûler parce qu'il était chrétien. Quand ils furent arrivés devant la ville, ils envoyèrent dire aux habitans qu'il fallait livrer bataille ou se rendre. Les Sarrasins virent bien qu'ils ne pouvaient faire une longue

(1) C'est peut-être Iviça qu'il veut dire. Après avoir pris Maïorque, don Jayme prit Minorque et Iviça (continuation de l'Art de vérifier les dates, III, 61).

(2) Le texte écrit Dacien.

défense. Ils se rendirent à condition que ceux qui ne voudraient pas embrasser la religion chrétienne pourraient se retirer sains et saufs, et seraient conduits hors de la contrée, en emportant la moitié de leurs biens meubles. Le roi voyant que la ville pouvait se défendre, et que sa prise l'obligerait à une longue attaque, accorda ces conditions et promit de les tenir. Quand les habitans en furent instruits, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra dans la ville et se saisit des forteresses. Après que le roi eut conquis toute la terre de Maïorque, il en distribua une telle portion à ses gens et à ses barons, que tous furent satisfaits. La foi chrétienne s'étendit dans tout le royaume.

OBSERVATIONS.

Ferréras, dans son Histoire générale d'Espagne, raconte l'histoire de la prise de Maïorque, de la manière suivante :

L'an 1228, lorsque le calme eut été rétabli dans l'Aragon, le roi don Jayme pensa sérieusement à faire la guerre aux Mahométans de l'île de Maïorque, parce qu'ils infestaient les côtes de Catalogne. Il convoqua, pour cet effet, les États à Barcelone, où concoururent don Asparrague, archevêque de Tarragone, les évêques don Bérenger de Barcelone, don Guillaume de Girone, don Guillaume de Vich, don Pèdre d'Urgel, don Bérenger de Lérida, don Ponce de Tortose, et don Garcie de Huesca, avec un grand nombre d'abbés, et tous les principaux seigneurs aragonais et catalans. On y résolut l'entreprise de la conquête des îles de Maïorque et de Minorque; on fixa le nombre des troupes que l'on y em-

ploierait, et on régla tout ce qui concernait cette expédition (1).

L'an 1229, conformément à la résolution qu'on avait prise de faire la guerre aux Mahométans des îles de Maïorque et de Minorque, on avait fait tous les préparatifs nécessaires pour cette expédition, à laquelle don Bérenger, évêque de Barcelone, don Nugnèz Sanchez, comte de Roussillon, et don Guillaume de Moncada, vicomte de Béarn, voulurent avoir part avec la principale noblesse d'Aragon et de Catalogne (2). La maison de Fortia, ainsi appelée d'un château de ce nom, situé dans l'Ampurdan, petite province de Catalogne, sur les bords du golfe de Roses, voulut aussi s'associer aux exploits de son souverain. Pierre de Fortia fut un de ceux qui se signalèrent le plus sous son règne. C'est Félix de la Pègna qui le nomme dans ses *Annales de Catalogne*, tome II, livre 2, chap. 14, page 69.

La croisade que l'on avait prêchée à cette occasion, fit aussi que plusieurs personnes de Narbonne, de Provence et de Gênes, vinrent se ranger sous les enseignes du roi d'Aragon. Enfin on forma une armée de dix-huit mille combattans, dont seize mille étaient d'infanterie, et les deux autres de cavalerie. Pour la transporter, on équipa cent cinquante vaisseaux et beaucoup d'autres bâtimens : on les pourvut de tout ce qui était nécessaire. Tout étant en état le premier jour de septembre, l'embarquement se fit au port de Salon (3).

Salon ou Salo est un port d'Espagne, dans la Catalogne, à peu de distance et au sud-ouest de Tarragone. Michelot, dans le Portulan de la Méditerranée (4), en donne cette connaissance. Étant par le travers de la rivière de Tortose, lors-

(1) Histoire générale d'Espagne, traduite de l'Espagnol de Jean de Ferréras, par M. d'Hermilly. Paris, 1744., IV, 106.

(2) Id., p. 110 et 111.

(3) Id., p. 111.

(4) P. 38.

qu'on vient du détroit de Gibraltar, on commence à découvrir la pointe de Salo qui paraît comme une petite île noire, et quelques taches de sable blanc. On la voit de même du côté de l'est. La rade de Salo est vers l'ouest d'une longue pointe qui s'avance dans la mer environ une demi-lieue marine, ou 1425 toises (1). Elle est de moyenne hauteur, et a, presqu'à son extrémité, une vieille tour carrée, qui tombe en ruine et qui aide à la reconnaître. Un peu plus au dedans, sur la même pointe, il y a une autre tour octogone, c'est-à-dire de huit côtés, armée de trois pièces de canon pour la défense du mouillage. Vers l'ouest de cette tour, sur le bord de la plage, il y a une autre tour carrée avec quelques vieilles ruines aux environs, et deux magasins de pêcheurs près de la mer, éloignés de la grosse tour d'environ un quart de lieue vers le nord-ouest, c'est-à-dire de 710 toises.

Le mouillage ordinaire de Salo est entre ces deux tours, vis-à-vis de cette plage, à un bon quart de lieue. On y est par six, huit à neuf brasses (30, 40 ou 45 piés) d'eau, fond d'herbe vaseux; les ancres y tiennent si fort qu'on est obligé de les soulever de tems en tems. La commandante mouille plus proche de terre, et vers la grande tour, qui est sur une petite pointe où l'on peut porter une amarre; quelques autres galères en peuvent faire de même. On peut mouiller partout aux environs avec des vaisseaux et des galères; mais avec les vaisseaux on ne doit pas tant s'approcher de la plage, de peur d'un vent du sud, qui empêcherait de doubler la pointe si l'on voulait appareiller. Les traversiers de la rade de Salo sont les vents depuis l'est-sud-est jusqu'à l'ouest-sud-ouest; mais le sud y donne directement à plein. On observe cependant que ce vent n'y entre que rarement; mais la mer qui vient du sud fait beaucoup

(1) On sait que la lieue marine est de 20 au degré de l'ancienne division en 360, c'est à-dire de 2850 toises et quatre dixièmes

rouler, le vent nord-ouest ne laissant pas d'y être aussi fort violent, quoiqu'il vienne du côté de la terre. Environ quatre à cinq cens toises vers le nord-ouest de cette vieille tour qui est sur le bord de la plage, il y a quelques ruisseaux où l'on peut faire de l'eau. Tout ce terrein est fort bas, et l'on y voit plusieurs villes ou villages aux piés des montagnes; car environ deux lieues loin de la mer, ce sont toutes hautes montagnes. Vers le nord de la grande tour de Salo, environ à une lieue, il y a une petite ville nommée Villa-Secca, où plusieurs barques et autres bâtimens vont charger du vin. On y recueille quantité de figues (1). La latitude est de 41 degrés 8' 50" nord en la confondant avec celle de Tarragone qui en diffère peu; elle est conséquemment plus au midi que Barcelone, qui est à 41 degrés 21' 44" (2).

Lorsqu'on vient du côté de l'est, le long de la côte, et qu'on est à vingt-cinq ou trente milles de la pointe de Salo, on ne peut la voir qu'à huit ou neuf milles au large de la côte, parce qu'étant proche de la plage, on découvre premièrement la pointe de Tamaril, qui ressemble à celle de Salo; mais approchant tant soit peu, on découvre *celle* de Salo, qui paraît isolée, et par monticules et *terreins noirs*. En approchant ensuite, on y voit quelques taches de sable blanc, qui en assure la connaissance, aussi bien que la vieille tour élevée sur la pointe. On peut mouiller du côté de l'est la pointe de Salo, au cas qu'on ne la puisse pas doubler (3).

Tel est le port où la flotte aragonaise mit à la voile pour l'île de Maïorque. Quoique l'on fût extrêmement battu de la tempête, les matelots manœuvrèrent avec tant d'adresse, que le vaisseau qui portait le pavillon du roi, entra dans le

(1) Le grand Dictionnaire géographique, par La Martinière, art. Salo.

(2) Connaissance des tems pour l'an 1825. Paris, 1822.

(3) Le grand Dict., par La Martinière, art. Salo.

port de Palmera (1) ou plutôt Palma. C'est la capitale de l'île et de tout le royaume de Maïorque. Elle est située sur un golfe, dans lequel une digue, avancée de quinze cens pas, forme un port pour les petits vaisseaux; les grands vaisseaux de la marine royale mouillent dans le port de *Portopi*, éloigné d'une demi-lieue (2).

Dès que le vaisseau du roi fut entré dans ce port, il y fut heureusement suivi par les autres. On descendit à terre, où il fallut combattre parce que les Maroquins mahométans accoururent aussitôt les armes à la main, pour obliger les Chrétiens de regagner leurs bords. Le roi don Jayme chargea don Sanche, comte de Roussillon, don Raimond de Moncada, et le grand-maître des Templiers, de faire face aux insulaires avec leurs troupes; et ces seigneurs montrèrent tant de valeur, qu'ils mirent en fuite les Mahométans (3).

Le jour suivant, le roi de cette île parut à la tête d'une armée innombrable, rangée en ordre de bataille, pour combattre le roi d'Aragon, qui l'attendit de pié ferme. Au premier choc, les Chrétiens, accablés par la multitude d'ennemis qu'ils avaient en tête, furent contraints de plier; mais excités par le point d'honneur, ils firent de tels efforts, qu'ils regagnèrent plus de terrein qu'ils n'en avaient perdu. Au même instant, le roi maïorquin s'avança avec des troupes fraîches pour soutenir celles des siennes qui étaient sur le point d'être enfoncées, et les Mahométans, avec ce nouveau renfort, rétablirent leur ordre de bataille. A cette vue, don Guillaume et don Raimond de Moncada accoururent au secours des Chrétiens avec leurs régimens, et fondant tout à

(1) Histoire générale d'Espagne, traduite de Ferréras. Paris, 1744, IV, 111.

(2) Géographie publiée par Mentelle et Malte-Brun. Paris, 1803, IX, 98.

(3) Histoire générale d'Espagne, IV, 111.

coup sur le nouveau corps de Mahométans, ils les firent reculer; mais ils s'engagèrent si avant dans la mêlée, qu'ils furent massacrés par les infidèles. Les Chrétiens, consternés de la mort de ces deux braves chevaliers, perdirent courage, et le reste de l'armée mahométane étant survenu, ils commencèrent à se trouver en désordre. Don Jayme s'en aperçut et fit des prodiges de valeur, pour faire déclarer le sort des armes en sa faveur. Enfin tous les Chrétiens, à l'exemple du roi d'Aragon, chargèrent les Mahométans avec une telle vigueur, qu'ils les culbutèrent, les mirent en fuite et remportèrent une glorieuse victoire. Une pieuse tradition attribue ce succès au secours de saint George. Il périt un nombre prodigieux de Maïorquins, et les autres ne furent redevables de la vie qu'à la vitesse de leurs chevaux, et à la connaissance qu'ils avaient du pays. Le roi se retira dans la ville de Maïorque. Toute l'armée rendit d'abord graces à Dieu d'un bienfait tellement signalé; après quoi l'on s'occupa d'ensevelir les morts. On prit un soin particulier des corps de don Raimond et de don Guillaume de Moncada. Lorsqu'on revint en Espagne, on les emporta pour les placer dans les tombeaux que leurs ancêtres avaient fait bâtir au monastère des Saintes-Croix (1).

Après que l'armée chrétienne eut pris un peu de repos, le roi don Jayme la conduisit vers la ville qu'il investit de toutes parts. Les assiégés firent plusieurs sorties; mais ils furent toujours repoussés avec beaucoup de perte. Pendant que don Jayme fesait battre en brèche avec les machines de guerre employées à cette époque, le roi mahométan lui offrit divers avantages s'il voulait lui laisser la souveraineté de son île. Don Jayme refusa toutes ces propositions, de sorte que les machines continuèrent de battre la muraille, et y firent une brèche assez grande pour que les Chrétiens

(1) Id., p. 111 et 112.

pussent entrer dans la place malgré les Mahométans qui s'y opposaient vivement. Il y eut, dans ces attaques, quelque sang répandu de part et d'autre; mais les Chrétiens, animés par la résistance qu'ils trouvaient, s'emparèrent enfin de la place le 31 décembre. Les Mahométans sortirent de la ville par un autre endroit, pour se réfugier sur les montagnes, à l'exception de leur roi, d'un de ses fils et de beaucoup d'autres, qui furent faits prisonniers (1).

Tel est le récit de Ferréras, appuyé sur le roi don Jayme, dans sa chronique; la chronique de Barcelone, le moine de saint Jean de la Pégna, le moine de Ripol, Zurita, et les autres historiens d'Aragon. La guerre du roi d'Aragon contre les Mahométans maïorquins est décrite beaucoup plus au long par Mariana (2), et par l'abbé de Vayrac, livre VII de ses Révolutions d'Espagne (3), avec quelque variété néanmoins pour les circonstances et les événemens (4).

L'an 1230, aussitôt que les Chrétiens eurent conquis la ville de Maïorque, la grande mosquée en fut purifiée par les soins du roi don Jayme, de l'évêque de Barcelone, et des seigneurs de l'armée. Le roi proposa ensuite d'y établir un évêque; mais cette affaire n'eut pas lieu alors, sur les remontrances de l'évêque de Barcelone, qui prétendait que cette île dépendait de son diocèse, par la donation que le roi de Dénia et de Maïorque en avait faite; don Jayme se contenta donc de mettre dans la ville une bonne garnison, après quoi il se rembarqua pour ses États. Ayant pris terre, il alla au monastère de Poblète, rendre graces à Dieu de l'heureux

(1) Id., p. 112.

(2) Livre XII, chap. 14. Voyez les *Hispaniæ scriptores, Francofurti*, II, 575.

(3) Paris, 1724.

(4) Histoire d'Espagne, traduite de Ferréras. Note du traducteur. IV, 112.

succès de ses armes dans cette expédition. Il fit ensuite de nouvelles instances pour la consécration d'un évêque pour Maïorque, et l'évêque de Barcelone y consentit, de concert avec ses chanoines, pourvu qu'on leur laissât le droit de l'élection. Le roi en donna avis au souverain pontife; mais quoique sa sainteté approuvât ce qu'on lui demandait, elle jugea à propos de remettre l'exécution de cette affaire à un autre tems, sous prétexte que la conquête était trop récente, et qu'il n'y avait point de revenus suffisans pour qu'un prélat pût y subsister avec décence (1).

Par le fil de l'histoire, il paraît que le roi de Maïorque s'étant vu attaqué l'année précédente par le roi don Jayme, avait demandé du secours au roi de Valence, Abuzeit; et que celui-ci lui en refusa en considération de la trève qu'il avait avec le roi d'Aragon. Abuzeit se rendit suspect par ce procédé à Zaën, gouverneur de Dénia, et à la plupart des principaux Mahométans. Tous ceux-ci le soupçonnèrent de n'avoir ainsi abandonné le roi de Maïorque, que parce qu'il était secrètement chrétien, ou qu'il voulait le devenir. Zaën, profitant de leurs dispositions, convint avec eux d'ôter la couronne et la vie à Abuzeit; et comme la religion était le voile dont il couvrait son ambition, son parti grossissait de jour en jour. Abuzeit n'ignorait pas la conspiration tramée contre lui. Mais le peu de partisans qui lui restaient ne lui permettait pas de lutter contre l'audacieux Zaën. Il crut ne pouvoir se dispenser de céder au tems; c'est pourquoi il sortit de Valence avec son fils, et se retira en Aragon. Le roi don Jayme le reçut avec tous les témoignages possibles de bonté et de bienveillance; il lui assigna même des revenus considérables pour sa subsistance. Tel fut le moyen dont Dieu se servit pour faire entrer Abuzeit dans le sein de son

(1) Id., p. 112 et 113, texte de Ferréras, qui cite une chronique, Zurita, Abarca et les nouveaux historiens d'Aragon.

église. Zaën fut ensuite proclamé roi à Valence, quoique Ségorbe et d'autres places persistassent à reconnaître Abuzeit pour leur souverain (1).

Ferréras cite pour ces faits Zurita, Diago et d'autres. Mais il convient qu'en les plaçant sous cette année, il n'est pas d'accord avec Zurita, Abarca et d'autres, qui les placent sous les années précédentes. Cette chronologie lui a paru mieux s'accorder avec la suite de l'histoire (2), et cela me paraît ainsi. Elle s'accorde avec Jean Lefèvre qui, à la vérité, au lieu du roi de Valence, donne la ville de Valence à don Jayme. Cependant la continuation de l'Art de vérifier les dates (3), d'après le récit des auteurs arabes, place l'expédition de Maïorque après l'expulsion d'Abou-Zeid du royaume de Valence (4). Il paraît que cette question n'a pas encore été bien éclaircie.

Quant à saint Laurent, que Jean Lefèvre fait naître à Valence, il n'est pas d'accord avec Ferréras, qui le fait naître à Huesca en Aragon, d'après le témoignage des Anciens. C'est, dit-il, la gloire de la nation espagnole. Dans un âge peu avancé, il était passé à Rome, où il mérita par ses vertus héroïques la confiance des évêques de cette capitale de la chrétienté, lesquels l'élevèrent à la dignité d'archidiacre, et le chargèrent en cette qualité du soin de veiller sur les biens de l'Église, et de la distribution des aumônes. Informé que les juges avaient demandé au pape saint Sixte où était ce dépôt, il assembla les pauvres et le leur distribua tout entier, de crainte que ces impies ne le lui enlevassent. Lorsque l'on conduisit saint Sixte au supplice, il lui donna avis de ce qu'il avait fait, et lui témoigna une vive douleur

(1) Id., p. 118 et 119.
(2) Id., p. 119 et 120.
(3) III, 61 dans l'édition in-8°.
(4) Id., p. 59.

de ne point participer au bonheur qu'il avait de répandre son sang pour la foi. Le saint pontife, charmé de sa ferveur, le consola par l'assurance qu'il lui donna, qu'au bout de trois jours il triompherait glorieusement de ses persécuteurs, et obtiendrait par le martire la vie éternelle. Si le saint archidiacre eut (1) beaucoup de joie en entendant cette prophétie, il en éprouva bien davantage, lorsque, peu de tems après, le préfet Urbain, instruit qu'il était le dépositaire des aumônes des Chrétiens, le fit arrêter et conduire en prison. Urbain ne l'eut pas plutôt en son pouvoir, qu'il lui demanda où étaient les fonds des aumônes, et le saint lui présenta une grande multitude de pauvres, entre les mains desquels il lui dit qu'ils étaient déposés. Le préfet, irrité de cette réponse, lui ordonna d'adorer les dieux, ou de se préparer à mourir au milieu des flammes. Cette menace fut méprisée par le saint. Urbain, toujours plus irrité, commanda qu'on l'exposât au feu sur un gril où le martir, enflammé de l'amour sacré, se moqua du tiran, et donna, par sa fermeté, une preuve éclatante de la vanité des tourmens les plus rigoureux, contre ceux que Dieu fortifie de sa grace. Enfin saint Laurent termina sa vie par le feu, et obtint la couronne du martire à la gloire de la religion chrétienne, et à la honte de l'idolâtrie (2). Le pape saint Sixte était mort sur la croix, le 6 août 256, et saint Laurent, son archidiacre, fut brûlé le 10 du même mois (3).

(1) Histoire générale d'Espagne, traduite de Ferréras. Paris, 1742, I, 274. On trouvera une vie fort étendue de saint Laurent dans les Mémoires de Tillemont, pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, 1701, IV, 38.

(2) Id., p. 273.

(3) Mémoires ecclésiastiques de Tillemont, IV, 40. Jacques de Guyse se trompe, tome IV, p. 349, en plaçant le martire de saint Laurent sous l'empereur Dèce, mort sept ans auparavant.

Les Chrétiens enlevèrent le précieux corps de saint Laurent, et le gardèrent avec beaucoup de vénération et de soin. Il y a dans tout l'univers chrétien un grand nombre d'églises sous son invocation, mais surtout dans l'Espagne qu'il a tant honorée par son glorieux triomphe : entr'autres temples dont il est le patron dans cette province de la chrétienté, se trouve le château de l'Escurial, regardé par les Espagnols comme la huitième merveille du monde, où le roi d'Espagne, Charles II, mort le premier novembre de l'an 1700 à trois heures après midi, fut enseveli avec ses pères et aïeux, le jour même que Ferréras écrivait cette histoire de saint Laurent. Les pères les plus respectables de l'Église latine parlent de lui avec éloge. On peut consulter Prudence dans l'himne de saint Laurent; saint Ambroise, livre 1er des Offices, chapitre 41, et livre 2, chapitre 28; saint Augustin, sur saint Jean, traité 27; et dans les sermons 3, 37, 38, 111 et 123; saint Maxime dans trois sermons; saint Léon, pape, dans un sermon; saint Pierre Chrisologue, dans le sermon 135; et d'autres dans la bibliothèque de Combefis, au 10 d'août, jour auquel la mémoire du saint est célébrée dans tous les martirologes. On peut encore voir Baronius dans ses notes sur le martirologe romain, et dans les Annales, à l'an 261. Parmi les écrivains espagnols, consultez Moralès, Garibai, Mariette, Padilla, Villégas, Ribadeneira, et plusieurs autres (1). Sur la prétention qu'ont les Espagnols que saint Laurent était de leur pays, voyez le livre intitulé : *Francisci Perezii Bayeri Damasus et Laurentius, Hispani, asserti et vindicati*; *Romæ*, 1756, in-4°.

Mais Mérenda a combattu leur prétention, et a prouvé que saint Laurent était romain de naissance, dans ses *Opera S. Damiani*, c. 24, § 3, p. 146. La même chose est expressément marquée dans l'ancien sacramentaire appelé Léonien, et publié par Bianchini, tome IV, *Operum Anastasii bi-*

(1) Histoire générale d'Espagne, traduite de Ferréras, I, 275.

bliothecarii Prolègomena XXXVIII. Le savant éditeur d'Anastase prouve encore ce sentiment dans un autre ouvrage. Voyez *Adnotationes in libellum orationum antiqui ritûs Gothic. Hispan.*, tome I, partie 1. *Apparat. in Psalter. cardinalis Thomasii*, p. 291 et 293, édition de l'année 1741 (1).

Sur ce que les Espagnols disent du père et de la mère de saint Laurent, on peut voir ce que dit Tillemont (2), qui ne paraît pas y ajouter foi.

(1) Vies des Saints, par Godescard. Paris, 1826. Vie de saint Laurent, martir; elle est très bien rédigée.

(2) Mémoires pour l'hist.声 ecclés., IV, 597.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roi fit la paix des clercs et des bourgeois de Paris; comment l'abbaye de Saint-Denis fut renouvelée.

Le roi fonda une abbaye de l'ordre de Cîteaux dans l'évêché de Beauvais, auprès de Beaumont-sur-Oise, dans un endroit appelé Royaulmont; il y mit un abbé et un couvent pour le service de Dieu et y attacha de gros revenus pour les soutenir. Pendant que le roi était occupé à cette fondation, il reçut la nouvelle que les clercs et les bourgeois de Paris s'étaient tellement animés les uns contre les autres, que plusieurs clercs et plusieurs bourgeois avaient été tués : car il y avait eu une mêlée, et comme les clercs n'avaient pas obtenu un plein succès, ils s'irritèrent et dirent qu'ils iraient faire leurs études dans une autre contrée. Le roi d'Angleterre, ayant appris ce différend, leur fit dire qu'ils pouvaient venir en Octovefort (1),

(1) C'est-à-dire à Oxford.

et qu'il leur donnerait des maisons où ils seraient exemts de tous droits jusqu'à dix ans, et où ils auraient plusieurs autres franchises s'ils y voulaient demeurer. Mais le roi de France ne voulut pas que le clergé s'éloignât de lui; il fit la paix entre les bourgeois et les clercs. Il parvint à rétablir les choses. Les clercs demeurèrent à Paris; ils reprirent leurs leçons et recommencèrent leurs lectures. Le roi le voulut ainsi pour que le clergé et la chevalerie continuassent d'être toujours ensemble. Dans l'ancien tems, le clergé demeurait à Athènes, et la chevalerie en Grèce. Ensuite ils partirent, et vinrent s'établir à Rome. D'abord le clergé, blessé par l'orgueil des Romains, vint en France, et ensuite la chevalerie. C'est ce que signifie la fleur de lis dessinée aux armes du roi de France. En effet, elle est composée de trois feuilles; celle qui est au milieu désigne la foi chrétienne, les deux autres sont le clergé et la chevalerie qui doivent toujours être prêts à défendre la foi chrétienne. Tant que ces trois choses demeureront ensemble, foi, clergé, chevalerie, le royaume de France sera fort et ferme; il sera plein de richesses et d'honneurs.

Eudes, abbé de Saint-Denis, en France, dirigea tous ses efforts pour le renouvellement de l'église de Saint-Denis, car on n'y avait fait aucune réparation depuis le tems du roi Dagobert, qui le premier l'avait fait construire à cause du grand amour qu'il avait pour ce glorieux martir et ses compagnons. Lorsqu'il l'éleva toute nouvelle, il la fit couvrir de fin argent

sans autre métal; elle demeura ainsi couverte jusqu'au tems de Charles-le-Chauve, qui prit tout l'or et l'argent qui était dans l'église, et la fit découvrir pour soutenir les grandes guerres qu'il eut de son tems. D'ailleurs les voûtes étaient si vieilles et si gâtées, qu'elles étaient prêtes à s'écrouler. L'abbé n'osait rien renouveler parce qu'elle avait été dédiée au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. On n'osait pas reconstruire ni réparer l'église qui avait été visitée par un si haut seigneur. Il prit conseil du roi de France, et lui montra l'état des choses. Le roi envoya des messagers au pape pour savoir ce qu'il voulait que l'on fît. Le pape lui écrivit en ces termes : « Beau et cher « fils, si Notre Seigneur visita l'église pour l'amour « du glorieux martir et de ses compagnons, il n'eut « pas la volonté de rendre cette église indestructible « ni éternelle. Vous devez savoir que tout ce qui se « trouve sous le cercle de la lune est corruptible, et « ne peut toujours demeurer dans le même état. Ainsi « nous mandons que l'église doit être refaite, en sorte « que l'on puisse y servir et honorer Notre Seigneur. » Il arriva que l'année suivante, qui fut l'an 1231, le saint clou qui avait attaché sur la croix le corps de Notre Seigneur, et que Charles-le-Chauve, roi de France et empereur de Rome, avait donné à l'église, tomba du vase où il était renfermé, lorsqu'on le donnait à baiser aux pélerins, et fut perdu dans la foule et la presse des gens qui le baisaient. Quand le roi apprit la nouvelle de cet événement, il en fut éminemment affligé, et dit qu'il aimerait mieux avoir

perdu la meilleure ville de son royaume. Il fit crier par tout Paris, dans les rues, les places et les carrefours, que celui qui pourrait découvrir et trouver le saint clou aurait cent livres parisis, et celui qui, l'ayant trouvé, le rapporterait avec certitude aurait cent cinquante livres parisis, sans qu'il pût lui être fait aucun mal. Quand ceux qui l'avaient trouvé apprirent qu'ils auraient les cent livres, ils vinrent chez le pénitencier de l'évêque, et lui déclarèrent en confession comment ils l'avaient trouvé. Le pénitencier promit de les garantir de tout danger, et leur donna les cent livres. C'est ce que nous apprend Vincent de Beauvais au chapitre 137 du trente-et-unième livre de son *Miroir Historial*.

L'an 1233, il s'éleva une grande dissension entre les bourgeois de Beauvais, parce que les petits attaquèrent les Grands, et dans cette tempête plusieurs Grands furent tués. Plusieurs des petits furent pris à cette occasion et envoyés en diverses prisons du royaume d'où ils furent enfin rachetés par une grosse somme d'argent. L'évêque de cette ville, Milon, fut soupçonné d'avoir favorisé les petits; le roi Louis, comme juge souverain, mit l'évêché en sa main, et son diocèse fut mis en interdit pendant plusieurs années. L'évêque de Beauvais, Milon, entreprit à cette occasion le voyage de Rome; mais il mourut en chemin. Geoffroi, qui lui succéda, insista contre le roi en cette cause; le chagrin qu'il en éprouva fit qu'il ne conserva son évêché que peu de jours, et il mourut. Robert, qui remplaça Geoffroi, composa avec le

roi et fit la paix. L'interdit fut ainsi levé sur tout le diocèse.

OBSERVATIONS.

Ce chapitre renferme un grand nombre de faits que je détaillerai successivement.

L'abbaye de Royaumont, *regalis mons*, était une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dans la province de l'Ile de France, diocèse de Beauvais. Elle était située près de l'Oise et du bourg de Beaumont, à une lieue de Luzarche, sur le ruisseau de Baillon et sur un canal de celui de Thesve. Cette abbaye fut fondée au mois de janvier 1227, par saint Louis, pour cent quatorze religieux. Ce saint roi travailla lui-même au bâtiment de l'église, et l'enrichit de plusieurs dons considérables. Il y allait souvent passer quelques jours en solitude; il y servait les malades, et mangeait dans le réfectoire. On y voyait les tombeaux de plusieurs de ses enfans morts jeunes. Le revenu de cette abbaye était de vingt mille livres pour l'abbé (1). Il n'y a plus aujourd'hui qu'une filature de coton et une portion de la commune du Lys, qui fait partie du canton de Neuilly-en-Thel, arrondissement de Senlis, département de l'Oise, à quatre kilomètres ou une lieue de Luzarche, quinze kilomètres ou trois lieues et demie de Senlis (2).

L'an 1229, pendant que la reine Blanche veillait pour le repos de la France, il arriva entre les écoliers de l'Université de Paris et les habitans du faubourg Saint-Marceau une

(1) Le grand Dictionnaire historique, par La Martinière. Paris, 1768, art. Royaumont.

(2) Dictionnaire universel de la France. Paris, 1804, art. Royaumont.

querelle qui, bien que légère en apparence, eut de très fâcheuses suites. Quelques écoliers clercs étant allés pour se divertir le lundi et mardi gras (26 et 27 février) 1229, après avoir joué quelque tems, entrèrent dans un cabaret, et s'y arrêtèrent à boire. Là ils prirent querelle avec l'hôte sur le prix du vin. Des paroles, ils en vinrent aux coups, et se chargèrent mutuellement. Les voisins, accourus au bruit, délivrèrent le cabaretier des mains des clercs, et mirent ceux-ci en fuite, après en avoir battu plusieurs, et blessé quelques-uns. Les écoliers étant rentrés dans la ville avec leurs habits déchirés, excitèrent leurs camarades à la vengeance. Dès le lendemain, plusieurs, armés de bâtons et d'épées, vont au faubourg Saint-Marceau, entrent de force dans le cabaret, y brisent tout ce qui s'y trouve sous leurs mains, répandent le vin sur le pavé, et de là, courant dans les rues comme des furieux, frappent tout ce qu'ils rencontrent, hommes, femmes, indifféremment, et en laissent plusieurs sur le carreau à demi morts. Le doyen de Saint-Marcel en porta aussitôt plainte au légat Romain de Saint-Ange et à l'évêque de Paris, qui tous ensemble allèrent trouver la reine régente, et la supplièrent de ne pas (1) laisser ce désordre impuni. Elle commanda sur-le-champ au prévôt de Paris et à ses archers d'aller sur le lieu, et de punir sévèrement les auteurs d'une telle violence. Ils obéirent sur-le-champ, et trouvèrent hors des murs de la ville plusieurs clercs qui se divertissaient. Quoiqu'ils fussent sans armes, et la plupart, sans doute, fort innocens de ce qui s'était passé, les archers se jetèrent sur eux impitoyablement; quelques-uns de ces clercs furent blessés, dépouillés et même tués. Le reste se sauva dans les vignes et dans les carrières des environs. On trouva au nombre des morts deux clercs de

(1) Histoire de la ville de Paris, par Félibien et Lobineau. Paris, 1725, I, 277. On y cite Matthieu Paris, *Hist.*, p. 298, et l'Histoire universelle, tome III, p. 132.

grande considération, dont l'un était flamand, et l'autre normand. Les vrais auteurs de la querelle étaient des écoliers picards. Les professeurs de l'Université, irrités de cette injuste barbarie des archers, suspendirent leurs exercices ordinaires, et vinrent en corps à leur tour demander une réparation à la reine et au légat. Ils représentèrent qu'il n'était pas juste de punir toute l'Université pour la faute de quelques misérables; ils observèrent que l'on devait se contenter de châtier les coupables sans étendre la punition sur des innocens (1).

L'Université n'ayant reçu la satisfaction qu'elle attendait, ni de la reine ni du légat, ni de l'évêque de Paris, auquel elle s'était aussi adressée, prit le parti de cesser les exercices académiques, si bien que peu à peu tous les professeurs et les écoliers se dispersèrent de côté et d'autre, sans qu'il restât à Paris un seul docteur qui eût quelque réputation. La plupart jurèrent même, en se retirant, de ne jamais revenir qu'on ne leur eût donné satisfaction. Les uns se rendirent à Angers, les autres à Orléans, et donnèrent, comme l'on croit, naissance aux universités de ces deux villes. Il y en eut qui allèrent à Toulouse, d'autres jusqu'en Italie et en Espagne. Quelques-uns passèrent en Angleterre, où ils furent attirés par les offres obligeantes que leur fit le roi Henri III, de leur donner telle ville de ses États qu'ils voudraient choisir, avec toute sorte de liberté et de sûreté, comme on voit par sa lettre d'invitation à l'Université de Paris, en date du 16 juillet de la treizième année de son règne, qui est 1229 (2).

On ne pouvait cependant voir sans peine les sciences comme exilées de Paris, et l'académie la plus florissante de l'Europe devenue tout d'un coup comme déserte, par un événement aussi peu important que celui qu'on vient de

(1) Id., p. 278.
(2) Id., p. 279. Il cite l'Histoire universelle, p. 133.

rapporter. Pendant les deux années suivantes, ce ne furent que procédures de tous côtés. Le légat et l'évêque de Paris frappèrent d'excommunication les docteurs qui entreprenaient de leur autorité de faire des bacheliers à Angers et ailleurs. L'évêque de Paris et le chancelier de son église étaient surtout animés contre l'Université à cause des bornes qu'elle s'efforçait toujours de mettre à leur autorité. L'archevêque de Sens, dans un concile de sa province, priva du revenu de leurs bénéfices ceux de l'Université que leur serment empêchait de revenir à Paris. Le roi même rendit quelques arrêts contr'eux. Les dominicains profitèrent de cette occasion pour avoir une chaire de théologie, par la faveur de l'évêque et du chancelier de Paris; ils trouvèrent ensuite le moyen d'en avoir une seconde; et cette multiplicité causa de grands troubles. Albert le Grand fut un des premiers dominicains qui enseigna à Paris, et eut pour disciple saint Thomas : l'élève surpassa son maître et y professa avec une réputation (1) qui subsiste encore aujourd'hui.

L'Université, maltraitée de toutes parts, députa vers le pape Grégoire IX qui, touché des maux que pouvait causer l'interruption des études dans la capitale du royaume, en avait déjà écrit fortement au roi et à la reine Blanche, en les priant d'agréer que les évêques du Mans et de Senlis, avec Jean, archidiacre de Châlons-sur-Marne, traitassent de cette affaire devant eux en son nom. Enfin le pape, continuant d'interposer son autorité, parvint à calmer cette importante discussion : rien n'y contribua mieux que les nouveaux réglemens qu'il dressa pour établir un ordre régulier entre les maîtres et les étudians, sans oublier tous ceux qui avaient quelque autorité sur eux, comme l'évêque et le chancelier de Paris. Le pape obligea par la même bulle l'Université à retourner à Paris, après qu'elle aurait été remise par le roi en possession de ses priviléges, et touché une somme

(1) Id., ibid. On y cite l'Hist. univ., p. 136.

d'argent pour les intérêts civils, en réparation de l'insulte qu'elle avait reçue des bourgeois. Enfin les maîtres et les écoliers furent déclarés absous de toutes les censures fulminées contr'eux. On peut voir toutes les autres lettres que le pape écrivit au roi et à la reine pour les engager à mettre désormais ceux de l'Université à couvert de toute violence de la part des bourgeois de Paris. Il écrivit aussi à l'évêque, au doyen de Saint-Marcel et à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, pour les exhorter à contenir leurs vassaux. Dans sa lettre au roi, le pape lui dit : « Il importe à votre honneur et à « votre salut que les études soient rétablies à Paris comme « auparavant. » Il finit par le prier de favoriser l'exécution de son réglement; de faire observer le privilége accordé par le roi Philippe à l'Université, et d'ordonner qu'à l'avenir les logemens des écoliers soient taxés par deux docteurs et deux bourgeois, afin que ceux-ci n'abusent pas du besoin qu'en ont les étudians pour les louer trop cher. La lettre est du 14 avril 1231, et fut bientôt suivie d'une autre par laquelle il lui recommanda les deux docteurs Geoffroi de Poitiers, et Guillaume d'Auxerre, qui avaient sollicité à Rome la cause de l'Université, et qui craignaient de n'être pas bien reçus à leur retour en France. Ainsi furent rétablies les sciences dans Paris, où elles continuèrent à fleurir comme auparavant (1). Grégoire IX y contribua sans doute beaucoup par ses conseils ; mais le jeune roi eut le mérite de l'exécution, et la Chronique de Nangis (2) ne parle que de lui.

Le collége de l'Université d'Oxford, auquel Henri III appela les professeurs de l'Université de Paris, rapportait son origine à Alfred le Grand; mais cette fondation avait été détruite et la dot dissipée long-tems avant le commencement du treizième siècle. Guillaume, archidiacre de Durham, qui

(1) Id., p. 278 et 279. On y cite l'Histoire universelle, p. 141, 144 et 145.

(2) Sous l'an 1230. *Spicilegium*, p. 32.

légua trois cent dix marcs d'argent à l'Université, peut être considéré comme le véritable fondateur de ce collége, puisque le terrein sur lequel il est construit et une partie des terres qui y sont annexées ont été achetés par cet archidiacre, qui mourut en 1249 (1). Ce fut sans doute pour seconder son zèle que le roi d'Angleterre proposa des logemens aux professeurs de l'Université de Paris.

Ce que Jean Lefèvre dit à cette occasion de saint Louis et de la marche qu'ont suivie les sciences est tiré presque textuellement de Guillaume de Nangis qui s'exprime ainsi sous l'an 1230 (2) : « Il s'éleva à Paris une grande dissension « entre les écoliers et les bourgeois. Des bourgeois avaient « tué quelques clercs; c'est pourquoi les clercs, quittant Pa- « ris, se dispersèrent dans différentes contrées du monde; ce « que voyant le roi saint Louis, il s'affligea grandement de ce « que l'étude des lettres et de la philosophie, par où s'ac- « quiert le trésor de la science, qui excelle et l'emporte sur « tous les autres, s'était retirée de Paris. Elle était venue « d'Athènes à Rome, et de cette ville en France, avec les « honneurs de la chevalerie, par les soins de Charlemagne, « à la suite de Denis l'Aréopagite, grec, qui, le premier, « répandit à Paris la foi catholique. Ce très pieux roi, crai- « gnant qu'un si grand et tel trésor ne s'éloignât du royaume, « parce que (3) la sagesse et la science, *sapientia et scientia*, « sont les trésors du salut, et de peur que le Seigneur ne lui « dît : — Parce que tu as méprisé la science, je te rejette- « rai (4), — manda auxdits clercs de revenir à Paris, les reçut « à leur retour avec une grande clémence, et leur fit faire « une promte réparation par les bourgeois, de tous les torts

(1) Histoire d'Angleterre, du docteur Henry, traduite par Cantwel. Paris, 1792, IV, 419.

(2) *Spicilegium*, p. 32. Traduction de M. Guizot, p. 140.

(3) *Divitiæ salutis sapientia et scientia.* Isaïe, XXXIII, 6.

(4) *Quià tu scientiam repellisti, repellam te.* Osée, IV, 6.

« qu'ils avaient eus précédemment envers eux. En effet, « si un trésor aussi précieux, aussi salutaire, que celui « de la sagesse, eût été enlevé au royaume de France, « le lis, emblème des rois de France, serait étonnamment « défiguré; car depuis que Dieu et Notre Seigneur Jésus-« Christ voulut que le royaume de France fût illustré « plus particulièrement que les autres royaumes par la foi, « la science et la chevalerie, les rois de France eurent cou-« tume de porter sur leurs armes et leurs bannières une « fleur de lis peinte à trois feuilles, comme pour dire à tout « le monde que la foi, la science et l'honneur de la cheva-« lerie, par la providence de Dieu, se trouvent davantage « dans notre royaume que dans tous les autres. En effet, les « deux feuilles pareilles, qui signifient la science et la « chevalerie, gardent et défendent la troisième feuille, qui « signifie la foi, et qui est placée plus haut au milieu des « deux autres; car la foi est gouvernée et réglée par la « science, et défendue par la chevalerie. Tant que, dans le « royaume de France, ces trois feuilles seront unies en-« semble en paix, vigueur et bon ordre, le royaume subsis-« tera; mais si on les sépare, ou si on les arrache du « royaume, le royaume sera divisé et tombera. »

Ce passage est remarquable. On y affirme que la science est venue d'Athènes à Rome. Cependant, dit un auteur très éclairé (1), les Athéniens ne sont pas fondés à s'attribuer l'origine, ou du moins la perfection des arts et des sciences. Athènes, dit Plutarque (2), n'a point eu de poëte distingué dans l'épopée, ni dans le genre lirique (3). Le climat de l'Attique était peut-être moins favorable aux pro-

(1) L'abbé Barthélemy, introduction au Voyage d'Anacharsis, seconde partie, section 3e, p. 368 dans l'édition de Paris, 1790.

(2) Isocrat. paneg., t. I, p. 138. Plutarque, *Bellone an pace*, etc., t. II, p. 345.

(3) Voyez la traduction de ce traité dans le Plutarque de Ricard, IV, 457.

ductions de l'esprit, que ceux de l'Ionie et de la Sicile. Athènes était moins le berceau que le séjour des talens. Ses richesses la mettaient en état de les employer, et ses lumières de les apprécier : l'éclat de ses fêtes, la douceur de ses lois, le nombre et le caractère de ses habitans, suffisaient pour fixer dans son enceinte des hommes avides de gloire, et auxquels il fallait un théâtre, des rivaux et des juges (1). Ce fut ainsi que la réputation de cette ville s'étendit jusqu'à Rome, qui crut devoir recourir à elle dans une occasion très importante.

Les Romains, l'an 451 avant notre ère, lorsque Périclès couvrait les Athéniens de gloire par de brillans succès militaires (2), n'avaient presque point de lois fixes et certaines, en sorte que les consuls et les sénateurs qu'ils commettaient pour juger à leur place ou avec eux, étaient les arbitres absolus du sort des citoyens. Un tribun du peuple, nommé Térentillus, avait proposé une loi, il y avait déjà plusieurs années, par laquelle il était ordonné que, pour remédier à l'abus de ces jugemens arbitraires rendus par les magistrats, on établirait des lois qui serviraient de règles dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques, que par rapport aux différends entre les particuliers (3).

Les tribuns du peuple actuellement en place sollicitaient avec beaucoup de force et de vivacité l'exécution de la loi Térentilla. Ils y trouvèrent alors les esprits assez disposés. Le sénat, las enfin de contester, après une longue et mûre délibération, ordonna « qu'on enverrait des ambassadeurs « chez les originaires de Grèce qui étaient établis en Italie, « et qu'on en ferait partir aussi pour Athènes : qu'après « avoir étudié les lois de chaque pays, ils en rapporteraient

(1) Introduction au Voyage du jeune Anacharsis, p. 369.
(2) Diodore de Sicile, livre XI.
(3) Histoire romaine, par Rollin. Paris, 1823, II, 50 et 51.

« celles qu'ils croiraient le plus convenables à la constitu-
« tion présente de la république romaine : qu'à leur retour,
« les consuls délibéreraient, avec le sénat, du choix des lé-
« gislateurs, du pouvoir qu'on leur confierait, et du tems
« qu'ils resteraient en charge » (1).

Tite-Live explique fort bien l'embarras des Romains à cette époque (2). Le gouvernement était partagé entre les patriciens, représentés par les consuls, et les plébéiens, par les tribuns. Ces deux autorités ne pouvaient se concilier. « Mettez enfin un terme à ces querelles, » dirent les tribuns ; « si les lois plébéiennes vous choquent, laissez choisir « parmi les deux ordres, du peuple et des patriciens, des « commissaires chargés de rédiger, dans l'intérêt général, « des lois qui assurent la liberté de tous. » Les patriciens ne rejetaient pas cette proposition, mais prétendaient qu'eux seuls pouvaient donner des lois. D'accord sur le principe, on était divisé sur l'exécution. On prit enfin le parti d'envoyer à Athènes Spurius Postumius Albus, Aulus Manlius et Servius (3) Sulpicius Camérinus, avec mission de copier les célèbres lois de Solon et d'étudier les institutions, les mœurs et la législation des autres États de la Grèce.

Ces trois commissaires avaient été consuls, et leur départ suivit de près leur nomination ; on leur équipa trois galères dont la magnificence pût faire honneur au peuple romain. Ce fut le trésor public qui en fit les frais (4).

Ainsi Rome dut sa législation, du moins en partie, à la ville d'Athènes qui ne sut pas conserver la sienne. Elle se laissa subjuguer par plusieurs tirans, et Aristion, qui y avait

(1) Id., p. 51.

(2) Livre III, chap. 31.

(3) Le texte dit Publius; mais comme plus bas, au chap. 33, il appelle Servius le même personage, et que Servius était consul l'an 459, il est clair qu'il faut lire ici Servius. C'est en effet le nom que lui donne Denis d'Halicarnasse, chap. 9, § 11.

(4) Histoire romaine, III, 51.

usurpé l'autorité, en était le maître l'an 86 avant l'ère chrétienne, lorsque Silla en fit le siége. Il entra dans la ville sur le minuit, dans un appareil effrayant, au son des clairons et des trompettes, aux cris furieux de toute l'armée à qui il avait laissé tout pouvoir de piller et d'égorger, et qui, s'étant répandue, l'épée à la main, dans toutes les rues de la ville, y fit le plus horrible carnage. On n'a jamais su, dit Plutarque, le nombre de ceux qui furent massacrés; on n'en juge encore aujourd'hui, ajoute-t-il, et il écrivait vers l'an 100 de notre ère, près de deux cens après l'événement, que par les endroits que le sang inonda, sans compter ceux qui furent tués dans les autres quartiers : le sang versé sur la place remplit tout le Céramique jusqu'au Dipile, porte d'Athènes au nord-ouest de la ville, du côté qui regardait le bourg de Colone; plusieurs historiens assurent même qu'il regorgea par les portes, et qu'il ruissela dans les faubourgs. Outre cette multitude d'Athéniens qui périrent par le fer des ennemis, il y en eut un aussi grand nombre qui se donnèrent eux-mêmes la mort, par la douleur et le regret que leur causait la certitude qu'ils croyaient avoir de la destruction de leur patrie. C'est ce qui jeta dans le désespoir les plus honnêtes gens, et leur fit préférer la mort à la crainte de tomber entre les mains de Silla, de qui ils n'attendaient aucun sentiment de modération ni d'humanité (1).

Mais enfin, cédant aux prières de Midias et de Calliphon, deux bannis d'Athènes, qui se jetèrent à ses piés, et aux vives instances de plusieurs sénateurs romains qui servaient dans son armée, et qui lui demandèrent grace pour la ville, sans doute aussi rassasié de vengeance, il fit l'éloge des anciens Athéniens, dit qu'il pardonnait au plus grand nombre en faveur du plus petit, et qu'il accordait aux morts la grace des vivans (2).

(1) Plutarque, vie de Silla, chap. 19.
(2) Id., chap. 20.

Ce fut ainsi que la ville d'Athènes fut conservée, mais soumise à la puissance des Romains, qui, sans doute, lui laissèrent ses institutions et ses tribunaux.

C'était l'Égiptien Cécrops qui avait civilisé l'Attique l'an 1581 avant notre ère, si l'on admet la chronologie des marbres de Paros (1). Tous ses réglemens respiraient la sagesse et l'humanité. Il en fit pour procurer à ses sujets une vie tranquille, et leur attirer des respects au-delà même du trépas. Il voulut qu'on déposât leurs dépouilles mortelles dans le sein de la mère commune des hommes, et qu'on ensemençât aussitôt la terre qui les couvrait, afin que cette portion de terrein ne fût point enlevée au cultivateur (2). Les parens, la tête ornée d'une couronne, donnaient un repas funèbre, et c'est là que, sans écouter la voix de la flatterie ou de l'amitié, on honorait la mémoire de l'homme vertueux, on flétrissait celle du méchant. Par ces pratiques touchantes, les peuples entrevirent que l'homme peu jaloux de conserver après sa mort une seconde vie dans l'estime publique, doit du moins laisser une réputation dont ses enfans n'aient pas à rougir (3).

La même sagesse brillait dans l'établissement d'un tribunal qui paraît s'être formé vers la fin du règne de ce prince, ou au commencement de son successeur (4), puisque ce fut l'an 1531 avant notre ère, le premier du règne de ce suc-

(1) L'Art de vérifier les dates, avant J.-C. Paris, 1819, III, 139.

(2) *Cicero, de Legibus, lib.* 2, *cap.* 25, t. III, p. 158, dans l'édition de l'abbé d'Olivet, Paris, 1740. Comme Cicéron parle du tems de Cécrops, et que la première nourriture des Athéniens était les figues (Élien, livre 3, chap. 39), peut-être plantait-on un figuier. Mais Cécrops avait sans doute porté l'agriculture d'Égipte. Le passage de Cicéron mérite d'être lu dans la traduction de M. Victor Leclerc, tome XXVII, p. 177.

(3) Voyage du jeune Anacharsis en Grèce. Paris, 1790, I, 8 et 9.

(4) Id., p. 9.

cesseur appelé Cranaüs, qu'Arès et Poseidôn plaidèrent au sujet d'Hallirothios, fils de Poseidôn, qu'Arès avait tué, et que le lieu où la cause avait été discutée fut appelé *Aréopage*, du mot grec Αρης Arès, et de παγος qui signifie colline (1). Arès est celui que nous appelons aujourd'hui Mars d'après les Latins, et Poseidôn, Neptune.

Ce tribunal de l'Aréopage est ce qui contribua le plus à donner aux Grecs les premières notions de la justice (2). Depuis son origine, disait Démosthènes (3), il n'avait jamais prononcé un jugement dont on eût pu se plaindre. On ne sera donc pas surpris de retrouver l'Aréopage sous l'empire romain, ainsi qu'on va le voir.

De saint Denis l'Aréopagite. Sa conversion.

L'an 52 de notre ère (4), saint Paul, Juif, converti à la religion chrétienne dix-huit ans auparavant, l'an 34 de notre ère, fut conduit par ses amis dans la ville d'Athènes, qu'il trouva livrée à l'idolâtrie. Son zèle s'émut à cet aspect; il discuta dans la sinagogue avec les Juifs et les prosélites de la nouvelle religion. Tous les jours, dans la place publique, il s'entrete-

(1) L'Art de vérifier les dates, avant J.-C., III, 140.

(2) *Æliani variæ historiæ. Lugd. Batav.*, 1731, *lib.* 3, *cap.* 38, p. 145 dans la traduction française. Paris, 1772.

(3) *In Aristocrate. Francofurti*, 1604, p. 735.

(4) Cette date est donnée par Tillemont, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, 1701, I, 236. Elle est adoptée par l'Art de vérifier les dates, dans la chronologie du Nouveau Testament.

nait sur ces importantes matières avec ceux qui s'y trouvaient.

Quelques philosophes épicuriens et stoïciens discutèrent avec lui. Les uns demandaient: « Que veut « dire ce discoureur? » D'autres répondaient: « Il « semble annoncer de nouveaux dieux. » En effet, il annonçait Jésus et la résurrection. Ils prirent donc Paul avec eux, et le conduisirent à l'Aréopage où ils lui adressèrent la parole en présence des juges. « Pouvons-nous savoir, » lui dirent-ils, « quelle est « cette nouvelle doctrine que vous publiez? Car nos « oreilles ont entendu de votre bouche des choses « nouvelles. Nous voudrions donc savoir ce que « c'est. »

Athènes était soumise aux Romains depuis la victoire de Silla. C'était l'imbécille Claude qui gouvernait, et les Grecs, ne pouvant plus diriger leurs affaires, étaient réduits à s'informer curieusement de ce qui se passait en Italie. Les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes ne s'occupaient qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau.

Ils écoutèrent donc attentivement Paul, qui, debout, au milieu de l'Aréopage, s'exprima ainsi:

« Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous « êtes très religieux; car, passant et voyant les sta« tues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel où « était écrit: AU DIEU INCONNU. Ce Dieu donc, que « vous adorez sans le connaître, est celui que je « vous annonce: le Dieu qui a fait le monde, le Sei-

« gneur du ciel et de la terre, qui n'habite point « dans des temples bâtis par les hommes, qui n'est « point honoré par les œuvres des mortels, comme « s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne « tout à tous, et la vie et la respiration. Il a fait « naître d'un seul toute la race humaine pour habiter « sur toute la face de la terre, déterminant les tems « de la durée des peuples et les limites de leur de- « meure, afin qu'ils cherchent Dieu et qu'ils s'ef- « forcent de le toucher, quoiqu'il ne soit pas loin de « chacun de nous; car en lui nous avons la vie, le « mouvement et l'être; et, comme quelques-uns de « vos poëtes le disent, nous sommes les enfans de « Dieu même (1). Puis donc que nous sommes les en- « fans de Dieu, nous ne devons pas croire que la « divinité soit semblable à l'or, à l'argent ou aux « pierres, qui ont pris des figures par l'invention de « l'homme, et Dieu, irrité contre ce tems d'ignorance, « annonce maintenant aux hommes que tous fassent « partout pénitence, parce qu'il a établi un jour

(1) C'est un vers tiré des Phénomènes d'Aratus, poëte grec, selon saint Jérôme (Hieronymus, *in epistolam ad Titum*). Dans son épître à Magnus, saint Jérôme rapporte le texte grec de cette fin de vers : τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν. Aratus est nommé par saint Jérôme dans son Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Éphésiens. Voyez *Hieronymi Opera*, *Venetiis*, 1769, VII, 647 et 648; dans son Commentaire sur l'épître aux Galates, p. 471; et dans celui sur l'épître à Titus, p. 706, où il dit que l'hémistiche d'Aratus se trouve dans son poëme sur les Phénomènes, traduit en latin par Cicéron, par Germanicus Cæsar, et, en dernier lieu, par Aviénus, ainsi que par beaucoup d'autres.

« pour juger le monde selon la justice, par celui qu'il « a destiné à en être le juge, confirmant la foi de « tous, en le ressuscitant d'entre les morts. »

Ces paroles, LA RÉSURRECTION DES MORTS, les étonnèrent; quelques-uns de ceux qui avaient entendu saint Paul, s'en moquèrent; d'autres dirent: « nous « vous entendrons sur cela une autre fois. »

Saint Paul sortit, mais il distingua ceux qui l'avaient écouté avec plus d'intérêt, et qui, ayant bien souvent lu dans leurs poëtes l'histoire d'un grand nombre de résurrections, ne virent aucune absurdité dans celle qu'on leur racontait. Ils s'attachèrent à l'apôtre du christianisme, et le crurent. Parmi ceux-là se trouvèrent Denis l'aréopagite, une femme appelée Damaris, et d'autres encore (1).

Encore aujourd'hui, ce dogme de la résurrection n'est pas sans difficulté, et je crois devoir l'examiner ici. On sent qu'il est lié avec celui de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses dans une autre vie. C'est donc ce dogme qui imprime à nos actions une moralité et un intérêt à venir, qui nous console dans les malheurs de notre vie et qui est en quelque sorte nécessaire à notre existence.

J'ai examiné, dans un ouvrage que je viens de publier, le dogme de l'immortalité de l'ame, que je crois avoir prouvée. L'article que l'on va lire sera en quelque sorte le complément de cet ouvrage.

(1) Les Actes des apôtres, chap. 17, versets 16-34.

Du Dogme de la Résurrection.

Les chrétiens croient en général la résurrection du même corps identique, de la même chair et des mêmes os que l'on aura eus pendant la vie, au jour du jugement dernier. Voici deux objections que les philosophes opposent à cette opinion, avec les solutions qu'on y donne.

1° On objecte que la même masse de matière et de substance pourrait faire, au tems de la résurrection, partie de deux ou de plusieurs corps. Ainsi quand un poisson se nourrit du corps d'un homme, et qu'un autre homme se nourrit du poisson, partie du corps de ce premier homme devient d'abord incorporée avec le poisson, et ensuite dans le dernier homme qui se nourrit de ce poisson. D'ailleurs on a vu malheureusement des exemples d'hommes qui en mangeaient d'autres, comme les cannibales et les autres sauvages d'Amérique le pratiquent encore à l'égard de leurs prisonniers (1). On peut voir sur ce sujet ce qu'en dit M. le marquis de Barbé-Marbois dans son excellent ouvrage intitulé Journal d'un déporté (2). Il y parle des Galibis, ou sauvages de la Guiane, qui sont de vrais cannibales. Or, quand la substance de l'un est ainsi convertie en celle de l'autre, chacun

(1) Encyclopédie, art. Résurrection.

(2) Paris, 1834. 2 vol, in-8.

ne peut pas ressusciter avec son corps entier; à qui donc, demandera-t-on, écherra la partie qui est commune à ces deux hommes?

Quelques-uns répondent à cette difficulté que, comme toute matière n'est pas propre et disposée à être égalée au corps et à s'incorporer avec lui, la chair humaine peut être probablement de cette espèce, et par conséquent que la partie du corps d'un homme, qui est ainsi mangée par un autre homme, peut sortir et être chassée par les sécrétions; enfin que, confondue seulement en apparence avec le reste de la matière, elle s'en séparera par la toute-puissance divine au jour de la résurrection générale, pour se rejoindre au corps dont elle aura fait partie pendant la vie présente.

Mais la réponse de Leibnitz paraît plus solide. Tout ce qui est essentiel au corps, dit-il, est le *stamen* (1) originel ou le germe qui existait dans la semence du père, bien plus, suivant la théorie moderne de la génération, qui existait même dans la semence du premier homme. Nous pouvons concevoir ce germe comme la plus petite tache ou point imaginable, qui, par conséquent, ne peut être séparé ou déchiré pour s'unir au germe d'aucun autre homme. Toute cette masse que nous voyons dans le corps n'est qu'un accroissement au germe, une addition de matière étran-

(1) *Stamen* est un mot latin qui signifie la trame d'un tissu. On voit que Leibnitz ne l'emploie que comme image sensible. Le mot *germe* m'a paru mieux rendre son idée en français.

gère, de nouveaux sucs qui se sont joints à ce germe solide et primitif; il n'y a donc pas d'absorption de la matière propre du corps humain, par conséquent point d'incorporation, et la difficulté proposée tombe d'elle-même, parce qu'elle n'est appuyée que sur une fausse hipothèse. Il se peut, dit Voltaire (1), que Dieu ait mis dans l'homme quelque chose qui conservera toujours la faculté d'avoir des idées. Il se peut, dit-il ailleurs (2), qu'il y ait en nous une *monade* indestructible qui sente et qui pense, sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite.

2° On objecte que, selon les dernières découvertes faites sur l'économie animale, le corps humain change perpétuellement. Le corps d'un homme, dit-on, n'est pas entièrement le même aujourd'hui qu'il était hier. On prétend que dans l'espace de sept ans, le corps éprouve un changement total, de sorte qu'il n'en reste pas la moindre particule. Quel est, demande-t-on, celui de tous ces corps qu'un homme a eu pendant le cours de sa vie qui ressuscitera? Toute la matière qui lui a appartenu ressuscitera-t-elle, ou si ce n'en sera qu'un sistème particulier, c'est-à-dire la portion qui aura composé son corps pendant tel ou tel espace de tems? sera-ce le corps qu'il aura eu à vingt ans, ou à trente, ou à soixante ans? S'il n'y a que tel ou tel de ces corps qui ressuscite, comment

(1) Dictionnaire philosophique, art. Ame.

(2) Idem, art. Dieu, section V.

est-ce qu'il pourra être récompensé ou puni pour ce qui aura été fait par un autre corps? quelle justice y a-t-il de faire souffrir une personne pour une autre?

On peut répondre à cela selon les principes de Locke, que l'identité personelle d'un être raisonnable consiste dans le sentiment intérieur, dans la puissance de se considérer SOI-MÊME comme la même chose en différens tems et en lieux divers. Par là chacun est à soi ce qu'il appelle SOI-MÊME, sans considérer si ce SOI-MÊME est continué dans la même substance ou dans des substances différentes. L'identité de cette personne va même jusque-là; elle est à présent le même SOI-MÊME qu'elle était alors; et c'est par le même soi-même qui réfléchit maintenant sur l'action, que l'action a été faite.

Or, c'est cette identité personelle qui est l'objet des récompenses et des punitions, et que nous avons observé pouvoir exister dans les différentes successions de matière; de sorte que, pour rendre les récompenses ou les punitions justes et raisonnables, il ne faut rien autre chose sinon que nous ressuscitions avec un corps tel que nous puissions avec lui retenir le témoignage de nos actions. Au reste, on peut voir dans Nieuventit (1), une excellente dissertation sur

(1) Le véritable usage de la contemplation de l'univers, pour la conviction des athées et des incrédules. Amsterdam, 1715, 1720, en hollandais; et 1725, 1740, en français, traduit par Noguez. Il vaut mieux lire l'abrégé par M. de Châteaubriand, dans son Génie du Christianisme, livre V de la première partie.

la résurrection. Cet auteur prouve très bien l'identité que l'on conteste, et répond solidement aux objections (1).

L'incrédule insiste : comment, dit-il, des atômes dispersés dans les élémens pourront-ils se réunir pour former les mêmes corps? Il y a long-tems que cette objection a été faite, et la plupart des Pères y ont répondu ce que dit Tertullien (2). « Explique-moi « comment tu es, et je te dirai comment tu seras. » Peut-être cependant trouvera-t-on les explications qui viennent d'être données assez satisfesantes. Saint Paul n'a rien laissé d'écrit sur ce sujet, non plus que saint Denis l'Aréopagite, dont je vais continuer l'histoire.

Fin de la vie de saint Denis l'Aréopagite.

La conversion d'un aréopagite (3), d'un juge du souverain tribunal d'Athènes, était un grand événement pour la nouvelle religion. Denis fixa l'attention des chrétiens; il fut nommé leur évêque à Athènes; c'est ce que nous apprenons de saint Denis, évêque

(1) Encyclopédie, art. Résurrection.

(2) *In Apologetico.*

(3) Il paraît, par les ouvrages de saint Denis, qu'avant l'arrivée de saint Paul à Athènes, il avait déjà reçu les leçons d'un savant chrétien, nommé Hiérothée, qui, dès l'an 48, lors de la mort de la sainte Vierge, l'avait conduit à Éphèse pour voir le corps de la mère de Dieu, ainsi qu'on le verra ci-après.

de Corinthe, vers l'an 171. Les martirologes grecs et latins disent que ce fut saint Paul qui l'éleva à cette dignité, comme on le lit dans les Constitutions (1).

Hilduin, abbé de Saint-Denis, près Paris, dans le neuvième siècle, rapporte plusieurs miracles et plusieurs discours de saint Paul à Athènes, au sujet de la conversion de saint Denis l'Aréopagite; mais tous ses récits sont appuyés sur des écrits grecs qu'on lui avait envoyés, et qui sont évidemment supposés, puisqu'ils font venir ce saint à Paris, le confondant ainsi avec saint Denis, évêque de Paris, qui a vécu l'an 250 de l'ère chrétienne, 150 ans après l'Aréopagite. Ces écrits grecs ont été insérés dans l'édition grecque et latine des œuvres de saint Denis l'Aréopagite.

La première (2) de ces biographies parle du voyage de Paris entrepris sous le règne de Domitien, c'est-à-dire lorsque le saint était déjà bien vieux. Elle n'en parle que dans un dernier alinéa, qui peut fort bien avoir été ajouté. Elle est sans nom d'auteur.

La seconde (3) est de Siméon Métaphraste, qui vivait dans le dixième siècle. Elle est une amplification de la première, et son auteur est entièrement

(1) On trouvera des détails plus étendus sur saint Denis l'Aréopagite dans les Vies des Saints, par Baillet, au 3 octobre. Je parlerai plus bas de cette vie.

(2) *Sancti Dionysii Areopagitæ operum tomus II. Lutetiæ Parisiorum*, 1644, p. 319.

(3) *Id.*, p. 323.

décrié (1). C'est Léon Allatius qui a déterminé son âge (2), et Casimir Oudin a eu tort de dire qu'Allatius s'était trompé, voulant que Métaphraste n'ait vécu qu'au douzième siècle. Hilduin, qui vivait bien certainement dans le neuvième siècle, n'a pu connaître cette vie, puisqu'il a vécu un siècle avant lui.

La troisième (3) est de Nicéphore dans son second livre: c'est sans doute Nicéphore, fils de Calliste, surnommé Xanthopulus, qui composa une *histoire* ecclésiastique en dix-huit livres. Cette histoire contient, à côté de bons morceaux tirés d'auteurs perdus, un grand nombre de fables (4). On ne sera donc pas étonné qu'il ait copié Métaphraste, en disant que saint Denis parvint à une extrême vieillesse dans l'Occident où il passa ses dernières années, et reçut la couronne du martire.

La quatrième est de Michel Sungelos, prêtre de

(1) Voyez son article dans la Biographie universelle.

(2) M. Schœll (Hist. de la Littér. grecque, VI, 373), confond Siméon Métaphraste avec le Siméon qui, l'an 904, *fut* envoyé par l'empereur Léon VI au chef arabe qui avait pris Thessalonique, et qu'on distingue par le nom de Léon le Tripolite. Mais l'historien Lebeau, qui parle de cet autre Siméon, écrit son nom Syméon, et ne lui donne point le nom de Métaphraste. Voyez l'Histoire du Bas-Empire, Paris, 1832, XIII, 372. Cependant l'abbé Fleury (Hist. ecclésiast., livre LV, chap. 31) le fait vivre vers l'an 900 et sous Léon VI, surnommé le Philosophe. Il prouve clairement que les vies de saints écrites par cet auteur sont très suspectes.

(3) *Sancti Dionysii operum tomus II*, p. 339.

(4) Histoire de la Littérature grecque, par M. Schoell. Paris, 1825, VII, 29.

Jérusalem, dont parle Suidas (1), qui l'appelle Michel Suncellos ou le Sincelle. Cette vie est beaucoup plus longue que les autres. On y lit (2) que Denis, parvenu à l'âge de soixante-dix ans, fut martirisé sous l'empereur Trajan, dans la petite ville (3) appelée Paris, qui le cède en grandeur aux cités de la Gaule, mais qui s'est enrichie par ce trésor (4). C'est d'après cette vie que Suidas paraît avoir fait son article.

La cinquième, aussi en grec et en latin, est attribuée à Méthodius, patriarche de Constantinople au neuvième siècle, mort le 14 juin 846 (5), et selon d'autres à Métrodore, personage très obscur. Suivant cette vie, saint Paul vint à Athènes l'an 808 de Rome, 55 de notre ère, lorsque Néron monta sur le trône. On observera que ce sinchronisme est exact et qu'il diffère de trois ans de l'Art de vérifier les dates pour l'époque de la conversion de saint Denis l'Aréopagite. Méthodius dit ensuite que le pape Clément envoya Philippe prêcher l'évangile en Espagne, et Denis dans les Gaules avec Éleuthère et Rustique, où tous les trois subirent le martire, le 7 des calendes d'octobre (25 septembre), sous l'empereur Domitien (6).

Malgré ces cinq autorités, qui n'en font véritablement qu'une, puisque les cinq ouvrages furent portés à

(1) Art. Διονυσος Αρ.
(2) *Sancti Dionysii operum tomus II*, 370.
(3) Πολίχνη, 371.
(4) *Sancti Dionysii operum tomus II*, 375.
(5) Biographie universelle, art. Métrodore.
(6) *Sancti Dionysii operum tomus II*, 386.

Paris en même tems, l'an 824, de la part de l'empereur Michel, ou n'ont été écrits qu'ensuite, Baronius n'ose approuver ouvertement ces récits qui ne sont pas d'accord entr'eux, puisque l'un fait mourir saint Denis sous l'empereur Domitien, et les autres sous l'empereur Trajan. Il dit seulement, et le fait est appuyé sur le témoignage de Suidas, que Denis, âgé de vingt-cinq ans, remarqua, en la ville d'Héliopolis, cette admirable éclipse du soleil, arrivée contre l'ordre de la nature(1), au tems de la mort de notre Seigneur (le 3 avril de l'an 33 de notre ère). La cause donc qu'il ignorait et qui excitait sa surprise, lui ayant été enseignée, il fut plus facile de lui persuader ce que prouvait cet événement surnaturel. C'est Denis lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre à Policarpe, prêtre (2), que nous appelons saint Policarpe, évêque de Smirne. Il y dit qu'il a observé cette éclipse avec Apollophanes, alors son ami. S'il avait alors vingt-cinq ans, il est né l'an 8 de l'ère chrétienne, et ne peut guère avoir été martirisé l'an 117 sous Trajan, comme le disent quatre des vies précédentes, et Méthodius a été mieux instruit, en le fesant mourir sous Domitien.

(1) Phlégon, auteur païen, en fesait mention dans le livre XIV de sa Chronographie, sous l'olimpiade 103 pendant laquelle elle arriva, disant qu'elle eut lieu à la manière ordinaire, mais sans l'expliquer. Jules Africain, chronologiste chrétien, en fait mention dans le livre V de sa Chronographie, et Eusèbe dans son Canon chronologique. Le fait est expliqué dans le Commentaire de saint Maxime sur la lettre de saint Denis à Policarpe.

(2) Et non pas à Apollophanes, comme le dit Baronius.

Hilduin rapporte aussi (1), et Baronius après lui (2), la conférence qui eut lieu entre saint Paul et Denis l'Aréopagite, et qui détermina sa conversion; il parle ensuite du miracle par lequel saint Paul rendit la vue à un aveugle-né. Ce fut à la suite de cet événement que fut convertie Damaris, qu'Hilduin dit être la femme de saint Denis. Plusieurs des anciens Pères ont écrit la même chose, tels que saint Ambroise (3), saint Augustin (4), saint Jean Chrisostome (5), et d'autres; ceux qui seront curieux de ces récits, les trouveront dans les Aréopagitiques, dans Baronius et dans les œuvres de saint Denis l'Aréopagite.

Il couronna sa vie par un glorieux martire, après avoir rendu un illustre témoignage de sa foi, et souffert de très horribles tourmens, comme le rapportent Usuard et Adon dans leurs martirologes, en citant l'Apologie de la religion chrétienne, composée par Aristides, sous l'empire d'Adrien. Saint Sophrone, de Jérusalem, écrivant au pape Honorius, donne aussi à saint Denis la qualité de martir. Les nouveaux martirologes grecs en demeurent d'accord, et disent qu'il fut brûlé. A la vérité, Eusèbe ne parle de ce martire ni à l'occasion de saint Denis, ni quand il fait mention d'Aristides; mais il a pu facilement omettre un fait qui n'entrait pas nécessairement dans le plan de son ouvrage.

(1) *In Areopagiticis, apud Suriam*, 9 oct.
(2) *Annales, anno Christi* 52.
(3) *Ep. ad Vercell.*
(4) *Sermo de Semin.*
(5) *De Sacerdot.*

Quant au tems de ce martire, Adon dit que ce fut sous l'empereur Adrien, et il semble qu'en cela il ne fait que suivre Aristides. Mais ce serait beaucoup trop retarder cet événement; saint Denis ne pouvait être bien jeune lorsqu'il était juge; l'époque adoptée pour sa naissance lui donne quarante-quatre ans au tems de sa conversion par saint Paul. C'est donc bien assez de placer son martire sous Domitien, comme le font presque tous les auteurs (1), c'est-à-dire vers l'an 95 de notre ère (2), Domitien ayant été assassiné le 18 septembre 96 (3). Denis avait alors quatre-vingt-sept ans. Cette opinion est celle de Méthodius. Tillemont dit formellement (4) que saint Denis l'Aréopagite souffrit le martire sous Domitien, l'an 95 de notre ère, à Athènes. Cette opinion est la plus ancienne et la plus suivie. Aristides appelle Denis évêque et martir, et nous apprend qu'il mourut le 3 octobre. L'auteur du martirologe de Constantinople dit la même chose; saint Césaire ajoute que saint Denis l'Aréopagite était natif de Thrace, et qu'il eut pour successeur à l'évêché d'Athènes saint Publius qui y fut martirisé le 23 janvier, comme le rapportent Usuard et Adon de Vienne (5).

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, II, 122 et 123.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Denys.

(3) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1770, p. 340.

(4) I, 798.

(5) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

Observations sur l'histoire de saint Denis l'Aréopagite.

L'histoire de saint Denis l'Aréopagite est donc appuyée, non-seulement sur le récit de saint Luc, mais encore sur ceux d'Aristides et de Denis de Corinthe, auteurs contemporains : on cite de plus en sa faveur l'auteur du Martirologe de Constantinople, et saint Césaire, frère de Grégoire de Nazianze, dont je viens de citer l'autorité. On a vu précédemment qu'il y a cinq vies de ce saint, qu'on a véritablement rendues un peu suspectes en confondant le premier évêque de Paris avec l'Aréopagite.

« Depuis le neuvième siècle, » dit Baillet, « les Grecs « avaient cru que saint Denis l'Aréopagite avait passé de la « Grèce dans les Gaules, et qu'il avait eu la tête coupée à « Paris, dont il était devenu évêque ; mais cette opinion, « née au tems de Louis-le-Débonnaire, ne vivra pas appa- « remment plus long-tems, depuis que tant de savans en ont « montré la fausseté (1). »

Baillet s'est malheureusement trompé, et l'opinion qu'il désapprouve avec raison a survécu long-tems à Louis-le-Débonnaire ; mais elle n'en est pas moins fausse. Elle doit seulement encore être réfutée, puisque l'Art de vérifier les dates, ouvrage estimé avec beaucoup de justice, s'exprime ainsi :

« Quoi qu'en disent plusieurs modernes, il y a bien de « l'apparence que c'est à saint Clément, et non à saint Fa- « bien, que l'on doit rapporter la mission des premiers évê- « ques dans les Gaules, tels que saint Saturnin de Toulouse, « saint Trophime d'Arles, saint Gatien de Tours, saint Denis

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys. Voyez la vie de saint Denis, par Baillet, au 3 octobre.

« de Paris, saint Paul de Narbonne, saint Austremoine de « Clermont, saint Martial de Limoges. »

Ce passage est répété dans les trois dernières éditions de l'Art de vérifier les dates (1). Il n'y a donc pas été inséré sans réflexion. C'est une espèce de nœud gordien qu'il y a eu conséquemment quelque mérite à dénouer comme je l'ai fait dans un autre ouvrage (2). J'ai donné un nouveau développement à mes preuves dans un ouvrage subséquent (3); et j'y ai fait voir que le passage de Fortunat, que l'on fait valoir en faveur de l'opinion combattue par Baillet, ne s'applique pas à Denis l'Aréopagite, mais à Denis, évêque de Paris. Je ferai ici la même chose, en y ajoutant des observations entièrement neuves qui expliqueront comment l'erreur est née, et qui prouveront que ce sont les Grecs qui nous ont trompés.

Baillet adopte pour la composition de son ouvrage une méthode très sage. Il commence par rendre compte des sources où il a puisé pour connaître les faits dont se compose chaque article, et voici celles qu'il nous donne pour saint Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes et martir.

L'histoire de sa conversion, dit-il (4) avec raison, est au dix-septième chapitre des Actes des apôtres. Ce qu'on sait de son épiscopat et de son martire vient de saint Denis, évêque de Corinthe, cité par Eusèbe, et de saint Aristides, apologiste de la religion, consulté par Adon. Parmi les modernes,

(1) Paris, 1770, p. 239. Il cite Marca et les deux Pagi. L'édition de 1783 répète la même chose, t. I, p. 219. Il en est de même de celle de 1818 dans la chronologie des papes. L'auteur cite la *Gallia christiana nova,* préface du tome I.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe. Paris, 1807, III, p. 24.

(3) Examen d'un Diplôme, Paris, 1833, II, 62.

(4) Les Vies des Saints, tome VII. Paris, 1739 Nouvelle édition, p. 3 des préliminaires.

on peut voir M. de Launoi et M. de Tillemont, qui ont recueilli à part ce qu'ils ont trouvé concernant le saint en particulier. On peut y joindre la Dissertation du père Sirmond sur les deux Denis, celle du sieur Daillé, et ce que les autres critiques du dix-septième siècle ont écrit pour démêler notre saint d'avec un auteur inconnu qui avait supposé ses ouvrages, selon Baillet.

On voit par là que Baillet a cru les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite supposés; c'est ce que nous allons examiner : mais il fallait cependant les consulter quand ce ne serait que pour démêler l'origine de leur supposition; il fallait surtout examiner les six vies de saint Denis l'Aréopagite dont j'ai donné la notice, et dont plusieurs, paraissant plus anciennes qu'Hilduin, semblent prouver que ce n'est pas lui qui a fait la supposition.

Les Grecs célébraient la fête de saint Denis l'Aréopagite le 3 octobre, jour qui n'était point celui de la fête de saint Denis à Paris. Les prières qui se fesaient à l'office de cette fête nous sont parvenues et sont placées en tête de ces vies. Dans un himne qui les termine, on dit : μετὰ ταῦτα καταλαβὼν τὰ ἑσπέρια μέρη ἐπὶ τῆς βασιλείας Δομετιανοῦ, καὶ πολλὰ θαύματα ἐπιδειξάμενος, ἐν Παρησίᾳ τῇ πόλει, τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται (1). « Il se rendit dans les parties occidentales (de l'Europe) « sous l'empire de Domitien, et ayant fait plusieurs miracles « dans la ville de Paris, on lui trancha la tête. » La ville de Paris est appelée *Parésia*, Παρησία, tandis que Strabon (2) nomme la ville Λουκοτοκία, et ses habitans Παρίσιοι, et que Ptolémée l'appelle πόλις Παρισίων Λουκοτοκία. Ces deux géographes écrivent donc *Lucotecia Parisiorum* et non *Parésia* qui annonce un grec moderne. On serait bien tenté de croire qu'il y a là une addition faite sous l'empereur Michel, d'autant plus que ce mot *Parésia* est écrit ainsi dans les cinq

(1) *Sancti Dionysii Opera*. II, 322.
(2) Édition de Casaubon, p. 194.

vies qui suivent l'office que je viens d'extraire. Elles méritent sans doute peu de confiance par cette raison ; mais Baillet aurait dû en faire mention. Il s'est décidé avec raison par l'autorité d'Aristides, qui, dans son Apologie du Christianisme, adressée à l'empereur Adrien l'an 126, dit que saint Denis l'Aréopagite fut martirisé à Athènes, et ce témoignage ne peut être récusé.

Au reste, saint Denis l'Aréopagite, fût-il venu à Paris, ne serait pas le même qui a été évêque de cette ville cent cinquante ans après, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Des ouvrages publiés sous le nom de Denis l'Aréopagite.

C'est en 1634 qu'on a imprimé l'édition grecque et latine des œuvres de saint Denis l'Aréopagite. Une seconde édition, qualifiée *emendatior et auctior*, a paru en 1644. On trouve dans toutes deux : 1° le Traité de la hiérarchie céleste, en quinze chapitres; 2° celui de la hiérarchie ecclésiastique, en sept chapitres; celui des noms divins, en treize chapitres; la Théologie mistique en cinq chapitres; et dix lettres. Le Traité des noms divins, ou plutôt des noms donnés à Dieu, a été traduit en français par le père Pierre-Joseph Cortasse, jésuite, Lyon, 1739, in-4°. Cette traduction, passablement écrite, est accompagnée d'amples commentaires. Il y avait eu une traduction faite plus de cent ans auparavant par dom Jean de Saint-François, feuillant. Voici à quelle occasion il est parlé *pour*

la première fois des ouvrages de Denis l'Aréopagite (1).

L'an 531, l'église d'Alexandrie était dans une grande confusion. Les hérétiques partisans d'Eutychès y dominaient, mais divisés en deux sectes dont voici l'origine: Sévère, faux patriarche d'Antioche, étant réfugié à Alexandrie, un moine lui demanda si l'on devait dire que le corps de Jésus-Christ avait été corruptible ou incorruptible? Sévère répondit que les Pères avaient reconnu ce corps corruptible. Autrement ce serait nier la vérité de sa passion, et lui donner un corps fantastique et imaginaire, comme les Manichéens.

On proposa la même question à Julien d'Halicarnasse, réfugié en un autre lieu d'Égipte; et lui, suivant les principes d'Eutychès, dit: « le corps de Jésus-« Christ a toujours été incorruptible, car si nous « disons qu'il était corruptible, nous admettons une « distinction entre le corps de Jésus-Christ et le « Verbe de Dieu, et par conséquent deux natures en « Jésus-Christ; et pourquoi donc combattons-nous « le concile de Calcédoine? »

Chacun voulant soutenir son opinion, Sévère et Julien écrivirent l'un contre l'autre, et leurs écrits divisèrent le peuple d'Alexandrie. On nomma *corrupticoles* les Sévériens ou sectateurs de Sévère, c'est-à-

(1) On verra dans la suite que, dès l'an 453, Juvénal, patriarche de Jérusalem, cita un passage des œuvres de saint Denis. La citation des Sévériens n'est donc véritablement que la seconde.

dire adorateurs du corruptible : et l'on appela les partisans de Julien *incorruptibles* ou *phantasiastes*. Un diacre d'Alexandrie, nommé Thémistius, fit un schisme particulier, se séparant de la communion du patriarche Timothée, qui favorisait tantôt l'un, tantôt l'autre parti (1). Du sentiment de Sévère, qui était le véritable, le diacre Thémistius inféra que Jésus-Christ avait ignoré quelque chose, et fonda la secte dite des *Agnoètes* (2).

Justinien, élevé par d'habiles maîtres sous les ieux d'un oncle qui était fort ignorant, n'avait pas besoin d'un grand fond de science pour se croire très savant. Il décidait en docteur des matières de religion. Assis dans un cercle d'évêques, il aimait à discuter sur les matières les plus épineuses (3). Il manda à Timothée de venir à Constantinople, voulant l'obliger à se réunir aux catholiques, ou le chasser d'Alexandrie : mais comme Timothée se préparait à partir, il mourut après environ dix-huit ans d'épiscopat (4), le 7 février de l'an 537 (5).

Sa mort fortifia le schisme par les brigues des deux compétiteurs. Le clergé et les puissances séculières

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 32, chap. 31.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des patriarches d'Alexandrie.

(3) Histoire du Bas-Empire, par Lebeau. Paris, 1827, VIII, 389.

(4) Hist. ecclés. de Fleury, livre 32, chap. 31.

(5) L'Art de vérifier les dates, chronologie des patriarches d'Alexandrie.

favorisaient Théodose, homme de lettres, disciple de Sévère, et de la secte des corrupticoles: mais les moines et le peuple portaient l'archidiacre Gaien, disciple de Julien, et de la secte des phantasiastes (1). Il semble par le texte de Fleury que, pendant la dispute relative à cette double élection, l'empereur Justinien, voulant ramener à l'unité de l'Église les partisans de Sévère, appela à Constantinople plusieurs évêques. Mais Fleury n'a pas ici bien calculé les tems. Timothée vivait encore l'an 532, lorsque la conférence des évêques eut lieu en présence de Justinien entre les Sévériens et les catholiques (2).

Hypace, archevêque d'Éphèse, posant la question, demanda aux Sévériens ce qu'ils reprenaient dans le concile de Calcédoine.

« Premièrement, » dirent-ils, « la nouveauté des « deux natures, car saint Cirille et ses prédécesseurs « disaient que de deux natures, s'était faite, après « l'union, une nature du Verbe du Dieu incarné. »

Hypace dit: « Toute nouveauté n'est pas mauvaise. « Prétendez-vous que celle-ci le soit? »

« Oui, dirent les Sévériens, car saint Cirille, « saint Athanase, Félix et Jules, évêques de Rome, « saint Grégoire Thaumaturge et saint Denis l'Aréo- « pagite, ayant décidé qu'il n'y a qu'une nature du

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 32, chap. 31.

(2) Cette conférence est marquée sous cette année dans les Annales de Baronius, et Fleury lui-même la place aussi sous cette année. Peut-être cependant serait-elle mieux placée en 537, après la mort de Timothée.

« Verbe après l'union, ceux-ci ont osé dire, au mé-
« pris de tous ces Pères, qu'il y a deux natures après
« l'union. »

On observe que c'est ici la première fois qu'il est fait mention des écrits attribués à saint Denis l'Aréopagite. Hypace répondit : « Ces autorités sont si « fausses, que saint Cirille n'en rapporte aucune. À « Éphèse, il rapporta des passages de douze pères « contre les blasphèmes de Nestorius, dont il n'y a « aucun pour l'unité de nature. Cependant c'était là « qu'il eût dû les rapporter en présence du concile. »

Les Sévériens dirent : « Quoi donc ! nous soupçon- « nez-vous de les avoir falsifiés ? »

Hypace dit : « Nous ne vous en soupçonnons pas, « mais les Apollinaristes. » Et venant ensuite aux écrits de saint Denis, il dit : « Quant à ces passages, que « vous dites être de Denis l'Aréopagite, comment « pouvez-vous montrer qu'ils soient véritables? s'ils « étaient de lui, saint Cirille n'aurait pu les ignorer, « et que dis-je? saint Cirille? saint Athanase, s'il eût « été assuré qu'ils fussent de lui, les aurait produits « avant tout autre contre Arius, dans le concile de « Nicée. Que si aucun des Anciens n'en fait mention, « je ne sais comment vous pouvez montrer maintenant « qu'ils sont de lui (1). »

J'ignore quel est le passage que fesaient valoir les

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 32, chap. 33. *Il cite Collat. t. IV, conc.*, p. 1766 et 1767. Voyez l'édition de Fleury, in-4°. Paris, 1727, VII, 337.

Sévériens, et dont saint Cirille et saint Athanase avaient négligé de faire mention. Saint Denis l'Aréopagite parle de l'unité de Dieu; mais il n'examine point si Jésus-Christ était Dieu et s'il avait deux natures. Ces deux questions n'avaient point été agitées de son tems, et il n'avait aucune raison de s'en occuper. Au reste, je prouverai dans la suite que saint Cirille a véritablement cité les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite. Ainsi, le fait allégué par Hypace est faux.

Authenticité des ouvrages de Denis l'Aréopagite.

Le raisonnement d'Hypace ne prouvait rien contre l'authenticité des ouvrages de Denis l'Aréopagite, ainsi qu'on vient de le voir. Aussi les livres de la hiérarchie ont été long-tems, et sans difficulté, attribués à saint Denis l'Aréopagite; aujourd'hui que l'on pèse les faits au poids d'une critique quelquefois un peu trop sévère, on est revenu de cette prévention: on reproduit l'objection que ces livres, inconnus, dit-on, à toute l'antiquité, furent cités pour la première fois par les hérétiques Sévériens, comme on vient de le voir; mais je viens de prouver combien cette objection est peu solide. D'ailleurs Suidas et Pachimère ont affirmé que les ouvrages de Denis l'Aréopagite avaient été très utiles à Proclus, né le 8 février 412, et mort le 17 avril 485, conséquemment bien anté-

rieur à cette conférence des Sévériens. Voyez la Bibliothèque de Fabricius (1): et les mémoires de l'Académie des Inscriptions (2). Ce fait, relatif à Proclus, a réduit Guillaume Cave, dans son histoire littéraire des auteurs ecclésiastiques, à prétendre que ce fut vers le tems où vécut ce philosophe, que parurent dans le public les livres attribués au disciple des Apôtres, que l'on avait cru être de lui, ajoute-t-il, jusqu'à ce que le flambeau de la critique ait appris à discerner les ouvrages authentiques d'avec ceux qui ont été supposés aux anciens auteurs.

Mais cette prétendue supposition que l'évêque Hypace avait déjà faite et qui ne fut point admise alors, où l'on pouvait aisément la vérifier, comment l'admettrons-nous aujourd'hui que l'éloignement des tems ne nous permet de découvrir aucun indice pour nous éclairer? Les Apollinaristes, accusés de l'avoir faite, étaient des hérétiques, disciples d'Apollinaire, évêque de Laodicée, qui avait d'abord été lecteur d'Alexandrie vers l'an 349 (3). Tillemont (4) a parlé fort au long des Apollinaristes, et les accuse d'avoir supposé des lettres du pape Jules, favorables à son hérésie; mais il ne dit rien du tout des ouvrages de saint Denis l'Aréopagite qui ne paraissent y avoir aucun rapport. Seulement il dit que cet Apollinaire était

(1) Tome VIII, p. 526.
(2) Tome XXXI, p. 152.
(3) Histoire ecclés. de Fleury, livre 12, chap. 52.
(4) Mémoires sur l'histoire ecclésiastique. Paris, 1706 VII, 602.

lié avec un sophiste païen appelé Épiphanes le Sirien, qui avait enseigné l'éloquence à Athènes, et qui l'enseigna ensuite à Laodicée (1). C'est peut-être cet Épiphanes qui avait porté d'Athènes en Sirie les livres de Denis l'Aréopagite. Mais puisqu'il était païen, il ne pouvait les avoir composés, et Apollinaire n'avait aucun intérêt pour faire un travail aussi pénible.

La première objection faite contre ces livres paraît donc dépourvue de fondement. Ce n'est que la renouveler sous une autre forme que d'insister en affirmant que ni Eusèbe, ni saint Jérôme n'ont fait aucune mention des ouvrages de Denis l'Aréopagite, et en ajoutant que tous les Anciens qui parlent de ce saint, comme saint Denis de Corinthe, saint Chrisostome, saint Ambroise, saint Augustin, etc., ne disent rien de ses ouvrages (2). Tous ces Anciens en auraient parlé, au contraire, s'ils avaient cru que les Apollinaristes les eussent supposés, car la supposition était antérieure à eux. S'ils n'en ont rien dit, c'est qu'ils ne les ont pas connus, ou qu'ils ne les ont pas crus propres à fortifier leurs raisonnemens. Ces sortes d'argumens négatifs sont extrêmement faibles. M. Schœll nous a donné l'histoire de la littérature grecque en six volumes in-8. Il n'y parle pas des œuvres de saint Denis l'Aréopagite. S'ensuit-il de cette omission autre chose que l'exactitude scrupu-

(1) Id., p. 609.

(2) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

leuse avec laquelle, selon son plan, M. Schœll ne s'est occupé que de la littérature profane? et n'en est-il pas de même des auteurs qui, n'ayant pas traité les mêmes sujets que Denis l'Aréopagite, n'ont pas eu l'occasion de le nommer?

On fait une seconde objection : on dit que le prétendu Denis l'Aréopagite cite dans son livre *des noms divins*, chapitre 4, les paroles de l'épître de saint Ignace aux Romains, écrite par cet évêque un peu avant son martire : or, saint Denis l'Aréopagite était mort lorsque saint Ignace écrivit cette lettre (1), mais saint Ignace n'est jamais cité dans ce chapitre 4. Si donc il a écrit la même chose que saint Denis, c'est lui qui a copié saint Denis, et non saint Denis qui l'a copié. Au reste, il fallait bien que saint Jean Chrisostome eût lu les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite pour l'appeler oiseau du ciel, peignant ainsi l'éminence de sa doctrine et la facilité qu'il avait à s'élever aux plus sublimes vérités; saint Jean Damascène dit que Denis est le plus grand des théologiens; comment l'aurait-il ainsi qualifié s'il n'avait pas lu et même étudié ses ouvrages? Sur ce titre d'oiseau du ciel, voyez les Mémoires de Tillemont, I, 525.

Une troisième objection est que le prétendu saint Denis dit qu'il a été présent à la mort de la sainte Vierge : or, au tems que la Vierge mourut, saint Denis n'était pas encore converti; car on croit communément qu'elle est morte quinze ans après la

(1) Id., ibidem.

mort de Jésus-Christ : et saint Paul, qui a converti saint Denis, n'est venu à Athènes que dix-sept ans après la passion de Jésus-Christ. Ces anachronismes ont paru évidens (1).

Mais cet argument n'est rien moins que concluant. Tillemont prétend (2) que le plus sûr est d'avouer qu'on ne sait rien du tems auquel est morte la sainte Vierge, ce qui signifie seulement qu'il n'a pas connu cette époque, quoique Baronius l'ait très bien déterminée sous l'an 48. On trouve en effet dans le livre *des noms divins* (3), attribué à saint Denis l'Aréopagite, que conjointement avec son maître Hiérothée, Jacques, frère du Seigneur, et Pierre, le premier et le plus ancien des théologiens, lui et beaucoup d'autres étaient venus voir le corps de la sainte Vierge; il semble résulter de son texte que ce fut immédiatement après la mort de Marie.

Mais je ferai ici une observation qui a échappé jusqu'à présent à tous les écrivains ecclésiastiques : c'est que les leçons d'Hiérothée peuvent être antérieures à la venue de saint Paul qui ne fit peut-être qu'achever la conversion de saint Denis, commencée par Hiérothée. Il n'est donc pas invraisemblable que Hiérothée, quatre ans avant l'arrivée de saint Paul, ait fait voir le corps de la Vierge à saint Denis, au moment même

(1) Id., ibidem.

(2) Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. Seconde édition. Paris, 1701, I, 467.

(3) Chapitre 3, p. 452, dans l'édition des œuvres de saint Denis l'Aréopagite. Paris, 1634, t. I.

de la mort de la Vierge. Cela est d'autant plus probable, que saint Denis ne nomme pas saint Paul dans ce passage.

Au reste, l'historien ecclésiastique Nicéphore, fils de Calliste, surnommé Xanthopulus (1), nous apprend (2) que Juvénal, évêque de Jérusalem, dans le discours qu'il prononça à l'empereur Marcien, qui l'avait rétabli sur son siége, l'an 453 de notre ère (3), répète mot à mot le passage de saint Denis relatif au corps de la Vierge, ainsi que Jean Damascène, André de Crète, le prêtre Épiphanes, et d'autres auteurs cités à ce sujet par Baronius (4). Ce cardinal ne révoque donc point en doute l'assertion faite par saint Denis, et en tire diverses conclusions. A la vérité, Tillemont ne l'admet point, et condamne Baronius par des raisons assez fortes (5), mais il ne discute point le passage de Nicéphore qui était le plus important de ceux sur lesquels s'appuie Baronius; et l'ouvrage de cet écrivain ecclésiastique ne se trouve même point dans la liste des auteurs qu'il a consultés (6).

(1) Voyez sur cet auteur l'Histoire de la littérature grecque, par M. Schœll. Paris, 1825, VII, 29.

(2) Livre 15, chap. IV. Voyez l'édition grecque et latine de cet auteur. Paris, 1630. 2 vol. in-folio.

(3) Histoire ecclés. de Fleury, livre 28, chap. 44.

(4) *Annales in anno Christi* 48, § 6-8. Édition d'Anvers, 1612, I, 366.

(5) Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiastique, I, 470.

(6) Id., préliminaires, p. XXXIII.

Discussion sur l'authenticité des ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite.

Les motifs qui viennent d'être allégués contre l'authenticité des ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite, ne sont pas bien concluans, ainsi que je crois l'avoir prouvé; en voici d'une autre espèce. On a cru démontrer que l'auteur des livres attribués à saint Denis a écrit depuis le quatrième siècle de l'Église : 1° parce qu'il parle des mistères de la Trinité et de l'Incarnation en des termes qui n'ont été usités que depuis le quatrième siècle, comme celui d'*Hypostase*; 2° dans le livre de la Hiérarchie céleste, il s'exprime ainsi (1) : « Nous dirons là-dessus ce que nos évêques « nous ont appris selon une ancienne tradition. » Ces mots : « ancienne tradition » font voir que ce n'est pas saint Denis l'Aréopagite qui parle (2). Je rapporterai ici en entier ce commencement du Traité de la Hiérarchie céleste, le premier ouvrage de Denis.

« Tout ce qui nous a été accordé de bon, et tout « don parfait, vient d'en haut, et descend du père « des lumières (3). Bien plus : c'est une émanation

(1) Tome I, p. 2, dans l'édition de 1634.

(2) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys, IV, 104.

(3) Épître de saint Jacques, I, 17. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursùm est, descendens à patre luminum.*

« de lumière mise en mouvement par le Père qui, « nous inondant de ses bienfaits comme une force « dérivée d'un seul principe, simplifie nos idées en « nous rappelant aux choses supérieures, et nous con« vertit à l'unité de ce Père qui nous rassemble. Car « tout vient de lui, tout retourne en lui (1), ainsi « que nous l'apprend la parole sacrée ».

« Invoquant donc Jésus, qui est la véritable lu« mière du Père, qui éclaire tout homme venant en « ce monde, par qui nous avons obtenu accès à la « lumière du Père, élevons-nous suivant nos forces « vers les instructions qui nous ont été données par « les discours des Pères sur les choses les plus *sacrées*; « observons, comme cela nous est possible, les hié« rarchies des esprits célestes, comme elles nous ont « été découvertes simboliquement et mistiquement, « introduisons les ieux immatériels et tremblans de « notre esprit vers l'idée principale et supérieure « du Père, qui est la source de la Divinité, qui nous « découvre les hiérarchies bienheureuses des anges « dans des signes figurés; réduisons ces idées à un « simple rayon, puisqu'elles ne perdent jamais leur « unité intime, etc. »

On voit qu'en effet, dès son début, saint Denis s'appuie sur les écrits de saint Jacques et de saint Paul, qu'il regarde avec raison comme ses pères, et dont il répète les expressions. Il n'y a rien que de

(1) Épître de saint Paul aux Romains, XI, 36. *Quoniàm ex pso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia.*

très simple dans ces citations qui l'autorisent à parler non-seulement d'après ce qu'ils ont écrit, mais d'après ce qu'ils lui ont dit de vive voix, comme il va le faire; il ne leur donne point le nom d'évêques, mais celui de pères, qui me semble très convenable; 3° le troisième reproche qu'on lui fait est d'avoir cité saint Clément d'Alexandrie sous le nom de Clément le Philosophe; et le passage qu'il rapporte est tiré du huitième livre des Stromates, ce qui fait connaître qu'il parle de saint Clément qui vivait dans le troisième siècle de l'Église (1).

Martin Delrio a combattu ce dernier argument, qui serait le plus fort s'il était bien fondé. « Denis « l'Aréopagite, » dit il (2), « a cité le philosophe « Clément qui peut être Actius Clémens auquel « écrit Pline-le-Jeune, comme le croit Baronius; ou « Clément, pape de Rome, comme le veut Pa- « chimère dans sa Paraphrase : il est certain que ce « pape était très adonné à la philosophie. Rien ne « nous force donc à chercher ici Clément d'Alexan- « drie. Ainsi le Clément qu'il cite au chapitre 5 « des noms divins est plus ancien que celui des « Stromates. »

En effet, Clément le Philosophe est cité par Denis l'Aréopagite (3), non pas comme un ennemi qu'il veut combattre, mais comme un ami avec lequel il

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys, IV, 104.

(2) Tome II, p. 590, dans l'édition de 1634 des œuvres de saint Denis l'Aréopagite.

(3) P. 571 du tome Ier.

veut s'accorder. George Pachimère, né en 1242, et historien grec, qui ne manque ni de jugement ni de sagacité (1), a pris la peine de commenter et même de paraphraser les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, dont il n'a conséquemment pas suspecté l'authenticité. C'est lui qui dit (2) que, selon quelques interprètes sans doute plus anciens que lui, *il s'agit ici du pape Clément, coopérateur de saint Paul*, qu'il a certainement suivi à Philippes (3) et qu'il avait peut-être accompagné à Athènes où il avait pu être connu de saint Denis. Il n'est donc nullement ici question de Clément d'Alexandrie, qui vivait longtems après, et c'est vouloir se créer à soi-*même des* objections, que d'insister sur celle-là.

Un théologien de Leyde (4) fait une quatrième objection qui peut paraître plus importante : c'est que le titre de *sacerdos*, sacrificateur, n'a jamais été donné aux ecclésiastiques, ni dans le premier siècle de l'ère chrétienne, ni dans le second ; et, pour en montrer la cause, il dit que les chrétiens, s'étant conformés à ce qui était pratiqué dans les sinagogues, et nullement à ce qui l'était dans le temple de Jérusalem, ont dû établir des prêtres, des diacres, des évêques, etc., mais non pas des sacrificateurs. Il croit ainsi

(1) Histoire de la littérature grecque, par Schoell, VI, 396.

(2) OEuvres de Denis l'Aréopagite, I, 588.

(3) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

(4) *Varia sacra, seu sylloge variorum opusculorum, etc., curâ et studio Stephani Lemoyne, theologi Leydensis, Lugd. Batav.*, 1685.

convaincre d'imposture celui qu'il dit s'être déguisé sous le nom de Denis l'Aréopagite, et qui affecte, dit-il, de se servir du mot *sacerdos*. Il conclut cette remarque par une savante critique de quelques autorités qui semblent lui être contraires quant à ce point, et passe ensuite à des considérations curieuses sur la prêtrise et sur la coutume que l'on avait anciennement de s'entr'envoyer l'eucharistie d'évêché en évêché (1).

J'observerai seulement sur ce point, que Denis l'Aréopagite ayant écrit en grec, on ne peut l'attaquer sur un mot latin, et j'ajouterai que les Juifs ayant eu des évêques, l'objection que l'on tire de ce que Denis a cité l'ancienne tradition des évêques, porte évidemment à faux. Le mot latin *sacerdos* est employé par le traducteur latin de l'édition de 1634, pour traduire ἱεράρχης et ἱερεὺς, mots grecs dont l'usage est très ancien. Peut-être faudrait-il les traduire par maître-clerc et clerc.

Opinion des savans sur les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite.

Je crois avoir combattu avec avantage toutes les objections faites contre l'authenticité des écrits attribués à saint Denis l'Aréopagite. Mais plusieurs des

(1) OEuvres de Pierre Bayle. La Haye, 1727, t. I, p. 302. Nouvelles de la république des lettres.

réponses que j'ai faites sont absolument nouvelles. D'ailleurs on allègue encore d'autres objections que je ne rapporterai point ici, afin de ne pas trop m'écarter de mon sujet; elles ont paru long-tems assez fortes pour que l'on crût que ces livres avaient été composés dans le cinquième siècle, sans que l'on pût cependant indiquer le but de cette supposition, ni par qui elle avait été faite. On demeurait seulement d'accord que, depuis le commencement du sixième siècle, ils acquirent en peu de tems beaucoup de crédit et d'autorité. En effet, saint Éphrem, patriarche d'Antioche, mort en 546 (1), les cite dans un traité composé pour la défense du concile de Calcédoine. Le moine Jobius, qui avait fait un grand ouvrage sur l'incarnation, dont Photius nous donne l'extrait (2), André de Césarée, Anastase Sinaïte, Suidas, Nicéphore, et plusieurs autres Grecs modernes, en parlent avec honneur. Enfin Jean, évêque de Scithopolis, Maxime et Pachimère, ont fait des commentaires sur cet auteur (3).

Photius, dans le premier article de sa Bibliothèque (4), s'exprime ainsi : « On a lu le Traité du prêtre « Théodore, pour prouver que le livre de saint Denis « est véritablement de lui. On y résout quatre objec-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 28, chap. 21.

(2) Id., livre 54, chap. 14.

(3) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

(4) *Photii Bibliotheca, Berolini*, 1824, I.

« tions. La première : si ce livre était véritable, com-
« ment quelques-uns des Pères qui l'ont suivi, n'en
« auraient-ils point cité des passages? La seconde :
« Eusèbe de Pamphile n'en fait aucune mention dans
« le dénombrement des écrits des Pères. La troisième:
« comment ce livre peut-il décrire, dans un si grand
« détail, les traditions qui peu à peu se sont augmen-
« tées dans l'Église pendant un long espace de tems?
« Car saint Denis était du tems des apôtres (1),
« comme il paraît par les Actes des apôtres; et il est
« incroyable, ou plutôt mal inventé, que saint Denis
« ait imaginé d'écrire ce qui ne s'est introduit dans
« l'Église que long-tems après sa mort. La quatrième
« objection : comment peut-il parler de l'épître de
« saint Ignace? Car saint Denis a vécu du tems
« des Apôtres, et saint Ignace a souffert le martire
« sous Trajan, peu de tems après avoir écrit cette
« lettre. L'auteur s'efforce donc de résoudre ces
« quatre objections, et de prouver que le livre du
« grand saint Denis est véritablement de lui (2). »

L'objection relative à saint Ignace est bien facile à résoudre. En effet, on a vu que saint Denis l'Aréopagite a été disciple de saint Pierre et de saint Paul, et qu'il est mort vers l'an 95; or, saint Ignace a été de même disciple de saint Pierre et de saint Paul (3).

(1) J'ai prouvé qu'il était né l'an 8 et mort l'an 95.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 54, chap. 14.

(3) Vie de saint Ignace, dans les Vies des Saints, par Godescard, sous le 1er février. Paris, 1826, p. 1.

Tillemont, sur les autorités les plus graves (1), prouve que saint Ignace a été nommé évêque d'Antioche par les apôtres, l'an 43 de notre ère, neuf ans avant que Denis n'eût été nommé évêque d'Athènes. Ce dernier a donc pu connaître l'auteur avec lequel il a passé tout le tems de son pontificat, c'est-à-dire quarante-trois ans. Cependant, comme Photius rapporte cette objection et les trois autres, sans y rien ajouter pour les combattre avec le prêtre Théodore, l'abbé Fleury voit dans ce silence une preuve qu'il fesait peu de cas de ses réponses qu'il ne daigne pas rapporter, et par conséquent que son jugement n'était pas avantageux aux prétendus écrits de Denis l'Aréopagite. Il conclut que Photius apparemment ne voulait pas s'en expliquer plus durement pour ne pas choquer les préjugés de son siècle (2). Je ne sais si l'on ne pourrait pas faire une conjecture opposée, et dire que, de son tems, les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite étant généralement crus authentiques, il ne s'est pas cru obligé de rapporter une réfutation bien connue et bien facile, à en juger par le dernier article au sujet de saint Ignace.

Parmi les Latins, saint Grégoire-le-Grand a cité ces ouvrages avec éloge. Ils furent envoyés, l'an 824 (3),

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Seconde édition. Paris, 1701, I, 191.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 54, chap. 14.

(3) 827, selon Schoell; mais la Chronique de saint Bertin, dans le *Thesaurus* de dom Martène, cité plus bas, dit l'an 10 de Louis-le-

par l'empereur Michel, à l'empereur Louis-le-Débonnaire, en grec seulement (1). L'empereur français donna audience à Rouen, au mois de novembre 824, comme nous l'apprenons d'Éginhart, aux ambassadeurs de l'empereur grec Michel II, dit le Bègue, qui lui remirent ces écrits en grec. Hilduin, abbé de Saint-Denis, les reçut comme un présent du ciel (2). Jean Scot Érigène, homme d'un esprit éclairé et d'une éloquence remarquable, ayant été obligé de passer en France pendant que la guerre répandait partout ses ravages dans l'Irlande, sa patrie, s'était réfugié auprès de Charles-le-Chauve. Sur la demande de ce prince, et après sa mort, sur celle de son fils Louis-le-Bègue, il traduisit de mot à mot de grec en latin la Hiérarchie de Denis l'Aréopagite l'an 878 (3). Anastase le Bibliothécaire envoya cette traduction à Charles-le-Chauve, roi de France, ou peut-être à son

Débonnaire, ou 823, comme le dit Albéric. Éginhart et la Chronique de saint Bertin disent 824, et leur date a été adoptée par M. Lebeau.

(1) Voyez Mabillon, *Annalium ordinis S. Benedic.*, *lib.* 29, *n.* 59; et *Domni Edmundi Martene*, *Thesaurus anecdotorum*, t III, p. 507.

(2) Voyez l'Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 47, n° 1, p. 266 du tome X dans l'édition de Paris, 1728. Il cite les Aréopagitiques, dans la Collection de Surius, au 9 octobre.

(3) *Alberici monachi trium fontium chronicon, editum à Godefredo Guilielmo Leibnitio. Hanoveræ*, 1698, p. 208. La date de 878 ne peut convenir qu'à Louis-le-Bègue, puisque Charles-le-Chauve était mort; mais on va voir que Jean Scot a dédié sa traduction à Charles-le-Chauve, et qu'elle existait à Rome en 867.

fils Louis-le-Bègue (1), avec une préface et des scolies qui sont en partie du martir saint Maxime, et en partie de Jean, évêque de Scithopolis. Moréri renvoie sur ce fait à une « lettre aux auteurs des mé« moires de Trévoux sur un très ancien manuscrit « des œuvres de saint Denis l'Aréopagite, » imprimée dans ces mémoires (2).

Sur les œuvres de saint Denis l'Aréopagite.

J'ai parlé des ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite. Tous, comme je l'ai déjà dit, ont été réunis dans deux volumes in-folio, en grec et en latin, recueillis par le père Balthasar Corder, jésuite d'Anvers. Le nom latin de cet éditeur est *Corderius*, que Moréri traduit mal par Cordier (3).

Ils ont été imprimés en 1634; le premier volume de cette édition contient des préfaces de saint Maxime et de George Pachimère, le livre de la Hiérarchie céleste en quinze chapitres, et celui des Noms divins, en treize chapitres. Le second volume contient la théologie mistique en cinq chapitres et dix épitres (4),

(1) *Domni Edmundi* Martene *Thesausus anecdotorum*, t. III, p. 507.

(2) Mois de juin 1753, second volume, art. 65.

(3) Voyez l'art. de ce jésuite, sous le nom de Corder, dans le nouveau Dictionnaire historique, Lion, 1824.

(4) Moréri dit dix-sept et se trompe.

savoir : quatre au moine Caïus, les autres (5°), à Dorothée (6°), à Sosipater (7°), à Policarpe, évêque (8°) à Démophile (9°), à l'évêque Titus, et (10°) à saint Jean l'Évangéliste (1). J'ai sous les ieux l'édition de 1644 qui contient toutes ces œuvres en un seul volume.

On trouve sa *liturgie* dans un petit volume *in-octavo*, Cologne, 1530, rare, intitulé *: Ritus et observationes antiquissimæ* (2). Elle est imprimée dans le second volume de l'édition de 1644.

Les ouvrages de Denis l'Aréopagite sont aussi dans la Bibliothèque des Pères (2).

Le moine Hilduin, dont j'ai déjà parlé, a regardé comme authentiques tous les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite, et il en a donné une notice détaillée que Doublet a traduite (3). Elle lui avait été sans doute fournie par Halitgaire.

Halitgaire ou Halitchaire, élu évêque de Cambrai, en 817, est l'un des principaux prélats qui, par l'ordre de Louis-le-Débonnaire, furent chargés de soutenir contre les envoyés grecs de l'empereur Michel l'importante discussion sur le culte des images (4).

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys. Il cite Sirmond, de Launoi, *de duobus Dionysiis*; du Pin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Lion, 1804, art. Denis, p. 214.

(3) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Jacques Doublet. Paris, 1625, p. 3.

(4) Sur l'Étude du grec dans les Pays-Bas avant le quinzième siècle, par A. Le Glay, Cambrai, avril 1818, p. 3.

On a cru que ce fut cet évêque qui rapporta en France les ouvrages grecs envoyés à Louis-le-Débonnaire par l'empereur de Constantinople, et entr'autres les œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite. Ce manuscrit se trouvait encore à l'abbaye de Saint-Denis quelque tems avant la révolution française (1).

M. Saint-Martin, dans ses notes sur l'histoire du *Bas-Empire* (2) raconte ces événemens d'une manière un peu différente. L'auteur de la chronique saxonne, sous l'an 824, dit qu'entr'autres présens, les envoyés grecs, que l'empereur Louis reçut à Rouen, lui donnèrent un exemplaire du livre attribué à Denis l'Aréopagite, de la Hiérarchie céleste, qui jouissait alors d'une haute estime. Louis le fit traduire en latin, et l'envoya à Paris le jour de la fête du saint, et il y fut reçu avec une grande joie. En l'an 827, d'autres ambassadeurs de Michel vinrent trouver le roi à *Compiègne* (*Compendium*), et l'on apprend de Thegan, chapitre 42, que Louis-le-Débonnaire envoya seulement alors en ambassade à Constantinople, auprès de Michel, Halitcon ou Halitcaire, évêque de Cambrai, et Ausfrie, abbé de Nonantule, qui revinrent en l'an 828; ils avaient été bien traités par Michel (3).

(1) M. Schoell, Histoire de la littérature grecque, t. VII, p. 292, à la note. Il cite sur ce manuscrit Ducange, *Famil. bizant.*, p. 243; et Ameilhon, continuation de l'Histoire du Bas-Empire, par Lebeau, vol. XXVI, p. 387.

(2) Paris, 1832, XIII, 62.

(3) Id., p. 63.

Long-tems après, l'an 1408, Chrysoloras, professeur de langue grecque à Pavie, fut chargé par l'empereur Manuel de porter en France un souvenir de la bonne réception que ce prince y avait trouvée en 1400, et des liaisons familières qu'il avait eues avec les bénédictins de Saint-Denis; c'était un beau manuscrit des œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite, avec des vignettes curieuses. Ce manuscrit s'est perdu quelque tems avant la révolution française (1).

Je ne sais si la chronique saxonne, citée par M. Saint-Martin, pour affirmer que le traité de la Hiérarchie, par saint Denis l'Aréopagite, fut traduit en latin par ordre de Louis-le-Débonnaire, est exacte. Il le semblerait, par l'extrait qu'a donné Hilduin qui cependant pouvait savoir le grec; mais cette traduction n'était sans doute pas suffisante puisque Jean Scot Érigène, à la prière de Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire, traduisit du grec en latin les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite : c'est-à-dire, comme il le spécifie lui-même, le livre de la Hiérarchie céleste, le livre de la Hiérarchie ecclésiastique, le livre des Noms divins, la Théologie mistique et ses dix lettres. C'est tout ce que nous avons encore aujourd'hui dans l'édition de Corder.

La nouvelle traduction qu'entreprit Scot lui coûta beaucoup de travail, et après qu'elle fut finie, il l'a-

(1) Histoire de la littérature grecque, par Schoell. Paris, 1825, VII, 292.

dressa au roi Charles par deux épîtres dédicatoires, l'une en vers élégiaques, l'autre en prose. Elle était répandue dans le public et connue même à Rome au moins avant la fin de 867 (1), puisque le pape Nicolas I[er], qui mourut alors, se plaignit de ce qu'elle avait été publiée avant que le Saint-Siége eût donné son approbation. Cela n'empêcha pas qu'Anastase le Bibliothécaire ne fît l'éloge de cette traduction, dans une lettre qu'il écrivit à Charles-le-Chauve quelques années après. Elle n'a pas toutefois reçu les mêmes applaudissemens de la part des écrivains postérieurs. Ceux qui donnent le plus de louanges au traducteur, conviennent que sa version est obscure, ce qui est venu, comme ils le remarquent, de ce qu'elle est trop littérale. Le génie différent des deux langues ne permet pas que l'on suive cette méthode. Anastase avait déjà observé ce défaut dans le travail de Scot, malgré l'éloge qu'il en fait (2). Corder lui-même n'en est pas exemt, quoiqu'il soit venu le dernier, et sa traduction n'est pas toujours très intelligible.

Diatribe de Lacroze contre Denis l'Aréopagite.

Le bénédictin Lacroze qui avait quitté l'habit monastique pour se faire protestant, dans un ouvrage rempli de prévention et de déclamations contre l'É-

(1) La France littéraire. Paris, 1740, V, 425.
(2) Id., p. 426.

glise romaine (1) attaque vivement Denis l'Aréopagite et ses ouvrages. Il faut l'entendre pour connaître tout ce que l'on peut dire sur ce sujet.

« En faveur de ceux qui ont cru que la nature di-« vine était la seule nature de Jésus-Christ, » dit-il, « nous avons, outre Cosme l'Égiptien, les œuvres du « prétendu Denis l'Aréopagite, qui sont véritablement « écrites par un monophisite, comme en convient le « savant père Le Quien, dans un de ses prolégomènes « sur son édition des œuvres de Jean Damascène. « On sait de quelle manière le fameux Érasme fut « traité par les docteurs de Sorbonne et par d'au-« tres théologiens de son tems, pour avoir nié que « ces ouvrages fussent de Denis l'Aréopagite. Aujour-« d'hui (en 1739), tout le monde en est revenu; et « s'il y a quelqu'un qui soutienne encore l'ancienne « erreur, on en fait si peu de cas, que l'on ne daigne « pas même y répondre.

« Ceci me conduit à examiner quel a été l'auteur « de ces ouvrages qui ont fait tant de bruit, et qui « n'en font point aujourd'hui, grâce à la critique et « aux lumières que nous ont fournies les deux der-« niers siècles, plus éclairés que les précédens.

« Comme la chose me paraît être de quelque im-« portance, je vais m'appliquer à découvrir les « sources de l'erreur, et deviner, s'il se peut, qui est l'au-

(1) Voyez son article dans la Biographie universelle, par M. Weiss.

« teur de ces ouvrages. Ils n'ont point été inventés « sans raison, et celui qui les a supposés a eu un « but qu'il paraît difficile de deviner après un si long « espace d'années.

« Il est certain, quel qu'il ait été, que c'était un « homme d'esprit, éloquent, et savant à sa manière. « On sent dans son stile quelque chose d'affecté et de « gêné; rien n'y est naturel : et, si l'on y regarde de « près, on connaîtra facilement que l'auteur cherche « à cacher et à imposer à la crédulité de ses lecteurs.

« Mais il nous faut premièrement chercher l'âge de « cet auteur, et le tems de la supposition. Pour ce qui « est de l'âge, cela ne sera pas difficile, si nous pou- « vons prouver qu'il a été cité par Cirille d'Alexandrie : « c'est ce que nous allons examiner.

« On trouve, pour la premiere fois, parmi les mo- « numens ecclésiastiques, une mention expresse des « écrits attribués à Denis l'Aréopagite, dans une con- « férence tenue à Constantinople l'an 532, entre les « orthodoxes et les Sévériens. On nia, du côté des ca- « tholiques, que cet ouvrage eût jamais été connu ou « cité par Cirille d'Alexandrie. Les Sévériens appa- « remment n'en convinrent point; et on peut croire « que les plus fortes preuves qu'ils apportèrent en leur « faveur ont été supprimées.

« Quoi qu'il en soit, il n'y a presqu'aucun lieu de « douter que Cirille d'Alexandrie n'eût fait usage de « l'autorité du prétendu Aréopagite dans ce qu'il « écrivit contre l'apologie que Théodoret avait publiée « en faveur de Diodore de Tarse et de Théodore de

« Mopsueste. Ces livres de Cirille sont perdus; mais « on peut avoir recours à la seconde dissertation que « le savant père Le Quien a mise à la tête de son édi- « tion des œuvres de Jean Damascène. Voyez surtout « le nº XII (1). » Plus bas (2), Lacroze fortifie cette autorité par un témoignage important; c'est celui de l'auteur des Scolies sur la Bibliothèque de Photius, code (ou manuscrit) premier, qui dit que Denis l'Aréopagite a souvent été cité par saint Cirille.

Voilà donc le principal argument allégué par l'évêque Hypace contre l'authenticité des ouvrages de Denis l'Aréopagite complètement détruit, comme je l'avais annoncé, et cela par un des ennemis les plus ardens de cette authenticité. Ce témoignage me paraît extrêmement fort, et je ne crois pas qu'on puisse le récuser.

Martin Delrio prouve très clairement et avec beaucoup d'habileté (3) que les œuvres de saint Denis l'Aréopagite n'ont aucun caractère de fausseté; qu'elles ont été citées par saint Ignace, évêque d'Antioche, son contemporain; que saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme et saint Jean Chrisostome en ont

(1) Histoire du christianisme d'Éthiopie et d'Arménie, par Lacroze. La Haye, 1739, 2-8.

(2) Id., p 20.

(3) *Sancti Dionysii Areopagitæ Opera. Lutetiæ*, 1644, II, 589. Les *Vindiciæ areopagiticæ* de Martin Delrio avaient été imprimées séparément en 1607 ou 1608, à Anvers. Elles avaient été composées contre Joseph Scaliger (*Fabricii Bibliotheca græca. Hamburgi*, 1801, VII, 7.)

fait mention, ainsi qu'Origènes et Denis d'Alexandrie. Il rapporte leurs passages et ceux des deux Anastase, de saint Athanase et d'un auteur estimable auquel on a donné son nom, et de beaucoup d'autres écrivains grecs, mieux en état que nous de juger du stile et des assertions d'un auteur dont ils parlaient la langue et dont ils avaient étudié les ouvrages.

Le cardinal Baronius, qui avait consacré sa vie entière à l'histoire ecclésiastique, et à qui l'on ne peut refuser de profondes connaissances, quoique l'on ait fait depuis de grandes et d'importantes rectifications à ses ouvrages, se trompe sans doute lorsqu'il préfère l'autorité des biographies grecques de Denis l'Aréopagite au témoignage d'un auteur tel que Grégoire de Tours sur l'histoire ecclésiastique de France (1) : mais il n'en est pas de même lorsqu'après un long et scrupuleux examen des ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, il s'écrie (2) :

« Il est tout-à-fait indigne, et c'est en quelque sorte « un crime que de penser qu'un théologien si sublime, « si excellent, éclairé par une inspiration divine, qui « a parcouru les demeures du ciel, que son imagina-« tion a placé au milieu des chœurs des anges, trans-« porté jusqu'au trône de Dieu et initié dans ses « secrets; que ce théologien, dis-je, n'est qu'un im-« posteur qui s'élève sur un théâtre pour nous mon-

(1) *Annales ecclesiastici*, *tomus* II, *Antverpiæ* 1597, p. 41.

(2) id., p. 44, *anno* 109, § 57.

« trer des fantômes, pour nous débiter des faussetés « qu'il donne pour vraies, et qui, ayant assez de talent « pour produire sous son propre nom des ouvrages « d'un grand mérite, a préféré de nous tromper sous « un nom supposé pour nous débiter des fables. Il n'y « a donc ici aucun lieu d'avoir des doutes et de ne « pas regarder Denis l'Aréopagite comme l'auteur « certain des ouvrages que nous avons sous son nom. »

Hipothèse calomnieuse de Lacroze sur l'auteur des ouvrages de saint Denis l'Aréopagite.

Après avoir détruit la plus ancienne objection faite contre les ouvrages de Denis l'Aréopagite, au lieu d'en tirer la conclusion toute naturelle que l'on vient de voir, Lacroze continue ainsi (1) :

« Comme c'est une chose aujourd'hui presqu'una« nimement reconnue de tous les savans, que les ou« vrages dont nous parlons sont indubitablement sup« posés, il ne nous reste qu'à examiner les motifs de « l'auteur de la supposition.

« Pour ce qui concerne les motifs, il me semble « visible qu'il s'agissait d'établir, par une autorité « respectable, un dogme, ou entièrement inconnu, « ou au moins mis en dispute par les théologiens.

« Apollinaire de Laodicée avait introduit dans

(1) Hist. du christianisme d'Éthiopie. La Haie, 1739, p. 8.

« l'Église des explications nouvelles et paradoxales « sur le mistère de l'incarnation. Ses sentimens furent « proscrits pour ce qu'ils avaient de plus pernicieux, « ce qui n'empêcha pas qu'il n'eût des disciples fort « zélés qui les défendirent long-tems, même après « sa mort. Néanmoins, quelques-uns d'entr'eux « mollirent et se retranchèrent à soutenir seulement « l'unité de nature en Notre Seigneur Jésus-Christ. « Il paraît que Théophile d'Alexandrie était du nom- « bre de ces derniers. Voici sur quoi je me fonde.

« Les Monophisites objectaient sans cesse, et ob- « jectent encore aujourd'hui, que ceux qui admettent « les deux natures, sont par conséquent obligés *d'ad-* « *mettre deux fils*. Cette objection avait été proposée « dans un écrit de Théophile auquel saint Grégoire « de Nisse répond dans une lettre insérée au second « tome de ses ouvrages imprimés à Paris l'an 1615. « C'était déjà là un acheminement à l'hérésie des *Mo-* « *nophisites*, et cela fut poussé plus loin par Cirille, « neveu de Théophile, et son successeur.

« Cette opinion avait besoin d'être appuyée par le té- « moignage de quelques Anciens. Il fallut donc en cher- « cher, et comme cela n'était pas praticable, on prit « le parti d'en forger, mais l'entreprise était difficile: « il était question de trouver un homme savant et « peu scrupuleux, qui se mît en état de la faire « réussir.

« Nous ne voyons personne dans ce siècle-là qui « fût propre à exécuter une pareille entreprise, si ce « n'est Sinésius, évêque de Ptolémaïde, capitale de la

« province de Cirène, en Libie. Il était ami de Théo-« phile, comme cela paraît par ses lettres qui sub-« sistent encore aujourd'hui. Son érudition était fort « étendue, et sa conscience ne l'embarrassait point, « lorsqu'il s'agissait d'en imposer au public. Nous ne « lui attribuons rien ici que ce qu'il avoue lui-même. « — Le peuple, dit-il, se moquera toujours des « choses faciles à comprendre; il a besoin d'impos-« ture : principe pernicieux qui a introduit un grand « nombre d'erreurs et de superstitions dans l'É-« glise. »

Ce principe serait effectivement bien singulier dans la bouche d'un évêque. Mais pour être cru il aurait fallu que Lacroze n'en donnât que la traduction. Malheureusement pour lui, sa note donne le texte grec Τὸ ῥασυν καταγελάσεται ὁ δῆμος, δεῖται γὰρ τερατείας (1). Or ce texte signifie : « Le peuple se moquera « toujours des récits faciles; il lui faut du merveil-« leux. » C'est une observation très juste, et non pas un principe.

Partant d'une fausse base, il était naturel que Lacroze arrivât à de faux résultats. Il donne encore un long passage mal interprété du même Sinésius, dont il raconte l'histoire à sa manière. Il trouve dans les himnes de cet auteur un nom donné à Dieu le père qui avait été donné par Denis l'Aréopagite à peu près de la même manière. Un long discours du père d'Osiris dans le premier livre de la Providence, par Si-

(1) *Synesii operum* pag. 73.

nésius, lui paraît extrait de la divine Hiérarchie; il aurait pu en conclure que Sinésius a connu les ouvrages de l'Aréopagite, et en a profité. Il trouve plus piquant de regarder cette ressemblance comme une preuve de la supposition de tous les ouvrages de Denis par Sinésius, à la sollicitation de Théophile et de saint Cirille, qui furent successivement patriarches d'Alexandrie, et qui, selon lui, disposaient du tems et de la plume de l'évêque de Ptolémaïde. Si c'est là de la critique, j'avoue que je ne suis nullement disposé à reconnaître cette science. J'y vois seulement un moine défroqué charmé de trouver l'occasion de grouper trois évêques pour fabriquer une imposture. Lacroze a été tellement glorieux de sa découverte, qu'il en a fait faire un dessin gravé en tête de son Histoire du Christianisme d'Éthiopie et d'Arménie. Au bas de cette ridicule estampe, il écrit sans hésiter :

Synésius, évêque de Ptolémaïde, dirigé par l'imposture, forge les œuvres du prétendu Denis l'Aréopagite en faveur du monophysisme, et cela par ordre de Théophile et de Cyrille, archevêques d'Alexandrie.

Telle est la bonne foi d'une critique qui peut être appelée méprisable et qui cependant est citée en cette occasion par Saxius (1) et par Harles (2). Ce même Harles, dans l'édition qu'il a publiée de la Bibliothèque grecque de Fabricius (3), répète avec affec-

(1) *Onomasticon. Trajecti ad Rhenum* 1775, I, 244

(2) *Introductio in historiam linguæ græcæ. Altenburgi* 1785, II, 178.

(3) *Hamburgi* 1785, VII, 7.

tation le passage d'Hypace, évêque d'Éphèse contre les Sévériens, et cite encore l'ouvrage de Lacroze; mais il se garde bien d'observer que Lacroze fait voir combien l'allégation d'Hypace a peu de fondement. Ce n'est pas la seule occasion où malheureusement la critique des protestans se plaît à flétrir l'histoire de la religion par des observations mensongères.

Sur Publius et Quadrat, évêques d'Athènes.

L'empereur Adrien, monté sur le trône l'an 117 de notre ère, vint passer l'hiver à Athènes l'an 125, et se fit initier aux mistères d'Éleusis : c'est alors que sans doute par les suggestions des prêtres de l'ancien culte, il persécuta les chrétiens (1). Publius, évèque d'Athènes, fut martirisé peut-être en ce même tems, le 23 janvier 126.

C'est Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique (2), qui, en parlant de saint Denis, évêque de Corinthe, nous apprend, sur le témoignage de cet évêque, l'existence et la succession des trois premiers évêques d'Athènes, en ces termes :

« Il existe une lettre de l'évêque de Corinthe Denis « aux Athéniens, qui est propre à exciter la foi dans « leur cœur, et à les engager à vivre selon les règles

(1) Mémoires pour servir à l'hist. ecclés., par Tillemont, I, 805.
(2) Livre IV, chap. 23.

« de l'Évangile, d'où ils semblaient s'être fort éloignés « depuis que Publius, leur évêque, avait souffert le « martire pour la défense de notre religion. Il parle « dans cette lettre de Quadrat (1) qui, ayant été choisi « pour remplir la place de Publius, rassembla les « fidèles dispersés, et ralluma le feu de leur foi qui « commençait à s'éteindre. Il témoigne aussi dans la « même lettre que Denis l'Aréopagite, ayant été con« verti à la foi par la prédication de saint Paul, « comme il est rapporté dans les Actes des apôtres, « avait été le premier évêque d'Athènes. »

Plus haut (2), ce même Eusèbe avait dit : « Qua« drat, qui avait le don de prophétie, et plusieurs « autres successeurs des apôtres, imitèrent alors l'ar« deur de leur zèle, en élevant l'édifice des églises « dont ils avaient jeté les fondemens, en travaillant « avec une application infatigable à la prédication de « l'Évangile, et en répandant par toute la terre la « semence divine de la parole. La plupart étaient « remplis de l'amour d'une sainte philosophie; ils « avaient distribué leurs biens aux pauvres, et étaient « allés annoncer la foi aux nations les plus éloignées. « Après avoir fondé des églises, ils passaient plus « avant avec la force invincible de la grace, et opé« rant partout des miracles, ils attiraient des peuples

(1) Il ne faut pas confondre ce Quadrat avec Quadratus, gouverneur de Sirie l'an 52 de notre ère (l'Art de vérifier les dates, Chronologie apostol. du Nouv. Testament.)

(2) Livre III, chap. 37.

« innombrables à la connaissance de la véritable re-
« ligion. »

On peut conclure de ce second passage qu'il n'est pas impossible que Denis l'Aréopagite ait été prêcher l'Évangile en Germanie et dans les Gaules, comme nous l'avons dit plus haut. On a vu qu'il était mort l'an 95 de notre ère, sous le règne de Domitien. Ce fut à cette époque ou un peu plus tard, que Publius fut choisi pour le second évêque d'Athènes. S'il souffrit le martire, comme le dit Eusèbe, ce fut le 23 janvier 126. En effet, Adrien vint alors passer l'hiver à Athènes, et se fit initier aux mistères d'Éleusis. L'Église chrétienne fut alors persécutée, à la sollicitation des prêtres païens. On met vers cette année les martires de saint Eustache et de Marius à Rome, ainsi que plusieurs autres (1).

Sulpice Sévère compte cette persécution pour la quatrième, et saint Jérôme dit qu'elle fut très violente. Néanmoins Eusèbe ni la plupart des autres écrivains ne la comptent pas. Elle n'eut pas lieu en effet par aucun édit du prince, comme il est aisé de le prouver par Méliton et Tertullien. Mais ses superstitions donnèrent l'occasion à ceux qui haïssaient la religion nouvelle, de persécuter les chrétiens sans même qu'il le leur eût ordonné. Car il voulait entrer dans toutes les cérémonies des Grecs, et surtout dans les mistères d'Éleusis, ce que saint Jérôme indique

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Seconde édition. Paris, 1701, II, 805.

comme la cause principale de la persécution. Il avait aussi un soin tout particulier des solennités romaines, et méprisait toutes les religions étrangères aux Grecs et aux Romains. Il s'adonnait encore à l'astrologie judiciaire, à toutes sortes de divinations, et jusqu'à la magie la plus sacrilége. Les païens même se sont moqués de la superstition avec laquelle il étudiait les présages (1). Ammien Marcellin (2) observe qu'Adrien était plus superstitieux qu'observateur fidèle des cérémonies. Ce prince, dit ailleurs le même historien (3), médisait des hommes célèbres, pour paraître briller seul dans les beaux-arts.

Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner ni que les chrétiens aient été persécutés sous ce prince, ni qu'il les ait persécutés lui-même, puisque, sans parler des autres superstitions que les chrétiens attaquaient de tout leur pouvoir, nous voyons que dans la suite l'amour de la magie a suffi pour exciter la cruelle persécution de Valérien, et pour augmenter la violence de celle de Maximin II. Les actes du martire de sainte Simphorose disent qu'Adrien ne la fit mourir que parce que le démon, c'est-à-dire le prêtre qui annonçait l'avenir, déclara qu'il ne rendrait aucun oracle

(1) Id., p. 224.

(2) *Hist.*, *lib. XXV*, *cap.* 4, 17 dans l'édition de Wagner. *Lipsiæ* 1808 Voyez Spanheim, *ad Juliani Cæsaris ed. Franco-Gall.*, p. 71.

(3) *Id.*, *lib. XXX*, *cap.* 8, 10 Voyez Spartien, livre 2, chap. 15, et Tillemont, Hist des Emp., II, part. 2, p. 390.

tant que cette sainte et ses enfans vivraient dans la religion qu'ils professaient (1).

On observe aussi que ce fut particulièrement du tems d'Adrien que l'on parvint à découvrir les abominations des Carpocratiens, et de quelques autres hérétiques du même genre, dont les infamies retombaient sur les plus saints des catholiques, parce que les païens confondaient ensemble tous ceux qui portaient le nom de chrétiens, et que, sans s'informer de la vérité des choses, ils les haïssaient tous comme coupables des mêmes crimes qu'on avait découverts dans ceux qui s'attribuaient ce nom sans connaître ou sans observer les véritables règles de cette religion si sainte. C'est peut-être de là que venaient les cris tumultueux des peuples qui demandaient le sang des chrétiens (2).

Baronius croit que cette persécution peut encore être venue de ce que les juifs s'étaient révoltés sous Trajan, prédécesseur d'Adrien. Il est vrai que ces révoltes avaient été apaisées dès le commencement du règne d'Adrien; mais la mémoire et la haine de leurs cruautés dura encore long-tems après (3).

(1) Mémoires pour l'hist. ecclés., par Tillemont. Paris, 1701, II, 224 et 225.

(2) Id., p. 226.

(3) Id., ibidem.

Apologie de la religion chrétienne par Quadrat et Aristides.

Saint Jérôme a cru que saint Quadrat est le même que celui qui se joignit à saint Aristides pour arrêter la persécution d'Adrien par les apologies que tous deux adressèrent à ce prince (1) l'an 126; selon la Chronique d'Eusèbe (2), adoptée par Tillemont (3). Nous suivons ici le sentiment de saint Jérôme qui, dans son Catalogue des hommes illustres, dit que saint Quadrat l'Apologiste succéda à Publius dans l'évêché d'Athènes : *Quadratus, apostolorum discipulus, Publio Athenarum episcopo, ob Christi fidem martyrio coronato in locum ejus substituitur* (4). Il répète la même chose dans son épître 84 à Magnus (5). Dans cette épître, que d'autres comptent pour la soixante-et-dix-neuvième, Jérôme s'exprime ainsi :

« Quadrat, disciple des apôtres et évêque de l'é-
« glise d'Athènes, ne présenta-t-il pas à l'empereur
« Adrien, dans le tems qu'il allait au temple d'Éleusis,
« un livre pour la défense de la religion chrétienne,

(1) Mémoires de Tillemont, I, 237.

(2) Id., p. 232.

(3) Id., II, 805.

(4) *Hieronim. In Catal* c. 19.

(5) Histoire des auteurs ecclés., par dom Ceillier, Paris, 1729, I, 689.

« où la force et l'élévation de son génie parut avec « tant d'éclat, qu'il s'attira l'admiration de tout le « monde, et fit cesser une cruelle persécution qui « s'était élevée contre l'Église? Le philosophe Aris- « tides, homme très éloquent, présenta au même « empereur une apologie pour les chrétiens, toute « remplie de passages tirés des philosophes (1). »

Cette expression : « dans le tems qu'il allait au « temple d'Éleusis, » *Éleusinæ sacra invisenti* (2), semble faire croire que Quadrat présenta son apologie à l'empereur l'année même que ce prince se fit initier dans les mistères d'Éleusis, c'est-à-dire l'an 125 et non pas 126, comme le disent Eusèbe et Tillemont. Pour éclaircir cette question, je rapporterai en entier le chapitre de saint Jérôme dont je viens de donner le commencement; cet ouvrage est écrit en grec. J'en ferai ici la traduction exacte.

« Quadrat, disciple des apôtres, fut substitué à « Publius, évêque d'Athènes, couronné par le mar- « tire à cause de la foi de Jésus-Christ. Il rassembla « l'Église dispersée par une grande terreur, et y « réussit par sa foi et son adresse. Adrien ayant passé « l'hiver à Athènes, se fesant initier à Éleusis, ainsi « qu'à presque tous les mistères de la Grèce, avait « donné occasion à ceux qui haïssaient les chrétiens, « de les tourmenter sans y être autorisés par l'ordre

(1) Lettres de S. Jérome, traduites par dom Roussel. Paris, 1713. II, 364.

(2) *Sancti Hieronymi operum tomus I*, p. 428. *Venetiis* 1766. Dans cette édition, l'épître à Magnus est la 70e.

« de l'empereur. Quadrat lui présenta un livre com-
« posé pour notre religion. Dans ce livre très utile, « plein de raison et de foi, digne de la doctrine des « apôtres, l'auteur, fesant voir l'ancienneté de son « âge, dit qu'il a vu un grand nombre de ceux qui, op- « primés du tems du Seigneur en diverses parties de la « Judée par différentes calamités, avaient été guéris, « et arrachés des bras de la mort (1). »

« Aristides, philosophe athénien très éloquent, et « disciple du Christ sous son ancien vêtement, donna « au prince Adrien, en même tems que Quadrat, un « livre contenant l'exposition raisonnée de nos « dogmes, c'est-à-dire une apologie pour les Chré- « tiens, qui, ayant été conservée jusqu'aujourd'hui, « prouve l'opinion que les philosophes ont de son « esprit (2). »

« Le père Pagi (3), qui corrige Baronius, et Muratori (4) sont d'accord à mettre le séjour d'Adrien à Athènes dans l'hiver de l'an 125, et conséquemment au commencement de cette année (4). Tous deux s'appuient sur l'histoire de cet empereur par Spartien qui dit (5) : *Per Asiam et Insulas ad Achaiam navigavit, et Éleusina sacra suscepit : multa in Athenienses contulit*; *post in Siciliam navigavit*, etc. « Il navigua sur les côtes de l'Asie et des Iles jusque

(1) Id., II, 860 et 861, *De Viris illustribus*, *cap.* 19.

(2) Id., *Cap.* 20.

(3) *Critica in Annales Baronii. Antverpiæ* 1705, I, 122.

(4) *Annali d'Italia*, tome I, partie 2. *Roma*, 1752. p. 92.

(5) *Cap.* 13.

« dans l'Achaie, et se fit initier dans les mistères d'É-
« leusis. Il fit beaucoup de concessions aux Athéniens;
« ensuite il navigua vers la Sicile, etc. »

C'est l'an 125, dit Muratori (1), qu'Adrien voulut assister aux fêtes consacrées à Cérès, qui étaient célébrées dans la ville d'Éleusis. Les mistères des prêtres de cette déesse, c'est-à-dire les rites et les cérémonies employées pour son culte, étaient renommés précisément parce qu'ils étaient secrets et que le peuple n'y était point admis. C'était une faveur accordée à peu de personnes, que de connaître ces sacrifices, de les voir et d'y participer. Adrien, à l'exemple d'Hercules et de Philippe, roi de Macédoine, voulut s'y associer et se faire inscrire dans le rôle des initiés. Il vint ensuite d'Athènes visiter les villes de la Sicile. On croit qu'il y répandit aussi abondamment ses bienfaits, et c'est pourquoi nous avons une médaille où il est appelé *Restitutor Siciliæ*. Il voulut y voir le mont-Etna pour s'y trouver au lever du soleil, et l'on dit qu'alors on y aperçoit l'arc-en-ciel. Après tous ces voyages il retourna à Rome.

(1) P. 92. Les mistères éleusiniens, fort anciens à Athènes, étaient des cérémonies nocturnes instituées en l'honneur de Cérès, surnommée *Éleusine*. D'Athènes, ils s'étendirent dans tout l'empire romain, et même au-delà de ses limites. Warburton, dans une savante dissertation, prétend que les mistères d'Éleusis furent institués pour perpétuer parmi les grands hommes de la république athénienne la doctrine d'une providence qui gouverne les actions humaines, et qui préside à tous les événemens, ainsi que la croyance d'une vie future, où les bons seront récompensés et les méchans punis (Vies des Saints, par Godescard. Vie de S. Quadrat, le 26 mai, p. 505 dans l'édition de Paris, 1826.)

Ce fut vraisemblablement après qu'Adrien fut parti d'Athènes et pendant son voyage en Sicile, qu'eurent lieu les persécutions dont se plaignirent Quadrat et Aristides, qui présentèrent leurs apologies à l'empereur à Rome. En effet, c'est sous l'an 126, conséquemment après le retour d'Adrien dans sa capitale, qu'Eusèbe dit (1) :

« Quadrat, disciple des apôtres, et Aristides, philosophe athénien, qui avait embrassé notre doctrine, présentèrent à l'empereur Adrien des livres contenant leurs supplications. Déjà ce prince avait reçu de l'illustre préfet Sérénus Grannius des lettres où les chrétiens se plaignaient que le sang des hommes fût répandu d'après des clameurs populaires. sans jugement préalable, et sans autre crime que leur croyance. Adrien, touché de ces représentations, ordonna à Minutius Fundanus, proconsul d'Asie, que les chrétiens ne fussent pas condamnés sans être convaincus de quelque crime. L'édit qu'il fit publier à cette occasion existe encore aujourd'hui. »

C'est sans doute sur ce récit que s'est appuyé saint Jérôme dans les deux passages rapportés plus haut, où il a commis une légère inexactitude, en alléguant que les deux apologies furent présentées à Athènes, ce que la date de l'an 126 ne permet pas d'admettre.

(1) *Eusebii Chron. Mediolani* 1818, p. 383. Pagi. *Critica In Annales Baronii*, I, 124 et 129. La traduction de Pagi n'est pas conforme à celle de l'exemplaire arménien d'Eusèbe. Je complète l'une par l'autre.

Eusèbe parle encore ailleurs des deux apologies en ces termes (1) : « Trajan ayant régné vingt ans moins « six mois, Adrien lui succéda à l'empire. Quadrat « lui présenta une apologie qu'il avait faite pour la « défense de notre religion, que de méchans esprits « s'efforçaient alors de décrier. Cet ouvrage, où il est « aisé de reconnaître l'éminence de la doctrine et la « pureté de la foi de cet auteur, est encore aujour- « d'hui entre nos mains, et entre celles de plusieurs « fidèles. On peut juger combien il était ancien par « ces paroles qu'il écrit : — Les œuvres miraculeuses « du Sauveur subsistent toujours dans leur vérité. « Les malades qu'il a guéris, les morts qu'il a ressus- « cités, paraissent depuis qu'ils ont reçu la santé ou « la vie. Quelques-uns sont encore parmi nous, bien « qu'il y ait déjà long-tems que le Seigneur est monté « au ciel. » — Aristides présenta à Adrien, aussi bien que Quadrat, une apologie pour les Chrétiens, dont quelques-uns ont des exemplaires.

C'est sans doute en s'appuyant sur ce passage que M. de Valois a cru prouver, par de solides raisons, qu'on a tort de confondre l'Apologiste avec l'évêque d'Athènes (2). En effet, Jésus-Christ est mort l'an 33 de notre ère. Quadrat prononçait son apologie l'an 126, c'est-à-dire quatre-vingt-treize ans après; il paraissait impossible qu'un malade guéri par Jésus-Christ vécût encore à cette époque.

(1) Histoire de l'Église, livre IV, chap. 3.

(2) Voyez Noël Alexandre, Hist. ecclés., tome II, page 264, col. 2.

Cette observation n'aurait dû échapper ni à l'auteur de la version latine d'Eusèbe (1), ni à celui de la traduction française (2), que je viens de copier. S'ils avaient mieux lu leur texte, ils l'auraient traduit littéralement de la manière suivante :

Les miracles de notre Sauveur subsistent toujours, parce qu'ils étaient réels et véritables. Les malades qu'il a guéris, les morts qu'il a ressuscités n'ont pas seulement paru un instant, ils sont restés sur la terre de son vivant et après son ascension; quelques-uns même ont vécu jusqu'à notre tems.

Τοῦ δὲ σωτῆρος ἡμῶν τὰ ἔργα ἀεὶ παρῆν, ἀληθῆ γὰρ ἦν· οἱ θεραπευθέντες, οἱ ἀναστάντες ἐκ νεκρῶν, οἱ οὐκ ὤφθησαν μόνον θεραπευόμενοι καὶ ἀνιστάμενοι, ἀλλὰ καὶ ἀεὶ παρόντες· οὐδὲ ἐπιδημοῦντος μόνον τοῦ σωτῆρος, ἀλλὰ καὶ ἀπαλλαγέντος, ἦσαν ἐπὶ χρόνον ἱκανόν. ὥστε καὶ εἰς τοὺς ἡμετέρους χρόνους τινὲς αὐτῶν ἀφίκοντο (3).

Cette dernière phrase a encore été moins exactement rendue par un auteur moderne (4) qui dit : « Quelques-uns d'entre eux ont vécu jusqu'à nos « jours, » ce qui est amphibologique; *nos jours* ne sont pas *notre tems*. La traduction littérale fait voir clairement que Quadrat avait vu des malades guéris

(1) *Historiæ ecclesiasticæ Scriptores. Coloniæ* 1612, p. 85.

(2) M. Cousin, Histoire de l'Église, par Eusèbe. Paris, 1686, p. 178.

(3) *Euseb., Hist. eccles., lib. IV, cap.* 3.

(4) Bibliothèque choisie des pères de l'Église Paris, 1824. I, 243.

ou des morts ressuscités par Jésus-Christ, ce qui est très possible, en supposant qu'il avait soixante-dix ans lorsqu'il porta son écrit à l'empereur, et conséquemment qu'il était né l'an 66, trente-trois ans après la mort de Jésus-Christ, ce qui est nécessaire pour qu'il ait pu être qualifié par Eusèbe disciple des apôtres. Ainsi il n'est pas nécessaire de supposer deux Quadrat contre le témoignage formel d'Eusèbe et de saint Jérôme.

Dernières observations sur Quadrat et Aristides.

On voit que Quadrat, nommé évêque d'Athènes, l'an 126 après la mort de Publius qui avait siégé trente et un ans, avait été à Rome la même année, et ce fut sans doute alors que commença son apostolat dans les pays qu'il traversa peut-être par terre pour retourner dans son diocèse.

Ce zèle d'annoncer l'Évangile comme les apôtres, était encore assez commun à la fin du second siècle, où nous en voyons un exemple dans saint Pantène, qui était l'un de ces saints évangélistes; et c'est apparemment ce que Photius a voulu indiquer quand il dit que Caïus, qui s'était rendu célèbre à Rome, sous le pape Zéphirin, vers l'an 210, en qualité de prêtre de cette église, fut consacré évêque des nations, car on ne peut pas douter que ceux qui, comme dit Eusèbe, établissaient des pasteurs dans les églises qu'ils

avaient fondées, n'eussent eux-mêmes reçu l'ordination épiscopale pour une fonction qui était tout apostolique.

Voilà donc quel était saint Quadrat, tel était le mérite qu'il s'acquit, lorsqu'aux titres de disciple des apôtres, d'évangéliste, d'évêque des nations et de prophète, il ajouta encore celui de premier apologiste, par l'apologie qu'il composa pour la *religion* chrétienne, car c'est la première qui soit marquée dans l'histoire. Elle fesait voir l'excellent esprit et la pureté de sa doctrine. Elle était adressée à l'empereur Adrien, à qui lui-même la présenta l'an 126; saint Jérôme l'appelle avec raison un ouvrage très *utile*, rempli de puissans raisonnemens, plein des lumières de la foi, et digne d'un disciple des apôtres (1).

Il y a dans Lampride, historien païen, un trait qui mérite d'être rapporté, et qui fera connaître de plus en plus l'impression que l'apologie de saint *Quadrat* avait faite sur Adrien. » Alexandre Sévère forma le « dessein d'élever un temple à Jésus-Christ, et de le « faire placer parmi les dieux de l'empire. Adrien « avait déjà conçu le même projet, en ordonnant « qu'on bâtît dans toutes les villes des temples sans « images. Ces temples, qui ne sont consacrés à au- « cune divinité particulière, se nomment *Adrianées* « ou TEMPLES D'ADRIEN. Ceux qui consultèrent les « dieux détournèrent Alexandre de son projet, en lui

(1) Mémoires pour servir à l'hist. ecclés., par Tillemont. Paris, 1701. II, 233.

« représentant que, s'il l'exécutait, tout le monde se « ferait Chrétien, et que les anciens temples seraient « bientôt abandonnés. » Cela ne l'empêcha pas d'honorer Jésus-Christ en particulier, et de placer l'image de Jésus-Christ dans son *lararium* ou sa chapelle domestique (1). Il ne paraît pas qu'Adrien en ait fait autant, mais c'était beaucoup d'avoir fait construire des temples où les chrétiens pouvaient adresser leurs prières à Dieu, sans être choqués par la présence des statues ou des images qui représentaient les divinités païennes, et ce fut une grande obligation que le christianisme eut à Quadrat.

L'admirable génie de ce saint eut par son apologie la force d'éteindre la persécution dont l'Église était alors agitée; il n'eut pas néanmoins tout seul la gloire de eette paix, il la partagea avec saint Aristides, qui présenta en même tems à l'empereur une apologie remplie de passages des philosophes. Usuard et Adon disent qu'Aristides soutint la divinité de Jésus-Christ devant Adrien, non-seulement par ses livres, c'est-à-dire par son apologie, mais encore par un fort beau discours qu'il prononça en sa présence.

On a vu que ce saint était d'Athènes, philosophe de profession, et qu'il en garda l'habit quand il embrassa la foi, aussi bien que saint Justin (2).

(1) Lampridius *in vitâ Alexandri*. Casaubon refuse d'en croire Lampridius; mais il est combattu avec raison par Tillemont, p. 234.

(2) Mémoires pour l'hist. ecclés., par Tillemont, II, 233 et 234.

L'apologie d'Aristides est perdue aujourd'hui, ainsi que celle de Quadrat. On la voyait encore au neuvième siècle, auquel vivait Adon de Vienne, qui dit que saint Aristides s'était rendu « admirable par sa « foi et par sa sagesse (1). » L'ouvrage qu'il avait composé sur la religion chrétienne, ajoute Adon, était en grande vénération chez les Athéniens, et passait pour une des plus belles productions de l'antiquité. C'est de là qu'il a tiré ce qu'il rapporte du martire de saint Denis l'Aréopagite, mort à Athènes. Il a été suivi en cela par Usuard, qui fait les mêmes éloges de ce saint. L'un et l'autre marquent sa mort au 31 août, ce qui a été suivi dans le martirologe romain et les autres modernes (2).

On voit qu'Usuard a dit, d'après Aristides, que saint Denis l'Aréopagite souffrit le martire à Athènes; Orderic Vitalis le dit aussi (3).

L'éloquence et les raisonnemens de ces deux *saints* apôtres, Quadrat et Aristides, furent soutenus par la lettre que Sérénius Granianus, proconsul d'Asie, écrivit à l'empereur, pour lui représenter combien il y avait d'injustice à condamner les chrétiens sur les cris des peuples sans les juger dans les formes, et sans les convaincre d'aucun crime. Plusieurs autres gouverneurs firent aussi la même chose. Adrien ne

(1) Ado, *martyr*, page 169, *die* 3 *octobris*; Usuard, *die* 3 *octobris*.

(2) Les Vies des Saints (par Baillet). Paris, 1739, VI, 318.

(3) Le grand dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

put résister à tant de sollicitations si pressantes, et il écrivit à Minucius Fundanus, successeur de Granianus : « J'ai reçu la lettre que votre prédécesseur, le « très illustre Sérénius, m'avait écrite. Cette affaire « ne me semble nullement à négliger, quand ce ne « serait que pour empêcher les troubles qui en peuvent « naître, et ôter aux calomniateurs l'occasion qu'ils y « peuvent trouver pour exercer leur cruauté. Si donc « les peuples de votre gouvernement ont quelque « chose à dire contre les chrétiens, ils peuvent le « prouver clairement et le soutenir en face de la jus- « tice ; qu'ils se servent contre eux de cette voie, et « qu'ils ne se contentent pas de les poursuivre par « des demandes et des cris tumultueux. C'est à vous « à connaître de ces accusations, et non point à une « assemblée populaire. Si donc quelqu'un se rend ac- « cusateur des chrétiens, et prouve qu'ils agissent en « quelque chose contre les lois, punissez-les selon la « nature de leur faute. Mais d'un autre côté, si quel- « qu'un se plaît à les accuser calomnieusement, pu- « nissez-le rigoureusement, et ne manquez pas de le « châtier comme sa méchanceté le mérite (1). »

De Primus et Denis, évêques de Corinthe.

On ne connaît plus aucun évêque d'Athènes

(1) Justin, dans son Apologie. Bibliothèque choisie des Pères de l'Église. Paris, 1824, I, 277. Eusèbe, livre IV, chap. 9. Tillemont, Mémoires, II, 234 et 235.

après Quadrat. Mais on a conclu que Primus avait été évêque de Corinthe, de ce passage d'Eusèbe :

« Les cinq livres de commentaires qu'Égésippe « nous a laissés contiennent des preuves illustres de « la pureté de sa foi. Il y écrit que, durant un voyage « qu'il fit à Rome, il conféra avec plusieurs évêques, « et reconnut qu'ils enseignaient tous la même *doc*« *trine*. Après avoir parlé de l'épître de Clément aux « Corinthiens, il ajoute ce qui suit : — L'église de « Corinthe est demeurée ferme dans la vérité de la « foi jusqu'au tems de Primus; je conférai avec lui, « en allant à Rome, dont l'évêque était alors Ani« cet (1). » L'an 161 de notre ère.

Vers l'an 171, florissait saint Denis, évêque de Corinthe (2), un des plus grands prélats que l'Église chrétienne ait eus sous l'empire de Marc-Aurèle. On croit qu'il avait succédé immédiatement à *Primus*. Non content de veiller au salut des peuples confiés à sa conduite, il étendait encore ses soins sur les fidèles des autres églises, par les lettres qu'il leur écrivait. Eusèbe donne à ces lettres le titre de catholiques (3), c'est-à-dire d'œcuméniques ou d'universelles, parce qu'elles n'étaient pas écrites à des particuliers, mais aux églises en corps, et qu'il y instruisait

(1) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre IV, chap. 22.

(2) Id., chap. 21.

(3) Ἐν αἷς ὑπετυποῦτο καθολικαῖς πρὸς τὰς ἐκκλησίας ἐπιστολαῖς. Voyez sur ces sortes de lettres, le nouveau traité de diplomatique. Paris, 1762, V. 348.

également les simples fidèles et les évêques qui l'en avaient prié (1); nous en connaissons huit, dont il nous reste quelques fragmens, qui ne laissent pas de nous donner une idée de l'état où était l'Église chrétienne en ce tems-là. Elles prouvent que l'évêque de Corinthe, était consulté même par les peuples qui n'étaient pas compris dans l'étendue de son diocèse.

Dans la première, adressée aux Lacédémoniens, saint Denis les instruisait de la foi orthodoxe, et les exhortait à la paix et à l'union.

La seconde s'adressait aux Athéniens, et le saint y tâchait de réveiller en eux la foi et la pratique de l'Évangile, dont ils semblaient s'être fort éloignés après que Publius, leur évêque, avait souffert le martire pour la défense de la religion. Il y rendait aussi témoignage à la vertu et au zèle de Quadrat, successeur de Publius; il le louait en particulier sur ce qu'il avait rassemblé les fidèles dispersés, et rallumé le feu de leur foi, qui commençait à s'éteindre. Nous apprenons encore de cette lettre que saint Denis l'Aréopagite, ayant été converti à la foi chrétienne par la prédication de saint Paul, fut le premier évêque d'Athènes (2). Ce que dit ce saint mérite une grande attention, puisqu'il portait le même nom que l'Aréopagite, et qu'il vivait dans le second siècle. Au reste,

(1) *Non solùm suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum provinciarum episcopos erudivit.* Hieronym. *in Catal*, cap. 17.

(2) Eusèbe, Histoire de l'Église, livre 4, chap. 23.

il ne fait que confirmer ce qu'ont dit avant lui saint Luc dans les Actes des apôtres, et Aristides dans son Apologie, comme on l'a vu plus haut.

La troisième lettre écrite par Denis de Corinthe était adressée aux fidèles de Nicomédie; saint Denis, y combattait fortement les erreurs de Marcion, lui opposant la règle de la véritable doctrine (1).

La difficulté de connaître l'origine du mal, par laquelle tant d'esprits ont été agités, et qui a si longtems arrêté saint Augustin lui-même, a produit l'hérésie de Marcion, parce que son excessive curiosité l'empêcha de reconnaître la vérité de ce qu'enseigne l'Église catholique, que le mal de la peine qui nous afflige est juste, et n'est par conséquent point mauvais en lui-même, puisqu'il punit nos fautes; quant au mal du péché qui a précédé la peine, il n'est point un être réel ni une substance; il n'a *donc* point de cause réelle; mais il est produit par la liberté accordée à la créature raisonnable qui en abuse quelquefois pour s'écarter de la volonté du souverain être. Marcion n'ayant pas assez de lumières pour comprendre ces vérités, ni assez d'humilité pour soumettre sa faible raison, et les croire sans les comprendre, s'égara dans une recherche au-dessus de ses forces, parce que Dieu résiste aux superbes (2).

Il se fondait sur ce que Jésus-Christ a dit de la

(1) Id., ibidem.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, I, 266 et 267.

volonté des hommes, qu'un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, et qu'un mauvais n'en peut produire de bons (1). Appliquant ce raisonnement à Dieu, et s'imaginant d'ailleurs sur des raisonnemens dont tous les méchans sont persuadés, dit Tertullien, Marcion crut que le créateur de l'univers, qui parle dans l'Ancien Testament, est effectivement auteur du mal; il en conclut qu'un autre Dieu existait, principe et auteur du bien. Il fut encore aveuglé par la douceur qui a paru en Jésus-Christ, sans presqu'aucun mélange de sévérité, au lieu que la rigueur de la justice paraît davantage dans l'Ancien Testament. De là il inféra que Jésus-Christ était venu pour nous révéler cette divinité différente et opposée à celle du créateur qui avait conduit les Juifs. Ainsi, son aveuglement l'ayant empêché de connaître le seul et véritable Dieu, il en établit deux, semblable à celui dont les ieux malades voient souvent plusieurs objets, lorsqu'il n'y en a qu'un seul (2).

Denis de Corinthe pouvait aisément combattre cette erreur en observant que Jésus-Christ a partout prêché l'unité de Dieu, et ne distingue jamais le Dieu des Juifs du Dieu dont il était le fils. Il parle seulement des faux prophètes couverts de la peau des brebis, tandis qu'ils ne sont que des loups ravissans. Il observe qu'on peut les juger par leur mauvaise doc-

(1) Évangile de saint Mathieu, VII, 18.

(2) Mémoires pour l'hist. ecclés., par Tillemont, I, 267.

triue et les compare à de mauvais arbres qui ne peuvent porter que de mauvais fruits.

L'erreur de Marcion était donc évidente, et le conduisit à d'autres erreurs (1). Philippe, évêque de Gortine, aujourd'hui Candie, dans l'île de Crète, écrivit contre lui, aussi bien qu'Irénée et Modeste; mais ce dernier découvrit avec plus de subtilité que les autres les fraudes et les erreurs de cet hérétique. Plusieurs autres avaient écrit sur le même sujet, et leurs ouvrages étaient conservés par les fidèles avec beaucoup de soin (2).

La quatrième lettre était écrite par Denis de Corinthe aux fidèles de Gortine et aux autres églises de l'île de Crète. L'auteur y donne de grands éloges à Philippe, leur évêque, et rend un témoignage fort avantageux à leur vertu. Il les avertit de se garder des ruses des hérétiques (3). Ce saint Philippe se rendit célèbre sous Marc-Aurèle et sous Lucius Aurelius Commodus, que nous appelons Commode, son fils; on vient de voir qu'il avait composé contre Marcion un ouvrage que nous n'avons plus (4). Les martirologes (5) parlent de saint Philippe de Gortine d'une manière très honorable le onzième d'avril. Adon et

(1) Voyez-en le détail dans Tillemont, p. 267 et suivantes.

(2) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre 4, chap. 25. Eusèbe avait déjà parlé de Marcion au chap. 2.

(3) Id., chap. 23.

(4) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1730. II, 80 et 81.

(5) Usuard, Adon, Norker le Romain et plusieurs autres.

quelques autres en parlent une seconde fois le 8 d'octobre (1).

Des quatre dernières lettres de saint Denis, évêque de Corinthe.

La cinquième lettre de saint Denis de Corinthe s'adressait à l'église d'Amastris, ville maritime de la Paphlagonie, qui, en ce tems-là, fesait partie de la province du Pont. Cette ville s'appelle aussi quelquefois Cromna (2). On y a frappé des médailles en l'honneur d'Homère. Elle est située sur les rives du Pont-Euxin (3), et se présente en face à ceux qui arrivent par mer de Scithie (4). Plusieurs auteurs anciens en font mention, et nommément *le Synecdème* d'Hiéroclès le grammairien (5).

Saint Denis avait écrit cette lettre à la prière de Bacchilides et d'Elpiste; il y fesait mention de Palmas, évêque d'Amastris, expliquait aux chrétiens de cette ville quelques passages de l'Écriture-Sainte, les instruisait fort au long sur le mariage, sur la virginité, et leur ordonnait de recevoir avec douceur ceux

(1) Mémoires de Tillemont, I, 449.

(2) Id., ibidem.

(3) Voyez Homère et ses écrits Paris, 1832, p. 94.

(4) Toxaris, ou de l'Amitié, dialogue de Lucien, V, 168, dans la traduction française. Il est encore question d'Amastris p. 48 de ce volume, dans Alexandre ou le faux prophète.

(5) *Vetera Romanorum itineraria*, *curante Wesselingio. Amstelodami*, 1735, p. 696.

qui voulaient faire pénitence, soit qu'ils fussent tombés dans l'hérésie, soit qu'ils eussent commis quelques autres crimes : ce qu'il disait apparemment contre la rigueur excessive des Montanistes qui commençaient à paraître en Phrigie, et qui, condamnant les secondes noces, fermaient la porte de l'église à la plupart des pécheurs (1). Cette lettre est écrite aux *Amastriens* et aux autres églises du Pont (2). L'hérésie de Montan commença, selon Eusèbe, sous le pontificat de Soter, en l'an 171. Le libertinage et les mœurs déréglées des autres hérétiques avaient en vain attaqué l'Église; l'austérité apparente et la sainteté hipocrite des montanistes voulurent la surprendre. Tertullien, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, eut le malheur de tomber dans ce piége (3). Il existe en Misie, près de la Phrigie, dit Eusèbe (4), un bourg nommé Ardaba, où Montan, nouvellement converti à la *foi*, donna prise sur lui à l'ennemi, par une ambition excessive, et par un désir déréglé des premières charges, au tems que Gratus étoit gouverneur d'Asie. Il débita des nouveautés dangereuses et des extravagances impies contre la tradition de l'Église; mais il ne réussit nullement, puisqu'il fut réduit à se pendre lui-même, comme Judas.

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1730, II, 81. L'auteur écrit mal *Amastis*.

(2) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre IV, chap. 23.

(3) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des papes.

(4) Histoire de l'Église, livre 5, chap. 16.

Denis de Corinthe, dans sa sixième lettre écrite aux chrétiens de l'église de Gnosse en Candie (1), exhortait Pinutos, évêque des Gnossiens, à ne pas imposer aux fidèles le pesant fardeau de la continence comme si elle eût été nécessaire au salut, voulant qu'il eût égard aux inclinations naturelles du commun des hommes. L'évêque de Corinthe craignait sans doute que, par un excès de zèle, Pinutos n'approchât de l'erreur des Encratites, dont Tatien était le chef, et qui proscrivaient le mariage.

Saint Pinutos y fit une réponse dans laquelle, après avoir témoigné beaucoup d'estime et de respect pour saint Denis et pour sa lettre, il l'exhortait de son côté à donner une nourriture plus forte à ses peuples, et à leur écrire des lettres qui renfermassent des instructions plus parfaites, de peur qu'en les entretenant toujours avec du lait, ils ne vieillissent dans l'infirmité et la langueur des enfans (2).

Cette lettre a engagé Eusèbe et saint Jérôme à mettre saint Pinutos au nombre des écrivains ecclésiastiques. Le premier en fait l'éloge en ces termes : « On y voit, » dit-il, « comme dans un tableau, la « pureté de sa foi, le soin qu'il avait de l'avantage de « son peuple, sa grande éloquence et sa rare capacité « dans la science des choses saintes. » C'est tout ce que nous savons de saint Pinutos ou *Pinyte*, qui, selon saint Jérôme, fleurit sous l'empire de Marc-

(1) Mémoires de Tillemont, I, 450.

(2) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre IV, chap. 23.

Aurèle et de Lucius Aurelius Commodus. Quant à la secte des Encratites, dont Tatien était le chef, Eusèbe, dans sa Chronique, en met le commencement sous la douzième année de Marc-Aurèle, 172 de notre ère; mais on croit qu'elle a pris naissance un peu auparavant (1).

Ce Tatien était disciple de l'admirable Justin, martir, qui en avait parlé avantageusement. Mais saint Irénée explique ainsi son hérésie (2) : « Les « Encratites, descendus de Saturnin et de Marcion, « enseignaient qu'il n'était pas permis de se marier, « blâmant ainsi l'ouvrage de Dieu et condamnant ta- « citement la distinction des sexes établis pour notre « conservation. Ils défendaient aussi de manger tout ce « qui a eu vie, reconnaissant mal la bonté qu'a eue le « Créateur qui nous en accorde l'usage. Ils nient encore « que le premier homme soit sauvé, et c'est une extra- « vagance inventée depuis peu parmi eux par Tatien, « disciple de Justin. Tant qu'il est demeuré sous la « conduite d'un si excellent maître, il n'a rien avancé « de pareil; mais depuis le martire de Justin, il se « sépara de l'Église. Enflé de la vanité d'un docteur, « comme s'il eût surpassé tous les autres en doctrine, « il composa le corps monstrueux de sa nouvelle hé- « résie (3). »

(1) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1730, II, 81 et 82.

(2) Premier livre de saint Irénée contre les hérésies.

(3) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre IV, chap. 29, où l'on pourra voir la suite.

La septième lettre, écrite par Denis de Corinthe, est adressée aux Romains et à Soter, évêque de Rome (1) depuis l'an 168 jusqu'à l'an 177 (2). Il y approuve fort la coutume observée par les Romains depuis les premières persécutions jusqu'à son tems. « Dès le commencement de notre religion, » leur dit-il, « vous avez conservé l'usage d'accorder aux « fidèles toute sorte d'assistance. Vous avez soulagé « la pauvreté de toutes les églises par les secours que « vous leur avez envoyés; vous avez fourni aux « frères qui travaillent à l'extraction des métaux ce « qui leur était nécessaire. Vous avez ainsi observé « cette coutume tirée de vos ancêtres. Soter, votre « évêque, bien loin de l'abolir ou de la diminuer, l'a « accrue et fortifiée, en fesant distribuer les aumônes « destinées au soulagement des fidèles, et en conso-« lant par la douceur de ses discours, avec la ten-« dresse d'un père, les frères qui sont à Rome. »

Il fait aussi mention dans cette lettre, de l'épître de Clément aux Corinthiens, qu'il témoigne qu'on lisait à l'église selon l'ancienne coutume : « Nous « avons, » dit-il, « solennisé le saint dimanche, et « nous avons lu la lettre que Clément vous a écrite. « Nous la lirons toujours, aussi bien que la lettre « qu'il nous a écrite à nous-mêmes; et, en les lisant, « nous ne manquerons jamais de préceptes salu-« taires (3) »

(1) Id., livre IV, chap. 23.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des papes.

(3) Histoire de l'Église, par Eusèbe, chap. 23.

Clément est le même dont j'ai parlé à l'occasion de Denis l'Aréopagite. Il était fils de Faustin, Romain de naissance, mais Juif d'origine, comme lui-même le témoigne (1) en se disant de la race de Jacob : il fut d'abord attaché à saint Paul qui l'appela son coopérateur (2), en sorte qu'il connut vraisemblablement saint Denis l'Aréopagite qui a pu parler de lui, comme on l'a déjà vu.

Il suivit saint Paul à Philippes, colonie romaine en Macédoine, l'an 52 de notre ère (3), et y prit part à ses souffrances. Il reçut ensuite l'ordination épiscopale de saint Pierre, selon le témoignage de Tertullien (4); mais ce fut sans doute postérieurement à l'an 62 de notre ère, époque à laquelle il le nomme dans une lettre adressée par lui de Rome aux Philippiens, citée par Épaphrodite (5), docteur des Philippiens, dit saint Jean Chrisostome; leur évêque, dit Théodoret (6), et voici les expressions dont il se sert (7) :

« Mes très chers et très aimés frères, ma joie et « ma couronne, continuez, mes bienaimés, de mar- « cher devant le Seigneur.

(1) *Epistola I ad Corinthios.*

(2) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des papes.

(3) Id., Chronologie apostolique du Nouveau Testament.

(4) Id., Chronologie des papes.

(5) Sainte-Bible, Nouveau Testament, IV, 1822, préface de M. Genoude, p. 258.

(6) Id., p. 256.

(7) Épître aux Philippiens, IV, 1, 2 et 3.

« Je prie Évodia et je conjure Sintique d'être unies « de sentimens dans le Seigneur.

« Je vous prie aussi vous, le fidèle compagnon de « mes travaux, de les secourir, elles qui ont travaillé « avec moi pour l'Évangile, avec Clément et les au- « tres qui m'ont aidé, et dont les noms sont dans le « livre de vie. »

Ayant une si haute opinion de saint Clément, il est naturel que saint Paul, qui sortit des prisons de Rome l'an 63, après y avoir séjourné deux ans (1), l'ait appelé près de lui pendant les neuf mois qu'il passa dans la prison de Mamertin au pié du Capitole, l'an 67, époque à laquelle il souffrit le martire avec saint Pierre (2). Ce fut vraisemblablement alors que Clément reçut son ordination épiscopale, soit pour gouverner l'Église romaine pendant l'incarcération des apôtres, soit comme un évêque apostolique, non attaché à une église particulière, mais destiné pour assister les apôtres dans leur ministère, et pour aller prêcher Jésus-Christ à ceux qui ne le connaissaient point encore. C'est apparemment ce qui a donné occasion à quelques auteurs anciens de le croire successeur immédiat de saint Pierre. Il ne remplit toutefois le siége de Rome qu'après la mort de saint Anaclet, au commencement de l'an 91, le 23 de janvier, jour auquel on fesait autrefois une fête de sa chaire; il le

(1) L'Art de vérifier les dates, Chronologie du Nouveau Testament.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre II, chap. 25.

tint pendant neuf ans et quelques mois, étant mort la troisième année du règne de Trajan, la centième de notre ère. Un schisme qui s'éleva parmi les fidèles de Corinthe, à l'occasion de deux prêtres qui furent injustement déposés, donna occasion à saint Clément d'écrire à cette église, au nom de celle de Rome, une lettre qu'Eusèbe dit être admirable, et que quelques-uns ont même voulu mettre au rang des écritures canoniques (1).

Il est à propos d'observer que Denis de Corinthe avertit que ses lettres sont corrompues. « J'ai écrit, » dit-il, « quelques lettres à la prière de nos frères; « mais elles ont été falsifiées par les ministres du « démon, qui ont retranché en quelques endroits et « ajouté en d'autres. C'est aussi contr'eux que cette « funeste sentence est prononcée : malheur à vous! « Il ne faut pas s'étonner que le texte de la sainte « Écriture ait été corrompu par des faussaires, puis- « qu'ils n'ont pas épargné des ouvrages d'une auto- « rité moins considérable. »

Il y a encore une lettre de Denis, évêque de Corinthe, à Chrysophora, femme fidèle, où il lui donne des avis fort utiles (2).

(1) L'Art de vérifier les dates; Chronologie des papes.

(2) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre IV, chap. 23.

Saint Denis, évêque d'Alexandrie.

Saint Basile et les autres Grecs donnent ordinairement à ce troisième saint Denis le titre de GRAND, et saint Athanase le nomme le *Docteur de l'Église catholique*. Ses parens étaient riches et distingués dans le monde. Il paraît né à Alexandrie, ville qui était alors le centre des sciences; il parcourut avec succès les différentes branches de la littérature profane, et le désir qu'il avait d'apprendre le conduisit insensiblement à connaître le ridicule et l'impiété du paganisme dans lequel il était né. Les épîtres de saint Paul, qu'il voulut lire, lui offrirent des charmes qu'il n'avait point trouvés dans les écrits des philosophes; son cœur fut touché en même tems que son esprit était éclairé : enfin il quitta l'idolâtrie, et se fit chrétien. Lui-même nous apprend qu'il dut sa conversion à une voix qui se fit entendre à lui dans une vision, ainsi qu'à son amour pour des lectures réfléchies, et à l'impartialité avec laquelle il examinait les diverses opinions.

Son changement fut si parfait, qu'il ne voulut plus vivre que pour Dieu : il foula aux piés toute la gloire du monde; il méprisa les avantages qu'il devait se promettre de sa naissance, de son mérite, et des premières dignités. Il se mit au nombre des disciples d'Origène qui tenait l'école des Catéchèses à Alexan-

drie : ses progrès dans la science de la religion et de la piété le firent élever au sacerdoce. Il fut chargé de la même école en 231, l'année qu'Héraclas, qui avait aussi exercé cet emploi (1) après Origène, fut nommé évêque d'Alexandrie après la mort de Démétrius. Héraclas gouverna cette église seize ans, et mourut le 5 décembre 247 (2). L'année suivante 248, la cinquième de l'empereur Philippe, on lui donna encore Denis pour successeur sur le siége d'Alexandrie.

Le règne de Philippe avait été favorable aux chrétiens; mais la paix dont ils jouissaient fut troublée après l'exaltation de saint Denis. Une persécution, excitée par la populace d'Alexandrie, fit répandre dans cette ville le sang de plusieurs fidèles (3). Nous lisons dans la lettre de saint Denis d'Alexandrie à Fabius, évêque d'Antioche, le détail de ce que les chrétiens de la première Église souffrirent à la fin du règne de Philippe, l'an 249 (4). Voici comment le feu de la persécution s'alluma. Un poëte d'Alexandrie, qui se vantait de prédire l'avenir, se servit du prétexte de la religion pour animer le peuple contre

(1) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des patriarches d'Alexandrie.

(3) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre.

(4) Id., 9 février. Voyez la lettre de saint Denis d'Alexandrie, rapportée par Eusèbe, Histoire de l'Église, livre 6, c. 41 et 42 p. 236, *edit. Vales*, les Actes que nous avons de sainte Apollonie méritent peu de croyance. On y lit qu'elle fut martirisée à Rome, ce qui est faux, puisqu'elle souffrit à Alexandrie. Voyez les Mém. de Tillemont, t. III, p. 295.

les chrétiens. Les idolâtres se saisirent d'abord d'un vénérable vieillard, appelé Métras ou Métrius, qu'ils voulurent contraindre à blasphémer contre le vrai Dieu; mais sur le refus qu'il fit d'obéir, ils le battirent à coups de bâton, lui piquèrent les ieux avec des ciseaux pointus, et le lapidèrent dans un des faubourgs où ils l'avaient traîné. Ils menèrent ensuite une femme chrétienne, nommée Quinta, dans un de leurs temples, et la pressèrent d'adorer l'idole. Voyant qu'elle s'y refusait avec horreur, ils la lièrent par les piés, la traînèrent sur les pierres, la meurtrirent de coups, et lui firent souffrir la même mort qu'à Métras. Toute la ville était dans la confusion : on courait avec fureur chez les chrétiens, que l'on arrachait avec violence de leurs maisons; on les dépouillait de leurs biens, dont la perte les touchait peu, parce qu'ils n'y étaient point attachés. Leur constance dans les tourmens égalait leur désintéressement, et il n'y en eut pas un seul qui renonçât Jésus-Christ.

Parmi les fidèles qui furent arrêtés, était une vierge nommée Apollonie, que son grand âge et sa vertu rendaient également respectable. On lui cassa les dents par la violence des coups qu'on lui déchargea sur le visage; on alluma ensuite un grand feu hors de la ville, et on la menaça de la jeter dedans, si elle refusait de proférer certaines paroles impies. La sainte demanda quelque tems, comme pour délibérer sur le parti qu'elle avait à prendre, ce qui lui fut accordé; mais on ne l'eut pas plutôt laissée en liberté, que, pour convaincre les persécuteurs que son

sacrifice était pleinement volontaire, elle se jeta elle-même au milieu des flammes, où elle rendit son ame au Seigneur.

Nous n'avons garde de proposer à l'imitation des fidèles la manière dont notre sainte termina sa vie. Si les pères de l'Église ont loué son courage, c'est qu'ils présumaient, avec saint Augustin, qu'elle avait agi par une inspiration particulière du ciel, ou que du moins son action était l'effet d'une pieuse simplicité, qui avait pour principe la ferveur du zèle et le mépris de la vie. Ce serait donc en vain que l'on voudrait s'autoriser de son exemple pour justifier le suicide. Nous pouvons voir arriver avec plaisir le moment de notre mort, lorsque Dieu nous éprouve par la persécution : ce fut ainsi que les martirs, embrasés de l'amour divin, se réjouirent de verser leur sang, afin d'être unis pour l'éternité au souverain bien; mais il sera toujours défendu à l'homme de concourir à sa propre destruction. Le prétendu héroïsme des païens grecs et romains, qui se donnaient la mort pour s'affranchir des maux passagers de cette vie, ne fut véritablement qu'une honteuse lâcheté ou qu'un affreux désespoir. L'héroïsme consiste à montrer dans les souffrances et l'humiliation une ame intrépide et supérieure à tous les coups de l'adversité. Quels que soient les malheurs éprouvés par l'homme, il doit toujours se souvenir que nous sommes seulement les dépositaires de notre vie; que la quitter sans l'ordre de Dieu qui nous l'a confiée, c'est un attentat contre ses droits les plus sacrés, et

contre ceux de la société dont l'homme est membre et à laquelle il se doit : ainsi, en portant une main audacieuse sur son corps, le suicide précipite son ame dans des tourmens plus affreux que ceux qu'il souffrit sur la terre, et qui, comme la religion nous l'enseigne, n'auront jamais de fin (1).

Les païens ne furent nullement touchés de la mort d'Apollonie. S'étant aussi saisis d'un saint nommé Sérapion, ils lui firent d'abord souffrir dans sa maison les plus horribles tourmens. Enfin, après lui avoir brisé les membres et disloqué les os, ils le précipitèrent du haut de sa maison sur le pavé de la rue, où il consomma son martire. Une guerre civile, qui s'éleva parmi les païens, mit fin à la persécution (2).

Saint Ciprien, évêque de Carthage.

Pendant que Denis d'Alexandrie méritait d'être élevé sur le siége patriarcal de sa patrie, saint Ciprien fut nommé à celui de Carthage. Son histoire est nécessaire pour connaître celle de saint Denis, évêque de Paris.

Les actes du martire de saint Ciprien le nomment *Thascius Cyprianus*, et, dans sa lettre à Donat, il prend le nom de Cæcilius, parce que c'est à un prêtre

(1) Godescard, Vies des Saints, 9 février. Voyez mes Principes de Morale naturelle, où j'ai traité ce sujet fort au long.

(2) Id., ibidem.

de ce nom qu'il dut sa conversion. Saint Ciprien était d'Afrique, et même, à ce que l'on croit, né à Carthage. Saint Grégoire de Nazianze dit qu'il appartenait à une famille sénatoriale de cette ville. Le diacre Ponce, attaché particulièrement à la personne de saint Ciprien, et qui a écrit sa vie, garde le silence sur tout ce qui s'est passé avant sa conversion. On sait seulement qu'il avait cultivé les lettres, et professé avec beaucoup de réputation la rhétorique à Carthage. Ciprien avait, dans ses premières années, vécu en homme du monde. Des liaisons intimes avec le prêtre Cæcilius commencèrent sa conversion. Ce Cæcilius n'avait lui-même embrassé le christianisme qu'après l'avoir combattu ; car on croit qu'il est le même qui, dans le dialogue de Minutius Félix, oppose à cette doctrine les raisonnemens les plus forts (1).

Marcus Minutius Félix, orateur romain, mais, comme on croit, Africain de nation, vivait au commencement du troisième siècle, ou sur la fin du second (2). Il exerçait à Rome la profession d'avocat. Lui-même nous apprend que la nature de ses fonctions l'avait appelé comme juge ou assesseur dans les causes de la religion. Voici la manière dont il en rend compte :

« Nous étions persuadés », dit-il (3), « que les chré-

(1) Biographie universelle, X, 397, art. Cyprien, par M. Gallois.

(2) Voyez dom Ceillier, Histoire des Auteurs sacrés, tome II, pages 212 et 234.

(3) *Minucii Felicis Octavius*, édition in-8° *cum notis variorum*,

« tiens adoraient des monstres, qu'ils dévoraient des « enfans, et s'abandonnaient à la dissolution dans « leurs festins. Nous ne réfléchissions pas qu'on n'avait « pas même cherché à vérifier de pareilles accusa- « tions, bien loin de les avoir prouvées; que parmi « tant de prétendus coupables, il ne s'en était pas « trouvé un seul qui eût avoué son crime, quelque « sûr qu'il fût de l'impunité et de la récompense : « qu'au contraire ils fesaient gloire de leur religion, « et ne se repentaient que d'une chose, de ne l'avoir « pas embrassée plus tôt. Tandis que nous ne fesions « pas difficulté de défendre des hommes coupables de « sacrilége, d'inceste, de parricide, nous ne voulions « pas même entendre les chrétiens. Quelquefois, « touchés d'une compassion cruelle, nous leur fesions « subir la torture pour les forcer à sauver leur vie, « en niant qu'ils fussent chrétiens. Nous nous ser- « vions, pour arracher un mensonge de leur bouche, « de ce qui n'a été établi que pour forcer l'aveu de « la vérité. Si quelque chrétien faible, succombant « à la violence des tourmens, reniait sa religion, « nous lui applaudissions comme si, par ce lâche « mensonge, il se fût purgé de tous les crimes qu'il « avait dû commettre, selon nos préjugés (1). »

1672. On trouve la traduction presque complète de ce dialogue dans les Apologistes de la religion chrétienne, par l'abbé de Gourcy. Paris, 1786, I, 179; et dans la Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1824, III, 245.

(1) Quoique l'auteur mette ces paroles dans la bouche de Cæcilius, page 247, Minucius, avant sa conversion, devait avoir éprouvé ces sentimens.

L'entretien fini, Cæcilius s'écrie avec chaleur : « Je « n'attendrai point la sentence de notre arbitre ; Oc- « tavius et moi sommes également victorieux ; il « triomphe de moi, je triomphe de l'erreur où j'étais. « Je crois à la providence ; je me rends à Dieu, et je « confesse que la religion des chrétiens, au nombre « desquels je me place dès à présent, est la seule qui « enseigne la vérité (1). »

Ciprien ne pouvait sans doute avoir un meilleur maître. Il venait de recevoir le batême, et n'était encore que néophite, lorsqu'il fit vœu de continence, et vendit ses biens pour les distribuer aux pauvres. Débarrassé de tout autre soin, il s'occupa d'études convenables à un chrétien. Il lut avec attention les saintes Écritures et les écrits des Pères, surtout ceux de Tertullien, qu'il estimait beaucoup, et qu'il appelait son maître, mais dont il sut éviter les erreurs. On ignore en quelle année il fut batisé ; mais on sait qu'entre son batême et son épiscopat, il se passa peu de tems. Ce fut à la mort de Donat, évêque de Carthage, en 248 ou 249, que les suffrages du peuple et du clergé l'appelèrent à cette dignité ; il y avait déjà quelque tems qu'il était prêtre. Saint Ciprien fit ce qu'il put pour se soustraire à un emploi qu'il croyait au-dessus de ses forces ; mais il fallut céder au vœu du peuple qui était venu investir sa maison. Cinq prêtres néanmoins, parmi lesquels se trouvait Félicissime, homme turbulent, s'opposèrent à son élec-

(1) *Minucii Felicis Octavius*, p. 351 et 352.

tion, parce qu'il était encore néophite (1) ou nouveau chrétien. En effet, saint Paul avait dit (2) : « Que « l'évêque ne soit point un néophite, de peur qu'enflé « d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation « qu'a subie le diable ».

Malgré cette décision bien formelle, le peuple imposa silence aux cinq prêtres opposans, et voulut même qu'ils fussent déposés. Saint Ciprien ne fut pas aussi injuste, et leur pardonna. Dès qu'il fut devenu évêque, son premier soin fut d'établir l'ordre dans son église. Il fit de bons réglemens pour la conduite des vierges, rechercha les abus, sut les réprimer, et travailla sans relâche à l'instruction de son peuple et au bien de la religion, par sa parole et par ses écrits (3).

J'ai dit que cette élection eut lieu l'an 248 (4). L'Église chrétienne était alors en paix dans tout l'empire romain, dont Carthage fesait partie (5). Mais cette paix fut troublée par plusieurs révoltes dans les provinces, entr'autres en Pannonie, réduite en province romaine par l'empereur Tibère. Elle bordait la rive droite du Danube, depuis la frontière du *Noricum* jusqu'à l'embouchure de la Save. C'est là que se trouvait la ville de *Vindobona*, aujourd'hui

(1) Biographie universelle, X, 397, art. Cyprien, par M. Gallois.

(2) Épître à Timothée, chap. III, verset 4.

(3) Biographie universelle, X, 397.

(4) Cette date est aussi donnée par Fleury, Hist. ecclésiast., livre 6, chap. 22.

(5) Id., chap. 23.

Vienne (1). Philippe y envoya Décius, homme capable et de grande expérience; mais les soldats, que cet empereur voulait corriger, aimèrent mieux s'assurer l'impunité en se donnant un maître qu'ils croyaient capable de les mieux commander. Ils déclarèrent empereur Décius lui-même (2).

État de l'Église chrétienne sous l'empereur Décius.

Le nouvel empereur s'avança vers l'Italie à la tête de ses troupes; et après qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Vérone, et son fils à Rome. Ils avaient régné cinq ans et quelques mois. On les mit au nombre des Dieux, ce qui prouve que leur christianisme n'était pas encore bien connu. Ils furent tués vers le mois de juillet de l'an 249 de notre ère. L'empereur Philippe avait fondé en Arabie la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom (3).

Décius était de Budale, dans la Basse-Pannonie, appelée aujourd'hui Martincze (4); son nom entier était Cnéus-Messius-Quintus-Trajanus-Décius. Il avait

(1) Géographie ancienne, par d'Anville. Paris, 1768, I, 152.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre 6, chap. 24.

(3) Id., ibidem. Fleury se trompe en plaçant cette ville dans la Thrace. Aurélius Victor, de qui sont tirés ces détails, dit que Philippe était Arabe, et Philippopolis en Arabie. Voyez *Scriptores Historiæ romanæ. Heidelbergæ*, 1743, II, 135.

(4) Elle est nommée *Budalia* dans l'Itinéraire d'Antonin, et *Védulia* dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Eutrope dit aussi *Budalia*; Aurélius Victor dit *Syrmiensium vico ortus*. En effet, *Budalia* était dans le canton de Sirmium en Pannonie.

un fils, Décius Étruscus, qu'il fit César (1). Se piquant de réformer les désordres introduits sous le règne de Philippe, il persécuta cruellement les chrétiens qui n'étaient plus tels que Cæcilius les avait vus. Saint Ciprien attribue à leur relâchement, produit d'une longue paix, tous les maux qu'ils éprouvèrent sous ce nouveau règne.

« Chacun, » dit-il (2), « s'appliquait à augmenter « son bien, avec une avidité insatiable, ne se sou- « venant plus de ce que les fidèles avaient fait sous « les apôtres, ni de ce qu'ils devaient toujours faire. « Les évêques n'étaient point dévoués à la religion; « la fidélité des ministres n'était pas entière. La charité « ne paraissait plus dans les œuvres, ni la discipline « dans les mœurs. Les femmes se fardaient, les « hommes se teignaient la barbe, les sourcils, les che- « veux, comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On « trouvait des artifices pour tromper les simples ; on « prostituait les membres de Jésus-Christ aux infi- « dèles en contractant des mariages avec eux. On ju- « rait en vain, et même on se parjurait : on se disait « des injures ; on était divisé par des haines opiniâ- « tres; on méprisait insolemment les prélats. Plusieurs « évêques, au lieu d'exhorter les autres et de leur « montrer l'exemple, négligeaient l'administration des « choses saintes pour se mêler des affaires temporelles;

(1) Voyez Eutrope et Aurélius Victor.

(2) *De lapsû*, c'est-à-dire de ceux qui sont tombés pendant la persécution.

« d'autres quittaient leur chaire, abandonnaient leur « peuple, et couraient de province en province pour « fréquenter les foires et s'enrichir par le commerce. « Ils ne secouraient point leurs frères qui mouraient « de faim : ils voulaient avoir de l'argent en abon- « dance, usurper des terres par de mauvais artifices, « obtenir de grands profits par des usures (1). »

« Étant tels et coupables de si grands péchés, » continue saint Ciprien, « que ne méritions-nous pas « de souffrir? surtout après les avertissemens que « Dieu nous donne dans l'Écriture :

« Si mes enfans répudient ma loi ; s'ils ne marchent « pas selon mes jugemens ; s'ils profanent ma justice « et transgressent mes commandemens, la verge à la « main, je visiterai leurs iniquités, je frapperai leur « péché (2). »

« Ces prédictions nous ont été faites il y a long- « tems ; mais nous, oubliant les commandemens qui « nous ont été prescrits, et n'en tenant aucun compte, « nous avons obligé la justice de Dieu d'employer des « remèdes plus forts pour nous guérir et pour éprou- « ver notre foi. Encore si nous nous fussions conver- « tis à Dieu, quoique tard, et que nous eussions « souffert constamment ses châtimens et ses épreuves! « Mais aux premières menaces de l'ennemi, une « grande partie de nos frères ont trahi leur foi, et

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 6, chap. 24. Les Œuvres de saint Cyprien. Rouen, 1716, II, 19.

(2) Psaume 88, V. 30-32.

« sans attendre que l'effort de la persécution les at« teignît et les renversât par terre, ils s'y sont jetés « d'eux-mêmes (1). »

Ainsi parlait Ciprien. Et ailleurs il dit : « Nous « nous appliquons à gagner de l'argent et à augmen« ter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orgueil, « de jalousie, et divisés entre nous : nous oublions « l'ancienne simplicité, et les règles établies par « notre foi. Nous avons renoncé au monde en paroles, « mais non pas en effet. Nous nous plaisons à nous« mêmes, et nous déplaisons à tout le monde (2). »

La communauté des biens qui avait séduit l'imagination de Platon, et qui subsistait encore dans la secte austère des Esséniens (3), avait été adoptée durant quelque tems par la primitive Église. La ferveur des premiers prosélites les porta d'abord à vendre ces possessions mondaines qu'ils méprisaient, à en venir déposer le prix aux piés des apôtres, et à se contenter d'une part égale dans la distribution commune (4). Les progrès du christianisme relâchèrent et abolirent par degrés une institution généreuse, qui, entre des mains moins pures que celles des apôtres, aurait été bientôt corrompue, et exposée aux abus que pouvait

(1) Les Œuvres de saint Cyprien, II, 19.

(2) Histoire ecclés. de Fleury, liv. 6, chap. 24.

(3) Flavius Joseph, *Antiquit.* XVIII, 2; Philon, *de Vitâ contemplativâ.*

(4) Voyez les Actes des apôtres, ch. 2, 4, 5, avec le commentaire de Grotius; Fleury, Hist. ecclés., livre I, chap. 4. Mosheim, dans une dissertation particulière, attaque l'opinion commune par des argumens qui ont paru très peu concluans à Gibbon.

amener le retour de cet intérêt personel inhérent au cœur de l'homme. On permit aux nouveaux convertis de garder leur patrimoine, de recevoir les legs et les héritages, et d'augmenter leurs biens particuliers par toutes les voies légitimes du commerce et de l'industrie. Au lieu d'un sacrifice absolu, les ministres de l'Évangile acceptèrent un tribut modéré; et dans les assemblées qui avaient lieu toutes les semaines ou tous les mois, chaque fidèle, selon les besoins du moment, et selon la mesure de ses richesses et de sa piété, remettait volontairement son offrande dans le trésor de la congrégation (1). On ne refusait aucun présent, quelque peu considérable qu'il fût : *mais on* enseignait avec soin que, dans l'article des dîmes, la loi de Moïse n'avait pas cessé d'être d'obligation divine, et que, puisque sous une discipline moins parfaite, les Juifs avaient reçu l'ordre de donner la dixième partie de tout ce qu'ils possédaient, *il convenait* aux disciples de Jésus-Christ de se distinguer par une plus grande libéralité (2), et d'acquérir quelque mérite en se détachant des trésors superflus qui devaient bientôt périr avec le monde lui-même. Les constitutions ecclésiastiques établissent ce précepte comme de droit divin, en déclarant que les prêtres sont autant au-dessus des rois, que l'ame est au-des-

(1) Saint Justin, martir, *Apologia major*, c. 89; Tertullien, *Apologetic*. c. 39.

(2) Saint Irénée, *advers. Hæres.*, l. IV, c. 27, 34. Origènes, *in Num. Hom.*, II; saint Cyprien, *de Unitate Ecclesiæ constitut. apostol.*, l. II, c. 34, 35, avec les notes de Cotelier.

sus du corps. Parmi les objets sur lesquels on levait la dîme, elles comptent le blé, le vin, l'huile et la laine (1).

Il n'est pas nécessaire d'observer que le revenu incertain et si peu assuré de chaque église devait varier en raison de la pauvreté ou de l'opulence des fidèles, selon qu'ils étaient dispersés dans d'obscurs villages, ou rassemblés dans les grandes villes de l'empire. Du tems de l'empereur Décius, l'opinion des magistrats était que les chrétiens de Rome possédaient des richesses considérables; que, dans leur culte religieux, ils se servaient de vases d'or et d'argent; et que plusieurs de leurs prosélites avaient vendu leurs terres et leurs maisons pour augmenter les fonds publics de la société, aux dépens, à la vérité, de leurs malheureux enfans, qui se trouvaient réduits à la mendicité, parce que leurs pères avaient été des saints (2).

Le Christianisme persécuté par l'empereur Décius.

Les familles dépouillées par le zèle pieux des néophites devaient se plaindre des chrétiens d'autant plus vivement que ceux-ci, comme on le voit par les

(1) Voyez, sur ce sujet intéressant, Prideaux, Histoire des Dîmes; et Fra-Paolo, *delle Materie beneficiarie* : deux écrivains d'un caractère très différent.

(2) Histoire de la Décadence de l'empire romain, traduite d'Édouard Gibbon, par M. Guizot. Paris, 1819, III, 99 et 100.

passages rapportés de saint Ciprien, ne fesaient pas toujours un bon usage de l'argent qui leur était donné. On ne doit pas s'étonner qu'ils soient devenus l'objet d'une cruelle persécution. Décius, étant venu à Rome au commencement de son règne, publia contr'eux un édit sanglant, qu'il envoya à tous les gouverneurs des provinces. Cet édit fut exécuté à la rigueur. Tous les magistrats n'étaient occupés qu'à chercher les chrétiens et à les punir. Aux menaces ils joignaient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaînes de fer ardentes : des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudiait à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçaient, les autres cherchaient ceux qui étaient cachés, d'autres s'emparaient de leurs biens. Les supplices étaient longs pour ôter la cruelle espérance de la mort et tourmenter sans fin jusqu'à ce que le courage manquât (1), si cela était possible.

Un des premiers qui subit le martire en cette occasion, fut le pape saint Fabien, qui mourut glorieusement le 20 janvier, sous le consulat de Décius et de Gratus, c'est-à-dire l'an 250 de notre ère, après avoir tenu le Saint-Siége treize ans entiers. C'est depuis ce tems que les années des papes commencent à être plus certaines (2).

(1) Histoire ecclés. de Fleury, liv. 6, chap. 25.

(2) Id., chap. 27. Voyez les *Annales Cyprianici*, p. 14 de l'é-

La persécution n'épargna pas la ville de Carthage, et fournit un ample aliment au zèle de saint Ciprien. Il avait été dénoncé aux magistrats; on avait même demandé en plein théâtre qu'il fût livré aux lions. Le saint examina ce qu'il était le plus convenable de faire. Il voyait que son peuple avait besoin d'être encouragé, et qu'il pouvait lui être plus utile par ses exhortations et ses soins que par le martire; il sortit donc de Carthage : mais sa vigilance ne se ralentit point, il consolait les fidèles par ses lettres, soutenait le courage de son clergé, envoyait de l'argent pour le soulagement des pauvres, et réglait tout comme s'il eût été présent (1).

Il paraît qu'après la retraite de saint Ciprien (2), le clergé de Carthage envoya à celui de Rome, et sans doute par l'ordre de son évêque, un sous-diacre appelé Clément (3), pour faire part de cette retraite, conséquemment antérieure au martire du pape Fabien. C'est ce que nous apprenons par la réponse du

dition d'Oxford des Œuvres de saint Cyprien, 1700. Cette date y est discutée fort au long. Elle a été adoptée par l'Art de vérifier les dates, Chronologie des papes. Je dois cependant observer que dans la Chronologie du vénérable Bède, *Cantabrigiæ*, 1722, p. 21, l'empereur Décius monte sur le trône l'an 253, et règne un an et trois mois, jusqu'à l'an 254. Cette Chronologie mériterait un examen particulier.

(1) Biographie universelle, X, 398.

(2) Épître II, dans l'édition de Rigault, traduite par Lombert; et VIII dans celle d'Oxford, p. 179, que malheureusement Lombert n'a pas connue.

(3) *Clementius*, dans les Œuvres de saint Cyprien et dans Fleury, *Clemens* dans Fortunat.

clergé de Rome à celui de Carthage (1). Nous reviendrons dans la suite sur ce sous-diacre qui joua un rôle fort important à Rome. La lettre est datée de l'an 250, et il en résulte que Clément était à Rome cette année.

Alexandrie ne fut pas mieux traitée que Rome et Carthage. Nous avons vu qu'après l'élection de l'évêque saint Denis, sous le règne de l'empereur Philippe, il y avait déjà eu dans cette ville une assez violente persécution. Ce fut peu de tems après, que Décius massacra Philippe, et prit la pourpre. La persécution devint alors plus générale et plus violente. On fit souffrir des tortures horribles aux chrétiens, sans distinction d'âge, de sexe et de rang. Plusieurs se sauvèrent sur les moutagnes et dans les bois, où ils périrent de faim et de misère. Quelques-uns tombèrent entre les mains des Sarrasins, et furent condamnés à une servitude pire que la mort même. Mais de tous ces maux, aucun ne toucha plus vivement le saint évêque, que l'apostasie de ceux qui s'étaient laissés vaincre par les tourmens. Ce scandale fut cependant en quelque sorte réparé par la constance invincible du plus grand nombre, et par la conversion miraculeuse de plusieurs païens. Il y en eut en effet parmi ceux-ci qui, ayant d'abord insulté les martirs, furent tellement frappés de leur douceur et de leur courage, que tout à coup ils se déclarèrent

(1) C'est la lettre III de l'édition de Rigault, traduite par Lombert.

chrétiens et prêts à souffrir les plus cruels supplices pour la religion qu'ils embrassaient. Deux firent cette déclaration en présence même du juge; et leur résolution courageuse le surprit et l'effraya tout à la fois. Ayant été condamnés, ils allèrent au lieu du supplice en remerciant Dieu et en se réjouissant du glorieux témoignage qu'ils rendaient à Jésus-Christ (1).

Ce fut au commencement de l'année 250 que les édits sanglans de Décius furent publiés dans Alexandrie. Le saint évêque ne négligea rien pour préparer au combat les soldats de Jésus-Christ. Sabin, préfet ou gouverneur d'Égipte, envoya un garde appelé Frumentarius pour se saisir de sa personne, mais il échappa en restant quatre jours caché dans sa maison, où le garde n'alla point, persuadé sans doute qu'il ne devait plus y être. Denis en sortit alors, comme nous l'apprenons de lui-même (2), dans la vue de trouver une retraite assurée. Dieu permit que les choses tournassent autrement; il tomba dans les mains des persécuteurs, avec ceux qui l'accompagnaient, et tous furent conduits à la petite ville appelée Taposiris. Une troupe considérable de paysans, informés de ce qui venait de se passer, prennent les armes, et volent au secours de leur évêque. Ils se présentent aux gardes que la crainte fait fuir,

(1) Voyez l'Épître de saint Denis à Fabien, évêque d'Antioche, dans l'Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre VI, chap. 41 et 42.

(2) Épître contre Germain rapportée par Eusèbe, Histoire de l'Église, livre 6, chap. 40.

et se rendent maîtres des prisonniers. Ils enlèvent de force l'évêque, qui attendait la mort à chaque instant, et l'obligent de pourvoir à sa sûreté. Denis se retira dans un désert de la province de Marmarique en Libie, et y resta caché avec les prêtres Caïus, Fauste, Pierre et Paul, qui l'avaient accompagné. Ils ne le quittèrent pas jusqu'à la fin de la persécution, arrivée au milieu de l'an 251. Durant cet intervalle, il ne cessa de veiller au soin de son troupeau, de ceux surtout qui souffraient pour la foi. Il leur envoyait des prêtres pour les consoler, et leur donnait par lettres les instructions relatives à la situation où ils se trouvaient (1).

Vacance du Saint-Siége à Rome, l'an 250 et 251, pendant seize mois.

Pendant cette cruelle persécution (2), dont le pape saint Fabien fut l'une des premières victimes, l'Église chrétienne resta sans chef. Pour élire à sa place un autre évêque de Rome, les fidèles attendirent que la rigueur de la persécution fût apaisée; car, dans ces commencemens, une partie du clergé de Rome et des évêques voisins étaient prisonniers ou dispersés et

(1) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre. Vie de saint Denys.

(2) Voyez l'Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 6, chap. 24.

cachés : ainsi le Saint-Siége vaqua près d'un an et demi ; le clergé inférieur prit soin du gouvernement de l'Église (1). Décius, qui régnait alors, aurait plutôt souffert que quelqu'un se révoltât pour lui disputer l'empire, que de voir élire un évêque de Rome qui pût soutenir la religion chrétienne contre le dessein qu'il avait de la ruiner (2).

Le clergé de Rome, c'est-à-dire les prêtres et les diacres, du nombre desquels il n'y a pas lieu de douter que saint Corneille ne fût, crurent que, dans ces fâcheuses circonstances, ils devaient nécessairement se charger du soin de l'Église romaine. Ils s'en acquittèrent avec toute la vigilance possible, méprisant les dangers de la persécution à laquelle ils s'exposaient, la redoutant bien moins que les supplices éternels, et surmontant la crainte des hommes par celle de Dieu. Ils n'abandonnèrent point leurs frères, et les exhortèrent à demeurer invincibles dans leur foi : ils firent même revenir quelques personnes qui allaient sacrifier aux idoles. Par ce moyen, l'Église chrétienne conserva sa force et son honneur, à l'exception de quelques hommes faibles que leur timidité fit céder à la crainte du pouvoir, ou que leur situation élevée dans la société exposait davantage à la persécution. Ce sont ceux auxquels on donna le nom de *tombés*. Novatien, qui était alors prêtre de Rome,

(1) Id., chap. 27.

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, III, 428.

ne fut pas précisément de ce nombre; mais il ne partagea point la gloire de ses confrères. Il renonça même en quelque sorte à la prêtrise pour ne pas assister les fidèles dans le danger de la persécution, comme il en était prié par les diacres (1).

Le clergé de Rome n'abandonnait pas ceux même qui étaient tombés, de peur qu'ils ne devinssent pires, en renonçant entièrement à la grande société; mais les tenant séparés de l'Église et de la communion, il les exhortait à faire pénitence, pour obtenir de Dieu le pardon de leur faute; et afin que, s'ils retombaient une seconde fois dans la même faiblesse, ils se relevassent de cette chute par une confession glorieuse. Lorsque ces tombés venaient à être malades, s'ils fesaient pénitence, et s'ils demandaient la communion, on ne refusait pas de les secourir.

Ces saints prêtres avaient encore un grand soin de faire assister les veuves, les pauvres malades et les fidèles qui étaient en prison, ou bannis de leur pays. Ils administraient aussi le batême aux catécumènes qui étaient en danger de mort, et ils auraient cru faire une grande faute de négliger la sépulture, non-seulement des martirs, mais encore des confesseurs qui mouraient dans les prisons.

Pour les affaires extraordinaires et plus difficiles ou plus importantes, ils n'osaient pas les régler eux-mêmes, et attendaient qu'il eussent un évêque pour les aider de ses conseils et de son autorité. C'est ce

(1) Id. p. 428 et 429.

qu'ils firent dans l'affaire des tombés qui fut le sujet de graves discussions (1).

Rome avait des communications plus faciles avec Carthage qu'avec Alexandrie. Saint Ciprien, évêque de Carthage, le prélat le plus célèbre de cette époque, puisque les ouvrages de saint Denis d'Alexandrie n'ont pu être conservés, envoya alors à Rome un de ses sous-diacres, appelé Clément (2), ainsi que je l'ai déjà dit. Ce sous-diacre étant venu de Carthage à Rome, vers Pâques de l'an 250, c'est-à-dire vers le 7 avril (3), on y apprit par lui que saint Ciprien s'était retiré de Carthage à cause de la persécution : et, comme on ignorait que de sa retraite il prenait le même soin de son église que s'il eût été présent, le clergé de Rome écrivit, par le même Clément vers la fin d'avril, au clergé de Carthage pour l'exhorter à prendre le soin du diocèse, dont les prêtres et les diacres se trouvent chargés au défaut des évêques, puisqu'ils sont les chefs du peuple, et tiennent la place du pasteur : il lui propose pour modèle ce qui se fait à Rome, ainsi qu'on vient de le voir. Il prie aussi le clergé de Carthage d'envoyer aux autres églises des copies de la lettre qu'il lui écrivait, afin de les fortifier dans la foi ; ou bien de s'acquitter lui-même de ce devoir, soit par lettres, soit par députés. Cette lettre des Romains au clergé de Carthage est

(1) Id., p. 430.
(2) Hist. ecclésiast. de Fleury, livre 6, chap. 36.
(3) Tables de l'Art de vérifier les dates

la troisième parmi celles de saint Ciprien (1), selon l'édition de Pamélius (2).

Le clergé de Rome écrivit encore par Clément à saint Ciprien, et lui manda la mort de saint Fabien : mais nous n'avons pas cette lettre. Saint Ciprien y répondit par la quatrième des siennes, suivant l'édition de Pamélius (3). Il paraît qu'une autre, qu'on croit généralement avoir été la précédente, avait été écrite de Rome par des personnes qui n'avaient pas osé signer leur lettre après la mort de Fabien, effrayées sans doute par la persécution. Car Ciprien dit à la fin de celle-ci :

« J'ai lu aussi une lettre qui ne marque point pré« cisément ceux qui l'ont écrite, ni ceux auxquels elle « s'adresse : et parce que l'écriture, la substance de « la lettre, et la forme même du papier m'ont fait « craindre qu'on y eût retranché ou changé quelque « chose, je vous en renvoie l'original, afin que vous « reconnaissiez si c'est celle-là même dont vous avez « chargé le sous-diacre Clémentius ; car je serais bien « fâché qu'on eût altéré et corrompu la lettre d'un « clergé. Afin donc que nous puissions savoir certai-

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, III, 429 et 430.

(2) C'est la seconde dans celle de Rigault, suivie par Lombert dans sa traduction. C'est la huitième, p. 179, dans l'édition d'Oxford.

(3) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés par Tillemont, III, 430. Tillemont compte ici les lettres de S. Cyprien selon l'édition de Pamélius. Il y en a toujours une de moins dans celle de Rigault, où cette lettre est la troisième. C'est la neuvième, p. 182, dans l'édition d'Oxford.

« nement ce qui en est, voyez si c'est votre écriture « et votre souscription, et faites-nous savoir la vé« rité. »

Mission de saint Denis et de ses compagnons dans la Gaule.

Pendant son séjour à Rome, après la mort de saint Fabien, il était naturel que celui qui représentait en quelque sorte saint Ciprien, présidât le clergé de la capitale du monde chrétien (1). Ce fut sous cette présidence que des hommes d'une naissance distinguée, pénétrés d'un grand zèle pour la religion, se vouèrent à une mission apostolique. Voyant qu'en Italie la persécution était portée à son comble, que les chrétiens ne pouvaient jouir d'aucun repos, qu'ils étaient traînés au supplice aussitôt qu'on les avait reconnus; remarquant, comme par inspiration de la grace divine, qu'il y avait dans la Gaule une abondante moisson à recueillir, ils résolurent de fuir la présence du tiran et d'aller dans les Gaules, pour ce qu'ils regardaient comme la plus grande gloire de Dieu, enseigner à tous l'Évangile suivant le commandement de Jésus-Christ : ils étaient bien persuadés que les persécuteurs du nom chrétien ne leur

(1) Vénance Fortunat, Ode rapportée dans les Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe, III, 49. On la retrouvera ci-après.

manqueraient pas long-tems, et que la palme du martire serait aussi leur partage : ce n'était pas la mort qu'ils voulaient éviter; mais ils espéraient que leur vie serait utile (1).

Je vais m'occuper ici d'un fait important pour l'histoire ecclésiastique de France. Je ne crois pas que cette discussion puisse paraître trop longue à ceux qui voudront bien observer la difficulté qu'il y avait à l'éclaircir. En effet, les traités ne nous manquent pas sur cette matière : mais les obscurités qui s'y rencontrent n'avaient point encore été dissipées. Peut-être y a-t-il eu quelque mérite à écarter tous les nuages et à venger la mémoire de Grégoire de Tours, abandonné même par ses éditeurs. C'est le père de notre histoire; c'est celui que nous pouvons seul étudier pour les tems qui l'ont précédé. S'il a été quelquefois crédule, c'est qu'il vivait dans un tems où les miracles ne paraissaient pas si contraires à la raison qu'aujourd'hui, c'est que les sciences phisiques n'étaient pas si généralement connues; c'est que les témoignages étaient plutôt comptés que discutés, et que l'homme alors, assez mal défendu par la société, sentait mieux le besoin de s'appuyer sur le secours d'une divinité bienfesante et protectrice. Peut-être aujourd'hui passons-nous à l'autre extrémité; peut-être sommes-nous trop disposés à méconnaître l'action d'un pouvoir supérieur; peut-être donnons-nous trop d'importance à nos sciences qui se réduisent à bien peu de choses.

(1) Voyez le tome V de ces Annales, p. 137.

Si l'on veut connaître la petitesse de notre être, et celle de notre vie, que l'on compare la grandeur de la terre à celle de l'homme. Par là, nos sciences seront mesurées exactement et réduites à leur juste valeur; car c'est la vérité que nous cherchons, et une stupide admiration de nous-mêmes ne ferait que nous rabaisser encore au-dessous de ce que nous sommes véritablement.

Une des plus belles découvertes que nous ayons faites, est celle de la grandeur du globe que nous habitons. Nous avons commencé par ignorer sa prodigieuse étendue. Il nous a fallu bien des siècles pour apprendre qu'il était rond, et pour reconnaître que nous avions des antipodes. Ce n'est qu'avec le secours de l'astronomie que nous l'avons partagé en degrés, que nous en avons mesuré quelques degrés, et que nous avons ainsi assez bien connu sa circonférence, qui est de neuf mille lieues, ou quatre cent millions de mètres. Ainsi son diamètre est à peu près de trois mille lieues, ou de cent trente-trois millions de mètres.

Si donc on veut juger de la grandeur de la terre, et de notre extrême petitesse, que l'on suppose un animal qui soit aussi petit par rapport à nous, que nous par rapport à la terre. Pour cela, que l'on nous donne, si l'on veut, une toise ou deux mètres de hauteur; c'est certainement le plus que l'on puisse nous accorder; il faudra que cet animal ait la 6,500,000 millionième partie de deux mètres, ou la 3,250,000 millionième partie d'un mètre, ou la 325,000 millième partie d'un décimètre, ou la 32,500 millième

partie d'un centimètre ou la 3,250 millième d'un millimètre. Il est bien clair que nous ne pouvons soupçonner l'existence d'un pareil animal, ni comprendre que cet animal nous mesure et nous croie uniquement faits pour le porter et le nourrir. C'est cependant l'opinion que nous avons de la terre.

Supposons que ce petit animal vit un an, et ce sera sûrement beaucoup, dans le rapport de notre vie à celle de la terre que nous ne pouvons guère évaluer à moins de douze ou vingt mille ans, ni celle de l'homme à plus de quatre-vingts ans. Dans la proportion de douze mille à quatre-vingts, ou de cent cinquante à un, l'insecte vivra de six à sept mois, et ce sera beaucoup de le croire capable d'observer pendant trois mois et demi. Mais, pour faire un compte rond, accordons que l'insecte vit un an; admettons que les années de la vie d'un de nos insectes se croisent avec celles de l'autre, et qu'il partage avec nous la *faculté* de transmettre à ses descendans la suite de ses idées; donnons-lui trente générations pour s'instruire, et supposons qu'il en sait autant sur notre corps pendant ces trente générations, qui feront trente ans, que nous en savons pendant trente des nôtres, qui font mille ans : nous aurons de la peine à croire que le petit animal qui végète sur notre corps s'en fasse une idée, qu'il en connaisse la structure et la durée (1).

Que le sentiment de notre faiblesse nous élève donc

(1) On trouvera le développement de ces calculs dans mon édi-

à celui de l'Être-Suprême, si supérieur à nous, de l'être qui nous a organisés et que nous avons tant de de peine à comprendre. Défions-nous de ces profonds calculs sur lesquels tant de gens bâtissent leurs conjectures ou l'édifice de leur fortune. « Ces hommes-là, » disait très bien le poëte Ducis, « ne font que de la « politique d'en bas; ils ne se doutent seulement pas « qu'il y ait une politique d'en haut qui souffle, en « jouant, sur leurs châteaux de cartes (1). »

Pardonnons à nos ancêtres d'avoir été peut-être à l'autre extrémité, et de n'avoir jamais perdu de vue cette action de la Providence qu'ils ont crue toujours occupée d'eux, et dont nous ne connaissons pas mieux qu'eux les profonds mistères.

De saint Denis, premier évêque de Paris.

Saint Denis, premier évêque de Paris, vivait dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, ainsi que je viens de le dire; on trouve l'histoire de sa vie dans quatre anciens auteurs, qui sont : celui de la vie de saint Saturnin, Grégoire de Tours, Fortunat et Usuard. Les deux premiers nous apprennent que saint Denis fut envoyé dans les Gaules sous l'empire de

tion des OEuvres choisies de M. de Châteaubriand. Paris, 1830, I, 315.

(1) Etudes sur Ducis, par Onésime Leroy. Paris, 1832, p. 333.

Décius, qu'il y fut évêque de Paris, qu'il y souffrit le martire et qu'il y eut la tête tranchée. Les actes de saint Saturnin sont formels sur l'époque de la mission de saint Denis. Leur auteur écrivait vers l'an 300, c'est-à-dire cinquante ans après l'événement; il les avait extraits des registres publics, ainsi que lui-même l'assure. Leur texte a été imprimé par dom Ruinart (1) d'après divers manuscrits, savoir : un de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés; un de la Bibliothèque de Colbert; un de celle de Sorbonne; deux de Saint-Germain-des-Prés; un du monastère de Conches; un de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire; un de Saint-Marien-d'Auxerre, etc. (2). Ce titre important m'a paru mériter d'être rapporté ici en entier, et je vais bientôt le donner. Le passage de Grégoire de Tours mérite aussi un examen détaillé que je ferai dans la suite. On a élevé sur ce passage quelques difficultés historiques relatives à saint Saturnin, dont l'existence n'est cependant pas contestée; à plus forte raison ne peut-on contester celle de saint Denis, sur lequel Grégoire de Tours ne rapporte aucune circonstance qui ait donné lieu à aucun doute. Certainement le vœu que cet historien fait faire par saint Saturnin peut être blâmé, et il a même été nié.

(1) *Acta primorum martyrum sincera et selecta*. Drouet de Maupertuy les a traduits en français. Paris, 1739.

(2) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1739, art. Denys. Il cite de Launoy, *de duobus Dionysiis*. Il se trompe en écrivant saint *Martin* au lieu de saint *Marien* d'Auxerre. Voyez l'ouvrage cité ci-dessus, et son traducteur Maupertuy, I, 191.

Mais niera-t-on pour cela l'existence de saint Saturnin lui-même, dont il y a tant de preuves? Il en est de même, à plus forte raison, de saint Denis.

L'existence de saint Denis peut d'autant moins être révoquée en doute, qu'après sa mort on bâtit en son honneur à Paris une église devenue célèbre par plusieurs miracles que rapporte Grégoire de Tours (1). Il existait dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis (2) une donation faite en faveur de l'abbé Dodon et de ses frères desservant la basilique de Saint-Denis, l'an 43 du règne de Clotaire, fils de Chilpéric (3), qui répond à l'an 626 de l'ère chrétienne, selon Adrien de Valois (4), et conséquemment peu après Grégoire de Tours, mort en 595. Cette donation, sur laquelle on a élevé quelques doutes, ne m'a paru contenir rien qui doive en faire soupçonner l'authenticité. D'ailleurs, l'existence d'une autre basilique à Bordeaux (5) est démontrée par l'himne de Fortunat, que je rapporterai dans la suite, sur la restauration que l'on fit de son tems à cette Basilique. Il y avait

(1) Livre X, chap. 9

(2) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Doublet. Paris, 1625, p. 837.

(3) Recueil des historiens de France, par dom Bouquet, t. II, p. 580 et 581.

(4) Ibidem, p. 581, et Histoire de la Banlieue ecclésiastique de Paris, par l'abbé Le Bœuf, t. III, p. 178 et 179.

(5) Pinkerton (Abrégé de la Géographie moderne, Paris, 1805, p. 37) dit que l'on nomme cette ville Bordeaux ou Bourdeaux; mais l'orthographe la plus ordinaire est Bordeaux. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Gironde.

donc, au tems de notre ancien historien, une basilique consacrée à saint Denis, comme premier évêque de Paris, et de la même manière que Toulouse connaissait son premier évêque, Paris devait connaître le sien, à qui elle avait élevé un temple. On ne voit, dans le récit de Grégoire, non plus que dans le passage de Fortunat, nul rapport entre ce premier évêque et Bacchus, ni aucune partie du culte des païens, comme l'ont cru quelques savans livrés à une imagination déréglée qui les empêche de reconnaître certaines vérités historiques.

L'himne de Fortunat, dont j'ai cité le témoignage en faveur de l'existence du saint, offre cependant une difficulté que j'ai déjà indiquée. Le poëte dit que Denis a été envoyé de Rome *Clemente Româ præsule*, lorsque les chrétiens y étaient gouvernés par Clément. On a cru que le pape de ce nom était celui dont Fortunat fesait mention. Or, ce pape, mort l'an 100 de l'ère chrétienne, ne pouvait être existant l'an 250 fixé par Grégoire pour l'époque de la mission de saint Denis.

Je crois avoir été le premier à trouver le mot de cette espèce d'énigme, et mes preuves sont déduites de ce que j'ai dit sur saint Ciprien, dont j'ai observé que Clément était sous-diacre, comme on l'a vu d'après les passages extraits des lettres de cet illustre prélat.

J'observerai ici préalablement que, si Denis était prêtre lorsqu'il fut envoyé dans les Gaules, comme sa qualité d'évêque donne lieu de le présu-

tiner, on ne peut guère lui donner moins de trente ans à cette époque, ce qui le fera naître l'an 220. En effet, nous lisons dans l'épître de saint Policarpe aux Philippiens, écrite vers l'an 107 de notre ère (1), que les jeunes gens devaient être soumis aux prêtres et aux diacres comme à Dieu et à Jésus-Christ : « que les prêtres, » dit-il, « soient tendres et com-« patissans envers tous : qu'ils ramènent les égarés, « qu'ils visitent les malades, et ne négligent pas la « veuve, l'orphelin et les pauvres; qu'ils ne s'aban-« donnent jamais à la colère, qu'ils évitent toujours « la préoccupation et l'injustice; que leurs jugemens « ne soient pas dictés par l'avarice; qu'ils ne croient « pas légèrement le mal, et ne soient pas trop sévères, « sachant que nous sommes tous pécheurs (2). »

On voit par ces sages conseils, que les prêtres exerçaient une juridiction qui ne pouvait guère leur être confiée au-dessous de l'âge de trente ans.

De Clément, sous-diacre de saint Ciprien.

J'ai déjà parlé de la lettre des Romains au clergé de Carthage, la huitième dans l'édition d'Oxford, et la seconde dans celle de Rigault, suivie par le tra-

(1) Histoire ecclés., par Fleury. Paris, 1722, I, 372 livre III chap. 13.

(2) Id., p. 374.

ducteur Lombert (1), et Clément y est nommé pour la première fois. La note 5 de l'édition d'Oxford renvoie à la lettre suivante pour faire connaître Clément (2).

Dans cette lettre suivante, la troisième de l'édition de Rigault, la neuvième de celle d'Oxford, et qui est écrite l'an 250 comme l'autre, Clément, qui avait été appelé *subdiaconus* dans la précédente, est qualifié *hypodiaconus*, ce qui revient au même à très peu près, puisque la préposition *hypo* en grec équivaut au *sub* des Latins. C'est saint Ciprien qui écrit cette lettre au clergé de Rome ; il l'adresse « aux prêtres et aux diacres, ses frères, qui demeurent « à Rome. » Le sujet de cette lettre est la mort du pape Fabien, de laquelle « Clément, revenu près de « lui, l'avait parfaitement instruit. » Elle est écrite dans la retraite de l'évêque de Carthage, et non dans sa métropole, où il n'était pas retourné encore. Mais saint Ciprien dit que Clément est de retour à Carthage, et qu'il lui a appris la mort de saint Fabien dont l'administration a été pure et digne d'éloges. Saint Fabien avait été martirisé le 20 janvier, et, suivant Tillemont (3), Clément retourna au mois d'avril à Carthage. Il en résulte que Clément a été à Rome au moins pendant un mois, comme l'observe encore Tillemont. Ce sous-diacre y a donc représenté en quel-

(1) Les OEuvres de saint Cyprien. Rouen, 1716, I, 39.
(2) *S. Cæcilii Cypriani opera Amstelodami*, 1700, p. 262.
(3) Mémoires ecclésiastiques, III, 250.

que sorte le clergé de Carthage dans un tems auquel il n'y avait pas de pape à Rome. Les prêtres et les diacres en corps gouvernaient alors l'Église, comme le prouve l'adresse de la lettre de saint Ciprien. Il paraît même que les diacres du pape administraient seuls pendant la persécution. En effet, le pape Corneille, qui fut nommé après la vacance, rapporte, dans la lettre qu'Eusèbe nous a conservée (1), la conduite que tint le prêtre Novat à cette époque, et dit qu'il fut averti de son devoir par les diacres. Voici les expressions de ce pape : « Durant la persécution, « Novat a nié par crainte et par un trop grand désir « de conserver la vie, qu'il eût l'honneur d'être prêtre; « car, ayant été prié par les diacres de sortir de la « chambre où il s'était renfermé, pour aller assister « et exhorter les fidèles, bien loin de déférer à leur « prière, il se retira en colère, et leur déclara qu'il « ne voulait plus être prêtre, et qu'il avait dessein de « faire profession d'une autre philosophie. »

Dans cette lettre, Corneille dit que, de son tems, il n'y avait à Rome que sept diacres et sept sous-diacres (2). L'an 258, saint Laurent, dont j'ai parlé dans mes observations précédentes (3), était le premier de tous, et portait le titre d'archidiacre. Il avait soin de l'Église romaine, et fesait les distributions aux pauvres (4). Les diacres du pape saint Sixte, qui

(1) Histoire de l'Église, livre VI, chap. 43.

(2) Eusèbe, ibidem, p. 244, 6.

(3) p. 287 de ce volume.

(4) Mémoires ecclésiastiques de Tillemont. Paris, 1701, IV, 40.

occupait le Saint-Siége du tems de saint Laurent, martirisé cette même année 258, sont appelés sous-diacres par Bède (1), ce qui ferait croire qu'alors, et conséquemment l'an 250, les sous-diacres étaient de véritables diacres.

Il n'est donc pas étonnant qu'à la mort de saint Fabien, dans le fort de la persécution, les diacres se soient assemblés pour administrer, et qu'ils aient donné la place d'honneur à Clément, sous-diacre de Carthage, lorsqu'ils envoyèrent des évêques dans les Gaules l'an 250, qui était celui de la persécution, pendant la vacance du Saint-Siége. Fortunat a ainsi été autorisé à dire que saint Denis était parti de Rome *Clemente Româ præsule*. C'est ce que confirme l'Art de vérifier les Dates (2). Selon cet ouvrage, dont l'exactitude est connue, la persécution de l'empereur Décius attaquait surtout les évêques : il n'en voulait point souffrir à Rome, et c'est ce qui occasiona la longue vacance du Saint-Siége. Le sinode qui fut tenu à Rome l'an 252, au sujet de l'erreur de Novatien, était composé de prêtres et de diacres (3); et l'an 254 ou plutôt 253, le pape Lucius, en mourant,

(1) Id., ibid., p. 37. Tillemont cite pour cette assertion Buchérius (AEgidius) *de cyclo Victorii et aliis cyclis paschalibus. Antuerpiæ, anno* 1633, p. 168. C'est Buchérius qui cite le vénérable Bède.

(2) Paris, 1783, t. I, p. 223.

(3) Eusèbe, Hist. de l'Église, livre VI, chap. 43. Histoire de l'Église et de l'Empire, par Le Sueur. Amsterdam, 1730, t. I, p. 32.

désigna Étienne, son principal diacre, pour lui succéder (1). Lucius, élu le 25 septembre 252, pour succéder à saint Corneille, acquit en même tems la qualité d'évêque et celle de confesseur, ayant été banni aussitôt qu'il fut élu; ce qui lui procura une lettre de saint Ciprien, sur sa promotion et son exil, qui ne fut pas long; car il fut rappelé peu de tems après : mais sa mort suivit de près son retour. Il reçut la couronne du martire le 4 ou le 5 mars de l'an 253, après avoir gouverné l'Église seulement cinq mois et quelques jours. Il semblait qu'en ce tems-là Dieu voulût venger la mort des chrétiens, le sang innocent de ses serviteurs, par une peste affreuse, qui s'étendit par tout l'empire, et dura douze ans au moins, à diverses reprises (2). Aussi l'Église de Rome, sous son prédécesseur Corneille, était bien peu nombreuse. C'est Corneille lui-même qui nous l'apprend. Il dit, dans une de ses lettres (3), que, lors de son élection, il n'y avait à Rome qu'un évêque dans l'Église catholique de la capitale, quarante-quatre prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolites, cinquante exorcistes, lecteurs et portiers, quinze cens tant veuves que pauvres et malades, auxquels, ajoute-t-il, la bonté et la miséricorde de Dieu fournissait abondamment tout ce dont ils avaient besoin.

(1) Même Histoire, par Le Sueur, p. 86.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des papes.

(3) Rapportée par Eusèbe dans son Histoire de l'Église, livre VI, chap. 43.

Examinons à présent les Actes de saint Saturnin, que dom Bouquet aurait dû nous donner dans sa Collection des Historiens de France, et qu'un de ses confrères a publiés; c'est un des plus anciens monumens de notre histoire ecclésiastique.

Actes de saint Saturnin.

Dom Ruinart, dans un ouvrage qui n'est pas son édition de Grégoire de Tours, nous donne les Actes de la mission de saint Saturnin d'après un manuscrit qui avait alors près de neuf cens ans, c'est-à-dire qu'il était du neuvième siècle, d'après beaucoup d'autres manuscrits, et l'imprimé de Surius (1), ainsi que je l'ai dit plus haut, en parlant de saint Denis, premier évêque de Paris. Voici le passage qui renferme celui qu'a cité littéralement Grégoire de Tours, qui l'a conséquemment connu, comme on le verra dans la suite. Je le rapporterai d'abord textuellement, et j'en donnerai ensuite la traduction.

Tempore illo quo post corporeum salvatoris nostri Jesu-Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem pla-

(1) *Acta primorum martyrum*, *editio secunda*. *Amstelodami*, 1717, p. 128.

gam cœperat, postquàm sensim et gradatim in omnem terram evangeliorum sonus exivit parique progressu in regionibus nostris apostolorum prædicatio coruscavit, cùm raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent; sed nihilominùs crebrâ miserabili errore gentilium nitoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent, antè annos L sicut actis publicis, id est, Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem : cujus fide atque virtute eorum qui in urbe eâdem colebantur, dæmonum cœperunt cessare vaticinia, commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud gentiles potentia, omnisque fallacia, christianorum fide crescente, decrescere.

« Lorsqu'après l'incarnation de notre sauveur Jésus-« Christ, le soleil de la justice eut percé les ténèbres, « et qu'il commençait à éclairer de la foi les régions « occidentales; lorsqu'ensuite graduellement et peu à « peu la voix des évangiles se fut fait entendre dans « toute la terre, et que la prédication des apôtres eut « brillé dans notre pays ; que la piété d'un petit nom-« bre de chrétiens avait déjà élevé quelques églises « dans plusieurs villes; mais que cependant la vapeur « fétide des sacrifices des gentils fumait encore par-« tout dans un grand nombre de temples ; il y a en-« viron cinquante ans, comme on le dit dans les actes « publics, c'est-à-dire sous le consulat de Décius et

« de Gratus, ainsi que le fidèle souvenir s'en est con« servé, la ville de Toulouse eut pour premier et « principal prêtre du Christ, saint Saturnin, par la « foi et la vertu duquel, ainsi que de ceux qui étaient « révérés dans la même ville, les prophéties des dé« mons commencèrent à cesser, leurs artifices à se dé« couvrir, et toute leur puissance sur les gentils à dé« croître, à mesure que la foi des chrétiens augmen« tait. »

On voit que ce récit est daté de cinquante ans après le consulat de Décius et de Gratus, et conséquemment de l'an 300 de notre ère. Dom Ruinart reconnaît (1) qu'il s'est trompé en datant de l'an 245 le consulat de Décius et de Gratus. Sa faute n'en a pas moins été répétée par son traducteur français (2), par dom Vaissette et Godescard après lui.

Il résulte de ce passage que son auteur, qui cependant écrivait moins de cinquante ans après l'événement, puisque saint Saturnin ne fut martirisé qu'après être parvenu à l'épiscopat, c'est-à-dire l'an 257, sous la persécution de Valérien (3), ne s'en est pas moins cru obligé à citer les actes publics pour le fait dont il ne fixe la date précise que par le souvenir constant qui s'en était conservé.

(1) P. 23 de son édition de Grégoire de Tours, note *d*.

(2) Les véritables Actes des martyrs. Paris, 1739, I, 191.

(3) Dom Vaissette, et Godescard d'après lui, sous la date du 29 novembre, placent le martire de saint Saturnin en 250, ce qui est contraire à ses actes, et à Grégoire de Tours.

Cette date est regardée comme certaine par le savant Tillemont, qui s'exprime ainsi à ce sujet : « Baronius et quelques autres modernes, après les martirologes de Florus et d'Adon, mettent le martire « de saint Saturnin dès le tems de l'empereur Décius. « Nous ne voyons pas moyen de les suivre en ce « point; car Décius étant mort l'an 251 (1), et saint « Saturnin n'ayant commencé à être évêque qu'en « 250, il faudrait ne lui donner qu'une année d'épis« copat, à quoi nous ne voyons aucune nécessité, ni « même aucune apparence, n'y ayant pas moyen de « croire que le saint ait bâti une église sous Décius, ni « sous son successeur Gallus. Ainsi il faut dire qu'il « a vécu au moins jusqu'à la paix que Dieu donna à l'É« glise dans les premières années qui suivirent la mort « de Gallus, en 254, 255 et 256. Aussi Baronius (2), « pour prouver que Saturnin est mort sous Décius, « suppose, contre la vérité, que ses Actes disent qu'il « mourut sous le consulat de Décius et de Gratus. « D'autres apparemment ont fait avant lui la même « faute; et c'est ce qui a fait mettre sa mort sous « Décius. On peut, au contraire, conjecturer avec quel« que probabilité que son apostolat dura assez long« tems, puisque Fortunat (3) dit que Saturnin sou« haitait d'être bientôt délivré de son corps, mais que

(1) Surius, 29 novembre, p. 650, § 1.

(2) *Anno* 254, § 19.

(3) *Venantii Fortunati Carminum lib.* 2, *c.* 8, p. 56, *ex editione Broweri*, *Moguntiæ*, *anno* 1603.

« ses vœux ne furent exaucés que dans le tems des-
« tiné par Dieu pour en faire croître l'ardeur :

« *Carnali in habitû noluit esse diù.....*
« *Tempore maturo cùm jàm spes esset adulta*, » etc. (1).

Ces raisonnemens de Tillemont paraissent sans réplique; mais ils ne lui ont pas fait découvrir la faute de dom Ruinart, qu'il répète (2) en disant que Saturnin fut envoyé de Rome vers l'an 245. Dom Vaissette la répète donc après lui (3); mais, dans une note (4), il combat Tillemont, et place la mort de Saturnin sous la persécution de Valérien, c'est-à-dire l'an 257, comme je l'ai fait.

Authenticité des Actes de saint Saturnin.

Les Actes de saint Saturnin, dont je viens de rapporter le commencement et qui sont tout entiers dans Surius (5), sont certainement anciens et authentiques, puisqu'ils ont été cités dès le sixième siècle par Grégoire de Tours, qui s'en est servi pour établir l'un

(1) Mémoires pour l'Histoire ecclés. par Tillemont. Paris, 1701, III, 697 et 698.
(2) Id., p. 298.
(3) Histoire générale du Languedoc. Paris, 1730, I, p. 132.
(4) Ibidem, p. 621.
(5) 29 novembre, p. 650.

des points les plus importans de l'histoire de l'Église gallicane (1). Ce que saint Sidoine et Fortunat disent de saint Saturnin y est tout-à-fait conforme.

Mais quand nous n'aurions pas ces autorités, le seul stile de ces Actes, plein d'une éloquence grave et sainte, suffirait pour nous assurer de leur antiquité, et pour leur faire mériter l'applaudissement que leur donnent tous les bons critiques (2). La tradition et la mémoire fidèle que les hommes avaient encore alors de saint Saturnin, fait voir que leur auteur n'était pas fort éloigné du siècle de ce saint (3), et la manière avantageuse dont ils parlent de saint Exupère (4), qui a fleuri dans le quatrième et le cinquième siècles, donnent lieu de juger que ce pouvait être un disciple de ce saint (5). C'est ce que reconnaît même le père Chifflet, qui n'est pas d'ailleurs très favorable à cette histoire. Il ajoute qu'elle ne peut être que d'un homme de génie, qui avait beaucoup d'éloquence, d'érudition et de piété; il doute même si elle n'est pas de saint Paulin de Nole, ou

(1) *Gregorii Turonensis Historia Francorum, Basileæ,* 1568, p. 23. *Petri de Marca de primis Galliarum episcopis epistola ad H. Valesium epistola, edita cum dissertatione de Primatibus. Parisiis,* 1628., c. 24, p. 445.

(2) *Surius, Coloniæ,* 1618. 29 *novembris*, p. 650. *Joannis Launoii Gregorius Turonensis de septem episcopis defensus. Parisiis,* 1651.

(3) Surius, p. 651. § 5.

(4) *Petri Chiffletii de uno Dionysio. Parisiis,* 1676, p. 119.

(5) Id., p. 95, 96.

de saint Sulpice Sévère, pour qui il penche davantage (1).

Les actes publics, cités par cet auteur, quel qu'il soit, étaient appelés *diptiques*, ou registres publics, sur lesquels s'inscrivaient les noms des consuls et des magistrats chez les païens, des évêques et des morts chez les chrétiens; c'étaient des tablettes à deux feuilles de bois : ceux qui étaient désignés consuls avaient plusieurs de ces diptiques, sur lesquels ils étaient représentés en relief, avec leurs noms, leurs qualités, et ils les distribuaient aux principaux officiers (2).

L'existence des diptiques ecclésiastiques est constatée par le concile tenu le 17 juin de l'an 550 à Mopsueste en Cilicie (3). L'empereur Justinien, c'est-à-dire les évêques orientaux sous son nom, le firent assembler pour prouver que le nom de Théodore n'était point sur les diptiques de cette *église*, et n'y avait point été de mémoire d'homme. L'empereur écrivit pour cet objet à Jean, évêque de Justinianopolis, métropolitain de la seconde Cilicie, et à Cosme, évêque de Mopsueste. En exécution de son ordre, le concile s'assembla la neuvième année du

(1) Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, III, 297.

(2) Encyclopédie. Paris, 1754, art. Dyptique. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, t. V.

(3) Située sur le fleuve Pirame, au-dessous d'Anazarbus, et plus près de la mer que cette dernière ville. Voyez le Dictionnaire de La Martinière. Paris, 1768, art. Mopsueste.

consulat de Basile, indiction treizième, c'est-à-dire le 17 juin 550. Jean y présidait, assisté de huit évêques de la même province. Mathanius, comte des domestiques, était présent comme chargé des ordres de l'empereur : tout le clergé de Mopsueste, deux comtes, deux tribuns, quelques autres officiers, et plusieurs habitans de la ville. On mit au milieu de l'assemblée les saints Évangiles, et on lut les lettres de l'empereur. Puis on fit avancer ceux qui avaient été produits pour témoins du fait en question, qui dirent leurs noms et leurs qualités. Il y avait onze prêtres, six diacres et dix-sept laïques, dont les deux premiers étaient comtes. Paul, défenseur de la ville, certifia que c'étaient les plus anciens et les plus honnêtes gens qu'il eût pu trouver.

Les évêques ordonnèrent au trésorier de l'Église de représenter les diptiques qui étaient gardés avec les vases sacrés; ce qui fut exécuté, et on les lut publiquement en cette sorte : pour les évêques défunts Protogène, Zosime, Olimpius, Cirille, Thomas, Bassien, Jean, Auxence, Palatin, Jacques, Zosime, Théodore, Simon. Dans un autre, tout de même; dans un autre, tout de même; et dans un autre, seulement jusqu'à Jacques. Les évêques se firent apporter les diptiques pour les voir eux-mêmes, et firent jurer le trésorier sur les Évangiles, qu'il n'en avait point d'autre.

Ensuite ils firent promettre aux témoins sur le même serment, de dire la vérité; et le premier, qui était un prêtre nommé Martirius, parla ainsi : « J'ai « quatre-vingts ans, plus ou moins; il y en a plus

« de soixante que je suis dans le clergé; et je n'ai « jamais ouï dire que Théodore, jadis évêque de cette « ville, ait été nommé dans les sacrés diptiques; « mais j'ai ouï dire que le saint évêque Cirille, d'A- « lexandrie, y a été mis au lieu de Théodore : car « je n'ai point de connaissance qu'il y ait eu dans « notre ville d'évêque nommé Cirille. Quant au *Théo- « dore* qui est dans les diptiques, il y a trois ans qu'il « est mort, et il était de Galatie. »

Les autres prêtres, dont le plus jeune avait cinquante-deux ans, déposèrent de même : puis l'archidiacre Parégoire, âgé de soixante-six ans, et les autres diacres : ensuite les deux comtes Eumolpius et Théodore, et les autres laïques.

Sur de telles dépositions, les évêques prononcèrent que, par ces témoignages et par l'inspection des diptiques, il paraissait que l'ancien Théodore en avait été ôté; ils en écrivirent à l'empereur une lettre sinodique, et une autre au pape Vigile.

C'est tout ce qui fut fait en ce concile de Mopsueste, où l'on voit clairement ce que c'était que les diptiques ecclésiastiques (1), et quelle autorité ils avaient. Tels sont les actes publics cités par ceux de saint Saturnin, et par Grégoire de Tours, qui place les faits dans l'ordre chronologique; ainsi les dates qu'il nous donne sont liées entr'elles, et forment un ordre suivi, comme on le verra dans le chapitre qui précède celui dont je m'occupe ici plus spécialement. J'en traduirai seulement la fin.

(1) Histoire ecclésiastique, par Fleury, livre XXXIII, c. 36.

Passage de Grégoire de Tours sur saint Denis, évêque de Paris.

Livre I, chapitre XXVI.

« Dans les Gaules, un grand nombre de chrétiens « reçurent pour le nom du Seigneur la précieuse et « brillante couronne du martire; l'histoire de leurs « souffrances nous a été conservée fidèlement jusqu'à « ce jour.

Chapitre XXVII.

« Le premier fut Pothin, évêque de la ville de Lion, « qui, plein de jours, subit, pour le nom du Christ, di- « vers supplices. Irénée, successeur de ce martir, et « qui avait été envoyé dans cette ville par saint Poli- « carpe, se distingua par une admirable vertu; en un « court espace de tems, et par ses prédications, il rendit « chrétienne la ville tout entière; une persécution s'é- « tant élevée, le démon suscita par la main du tiran (1) « de telles guerres dans ce pays, un si grand nombre de « fidèles furent égorgés, par ce qu'ils confessaient le « nom du Seigneur, que des fleuves de sang chrétien « coulaient sur les places publiques, et que nous ne

(1) On est fâché de reconnaître que ce tiran était Marc-Aurèle, empereur l'an 177, époque de la persécution, où saint Pothin reçut la couronne du martire. Mais cette épithète désigne sans doute Vérus, collègue de Marc-Aurèle.

« pourrions dire ni le nombre, ni les noms des mar-
« tirs; le Seigneur les a écrits sur le livre de vie : le « bourreau ayant fait infliger, en sa présence, d'hor- « ribles supplices à saint Irénée (1), le consacra ainsi « à notre Seigneur Jésus-Christ; après ce saint évêque, « on fit périr quarante-huit martirs, dont le premier, « fut, dit-on, Vettius Épagatus ».

Tel est le récit de saint Grégoire. Nous lisons en effet l'histoire des martirs de Lion sous le règne de Vérus, collègue de Marc-Aurèle, dans une épître que rapporte l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe (2). On en trouve les détails dans l'ouvrage de Ruinart, déjà cité pour les actes de saint Saturnin (3) Saint Grégoire-le-Grand, pape (4), se plaint de n'avoir pu trouver les gestes de saint Irénée avec cette lettre qui ne parle que du martire de saint Pothin et de ses contemporains. Nous avons à la vérité plusieurs écrits de saint Irénée dont Eusèbe fait une mention assez détaillée; mais il ne dit rien de la vie de ce saint, dont nous n'avons pas les gestes authentiques. Nous n'en savons que ce que dit ici Grégoire de Tours. Quant aux quarante-huit martirs de Lion, ils

(1) L'an 202, dans la persécution de Sévère (Hist. des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1730, II. 137).

(2) Livre V, chap. 1.

(3) C'est ce que dit Ruinart lui-même, dans sa note p. 22 de son édition de Grégoire de Tours. Cette note est répétée par dom Bouquet, p. 147 de la sienne, où il parle à la première personne, comme si c'était lui qui fesait l'observation. C'est ce qu'il fait constamment dans son édition.

(4) *Lib.* 9, *epist.* 50.

souffrirent avec l'évêque Pothin, et conséquemment avant Irénée; c'est parmi eux, et le premier de tous, que se trouve Vettius Épagatus. Saint Grégoire de Tours, qui paraît avoir confondu les deux époques, rapporte le nom de ces martirs dans un autre traité de lui (1). Cependant saint Jérôme donne aussi le nom de martir à saint Irénée. Il le dit en termes exprès (2), lorsqu'il nomme saint Irénée un homme apostolique, un évêque, un martir. Baronius nous dit, dans ses notes sur le martirologe et dans ses annales (3), qu'il a vu un fragment des actes de ce saint; mais il ne l'a point publié. Il se contente de rapporter succinctement que, par l'ordre de l'empereur Sévère, on mit des soldats à toutes les avenues de Lion, pendant qu'on massacrait tous les chrétiens qui se trouvèrent dans la ville; saint Irénée fut de ce nombre (4).

Je donnerai ici la traduction du passage de Grégoire de Tours sur saint Denis, évêque de Paris.

Lib. I, cap. XXVIII.

De persecutione sub Decio.

Sub Decio verò imperatore, multa bella adversùs nomen christianum exoriuntur: et tanta strages

(1) *Lib. I, de Gloriâ martyrum, cap. 49.*

(2) *Commentar. in Esaiam, cap. 64.*

(3) Année 205, nombre 28.

(4) Les véritables Actes des martirs, par dom Ruinart, traduits par Drouet de Maupertuy. Paris, 1739, I, 105.

de credentibus fuit, ut nec numerari queant. Babilas (1), *episcopus antiochenus, cum tribus parvulis, id est, Urbano, Prilidano et Epolono; et Sixtus, romanæ Ecclesiæ episcopus; et Laurentius, archidiaconus, et Hippolytus, ob dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus, maximi tunc hereticorum* (2) *principes, contrà fidem nostram inimico impellente grassantur. Hujus tempore, septem presbiteri* (3) *ordinati ad prædicandum in Galliâ missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat; ait enim : « Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum « ac summum Tolosana civitas sanctum Saturni- « num habere cœperat sacerdotem. » Hi ergò missi*

(1) C'est ainsi qu'écrit l'édition de 1512. Dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *Babyllas*. Saint Jérôme écrit *Babylas*, ainsi que l'Art de vérifier les dates. Ce patriarche mourut en prison le 24 janvier 251.

(2) Un manuscrit très ancien de l'abbaye de Corbie (*a*) écrit *maximè tunc heretici, quorum principes* (*b*), etc., ce qui m'a paru beaucoup mieux, et j'ai traduit en conséquence. Dom Bouquet a puisé cette leçon dans dom Ruinart, p. 23.

(3) Au lieu de *presbiteri* que dit l'ancienne édition, dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *viri episcopi*, qui m'a paru substitué sans motif, puisqu'aucune note n'en explique la raison, quoique la suite rende cette leçon très probable; en effet, Saturnin, dans ses Actes, ainsi qu'on vient de le voir, n'est appelé que *sacerdos*. Les variantes que donne l'ancienne édition dans le reste de ce passage, sont si peu importantes que j'ai cru pouvoir les adopter quelquefois sans en rien dire.

(*a*) Recueil de dom Bouquet, t. II, p. 119.

(*b*) Id., p. 147.

sunt : Turonicis, Gatianus (1) *episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Tholosæ, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Austremonius* (2) *episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus. De his verò, beatus Dionysius, Parisiorum episcopus; diversis pro Christi nomine affectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit. Saturninus verò, jàm securus de martyrio, dicit duobus presbiteris suis : « Ecce ego jàm immolor, et tempus meæ resolutionis instat. Rogo ut usquedùm debitum finem impleam, à vobis pénitùs non relinquar. » Cùmque comprehensus ad Capitolium duceretur, relictus ab his solus attrahitur. Igitur cùm se ab illis cerneret derelictum, orasse fertur : « Domine Jesu-Christe, exaudi me de cœlo sancto tuo, ut nunquàm hæc ecclesia de his civibus mereatur habere pontificem in sempiternum. » Quod usquè nunc in ipsâ civitate ità evenisse cognovimus. Hic verò tauri furentibus vestigiis alligatus, ac de Capitolio præcipitatus, vitam finivit. Gatianus verò, Trophimus, Austremoniusque, et Paulus atque Martialis, in summâ sanctitate viventes post acquisitos Ecclesiæ populos ac fidem Christi per omnia*

(1) L'édition de 1512 écrit ici et plus bas *Gratianus*; mais je préfère dom Ruinart et dom Bouquet. On dit à Tours saint Gatien.

(2) Dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *Stremonius*; l'édition de 1512 m'a paru mériter la préférence, puisque nous disons Austremoine.

dilatatam, felici confessione migrarunt, et sic tàm isti per martyrium, quàm hi per confessionem relinquentes terras, in cœlestibus pariter sunt conjuncti.

Pour écrire ce texte, je me suis servi de l'édition de 1512, intitulée : *B. Gregorii Turonensis episcopi histor. Jodoco Badio, folio* IV *verso, et* V *recto. C'est* la première édition, que j'ai rectifiée par celles de dom Ruinart et de dom Bouquet, qui sont postérieures. Je parlerai plus au long dans la suite de ces trois éditions, dont j'ai déjà discuté le mérite dans un autre ouvrage (1). Je vais à présent donner ici la traduction de ce passage nécessaire pour l'histoire de saint Denis, évêque de Paris.

Livre I, chap. 28.

De la persécution qui eut lieu sous Décius.

« Sous l'empereur Décius, plusieurs persécutions « s'élevèrent contre le nom chrétien, et l'on fit un « tel carnage des croyans, qu'il serait impossible de « les compter. Babilas, évêque d'Antioche, avec trois « petits enfans, Urbanus, Prilidanus, Épolonus ; « Sixte, évêque de l'église romaine, l'archidiacre « Laurent et Hippolite, subirent le martire pour

(1) Examen d'un diplôme. Paris, 1833, I. 240 et suivantes.

« avoir confessé le nom du Seigneur (1). Valentinien « et Novatien furent alors les principaux fauteurs de « l'hérésie dont les chefs marchent par une impulsion « ennemie contre la foi que nous professons. Du « tems de cet empereur, sept prêtres furent ordon- « nés pour prêcher dans la Gaule, comme le raconte « l'histoire de la passion du saint martir Saturnin. « Elle dit en effet que sous le consulat de Décius et de « Gratus, ainsi que le fidèle souvenir en a été con- « servé, la ville de Toulouse avait commencé d'avoir « saint Saturnin pour son premier et principal prê- « tre. — Ceux donc qui furent envoyés, furent l'é- « vêque Gatien pour les Tourangeaux ; l'évêque « Trophime pour les habitans d'Arles; l'évêque Paul « pour ceux de Narbonne; l'évêque Saturnin à Tou- « louse; l'évêque Denis aux Parisiens; l'évêque Aus- « tremoine aux Auvergnats; enfin, Martial fut choisi « pour évêque des Limousins. Voici ce qui leur « arriva : le bienheureux Denis, évêque de Paris, « puni en diverses manières pour son attachement « aux lois du Christ, termina sa vie en ce monde par

(1) Grégoire de Tours commet ici un léger anachronisme; Sixte ne fut martirisé que sous l'empereur Valérien, l'an 258. On observera que ce pape est Sixte II, le premier de ce nom étant placé de l'an 119 à l'an 127 par l'Art de vérifier les dates, d'après Muratori. J'ai parlé plus haut de l'archidiacre Laurent. Jacques de Guyse (VI, 369) met aussi sous l'empereur Décius le martire de saint Sixte et de saint Laurent. Il est excusable d'avoir fait cette faute, si c'en est une, après Grégoire de Tours. Eusèbe place sous l'empereur Décius le martire de saint Fabien, et fait siéger Sixte II plus tard. Il ne dit rien du martire de ce pape.

« le glaive qui fut levé sur lui. Quant à Saturnin, « déjà sûr du martire, il dit à deux de ses prêtres :— « Voilà que je vais être immolé, et le tems de ma « dissolution s'approche ; je vous prie de ne pas m'a- « bandonner un instant, jusqu'à ce que mon sort « soit accompli, et ma fin arrivée. — Ayant ensuite « été saisi et conduit au Capitole, il fut abandonné « par eux. Se voyant ainsi délaissé par ces prêtres, « on dit qu'il fit cette prière : — Seigneur Jésus- « Christ, exaucez-moi du ciel de votre sainteté : fai- « tes que jamais cette Église ne puisse avoir un pon- « tife de ses citoyens pendant l'éternité ! — Nous « savons que cela est ainsi arrivé dans cette ville. « Pour saint Saturnin, il fut attaché à un taureau « furieux qui le traîna sur ses traces ; et ayant été « précipité du Capitole, il termina sa vie. Quant à « Gatien, Trophime, Austremoine, Paul et Martial, « ils vécurent dans une éminente sainteté, acquérant « les peuples à l'Église, et répandant partout la foi du « Christ ; ils moururent par une heureuse confession. « Ce fut ainsi que les premiers par le martire, comme « ceux-ci par la confession, ayant abandonné la « terre, furent également réunis dans le ciel ».

Ce passage ne laisserait aucun doute sur l'existence de saint Denis, si dom Ruinart lui-même, dans ses notes si bien copiées par dom Bouquet, qu'il y parle encore en première personne d'une publication faite par dom Ruinart seul (1), ne jetait quelque trouble

(1) Recueil des historiens des Gaules, par dom Bouquet. Paris, 1739, t. II, p. 147, note 4.

dans l'esprit du lecteur, en disant que nous avons encore les actes de saint Saturnin, et que le fait pour lequel ils sont cités ne s'y trouve point. Effectivement, ces actes que j'ai donnés plus haut ne nomment point saint Denis. Mais en les citant, Grégoire de Tours connaissait sans doute aussi les actes publics d'après lesquels ils avaient été composés. Paris avait ses diptiques, comme Toulouse. Grégoire ne cite ces derniers que pour fixer, d'après leur rédacteur, la date de l'événement dont il parlait. Ces actes publics, ou diptiques, ne pouvaient laisser aucun doute, quant au tems auquel avait vécu le premier évêque de Paris, dont Grégoire de Tours parle encore dans son dixième livre, comme étant invoqué et même adoré, c'est son expression, en qualité de martir, dès l'an 591 (1). Il en parle une troisième fois dans un autre ouvrage (2), publié par dom Ruinart qui, dans ses notes sur ce passage, entreprend de prouver que le premier qui vient d'être traduit est fautif. L'autorité de dom Ruinart a été contagieuse, même en Italie (3).

(1) Recueil des historiens des Gaules, par dom Bouquet, t. II, p. 383; livre X, chap. 29 de l'Histoire de Grégoire de Tours, p. 525, dans l'édition de Ruinart.

(2) *Lib. 1, de Gloriâ martyrum*, 72.

(3) *Venantii Fortunati opera. Romæ*, 1786, *pars* 1, p. 17. M. Luchi, auteur de cette édition, s'appuie, dans une note, sur l'autorité de dom Ruinart, pour combattre le témoignage de Grégoire de Tours; il renvoie à une autre note de lui, de laquelle je parlerai dans la suite.

Le chapitre de Grégoire de Tours dont je viens de faire mention en dernier lieu, est intitulé : « De saint « Denis, évêque de Paris », et commence par ces mots : « Denis, évêque de Paris, souffrit le martire « dans cette ville ».

Le bénédictin dom Ruinart, malgré sa prévention très naturelle en faveur de Grégoire de Tours, dont les œuvres l'ont occupé si long-tems, ne peut renoncer ici aux préjugés de son ordre en faveur de saint Denis l'Aréopagite, et dit dans une note (1) :

« D'après ce qu'a écrit Grégoire de Tours au chapitre 30 du premier livre de son histoire, Denis n'a « pu souffrir le martire qu'après l'an 250; mais si l'on « fait attention à d'autres monumens qui attestent « que Denis a été envoyé par saint Clément dans les « Gaules, sa passion doit être portée au second siècle. « C'est ce qu'ont décidé les pères du sinode réuni à « Paris, l'an 825, pour les images sacrées. Voyez « Mabillon, au tome I[er] de ses *Analecta*, page 63, et « l'ordonnance du roi Thierri IV, dans l'*Appendix* « de cet ouvrage ».

Avant de discuter des autorités aussi modernes, il faut connaître les passages où le poëte Venance Fortunat, contemporain de Grégoire de Tours, parle de l'évêque de Paris, de même que lui. C'est sans doute aussi sur le témoignage des registres publics, qu'il devait connaître comme son contemporain.

(1) P. 801 de son édition, note C.

Vers de Fortunat sur la basilique de saint Denis, à Bordeaux.

Fortunat parle de saint Denis en vers et en prose. On trouve dans ses œuvres (1) quatre compositions où il nomme ce saint : la première compose le chapitre XI du premier livre de ses poëmes dans l'édition de Rome comme dans celle de Londres (2); je la rapporterai en entier. Le titre de l'édition de Rome est simplement *de Basilicâ domini Dionysii;* celui de l'édition de Londres est : *De Basilicâ sancti Dionysii martyris, fundata à Leontio, cùm alterâ (populum non capiente loco et longiùs) ab Emelio præsule extracta, ad ejus hæredem venisset.*

Qui cupis egregii structorem noscere templi,
Tàm pia non patiar verba latere tibi.
Longiùs hinc olim sacra cùm delubra fuissent,
Et plebs, ob spatium, sæpè timeret iter.
Exiguam dederat hic præsul Amelius arcem,
Christicolam populum nec capiente loco.
Quo vitæ claudente diem dehinc prole, graduque
Venit ad hæredem hoc opus hicque locus,
Fundavitque piam hanc papa Leontius aulam,
Obtulit et domino splendida dona suo,
Quam venerandus habet propriam Dionysius ædem,

(1) Édition de Rome, 1786.

(2) *Opera et fragmenta veterum poetarum. Londini,* 1723, II, 1711.

Nomine sub cujus sanctificata nitet :
Qui fervente fide, Christi solidatus amore,
Vertice supposito colla secunda dedit.
Membrorum contemptor erat, cupiendo coronam,
Vile putans quidquid ferret amore Dei.
Ut moritura caro donum immortale pararet,
Vulnera dilexit, sed caritura nece.
Hostili occurrens gladio, se misit Olympo,
Undè mori voluit, vota salutis habet.
Nec congesta (1) *priùs subtraxit fana sacerdos,*
Hæc nisi perficeret, quæ modò culta (2) *placent.*
Assiduè in prisco perugens ceremonia templo,
Donec ritè sequens consolidasset opus (3).

Je vais donner la traduction de ce petit poëme qu'il est important de bien connaître pour l'objet qui nous occupe ici.

Sur la basilique de saint Denis (à Bordeaux), *fondée par Amélius* (4), *et reconstruite plus près de la ville par l'évêque Léontius.*

« O toi qui désires connaître celui qui a fait construire ce « beau temple, je ne souffrirai pas qu'un vœu si pieux ne

(1) Ou *angusta*, selon l'édition de Rome.

(2) Ou plutôt *facta*. L'édition de Rome donne cette variante que j'ai adoptée dans ma traduction.

(3) *Venantii Honorii Clementiani Fortunati opera. Romæ*, 1786, *pars* 1, p. 16 et 17. *Opera veterum poetarum. Londini*, 1713, II, 1711.

(4) C'est ainsi qu'écrit l'édition de Rome. Celle de Londres écrit *Émelius*. Dans le *Gallia christiana*, on lit Amélius.

« soit pas exaucé. Autrefois on voyait plus loin une cha-
« pelle, dont l'éloignement empêchait souvent que le peuple
« ne la fréquentât. L'évêque (*præsul*) Amélius avait donné
« ce petit édifice, qui ne pouvait contenir les nombreux
« adorateurs du Christ. Lorsqu'il eut terminé sa vie, et qu'il
« ne resta plus de lui aucune postérité, cet ouvrage et ce
« lieu parvinrent à l'héritier de son emploi, l'évêque (*papa*)
« Léontius. C'est celui-ci qui a fondé la nouvelle Église,
« offrant ainsi de riches présens à son seigneur le vénérable
« Denis, sous le nom duquel a été sanctifié le temple qui
« lui appartient aujourd'hui. Denis, animé par une foi fer-
« vente, fortifié par l'amour du Christ, baissa lui-même sa
« tête pour que son cou fût coupé; méprisant ses membres, et
« désirant la vraie couronne, il regardait comme vil ce qu'il ne
« portait que pour l'amour de Dieu. Afin que sa chair mor-
« telle lui obtînt une récompense immortelle, il chérit ses
« blessures, sachant bien que la mort n'est point à redouter
« pour lui. En allant au-devant du glaive ennemi, il s'en-
« voya lui-même sur l'Olimpe; en voulant mourir, il assura
« son salut. L'évêque ne détruisit pas la petite chapelle
« avant que l'on eût achevé cette église, qui vient d'être
« rendue si agréable. Il continua de célébrer assidument les
« cérémonies sacrées dans l'ancien temple jusqu'à ce que le
« nouvel ouvrage fût bien consolidé suivant les règles de
« l'art. »

On voit que dès le tems d'Amélius, dans le cinquième siècle (1), saint Denis a eu une église sous son nom à Bordeaux; son culte y a été dès lors tellement célèbre, qu'il a fallu que Léontius, l'un des

(1) *Gallia christiana, opus fratrum Sammarthanorum. Lutetiæ*, 1656, I, 698.

successeurs d'Amélius, en bâtît une autre plus considérable. Ce Léontius n'était pas le successeur immédiat d'Amélius; il y avait eu entr'eux deux un autre Léontius, selon MM. de Sainte-Marthe, qui peut-être l'ont confondu mal à propos avec Léontius II, contemporain de Fortunat et de Grégoire de Tours (1), ou plutôt avec un Léontius, évêque d'Arles, qui était plus ancien, et contemporain de Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont. En effet, Sidonius dans une de ses lettres (2), se plaint que l'évêque Léontius lui écrive rarement : mais Sidonius, vu son infériorité en âge, en dignité, en science, en vertu, ne croit pas devoir faire la même chose, et il lui recommande le porteur de sa lettre. Cet homme va dans la ville de Léontius consulter des avocats sur une affaire testamentaire; il ne sait si sa cause est bonne ou mauvaise : il croira remporter une victoire, si on lui dit que la loi ne lui est point favorable, car il évitera un procès. Sidonius prie Léontius d'engager les jurisconsultes à instruire cet homme, en cas qu'ils refusassent de le faire sans recommandation (3).

Léontius à qui cette lettre est adressée, est certainement un évêque, puisqu'il est qualifié *papa* (4). Le père Sirmond croit que c'était l'évêque d'Arles.

(1) *Venantii Honorii Clementiani Fortunati. Romæ*, 1786, *pars* 1, p. 17, note de l'éditeur,

(2) Livre VI, lettre 3.

(3) OEuvres de Sidonius, par Sauvigny. Paris, 1792, I, 236.

(4) *C. Sol. Apollin. Sidonii opera. Parisiis*, 1652. *Editio secunda*, p. 159.

« Beaucoup de choses, » selon lui, « dans les expres-
« sions de Sidonius, désignent Arles, comme lorsqu'il « parle du privilége du lieu et des avocats qui y pé- « rorent. Il est certain qu'il y avait alors un évêque à « Arles, dont le nom était Léontius. C'est ce que « prouvent les lettres du pape Hilaire, desquelles « nous apprenons encore que Léontius était élevé sur « ce siége l'an 462, c'est-à-dire, environ dix ans « avant Sidonius. De plus, le sinode qui fut tenu à « Arles, et dont parle Fauste, fut présidé par ce « même Léontius. L'épître 15 de Ruricius à Æonius, « dans laquelle il dit qu'Æonius succéda à Léontius « qui n'était plus en vie alors, vient à l'appui de ce « fait. Léontius de Fréjus, sur lequel un savant a « porté ses soupçons, était antérieur à Sidonius; « l'évêque de Bordeaux du même nom lui était pos- « térieur (1). »

La ville d'Arles était en effet alors devenue la capitale de ce qui restait aux Romains dans les Gaules (2). Léontius en était évêque. On ne doute point qu'il n'ait succédé à Ravenne, qui tint un concile à la fin de 454 ou environ (3). Hilaire, nommé pape le 25 novembre de l'an 461 (4), écrivit dès le 25 janvier 462 à Léontius, évêque d'Arles, son ami particulier, pour lui participer sa promotion, afin

(1) Id., *notæ ad Sidonium*, p. 64.

(2) OEuvres de Sidonius, par Sauvigny, I, 236.

(3) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1712, XVI, 38.

(4) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des papes.

qu'il se réjouît de ce dont Dieu l'avait jugé capable, qu'il instruisît les autres évêques de sa province de cette agréable nouvelle, car c'est ainsi qu'il l'appelle, et qu'ils unissent tous avec lui leur joie et leurs prières pour toute l'Église. Ce n'est vraisemblablement pas en ces termes, observe justement Tillemont, que saint Augustin et saint Grégoire auraient écrit en pareille occasion. Hilaire écrivit cette lettre pour satisfaire à ce que la coutume et la charité, dit-il, demandaient de lui, afin que l'on sût qu'il ne négligeait aucun des devoirs de la fraternité. Baronius croit que la coutume l'obligea aussi d'écrire de semblables lettres aux autres églises (1).

Sidonius ayant été nommé évêque de Clermont sur la fin de l'an 471 (2), Léontius d'Arles ne lui avait pas écrit sur sa promotion. Sidonius, humilié par l'épiscopat, se croyait trop au-dessous de lui pour s'en offenser. C'est pourquoi il embrassa avec joie l'occasion qu'il eut de lui écrire quelque tems après, pour un homme qui allait à Arles consulter des avocats sur une affaire, afin de l'abandonner aussitôt s'il avait tort. Sidonius prie donc Léontius d'appuyer cet homme de son crédit, afin que les avocats l'expédient promptement; il lui témoigne en même tems combien un homme, qui jusqu'alors avait été séculier, avait besoin d'être éclairé par lui dans son ignorance,

(1) Mémoires de Tillemont, XVI, 36.
(2) Id., p. 217.

et d'être arrosé par les eaux de sa doctrine céleste (1).

Himne de Fortunat en l'honneur de saint Denis.

Le second ouvrage où Fortunat parle de saint Denis est une himne en l'honneur de ce saint, qui est le plus ancien titre que l'on puisse opposer à la tradition adoptée par Grégoire de Tours, sur le tems auquel a vécu le premier évêque de Paris. Nous devons le premier témoignage sur l'authenticité de cette himne à une source très suspecte; c'est l'abbé Hilduin qui, dans une épître à Louis-le-Débonnaire (2), s'exprime en ces termes :

Contemporalis Gregorii Turonensis, et scholasticissimus Fortunatus, qui plura et frequenter ad eum scripserat, hymnum rythmicæ compositionis pulcherrimum, de isto gloriosissimo martyre composuit: in quo commemorat eum à S. Clemente destinatum, sicut in Latinorum paginis didicit, etc. « Fortunat « était contemporain de Grégoire de Tours, et très « habile dans les écoles. Il avait écrit souvent et fort « au long à cet historien; cependant il a composé « une très belle himne destinée à être mise en chant, « sur notre glorieux martir, dans laquelle il assure « que Denis avait été envoyé par saint Clément, « comme il l'a appris dans les écrits des latins. »

(1) Id. p. 224.
(2) Rapportée par Surius, *ad diem 9 octobris.*

Jacques Doublet a publié cette himne dans le premier livre de ses antiquités, de la manière suivante (1) :

Fortem, fidelem militem
Cœli secutum principem,
Dionysium martyrem
Plebs corde, voce personat.

Clemente Româ præsule,
Ab urbe missus adfuit;
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

Opus sacratum construit,
Fidem docet baptismatis :
Sed audientium cæcitas
Munus repellit seminis.

Instante sacro antistite,
Errore plebem solvere,
Dùm spem salutis ingerit,
Tormenta mortis incidit.

Tenetur à gentilibus
Christi placens altaribus ;
Amore tantæ gloriæ,
Pœnas libenter excipit.

Unum quod illî defuit,
Pro rege colla tradidit.
Dilectionem pectoris,
Cervice cæsâ, prodidit.

(1) *Venantii Fortunati opera. Romæ*, 1786, *pars* 1, p. 30, note de l'éditeur.

Magnus sacerdos, qui dabat
Templi sacrata munera,
Fuso beato sanguine,
Est factus ipse victima.

Felix pio de vulnere,
Quæ pœna palmam præbuit!
Qui morte mortem conteris,
Nunc regna cœli possides.

Gloria sit Deo patri,
Gloria unigenito,
Unà cum sancto Spiritû,
In sempiterna sæcula (1)!

Voici la traduction littérale de cette himne.

« Peuple, chantez de la voix et du cœur ce fort et fidèle « soldat, le martir Denis, qui a suivi son prince dans le « Ciel! Le *præsul* ou chef du clergé Clément gouvernait à « Rome lorsque Denis fut envoyé de cette capitale afin de « semer dans la Gaule le fruit de la parole céleste. Il élève « l'édifice sacré; il enseigne la foi du batême; mais l'aveu- « glement de ceux qui l'écoutent repousse le présent qu'il « offre. Le saint prêtre répète ses instances pour arracher le « peuple à l'erreur : pendant qu'il donne l'espoir du salut, « il trouve les tourmens de la mort; les gentils le saisissent « lorsqu'il embrassait les autels du Christ. Pour l'amour « d'une telle gloire, il souffre volontiers les supplices; ces « souffrances ne cessèrent que lorsqu'il livra sa tête pour « son roi : en la soumettant au glaive, il montra toute l'ar-

(1) *Venantii Fortunati opera. Romæ*, 1786, *pars* 1, p. 49 et 50 du texte.

« deur de son amour. Ce grand pontife, qui offrait dans le « temple le sacrifice sacré, eut le bonheur de répandre son « sang et de s'offrir lui-même comme victime. Heureux par « cette pieuse blessure, qui lui mérita une telle récompense ! « Ta mort a vaincu la mort même, et tu possèdes à présent « le royaume du Ciel. Gloire soit à Dieu le père, à son fils « unique, et au Saint-Esprit, dans tous les siècles ! »

J'ai déjà dit que le pape saint Clément gouverna l'Église romaine depuis l'an 91 jusqu'à l'an 100 de l'ère chrétienne (1), tandis que l'an 250 presqu'entier, le Saint-Siége a été vacant, puisque le pape saint Fabien fut victime de la persécution cruelle de l'empereur Décius, le 20 janvier de cette année, et que son successeur, saint Corneille, ne fut élu que le 4 juin de l'an 251, après que le Saint-Siége eût vaqué seize mois (2). Or, savons-nous qui a gouverné l'Église romaine pendant la vacance? et pouvons-nous assurer que celui qui alors était à la tête de l'assemblée électorale, appelée depuis conclave, ne s'appelât pas Clément? Fortunat lui donne le titre de *præsul*, qui signifie plutôt chef d'une assemblée que pape. Il n'est donc pas nécessaire de mettre ici ce poëte en contradiction avec l'historien Grégoire de Tours, qui, je le répète, n'a pu se tromper sur un fait aussi récent de son tems : on a vu d'ailleurs que cet historien s'appuie sur un témoignage contemporain, qui est parvenu jusqu'à nous. Ce sont les actes de saint Saturnin, que j'ai rapportés plus haut.

(1) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1770, p. 238 et 239.
(2) Id., p. 242.

Autres passages de Fortunat sur saint Denis.

Notre poëte parle encore de saint Denis dans son poëme sur la *Virginité*, qui est le cinquième de son huitième livre : La virginité, y dit-il, a seule été digne de mettre au monde le Tout-Puissant.

Virginitas felix, quæ partû est digna Tonantis (1).

Elle est si excellente en elle-même, continue-t-il, que les expressions manquent pour en égaler le mérite.

Virginitas felix, nullis æquanda loquelis (2).

Fortunat y fait ensuite une description admirable de l'assemblée des saints dans le ciel, où il donne la première place à la sainte Vierge, puis aux patriarches, aux prophètes, aux apôtres, aux martirs et aux vierges. Il marque les endroits où il croyait que les apôtres et les évangélistes étaient morts, et la plupart des martirs les plus connus : saint Pierre et saint Paul à Rome, saint Jean à Éphèse, saint André en Achaïe, les deux saints Jacques dans la Terre-Sainte, saint Thomas à Édesse, saint Barthélemi dans les Indes, saint Matthieu à Naddaver, lieu à présent in-

(1) *Lib.* 8, *hymn.* 4.

(2) Ibidem. L'édition de Londres, 1713, distribue autrement les poësies de Fortunat. Le poëme de la Virginité s'y trouve p. 1739, livre VII, poësie 3.

connu (1) : Fortunat (2) le place en Éthiopie. En effet, saint Rufin (3) et Socrates l'historien (4), disent que saint Matthieu porta l'Évangile dans l'Éthiopie, nom par lequel on doit entendre, non les contrées orientales et méridionales de l'Afrique (5), mais la Nubie qui confine l'Égipte et qui fait partie de l'Éthiopie. Ce n'est point Axuma, dans l'Abissinie, où saint Frumentius jeta les premières semences de la foi. Florentinius dit que, suivant l'opinion commune, le saint mourut à Luch, dans le pays de Sennar, qui fesait partie de l'ancienne Nubie, et qui est entre l'Égipte et l'Abissinie. Muratori (6) pense que le Naddaver de Fortunat était dans la Parthie; en effet, saint Ambroise dit (7) que Dieu lui ouvrit les portes des Perses. Dorothée rapporte qu'il fut enterré honorablement à Hiérapolis dans la Parthie (8).

Après avoir fait mention de saint Matthieu, *Fortunat* continue de placer dans le paradis saint Simon et saint Jude, martirisés dans la Perse, saint Marc et saint Luc en Égipte, saint Ciprien en Afrique (9),

(1) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1750, XVII, 91.

(2) Livre 5, chap. 2; et livre 8, *carm.* 4.

(3) Livre 10, c. 9.

(4) Livre 1, c. 19.

(5) Comme l'ont cru Baillet et Tillemont.

(6) *In annot. in S. Paulinum*, c. 451.

(7) *In psalmum* 45.

(8) Vies des Saints, par Godescard, 21 septembre. Voyez l'article Matthieu dans le Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet.

(9) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 91.

saint Vincent en Espagne, Saint Alban en Bretagne, saint Victor à Marseille, saint Genest et saint Césaire à Arles, saint Denis à Paris, saint Simphorien à Autun, etc. (1).

On voit qu'en fesant arriver saint Denis de Paris pour entrer dans le paradis, il reconnaît indirectement que le saint Denis dont il parle est bien le premier évêque de Paris.

Enfin Fortunat a, dit-on, composé en prose latine les actes des saints martirs Denis, évêque, Rustique et Éleuthère. J'ai déjà parlé de ces actes, attribués à Fortunat par du Bosquet (2) : ils paraissent écrits sur la fin du septième siècle, ou au commencement du suivant; on en juge ainsi par leur conformité avec la Vie de saint Gaudence, évêque de Novare, écrite sous le règne de Pépin-le-Bref, qui commença en 752 (3).

On trouve dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène (4), un récit de l'arrivée des reliques de saint Quirin, martir, dans l'abbaye de *Malmundarium* (Malmédi, abbaye (5) et petite ville vers les pays de Liége et de Juliers, à quatre lieues environ de Limbourg). Il est question de saint De-

(1) Id., p. 92.

(2) *Ecclesia Gallicana, per Franciscum* du Bosquet, *lib.* 5, *seu parte* 2, *quæ acta complectitur. Parisiis,* 1636.

(3) Id., p. 121.

(4) *Tomus tertius*, p. 1686. *Lutetiæ*, 1717.

(5) Fondée par Sigebert, roi d'Austrasie. Voyez le tome VI de cet ouvrage, p 483.

nis dans ce récit, et de sa mission : je crois devoir m'en occuper ici par cette raison.

L'histoire porte la date de l'an 808 en toutes lettres (*annus erat ab incarnatione Domini octingentesimus octavus*), et cette date paraît bonne, puisque le personage principal de cette histoire est Hildebode, qui a été évêque de Cologne vers l'en 785, et qu'il a été, l'an 811, le premier des sept archevêques, en présence desquels Charlemagne, trois ans avant sa mort, disposa, par un nouveau testament, de son trésor et de sa garderobe (1) : il vivait donc l'an 808, et, comme il mourut l'an 819, il n'existait plus en 848.

A la vérité, et c'est sur cela que se fonde la note, il est dit (2) : *Est Viculus Condatensium urbi adjacens Parisium, ubi corpus sanctorum martyrum Nicasii, Quirini et Scuviculi, metu olim Danorum, regiones prædâ et incendio vastantium ; à suis ubi priùs posita fuerant translata sedibus, usquè ad id temporis locis tenebantur mediocribus.*

Condate est un mot celtique, qui veut dire conflant, condé, cosne, cognac, c'est-à-dire, jonction de rivières, ou décharge de l'une dans l'autre (3). C'est ce que nous appelons aujourd'hui un confluent. Le voisinage de Paris donne lieu de croire qu'il s'agit ici

(1) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des archevêques de Cologne.

(2) P. 1687.

(3) Topographie des Saints, par Baillet, seconde partie. Paris, 1739, p. 20.

de Conflans. En effet, Conflans-sainte-Honorine est un village du diocèse de Paris, où la rivière d'Oise se décharge dans celle de la Seine. On y apporta de Honfleur ou de Graville, le corps de sainte Honorine, vierge et martire, dont on n'a point de connaissance, sur la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième, et on le mit dans l'Église de Notre-Dame. Cette Église, accrue par la dévotion des fidèles envers sainte Honorine, fut soumise à l'abbaye du Bec l'an 1082 par le comte de Beaumont, seigneur de Conflans : elle en dépendait encore (1) à l'époque de la révolution de 1789. Il est donc naturel de traduire ainsi le passage ci-dessus rapporté.

« Il y a près de la ville de Paris un petit village, « appelé Conflans, où les corps des saints martirs « Nicaise, Quirin et Scuvicule furent autrefois trans- « portés du lieu où ils avaient été d'abord placés, par « la crainte qu'inspiraient les Danois qui ravageaient « les contrées voisines par le pillage et l'incendie ; jus- « qu'alors ces corps avaient été conservés dans des « lieux médiocres, c'est-à-dire situés dans une posi- « tion peu forte. »

OBSERVATIONS

Sur les reliques de saint Quirin, prétendu compagnon de saint Denis.

C'est sur ce passage que s'appuie la note de dom Martène

(1) Id., première partie, p. 74.

pour dire, au sujet de la date, *octingentesimus octavus*, ci-dessus rapportée :

Hìc scriptoris oscitantiâ omissus est aliquis numerus ; fortè legendum : 848. Nàm Normanni circà annum 841, Rhotomagum vastantes, occasionem dederunt translationi corporum SS. Nicasii, Quirini et Scuviculi ad Condatensem vicum, undè post aliquos annos S. Quirini aut illiûs maxima pars ad Malmundarium cœnobium delatum est. « En cet endroit, par la négligence de l'écrivain, « quelque chiffre a été omis. Il faut peut-être écrire 848 « Car les Normands, vers l'an 841, ravageant la ville de « Rouen, occasionèrent la translation des corps des saints « Nicaise, Quirin et Scuvicule, dans le village de Conflans, « d'où, au bout de quelques années, le corps entier de saint « Quirin ou sa plus grande partie a été portée au couvent de « Malmédi. »

Cette conjecture de dom Martène a été adoptée par Baillet qui dit (1) : « Le corps de saint Quirin ou saint Cérin, « martir, fut transporté du tems de Charles-le-Chauve, du « Vexin français dans l'abbaye de Malmédi, dont l'*église* a « depuis été consacrée sous son nom. »

Le Vexin français était autrefois une section de la province appelée l'Ile de France. Il était séparé du Valois par l'Oise. La capitale en était Pontoise; on y trouvait la célèbre abbaye de Maubuisson, les petites villes de Magni et de Chaumont, et le duché de la Roche-Guyon (2).

Le Vexin français avait été séparé du Vexin normand par Charles-le-Simple, qui en fit un comté relevant de l'église de Saint-Denis, dont les comtes du Vexin étaient *advoués*, et le roi Louis VI, dit le Gros, dans une patente de l'an

(1) Topographie des Saints, première partie, p. 149, art. Malmédi.

(2) Abrégé élémentaire de la géographie de la France, par Masson de Morvilliers. Paris, 1774, I, 222.

1124, nous apprend que ces comtes portaient la bannière de saint Denis pour la défense du temporel de cette église. C'est cette bannière qui a été appelée l'*oriflamme*. Le roi Louis VI, dans cette patente de l'an 1124, témoigne que le droit de l'église de Saint-Denis était bien établi sur les comtes de Vexin : et comme il leur avait succédé, il ne dédaignait pas d'être vassal des martirs, et de prendre leur bannière, ce que ces mots prouvent : *Vexillum de altario beatorum martyrum, ad quos comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis id feudum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum antecessorum nostrorum* (des comtes de Vexin) *servantes et imitantes signiferi jure, sicut comites Vilcassini soliti erant, suscepimus* : ce qui démontre l'absurdité de la fable qui rapporte l'oriflamme à Dagobert Ier ou à Charlemagne, sur quoi l'on peut voir Ducange, dans sa dix-huitième dissertation sur Joinville, et dans son Glossaire (1).

C'est dans ce comté que se trouvait aussi Conflans, et il paraît que Baillet en a cru dom Martène, sans réfléchir qu'un titre où il fallait changer la date, et où le nom d'Hildebode ne pouvait être plié à ce changement, méritait peu de confiance. Quand donc on trouve dans cet acte un saint Quirin, qui avec Nicaise et Scuvicule avaient été disciples de saint Pierre et envoyés dans les Gaules avec saint Denis, par Clément, successeur de cet apôtre, on est bien tenté de croire que ce titre a été supposé par les sectateurs d'Hilduin, fort mauvais chronologistes.

Quelques Grecs, disciples de saint Policarpe, et quelques autres prédicateurs, ayant planté la foi à Lion, y établirent une église nombreuse. Il en sortit des hommes apostoliques, qui portèrent la lumière de l'Évangile dans différentes parties des Gaules. Saint Alexandre et saint Épipode furent martirisés dans le territoire de Lion ; saint Bénigne, prêtre,

(1) Description de la France (par Longuerue), 1722, p. 24 et 25.

et saint Thyrse, diacre, à Autun; saint Andoche, prêtre, à Langres, etc. Saint Nicaise, dont le nom est grec, et qui signifie vainqueur, avait été, selon toutes les apparences, formé à la même école, accompagné du prêtre Quirin ou Cérin, et du diacre Scuvicule ou Égobille, il descendit la Seine au-dessous de Paris. On croit, d'après une ancienne tradition, qu'il prêcha d'abord dans les villages de Conflans, d'Andresi, de Triel, et de Vaux. Il y a, dans le dernier de ces villages, situé entre Poissi et Meulan, une fontaine de ce nom, où l'on dit qu'il batisa plus de trois cens personnes. Meulan, Mantes et le village de Monceaux, se glorifient aussi d'avoir été honorés de sa présence. Étant à la Roche-Guyon sur la Seine, il convertit une femme de considération, nommée Pience, que quelques martirologes font vierge. Peu de tems après, il fut arrêté par les païens, et décapité, avec Quirin et Scuvicule, sur les bords de la rivière d'Epte, dans le Vexin, à l'endroit où est le bourg de Gani, à une demi-lieue de la Roche-Guyon. Les trois martirs y furent enterrés dans une île, et l'on bâtit depuis une chapelle sur leur tombeau. Sainte Pience étant venue y faire sa prière, les infidèles l'arrêtèrent et la mirent aussi à mort. Elle est honorée le même jour, 11 octobre. L'ancien manuscrit du martirologe d'Usuard, que l'on croit être l'original, et qui se gardait à Saint-Germain-des-Prés, ne donne que le titre de prêtre à saint Nicaise; mais, dans d'autres manuscrits, il est qualifié évêque, et on le regarde même comme le premier évêque de Rouen, quoiqu'il n'ait point pénétré jusqu'à cette ville, et que saint Mellon soit le premier qui y ait établi un siége épiscopal. Les reliques de nos saints martirs sont vénérées en plusieurs endroits, et particulièrement à Gani, à Meulan, et à l'abbaye de Malmédi, dans le duché de Luxembourg, au diocèse de Liége.

Voyez Pommeraye, Histoire des archevêques de Rouen; Bosquet, *Hist. Eccl. Gallic.*, t. I, p. 47 et 55; Martène,

Anecdot., t. III, p. 1678; le *Gallia christiana nova*, t. X; etc. (1).

Il résulterait de cette tradition que des missionnaires seraient venus à Autun, à Langres et aux environs de Paris, en même tems que saint Pothin à Lion, où nous avons vu que ce saint fut martirisé en 177; cette mission serait donc postérieure à saint Denis l'Aréopagite et antérieure à celle de saint Denis, évêque de Paris, avec laquelle elle n'a aucun rapport.

Opinion de Tillemont sur saint Denis, évêque de Paris.

Tillemont n'a nullement confondu saint Denis l'Aréopagite avec saint Denis, évêque de Paris; mais il a modifié le passage de Grégoire de Tours de manière à le dénaturer. Je vais rapporter en entier son raisonnement, afin de ne point affaiblir les motifs qui ont déterminé un savant aussi distingué.

« Saint Grégoire de Tours dit que saint Denis, « saint Trophime, etc., furent envoyés en France « sous l'empereur Décius : et il le prouve par ce que « portent les Actes de saint Saturnin, que ce saint « commença à être évêque de Toulouse, sous les con- « suls Décius et Gratus, qui sont ceux de l'an 250. « Cette preuve même fait voir qu'il ne faut pas s'ar- « rêter absolument à l'an 250 ou au règne de Décius, « pour y mettre la venue de ces évêques. Car saint

(1) Vies des Saints par Godescard. 11 octobre, saint Nicaise.

« Saturnin peut avoir employé plusieurs années à prê-
« cher en divers endroits, et à Toulouse même, avant
« de se fixer en cette ville pour en faire son siége par-
« ticulier. Le tems même de Décius, et la persécu-
« tion horrible qu'il excita contre l'Église chrétienne
« dès le commencement de 250 au moins, n'était pas
« bien favorable pour envoyer en France une mission
« de cette nature. Saint Fabien n'en eut pas beaucoup
« le loisir en 250, puisqu'il y fut martirisé dès le
« 20 janvier. Au contraire, l'Église avait joui d'une
« grande paix depuis l'an 237, et surtout depuis l'an
« 244, qu'elle fut protégée par l'empereur Philippe,
« sous qui l'on marque que la foi s'augmenta beau-
« coup. C'est par ce moyen qu'il est aisé de répondre
« à ce que saint Ciprien dit de Marcien, évêque
« d'Arles en 254 (1), » ainsi que le prouveront les détails suivans que je rapporterai en entier, quoiqu'un peu longs, parce qu'ils m'ont paru jeter un grand jour sur l'introduction du christianisme en France. C'est encore Tillemont que je continue de citer ici (2).

« Les diptiques de l'église d'Arles, donnés par le
« père Mabillon (3), mettent un Denis à la tête des
« évêques de cette ville, et saint Trophime après lui. Je
« ne sais si cela pourrait s'expliquer par une vie de saint

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, t. IV, p. 711.

(2) Id., même tome IV, p. 703 et suiv.

(3) *Joannis Mabillon Analectorum*, t. III. *Lutetiæ*, 1685, p. 432.

« Régule, d'ailleurs pleine de fautes, qui porte (1) « que saint Denis de Paris, venant de Rome, aborda « à Arles, et s'y arrêta quelque tems pour y prêcher « la foi, en sorte qu'il bâtit même une église. Cepen- « dant l'église d'Arles reconnaît aujourd'hui saint « Trophime pour son premier évêque (2); et l'on voit « par les lettres du pape Zosime (3), qu'elle était dans « cette croyance dès le commencement du cinquième « siècle. Les évêques de toute la Provence disent la « même chose (4) dans leur lettre à saint Léon.

« Adon dit (5) que ce saint Trophime est le dis- « ciple de saint Paul, dont il est parlé dans la seconde « épître à Timothée : c'est aujourd'hui la croyance de « l'église d'Arles, selon du Bosquet, qui écrivait en « 1636 (6). Baronius l'embrasse (7), et avec lui, plu- « sieurs autres auteurs plus modernes. Ils semblent « convenir de ce qu'Adon dit dans sa chronique (8),

(1) *Bollandus, seu ejus continuatores*, 30 mars, p. 821, § 3.

(2) *Gallia christiana Sanmarthanorum. Lutetiæ* 1656, t. I, p. 31.

(3) *Conciliorum postrema editio per Labbeum*. Paris, 1671, t. II, p. 1570.

(4) *Leonis magni epistolæ, edit. Quesnellii*, t. I. *Lutetiæ*, 1675, *epist.* 49, c. 2, p. 539.

(5) *Adonis chronicon, in anno Christi* 59. *Basileæ*, 1568, p. 12. *Idem Tractatus de festivitatibus apostolorum. Antuerpiæ*, 1613, p. 39.

(6) *Ecclesia gallicana per Franciscum* du Bosquet. Paris, 1636, liv. I, ch. 6, p. 17.

(7) *Baronii Annales in anno Christi* 109, § 49. *Antuerpiæ, anno* 1612.

(8) Page 112.

« que saint Paul, allant en Espagne, le laissa, comme « l'on croit, à Arles. Il est fort incertain que saint « Paul ait jamais été en Espagne, ou plutôt il est très « peu probable qu'il y ait jamais été (1). Mais, sup- « posé qu'il ait fait ce voyage, il faut que c'ait été « vers l'an 63 : et s'il a laissé saint Trophime à Arles « en y allant, nous serons obligés de dire que saint « Trophime quitta Arles peu de tems après, pour le « venir rejoindre en Asie : car voici ce que nous trou- « vons de saint Trophime, disciple de saint Paul.

« Ce saint était gentil, natif d'Éphèse (2). Il suivit « saint Paul au voyage que fit cet apôtre de Corinthe « à Jérusalem (3), en l'an 53; et il servit même de « prétexte pour accuser saint Paul d'avoir profané le « temple en y fesant entrer des gentils; parce que les « juifs l'ayant vu avec lui dans la ville, crurent « qu'il était aussi entré avec lui jusque dans le temple; « long-tems après, et vers l'an 64, cet apôtre passant « à Milet, y laissa saint Trophime qui était malade, « ce qu'il mande à saint Timothée (4) vers le milieu « de l'an 65, peu de tems avant sa mort.

« Ce peu que nous savons de la vie de saint Tro- « phime, mais que l'on ne peut combattre sans dé- « truire l'authenticité de toute la Bible (5), » ne s'oppose point à ce qu'il ait accompagné saint Paul

(1) Tillemont renvoie ici à sa note 73 sur la vie de saint Paul.

(2) Actes des apôtres, chap. 21, versets 28 et 29.

(3) Id., chap. 20, v. 4, et chap. 21, v. 28 et 29.

(4) Épître à Timothée, ch. 4, vers 20.

(5) Baronius, sur l'an 59, § 1.

allant en Espagne l'an 63, et à ce qu'il se soit détourné alors de sa route pour aller à Arles. En effet, une autre tradition reçue en Provence, où elle est regardée comme incontestable, nous dit qu'après que saint Pierre eut été mis en prison, saint Étienne lapidé, et que saint Jacques eut la tête tranchée (l'an 33 de notre ère), d'autres enfermés dans des barques furent abandonnés à la merci des ondes; et parmi ceux-ci sainte Marthe, saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples, sainte Marie-Madelène, Marcelle, et beaucoup d'autres. Dieu n'abandonna pas ses fidèles serviteurs exposés aussi inhumainement : ils arrivèrent heureusement par la grace divine à Marseille, où ils descendirent. Ils entrèrent dans la ville, y prêchèrent hautement l'Évangile, et convertirent un grand nombre de païens qui, brisant les idoles de leurs fausses divinités, bâtirent des temples qu'ils consacrèrent au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Lazare fut choisi pour évêque à Marseille, Maximin à Aix (1), Trophime à Arles, et Eutrope à Orange (2). Mais ces deux derniers ne vinrent que plus tard, peut-être l'an 58, après que Trophime eut été converti par saint Paul.

(1) Histoire de l'église d'Avignon, par Nouguier Avignon, 1660, p. 5.

(2) Id., p. 7

De saint Trophime disciple de saint Paul.

Sans doute saint Trophime ne se crut pas obligé de rester à Arles, où peut-être le nombre des chrétiens n'exigeait pas sa présence, et il y laissa *quelqu'un* de ses disciples pour le remplacer, puisque nous le retrouvons dans la suite auprès de saint Paul, comme je viens de le dire d'après Tillemont qui continue ainsi :

« Ce peu que nous savons de la vie de saint Tro- « phime, mais que l'on ne peut combattre sans dé- « truire l'authenticité du texte de la Bible (1), » ainsi que je viens de l'observer, « suffit, » continue Tillemont, « pour nous prouver que saint Paul ne l'a « point laissé à Arles en 63, et même, que saint Tro- « phime n'a pu être attaché à l'Église d'Arles durant « la vie de saint Paul, puisqu'il était encore à Milet, « en Asie, l'année qui précéda la mort de cet apôtre. »

Ce raisonnement de Tillemont porte à faux, si l'on admet la tradition reçue en Provence. En effet, sainte Marthe, saint Maximin, et les autres que je viens de nommer, étant à Marseille, où ils avaient déjà fait plusieurs conversions dès l'an 33, il est naturel que saint Paul ait donné le titre d'évêque à Trophime l'an 58, époque de sa conversion, et qu'il

(1) Baronius, sur l'an 59, § 1. J'ai cru devoir répéter ici cette observation.

l'ait envoyé avec Eutrope pour organiser la religion en Provence. Ce peut avoir été alors que les diocèses ont été formés. Trophime a pu revenir auprès de saint Paul pour lui rendre compte de ces nouveaux établissemens, en sorte qu'il se sera retrouvé avec cet apôtre l'an 63 ; en admettant ces conjectures qui sont assez plausibles, on comprendra mieux les faits que Tillemont, qui ne peut s'en rendre compte et qui continue en conséquence :

« Il faut donc au moins abandonner Adon en ce « point, et dire que saint Trophime n'est venu à « Arles qu'en la dernière année de saint Paul, » qui eut la tête tranchée à Rome, le 29 juin de l'an 65 (1); « ou même après la mort de cet apôtre : et cela se « trouvera encore combattu par les Grecs modernes « qui disent (2) unanimement sur le 14 avril, jour « auquel ils en célèbrent la fête, que saint Trophime, « disciple de saint Paul, dont ils font aussi un des « septante disciples de Jésus-Christ, eut la tête tran- « chée sous Néron ; et ils semblent même dire que ce « fut à Rome. Mais quand ils diraient qu'il est mort « à Arles, il n'y a pas deux ans entre la mort de « saint Paul et celle de Néron, assassiné le 9 juin « de l'an 68 (3). Sulpice Sévère ne nous permet

(1) L'Art. de vérifier les dates, Chronologie du Nouveau Testament.

(2) *Johannis Launoii varia de duobus Dionysiis opuscula. Parisiis*, 1660, t. 2, p. 173-175. *Menæa magna Græcorum. Venetiis*, 1528, p. 209 et 210

(3) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des empereurs romains.

« point de mettre des martirs en France avant ceux
« de Lion, si nous n'en avons des preuves très fortes.
« Saint Grégoire de Tours, dans le passage rapporté
« ci-dessus, nous assure que saint Trophime d'Arles
« n'est point mort par le martire. et ni Adon, ni le
« martirologe romain, ni aucun autre, ne le traitent
« de martir.

« On peut néanmoins contester l'autorité des
« Grecs, ou, en abandonnant Adon et ceux qui l'ont
« suivi, dire qu'il y a eu un autre saint Trophime,
« disciple de saint Pierre et de saint Paul, différent
« de celui dont il est parlé dans les Actes et dans
« l'Épître à Timothée; car les évêques de la province
« d'Arles, écrivant à saint Léon en l'an 450 (1),
« disent que saint Trophime a été envoyé à Arles par
« saint Pierre et par les apôtres. Ils ajoutent que la
« ville d'Arles ayant reçu par ce moyen la foi la pre-
« mière des Gaules, avait ensuite répandu peu à peu
« sur les autres parties de ce pays le don de la foi
« et de la religion, et que plusieurs autres villes en
« avaient reçu l'épiscopat, avant même celle de
« Vienne; ils assurent que c'est une chose connue de
« toutes les Gaules, et même de l'Église romaine. En
« effet, le pape Zosime avait écrit l'an 417 (2), que
« saint Trophime, envoyé à Arles par le siége apos-
« tolique, avait apporté le premier dans ces provinces

(1) *Leonis magni epistolæ. Lutecıæ*, 1675, *ep.* 49, *c.* 2, p. 539.

(2) *Conciliorum postrema editio per Labbeum* Paris, 1671, t. II, p. 1571, *a*.

« le nom vénérable de la religion chrétienne (1), et « que ce saint avait été une source féconde dont « toutes les Gaules avaient tiré les ruisseaux de la « vraie foi.

« Cela forme deux questions, l'une si saint Tro- « phime a été envoyé à Arles par les apôtres ; l'autre « s'il a été la source de la religion chrétienne dans « les Gaules, » et c'est ce que Tillemont examine fort au long (2). Il n'en aurait été nullement embarrassé s'il avait admis la conjecture que j'ai faite, et qui explique très bien comment les *ménées* des Grecs peuvent avoir raison, ainsi que Sulpice Sévère. Rien n'empêche que Trophime ait été martirisé à Rome sous Néron, après avoir résidé comme évêque dans la ville d'Arles. Rien n'empêche que la tradition rapportée par Jacques de Guyse sur Marie Madelène, Marthe, sa sœur, et saint Maximin (3), n'ait été admise très anciennement en Provence, où elle se conserve encore aujourd'hui. Baronius (4) dit que, l'an 35 de notre ère, Lazare, Marie Madelène, Marthe et leur suivante Marcelle, poursuivis par une violente haine des Juifs, non-seulement furent chassés

(1) Id., p. 1567, *d*, *c*.

(2) Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. Paris, 1701, IV, 705.

(3) Tome IV, p. 231.

(4) *Annales, anno* 35, § 5. Il cite *Acta Magd. et sociorum* Cette tradition est soutenue et racontée fort au long dans l'Histoire de l'église d'Avignon, par Nouguier. Avignon, 1660. Il fait (page 7) Maximin évêque d'Aix. L'histoire de Lazare, premier évêque de Marseille, est adoptée et détaillée dans l'Antiquité de l'église de Marseille, par l'évêque de cette ville (Belzunce). Marseille, 1747.

de Jérusalem, mais furent placés avec Maximin, disciple de Jésus-Christ, sur un navire dépourvu de rames; ainsi exposés à un péril auquel il semble qu'ils ne pouvaient échapper, une providence divine les conduisit à Marseille. Joseph d'Arimathie était avec eux. Ce noble décurion continua sa navigation de Gaule en Bretagne (1), où il mourut après y avoir prêché l'Évangile. Ce même Baronius parle ensuite (2) de la tradition qui fesait aller Lazare et Marie Madelène à Éphèse. Mais il refuse d'admettre cette tradition comme contraire à la précédente qu'il a déjà reçue. Henri de Sponde, évêque de Pamiez, dans son abréviation de Baronius (3), dit aussi que l'opinion des Latins doit être préférée à celle des Grecs, et que Madelène et Lazare sont venus dans les Gaules, où leurs corps sont encore aujourd'hui. Cependant Baillet, critique très éclairé, a fait un long et savant Traité, où, s'appuyant principalement sur l'autorité de Grégoire de Tours, il rejette l'histoire du vaisseau sans rames et sans voiles, et dit que sainte Madelène est morte à Éphèse (4). Ses argumens sont d'un très grand poids, en sorte que Tillemont ne s'est pas cru

(1) Baronius cite ici une histoire manuscrite d'Angleterre, conservée à la bibliothèque du Vatican.

(2) *Anno* 44, chap. 29. Il cite ici *Notation. in Martyrol. Roman. die* 22 *Julii*.

(3) Traduite en français par Coppin. Paris, 1655. Année 44, chap. 11, p. 99.

(4) Les Vies des Saints. Paris, 1739, v. 310, 22 juillet.

obligé de les répéter, et affirme (1) que sainte Madelène mourut à Éphèse. C'est ce qui l'a empêché de comprendre l'histoire de saint Trophime, disciple de saint Paul, qui est liée à celle-là. Baillet a été réfuté par l'évêque de Marseille, Belzunce.

Saint Trophime, disciple de saint Paul, a-t-il été évêque d'Arles?

Tillemont, n'admettant point l'histoire de l'arrivée de Lazare et de Madelène à Marseille, aurait encore pu comprendre la mission de saint Trophime l'an 58, qui peut être admise sans ce voyage miraculeux. Mais cette idée ne lui est pas venue, et il répond ainsi à la double question (2), si saint Trophime a été envoyé à Arles par les apôtres, et s'il a prêché le premier la religion chrétienne dans les Gaules?

« Le père Sirmond, M. du Bosquet (3) et plusieurs « personnes habiles (4), contestent l'un et l'autre point, « et croient qu'il vaut mieux suivre le sentiment de « Grégoire de Tours, » dans le passage rapporté ci-dessus, « qui fait venir saint Trophime en France « avec Saturnin en 250, ou quelques années auparavant. M. de Launoi et quelques autres, pour se

(1) Mém. pour l'Hist. ecclés., I, 336.
(2) Id., IV, 705.
(3) Livre I, chap. 6, p. 17 et 18.
(4) Launoy, *de duob. Dionys.*, t. I, p. 14.

« débarrasser plus facilement des lettres de Zosime « et des évêques de Provence, soutiennent qu'elles « sont toutes supposées (1) : et il est vrai qu'é-« tant tirées des archives d'Arles, elles peuvent pa-« raître suspectes; mais il faudrait un long examen « pour en prouver la fausseté, et je ne sais si l'on « pourrait y réussir, ces lettres ayant beaucoup de « liaison avec d'autres que tout le monde reçoit pour « légitimes. Cette discussion serait peut-être même « assez inutile, puisque non-seulement Blondel (2), « accoutumé à mépriser les papes et les évêques (3), « mais aussi le père Sirmond, et plusieurs autres ca-« tholiques très pieux, croient que l'on peut recevoir « ces lettres sans s'engager à reconnaître pour vrai « ce qu'elles disent de saint Trophime.

« Et certainement il est bien difficile de se persua-« der que toute la France ait reçu la foi de saint Tro-« phime, vu qu'il n'y a peut-être pas une seule « église qui le reconnaisse aujourd'hui (4). Si l'on « dit que cette vraisemblance doit céder à des autorités « si considérables et si anciennes, il faut observer « qu'il n'est peut-être pas improbable que quand les « évêques de Provence disent que tout le monde sait « dans les Gaules ce qu'ils disent de saint Tro-

(1) Bosquet, l. 1, c. 6, p. 17.

(2) De la primauté en l'Église, par Blondel ; à Genève, 1641, p. 7 : 6,

(3) Launoy, *de duobus Dionysiis*, t. I, p. 14.

(4) Launoy, *de duobus Dionysiis*, t. II, p. 126.

« phimé (1), leur principal fondement était les lettres « de saint Zosime, écrites à toutes les Gaules, lesquelles ils ne manquent pas de citer en même tems. « Toute l'autorité de ce fait dépend donc de la lettre « de saint Zosime (2) : et l'autorité de ce qu'en dit ce « pape dépend, dit le père Sirmond, de celles des « personnes qui lui fournissaient ces mémoires ; c'est- « à-dire de l'église d'Arles : or, cette église était alors « gouvernée par Patrocle (3), dont l'entrée violente « et tirannique, la conduite simoniaque et la mort « funeste, donnent lieu de croire qu'il a pu, non se « tromper, mais tromper les autres, et surtout Zosime, « à qui il a fait faire plusieurs autres fautes encore « plus importantes..... M. de Marca (4) reconnaît que « Patrocle avait appris à Zosime ce que ce pape dit « de saint Trophime. Or, Patrocle était fort intéressé « à relever la gloire de saint Trophime, non par le « respect qu'il lui devait comme au fondateur ou au « restaurateur de son église, mais pour fonder sur « l'apostolat de ce saint sa primatie prétendue sur « toute la France, ou au moins sur les deux Nar- « bonnaises et la Viennoise, comme on parlait en ce

(1) *Leonis magni epistolæ*, edit. *Quesnellii*, tomo *I*. *Lutetiæ*, *anno* 1675, ep. 49, p. 539.

(2) *Jacobi Sirmondi dissertatio de duobus Dionysiis; Launoii de re eâdem opusculis præfixa. Parisiis*, *anno* 1660, t. I, p. 14.

(3) De la Primauté en l'Église, par Blondel; à Genève, en 1641; p. 323, 731, 733.

(4) *Petri de Marca de primis Galliarum episcopis ad H. Valesium epistola. Parisiis*, 1659.

« tems-là, ce qui fait aujourd'hui les archevêchés de « Vienne, d'Arles, d'Avignon, de Narbonne, de Tou-« louse et d'Aix.

« En effet, si le pape Zosime et les évêques de la « province d'Arles, relèvent si fort l'antiquité et l'au-« torité de saint Trophime, ils ne disent pas moins « clairement ni moins fortement que depuis lui l'église « d'Arles avait toujours possédé la primatie sur les deux « Narbonnaises et la Viennoise; que son évêque en avait « ordonné et en devait ordonner tous les évêques, « comme leur métropolitain (1). C'est à quoi nous de-« vons faire une grande attention; car, s'ils se trompent « en ce point, où il était plus aisé de les réfuter et où « ils ne pouvaient pas manquer de contradicteurs, ils « sont encore moins croyables en l'autre qui intéres-« sait (2) moins par lui-même les autres évêques, et « dont il était difficile d'avoir aucune certitude.

« Cependant il est visible que cette prétendue pri-« matie est ou très incertaine, ou très certainement « fausse, puisque du tems même de Patrocle (3), « l'évêque de Narbonne se prétendait métropolitain « de la première Narbonnaise, et avait été appuyé en « cela par l'Église romaine (4). Procule, évêque de « Marseille, fut établi métropolitain de la seconde

(1) *Conciliorum postrema editio per Labbeum. Parisiis, anno* 1671, t. II, p. 1567, *c*; 1568, *e*; 1570; *c*, *d*, *e*. *Leonis magni epistolæ*, *edit. Quesnellii*, tom. I, *Luteciæ*, *anno* 1675, p. 539.

(2) Mémoires pour l'Hist. ecclésiast., par Tillemont. Paris, 1701, IV, 705.

(3) *Concil.*, t. II, p. 1570, *c*.

(4) Id., p. 1155.

« Narbonnaise vers l'an 400 par le concile de Turin ;
« le respect de sa personne particulière ayant fait « passer les pères par-dessus la considération qui s'y « opposait le plus, savoir que Marseille était d'une « autre province, ce qui ne fesait pas moins contre « Arles, qui était de la Viennoise, aussi bien que « Marseille (1). Et il est remarquable que l'évêque « d'Arles, qui était à ce concile, ou du moins qui y « avait ses députés pour y soutenir ses droits, ne « forma aucune opposition à ce décret du concile ; « quoiqu'il se dût prétendre, selon la lettre de Zo« sime, métropolitain de la seconde Narbonnaise (2). »

Tillemont poursuit encore long-tems l'examen de cette question qui avait alors assez d'importance, mais qui m'écarterait trop de mon sujet, dans lequel je vais rentrer. J'observerai seulement ici que Tillemont me paraît en général donner aux anciens usages une trop grande fixité qu'ils n'ont acquise que dans la suite, lorsque l'Église chrétienne fut organisée plus fortement qu'elle ne pouvait l'être dans ces premiers tems.

De saint Trophime, contemporain de saint Denis.

L'histoire de saint Trophime, disciple de saint Paul, ne doit pas être confondue avec celle de saint Trophime, dont parle Grégoire de Tours dans le pas-

(1) Id., p. 1156, *b. Joannis Launoii varia de duobus Dionysiis opuscula. Parisiis, anno* 1660, t. II, p. 121.

(2) Mém. pour l'Hist. ecclés., par Tillemont, IV, 706.

sage que j'ai rapporté. La première peut être contestée, quant à l'épiscopat d'Arles, et conséquemment, quant à l'introduction de la religion chrétienne dans les Gaules à cette époque. Mais cette introduction ne souffre aucune difficulté, en admettant avec Grégoire de Tours, qu'un autre saint Trophime, postérieur au premier, a été envoyé avec saint *Denis*, pendant la vacance du Saint-Siége, et conséquemment par le siége apostolique, suivant l'expression très juste du pape Zosime. Il a aussi été la source de la religion dans toutes les Gaules, puisque les six évêques qui l'ont accompagné se sont distribués dans les parties principales des Gaules; et saint Denis a pu être prédécesseur de saint Trophime à Arles, ainsi que l'ont rapporté les diptiques publiés par le père Mabillon, parce que saint Denis se sera arrêté quelque tems à Arles avant d'aller à Paris. Il n'y a dans tout cela aucune difficulté; en voici une autre plus sérieuse que se fait encore Tillemont (1).

« Comme saint Grégoire de Tours dit que saint « Trophime vint en France sous le consulat de Décius « et de Gratus, c'est-à-dire, l'an 250, cela forme « une grande difficulté, fondée sur saint Ciprien (2), « qui, dans sa lettre 67, écrite vers l'an 254, nous « assure que Marcien était alors évêque d'Arles de-

(1) Tome IV, p. 708 des mémoires ci-dessus cités.

(2) *Cypriani epistola* 67, p. 163, 1. c'est la 67[e] dans l'édition de Paris, 1666 par Rigault, et dans celle de Paris, 1603, par Pamélius; dans la traduction de Lombert, Rouen, 1716, c'est la lettre 66; dans l'édition d'Amsterdam, 1700, c'est la lettre 68, p. 591.

« puis quelques années. M. de Launoi (1) a voulu « soutenir que cette lettre était fausse, et il en a fait « un long discours : mais il est abandonné en cela par « les personnes les plus judicieuses. »

Cette mauvaise évasion de Launoi n'est nullement nécessaire. Rien n'empêche que Trophime soit mort l'an 251 ou 252 (2), et que Marcien lui ait succédé. C'est la conjecture de Tillemont; mais la conclusion de Dodwell, qui a donné une édition très savante des œuvres de saint Ciprien, et qui a examiné la question avec une grande attention (3), est fort différente. Ses raisonnemens ont en général beaucoup de justesse, et méritent d'être examinés. Il ne croit pas que sept apôtres aient été envoyés dans les Gaules, comme le dit Grégoire de Tours, qui cite pour le prouver les actes de saint Saturnin, où saint Trophime n'est pas nommé. Selon Dodwell, Grégoire n'a voulu faire allusion, en parlant de saint Trophime, qu'au disciple de saint Paul, dont la tradition était admise de son tems.

Je ne sais si cette opinion est soutenable : je ne le crois nullement, et j'ai expliqué d'une manière très simple la mission simultanée des sept apôtres qui paraît incroyable à Dodwell : mais il est certain que Ciprien, dans sa lettre écrite l'an 254, ne parle pas

(1) *De duobus Dionysiis opuscula*, t. II, p. 77-117.

(2) Je préfère 252, comme étant l'année du martire du pape saint Corneille. Peut-être Trophime eut-il le même honneur.

(3) *S Cæcilii Cypriani opera.* Amsterdam, 1700, p. 37-39.

de l'évêché d'Arles comme nouvellement établi. C'est ce que l'on verra dans la lettre qu'il écrit au pape Étienne, de laquelle je viens de parler, et où il s'exprime ainsi :

« Faustin, évêque de Lion, m'a écrit deux fois, « mon très cher frère, pour m'avertir d'une chose que « je sais, que lui et nos collègues les évêques qui sont « dans la même province, vous ont fait savoir, que « Marcien, évêque d'Arles, s'est joint à Novatien : il « s'est séparé de l'Église catholique et de notre corps, « pour embrasser les maximes inhumaines d'une hé- « résie orgueilleuse, qui ferme la porte de la clémence « et de la miséricorde de Dieu, à ceux qui y frappent « par leurs larmes et leurs gémissemens. Sans se « mettre en peine de guérir leurs blessures, il leur « ôte toute espérance de pouvoir être admis à la paix « et à la communion, et les abandonne en proie à la « rage des démons. C'est à nous, mon très cher frère, « de pourvoir à un si grand mal, à nous, dis-je, qui « ayant devant les ieux la bonté divine, et tenant en « main la balance pour gouverner l'Église avec un « juste tempérament, conservons tellement la vigueur « de la discipline envers les pécheurs, que, pour les « relever de leur chute et les guérir, nous ne leur re- « fusions pas le pardon qu'ils demandent. C'est pour- « quoi il faut que vous écriviez de longues lettres à « nos collègues les évêques, qui sont dans les Gaules, « afin qu'ils ne souffrent pas que Marcien, qui est un « homme superbe et présomptueux, l'ennemi de la « bonté de Dieu et du salut de nos frères, insulte

« davantage à notre collége, sous prétexte que nous « ne l'avons pas encore excommunié, ni qu'il se « vante, comme il fait, de s'être séparé de nous pour « suivre Novatien; car il y a long-tems que Nova- « tien lui-même a été excommunié et déclaré ennemi « de l'Église; de sorte que, nous ayant envoyé quel- « ques députés pour être admis à notre communion, « plusieurs évêques assemblés avec nous lui firent « aussi avec nous cette réponse, que personne d'en- « tre nous ne pouvait communiquer avec lui, parce « qu'il s'était retiré de l'Église, et qu'après que Cor- « neille avait été nommé évêque de Rome par le ju- « gement de Dieu et par les suffrages du clergé et du « peuple, il avait entrepris d'élever un autel profane, « d'établir une chaire adultère, et d'offrir des hosties « sacriléges à la place du véritable évêque qui seul en « pouvait offrir de saintes et de légitimes; qu'ainsi, « s'il voulait se reconnaître, et suivre des conseils « plus sages et plus modérés, il fît pénitence et retour- « nât humblement à l'église..... Mandez-moi, s'il vous « plaît, qui aura été élu en place de Marcien, afin « que nous sachions à qui nous devons écrire et nous « adresser (1). »

(1) J'ai presque toujours suivi la traduction de Lombert, p. 223-226.

OBSERVATIONS

Sur la lettre de saint Ciprien et sur la suite des premiers évêques d'Arles.

Cette lettre de saint Ciprien, écrite l'an 254, prouve *l'influence* de l'évêque de Rome sur la nomination des évêques des Gaules, qu'il pouvait même destituer. Les détails que l'on y trouve n'exigent donc point que l'on admette la moindre erreur dans le passage de Grégoire de Tours, si légèrement abandonné par dom Ruinart et dom Bouquet, mais un peu mieux combattu par Dodwell. La dernière conjecture faite par Tillemont concilie très bien Grégoire et Ciprien. Il n'est nullement nécessaire d'admettre la modification imaginée par ce même Tillemont, en anticipant l'envoi du second Trophime. La tranquillité de l'Église chrétienne sous l'empereur Philippe a peut-être fait prospérer cette religion. Mais rien n'est plus douteux que le prétendu *christianisme* de ce prince (1), qui n'a régné que cinq ans. Une colonie de chrétiens envoyés dans les Gaules pendant son règne, n'a donc aucun fondement historique, tandis que celle qui partit de Rome sous l'empereur Décius est appuyée sur le témoignage des Actes de saint Saturnin, sur le passage bien formel de Grégoire de Tours; enfin sur les textes de Fortunat, du pape Zosime et de tous ceux qui ont dit que les sept évêques ont été envoyés par les successeurs des apôtres et par le siége apostolique. Il est d'ailleurs très naturel que les chrétiens, dont le nombre s'était accru sous l'empire de Philippe, et qui se virent persécutés cruellement sous

(1) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1783, tome I, p. 379. Chronologie des empereurs romains.

Décius, meurtrier et successeur de Philippe, aient quitté Rome pour venir faire des prosélites dans les Gaules.

Je ne dois cependant pas dissimuler que, dans le *Pontificium arelatense*, ouvrage composé avec beaucoup de soin à Arles, par le chanoine Pierre Saxi, et publié en 1628, on trouve une liste des évêques d'Arles où le second Trophime n'est pas même indiqué. Voici la liste que donne ce livre, où les sources des faits sont exactement rapportées.

1° Le premier saint Trophime, depuis l'an 61 jusqu'à 93 ou 94. Le chanoine, en citant un grand nombre d'auteurs, parle avec mépris de l'assertion de Grégoire de Tours, ne distinguant point deux Trophimes.

2° Le second évêque est Denis, *Dionysius*, envoyé par le pape saint Clément pour aller dans les Gaules, qui débarque d'abord à Arles avec ses compagnons parmi lesquels était Eugène de Tolède, comme l'auteur le prouve par le témoignage de Marineus de Sicile, dont il rapporte le passage. Saxi place cette mission en 98, c'est-à-dire trois ans après la mort de Denis l'Aréopagite, et cent soixante-deux ans avant la mission de Denis, évêque de Paris, ce qui fait voir l'absurdité de ce récit appuyé encore sur une vie manuscrite de saint Régule, dont j'ai déjà parlé d'après Tillemont, qui ne la reçoit pas comme authentique. C'est ce Régule que Denis, partant pour Paris, laissa à Arles, comme son successeur; il était auparavant son disciple,

Lucius Marineus, Sicilien, a effectivement écrit vingt-deux livres sur l'histoire d'Espagne, depuis son origine jusqu'à l'empereur Charles-Quint. Son ouvrage a été imprimé à Alcala de Hénarès, *Compluti*, 1533, in-folio; mais cette édition est rare. L'auteur est exact, dit Lenglet (1). Son ouvrage a été réimprimé dans la collection des historiens espagnols, où il dit, dans un chapitre du livre 5, intitulé : de saint Eugène, archevêque de Tolède, et martir :

(1) Méthode pour étudier l'histoire. Paris, 1772, XIII, 330.

« Raimond, autrefois évêque (1) de Tolède, partit pour « la Gaule avec beaucoup d'autres évêques, du tems du pape « Eugène, pour aller célébrer un concile à Reims, » l'an 1148. « Ayant été faire ses prières à Paris, dans l'église de » Saint-Denis, qui y est en grande vénération, on lui mon- « tra le corps de saint Eugène, archevêque de Tolède, qu'il « reconnut. Ayant pris des informations sur ce saint, et « ayant voulu savoir comment il avait été porté hors de son « siége, on lui répondit, d'après la tradition et d'après une « biographie du saint qu'on lui montra, les faits suivans. « Cet écrit disait qu'Eugène, ayant accompagné saint Denis « dans la Gaule jusqu'à Arles, était parti pour l'Espagne, et « s'était arrêté à Tolède dont il avait été archevêque. Ayant « ensuite voulu rendre une visite à Denis, il fut arrêté en « route par les gentils qui, ayant appris sa croyance, lui « ouvrirent par le glaive le chemin qu'avait suivi son maître, « et lui donnèrent la couronne du ciel. Son corps, ayant été « découvert long-tems après par une révélation divine, fut « enseveli dans l'église de saint Denis, avec un grand con- « cours des fidèles satisfaits d'acquérir ce trésor de sainteté, « qui leur valut un grand nombre de miracles, et qui fut « l'objet d'une grande vénération de tous les fidèles (2). »

Rien n'empêche de reconnaître ici saint Denis, évêque de Paris, et non saint Denis l'Aréopagite.

« Les historiens espagnols, » dit Ferréras (3), « soutien- « nent communément que saint Eugène fut le premier évêque « de Tolède, qu'il fut envoyé des Gaules en Espagne par « saint Denis l'Aréopagite, et que, de retour dans les Gaules, « où l'envie de revoir son maître l'attira, il reçut la cou- « ronne du martire proche de Duel. La plupart des étran-

(1) *Antistes Toletanæ sedis.*

(2) *Hispaniæ illustratæ tomus I. Francofurti*, 1603, p. 340.

(3) Histoire générale d'Espagne, traduite par d'Hermilly. Paris, 1742, I, 208,

« gers de ce tems leur objectent quelques difficultés, qui « dépendent de la question si fort agitée : savoir, si saint « Denis l'Aréopagite a été dans les Gaules, et s'il est le « même que Denis de Paris. »

On voit que Ferréras n'admet nullement qu'il soit ici question de Denis l'Aréopagite, et plus bas il ajoute (1) : « Plusieurs soutiennent que Grégoire de Tours s'est trompé, « parce qu'ils ne font pas attention que, pour détruire son « autorité, il faudrait des monumens antérieurs et sûrs, qui « disent le contraire. »

Il en est de même des prétendus évêques d'Arlés dont parle Saxi, et pour lesquels il ne cite aucun monument jusqu'à Marcien qu'il fait siéger l'an 252. Il nomme son prédécesseur Savitius (2). C'est celui que Grégoire de Tours appelle *Trophimus*. Il peut y avoir une erreur de nom dans l'un ou l'autre auteur. Mais l'existence de saint Denis, évêque de Paris, ne m'en paraît pas moins bien démontrée. Je continuerai son histoire dans le volume suivant, où je terminerai cette longue note.

(1) P. 209.

(2) *Pontificium arelatense. Aquis Sextiis*, 1620, p. 7.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

On observera que ce tome est véritablement le dix-septième de la collection des Annales de Hainaut, le tome cinquième étant double parce qu'il contient deux parties.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Continuation des Annales de Hainaut, Manuscrit de Jean Lefèvre.

FIN DE LA TABLE.

AUTRES OUVRAGES

DU MÊME AUTEUR.

Principes de Morale naturelle, 2 vol. in-12. Prix : 4 fr.
Traité de l'Immortalité de l'Ame, 1 vol. in-12. 2 fr.
Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe, 10 vol. in-12. 20 fr.
Homère et ses Écrits, un vol. in-8. 6 fr.
Essai sur l'Origine de l'Écriture, sur son introduction dans la Grèce, et son usage jusqu'au tems d'Homère, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1,000 avant notre ère, in-8. avec plusieurs planches dont une coloriée. 7 fr. 50 c.
Sur la langue phénicienne, in-8. 1 fr.
Sur les trois Sistèmes d'Écriture des Égiptiens, in-8. 1 fr.
Ces deux ouvrages doivent être reliés avec le précédent.
Œuvres choisies de M. le vicomte de Châteaubriand, avec des Notes par M. le marquis de Fortia, 18 vol. in-12. 27 fr.
Histoire de la marquise de Ganges, in-12. 3 fr

L'Art de vérifier les Dates, ou la Suite chronologique des faits remarquables dans toutes les parties du monde connu, est un ouvrage dont toutes les bibliothèques un peu étendues sentent aujourd'hui la nécessité. Il forme, à lui seul, la bibliothèque historique la plus complète et la mieux ordonnée, et il est distingué par l'exactitude la plus scrupuleuse.

Les cinq premiers volumes in-8, ou le premier vol. in-4, vont jusqu'à l'ère chrétienne.

Les dix-huit suivans, formant cinq volumes in-4, commencent à cette époque et s'étendent jusqu'à l'an 1770.

Les huit derniers, composant deux volumes in-4, continuent l'histoire jusqu'au tems actuel.

Comme l'ancienne édition de la seconde partie a été publiée en trois volumes in-folio, on en a imprimé quelques exemplaires, aussi in-folio, de la première et de la troisième partie, pour ceux qui voudront se compléter dans le même format.

Une table alfabétique des matières a été composée pour les dix-huit volumes in-8, ainsi que pour les cinq volumes in-4. Elle

est plus complète que celle des Bénédictins. Une autre table a été faite pour les huit volumes de la continuation dans les trois formats ; elle est très étendue, contenant tous les noms propres qui s'y trouvent, et non pas seulement ceux des souverains, comme dans la table précédente. Les deux volumes in-4 et in-folio sont complets, et les souscripteurs pourront les faire relier avec la table.

Une suite de la continuation donne l'histoire de l'Amérique, ouvrage entièrement nouveau. Les volumes neuvième, dixième, onzième et douzième qui complètent le treizième volume in-4. ou in-folio de la continuation sont complets et *terminés par une* table alfabétique des matières très détaillée.

Les treizième, quatorzième et quinzième terminant l'histoire de l'Amérique méridionale, sont aussi imprimés, et ont été publiés. Les cinq suivans complèteront cette importante addition à la continuation. Le seizième donnera l'histoire des Antilles; les dix-sept, dix-huit et dix-neuvième donneront celle des États-Unis; le vingtième et dernier, celle du Canada.

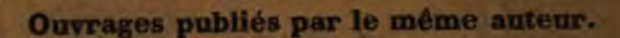
Prix du volume	in-folio	75 fr.
	in-quarto	45
	in-quarto vélin	90
	in-octavo	7

Cette importante collection contient, dans l'édition in-8°, qui est la plus usuelle :

1° Avant Jésus-Christ	5 volumes
2° Depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1770	18
3° Table	1
3° Continuation	8
5° Table	1
6° Première partie de l'Amérique	4
7° Table	1
8° Deuxième partie de l'Amérique	3
Total.	41 vol.



Ouvrages publiés par le même auteur.



L'ART DE VÉRIFIER LES DATES; les deux premières parties, publiées par les religieux bénédictins; la troisième partie, ou continuation, dédiée au roi, et rédigée par une société de savants et hommes de lettres: le prix de chaque volume est de: 7 fr. in-8°, 45 fr. in-4°, 75 fr. in-folio, 90 fr. in-4°, papier vélin.

TRAITÉ D'ARISTARQUE DE SAMOS, sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune, et *Fragment de Héron de Bizance sur les mesures;* traduits du grec pour la première fois avec des commentaires et des observations; prix: 7 fr.

DISSERTATION sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, l'an 218 avant notre ère; troisième édition, accompagnée d'une carte gravée par Ambroise Tardieu, suivie de nouvelles observations sur les deux dernières campagnes de Louis XIV, et d'une dissertation sur le mariage du célèbre Molière. Un volume in-4°; prix: 3 fr.

On y joindra, 1° un supplément à l'édition de Tite-Live insérée dans la collection des auteurs classiques latins de M. Lemaire, 11 p. in-8°; 2° dissertations sur la femme de Molière, 16 p. in-8°.

SUPPLÉMENT aux diverses éditions des œuvres de Molière, ou Lettres sur la femme de Molière, et poésies du comte de Modène son beau-père. Paris 1825, in-8°; prix: 3 fr.

NOUVEAU SISTÈME DE BIBLIOGRAPHIE ALFABÉTIQUE, seconde édition, précédée par des considérations sur l'ortographe française, divisée en trois parties, ornée d'un portrait de Toth ou Hermès. Paris, février 1822, in-12; prix: 3 fr.

VIE DE LOUIS DE BERTON DE CRILLON DES BALBES, surnommé le brave Crillon, suivie de notes historiques et critiques. Paris, impression de Firmin Didot, 1825 et 1826, trois vol. in-8°, dont les trois premiers sont en vente; prix: 6 fr. le volume, et 12 fr. sur papier vélin.

On trouvera dans la seconde partie une histoire des duels depuis la plus haute antiquité jusqu'à Louis XII; elle sera continuée dans le second volume jusques et y compris le règne de Charles IX. Ce travail, qui a nécessité de longues et nombreuses recherches, forme à lui seul plus d'un volume.

VIE DE LOUIS DES BALBES DE BERTON DE CRILLON, surnommé le brave Crillon, par M. l'abbé de Crillon, agent-général du clergé de France, troisième édition. Paris, 1826, impression de Firmin Didot, un volume in-12; prix: 2 fr. 50 cent. sur beau papier, et 5 fr. sur papier vélin.

Ce petit volume renferme la vie du brave Crillon, telle qu'elle est dans l'ouvrage précédent, mais avec un petit nombre de notes qui tiennent plus particulièrement au sujet.

HISTOIRE DE PORTUGAL, dix vol. in-8° ornés de portraits et de cartes.

